EXPLICATION

DE DIVERS

MONUMENS SINGULIERS,

QUI ONT RAPPORT

A LA RELIGION

DES PLUS ANCIENS PEUPLES.

AVEC L'EXAMEN DE LA DERNIERE Edition des Ouvrages de S. Jerôme, & un Traité ſur **L'ASTROLOGIE JUDICIAIRE.**

Ouvrage enrichi de Figures en Taille-douce.

Par le R. P. Dom * * * Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Maur.

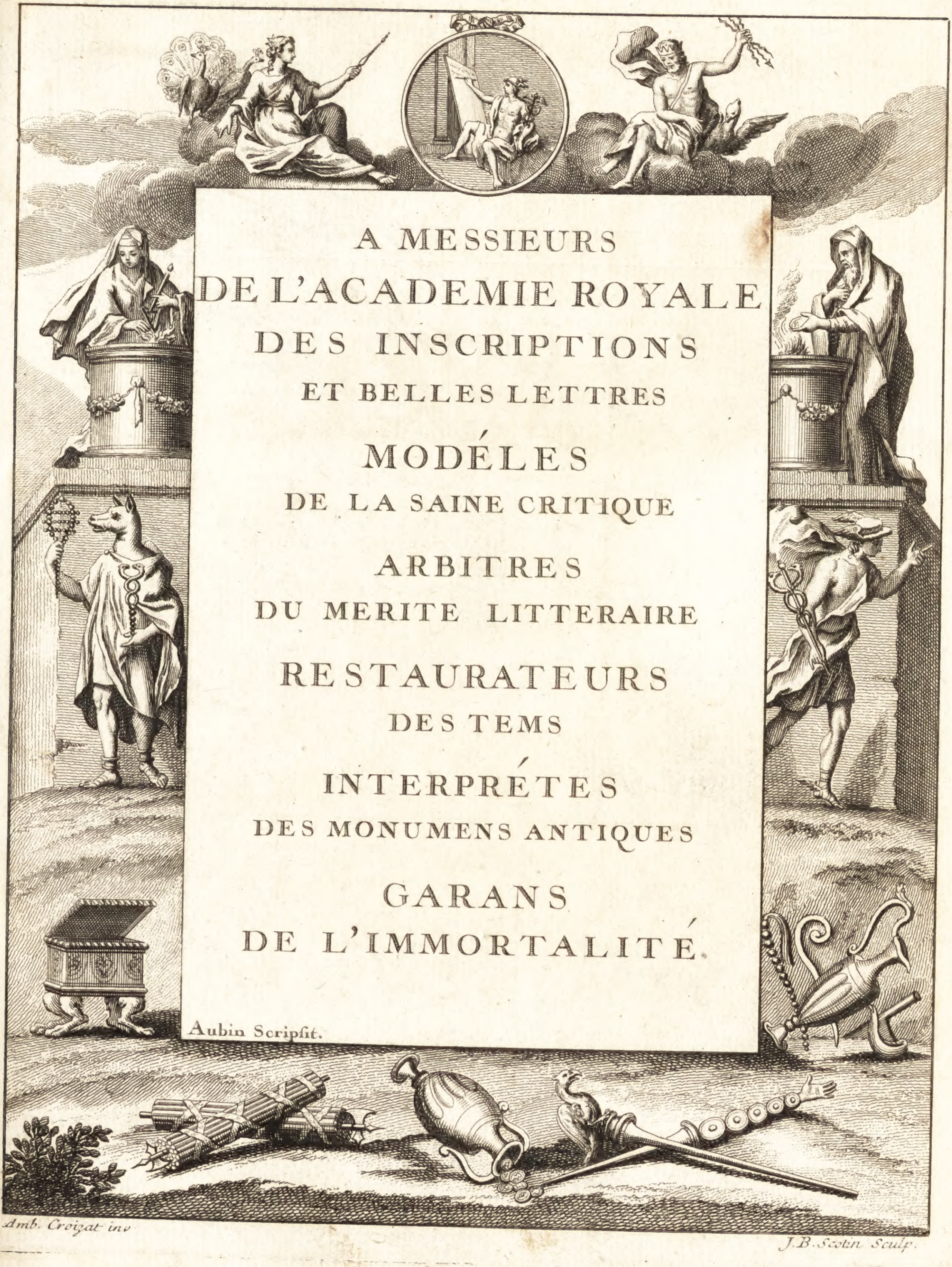


A PARIS, RUE S. JACQUES,

Chez { LAMBERT, Libraire à la Sageſſe.
{ DURAND, Libraire à S. Landry.

M. DCC. XXXIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.


A MESSIEURS
DE L'ACADEMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES LETTRES
MODÉLES
DE LA SAINE CRITIQUE
ARBITRES
DU MERITE LITTERAIRE
RESTAURATEURS
DES TEMS
INTERPRÉTES
DES MONUMENS ANTIQUES
GARANS
DE L'IMMORTALITÉ.
Aubin Scripsit.
Amb. Croizat inv.
J.B. Scotin Sculp.



Sculp. Piccini — Romæ in Aedibus Farnesianis

PRÉFACE.

VOICI un recüeil d'Antiques, & d'Antiques *Nouvelles*; c'eſt ſans doute ſous ce titre qu'auroit dû paroître l'Ouvrage qu'on donne aujourd'hui au Public; mais on a craint le contraſte, & l'on n'a oſé rien hazarder.

Cependant ces Antiques ſont nouvelles, & nouvelles à tous égards; car outre qu'elles n'ont jamais été publiées, elles paroiſſent pour la plûpart ſous des noms & avec des ſymboles tout nouveaux, & nous apprennent à la faveur de cette nouveauté une infinité de traits curieux de la Fable, de l'Hiſtoire, de la Théologie, de la Politique, de la Morale, de l'Aſtronomie, & de la Juriſprudence des peuples les plus célébres de l'Univers. Il y a

plus ; elles corrigent quantité de fauſſes idées & de préjugés, qu'on s'étoit formé ſur tout cela, & elles décident d'un bon nombre d'autres Antiques, ſur la nature deſquelles on ne vouloit point prononcer. Ainſi jamais Antiques n'ont mieux rempli l'attente des Antiquaires, ni mieux fait connoître le prix de la découverte de ces ſortes de monumens.

En effet, ſans le bas-relief, par exemple, que je mets à la tête de ceux que je donne ici, c'en étoit fait de la *Conclamation*, ce premier de tous les devoirs que les Romains rendoient aux morts. En vain Kirchman, Guthieres & quelques autres ſçavans avoient fait des volumes entiers ſur les Funerailles des Romains, & paſſoient pour avoir épuiſé leur ſujet. Vainement M. Maffei & l'Auteur des *Antiquités Romaines expliquées*, ces maîtres de l'art, avoient eu entre leurs mains des marbres qui mettoient ſous leurs yeux un uſage ou cérémonie, dont l'origine remontoit au-delà de la fondation de Rome, & qui ayant été le plus généralement & le plus religieuſement obſervée, ne s'étoit éteinte qu'avec le paganiſme : la Conclamation étoit ſi bien effacée de preſque tous les eſprits, que les monumens qui les repréſentoient, donnoient lieu à des aveus publics de l'inſufiſance (1) des Auteurs,

(1) L'Auteur des *Antiquités Romaines expliquées* à la page 169. donnant un marbre, où eſt repréſenté un Héros qui meurt dans le ſein de la victoire, & qui ſe tourne vers un Libitinaire qui ſonne de la trompette à ſes oreilles : *Que veut dire ce vieillard couronné*, dit-il ? *que veut-on repréſenter par ce joüeur de flûte ? d'où vient cette ſolitude délicieuſe où ils ſont placés ? Peut-être ce*

ou à des ſentimens moins ſenſés que ridicules (1). Mais graces aux richeſſes de la Salle des Antiques du Louvre, la Conclamation eſt enfin tirée de l'oubli, & ſa mémoire auſſi rétablie qu'aux tems les plus floriſſans de la République Romaine.

Le ſecond monument que je produis, n'eſt ni moins précieux, ni moins ſçavant que le premier; il répand de ſi grandes lumieres, ſur-tout ce qu'on appelle Bacchanales, qu'on peut poſer pour principe que tous les reliefs de cette ſorte, bien loin d'être un eſſor de l'eſprit ou de la fantaiſie du Sculpteur, comme quelques Ecrivains ſe l'étoient figuré, ſont en tout ou en partie une fidéle expreſſion des Orgies ou de l'Anniverſaire de la mort de Bacchus. Ce qui releve infiniment celui-ci, ce ſont deux inſtrumens de Muſique des Anciens, dont nous ne connoiſſions guéres que le nom: le premier eſt celui que les Grecs appelloient *Crupezia*, & les Romains *Scabilla*. Les Sçavans, tant ceux qui n'en avoient pas vû la figure, & n'en connoiſſoient ni la forme, ni la conſtruction, que ceux qui n'en parloient que ſur le *Crupezia* repréſenté ſur une Antique du Cabinet du Grand-Duc de Toſcane, tous ces Sçavans, dis-je, ont avancé ſur cet inſtrument bien des choſes qui ſe combattent mu-

Héros eſt un des ancêtres de Glycon & d'Himera, qui ayant mené une vie innocente, paſſoit pour habiter dans les Champs Elyſées, & pour y conſerver l'amour de la Muſique, qu'il avoit témoigne durant ſa vie. Quels yeux de voir une *flûte* dans une trompette, & l'*amour de la Muſique conſervé* au-delà du tombeau!

(1) C'eſt ainſi que M. Maffei traite la Conclamation *Più difficile è*, dit-il, *da ſpiegare la Stravaganza, che dall' altro canto ſi vede*, &c. La Religione de Gentile. page 8.

tuellement, & ſur leſquelles on ne peut faire aucun fonds. Le ſoin que j'ai eu de déterrer le plus de *Scabilla* qu'il m'a été poſſible, & d'y rapporter les paſſages des Anciens qui en ont parlé, m'a mis en état de répandre ſur cet inſtrument des lumieres, qu'on chercheroit vainement ailleurs.

L'autre inſtrument que notre marbre met ſous les yeux, c'eſt l'*Hydraule* dans ſon origine. Je ne crains point de le dire, cet inſtrument a été généralement inconnu juſqu'ici. On peut voir à la page 41. que je ne le connoiſſois pas moi-même quand j'ai fait imprimer cet ouvrage. En vain j'ai multiplié les recherches, & conſulté nos Maîtres; j'ai été reduit à ne propoſer que des conjectures ſur la machine, que tient de la main gauche le Bacchant qui eſt à la droite de la Bacchante. Ces conjectures étoient à la veille de paroître, quand Don Mattheo Egyptio (1), ſçavant antiquaire, jettant les yeux ſur l'eſtampe que j'avois fait tirer, & dont je lui avois fait préſent, ſoupçonna que cette machine étoit la même que celle que tient dans un marbre du Cabinet du Palais Farneſe, un enfant qui eſt à la ſuite de Bacchus. Il me communiqua cette idée, & comme il a repréſenté le marbre entier dans le frontiſpice de l'excellent ouvrage, qu'il a donné ſur le Senatuſconſulte découvert depuis peu contre les Bacchanales nocturnes de Rome, il m'offrit de me prêter le cuivre qu'il a fait graver, & témoigna qu'il verroit avec plaiſir la fête qui y eſt repréſentée, faire paroli avec celle que

(1) Secretaire d'Ambaſſade du Roy des deux Siciles.

l'Antique du Roy nous a conſervée. Je fus ſenſible à ſes politeſſes, mais la propoſition qu'il me faiſoit m'engageant à de nouvelles recherches, & le mauvais ſuccès des premieres ne me faiſant pas bien augurer des autres, je lui dis en le remerciant, & ſans accepter ni rejetter ſes offres, que j'aurois l'honneur de l'aller voir, & que nous conſulterions enſemble ce qu'il y auroit de mieux à faire ſur cela. Je comptois de m'être tiré d'affaire : mais la générosité de Don Mattheo ne me laiſſa pas long-tems dans l'erreur : il vint le lendemain même m'apporter ſa gravûre *, & me mit par là dans la néceſſité de le déſobliger ou de mettre de nouveau mon eſprit à la torture. Comme il n'y avoit point à balancer ſur ces deux partis, je me mis ſur le champ à rêver & à chercher quel d'entre les Anciens pourroit me conduire au terme où je voulois arriver. Je m'arrêtai enfin à Athenée, & les paroles ſuivantes de cet Auteur me tirerent tout à coup de l'embarras, où je me trouvois depuis quelques jours.

* Elle ſert de vignette à la Préface.

» Il faut, dit ce Philoſophe, reconnoître de bon» ne foy que Cteſibius Barbier d'Alexandrie eſt l'in» venteur de l'Hydraule, ſoit qu'on le mette dans » la claſſe des inſtrumens à corde, ou dans celle » des inſtrumens à vent. C'eſt Ariſtocle qui a meu » autrefois la queſtion, ſçavoir en quelle claſſe il » falloit le mettre, & Ariſtoxene a avoüé qu'il ne » le ſavoit pas. Quoiqu'il en ſoit, dès qu'on tom» be d'accord que Platon a donné la premiere idée » de l'Hydraule en inventant & conſtruiſant l'Hor» loge de nuit, qui a la forme d'une grande Clep-

Athen. Deipnos. l. 4. p. 174.

» ſydre, & qu'il eſt certain d'ailleurs que la Clep-
» ſydre eſt un inſtrument entierement hydraulique,
» on eſt auſſi fondé à mettre l'Hydraule au nombre
» des inſtrumens à vent, qu'on l'eſt peu à le mettre
» au nombre des inſtrumens à corde. En effet, le
» ſon que rend l'Hydraule vient uniquement de l'air
» que l'eau envoye dans les tuyaux à meſure qu'un
» enfant la remuë : auſſi l'ouverture des tuyaux eſt-
» elle tournée vers l'eau, & elle n'en eſt ſéparée
» que par une rangée de ſoupapes, qui en traver-
» ſant le diametre de l'Hydraule, fait qu'il rend un
» ſon doux & agréable. C'eſt inſtrument a la forme
» d'un autel rond : Cteſibius qui l'a inventé, vivoit
» du tems d'Evergete (1) ſecond, & il apprit à ſa
» femme Thaïs à en joüer.

Voilà l'origine, la forme & la nature de l'inſtrument que je n'avois pû deviner d'abord : c'eſt un Hydraule, dont jouë un Bacchant aux oreilles d'une Bacchante. C'eſt inſtrument eſt rond ; car il faut compter pour rien les anſes qui ſervent à remuer l'eau qui occupe la moitié du barrillet. Le fond du barrillet qui ſe préſente, paroît creux ou évaſé (2) : c'eſt ce que les Anciens appelloient foyer ; ce foyer donnoit à l'eau plus de jeu, & à l'Hydraule plus de reſſemblance avec un autel rond. On peut remarquer les mêmes ſingularités dans l'Hydraule que Don Mattheo m'a fourni, avec cette circonſtance,

(1) C'eſt Ptolomée ſeptiéme, ſurnommé Phyſcon : il regnoit environ 130. ans avant J. C.

(2) *In Vitruvio pro arca*, ara *legendum puto, cum ab Herone* βωμίσκος χάλκεος *ſcribatur. Illa autem ara aquam continet, quæ hydraulico organo nomen dedit.* Turneb. Adverſ. lib. 1. c. 22.

que dans le marbre qu'il a fait graver, c'eſt un enfant qui jouë de cet inſtrument.

Ce n'eſt point au reſte l'Horloge de nuit de la façon de Platon, qui fraya le chemin à l'invention de l'Hydraule, ainſi qu'on pourroit le croire ſur la foy d'Athenée : l'honneur d'une ſi belle invention eſt entierement dû à Cteſibius ; » Car cet Alexan-
„drin, dit Vitruve (1), nâquit avec un eſprit tel-
„lement inventif, qu'il excelloit entre tous aux
„mechaniques, pour leſquelles il avoit une forte
„inclination. Un jour ayant envie de pendre un
„miroir en la boutique de ſon pere, en telle ſorte
„qu'on pût aiſément le hauſſer & le baiſſer par
„le moyen d'une corde cachée, il exécuta ainſi
„cette machine. Il mit un canal de bois ſous la
„poutre où il avoit attaché des poulies, ſur leſquel-
„les la corde paſſoit & faiſoit un angle pour deſ-
„cendre dans ce bois, qu'il avoit creuſé, afin
„qu'une boule de plomb y pût couler. Or il arri-
„va que lorſque cette boule allant & venant dans
„ce canal étroit, faiſoit ſortir par la violence de
„ſon mouvement l'air enfermé & épaiſſi par la
„compreſſion, & le pouſſoit contre l'air de dehors,
„cette rencontre & ce choc rendoit un ſon aſſez
„clair. S'étant donc apperçû que l'air reſſerré &
„pouſſé avec vehemence rendoit un ſon pareil à la
„voix, il fut le premier qui ſur ce principe inven-
„ta les machines *hydrauliques*, comme auſſi tous
„les *Automates* qui ſe font par l'impulſion des eaux
„renfermées, les machines qui ſont fondées ſur la

(1) De la traduction de M. Perrault. *Lib. 9. cap 9.*

„force du *Cercle*, ou ſur celle du *Levier*, & plu-
„ſieurs autres belles & agréables inventions, mais
„principalement les Horloges qui ſe font par le
„moyen de l'eau.

Quelque flateur que ſoit cet éloge, il manque-
roit quelque choſe à la gloire de Cteſibius, ſi je n'ob-
ſervois en finiſſant cet article, que l'Hydraule eſt,
j'oſe dire, le pere des Orgues, puiſque c'eſt lui
qui les a enfantées. En effet, l'Hydraule étoit en
petit ce que les Orgues ſont en grand; auſſi eſt-ce
de là que vient le nom qu'elles portent: car on
trouve que les Auteurs tant Grecs que Latins ne
parlent guéres de l'Hydraule ſans le déſigner par le
nom général & indéfini d'*Organum*: je vois même
qu'ils en ont connu rarement la ſtructure. C'eſt
pourquoi je voudrois bien ſçavoir, ſi les Cteſibius
de nos jours pourroient d'abord retrouver le che-
min que l'Hydraule a fait juſqu'à l'Orgue, & en-
ſuite deſcendant de l'Orgue juſqu'à l'Hydraule, ex-
pliquer le méchaniſme de cet inſtrument.

L'anniverſaire de la mort de Bacchus eſt ſuivi
d'un bronze, qui repréſente Bacchus Pſilas. Cette
antique fait voir non-ſeulement combien s'étoient
trompés les Antiquaires qui s'étoient aviſés de par-
ler de ce Dieu; mais encore qu'il y a quantité de
Divinités qu'on a coûtume de confondre & de
prendre les unes pour les autres. Dans la même
planche on trouve une médaille rare des Meſſe-
niens, qui retrace ſeule toute l'hiſtoire civile & re-
ligieuſe de ce Peuple.

J'ai raſſemblé dans la quatriéme planche deux ſu-
jets

jets affez différens ; & les diverfes formes d'Afcia que les anciens tombeaux ont fait paffer jufqu'à nous, & un groupe d'un goût fingulier, qui met fous nos yeux un Druide & un Soldat Gaulois dans une attitude, qui dit beaucoup de chofes.

J'avois imprimé tout ce que j'avois à dire fur la nature de l'Afcia, & fur le fens de la formule *fub Afcia dedicavit*, quand j'ai appris que M. Muratori venoit de traiter toutes ces matieres dans une differtation inferée dans les mémoires de l'Académie de Cortone. Comme ces mémoires font fort rares à Paris, ce n'eft qu'avec grand'peine & depuis très-peu de jours, que je fuis enfin parvenu à les avoir. M. Muratori s'étend beaucoup, & obferve d'abord que l'*Afcia* fe trouve gravée fur plufieurs marbres de différens endroits de l'Italie, mais fans la formule ordinaire aux fepulcres Gaulois. Il paffe enfuite en revûë la plûpart des Auteurs qui ont marché avant lui dans la même carriere, & attaque leur fentiment. Il commence par celui de M. Maffei, & il le combat avec d'autant plus d'avantage, qu'il n'eft qu'un rechaufé de celui que Guthieres avoit propofé plus de cent ans auparavant (1).

Après quantité d'excurfions femblables, M. Muratori propofe enfin modeftement fon idée, & pour lui attirer généralement tous les fuffrages, il donne la figure de toutes les *Afcia* qui font venuës à fa connoiffance ; & en infere, qu'il eft très-vraifem-

(1) *Ha più di cento anni, anche a Jacopo Guthier nel fuo Trattato* de Jure Manium lib. II. c. 28. *Pure non la fo io credere verifimile.*

blable que l'*Ascia* des sépulcres étoit un instrument, qui ayant d'un côté un tranchant comme nos hâches, servoit à couper les buissons, les arbrisseaux & les grosses plantes qui naissoient autour des sépulcres, & en déroboient la vûë à tout le monde (1) : & qu'ainsi la formule *sub Ascia dedicavit*, étoit un souhait à peu près semblable à celui que les Romains exprimoient par ces paroles ; *Sit tibi terra levis ;* c'est-à-dire, que les Gaulois & autres peuples qui faisoient graver une *Ascia* sur les sépulchres, demandoient aux vivans de ne pas permettre, que le lieu où reposoient leurs cendres, fût couvert de ronces, de buissons & de mauvaises herbes (2).

Voilà qui est ingenieusement imaginé. Il seroit seulement à souhaiter que M. Muratori ne se fût pas trompé, quand il a apperçû dans les *Ascia* des sépulcres un tranchant plat comme celui de nos hâches, qui étoit destiné selon lui à abattre les arbres & les buissons qui naissoient sur les tombeaux. Il n'y eut jamais d'*Ascia* sépulcrale de cette sorte, non pas même celle qu'il a fait graver ainsi à la page 139. de sa dissertation, & qui lui a été commu-

(1) *Ora bastar potrebbe a rendere verissimile l'opinione proposta intorno all'* Ascia *sepolcrale, lo scorgere, che tutte le diverse figure d'essa s'accordano coll' impiego, che le si può attribuire, cioè di tagliare le spine, macchie, e boscaglie, che potessero infestare i sepolcri.*

(2) *Però siano* Ascie *o* Zappe *o* Picconi, *quegli strumenti, che miriamo in tante lapidi sepolcrali, tutto in fine sembra influire a farci credere, che non per altro vi si effigiassero, se non per implorare da i viventi il tenere purgata e monda, la terra sovrastante al sepolcro, e per esprimere ciò, che tanti esprimevano col*, sit tibi terra levis. Pag. 149.

niquée par M. Bimard de la Batie. Cet Académicien en me prêtant l'écrit de M. Muratori, m'a assûré que le tranchant de l'*Ascia* qu'il a envoyée au sçavant Italien, étoit recourbé comme celui de toutes les autres *Ascia*.

Le groupe que j'ai mis à la suite des Ascia, est le supplement de l'histoire du Druidisme, on peut le voir à la page 122. La planche 115. du *Musæum Etruscum* représente un groupe semblable ; la seule différence entre l'un & l'autre consiste en ce que le vieillard du monument Italien a un casque, & est revêtu d'un habit militaire, qui ne differe en rien de celui du jeune-homme ; d'autre part le jeune-homme ne rend pas au vieillard l'embrassade, il se contente de s'appuyer légerement sur lui, & il porte un diadême. M. Gori qui nous a donné ce beau bronze, passe tout cela sous silence, & dit seulement, que c'est un Héros d'Etrurie qui a été blessé, & qu'on remene au camp : *Heros vulneratus in castra reductus.*

Mais est-il bien certain que ce Héros soit Etrusque, & qu'il soit blessé ? L'habit ne décide-t-il pas plûtôt, que le Héros & celui qu'on prend pour son Ecuyer, sont deux Gaulois ? Les Gaulois Cisalpins occupoient une bonne partie de l'Italie, bordoient les deux rives du Po, & étoient limitrophes de l'Etrurie. Ces Gaulois conservoient au-delà des Alpes les mœurs & la forme de gouvernement qu'ils y avoient apporté. Or une loi fondamentale des Gaules donnoit aux Druides le droit de créer un Roy ou un Vergobret aux différentes

Provinces qui n'en avoient point. J'ai prouvé ailleurs, que les Druides élisoient souvent quelqu'un de leurs corps. J'ai démontré encore que la plûpart des monumens que l'injure des tems a épargnés, représentent les Druides par deux, un vieux & un jeune. Ne pourroit-on pas dire plûtôt, que le bronze de M. Gori est une peinture fidéle du choix d'un Roy, ou d'un Vergobret (1), & de la maniere dont les Druides le présentoient au peuple du canton qu'il devoit gouverner? Je ne sçai si je me trompe; il est du moins certain que la maniere dont le Roy ou le Vergobret est représenté, semble justifier cette idée; puisqu'en s'appuyant sur un Druide qui représente tout le corps, il marque autant sa reconnoissance, que le dessein qu'il a de n'agir que par ses conseils.

Si le Héros de M. Gori n'est ni un Roy ni un Vergobret, ce doit être certainement un de ces Nobles des Gaules, sous la protection desquels se mettoient les *Soldurii*, qui se consacroient à leur service, épousoient leurs intérêts, fortifioient leur parti, & ne les quittoient ni à la vie ni à la mort.

J'observerai en passant, que les monumens Etrusques de M. Gori sont aussi hazardés, que les explications qu'il en donne. En effet, une bonne partie de ces prétendus Etrusques sont de véritables Gaulois: témoin leur habit, qui selon Strabon (2) & Martial (3), ne descendoit devant & derriere,

(1) Cæsar de Bel. Gal. lib. 7.
(2) Lib. 4. pag. 196.
(3) *Dimidiasque nates Gallica palla tegit*
Lib. 1. Epigr. 93.

que jusqu'à la naissance des cuisses. A l'égard des autres Antiques, il n'y en a pas une seule, qui ne tienne au Lecteur le langage qu'Horace met dans la bouche du Priape des Jardins de Mecene : Qu'*il étoit Dieu & non pas un Bouc, grace à la volonté du Statuaire, qui d'un tronc de figuier qu'il étoit auparavant, avoit aimé mieux l'ériger en Dieu.*

Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum,
Cum faber incertus scamnum, faceretne
Priapum,
Maluit esse Deum. Deus inde ego .... (1)

Ainsi Tages est le Dieu Tages, Furina & Vacuna sont les Déesses Furina & Vacuna, parce que tel a été le plaisir de M. Gori. Il n'ignoroit pas cependant que dès le tems de Varron (2), de Ciceron (3) & d'un ancien Scholiaste (4) d'Horace, *le nom de ces Divinités n'étoit connu que d'un fort petit nombre de personnes :* il suffit à M. Gori qu'elles soient sans symboles, & indifférentes à pouvoir être tout ce qu'on voudra : ce sont pour lui des titres qui garantissent l'apothéose qu'il en a fait.

Il est vrai que ces Dieux baptisés, pour ainsi dire, à l'aventure, peuvent être, & sont même la plûpart du Latium, de la Sabine, de la Ligurie, de l'Apennin, & des autres contrées de l'ancienne Italie ; mais le coup d'œil Hetrusque le rassûre : & il est ce curieux qui rassemblant dans son cabinet tou-

(1) Lib. 1. Satyr. VIII.
(2) Ling. lat. lib. 4. c. 12.
(3) Divin lib. 2.
(4) Porphyr. horat. ep. x. l. 1.

tes les Porcelaines qu'on lui présente, veut faire passer les Porcelaines de Saxe & de France pour des Porcelaines de la Chine & du Japon. Ce qui favorise infiniment M. Gori, c'est la quantité prodigieuse de vases Hetrusques, qu'on déterre tous les jours dans le Royaume de Naples, qui quoique faits dans la grande Grece, & contenant de même que les vases semblables que la Toscane fournit, la Mythologie des Grecs, passent néanmoins pour des ouvrages Tusques venant de la premiere main.

La seule chose donc qui peut faire de la peine, c'est que notre Antiquaire n'apperçoive pas dans les Bas-reliefs vrayment Toscans, les mœurs des premiers habitans de son Pays. Entre quantité de preuves que je puis produire de cette vérité, je m'arrête à celle que renferme la planche 170. M. Gori la donne pour une image des initiations observées aux mysteres de Bacchus. Mais tout ne porte-t-il pas à soûtenir, que ce sont des libations faites sur la tête d'un Prince captif, qu'on va immoler aux Manes de la Dame, qui occupe tout le haut du Tombeau? Si M. Gori a quelque doute là-dessus, qu'il compare la Victimaire Hetrusque avec les Prêtresses des Cimbres, dont Strabon a fait la description: & il se convaincra qu'à l'instar les unes des autres, toutes étoient armées d'un glaive & d'une patere, & portoient un espece de rochet de lin sur une tunique blanche, qu'elles serroient avec une ceinture d'airain.

Strab. l. 7. p. 294.

Le groupe des Druides est suivi d'un vase Egyptien. Je ne crains point de le dire, c'est sans con-

tredit dans ſon eſpece le morceau le mieux conſervé, le plus curieux & le plus intéreſſant de toute l'antiquité: il repréſente comme dans un point de vûë le fonds de la religion des Egyptiens. Quoique cette Religion ait été la mere de toutes les fauſſes Religions, elle eſt encore entre toutes les Religions qui ſont connuës, celle qui l'eſt moins, ou qui ne l'eſt point du tout, ainſi on verra peut-être avec plaiſir, tout de ſuite ici, quantité de traits, qui ſervent à l'entendre, & que j'ai trouvé épars dans une infinité d'auteurs qu'on n'eſt pas toujours à portée de lire. J'avouë que le Roman de l'hiſtoire du Ciel en ſouffrira: c'eſt le ſort des Auteurs de ces ſortes d'Ouvrages d'être demaſqués auſſi-tôt qu'ils ſe préſentent.

Vient enſuite Mithras dans ſon antre. Ce ſujet a été traité pluſieurs fois par d'habiles gens, & le marbre qui y a donné occaſion, a été auſſi donné en différens tems. Ainſi je n'aurois jamais ſongé à faire de nouveau l'un & l'autre, ſi M. Vallarſi, dans l'endroit même de ſon S. Jerôme, où il me copie mot-à-mot, n'avoit affecté de s'approprier le bien d'autrui. Quoiqu'il en ſoit, on ne doit pas craindre d'eſſuyer des redites de ma part. Au fonds des Mithriaques près, que j'ai tracé légerement dans la Religion des Gaulois, ce que je dis eſt nouveau, & s'il m'étoit permis d'écouter les retours de l'amour propre, je me ſçaurois quelque gré de quantité de découvertes, à quoi je ne m'attendois pas quand je mis la main à la plume. Les principales ſont, que les Mithriaques n'ont jamais fait ni

pû faire partie de la Réligion des Perſes: qu'elles ſont poſterieures à la naiſſance du Chriſtianiſme : qu'elles avoient pour objet le culte des Aſtres, & pour fin d'attirer leurs influences, d'en poſſeder les vertus & les qualités, & enfin la tranſformation en Aſtre au ſortir de ce monde, en quoi, ſelon les Mithricoles, conſiſtoit vraîment la Réſurrection.

Pour établir ces vérités, j'ai été obligé de mettre en œuvre tout ce que l'Antiquité a pû me fournir de lumieres ſur Mithras. Il n'y a qu'une inſcription, découverte depuis aſſez peu de tems au voiſinage de Tivoli, qui m'ait échappé, uniquement parce qu'elle n'avoit pû paſſer les Alpes. Ce ſont les Mémoires de l'Académie de Cortone qui me l'ont fait connoître : comme ces Mémoires ſont auſſi rares que récens, & que l'inſcription a quelque choſe de ſingulier, ceux qui ſçavent de quel prix ſont ces ſortes de monumens, ne ſeront pas fâchés de la voir ici.

SOLI. INVICTO. MITHRAE
SICUTI. IPSE. SE. IN. VISU
JUSSIT. REFICI
VICTORINUS. CAES. N
VERNA. DISPENSATOR
NUMINI. PRAESENTI. SUIS. IN
PENDIS. REFICIENDUM
CURAVIT. DEDICAVITQUE
NAMA. CUNCTIS

Saggi di Diſſertazioni Accademiche, &c. t. 2. p. 109. &c.

M. Redi dans une Diſſertation particuliere ſur les Dieux *Adherans*, obſerve que c'eſt le troiſiéme marbre

marbre dédié à Mithras où on liſe le mot *Nama;* & il infere du Latin *cunctis* par où finit l'inſcription, que le *Sebeſio* du marbre de la Vigne Borghèſe, étant avant le dernier mot de l'inſcription qui eſt gravée ſur le col du Taureau, doit être un mot Grec latiniſé, qui eſt au datif. Qu'ainſi, nonobſtant que *Sebeſius* ne ſe trouve dans aucun Lexicographe, on peut ſuppoſer hardiment qu'il ſignifie, *Adorateur*, *devot*, puiſque le Grec Σέβασις & Σέβησις ſignifie, *vénération*, *adoration*.

A l'égard du mot *Nama*, M. Redi propoſe deux ſentimens; ſelon le premier, il ſuppoſe deux choſes: 1°. Que *Nama* eſt un mot Perſan, que les Mithricoles avoient conſacré pour faire paſſer dans toutes les langues des différens peuples, qui recevroient le culte de leur Dieu favori, de la même maniere que l'Egliſe a pris de l'Hebreu *Amen*, *Alleluia*, & autres termes ſemblables ſans les alterer (1). 2°. Qu'au rapport d'un Miſſionnaire qui a fait quelque ſéjour en Perſe, *Nama* ſignifie, *grace*, *bienfait*: ſur ce pied, ajoûte M. Redi, le *Nama cunctis* du marbre de Tivoli marque, que LES GRACES & LES BIENFAITS ſont prêts à couler ſur tous ceux qui feront leur cour à Mithras. Que le NAMA tout court de la galerie Juſtinienne répond à cette formule: GRACE & MISERICORDE à qui a recours

(1) *Soſpettando che quel* NAMA *foſſe una formola rituale, e religioſa tolta con miſtero dalla lingua Perſiana, come l'*AMEN, *l'*ALLELUIA, *ed altre parole rituali abbiamo noi ritenute dalla lingua Ebrea, in cui parlavano i primi Maeſtri del noſtro credere, che pel mondo ſi diffuſero.* P. 110.

à Mithras : & enfin que le NAMA SEBESIO de la Vigne Borghese signifie, ou que ce monument a été érigé par SEBESIUS pour obtenir LE PARDON de ses péchés, ou bien, que tout ADORATEUR de Mithras peut se promettre en reverant ce Dieu, de gagner INDULGENCE pleniere de ses crimes (1).

Comme tout cela est tiré, M. Redi propose pour second sentiment que NAMA étant un mot Grec qui signifie *source*, ou des *eaux jaillissantes*, & les Mithricoles ayant affecté de transporter à Mithras, selon la remarque des Peres, les titres de *Soleil*, de *Lion*, de *Feu*, de *Pierre*, & autres que l'Ecriture donne uniquement au Messie : NAMA tout seul, ou NAMA CUNCTIS, ou enfin NAMA SEBESIO au-dessous de la figure de Mithras, veut dire que ce Dieu est celui que les Prophétes ont designé par le nom de *Source* ou de *Fontaine*, & qu'ainsi ces inscriptions sont relatives à ces paroles d'Isaïe, *Vous tous qui avez soif, venez aux eaux*, ou à celles-ci de Zacharie, *Fontaine ouverte à la maison de David & aux*

Isaïe 55. 1.

Zacharie 13. 1.

(1) *Ecco dunque spiegato il* NAMA CUNCTIS. *Vittorino, ch' aveva posto il Mithra di Tivoli, dice d'averlo posto per far* BENEFIZIO A TUTTI ; .... *Lo stesso dirà il* NAMA *del Mithra Giustiniani*, INDULGENZA *a chi ricorre al Nume*, GRAZIA *a chi adora questa divinita* ... *Ora ciò posto, non mi pare, che spropositato sarebbe chi dicesse, che quel* SEBEZIO *sia il nome di quel tale, che l'idolo Mithra fece a sue spese scolpire per sodisfazione de' suoi peccati, e che per questa sua divozione implorando sopra di se la grazia di Mithra, scrisse nel collo al Toro :* sia per impetrare la GRAZIA A SEBESIO .... *Ivi con un poco più di limitazione, che nella Tiburtina, si prometterà* GRAZIA *o* INDULGENZA A QUALUNQUE DIVOTO, *o* ADORATORE, *che ricorre a Mithra*. Pag. 110.

habitans de Jerusalem ; ou à ces autres de S. Jean ; *Fontaine d'eau qui rejaillira jusques dans la vie éternelle* (1).

Joan. 4. 14.

Ce sentiment est bien mieux fondé & par conséquent plus recevable que le premier. M. Redi auroit pû l'appuyer sur la description que Porphyre fait de l'antre de Mithras, qu'il dit avoir été un séjour délicieux par les fontaines & les ruisseaux qui serpentoient de tous côtés (2). Mais j'ai ôté cette ressource à M. Redi, en faisant voir que Porphyre avoit avoüé depuis, qu'il avoit été surpris, & que tout ce qu'il avoit avancé de Mithras étoit tiré des livres supposés par les Gnostiques.

Une autre raison qui empêche d'admettre le sens que M. Redi donne au NAMA de nos inscriptions, c'est qu'il n'a aucun rapport aux Planétes & aux Constellations qui sont toûjours à la suite de Mithras, & qu'il ne marque pas de quels yeux les Mithricoles regardoient les Astres, leur dépendance à l'égard de ces divinités subalternes, ni enfin quoi que ce soit qui concerne l'objet de leur culte : toutes circonstances qu'il ne faut jamais perdre de vûë sur peine de passer pour n'avoir point la clef des Mithriaques.

Au reste en ne souscrivant pas au sentiment de

(1) *Sicche in linguaggio de' Mithriaci quel* NAMA, *quel* NAMA CUNCTIS, *quel* NAMA SEBESIO, *sotto le statue di Mithra, vorrà dire quello stesso, ch' i Profeti di Cristo dissero, quando* FONTE *il chiamarono ; ed averà un senso consimile all'* omnes sitientes venite ad AQUAS *d'Isaia, al* FONS patens domui Jacob *di Zaccharia, al* FONS AQUAE SALIENTIS in vitam æternam *di S. Giovanni.* Idem ibid, pag. 112.

(2) Porphyr. de antro Nymph. pag. 254.

M. Redi, je n'ai garde de nier que SEBESIO du marbre de la Vigne Borgheſe ne puiſſe être un nom propre, & au datif; les Lettres de S. Jerôme font foi, qu'il y a eu des hommes qui ont porté le nom de *Sebeſius*. Tous ces aveus ne m'obligent en aucune maniere à changer la ſignification que j'ai attachée à *Nama*; je l'ai, ce ſemble, puiſée dans ſes véritables ſources; & elle eſt intimement liée à l'eſſence & au fond des myſteres de Mythras.

Je paſſe les autres marbres, bronzes & pierres gravées, qui ſuivent les antiques dont je viens de parler: je n'aurois jamais fait ſi je voulois marquer en détail tous les traits nouveaux, que la vûë de chaque piece préſente à l'eſprit, ou fait naître naturellement. D'ailleurs je ne puis me diſpenſer de donner à quelques ſujets ſinguliers, qu'on m'a engagé de traiter, le peu de tems qui me reſte à entretenir le Lecteur.

Le premier a pour objet une notion ſimple, claire & parfaite, des années des Egyptiens. Je me ſuis déterminé d'autant plus volontiers à approfondir ce point important de notre ancienne hiſtoire, qu'il tient eſſentiellement à la Religion des Egyptiens, que je venois de tracer. En effet, la forme des années de ce peuple faiſoit partie de ſa Religion, & en regloit les fêtes, les myſteres & le cérémonial. La connoiſſance de l'un étoit donc liée à la connoiſſance de l'autre; & comme l'une & l'autre ſe prêtoient reciproquement la main, elles s'éclairciſſoient & ſe perfectionnoient mutuellement.

A ce motif que j'avois de traiter cette matiere,

s'en eſt joint un autre aſſez ſingulier : c'eſt qu'entre tant de Sçavans qui m'avoient frayé le chemin, il y en avoit peu dont le calcul fût exact. Outre les preuves que j'ai données de cette vérité dans le corps de l'ouvrage, en voici quelques autres qui vont juſqu'à la démonſtration.

Cenſorin Auteur du troiſiéme ſiécle, dans lequel tout le monde a coûtume de puiſer l'idée qu'on doit ſe former des années Egyptiennes, après avoir marqué qu'en l'année (1) même qu'il écrivoit, l'année des Egyptiens avoit commencé le ſeptiéme des Calendes de Juillet, quoique cent ans auparavant ce commencement fût arrivé le douze des Calendes d'Août, ajoûte : » C'eſt pourquoi il eſt important de ſçavoir que l'année courante eſt la centiéme depuis la GRANDE ANNE'E, appellée autrement SOLAIRE, CANICULAIRE, & ANNE'E DE DIEU (2). Cenſorin n'eſt pas exact : dans le tems qu'il écrivoit l'année Egyptienne courante, étoit la centuniéme depuis l'année Caniculaire ; la centiéme avoit fini cette année là même à midi du ſeptiéme des Calendes de Juillet : à midi, s'entend ſelon (3)

(1) C'étoit en 238. de J. C.

(2) *Quare ſcire etiam licet, anni illius magni, qui ut ſupra dictum eſt, & ſolaris, & canicularis, & Dei annus vocatur, nunc agi vertentem annum centeſimum.* Cenſorin. de die Nat. c. 21.

(3) C'eſt que le gros des Egyptiens commençoient le jour, le mois & l'année à minuit. Mais la meilleure méthode d'accorder enſemble l'année des Alexandrins & celle des Egyptiens, étoit de les commencer à midi : par là on évitoit la fâcheuſe néceſſité de rapporter à deux jours différens la plûpart des obſervations Aſtronomiques faites pendant la nuit. *Doduel append. ad Diſſert. Cypria. pag.* 49.

Ptolomée, Theon, & les Astronomes posterieurs d'Alexandrie. On trouvera ce point clairement établi à la page 229.

Je passe les erreurs semblables & nouvelles de Scaliger, de Saumaise & de quelques autres critiques de ce tems-là : le P. Petau les a parfaitement bien relevées. Mais le P. Petau lui-même, cette lumiere de son siécle, n'a-t-il pas souffert quelque éclipse ? Je ne voudrois pas l'accuser, comme font quelques-uns, d'avoir enseigné en plusieurs endroits de son *Rationarium temporum*, que tous les Egyptiens sans exception, en subissant le joug Romain, avoient pris l'année Julienne (1). Ces endroits rapprochés de quelques autres répandus dans ses ouvrages, peuvent être favorablement expliqués. Mais il n'en est pas, ce semble, de même de l'idée qu'il vouloit donner de l'ANNE'E DE DIEU : car expliquant un passage d'Horus, que je rapporte à la page 219. il prétend qu'Horus ne donne que 365. jours équinoctiaux à l'ANNE'E DE DIEU, & que les Egyptiens n'appelloient ainsi cette année, que parce qu'ils sçavoient qu'il lui manquoit un quart de jour. Or afin que ce quart de jour ne fût pas perdu, les Egyptiens, dit-il, le comptoient à la fin de la periode de quatre ans : non pas en le marquant par le moyen de l'intercalation ; mais c'est qu'en annonçant que l'année commençoit un jour

(1) *Hac anni formâ usi sunt Ægyptii usque ad cladem Antonii & Cleopatræ, quando cum jugo Romano formam quoque illorum anni receperunt.* Lib. 1. cap. 6. lib. 3. cap. 15.

plûtôt, ils faisoient assez entendre que cette année leur étoit parfaitement connuë (1).

Le P. Petau n'est point ici connoissable ; il donne trop de prise sur lui, & il est surprenant que ses adversaires ne lui ayent pas démontré 1°. Que les Egyptiens, dont il est ici question, ne sont pas les Egyptiens en général, mais ceux qui peignoient l'année sous l'emblême d'un quart d'arpent, comme Horus le dit en termes exprès dans cet endroit même. Mais ces Egyptiens étoient les Prêtres de la nation, comme il le reconnoit lui-même (2) : l'année des Prêtres étoit fixe & solaire, & semblable en tout à l'année Julienne, ainsi que je le dis d'après lui à la page 204. Par conséquent les 365. jours dont les Prêtres composoient leur année, n'étoient pas équinoctiaux, puisqu'ils avoient six heures de plus que les 365. de l'année du reste des Egyptiens.

2°. L'ANNÉE DE DIEU ne sçauroit être l'année Tropique & Populaire pour trois raisons : en premier lieu, parce que le nom même qu'elle porte, marque évidemment qu'elle étoit Astrale ; ainsi elle comprenoit nécessairement tout le tems que le Soleil, ou plûtôt la Canicule mettoit à retourner au point du Ciel d'où elle étoit partie en commençant

(1) *Annum Dei* 365. *diebus circumscribit : & quoniam quadrantem insuper ad solis rationes deesse sentiunt, ideò annum* Θεοῦ *vocant. Ob quem quadrantem* διὰ τετραετηρίδος περιττὴν ἡμέραν ἀριθμοῦσιν *: non quod intercalatione diem illum exprimant ; sed quod satis illius conscientiam declarent, dum anni sui caput uno die retro cessisse demonstrant.* Petav. Doctr. temp. lib. 3. cap. 2. pag. 254.

(2) Auctar. lib. 5. cap. 3. p. 196. &c.

l'année. 2°. C'eſt qu'Horus obſerve que les Prêtres, qui ſont les Egyptiens dont il parle, retenoient l'EXCEDENT que l'année Solaire & Aſtrale avoit au-deſſus de l'année Tropique, POUR LE COMPTER A LA FIN DE LA PERIODE DE QUATRE ANS. 3°. D'autant que les Prêtres dans leurs hieroglyphes repréſentoient, ainſi que nous l'avons vû, l'année qui leur étoit propre par le QUART D'UN ARPENT, & qu'en parlant ils diſoient UN QUART pour dire une année. Si donc chez les Prêtres d'Egypte l'arpent entier étoit la figure de la periode de quatre ans, à la fin de laquelle ils ajoûtoient le jour qui reſultoit des ſix heures, que l'année Solaire & Aſtrale avoit de plus que l'année Tropique, il eſt évident que l'année que les Prêtres d'Egypte appelloient QUART, & qu'ils déſignoient par UN QUART D'ARPENT, devoit être Aſtrale, & comprenoit 365. jours & près de ſix heures.

3°. Dès qu'il eſt prouvé que les Egyptiens dont parle Horus, avoient une année fixe & Solaire, & qu'à la fin de la periode de quatre ans ils comptoient LE JOUR EXCEDENT, que formoient les ſix heures qu'ils avoient ſoin de retenir, il eſt auſſi démontré que ces Egyptiens intercaloient un jour tous les quatre ans, & qu'aux cinq *Epagomenes* ordinaires ils en ajoûtoient une ſixiéme.

Ces mêmes vérités ne combattent pas moins victorieuſement le fameux P. Kircher; cet Auteur, il eſt vrai, a mis tout en œuvre pour pouvoir débroüiller le grimoire des Egyptiens; mais on aura toûjours à lui reprocher d'avoir fondé la chronologie Egyptienne

tienne ſur un principe qui la renverſe entierement : ſçavoir que »les Egyptiens avoient deux années ,, différentes ; l'une civile & populaire, l'autre hye- ,, roglyphique & inconnuë : la premiere, dit-il, ,, qui étoit fixe, & par conſéquent la même que ,, celle qui étoit en uſage à Alexandrie, & qui l'eſt ,, encore parmi les Cophtes d'aujourd'hui, ſervoit à ,, marquer l'ordre des tems de chaque choſe. La ſe- ,, conde étoit vague, & n'admettoit aucune inter- ,, calation : comme c'étoit l'année propre des Prê- ,, tres de la nation, elle étoit inconnuë au commun ,, des Egyptiens, & n'avoit aucun frein qui l'ar- ,, rêtât ; d'autant que par un calcul myſterieux on ,, rapportoit au Soleil les jours de plus, que formoit ,, inſenſiblement le cours de cet aſtre (1).« C'eſt juſtement le contre-pied de la vérité.

Une autre erreur plus marquée du même Auteur, c'eſt la deſcription ſinguliere qu'il fait de l'année vague des Egyptiens. » Dès que l'année Caniculaire ,, étoit finie, dit-il, la Néomenie de l'année Canicu- ,, laire ſuivante commençoit avec le lever de la Cani- ,, cule, qui arrivoit à l'entrée de la nuit même qui ,, précedoit *Thoth*, & cette année étoit appellée *So-*

(1) *Obſervandum eſt, Ægyptios duplicem habuiſſe computùs ſui rationem : unam quæ ad annos figendos, ac in ordinem redigendos inſtituebatur, eratque toti Ægypto unà cum Alexandrinis promiſcuè uſitata, quam & in hunc diem uſque obſervant Chriſtiani Copitæ. Altera propria fuit ſacerdotibus & hierophantis, unde & myſtica & hierophantica, & arcana dicebatur; ſolis, ut dixi, ſacerdotalis ordinis ſapientibus nota, nullaque intercalatione utebatur, ſicuti civilis : ſed permittebat habenas annis, excreſcenteſque dies & annos certo quodam & myſtico artificio Solis rationibus imputabat.* Kircher œdip. Ægypt. t. 2. part. 2. p. 250.

„ *this*. La ſeconde année ne commençoit qu'à la 12e.
„ heure qui précedoit Thoth, parce que la Ca-
„ nicule ne ſe levoit qu'à cette heure là. De même
„ la troiſiéme année commençoit avant le lever du
„ Soleil, parce que c'étoit auſſi le moment du lever
„ de la Canicule. Quant à la quatriéme année, quoi-
„ que les Egyptiens ne puſſent pas voir le lever de
„ la Canicule, parce qu'à midi cet aſtre étoit toû-
„ jours ſous leur hemiſphere, ils ne laiſſoient pas
„ de commencer leur année à midi du premier jour
„ de Thoth. De cette maniere, continuë-t-il, cha-
„ que année de la periode de quatre ans avoit un
„ quart de jour de plus, ſans qu'on eût recours à
„ aucune intercalation : & cependant le jour qui
„ faiſoit partie de cette periode, s'y gliſſoit inſenſi-
„ blement (1). «

Le P. Kircher donne ici dans deux écueils, contre leſquels il ne lui étoit guéres poſſible de ne pas ſe briſer ; car d'abord de vague & de defectueuſe qu'étoit l'année Egyptienne, il la rend fixe & ſolaire ; empêchant que dans le cours de l'année Ca-

(1) *Confecta autem dicta periodo, Neomenia luſtri canicularis incipiebat eâ nocte, quæ poſt meridiem quinque dierum* niſi *ſequebatur, oriente canicula* ἀκρονύχως *nocte quæ Thoth præcedebat, totuſque ille annus vocabatur* Σῶθις. *Anno ſequente eadem nocte quæ Thoth antecedebat, obſervantes ortum caniculæ, qui non veſpere ut primo anno, ſed media nocte oriebatur, tunc incipiebat annus luſtri ſecundus. Anno tertio ortus caniculæ ante ſolem eminebat, & hinc tertius luſtri annus incipiebat. Quarto anno canicula non poterat videri, quia in meridie Ægypti in contraria parte alterius hemiſphærii oriebatur; itaque à meridie Thoth incipiebat quartus annus luſtri. Ita inter ſingulos luſtri annos unius diei quadrans erat interjectus, & ſine ulla diei integri* ἐμβολισμῷ, *ſed ſenſim unus dies ſubrepebat*. Idem ibid. pag. 257.

niculaire, qui étoit de 1461. ans Egyptiens, les fêtes d'Iſis, d'Oſiris, & des autres divinités du pays parcouruſſent les différentes ſaiſons qui compoſoient cette longue periode, & c'eſt s'attirer ſur les bras Geminus & tous les Anciens, & qui plus eſt, les reproches dont le P. Petau a couvert Saumaiſe & Scaliger, pour avoir avancé de pareilles chimeres (1).

Je ferme les yeux ſur pluſieurs autres qui coulent d'un principe auſſi faux; comme, que l'année Egyptienne de vague & de retrograde qu'elle étoit, auroit été fixe & ſolaire. Que l'année Caniculaire au lieu des 1461. années Egyptiennes, dont elle étoit compoſée, n'en avoit que 1460. Juliennes, &c.

Le ſecond écüeil où le P. Kircher a fait naufrage, c'eſt la regle invariable des Egyptiens de ne commencer jamais l'année qu'à minuit ou à midi (2) conjointement avec Thoth: donc l'année Caniculaire ne finiſſoit ni ne commençoit jamais à l'entrée de la nuit, ni un peu avant le lever du Soleil. Moins encore la premiere periode de quatre ans commençoit-elle comme le veut ailleurs (3) le P. Kircher, mier de Thoth; la ſeconde, le ſecond de Thoth; la troiſiéme, le troiſiéme de Thoth, & ainſi des autres.

Les Egyptiens, tant ceux qui ne ſe ſont jamais départis du ſyſtême de l'année vague, que ceux qui

(1) Vide Petav. Auctar. part. 2. lib. 5. cap. 3. pag. 195. 196. 197. &c.

(2) Voyez ce que j'ai dit plus haut dans une note particuliere.

(3) Prodrom. cap. 5. p. 144.

en différens tems ont pris le parti de ſuivre l'année fixe, n'ont eu en aucun tems d'autre commencement d'année que le premier de Thoth. C'eſt une vérité à laquelle ne ſçauroit ſe refuſer quiconque a une legere connoiſſance des uſages des Egyptiens. Il en eſt de même de quelques autres auxquelles le P. Kircher donne auſſi atteinte.

„Diocletien, dit ce Pere, mit fin à l'Ere de Nabo-„naſar l'an 1031. de cette Ere : car le 12. de Juin „prenant les 311. ans qui étoient écoulés depuis „l'élevation d'Auguſte à l'Empire, il les reduiſit à „77. periodes de quatre ans, dans leſquelles étoient „compris tous les biſſextes qui avoient été obmis ; „afin que dès le 13. de Juin toute l'intercalation „fût faite, & que le 78e. jour de l'année courante „312. pût tomber le lendemain du ſigne de la Vier-„ge, c'eſt-à-dire, le vendredi 29. d'Août. Et il „ſtatua qu'à l'avenir ce jour là ſeroit toûjours le pre-„mier du mois appellé Thoth. A l'égard des cinq „épagomenes établies de tout tems à la fin du der-„nier mois Egyptien, il regla qu'elles ſubſiſteroient, „& qu'on y en ajoûteroit une ſixiéme chaque qua-„triéme année: au moyen dequoi l'année Egyp-„tienne étant parfaitement conforme à l'année Ro-„maine, & faiſant le même progrès, porteroit le „nom d'Ere ou d'année de Diocletien (1).«

Comme la fauſſeté de ce récit, jointe aux erreurs

(1) *Sic annus ille continuo progreſſu, & æquali meta perpetuo ad annum Romanum reſponderet, & à ſuo nomine impoſterum vocaretur annus Diocletiani.* Prodrom. cap. 2. p. 22. & 23.

de calcul dont il eſt ſemé, me jetteroit dans des digreſſions que je veux éviter; je dis en ſubſtance, que les Egyptiens ont eu quatre différentes Eres, dont les deux premieres étoient composées d'années tropiques, vagues & rétrogrades; au lieu que les années des deux dernieres étoient ſolaires, fixes & aſtrales.

La premiere de toutes ces Eres étoit l'Ere célébre de Nabonaſar; elle a commencé le 26 de Février l'an 575. de l'année caniculaire courante, & a duré 424. ans.

La ſeconde Ere eſt celle d'Alexandre le Grand, appellée plus communément l'Ere de Philipe, parce qu'elle n'a commencé qu'après la mort d'Alexandre, à l'élevation de Philippe Aridée ſur le Thrône de ſon frere, & lorſque les Grecs de Macédoine fixérent leur ſiége dans l'Egypte. Elle n'a duré que 294. ans, & a fini à la mort de Cléopatre.

La troiſiéme Ere eſt celle d'Auguſte: elle eſt poſtérieure de 718. ans Egyptiens & 74. jours à l'Ere de Nabonaſar; elle a duré 313. ans Juliens, ou 313. Egyptiens & 78. jours.

Enfin la derniere Ere des Egyptiens eſt celle de Diocletien: & nonobſtant qu'elle n'ait été établie que la douziéme ou treiziéme année du régne de ce Prince, c'eſt-à-dire, après la défaite d'Achillée, & la priſe d'Alexandrie ſur ce Tyran: il n'en eſt pas moins vrai, 1°. Que les Alexandrins ſe donnerent cette Ere pour ſe rendre Diocletien favorable, enſorte même que la portant tout d'un coup au premier de Thoth, qui avoit précedé l'élection

de Diocletien, ils ajouterent (1) 20. jours aux années de ſon regne, afin qu'elles quadraſſent parfaitement à la nature de la Chronologie dont ils ne ſe départoient jamais.

2°. Que l'Ere de Nabonaſar n'eut pas moins de cours en Egypte après l'établiſſement de l'Ere de Diocletien, qu'elle en avoit eu après l'introduction de l'année des Auguſtes, puiſqu'on a une foule d'autorités & de preuves certaines, qu'elle n'y a été éteinte qu'avec le Paganiſme.

3°. En dernier lieu, que les Alexandrins en établiſſant l'Ere de Diocletien, ne prirent aucune meſure pour rendre conforme leur année à celle des Romains. Tout cela avoit été fait dès le tems d'Auguſte : & voilà pourquoi on attendit (2) alors, que la cinquiéme année de l'Empire de ce Prince en Egypte fût révoluë, pour commencer la période de quatre ans ; à la fin de laquelle on plaça le premier des Biſſextes, qui faiſoient aller de pair l'année Egyptienne avec l'année Julienne. C'eſt qu'il fallut attendre le concours de deux Thoths, l'un vague & l'autre fixe en un même jour. Ce qui n'arriva que la ſixiéme année d'Auguſte. Or comme le jour de la réünion des deux Thoths fut cette année le 29. d'Août : ce jour fut pris pour être déſormais le premier jour de l'année fixe des Alexandrins, & des autres Egyptiens qui marcherent depuis ſur leurs

(1) Les Egyptiens qui ſuivoient l'année vague, donnerent à Diocletien 97. jours de plus : car leur Thoth tomba cette année le 12. de Juin; & Diocletien ne fut revêtu de la pourpre que le 17. de Septembre ſuivant.

(2) Vide Doduel. *append. ad diſſertat. Cyprian.* pag. 14. 15. &c.

traces. Ce qui a été inviolablement obſervé juſqu'ici.

La précaution d'attendre le concours de Thoth vague & de Thoth fixe, dont je viens de parler, découvre une vérité à laquelle peu de Sçavans ont fait attention. C'eſt que l'uſage de l'année fixe étoit établi à Alexandrie avant l'Ere d'Auguſte. Selon Théon ce concours s'appelloit *renouvellement*; * & c'étoit le commencement d'une période de 1460 années Juliennes, & de 1461. années Egyptiennes. Les Grecs & les Alexandrins, car c'eſt ainſi que Théon parle, ſe ſervoient d'années Juliennes & les Egyptiens n'employoient que des années vagues. Comme donc les cinq premieres années de l'Empire d'Auguſte en Egypte étoient les cinq dernieres de la période qui précédoit l'Ere de ce Prince, & qu'à l'égard des Alexandrins, cette période étoit également compoſée d'années fixes & d'années vagues; il eſt certain que l'année fixe, ſolaire & aſtrale étoit en uſage à Alexandrie avant l'Ere d'Auguſte.

* Ou *rétabliſſement*.

Cette vérité que je n'avois d'abord tiré que par induction, ſe trouve fondée ſur une autorité poſitive: car Ibn Jounis (1) Auteur Arabe, mais Egyptien d'origine, dit en termes exprès que *l'intercalation eut lieu à Alexandrie dès la troiſiéme année de l'Ere de Philippe Aridée*. Et de fait cela ne pouvoit être guéres autrement: c'étoient les Macédoniens qui avoient bâti la Ville d'Alexandrie, qui compoſoient le Senat qui y étoit, qui occupoient toutes les dignités

(1) Vide Golii not. in Alfergan. pag. 52. 62.

de l'Egypte, qui avoient établi l'Ere de Philippe: leur année étoit ſolaire, & ils avoient un biſſexte tous les quatre ans, qui étoit le dernier jour de l'année: tous faits inconteſtables qu'il faut nier, ou reconnoître l'uſage de l'intercalation établi à Alexandrie long-tems avant l'Ere d'Auguſte. Il eſt vrai que les Macédoniens pour introduire un changement qui renverſoit entierement la Chronologie du pays, uſerent d'un tempérammment qui entraîna tous les Egyptiens, qui faiſoient leur ſéjour dans la Capitale du Royaume: c'eſt que donnant à leurs mois les noms mêmes que ce peuple ſubjugué donnoit aux ſiens, ils tranſporterent du 24. de Septembre au 29. d'Août le commencement de leur année, & choiſirent ce jour pour réünir de 1460 ans en 1460 ans le Calendrier des uns & des autres, & recommencer enſemble la période favorite que les Egyptiens ſuperſtitieux honoroient du nom d'ANNE'E DE DIEU.

Tous ces faits importans avoient échapé à M. Averani, puiſqu'il termine ſon Traité (1) ſur les mois Egyptiens par ce paradoxe inoüi que les Grecs d'Alexandrie commençoient toûjours leur année & leur Thoth le 8e. de Choiac (2): & voici comme il s'y prend pour établir cet étonnant phénomene. „ Il „ n'y avoit, dit-il, d'autre différence entre le Calen„ drier des Alexandrins & celui des Egyptiens, si„ non que les premiers commençoient l'année ou „ 97. jours après ou 268. jours avant les autres,

(1) Imprimé à Florence en 1737. par les ſoins de M. Gori.

(2) *Quidquid tamen ſit, certum eſt Alexandrinos exordium anni habere die octavo menſis* Χοιὰκ *juxta Ægyptios.* Diſſert. de menſ. Ægypt. pag. 65.

„ C'eſt

„ C'est Théon qui est mon garand : car à la page
„ 281. de son Commentaire sur Ptolomée, vou-
„ lant sçavoir quel jour selon les Alexandrins étoit
„ arrivée l'éclipse du Soleil que les Egyptiens
„ avoient observée le 24. de Thoth, il ne fait qu'a-
„ joûter à ces 24. jours 365. autres jours; après quoi
„ déduisant du total 97 jours, il conclut que les
„ 292. jours restans, sont ceux qui se sont écoulés
„ de l'année Alexandrine, & qu'ainsi l'éclipse qui
„ arriva le 24. de Thoth selon les Egyptiens, arri-
„ va le 22. (1) de Paüni selon les Alexandrins.

Je respecte la mémoire de M. Averani autant qu'il est de mon devoir : mais les loix de l'équité ne me permettent point de déguiser une vérité, qui saute aux yeux de tous ceux qui lisent son Ouvrage ; c'est qu'il n'étoit nullement au fait de l'année Egyptienne & de l'année Alexandrine, ni de la différence qu'il y avoit entre l'une & l'autre ; ce n'est pas qu'il ne rencontre juste quelquefois : mais comme il ne voit la vérité qu'à demi, il ne lui est guéres possible de dire ce qu'il a découvert, sans sapper les principes par le fondement.

Le sens qu'il donne au grec de Théon, est une preuve complette de cette vérité. Cet Astronome pour trouver quel quantiéme du mois Alexandrin étoit le 24. de Thoth Egyptien de l'an 1112. de l'Ere de Nabonasar, dit qu'à ces 24. jours il avoit ajoûté les 365. jours dont toute année Egyptienne est composée ; que de ces deux nombres, qui joints ensemble font 389. il en avoit tiré 97. & enfin qu'il

(1) Le 18. de notre mois de Juin.

avoit employé les 297. reſtans à en former des mois Egyptiens, en commençant après midi du premier jour de Thoth : ce qui lui avoit donné neuf mois Egyptiens & 22. jours. Par où il avoit découvert qu'au 24. de Thoth Egyptien répondoit juſte le 22. de Pauni Alexandrin.

Qu'on tourne ce paſſage en tous ſens : je défie qu'on y apperçoive quoi que ce ſoit qui marque directement ni indirectement, que les Alexandrins commençoient toûjours leur année le 8. de Choiac; la nature de leur année ne le comportoit pas; elle étoit fixe & ſolaire; & ſi ſon commencement avoit été attaché au 8. de Choiac, elle auroit été néceſſairement vague & tropique.

Ce qui a fait illuſion à M. Averani, ce ſont les 97. jours que Théon en faiſant ſon calcul tire des 389. & dont il ne fait aucun employ. Si M. Averani en avoit connu l'origine, il auroit vû que c'étoit autant de biſſextes, que l'année Alexandrine avoit de plus que l'année Egyptienne, ce qui faiſoit que l'année Egyptienne précedoit l'année Alexandrine d'autant de jours. Cette connoiſſance lui auroit épargné non-ſeulement la faute que je viens d'expoſer, mais encore celle qu'il fait en diſant qu'il ne ſçait ſi l'année des Alexandrins commençoit ou 97. jours après l'année des Egyptiens, ou 268 jours plûtôt : la moindre attention ſur la nature de l'année Egyptienne, qui n'admettoit jamais aucune intercalation, lui auroit fait ſentir qu'excepté l'année même caniculaire, où Thoth Egyptien & Thoth Alexandrin concouroient enſemble le même jour, on ne

ſçauroit aſſigner nulle année Egyptienne qui ne précedât de quelque eſpace de tems l'année Alexandrine, ainſi paſſé cette année, l'année ſuivante Egyptienne commençoit par préceder d'un quart de jour l'année Alexandrine; celle d'après commençoit par la préceder de la moitié d'un jour; celle qui venoit enſuite la précedoit de dix-huit heures; & la cinquiéme enfin la précedoit d'un jour entier. C'eſt-à-dire que tous les quatre ans révolus elle avoit un jour de plus; & qu'au lieu de faire rentrer ce jour à l'exemple des Alexandrins, dans les quatre ans qui s'étoient écoulés, les Egyptiens le prenoient pour en faire le premier jour de la cinquiéme année. Or comme ils continuoient ſur le même pied juſqu'à la fin de la période courante de 1461. de leurs années, le nombre des biſſextes de l'année des Alexandrins alloit toûjours croiſſant juſqu'à la concurrence de 364. D'où il ſuit que quand on vouloit ſçavoir quel jour étoit arrivée une choſe ſelon le différent comput des Egyptiens & des Alexandrins, il falloit néceſſairement retrancher des années des Alexandrins tous les biſſextes qu'ils n'avoient pas comptez, & qui faiſoient neanmoins partie de l'année Egyptienne. Et voilà préciſement ce que fait ici Théon ſelon les regles, qu'il a preſcrites dans ſon Traité ſur les Canons manuels de Ptolemée, donné en partie par Doduel, & cité long-tems auparavant par le P. Petau, & par Golius.

Entre pluſieurs regles que Théon propoſe pour ſçavoir au juſte combien de biſſextes quelque année Alexandrine que ce ſoit, a de plus que l'année

Egyptienne, la plus aisée est celle de tenir un compte exact des années de l'Ere d'Auguste & de l'Ere de Diocletien : de faire un tout de ces années ; de diviser ce tout en quatre, en laissant tout nombre qui est au-dessous de quatre, & enfin de prendre une des quatre cotitez pour le nombre des bissextes qu'on cherche. Par exemple, l'année 1112. de l'Ere de Nabonasar est la 80. de l'Ere de Diocletien: ces 80 années jointes aux 313. de l'Ere d'Auguste font 393. divisez ce nombre par quatre vous aurez 97. $\frac{1}{4}$ rejettez ce quart, ainsi que je viens de le dire, & retenez les 97. qui vous donnent d'un côté le nombre de bissextes que l'année Alexandrine a de plus que l'année Egyptienne ; & de l'autre le nombre de jours dont l'année Egyptienne précede l'année Alexandrine.

En effet les huit derniers jours de Pauni, & les 60. qu'Epiphi & Mesori contiennent, joints aux 5. épagoménes, & aux 24. jours de Thoth courant, font les 97. jours qui manquoient à l'année Alexandrine pour arriver au 24. de Thoth Egyptien de l'an 1112. de l'Ere de Nabonasar. D'où il résulte évidemment que le 22. de Pauni les Alexandrins ne comptoient encore que 1111. ans de cette même Ere, de la même maniere que le 27. de Décembre dernier les Protestans qui suivent le vieux stile, ne comptoient que 1738 de J. C. quoique les Catholiques Romains datassent ce jour-là du 6. de Janvier 1739. M. Averani a beau avoir d'autres idées, & se fonder sur un passage des Commentaires de Théon page 332. qui semble dire que le 22. de Pauni Alexandrin dont il

s'agit, appartenoit à l'an 1112. de l'Ere de Nabonaſar : tout Aſtronome & Chronologiſte qui ſçait ſon métier, voit bien qu'il y a faute dans ces chiffres αριϐ & qu'il faut lire ainſi cet endroit; Κατὰ δὲ Ἀλεξανδρέας πρὸς τὰ καιρικὰ, καὶ ἁπλῶς λαμβανόμενα νυχθήμερα αριι τῆς αὐτῆς βασιλείας &c. Ce que j'ai dit plus haut, & que j'ai tiré de Théon même, juſtifie pleinement cette correction, & fait voir que dans le cours de l'année Caniculaire, les Egyptiens laiſſoient les Alexandrins preſque toûjours en arriere, & comptoient pendant pluſieurs ſiécles une année de plus.

A l'égard des biſſextes de l'année Alexandrine, il faut bien ſe garder de donner dans l'idée de l'Auteur d'une note ſur l'endroit même de M. Averani, qui donne lieu à ces réflexions. Cet Ecrivain avance ſans le moindre fondement, que les Romains & les Alexandrins marchoient ſur les pas les uns des autres, & qu'ils prenoient la même année pour faire leur intercalation. De tout tems les Alexandrins avoient attaché l'intercalation au dernier jour de la troiſiéme année de la periode de quatre ans : au lieu que les Romains, & nous d'après eux, plaçoient leur biſſexte entre le 24. & le 25. de Février de la derniere année de la periode de quatre ans, que nous avons pris des Alexandrins.

C'eſt à peu près tout ce qu'il y a à dire ſur les années & les mois des Egyptiens. Ce ſujet n'a jamais été traité dans toute ſon étenduë. J'ai fait ſervir les fautes qui ont échappé aux plus grands Chronologiſtes des derniers ſiécles, à prévenir celles que d'autres pourroient faire ſur leur exemple. J'eſ-

pere qu'en vûë d'un si loüable dessein on me sera grace de toutes celles, où m'aura fait tomber la terre inculte, que j'ai entrepris de défricher.

Mon traité des années Egyptiennes est suivi de quelques réflexions sur la nouvelle édition de S. Jerôme faite à Verone: on ne peut guéres avec justice me sçavoir mauvais gré de les avoir inserées dans un recüeil d'Antiques, sans faire le procès à M. Maffei. Ce Sçavant s'est fait un mérite à la vûë de tout le monde, de relever ses *Antiquités choisies des Gaules*, par les corrections que M. Vallarsi faisoit au texte du premier volume du Pere Latin, qu'il avoit entrepris de donner. Eussai-je fait mal; un tel exemple me justifieroit pleinement.

Cet exemple au reste étoit l'exécution d'un projet conduit depuis long-tems, & publié plusieurs fois dans divers ouvrages periodiques; sçavoir qu'on revoyoit, qu'on examinoit, qu'on refondoit les éditions données par les Benedictins de la Congregation de S. Maur. Les Auteurs du projet, loin d'être rebutés par le mauvais succès des coups qu'ils avoient essayé de porter au S. Augustin & au S. Hilaire des Benedictins, n'en étoient devenus que plus hardis par la facilité qu'ils avoient eu à trouver en Italie & en France des esprits qui se prétoient à leur dessein. En Italie c'étoit M. Maffei, M. Vallarsi, &c. En France c'étoient quelques Docteurs qui étudioient à frais communs. Comme M. Maffei étoit chargé de donner le signal, à peine eût-il annoncé & arboré, pour ainsi dire, les corrections que j'examine dans cet ouvrage, que les

Docteurs leverent le masque, & comptant d'avoir bon marché des Benedictins à force de faire du bruit, ils les attaquerent de front, avec éclat. Les Benedictins plus aguerris qu'étonnés firent ferme, & sans autres armes que les ECLAIRCISSEMENS LITTERAIRES, ils dissiperent ces nouveaux Alcides avec tant de facilité, que ces derniers au lieu de revenir à la charge, ont pris sagement le parti de disparoître. En attendant qu'ils reviennent se mettre sur les bancs, les Benedictins applaudissant aux éditions qu'ont donné les Petaus, les Sirmonds, les Valois, les Lequiens & autres grands personnages qui étoient au-dessus de l'envie, & continuant avec tout le soin & le desinteressement possible les ouvrages dont les Villes, les Provinces, le Clergé & la Cour veulent bien les charger, joüissent en silence de leur propre réputation.

Ce n'est donc qu'à l'instar de M. Maffei, que je place ici mes réflexions sur l'édition de S. Jerôme de Verone : je les aurois fait paroître plûtôt & séparément, si j'avois été à portée de consulter l'édition même où elles figurent si bien. Mais qui le croiroit ? Cette édition prônée, élevée jusqu'au Ciel dans les Journaux, & dans tant d'écrits de M. Maffei, n'a pû encore passer les Alpes. Un Libraire de Paris avoit promis à M. Maffei avant son départ, d'en répandre les exemplaires à centaines; mais je ne sçai pourquoi il a depuis rompu ses engagemens. Je ne desavouerai pas cependant que je n'aie eu communication du premier volume : les RR. PP. Jesuites du College de Loüis le Grand, qui l'avoient reçû des

mains mêmes de M. Maffei ont eu la bonté de me le prêter, mais pour quinze jours ſeulement. C'eſt avec ce ſecours que j'ai dreſſé ces réflexions. S'il m'eſt permis de les apprétier, elles ſont de nature à convaincre le public, qu'après les gens du métier on peut bien faire pire, & qu'il eſt très-difficile de faire mieux.

Mon Ouvrage eſt terminé par un diſcours ſur l'Aſtrologie Judiciaire, ſcience eſſentiellement vaine & généralement décriée; mais cultivée en ſecret par ceux mêmes qui n'oſant pas démentir la voix publique, affectent d'en dire plus de mal. Je la prends à ſon origine, j'en fais l'hiſtoire, je marque ſes progrès, je décris ſes variations, & je developpe les différentes formes que chaque nation lui a fait prendre pour l'accommoder à ſon goût. A la vérité je n'entre pas dans tous les détails particuliers; mais j'en dis, & je m'étends aſſez pour en faire voir au Lecteur le beau, ou plûtôt le ſpecieux. Et comme c'eſt à ce ſpecieux que j'en veux, je l'attaque, je le force juſques dans ces derniers retranchemens par des preuves ſi fortes, ſi lumineuſes, & en même tems ſi aiſées, que les Judiciaires de nos jours doivent, ou renoncer à leur art & à leurs préjugés, ou faire divorce avec la raiſon.

Je reſpecte trop le Public pour entreprendre de le prévenir en faveur de ce Recüeil: il ſçaura aſſez à quoi il doit s'en tenir. D'ailleurs j'ai tout dit dès l'entrée en marquant que c'étoient des Antiques & des Antiques *nouvelles* que je lui préſentois. Tous ceux qui connoiſſent le prix de ces ſortes de monumens,

mens, voyent bien qu'outre les nouveaux morceaux d'Hiſtoire & de Mythologie, que je fais revivre, je leur mets en main autant de clefs pour entendre quantité d'Auteurs ſacrés & profanes qui les arrêtoient, ou qu'ils entendoient dans un ſens différent du ſens propre & litteral. En effet, ce mot GREC, qui ſe lit ſouvent dans l'Ecriture, & que les interprétes rendent mal dans quelques endroits de Joël, des Actes des Apôtres, de S. Paul, &c. par UN GREC D'ORIGINE, eſt déterminé à ſignifier UN ETRANGER eu égard aux Juifs, par la coûtume rapportée page 171. & religieuſement obſervée par les Egyptiens, dont les mœurs avoient beaucoup de rapport avec celles des Hebreux.

La précaution d'Ariſtoméne abandonnant ſon païs à la tête des Meſſeniens dont il étoit le chef, de cacher bien avant dans terre les Dieux, & tout ce qui faiſoit partie de la Religion de l'Etat qu'il gouvernoit: ce trait, dis-je, rapproché de ces autres marqués dans le ſecond livre des Macchabées, chap. 1. 19. & chap. 2. 5. rappelle l'uſage ordinaire des anciens qui étoient chaſſés de leur patrie, de dépoſer & d'enſevelir avant leur départ, dans un endroit ſecret, les précieux reſtes de leur Religion.

Voy. plus bas p. 66. & ſuiv.

Ce mot célébre de S. Jerôme qui eſt dans la bouche de tout le monde: TUNC NICENÆ FIDEI DAMNATIO CONCLAMATA EST, il n'eſt perſonne qui ne croye l'entendre. Mais on ſe trompe; le ſens en eſt reſervé à ceux qui ſçavent ce que c'eſt que la

Adverſ. Luciferian. t. 4. part. 2. col. 300.

Conclamation obſervée dans les Funerailles des Romains.

Mais en voilà aſſez ſur ce point. Je finis en diſant que les figures que je donne, ſont fidélement deſſinées ſur les originaux; que les originaux ſont dans les cabinets indiqués au bas de chaque eſtampe, & enfin qu'on n'a rien oublié pour la fineſſe & la correction de la gravûre, ni pour la beauté des caracteres & du papier.

Fin de la Préface.

TABLE DES PARAGRAPHES.

CÉRÉMONIES OBSERVÉES DANS les Funerailles des Romains, sur-tout la Conclamation.

BACCHUS PSILAS.

RETABLISSEMENT DES MESSENIENS.

HISTOIRE DE MARSYAS.

DES SEPULCRES *SUB ASCIA.*

§. IV.

DRUIDES DES GAULES.

CULTE RENDU AUX DIEUX Infernaux.

RELIGION DES EGYPTIENS.

DES DIFFERENTES ANNE'ES des Egyptiens.

DU DIEU MITHRAS.

fondé

VERITABLE FORME DU *SAGUM* des Gaulois.

TOMBEAU ROMAIN.

VENUS EPITRAGIA.

ISIS SINGULIERE.

DU DIEU PACTOLE.

RHODOPE.

JUPITER SUMMANUS.

MARIAGES DES ROMAINS.

MYSTERES DE CERÈS.

JEUX INSTITUE'S EN L'HONNEUR D'Eſculape.

TIGRANES.

THEME CELESTE D'AUGUSTE.

OBSERVATIONS SUR LA NOUVELLE Edition des Ouvrages de S. Jerôme faite à Verone.

§. V.

DE L'ASTROLOGIE JUDICIAIRE.

Fin de la Table des Paragraphes.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier de France, un Manuſcrit qui a pour titre ; *Explication de divers Monumens ſinguliers, qui ont rapport à la Religion des plus anciens peuples : Ouvrage enrichi de figures* ; & j'ai cru que le Public verroit avec plaiſir l'explication de pluſieurs Monumens qui n'avoient pas encore paru, & qui étoient dignes de ſa curioſité. A Paris ce 4. Juillet 1738.

BANIER.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requeſtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé le * * * ; Nous ayant fait remontrer qu'il ſouhaitteroit faire imprimer& donner au Public un *Recueil d'Antiques ſçavantes, dont la plûpart n'ont point encore paru, qui renferment des traits curieux,concernant les mœurs de pluſieurs Peuples de l'Aſie & de l'Europe, &c.* s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege ſur ce néceſſaires ; offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, ſuivant la feuille imprimée & attachée pour modele ſous le contre-ſcel des Préſentes : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Sieur Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer ledit Recueïl cy-deſſus ſpécifié, en un ou pluſieurs Volumes, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la datte deſdites préſentes : Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi à tous Imprimeurs Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Recueïl ci-deſſus expoſé en tout ni en partie, n'y d'en faire aucuns Extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit ſieur Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui ; à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit ſieur Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts ; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impreſſion de ce Recueïl ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, & que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix huit Avril 1725. & qu'avant que de l'expoſer en vente, le Manuſcrit ou Imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Recueïl, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Dagueſſeau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque pu-

blique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesseau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres : le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit sieur Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchemens. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Recueil soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le vingt-neuviéme jour du mois de Novembre, l'an de grace mil sept cens trente-huit, & de notre Regne le vingt-quatriéme. Par le Roy en son Conseil.

SAINSON.

Registré ensemble la Cession, sur le Registre X. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 143. *fol.* 129. *conformement aux anciens Reglemens, confirmés par celui du* 28. *Février* 1729. *A Paris ce* 22. *Décembre* 1737.

LANGLOIS, Syndic.

J'ai cedé le Privilége ci-dessus, pour toûjours, au Sieur Durand, Libraire de Paris, suivant l'accord fait entre nous. A Paris ce 18. Décembre 1738.

Fr. * * *

Conclamation dans les funerailles des Romains.



Salle des Antiques du Louvre.

Basquoy Sculp.



CÉRÉMONIES OBSERVÉES DANS LES FUNERAILLES DES ROMAINS, SUR-TOUT LA CONCLAMATION.

§. I.

Description d'un beau marbre conservé dans la Salle des Antiques du Louvre, qui représente exactement ce qui se passoit immédiatement après la mort des personnes de qualité.

LE Monument que je mets à la tête de ceux que je donne pour la premiere fois au Public, est celui-là même sur lequel M. Maffei étala en partant de Paris, les progrès qu'il a faits dans l'étude de l'Antiquité.

L'Antique représente une jeune Femme dans la mê-

me posture où elle étoit quand elle rendit l'ame: elle est étenduë sur un Lit qui ressemble parfaitement aux Sofa de nos jours. Sa gorge est découverte; il paroît qu'en expirant elle panchoit la tête sur la main gauche. On voit à sa tête un Enfant qui fond en larmes, & se tourne, ou se retire vers une autre Femme assise sur une Chaise à dossier, à laquelle tient un marche-pied. Cette Femme pénétrée d'une profonde douleur, est couverte d'un pan de sa robe, & appuye la tête sur sa main droite. Derriere elle, une jeune personne qui vient de déchirer ses habits, montre son sein, ses bras & ses épaules : elle porte sa main droite à ses cheveux. Son bras gauche est orné d'un Bracelet. A côté, une autre Femme porte sa main à sa gorge, & au-devant d'elle un Génie éteint son Flambeau.

Au côté droit de la Femme assise, sont deux Hommes; l'un sonne de la Trompette ; l'autre remarquable par la ceinture qui le serre, embouche une espece de Cor. Sur le milieu du dossier du Lit, en tirant vers le chevet, s'appuye un Enfant qui fixe ses yeux attendris sur la personne morte, comme prenant grand intérêt à sa perte. A sa droite & sur la même ligne, un jeune Homme couronné de laurier & revêtu d'une Toge, tient d'une main le fond du dossier du Lit, & de l'autre soûtient sur l'estomac une boëte quarrée, dont le couvercle quadrangulaire se termine en pointe. Deux personnages semblables, qui paroissent ne faire autre chose que relever leurs habits, sont aux pieds de la morte. Un peu à l'écart, on distingue un foïer antique, sur lequel est un pot d'où s'élevent des boüillons & des tourbillons de fumée, qui dérobent presque la vûë du couvercle. Enfin, on apperçoit sous le Lit un Chien accroupi avec les pantoufles de la Défunte.

§. II.

Traits importans échappés à M. Maffei. Fausse supposition de cet Auteur. On ôtoit les Bagues aux Morts. A quelles marques on reconnoît les personnes de qualité dans les Bas-reliefs. Bague de l'Empereur Maximin qui servoit de Bracelet à sa Femme.

Dans la description que je viens de faire, on remarque plusieurs traits importans qui ont échapé à l'attention de M. Maffei. Ces remarques justifient ce que cet Antiquaire dit, qu'un *Génie éminent* découvrira dans le Relief des choses qui ne seroient apperçûës de personne (1).

Telle est, par exemple, la Bague que l'on a ôtée à la Morte. Cette seule circonstance détruit entierement le systême de M. Maffei, qui suppose toûjours que la personne étenduë sur le Lit, n'est que mourante; *nel morire*, dit-il en un endroit; *nell' agonia di chi passava da questa vita*, dit-il en un autre; *la prossima a morire*, écrit-il encore ailleurs: or sans insister sur la pratique religieuse & constante d'ôter les Bagues aux personnes qui avoient rendû le dernier soupir, le Génie seul qui éteint son flambeau, & s'appuye dessus, auroit dû empêcher M. Maffei de fonder sa Dissertation sur un paradoxe évidemment faux & hazardé; puisque c'est un symbole reconnu par tous les Savans pour désigner, non les approches de la Mort, mais la Mort même. Je passe plusieurs autres preuves également convaincantes que le marbre me fournit, & que je remets à développer chacune dans leur place, pour observer qu'il n'y a aucun fondement de supposer, que les Anciens se soient avisés de représenter sur leurs Tombeaux une personne mourante; tandis que l'expérience & cette quantité prodigieuse de Sépulcres qui ont échappé aux injures du tems, font foi qu'ils n'y représentoient que des personnes mortes.

Pag. 9.

Pag. 11.

Plin. hist. lib.

Sueton. in Tiber. c. 73.

(1) *Dall' opera figurata ch'or le offerisco, son certo ch'ella ritrarrà notizie, quali a pochi altri traluceranno.* pag. 4.

Pareil inconvénient ſe rencontre dans le jugement que porte M. Maffei de ſon Agoniſante. C'étoit, ſelon lui, une femme de conſidération, & ſa conjecture eſt appuyée ſur la perfection du Bas-Relief: un ouvrage auſſi fini, dit-il, n'a pû être entrepris pour une perſonne du commun (1). C'eſt-à-dire, que ſur l'excellence du travail, notre Antiquaire préſume de la Nobleſſe de celle qui en eſt l'objet. Comme s'il ne nous reſtoit pas un grand nombre de Monumens précieux, qui ont été élevés à l'honneur d'un ſimple Soldat, d'un Affranchi, enfin des gens de la plus baſſe condition. Avoüons néanmoins que l'évenement repréſenté dans l'Antique, intéreſſe une ou pluſieurs Dames de qualité; mais au lieu de recourir à la nature de la pierre, ou à la délicateſſe du ciſeau pour conſtater leur état, il faut le chercher dans le marche-pied (2) qui tient à la Chaiſe où la Dame eſt aſſiſe, ou dans le Bracelet de celle qui a le ſein découvert. Le marche-pied étoit réſervé aux perſonnes conſtituées en dignité; comme on le tire d'une infinité de Monumens, entr'autres du Bouclier de Scipion (3) qui eſt dans le Cabinet du Roi. Auſſi obſerve-t-on qu'Homere le donne à tous ſes Héros.

Il en étoit de même du Bracelet, principalement de celui que les Dames portoient à cette partie du bras qui tient à l'épaule. Témoin ce qu'ont dit les Hiſtoriens de l'Empereur Maximin, qu'il avoit le pouce ſi gros, que le Bracelet de ſa Femme lui ſervoit de Bague (4).

On n'eſt pas moins ſurpris que M. Maffei ait pû concevoir, que les flots de fumée & les boüillons qui ſortent du pot, ſoient des flammes qui s'élevent d'un petit pot couvert, qui eſt contenu dans un autre pot (5). Quel langage pour un Antiquaire, pour un homme même, qui poſſede les premiers élemens de la Phyſique! L'ordre

(1) *Iſtoriata di Scoltura, com'era uſo frequente per le perſone di conto.* pag. 5.

(2) Voyez ce que Madame Dacier dit là-deſſus dans ſes Remarques ſur l'Iliade d'Homere. *Tom. 2. pag.* 586.

(3) Il fut trouvé dans le Rhône près d'Avignon en 1656.

(4) *Pollice ita vaſto erat, ut uxoris dextrocherio uteretur pro annullo.* Capitolin. in Maximin.

(5) *Il vaſo, che artificioſamente contien la fiamma, quale attornia altro minor recipiente coperto, ch' è nel mezo.* pag. 10.

de la Nature a-t-il changé ? Que M. Maffei promene ſon imagination dans toute l'étenduë de l'Univers, il n'y découvrira quoi que ce ſoit qui favoriſe une idée auſſi éloignée de la vérité, que de la fin même qu'il s'eſt propoſée.

§. III.

Raiſons qu'il y a de s'élever contre la Diſſertation de M. Maffei. Idées étranges qu'il a de tous les perſonnages du Bas-relief. Vûës fauſſes qu'il attribuë à ceux qui l'ont fait graver. Pourquoi les quatre Saints couronnés *ont été ainſi appelés.*

Sur ces préliminaires on peut faire hardiment l'horoſcope de la Diſſertation entiére de M. Maffei, ſans crainte de lui faire le moindre tort, ni à ſon Ouvrage. Ainſi je prendrois volontiers le parti de ne pas deſcendre dans un plus grand détail, ſi Madame de .... & quelques autres perſonnes de même goût, tranſportant à des étrangers l'eſtime qu'elles doivent aux Concitoyens, ne nous obligeoient de leur ouvrir les yeux, en expoſant à ceux du Public l'Enfant-gâté qu'elles idolâtrent.

Je remarque d'abord, que M. Maffei laiſſant à part la Dame qui eſt ſur une Chaiſe à marche-pied, avec les autres Femmes & Enfans qui ſont autour du Lit de la Défunte, & qui méritent d'aller devant les autres perſonnages, & dont cependant il ne dit pas un mot; M. Maffei, dis-je, vient tout d'un coup aux trois Romains qui ſont couronnés de laurier, & dit affirmativement, que ce ſont des Prêtres, *Per Sacerdoti gli tengo ſenz' alcun dubio.* Page 6. Voilà qui eſt clair, & ſans détour : cette Couronne pourtant ne laiſſe pas de l'embarraſſer; parce, dit-il, que la Couronne d'elle-même eſt un ſigne de joie (1). Mais il ſe met au-deſſus de la difficulté, en diſant que la Couronne étant la marque du Sacerdoce, il ne faut pas être ſurpris que ceux qu'il donne pour des Prêtres, en ſoient décorés dans une cérémonie auſſi lugubre; puiſqu'ils ſont

(1) *La corona in capo, che ſoleva eſſer ſegno di gioja.* Pag. 7.

actuellement dans l'exercice de leurs fonctions (1).

M. Maffei, avant que d'expliquer en quoi consiste la fonction Sacerdotale, où les Prêtres de sa façon sont occupés, saisit, à propos des Couronnes qu'ils portent, l'occasion de dire qu'il y avoit chez les Gentils un ordre de Prêtres ou de Ministres sacrés, qu'on appelloit simplement *Couronnés*. Entre quelques autorités qu'il employe pour établir sa these, il y en a une qui rappelle aussi-tôt ce mot d'Horace,

.... *Risum teneatis, amici.*

Le moyen, en effet, de ne pas éclater en entendant dire sérieusement à un homme de bon sens, qu'il est fort croyable que les quatre Saints *Couronnês* dont l'Eglise honore la mémoire au mois de Novembre, ont été ainsi appellés, parce qu'avant que d'embrasser la foi, ils avoient été de ces sortes de Ministres, que les Payens nommoient *Couronnés* (2). Ingenieuse conjecture qui réforme les idées de toute l'Eglise! Cette Sainte Mere avoit crû jusqu'ici, que l'origine d'une telle dénomination étoit la Couronne du martyre, dont ces Saints avoient été honorés: mais graces aux lumieres de M. Maffei, c'est le Paganisme même qui a mérité à nos quatre Saints un titre si distingué. D'où il suit par une conséquence nécessaire, que tous ceux qui dans l'antiquité ont porté le nom ou le surnom de *Couronnés*, l'ont dû au ministere Sacerdotal (3), à quoi la Gentilité les avoit élevés.

Ce qu'ajoûte M. Maffei, qu'on peint en Rois les quatre Saints *Couronnés*, & que le peuple croit en effet

(1) *Qui dunque può dirsi, che siano in funzione, & però convien loro la corona come arredo sacerdotale.*

(2) *Ma è molto credibile, che così si chiamassero, per essere prima d'abbracciar la fede, stati ascriti al sudetto ordine Sacerdotale.* pag. 7.

(3) Il est vrai qu'en quelques endroits de l'Asie la Couronne étoit vraiment la marque du Sacerdoce, & qu'on appelloit les Prêtres *Stephanophores*, c'est-à-dire, *Porte-couronnes*. Sur ce pied M. Maffei juge des mœurs d'Occident par celles d'Orient. Jugement insoûtenable, puisque dans toutes les Villes d'Orient qui conserverent leur liberté, la dignité de *Stephanophore* étoit la plus éminente, & qu'on y comptoit les années par le nom de celui qui y étoit élevé, comme on faisoit à Rome & à Athenes par le nom des Consuls & des Archontes: au lieu qu'en aucun tems on ne vit rien de semblable en Occident.

qu'ils ont été Rois, eſt de même prix, & eſt tiré des faſtes de Verone.

§. IV.

*Autres mécomptes de M. Maffei. Il traite d'*extravagance *une pratique fort ſage obſervée dans toutes les Familles Romaines. Changement qu'il fait mal-à-propos dans le texte de Pline. Pourquoi les prieres publiques des Magiſtrats étoient accompagnées du ſon de la Flûte. Vrai ſens d'un paſſage de Tacite. Force des malefices.*

C'eſt après cet étalage d'érudition, que M. Maffei prononce que les Prêtres repréſentés ſur le marbre, avoient été appellés auprès de la Mourante pour l'aſſiſter à la mort, & *marmoter* des prieres à la Déeſſe Nenia, ſous la protection de qui étoient, ſelon Arnobe, ceux qui étoient prets d'expirer (1).

Il y a plus de difficulté, pourſuit M. Maffei, d'expliquer l'EXTRAVAGANCE repréſentée à l'autre coin du Relief, où l'on voit deux Hommes qui ſonnent de toutes leurs forces auprès de la perſonne mourante, l'un du Cor, l'autre de la Trompette (2) : Je prie M. Maffei de ſe rendre lui-même juſtice, & de nous dire ſur quel fondement un bon Antiquaire peut traiter d'EXTRAVAGANCE, une pratique qui étoit en uſage dans toutes les Familles Romaines, & qui dès là s'obſervoit régulierement pluſieurs fois le jour dans toutes les Villes & Bourgades de la République : c'eſt la reſſource des Savans d'un certain ordre, d'attacher des idées BIZARRES * à tout ce qui les paſſe. Qu'on n'infere pas de là que notre Antiquaire ſe repoſe ſur ceux, qui auroient des lumieres plus étenduës,

* C'eſt encore un terme dont M. Maffei ſe ſert dans cette occaſion.

(1) *Fore i Sacerdoti, aſſiſtendo chi era in condizion di morte, marmoravan preci alla Dea Nenia in titula della quale aſſeriſce Arnobio, che credcaſi foſſero quelli, ch' eran proſſimi all' eſtremo paſſo.* pag. 8.

(2) *Più difficile è da ſpiegare la* STRAVAGANZA, *che d'all' altro canto ſi vede, dove preſſo alla giacente donna due Uomini ſono, che ſuanono de tutta forzo, l'uno il Corno ritorto, l'altro la Tromba.* pag. 8.

du ſoin d'expliquer ce qu'il traite d'EXTRAVAGANCE : il ſe hâte de prendre la parole, & tout d'une haleine, il cite en docte Mathanaſius, Theophraſte, Athenée, Democrite, Aulu-Gelle, les Etruſques, Virgile, Plotin, Saint Auguſtin, Pline, Tibulle, Juvenal ; non pour concilier ou éclaircir l'EXTRAVAGANCE, mais pour nous dire ce que tout le monde ſait, que les anciens employoient quelquefois la Muſique pour guérir certaines maladies. Mais s'appercevant que ce qu'il dit contraſte avec le Relief, il ſe rabbat tout-à-coup ſur l'airain & le cuivre, dont les Trompettes & les Cors ſont ornés ou compoſés, & entonne ſavamment des vers de Tibulle & de Juvenal, avec quelques paroles de Pline & de Tacite, qui font entendre, ſelon lui, que le ſon de l'airain ſervoit à rompre les Charmes, à faire fuir les malins Eſprits répandus dans les airs, à chaſſer les Lemures, & à ſuſpendre tous les effets de la Magie. D'où il conclud que les deux Hommes qui ſonnent l'un de la Trompette, & l'autre du Cor, ſont là pour donner la chaſſe aux mauvais Génies & aux Spectres, pour ſuſpendre la vertu des enchantemens, & pour donner plus de force aux prieres, que les Prêtres adreſſent à Nenia en faveur de l'Agoniſante (1).

N'en déplaiſe à M. Maffei ; Pline & Tacite diſent tout autre choſe que ce qu'il veut bien leur prêter. D'ailleurs ſi dans Pline on convertit *Tibicinem* en *Tubicinem*, voilà les prieres que les Prêtres adreſſent à la Déeſſe *Nenia*, inutiles & reduites à l'abſurde ; puiſque de l'aveu de l'Adverſaire, elles ne pouvoient être entenduës ni des Dieux ni des Hommes (2). Il répond à la vérité qu'il ſuffiſoit aux Anciens que les malins Eſprits ne leur pûſſent nuire (3). Mais c'eſt une chimere aſſortie à celle d'entreprendre de corriger un texte contre la foi des Manuſ-

(1) *Or queſta dunque ſecondo me è parimente la ragione, perche ſi dava fiato a così ſonari ſtrumenti nell' agonia di chi paſſava da queſta vita. Credeano di ſcacciar così i mali Spiriti, di deleguar gli Spettri, di far diſperdire i verſi malefici a avvalorare le preci pronunziate da' lor Sacerdoti.*

(2) *Non conſideravano, come quel ſuono impediva forſe ugualmente, che ſi udiſſero le preci ſteſſe.* pag. 9.

(3) Baſtavoloro, che *le dira non poteſſer nuocere.* Ibid.

crits

crits & des Imprimés, & ce qui est pire encore, de décomposer un Auteur sans y pouvoir trouver ce qu'on voudroit qui y fût. En effet, Pline dit bien qu'on accompagnoit du son de la *Flûte*, & non pas de la *Trompette*, certaine formule de prieres, que les premiers Magistrats, à l'exclusion des Prêtres, étoient obligés de faire en des actions publiques. Mais bien loin que ces priéres, ce son de Flûte, & ces Magistrats eussent pour objet de conjurer les malins Esprits; au contraire on n'avoit recours au son de la Flûte, & à tant d'autres précautions qu'on prenoit, qu'afin de fixer l'attention de tout le monde, & qu'on n'entendît que la voix des Magistrats, auxquels les assistans devoient se réünir & se conformer: obligation incompatible avec le son de la Trompette, & qui détruit le changement que M. Maffei prétend qu'on doit faire de *Tibicinem* en *Tubicinem*.

Voici le passage de Pline, qui fait tant d'honneur à l'exacte sagacité de M. Maffei: *Vidimusque certis precationibus obsecrasse summos Magistratus; & ne quid verborum prætereatur, aut præposterum dicatur, de scripto præire aliquem, rursusque alium custodem dari, qui attendat; alium vero præponi, qui faveri linguis jubeat:* TIBICINEM CANERE, NE QUID ALIUD EXAUDIATUR.

Plin. hist. lib. 23. c. 2.

Si M. Maffei avoit envie de faire quelque part le changement de *Tibicinem* en *Tubicinem*, ce n'étoit sûrement pas le texte de Pline, mais celui de l'Evangile qu'il devoit choisir; car il est dit dans S. Mathieu, que JESUS-CHRIST s'étant rendu dans la maison de Jaïre pour y ressusciter sa fille, trouva autour de la Défunte des Joüeurs de Flûte, & une troupe de gens qui faisoient grand bruit (1). Ce passage est, j'ose dire, analogue & correlatif au Bas-Relief, que M. Maffei prend pour régle des corrections qu'il veut faire dans le texte des Auteurs: au lieu que celui de Pline n'y a aucun raport. D'où vient donc qu'il ne propose pas de lire dans l'Historien sacré *Tubicines* pour *Tibicines?* Qu'il médite bien sur la réponse qu'il doit faire: & qu'il s'attende à la voir rétorquer contre lui.

Chap. 9. 23.

(1) *Tibicines & turbam tumultuantem.*

Quant à Tacite, M. Maffei feroit fort embarassé, si on lui demandoit jnridiquement pour quoi il appelle à son secours un Historien qui ne dit nulle part, que les Romains crûssent que leurs Prêtres rendoient inutiles par leurs prieres les enchantemens, qui, selon lui, consacroient les Agonisans aux Dieux Infernaux. Les Anciens ne savoient ce que c'étoit que des enchantemens de cette nature, & ils n'avoient d'autre voie pour suspendre les maléfices en général, que celle d'y opposer d'autres maléfices. Tout ce qu'on peut tirer de Tacite, c'est que les Romains tenoient qu'il y avoit des maléfices assez puissans, pour faire mourir ceux dont on vouloit se défaire : & c'est à l'occasion de la mort de Germanicus, que Tacite expose le préjugé frivole de ses Concitoyens. »On trouva, écrit-il, des cadavres exhumés ou tirés des masures, des imprécations, » des sorts, le nom de Germanicus gravé sur des lames de » plomb, des os à demi brûlés & ensanglantés, & autres » maléfices qui passent pour dévoüer la vie des personnes » aux Dieux Infernaux. « *Reperiebantur solo ac parietibus erutæ humanorum corporum reliquiæ, carmina & devotiones, & nomen Germanici plumbeis tabulis insculptum, semiusti cineres, ac tabe obliti, aliaque maleficia, quîs creditur animas numinibus Inferis sacrari.*

Tacit. Annal. lib. 2.

§. V.

M. Maffei en contradiction avec lui-même. Pyrrhonisme qu'il introduit.

Je ne sçai quels yeux a M. Maffei ; depuis qu'il s'est mis dans la tête que les Hommes qui sonnoient de la Trompette & du Cor, étoient placés dans le Relief pour donner la chasse aux mauvais Génies & aux Lemures, & pour lever les charmes qu'on pouvoit avoir jettés sur son Agonisante ; il a crû voir aussi dans les Prêtres de sa façon, le dessein formé de faire évanoüir par l'efficace de leurs prieres, tout l'effet de l'art magique. Et voici qu'il découvre encore quelque chose de semblable dans le pot qui est sur le foyer. Ce pot, dit-il, devoit servir ou à con-

tenir quelque médecine, ou à faire des fumigations par le moyen de certains ſimples, ſur quoi il rapporte un paſſage de Joſephe, qui dit, qu'il y avoit dans la Judée une herbe appellée *Baaras*, qui guériſſoit les Obſedés des Démons qui les tourmentoient (1). Peut-être auſſi, ajoûte M. Maffei, que ce pot contient quelque choſe qui regarde un ſacrifice que les Prêtres couronnés préparent. (2)

En ſuivant ainſi pied à pied M. Maffei, on découvre le nouveau perſonnage qu'il fait joüer à ſes *Prêtres couronnés*. Plus haut, ce ſont des prieres qu'ils font à la Déeſſe Nenia, ici ils préparent un ſacrifice. Qu'importe que dans tout le Relief il n'y ait pas ombre d'autel, comme il le reconnoît de bonne foi; *Ben che quella non ſia certamente un' ara.* Cette idée s'eſt préſentée, il ne lui a pas été libre de la ſupprimer. D'ailleurs il met à profit le droit qu'ont les grands Hommes, de canoniſer juſqu'à leurs moindres penſées.

Ibid.

Ce que je dis des Prêtres couronnés & du ſacrifice, je le dis de toutes les figures; il n'en eſt pas une ſur laquelle il n'ouvre pluſieurs ſentimens: moyennant un *peut-être*, dont il a ſoin de les munir, & des *disjonctives* dont il ſéme ſa Diſſertation, il ſe flatte que ſes Oracles feront fortune. La ſeule choſe qu'il ait à craindre, c'eſt le contraſte qui réſulte de tant d'idées différentes, qui ſe combattant & ſe détruiſant mutuellement, répandent ſur le plus beau marbre du monde, une eſpece de pyrrhoniſme, qui fait naître dans l'eſprit des Lecteurs les mêmes doutes dont on ſoupçonne que le ſien eſt rempli; & à dire vrai, je doute fort qu'il pût dire à un ami de confiance, s'il eſt décidé ſur quoi que ce ſoit.

Pour moi je veux agir plus galamment, & bien loin de chercher à le mettre dans la néceſſité d'opter entre les paradoxes qu'il avance, je me borne à lui prouver qu'il doit avoir recours à de nouvelles recherches, s'il veut

(1) *Parla Gioſeffo d'un' herba detto* Baaras, *con laquele c'era opinione, che ſi faceſſero fuggire i Demoni da gli ammalati.* Bell. Jud. Lib. 7. pag. 10.

(2) *Forſe ancora quelche ſpezie di ſacrificio i coronati Sacerdoti appreſtavano.* Ibid.

s'assûrer de la véritable explication du Monument qu'il s'est proposé d'éclaircir.

§. VI.

A quelles marques on reconnoît les Prêtres qui sont en fonction. Maniere différente de prier les Dieux Célestes & les Dieux Infernaux. Il n'étoit pas permis aux Prêtres de regarder des Morts, n'y d'entrer dans les Maisons où il y en avoit eu, qu'après six jours écoulés. Précautions prises par Auguste & Tibere en présence d'un Mort. Le son des Flûtes funebres funestoit *les Prêtres.*

Ces *Couronnés*, qu'il prend & donne pour être incontestablement des Prêtres, le sont-ils? Le peuvent-ils être? Ils sont en fonction, dit-il. Tant mieux : il y a des marques essentielles à quoi on peut reconnoître infailliblement les Prêtres qui sont en fonction. La premiere est qu'ils sont toujours voilés, excepté les Prêtres de Saturne : *Sane sciendum*, dit Servius, *sacrificantes Diis omnibus caput velare consuetos ob hoc, ne se inter religionem vagis aliquid offerret obtutibus : excepto tantum Saturno, ne numinis imitatio videretur, quia Saturnus capite velato ibi cernitur.*

Serv. in lib. 3. Æneïd. Vide Festum in *Saturno*.

Une autre marque, c'est que les Prêtres qui étoient en fonction, s'ils adressoient leurs prieres aux Dieux supérieurs, levoient * les mains vers le Ciel, la paume de la main tournée en haut : & s'ils prioient les Dieux inférieurs, ils tournoient la paume de la main contre terre. Voit-on ici rien de semblable ni d'approchant?

* Voyez Explicat. des textes de l'Ecriture. pag. 253. & suiv.

Mais posé le cas que j'ai déja établi, & que j'établirai encore davantage dans la suite ; posé, dis-je, le cas que la Dame qui est étendüe sur un lit, soit vraiment morte, que font ici ces Prêtres? Ne leur est-il pas défendu d'entrer dans des maisons où il y a des morts? & afin qu'ils ne puissent pas contrevenir à la loy, même sans le sça-

voir, ne met-on pas des branches de Pin ou de Cyprès devant ces maisons, afin qu'ils les évitent, & s'en écartent (1).

Servius qui nous apprend ce trait, en marque un autre semblable qui est une suite du premier; sçavoir que les Prêtres ne pouvoient entrer dans une maison, où quelqu'un étoit mort, que le sixiéme jour aprês que le mort en avoit été tiré (2). Ce même Grammairien ajoûte ailleurs, qu'il n'étoit pas permis aux Prêtres de jetter les yeux sur un mort (3). Enfin il marque sur l'onziéme livre de l'Eneïde, que le latin *funus*, dont le françois *funerailles* a été formé, vient de *funalia*, qui étoient des torches qu'on allumoit la nuit, quand on portoit un mort au bûcher, & qu'on choisissoit exprès la nuit pour cet acte de Religion; afin qu'on ne pût rencontrer sur le chemin ni Prêtres, ni Magistrats, dont les yeux auroient été soüillés par le convoi (4). Donat dit la même chose, & presque dans les mêmes termes (5); aussi bien que le Jurisconsulte Paul (6).

Et c'est la raison pourquoi Auguste voulant faire l'éloge funébre d'Agrippa en présence de son corps, avant qu'on mît le feu au bûcher, fit tendre un voile, qui lui déroboit la vûë du cadavre de son Favori, afin que la dignité de Grand Pontife dont il étoit revêtu, ne fut pas *funestée* (7). L'Empereur Tibere prit la même précaution dans une

(1) *Moris autem Romani fuerat ramum cupressi ante domum funestam poni, ne quisquam Pontifex per ignorantiam pollueretur ingressus.* Servius in 3. Æneid. pag. 274. D. & in 4. Æneid. p. 358. E.

(2) *Cautum est, ne Sacerdos ejus domum ingrediatur, in qua ante quintum dies funus fuerit.* Idem in 1. Æneid. in MS. fuldensi.

(3) *Cum Pontificibus nefas esset cadaver videre, tamen magis nefas visum fuerit, si insepultum relinquerent.* Idem in 6. Æneid.

(4) *Apud Romanos moris fuit ut noctibus efferrentur ad funalia; unde etiam funus dictum est, quia in Religiosa civitate cavebant, ne aut Magistratibus occurrerent aut Sacerdotibus, quorum oculos nolebant alieno funere violari.* Idem. in lib. XI. Æneid.

(5) *Funus est pompa exequiarum, dictum à funalibus: etenim noctu efferebantur propter sacrorum celebrationem diurnam.* Apud Terent. Andr. act. 1. Sc. 1. 81.

(6) *Corpus in civitatem inferri non licet, ne funestentur sacra civitatis: & qui contra ea fecerit, extra ordinem ponitur.* Lib. 11. Recep. sentent. tit. 21.

(7) Τόν τε λόγον τὸν ἐπ' αὐτῷ εἶπε, παραπέτασμά τι τοῦ νεκροῦ παρατείνας. Dio. lib. 54.

ſemblable rencontre (1). En particulier le Flamen (2) Dialis ou Prêtre de Jupiter, ne pouvoit, ni toucher un mort, ni entrer dans le lieu où l'on conſervoit ſes cendres (3), ni enfin entendre le ſon des flûtes funébres (4).

§. VII.

Différence eſſentielle entre les Trompettes & les Cors employés dans les Funerailles, & les Trompettes & les Cors ordinaires. En quel tems Nenia a été Déifiée. Différens expédiens dont les Grecs & les Romains ſe ſervoient pour chaſſer les Lemures & les eſprits malfaiſans. A quels ſignes on connoiſſoit, que les Romains ſe déclaroient pour ou contre quelqu'un.

Ces Flûtes funébres, que les Prêtres ne pouvoient entendre ſans être ſur le champ interdits & ſuſpendus de leurs fonctions, font ſentir le cas qu'il faut faire de la preuve qu'employe M. Maffei pour établir le Sacrifice, qu'il dit que ces *Couronnés* ſe diſpoſoient à offrir aux Dieux, pour en obtenir ou la ſanté, ou une bonne mort à l'Agoniſante. » La Muſique, dit-il, étoit toute prête, ſans » laquelle on n'offroit jamais de Sacrifice. *Era in pronpto il muſico ſuono, ſenza in quale cio non ſi eſeguiva.*

Pag. 10.

Je ne perdrai point le tems à faire voir ce qui eſt généralement reçû de tout le monde, qu'on n'employoit aucune ſorte de muſique dans un grand nombre de Sacrifices, & que le ſon du cor & de la trompette ne ſçauroit for-

(1) *Tiberius Cæſar & quem genuerat & quem adoptaverat, amiſit: ipſe tamen pro roſtris laudavit filium, ſtetitque in conſpectu poſito corpore, interjecto tantummodo velamento, quod Pontificis oculos arceret.* Senec. de Conſolat. ad Mart. cap. 15.

(2) Il y avoit en particulier une loi pour la Flaminique, qui lui interdiſoit l'uſage des ſouliers ou chauſſures, dont le cuir étoit d'animaux, qui mouroient de leur mort naturelle. *Sane Flaminicæ non licebat, neque calceos, neque ſoleas morticinas habere.* Serv. in 4. Æneid. pag. 359. F.

(3) *Locum in quo buſtum eſt numquam ingreditur: mortuum nunquam attingit.* A. Gell. noct. attic. lib. 15. cap. 15.

(4) *Funebres tibiæ dicuntur, cum quibus in funere canitur, quas audire flamini illicitum.* Feſt. in funebres.

mer une musique proprement dite : mais je prierai M. Maffei de faire attention, que la trompette & le cor dont on se servoit aux funérailles, étoient entierement diférens de la trompette & du cor ordinaires; 1°. qu'ils étoient plus longs (1) & plus larges (2); qu'ils avoient un son plus perçant & plus lugubre (3); 2°. que ceux qui faisoient métier d'en sonner, s'appelloient *Siticines* (4); 3°. Et enfin que les cors & les trompettes ordinaires moyennant les *Tubilustria* qu'on célébroit tous les ans, servoient aux Sacrifices & aux autres actes de Religion, au lieu que les cors & les trompettes funébres étoient de leur nature consacrés aux funérailles, & soüilloient ou *funestoient* à un tel point ceux qui les employoient, ou les touchoient, ou en entendoient le son, qu'ils ne pouvoient dès là, le même jour, ni offrir des Sacrifices, ni y assister, ni y participer. Ainsi comme on ne sçauroit révoquer en doute, que la trompette & le cor de notre marbre, ne soient vraiment de cette sorte; le Sacrifice dont M. Maffei se figuroit voir les préparatifs, tombe & s'évanoüit.

J'en dis autant des prieres, qu'il suppose que ses *Couronnés* addressoient à la Déesse Nenia. Cette Déesse n'étoit pas née dans le tems que notre Relief est venu au monde. Il n'y a pas un coup de ciseau qui ne le fasse remonter jusqu'au siécle d'Auguste; & la Déesse Nenia n'a été sur les rangs que trois siécles après. En effet, entre tant d'Auteurs Chrétiens & Profanes qui ont fait l'énumération des Dieux du Paganisme, Arnobe Ecrivain du quatriéme siécle, est le premier & le seul qui en ait parlé. D'ailleurs, Nenia est une Déesse de l'invention de ce qu'on appelle *Peuple*; ainsi, quand elle dateroit de plus loin qu'elle ne fait, on ne pourroit pas dire qu'elle fût dans le Calendrier

(1) *Horrida pro mæstis lanietur pluma capillis,*
Pro longâ resonent carmina vestra tubâ.
Ovid. Amor. Lib. II. Eleg. 6.

(2) Βομβώδεις δ' εἰσὶν ἕτεροι τοῖς ἐξ εὐρυτά των αὐλῶν ἐοικότες, ὁποίους ἔχουσιν οἱ τυμβαῦλοι καλούμενοι. Galen.

(3) *Tum signum luctûs cornu grave mugit adunco*
Tibia. Stat. Thebaid. lib. 6.

(4) *Invenimus siticines apellatos, qui apud sitos canere soliti essent, hoc est, vitâ functos & sepultos; eosque habuisse proprium genus tubæ à cæterorum diferens.* A. Gel. lib. 20. cap. 2.

des gens de condition qui ſont repréſentés ſur l'antique ; dont M. Maffei s'eſt hâté de donner l'explication.

Des raiſons plus fortes, & d'une autre genre renverſent encore le ſyſtême, que cet Antiquaire a bâti ſur le bruit EXTRAVAGANT, à ce qu'il dit, que font ce cor & cette trompette aux oreilles de la malade. Selon lui, c'eſt pour purger l'air, & chaſſer les Lemures & les eſprits malfaiſans, que l'ame de la malade auroit pû trouver ſur ſon chemin à la ſortie du corps. Mais où a-t'il vû ou lû que les Romains donnaſſent dans L'EXTRAVAGANCE de chaſſer les Lemures & les eſprits mal-faiſans au ſon du cor & de la trompete ? on lit bien dans l'Antiquité expliquée, que dans la « Grece, quand quelqu'un étoit malade, on mettoit ſur la porte des branches de buiſſon & de Laurier : que le buiſſon étoit pour chaſſer les mauvais eſprits, & le laurier pour appaiſer Apollon Dieu de la Médecine . . . . qu'on frappoit auſſi des chaudrons & des vaſes de cuivre pour chaſſer les mauvais eſprits & les génies mal-faiſans ». Ce peu de lignes ſont, comme on voit, le fonds de l'écrit de M. Maffei, & s'il s'en fût tenu là, il n'auroit rien dit que de fort à propos : mais il a voulu prendre le large, & il s'eſt engagé dans de fauſſes routes. En effet, il s'eſt aviſé d'appliquer à un marbre Romain, ce que l'Antiquaire François dit des Coûtumes des Grecs. D'ailleurs, il change, de ſon autorité privée, les chaudrons & les vaſes d'airain en des cors & en des trompettes ; inſtrumens que les Grecs n'ont jamais employés à l'uſage où il lui plaît de les faire ſervir. S'il eut jetté les yeux ſur le Scholiaſte de Théocrite, il y auroit trouvé que la raiſon pourquoi on frappoit ſur des chaudrons & des vaſes d'airain, c'eſt que » les morts en aiment le ſon. Qu'à Athenes le Hiérophante n'invoquoit jamais Proſerpine, qu'en frappant un vaſe d'airain fait exprès, & que les Lacedémoniens ne manquoient pas de frapper un chaudron toutes les fois qu'un de leurs Rois venoit à mourir (1). Et

Tom 5. part. 1. liv. 1. c. 1.

Apud. Theocr. Idyl. 2. v. 36.

(1) Κρούει, ἐπεὶ ὁ τοῦ χαλκοῦ ἦχος οἰκεῖος τοῖς κατοιχομένοις. Φησὶν Ἀπολλόδωρος, Ἀθήνησι τὸν Ἱεροφάντην τῆς Κόρης ἐπικαλουμένης, ἐπικρούειν τὸ καλούμενον ἠχεῖον· καὶ παρὰ Λάκωσι Βασιλέως ἀποθανόντος εἰώθασι κρούειν λέβητα.

pourquoi

» pourquoi tout cela « ? C'eſt, dit le même Auteur, parce » que le cuivre eſt pur de ſa nature, & qu'il a la vertu de » chaſſer les Spectres & les eſprits impurs « (1). Ibid.

Mais quel rapport ont les uſages des Grecs avec les uſages des Romains ? C'eſt de ces derniers qu'il eſt queſtion, & M. Maffei les confond par inadvertance ou par affectation. Afin qu'il ne tombe pas une autrefois dans cet inconvénient ; on le prie de ſe ſouvenir, que les Romains avoient un moyen plus ſimple de chaſſer les ombres malfaiſantes, & toutes celles qui vouloient les inquiéter ; ils ſe contentoient de preſſer avec force le pouce & le doigt du milieu, & de faire tomber celui-ci ſur la paume de la main : ce bruit que formoit ainſi ce jeu de doigts, étoit efficace ſelon eux, & il écartoit ſur le champ les ames qui ſe préſentoient (2). De même les ombres qui avoient quelque choſe à communiquer aux Vivans, avoient recours au même expédient, & excitoient le même bruit (3).

Il y avoit une autre occaſion, où les Romains faiſoient ſonner leurs doigts de la même maniere : c'eſt lorſqu'ils prenoient ouvertement le parti de quelqu'un, qu'ils ſe déclaroient pour lui, qu'ils le favoriſoient & épouſoient ſes intérêts. Et ce ſigne étoit ſi généralement reçû, qu'il étoit paſſé en proverbe (4). Au contraire, lui vouloient-ils du mal, ou ſe déclaroient-ils contre ? Ils tournoient le pouce (5).

(1) Επειδὴ ἐνομίζετο καθαρὸς εἶναι, καὶ ἀπελαστικὸς τῶν μιασμάτων. Ibid.

(2) *Signa dabant digitis, medio cum pollice juncto,*
Occurrat tacito ne levis umbra ſibi.
Ovid. faſt. 5.

(3) *Spirantiſque animos & vocem miſit : at illi*
Pollicibus fragiles increpuere manus.
Propert. lib. 4. Eleg. 7.

(4) *Pollices cum faveamus premere etiam proverbio jubemur.* Plin. hiſt. lib. 28. c. 2. n. 5.

(5) .... *Converſo pollice vulgi*
Quemlibet occidunt populariter.
Juvenal. Vide Eraſm. Chiliad. 1, cent. 8. Adag. 46.

§. VIII.

La Conclamation en usage dans toutes les familles Romaines. Son origine. Quand & comment elle se faisoit. Observée pendant huit jours. Deux sortes de Conclamations. Instrumens qu'on y employoit.

Mais encore une fois, que font ces usages à la question présente ? ne sont-ils pas étrangers à notre marbre, sur-tout au cor & à la trompette dont on cherche l'explication ? Venons au fait, & annonçons à M. Maffei qu'il ne mouroit personne chez les Romains qu'on ne le *conclamât*, c'est-à-dire, qu'on ne sonnât aussi-tôt du cor ou de la trompette, ou de tous les deux à la fois, & cela sans aucun égard au cuivre, ou à l'airain dont ces instrumens sont composés ou ornés : ils étoient trop sages pour attribuer à ces métaux des vertus & des qualités qui n'avoient de fondement que dans le cerveau des Grecs. Ils agissoient par des motifs plus prudens & plus relevés : en quoi ils ne faisoient que se conformer à un Réglement de Police, dont l'origine étoit fort ancien si l'on en croit Hygin ; & qui l'étoit moins si l'on s'en rapporte à Pline: voici ce que ces deux Auteurs en disent.

» Tyrrhenus fils d'Hercule, dit Hygin, vint habiter » l'Etrurie, & y fut l'Inventeur de la trompette, ce qui con- » tribua à mettre cet instrument en vogue, c'est l'usage » pieux où il l'employa pour faire revenir les peuples d'a- » lentour, que la cruauté de ses compagnons avoit éloi- » gnés & dispersés : car comme ces derniers s'étoient por- » tés à manger de la chair humaine, les Originaires du pays » ne vouloient avoir aucun commerce avec eux. Tyrrhe- » nus donc ayant perdu un des siens, & voulant gué- » rir ses voisins de la prévention où ils étoient, qu'au » lieu de l'enterrer, lui & ses compagnons en feroient un » festin, sonna de la trompette, les assembla & les pria » d'être témoins eux-mêmes, que bien loin de manger » leurs morts, ils leur rendoient les honneurs de la sépul-

» ture. Depuis ce tems-là, continüe le Mythologue, on » a donné à la trompette le nom de mélodie Tyrrheniene; » & les Romains, à l'exemple de Tyrrhenus, ont observé » toûjours la pratique de sonner de la trompette quand il » leur meurt quelqu'un, & d'assembler leurs amis; afin » qu'ils rendent témoignage, que le mort n'a été ni tué, » ni empoisonné « (1).

Pline ne va pas chercher si loin l'origine de la Conclamation; & il dit, selon Servius, que « la véritable raison » pourquoi on lave les morts avec de l'eau chaude, & » qu'on les conclame de tems en tems, & par intervalles, » c'est qu'il est ordinaire qu'on se trompe sur le jugement » qu'on porte touchant le dernier soûpir que rendent les » mourans. On croit souvent qu'ils l'ont rendu, bien que » cela ne soit pas: sur quoi il raconte qu'on a vû un hom- » me placé sur le bûcher, donner des marques de vie quand » il sentit le feu, mais qu'il fut étouffé avant qu'on pût le » sauver: d'où on a pris occasion de garder les morts pen- » dant huit jours, & de ne les brûler qu'après qu'on auroit » fait la derniere Conclamation « (2).

Voilà la Conclamation, cet usage que M. Maffei traite *d'extravagance*, parce, peut-être, qu'il ne le connoît pas: voilà, dis-je, la Conclamation clairement établie: on la reprenoit plusieurs fois pendant huit jours; & l'on étoit si exact sur ce point, que si par hazard « quelqu'un venoit à » mourir hors de sa maison, on ne manquoit pas de l'y porter » incontinent, afin d'avoir la liberté & la commodité d'ob- » server un devoir si essentiel. La derniere Conclamation » ne se faisoit que le huitiéme jour après sa mort. Ensuite » on brûloit le corps, & l'on remettoit ordinairement au » lendemain à enterrer ses cendres « (3).

(1) *Unde tuba Thyrrenum Melos dicitur. Quod exemplum hodie Romani servant: & cum aliquis decessit, tubicines cantant, & amici convocantur testandi gratiâ eum neque veneno, neque ferro interiisse.* Hygin. fab. 74.

(2) *Plinius in historia naturali dicit hanc causam, ut mortui per intervalla conclamentur, quòd solet plerumque vitalis spiritus exclusus putari, & homines fallere. Denique refert quemdam suppositum pyræ adhibitis ignibus enectum esse, nec potuisse liberari. Unde & servabantur cadavera octo diebus, & post ultimam Conclamationem comburebantur.* Servius in VI. Æneid. vers. 218.

(3) *Apud majores ubi quis fuisset ex-*

Que M. Maffei n'aille pas croire que la Conclamation dont il s'agit, ſoit celle par où l'on terminoit les cérémonies des funérailles, & qui conſiſtoit dans ces paroles, que tous les Aſſiſtans proferoient à haute voix: *Adieu, adieu, adieu: Nous te ſuivrons tous tant que nous ſommes, chacun dans l'ordre reglé par la nature* (1). La Conclamation dont je parle, ſe faiſoit incontinent après que le mort avoit expiré, & immédiatement avant qu'on lui fermât les yeux, ou après qu'on les lui avoit fermés, & qu'on l'avoit changé de place. Je trouve même dans Properce (2), & dans Ovide (3), qu'on pratiquoit quelquefois cette cérémonie pendant qu'on lui fermoit les yeux.

Toutes ces autorités, dira peut-être M. Maffei, établiſſent aſſez bien la Conclamation, & prouvent qu'on y employoit la trompette: mais cela ne décide rien pour le marbre, où l'on voit non ſeulement une trompette, mais encore un cor. Ces deux inſtrumens enſemble pourroient bien marquer toute autre choſe qu'une Conclamation.

Cette objection perd ſa force dès qu'on fait attention, que les Anciens employoient indifferemment le cor ou la trompette aux mêmes uſages, enſemble ou ſéparément. D'ailleurs, l'expérience nous apprend que ces deux inſtrumens en particulier produiſent le même effet.

Mais pour ôter à M. Maffei tout prétexte de ne pas ſe rendre, il faut lui mettre ſous les yeux un endroit du feſtin de Trimalcion, qui met en évidence qu'au tems de Pétrone les cors étoient plus en uſage que les trompettes mêmes, pour executer les Conclamations d'Apparat. » Trimalcion, dit l'Hiſtorien, voulant régaler les convives

tinctus, ad domum ſuam referebatur; unde eſt,

Sedibus hunc refer ante ſuis, & conde ſepulcro.

& illic erat ſeptem diebus, octavo incendebatur, nono ſepeliebatur. Idem in V. Æneid. pag. 378.

(1) *Eſt autem hoc loco quod dicimus more ſolemni, ideſt tertiò* vale: Nos te ordine quo natura permiſerit cuncti ſequemur. *Serv. in 3. Æneid. pag.* 275.

(2) *Aſt mihi non oculos quiſquam inclamavit euntes:*
Unum impetraſſem te revocante Diem.
Propert. lib. 4.

(3) *Nec mandata dabo: nec cum clamore ſupremo*
Labentes oculos claudet amica manus.
Ovid. Triſt. lib. 1. eleg. 2.

» d'une musique toute nouvelle, donna ordre qu'on fit en-
» trer dans la salle du Festin ceux, qui font métier de son-
» ner du cor; & s'étendant sur plusieurs oreillers qu'il avoit
» fait mettre sur l'extrémité du lit; faites, dit-il, comme si
» j'étois mort: chantez quelque chose de beau à ma loüan-
» ge. Aussi-tôt, ces gens sonnerent des airs lugubres; sur-
» tout le Valet du Libitinaire qui étoit le plus apparent de
» la Troupe, se mit à sonner si fort, que tout le Voisina-
» ge en fut emû. Ainsi la Garde du Quartier croyant que
» le feu étoit au logis de Trimalcion, rompit incontinent
» les portes, & apportant de l'eau & des haches, elle usa
» du droit qu'elle a de mettre le trouble par tout « (2).

§. IX.

Suite du même sujet. Observations historiques sur la Conclamation. Ordre observé pendant huit jours à l'égard des Morts.

Ce passage est très-important; car outre qu'il tranche toutes les difficultés que pourroit faire M. Maffei contre le sentiment que j'oppose au sien, il nous apprend de quel ordre & de quel corps étoient ceux qui étoient chargés de faire la Conclamation, puisqu'il porte expressément qu'ils étoient valets des Libitinaires de profession & par état: ce qui décide absolument de la condition des trois Personnages couronnés, sur lesquels M. Maffei a hazardé des conjectures insoûtenables. Mais avant que de venir à eux, il est à propos de faire quelques réflexions, que notre monument & les Auteurs que j'ai cités, offrent naturellement, & qui ne sont peut-être nulle part.

La premiere, est que ceux qui conclamoient les morts,

(1) *Trimalchio ebrietate turpissima gravis, novum acroama, cornicines in triclinium jussit adduci, fultusque cervicalibus multis extendit se supra thorum extremum; fingite me, inquit, mortuum esse; dicite aliquid belli. Concinuere cornicines funebri strepitu: unus præcipuè servus Libitinarii illius, qui inter hos honestissimus erat, tam valde intonuit, ut totam concitaret viciniam: itaque vigiles qui custodiebant vicinam regionem, rati ardere domum Trimalchionis, effregerunt januam subito, & cum aqua securibusque tumultuari suo jure cœperunt.* Petron. Satyr. c. 78.

ſe poſtoient de maniere que le ſon de la trompette & du cor portât ſur leur tête, entrât tout entier dans leurs oreilles, & pénétrât toutes les ſinuoſités du corps, où l'ame, ſelon les Anciens, auroit pû ſe cacher.

La ſeconde, qu'on découvroit le ſein ou la gorge des perſonnes qu'on vouloit conclamer; afin que le ſon des inſtrumens fît plus d'impreſſion ſur eux, & remuât plus aiſément les fibres où l'ame auroit pû s'attacher.

La troiſiéme, qu'il y avoit quelquefois un intervalle entre le moment auquel le mort rendoit le dernier ſoûpir, & celui où on le conclamoit, comme il paroît par ces vers de Lucain, qui décrit exactement tout ce qui ſe pratiquoit dans ces momens:

Lucan. lib. 2. v. 21. & ſeq.

.... Sic funere primo
Attonitæ tacuere domus, cum corpora nondum
Conclamata *jacent, nec mater crine ſoluto*
Exigit ad ſævos famulorum brachia planctus:
Sed cum membra premit fugiente rigentia vitâ,
Vultuſque exanimes, oculoſque in morte jacentes;
Nec dum eſt ille dolor, ſed jam metus, incubat amens,
Miraturque malum.

La quatriéme, qu'on les conclamoit pour la premiere fois dans la ſituation même, où ils ſe trouvoient en expirant; & pour la derniere fois, au moment même qu'on alloit faire ce qu'on appelloit alors, & ce qu'on appelle encore aujourd'dui, la *levée du corps*, pour le porter en terre ou au bûcher (1).

La cinquiéme, que les parens de ceux qui mouroient à la guerre, ou dans des pays étrangers ou éloignés, ne manquoient pas de les faire conclamer dans leur maiſon, comme s'ils étoient préſens, où qu'ils y fuſſent morts (2).

La ſixiéme, que le lit ſur lequel eſt repréſentée notre

(1) *Ecce jam ad ultimum defletus atque conclamatus proceſſerat mortuus, rituque patrio unus de optimatibus pompâ funeris publici ductabatur per forum.* Apul. Metam. lib. 2.

(2) *Clamor gratulantium per urbem victores ſuos pervaſit, & ex mæſtis domibus quæ conclamaverant ſuos, procurritur in vias.* Livi. hiſt. lib. 5.

morte, est le lit même sur lequel elle devoit demeurer ainsi le premier jour : les sept jours suivans, elle devoit être exposée sur un lit de parade, à l'entrée de la maison, avec des habits convenables à sa dignité, le visage découvert, & ayant les pieds sur le seüil de la porte. « En quoi, dit » Pline, on suit l'ordre de la nature, qui veut que l'hom- » me entre dans le monde par la tête, & en sorte par les » pieds (1). Cette action s'appelloit *Collocation*, & elle se faisoit par les personnes qui touchoient au mort de plus près, afin que tout le monde pût examiner s'il étoit mort d'une mort violente, comme Hygin l'a remarqué plus haut, & que Pollux le confirme (2), & qu'on eût le tems de faire le nombre des Conclamations prescrites par la Loy, ou par la Coûtume.

§. X.

Jour marqué pour la levée du corps. *Pompe funébre. Eloge de la personne morte. Ce qu'on observoit au bûcher. Ce qu'étoit* Femina funera. *Urne portée au Sepulcre.*

La nuit du huitiéme jour on faisoit la levée du corps pour le porter au bûcher. Le convoi étoit plus ou moins grand à proportion que la personne morte étoit qualifiée. On se rendoit d'abord dans un endroit que les Anciens appelloient *Forum* qui étoit la place où l'on faisoit les Harangues publiques, & on plaçoit le mort ordinairement droit, rarement couché, devant le *Rostrum*, ou la tribune aux Harangues. Le plus proche parent du mort montoit dans cette Tribune, & faisoit son Oraison funébre, bien que ce fût une femme. Car depuis que les Dames Romaines avoient eu la générosité de livrer leur argent & leurs bijoux, pour le donner aux Gaulois, & les obliger de se re-

(1) *Ritu naturæ capite hominem gigni mos est, pedibus efferri.* Plin. hist. lib. VII c. 8.

(2) Καὶ αἱ προθέσεις δὲ διὰ τοῦτο ἐγίγνοντο ὡς ὁρῷτο ὁ νεκρὸς, μή τι βιαίως πέπονθε. Pollux Onom. Lib. 8. c. 1.

tirer des environs de Rome, le Sénat avoit permis de faire leur éloge après leur mort (1).

Du *Forum* on portoit le mort au bûcher, ſur lequel on le plaçoit avec le lit de parade où il avoit été expoſé pendant ſept jours. Là, ceux qui lui avoient fermé les yeux venoient les lui ouvrir, & mettoient le feu au bûcher : enſuite les Aſſiſtans y jettoient des parfums & mille differens préſens; après quoi partie des Aſſiſtans ſe partageoient en differentes bandes, qui célébroient des jeux, & formoient des courſes & des danſes lugubres autour du bûcher. Quand le feu étoit éteint ou preſqu'éteint, on ramaſſoit les os & les cendres qui avoient échappé à la violence des flammes, & on les mettoit dans une urne : & le lendemain on portoit l'urne dans un ſépulcre préparé exprès.

La Dame que notre marbre repréſente aſſiſe au chevet du lit de la Défunte, avoit la principale part à cette chaîne de devoirs que je viens de décrire, hors ceux qui étoient incompatibles avec ſon ſexe. Elle étoit à la tête de ceux qui recevoient le dernier ſoûpir, qui fermoient les yeux, qui lavoient le corps, lui mettoient des habits convenables, arrangeoient toutes les parties du corps dans l'état où elles devoient être, lui rouvroient les yeux ſur le bûcher, éteignoient les reſtes du feu avec du vin & du lait, ramaſſoient les os & les cendres qu'ils lavoient auſſi avec du vin & du lait, & les mettoient dans l'urne; mais c'étoit elle-ſeule qui prenoit l'urne, la colloit ſur ſon ſein, & la portoit ainſi au ſépulcre : &, tant en ramaſſant les os & les cendres, qu'en les portant au tombeau, elle étoit ſans ceinture & ſans ſouliers. Elle s'acquittoit de tous ces devoirs, parce qu'elle étoit chargée en premier de faire les honneurs des Funérailles, & qu'elle en avoit l'Intendance, ce qui lui faiſoit donner le nom de *Funera*, ou *Funerea*.

(1) *Matronis pro auro ad liberandam à Gallis Romam collato, gratiæ actæ, honoſque additus, ut earum ſicut virorum poſt mortem eſſet laudatio.* Liv. lib. V.

§. XI.

§. XI.

Le Marbre de la Salle des Antiques du Louvre ne contient rien, excepté la perſonne morte, qui regarde la Religion. En quel endroit des Funerailles commençoient les cérémonies Religieuſes.

Une réflexion conſidérable que j'ai oublié de faire juſqu'ici, & que je ne dois point paſſer, puiſqu'elle ſe préſente, c'eſt que notre marbre n'offre aux yeux aucun acte de Religion, ni rien qui regarde immédiatement la Religion : car, excepté la perſonne morte, l'Antique ne repréſente que des uſages introduits par la Coûtume, ou la bienſéance, ou ordonnés par des Loix purement Civiles. Cette réflexion eſt plus forte à l'égard de M. Maffei, qu'à l'égard de tout autre, parce que cet Auteur s'eſt mis en tête, que la Dame étenduë ſur le lit, n'eſt point encore paſſée, & dès là, il nous met en droit de lui demander ce qui l'a pû porter à donner ce titre à ſa diſſertation, *la Religion des Gentils ſculptée ſur un ancien Relief conſervé à Paris.*

Je n'oſerois fixer le tems auquel les Cérémonies Religieuſes commençoient dans les Funérailles ; la perte des livres que les Romains appelloient Pontificaux & *Indigitamenta*, ne permet pas de rien ſtatuer ſur ce point. En attendant que quelque Sçavant veüille bien ouvrir un ſentiment qui entraîne tout le monde, je vais expoſer ce qui me paroît plus probable. Je croirois donc volontiers que la Religion n'entroit dans les Funérailles qu'au moment qu'on faiſoit la levée du corps pour le porter en terre ou au bûcher. Juſques-là tout ſe paſſoit, du moins chez les Romains, en devoirs civils, ou ſi l'on veut, en pleurs & en chants ou Eloges Funébres, ordinairement ſi ridicules qu'ils apprêtoient à rire à quiconque faiſoit uſage du ſens commun. Il n'en eſt pas de même du ſoin de porter les morts en terre : toutes les Nations ont conſpiré de tout tems à le regarder comme un devoir indiſpenſa-

ble de Religion. Ce qui eſt certain, c'eſt que le bûcher n'étoit ni ſacré, ni religieux, & que le Sépulcre ne devenoit l'un & l'autre, que lorſqu'on avoit jetté de la terre ſur le mort, ou ſur ſes cendres (1).

§. XII.

Différens excès à quoi ſe portoient les Hommes & les Femmes dans les Funerailles. Abus ſemblables introduits dans quelques Egliſes.

La jeune perſonne qui a le ſein découvert, marque une choſe qui eſt connuë de tout le monde; ſçavoir que les femmes à la mort de leurs proches, & de ceux qu'elles chériſſoient, déchiroient leurs robes, s'arrachoient les cheveux, les couvroient de cendre & de pouſſiere, ſe frappoient la poitrine, & s'égratignoient les jouës, les bras & les mamelles, les tordoient même pour en faire ſortir du lait; croyant par là appaiſer les Dieux Infernaux, & les rendre favorables aux Manes de ceux dont elles pleuroient la perte (2).

Il arrivoit quelquefois en certains deüils qu'on s'en prenoit aux Dieux; qu'on faiſoit contre eux des imprécations, qu'on jettoit des pierres contre leurs Temples, qu'on renverſoit leurs Autels & leurs Statuës; qu'on jettoit les Dieux Lares par les fenêtres, & qu'on expoſoit les enfans au ſortir du ventre de la mere (3).

Voyez Dom Mabillon act. SS. ord. S. Bened. tom. 2. præfat. p. 36.

Ces traits en rappellent d'autres aſſez approchans, que l'Hiſtoire Eccléſiaſtique fournit, & qui font connoître le génie de quelques Saints : Ils dépoüilloient les Autels,

(1) *Nam priuſquam in os injecta gleba eſt, locus ille ubi crematum eſt corpus, nihil habet Religionis; injecta gleba tumulis, & humatum eſt, & gleba vocatur : ac tum denique multa religioſa jura complectitur.* Cic. de leg. lib. 2. n. 57.

(2) *Varro dicit mulieres in exſequiis & luctu ideò ſolitas ora lacerare, ut ſanguine oſtenſo inferis ſatisfaciant .... Feminæ quæ mortuos proſequuntur, ubera tundunt, ut lac exprimant.* Serv. in lib. 3. & 5. Æneid. pag. 379. F.

(3) *Quo defunctus eſt die, lapidata ſunt Templa, ſubverſæ Deûm aræ, lares à quibuſdam familiares in publicum abjecti, partus conjugum expoſiti.* Sueton. in Calig. cap. 5. & Val. Max. lib. 4. c. 5.

les couvroient de cilices, caſſoient les lampes, mettoient à terre les Reliques, les environnoient d'épines, fermoient les Egliſes, & n'y faiſoient plus l'Office. Mais ces abus furent condamnés en 1274. par le ſecond Concile Général de Lyon aſſemblé par Gregoire X (1).

Je ne dis rien de cette autre femme qui eſt derriere celle dont je viens de parler, ſinon qu'elle montre moins de deüil: Elle porte la main à ſa gorge, ſoit pour s'égratigner, ſoit pour déchirer ſes habits, ou enfin pour ſe frapper la poitrine. Ce qu'elle a de ſingulier, c'eſt ſa coëffure qui conſiſte en ce que ſes cheveux ſont treſſés en côtes de melon.

§. XIII.

Ceux que M. Maffei prend pour des Prêtres ſont des Libitinaires. On lavoit les Morts. Couronnes qu'on portoit en conſultant les Oracles. Fonction des Libitinaires. Quelle figure faiſoient dans les pompes funébres ceux qui ſonnoient du Cor & de la Trompette.

Enfin, me voici arrivé aux *Couronnés*, & aux Heros de la piéce, ſelon M. Maffei. Pour peu qu'on ſoit verſé dans la lecture des Anciens, on ne balance pas à prendre ces Perſonnages pour ce qu'ils ſont, & à dire que ce ſont des Libitinaires. Quatre choſes ſont ici déciſives; les boüillons & la fumée qui ſortent du pot, lequel eſt, pour ainſi dire, à leurs pieds; la coûtume de laver les morts incontinent après qu'ils avoient expiré; la boëte que ſoûtient un de ces Perſonnages, & enfin les deux hommes qui joüent de la trompette & du cor.

Comme on fait à M. Maffei la juſtice de croire, qu'il

(1) *Cœterum deteſtabilem abuſum horrendæ indevotionis illorum qui crucis, beatæ Mariæ Virginis, aliorumque Sanctorum imagines, ſeu ſtatuas irreverenti auſu tractantes, eas in aggravationem ceſſationis hujuſmodi proſternunt in terram, & urticis ſpiniſque ſupponunt, penitus reprobantes, &c.* Sexto Decret. de off. ord. tit. 16. c. *Si Canonici.*

n'ignoroit pas que les Romains lavoient leurs morts, on ne ſçauroit concevoir que ces quatre choſes qui ſont correlatives, & qui de plus, ſont parlantes quand elles ſont vis-à-vis d'une perſonne qui vient de rendre le dernier ſoûpir, que ces choſes, dis-je, n'aient pû fixer les idées de cet Antiquaire. Il a beau tourner de tous les côtés les Couronnes dont ces Perſonnages ſont ornés; les Couronnes ſont juſtement contre lui.

En effet, ſi l'on devoit juger de l'état de ces hommes par leur Couronne ſeulement, on devroit les prendre pour des gens qui venoient de conſulter l'Oracle ſur le ſuccès de la maladie de la Dame qui vient de paſſer, plutôt que pour des Prêtres: car le Scholiaſte d'Euripide nous apprend que cette pratique étoit réligieuſement obſervée par les Anciens (1). Auſſi trouve-t-on dans Tite-Live que Quintus Fabius Pictor étant allé conſulter l'Oracle de Delphes par ordre du Sénat, reçût ordre du Prêtre qui étoit chargé d'annoncer les intentions d'Apollon, de s'en retourner à Rome, portant toujours la Couronne de Laurier avec laquelle il s'étoit rendu au Temple, & y avoit ſacrifié (2).

C'eſt bien dommage que M. Maffei ne ſoit pas tombé ſur cet endroit de l'Hiſtoire Romaine; il n'auroit pas manqué de ſaiſir la Couronne de Laurier dont il y eſt fait mention, & d'en faire l'application aux figures de notre marbre: des trois Perſonnes couronnées, la premiere auroit été Quintus Fabius Pictor, les deux autres auroient paſſé pour ſes domeſtiques, & la Dame qu'il donne pour Agoniſante, auroit été la figure de Rome réduite à la derniere extrémité, & menacée des plus grands malheurs après la perte de la bataille de Cannes. Le ſujet de la Légation de Quintus Fabius lui auroit fourni un moyen aiſé de réaliſer

(1) Ἔθος γὰρ εἶχον οἱ ἀρχαῖοι τοῦτο, ὅτε ἤρχοντο ἀπὸ μαντείας, ἐστεφανωμένοι ἤρχοντο, καὶ πάντες τοῦ οἴκου προσεκύνουν αὐτούς. Apud. Euripid. Hippol. v. 792.

(2) *Q. Fabius Pictor à Delphis Romam rediit .... tùm dixit, ſe Oraculo egreſſum ex templo his omnibus diis rem divinam thure ac vino feciſſe; juſſumque ab Antiſtite, ſicut coronatus laureâ coronâ & oraculum adiſſet, & rem divinam feciſſet; ita coronatum navim aſcendere, nec antè deponere eam, quàm Romam perveniret. Se quæcumque imperata ſint, cum ſummâ religione ac diligentia exſecutum; coronam Romæ in arâ Apollinis depoſuiſſe.* T. Liv. lib. 23. c. 11.

ſon explication, & de la faire paſſer (1) : un homme d'eſprit fait fortune à moins de frais : une allégorie amenée & conduite avec art, & expliquée finement, ſuffit pour le faire briller : mais comme l'allégorie réduite à ſa juſte valeur, aboutit * à la chimere, quand elle n'eſt fondée que ſur des ſymboles auſſi équivoques que la Couronne (2) : J'avertis M. Maffei, que s'il veut enrichir ſa diſſertation de preuves & de raiſons qui entraînent tous les ſuffrages, il doit la refondre d'un bout à l'autre, & changer ſes Prêtres en vrais Libitinaires.

* Excepté dans les Liv. ſaints.

Ces ſortes de gens étoient chargés de laver les morts, de les parfumer & embaumer, de les porter au bûcher, & de là au tombeau, & de fournir généralement toutes les choſes néceſſaires aux Funérailles. Ils ſe tenoient dans le Temple de la Déeſſe Libitina, & ils y tenoient auſſi leurs drogues, & tout ce qui concernoit leur profeſſion, ils avoient des Valets ou des Eſclaves, ſur leſquels ils ſe déchargeoient d'une partie du travail, dont ils étoient quelquefois accablés, ce qui fait voir qu'ils étoient de condition libre ; mais leur condition n'empêchoit pas qu'ils ne fuſſent dans le dernier mépris (3).

Le Marbre repréſente trois Libitinaires en chef, & deux de leurs Eſclaves ; j'ai parlé de ces derniers en donnant la vraie notion de la Conclamation ; j'ajoûterai ſeulement que ces ſortes d'eſclaves & leurs ſemblables figuroient beaucoup dans les Pompes Funébres, comme Seneque nous l'apprend dans le Traité de la mort de l'Empereur Claude : car « entre autres choſes qui, ſelon lui, pouvoient

(1) *Q. Fabius Pictor Delphos ad oraculum miſſus eſt ſciſcitatum, quibus precibus ſuppliciiſque deos poſſent placare, & quænam futura finis tantis cladibus foret.* Tit. Liv. lib. 22. cap. 57.

(2) On prenoit une Couronne quand on ſacrifioit aux Dieux, ou qu'on aſſiſtoit à des Funerailles, ou à l'anniverſaire des Funerailles, ou qu'on ſe trouvoit à de grands feſtins, ou qu'on y ſervoit, ou qu'on en revenoit, ou qu'on étoit Agonothéte, ou qu'on avoit remporté quelque Couronne à la guerre, ou aux jeux Publics, ou qu'on avoit été fiancé, ou qu'on s'étoit marié ce jour là, ou qu'on avoit mérité les honneurs du triomphe ou de l'ovation, ou qu'on ſe portoit pour Amant de quelque perſonne en particulier, ou qu'on célébroit quelque fête, ou qu'on recevoit quelque bonne nouvelle. Souvent même on prenoit la Couronne pour rien, par caprice, par débauche, &c.

(3) *Tam contemptum gregem.* Val. Max. lib. 5. cap. 2.

» faire croire que la Pompe Funébre de ce Prince étoit » celle d'un Dieu, c'est, dit-il, qu'il y avoit un grand » nombre de trompettes & de cors, qui faisoient tant de » bruit, que le mort même auroit pû l'entendre (1).

§. XIV.

Condition des Libitinaires. Pourquoi on employoit de l'eau chaude à laver les Morts. Au commencement les Femmes étoient chargées du soin de laver les Morts. Comment les Pollincteurs prirent leur place. Divers parfums dont ils se sont servis en différens tems. Marques ausquelles on les connoissoit. Vraye idée qu'on doit se former des Couronnes de laurier dans leur origine. Vertu attribuée au laurier.

Nos trois Libitinaires sont revêtus de toges, ce qui confirme ce que j'ai dit de leur condition libre : ils attendent que la *Conclamation* soit faite pour laver la Défunte ; cependant l'eau destinée à la laver chauffe sur un trépied. La fumée & les boüillons qui s'élevent au-dessus du pot, marquent qu'on n'employoit à cet usage que de l'eau boüillante : & c'étoit afin que si le son aigu & perçant du Cor & de la Trompette, ne pouvoit faire revenir le mort ou le Mourant de sa Léthargie, la chaleur de l'eau produisit au moins cet effet. Je ne parle que d'après Servius, dont j'ai rapporté plus haut les paroles : & Servius les applique à deux Vers de Virgile (2), qui sont une peinture achevée du pot représenté sur notre Antique, où l'on voit l'eau se répandre dans le feu, ainsi que le dit le Poëte.

La fonction de laver les morts n'avoit pas toûjours appartenu aux Libitinaires : c'étoient d'abord des Femmes

(1) *Et erat omnium formosissimum Claudii funus ; ut scires Deum efferri ; Tibicinum, cornicinum, omnisque generis sonatorum tanta turba, tantus conventus, ut etiam Claudius audire posset.*

(2) *Pars calidos calices, & ahena undantia flammis*
Expediunt, corpusque lavant frigentis, & ungunt.
Æneid. 6. v. 218.

que ce devoir regardoit chez toutes les Nations, même chez les Romains, comme un Vers d'Ennius nous l'apprend (1), mais dans la ſuite ces derniers prirent des Hommes à la place des femmes, & ils les appellerent *Pollincteurs*, parce qu'ils avoient ſoin de paſſer ſur le viſage du mort de la farine détrempée avec de l'eau, pour en ôter la difformité (2).

On voit ici de quelle nature étoient les Onguents & les parfums dont les premiers Romains ſe ſervoient en embaumant les morts. Ce n'eſt donc que dans les tems poſterieurs, & lorſque le luxe eut fait chez eux des progrès proportionnés à leurs vaſtes conquêtes, qu'ils employerent les Parfums les plus précieux qui ſe trouvoient dans les Provinces éloignées, dont ils ſe rendoient les Maîtres. Pline dit, « qu'ils s'attacherent ſi fort au plaiſir » d'uſer de Parfums, qu'ils mirent ce plaiſir au nombre de » ceux qui étoient auſſi honnêtes que permis ; ce qui les » porta à s'en ſervir à honorer les morts » (3).

C'eſt auſſi à cette époque, que je fixe l'origine inconnuë des *Pollincteurs*. Les Romains trouvant les hommes plus propres que les femmes à appliquer, employer, mêler, déguiſer & conſerver les Parfums, les chargerent, préférablement aux femmes, du ſoin de parfumer les morts : les hommes de leur côté eurent le ſecret de ſe perpétuer dans cette charge, à la faveur de celui qu'ils trouverent de conſerver neuf jours les morts ſans corruption, du moins apparente, & qui incommodât : ce qui paſſa pour un prodige. De là vient qu'ils ne faiſoient point un pas, ſans les marques propres à leur état, c'eſt-à-dire ſans des parfums : & c'eſt la raiſon pourquoi on voit ſur notre marbre un des Libitinaires muni d'une cave remplie d'eſſences, d'aromates, & d'autres ingrédiens ſemblables.

(1) *Tarquinii corpus bona femina lavit.*

(2) *Romana conſuetudo fuit, ut mortui lavarentur : ideoque hos qui hoc officium implebant Pollinctores apellatos dicunt, qui mortuis os polline oblinebant, ne livor appareret extincti.* Serv. in Æneid. 9. v. 488.

(3) *Poſtea voluptas ejus à noſtris quoque inter laudatiſſima atque etiam honeſtiſſima vitæ bona, admiſſa eſt ; honoſque ejus ad defunctos pertinere cœpit.* Hiſt. lib. 13. cap. 1.

Mais comme cette marque pouvoit être équivoque, & que d'ailleurs quand plusieurs Libitinaires alloient ensemble, ils ne pouvoient pas tous porter la même boëte sans multiplier les Etres sans nécessité, ou sans s'incommoder & s'embarrasser, ils avoient une autre marque qui étoit au-dessus de tous ces inconvéniens, & à quoi ils étoient reconnus de tout le monde ; & c'étoit la Couronne de Laurier. Car la Couronne de Laurier n'étoit pas originairement la marque propre des Vainqueurs, comme on se l'est faussement imaginé (1) » ; puisqu'ils ne la » prenoient eux-mêmes au rapport d'un ancien Auteur cité » par Pline, que comme un antidote contre le sang qu'ils » avoient répandu, & pour se purifier des souillures qu'ils » avoient contractées à la guerre (2). Festus tient le même » langage : Les Soldats, dit-il, qui suivoient le char du » vainqueur, portoient une Couronne de laurier, afin de » n'entrer point dans Rome sans être purifiés du sang » qu'ils avoient versé ; aussi ne se faisoit-il aucune expiation » sans laurier (3).

Festus a raison ; Ovide (4), Juvenal (5), & mille autres Auteurs assûrent que les Payens employoient un rameau de laurier pour purifier non-seulement les personnes, mais encore toutes les choses qui pouvoient servir à l'usage de la

(1) C'est Virgile qui a commencé à faire regarder le laurier comme consacré aux vainqueurs, & sur-tout aux Empereurs, parce qu'un laurier nâquit dans la maison d'Auguste, le jour même de sa naissance. Or Virgile ayant à parler d'une lustration, qui se faisoit après les Funerailles, & où l'on employoit toûjours un rameau de laurier; pour faire sa Cour au Prince régnant, & écarter d'un arbre qu'on lui avoit consacré, les idées funestes que les Funerailles y pouvoient attacher, convertit le laurier en olivier. *Sane Donatus dicit, quod hoc propter Augustum mutavit : nam nata erat laurus in palatio, eo die quo natus est Augustus, unde triumphantes coronari consueverant; propter quam rem noluit laurum dicere ad officium lugubre pertinere.* Serv. in 6. Æneid. pag. 428. B.

(2) *Quia suffimentum sit cædis hostium & purgatio .... eadem purificationibus adhibetur.* Plin. hist. lib. 15. c. 30. n. 40.

(3) *Laureati milites sequebantur currum triumphantis, ut quasi purgati à cæde humanâ intrarent urbem. Itaque eamdem laurum omnibus suffitionibus adhiberi solitum erat.* Festus in Laureati.

(4) *Uda fit hinc laurus, lauro sparguntur ab udâ*
Omnia, quæ dominos sunt habitura novos.
Ovid. fast. lib. 5.

(5) ... *Cuperent lustrari, si qua darentur*
Sulphura cum tædis, & si foret humida laurus.

la vie. Nous trouvons même dans Théophraste (1), dans Saint Clement d'Alexandrie (2), dans Suidas (3) & dans Hesychius (4), que les Anciens regardoient le laurier comme un préservatif général contre toutes sortes d'accidens ; c'est pourquoi les uns en mâchoient, d'autres en portoient une branche en guise de bâton, & d'autres enfin en mettoient devant les portes de leur maison, comme nous l'avons dit plus haut. Je pourrois marquer plusieurs autres traits semblables, mais il suffit de dire d'après Celius Rhodiginus, que le laurier passoit pour être un remède efficace contre les venins, l'Epilepsie & les Démons, & qu'il contribuoit fort à conserver la santé, d'où on avoit pris occasion de faire au commencement de l'année un présent de figues & de feuilles de laurier aux Magistrats qui entroient en charge (5).

Il n'est personne à present qui ne soit en état de faire l'application de toutes ces autorités à la Couronne de laurier de nos Libitinaires, & qui ne devine les raisons que ces sortes de gens avoient de la porter : il est visible que c'étoit d'abord pour ne pas *funester* les maisons, où on les appelloit. 2°. Pour n'être pas *funestés* eux-mêmes par le cadavre de ceux, auxquels ils venoient rendre leurs services. 3°. Pour en chasser les mauvais Génies. 4°. Et enfin, pour avoir sur eux un préservatif, qui les garentît de plusieurs maladies, que le laurier avoit, disoit-on, la vertu de prévenir.

(1) *Cap. 16. de superstit.*
(2) *In Protreptico.*
(3) *In* Δαφνίνῳ.
(4) *In*
(5) *Credebatur item laurus efficax adversus venena . . . creditur & laurus sanitatem conciliare, quo argumento lauri folia ineuntibus Magistratum calendis Januarii à populo dabantur cum ischadibus, de quîs suo loco. Neque enim obturbat sacer morbus, aut Dæmon, ubi fuerit laurus.* Antiq. Lect. lib. 5. cap. 8. pag. 170.

§. XV.

Pourquoi Tertullien traite les Libitinaires de Prêtres. Les Libitinaires demeuroient dans le Temple de la Déesse Libitina. Ils couchoient ceux qui mouroient dans des Registres publics.

M. Maffei ne sauroit trouver ici son compte : mais je vais le dédommager en lui fournissant un passage de Tertullien, qui suppose que les Pollincteurs étoient Prêtres ; & ainsi le voilà en droit de soûtenir toûjours que ce n'est qu'en qualité de Prêtres, que les Pollincteurs de notre marbre portent une Couronne, & une Couronne de laurier. *Si noster quoque Deus*, dit ce Pere, *propriæ hostiæ nomine martyria sibi depostulasset ; quis illi exprobrasset funestam religionem, & lugubres ritus, & aram, & rogum & Pollinctorem Sacerdotem ?* Mais que M. Maffei examine avant toutes choses, si Tertullien ne parleroit pas ici en Tertullien, c'est-à-dire, s'il ne se joüeroit pas à son ordinaire des Prêtres des faux Dieux, en les comparant aux Pollincteurs, fondé sur ce principe mille fois rebattu par tous les Apologistes de la Religion Chrétienne, que les Dieux étant originairement des morts, auxquels on avoit déferé les honneurs divins ; leurs Prêtres étoient à leur égard ce que les Pollincteurs étoient à l'égard des morts. Rien de plus juste que cette comparaison ; car il est de notorieté publique, que les Prêtres lavoient les statuës des Dieux, les oignoient, les parfumoient, les barboüilloient de *Minium*, & faisoient mille autres choses qui leur étoient communes avec les Libitinaires.

In scorpia. cap. 7.

Mais ce qui rapprochoit encore plus les Libitinaires des Prêtres des faux Dieux, c'est qu'ils demeuroient dans le Temple de la Déesse Libitina, comme les Prêtres demeuroient dans les Temples des Dieux, au service desquels ils étoient consacrés. Une des principales occupations que les Libitinaires avoient dans ce Temple, étoit d'y tenir un compte exact de ceux qui mouroient, & d'é-

crire leur nom dans des Regiſtres dreſſés exprès. Ces Regiſtres devoient leur origine au Roy Servius Tullius, qui avoit ordonné, que les parens ou héritiers de ceux qui viendroient à mourir, payeroient pour eux une piece de monnoye au Temple de la Déeſſe Libitina. Par ce moyen ce Prince & ſes ſucceſſeurs étoient parfaitement informés du nombre des ſujets que la mort leur enlevoit.

Dionyſ. Halicar. lib. 4. p. 220. edit. Silburg.

C'eſt auſſi dans ces Regiſtres, que puiſoient les Hiſtoriens certains faits curieux qu'ils rapportent ; par exemple, que ſous Neron, dans l'eſpace d'un ſeul Automne, la peſte emporta près de trente mille ames (1) ; & qu'en 2093 (2), depuis Abraham, le même fleau fit périr près de dix mille perſonnes en très-peu de jours (3).

§. XVI.

Les Génies naiſſent & meurent avec nous. Nombre que chacun en a. Leur emploi. Deſcription du Sommeil & de la Mort. Les Rabins ne reconnoiſſent qu'un Ange de Mort. Idée ſinguliere qu'ont les Mahometans d'un Ange blanc & d'un Ange noir.

Mais laiſſons-là les Libitinaires & leurs Regiſtres pour venir à quelque choſe de plus intéreſſant. » Le jeune homme aîlé, dit M. Maffei, repréſente un Génie, qui marque par le flambeau renverſé, que l'Agoniſante étoit dans le bel âge, & que le régne de l'amour s'attriſte de ſa mort (4). Dans d'autres Antiques, continuë-t-il, on voit deux figures ſemblables aux deux côtés, qui, je crois, repréſentent le Sommeil & la Mort. Chez les Hebreux les Rabins font mention des Anges de Mort. «

(1) *Peſtilentia unius Autumni, quâ triginta funerum millia in rationem Libitinæ venerunt.* Sueton. in Neron. cap. 39.

(2) C'eſt en la 214. Olimpiade, & la huitiéme année de l'Empire de Veſpaſien.

(3) *Lues ingens Romæ facta, ut per multos dies in Ephemeridem decem millia ferme mortuorum hominum referrentur.* Euſeb. Chron. ad an. 2093.

(4) Tenendo la face *inverſa*, *moſtra que la proſſima a morire era di freſca età, & che per la ſua morte il regno d'Amore ſi attriſta, & ſi conturba.* pag. 11.

Voilà en peu de paroles bien des Oracles manqués. Un seul passage de Censorin mettra cette vérité dans tout son jour, & nous mettra au fait de la natute des Génies, dont les Anciens relevoient autrefois les Sépulchres & les Urnes sépulcrales. » Le Génie, dit cet Au- » teur, est un Dieu sous la tutelle duquel chacun vit com- » me il est né. Soit donc qu'il contribuë à notre naissance, » ou qu'il naisse avec nous, soit enfin qu'il nous prenne » sous sa protection dès que nous venons au monde, il » prend le nom de Génie du mot Latin qui signifie *engen-* » *drer*. Il passe pour avoir un grand pouvoir, & même » un pouvoir entier & absolu sur nous. Quelques-uns pen- » sent qu'il faut reconnoître & honorer deux Génies, » mais seulement dans les maisons des personnes mariées: » Euclide Disciple de Socrate soûtient au contraire que » nous avons tous deux Génies: & cette créance est bien » établie dans le Livre neuviéme des Satyres de Lucilius. » .... Or le Génie, à la garde duquel nous avons été mis, » veille sur nous avec tant de soin, qu'il ne s'éloigne ja- » mais de nous un seul instant: au contraire il accompa- » gne nos pas depuis le moment que nous venons au mon- » de, jusqu'à celui que nous rendons le dernier sou- pir (1). «

Si M. Maffei avoit eu Censorin devant les yeux, il n'auroit pas été s'enfoncer dans le dédale du *regne de l'Amour*, encore moins auroit-il pris pour Hymenée le Génie qu'on voit sur notre marbre, & qui n'y est que pour faire entendre ce qu'il exprime en éteignant son flambeau, c'est-à-dire, qu'il naît & meurt avec nous, selon quelques-uns; ou plûtôt selon d'autres, qu'il nous conduit au tombeau, & de là au cocyte, où il nous suit & nous tient compagnie (2). De même il se seroit bien gardé de dire, que les deux Génies que les Anciens mettoient quelquefois aux deux côtés des Sépulcres & des Urnes sépulcrales, sont

(1) *Nonnulli binos in iis dumtaxat domibus, quæ essent maritæ, colendos putaverunt. Euclides socraticus duplicem omnino nobis Genium dicit appositum: quam rem apud Lucilium in libro satyrarum nono licet cognoscere.* Censorin. de die natali cap. 3.

(2) ... *Genitor, cui cocyti penetralia parent.*
Petron. satyr. c. 21.

le Sommeil & la Mort; puiſqu'au rapport de tous les bons Mythologues, l'un eſt le Génie du mari, l'autre eſt le Génie de la femme qui eſt repréſentée ſur le Tombeau; ou même ce ſont les deux Génies de la ſeule perſonne qui eſt dans le tombeau ſur lequel on les voit.

Mais où M. Maffei a-t-il appris que le Sommeil & la Mort ayent été repréſentés en Génies? On le prie de reformer ſes idées ſur la Deſcription que Pauſanias nous a laiſſé de l'un & de l'autre. » Dans une Ville de la Grece, » dit cet Ecrivain, on voit une ſtatuë de Femme, qui » tient de la main droite un enfant blanc qui dort, & de » la main gauche un enfant noir qui ſemble dormir auſſi, » & qui a les pieds tortus : l'inſcription qui eſt au piédeſtal, » marque ce qu'on ſait d'ailleurs, que la Femme eſt la Nuit, » & les deux enfans l'un le Sommeil & l'autre la Mort, » dont la Nuit eſt la mere (1).

Il fait beau voir après cela M. Maffei eriger le Sommeil & la Mort en Génies aîlés, beaux, bienfaits, & tenans des torches, & les mettre dans la claſſe des Anges de Mort, dont, à l'entendre, parlent les Rabins; comme s'il y avoit quelque rapport entre les uns & les autres, & que la Religion des Juifs fût la même que celle des Romains. Sans examiner ſi M. Maffei eſt plus initié dans l'une que dans l'autre, il eſt bien certain, que je ne trouve qu'un ſeul Ange (2) de Mort dans la Synagogue des Juifs de Buxtorf: ce qui fait ſoupçonner que M. Maffei confond les Juifs avec les Mahometans, qui » tiennent » pour article de foi, comme choſe écrite en la *Zuna* de » Mahomet, que quand quelque Trépaſſé eſt enſeveli, » ſoit-il mâle ou femelle, incontinent viennent deux Anges appellés en Arabic (3) *Munquir*, *Guanequir*, portans » avec eux l'un une maſſe de fer, l'autre certains crochets

Chap. 49. p. 699. 712. 714.

Tiré mot à mot de Guichard, Traité des Funerailles, liv. 3. c. 7. p. 419.

(1) Πεποίηται δὲ γυνὴ παῖδα λευκὸν καθεύδοντα ἀνέχουσα τῇ δεξιᾷ χειρὶ, τῇ δὲ ἑτέρᾳ μέλανα ἔχει παῖδα καθεύδοντι ἐοικότα, ἀμφοτέρους διεστραμμένους τοὺς πόδας. Δηλοῖ μὲν δὴ καὶ τὰ ἐπιγράμματα, συνεῖναι δὲ καὶ ἄνευ τῶν ἐπιγραμμάτων ἐστὶ, θάνατόν τε εἶναι σφᾶς καὶ ὕπνον, καὶ ἀμφοτέροις νύκτα αὐτοῖς τροφόν. Lib. 5. cap. 18. p. 321.

(2) Son Nom étoit *Azriel* ſelon Hyde. *Hiſt. Rel vet. Perſ. pag.* 81.

(3) M. Maillet dans ſa deſcription de l'Egypte Lettre X. dit que ces Anges s'appellent, *El Naker*, & *El Nakir*.

» de fer aussi. La *Zuna* dit que ces Anges font lever le » Mort à genoux, & qu'il vêt son ame par-dessus son corps, » tout ainsi qu'un homme se vêt sa chemise. Vêtu qu'il l'au-» ra, & se sera agenoüillé, lors ces Anges commence-» ront à l'interroger, & lui demanderont s'il a crû en » Mahomet & en sa Loi, & s'il a fait de bonnes œuvres » en ce monde quand il y vivoit, à sçavoir s'il a bien fait » les cérémonies de la *Zala*, & s'il a jeuné son * *Radaman*, » qui est leur Carême, s'il a payé les Décimes, & donné » des aumônes. La *Zuna* dit, que si ce Mort rend lors » bon compte de soi à ces Anges noirs, il le laisseront là » & s'en iront : mais soudain il en viendra deux autres aus-» si blancs que neige, dont l'un mettra ses bras auprès de » la tête du Défunt, comme pour lui servir de chevet, » & l'autre tiendra les siens pareillement à ses pieds pour » les soûtenir : & en cette sorte ces deux Anges le garde-» ront, lui faisant compagnie jusques au jour du jugement. » Mais si le Trépassé rend mauvais compte (1) de sa vie » aux Anges noirs, la *Zuna* dit, que celui qui porte la mas-» se de fer, lui donnera un si grand coup sur la tête, qu'il » le fera entrer sept coudées dedans terre : & l'autre s'ai-» dera soudain de ses crochets de fer, pour le tirer amont, » puis l'Ange de la masse en frappera de rechef le Mort, & » celui des crochets le retirera encore, & ne cesse-» ront de lui donner ce tourment jusques au jour du juge-» ment. «

* Lisez, Ramadan; c'est le Carême des Mahometans.

Voilà sans doute les Anges de mort, dont M. Maffei a voulu parler : car il faut interpréter benignement ses paroles, sans quoi il faudroit être toûjours en guerre avec lui. J'en veux user de même touchant l'explication d'un second Monument dont notre Auteur a entrelardé le corps de sa Dissertation : on ne sait à quel propos. Nonobstant que la bigarrure saute aux yeux, je vais essayer d'en dé-

(1) Les Turcs d'aujourd'hui ont trouvé le secret d'éluder toutes les questions des Anges noirs par une formule de réponse générale, qu'ils apprennent soigneusement pendant la vie, & qui est conçûë en ces termes : *La Religion des Turcs est la mienne ; Mahomet est mon Prophête, & la Mecque est mon Midi.* Mais malheur à ceux qui ne peuvent pas retenir ces paroles : les Anges noirs ne leur font aucun quartier.

Anniversaire de la Mort de Bacchus.



Salle des Antiques du Louvre.

mêler les nuances & les couleurs, de les faire connoître, & d'en fixer le prix.

§. XVII.

Anniversaire de la mort de Bacchus représenté sur un Marbre du Roy. Histoire de ce Dieu.

Cet autre Monument est une frise chargée de cinq figures, qui représentent l'Anniversaire de la mort de Bacchus, tel que les Crétois le célébroient tous les trois ans; en voici l'histoire d'après Saint Clement d'Alexandrie & Julius Firmicus. » Jupiter Roi de Créte avoit une » Maîtresse dont il eut Bacchus : la tendresse qu'il conçût » pour cet enfant alla à l'excès. Junon sa femme en eut » un dépit mortel, qui la porta à la funeste résolution de » se défaire du jeune Bacchus. Pour cet effet, elle lui dres» sa mille embûches qui n'aboutirent à rien. Sur ces en» trefaites Jupiter fut obligé de faire un long voyage; » & comme il avoit pénétré les mauvais desseins de Ju» non, il confia la garde de son fils à des gens qu'il choi» sit exprès, & sur lesquels il croyoit pouvoir compter : » après quoi il le plaça sur le thrône, & lui remit en main » toute sa puissance. Ce dernier trait au lieu d'arrêter Ju» non, ne fit que l'animer davantage. Elle se mit en tê» te de gagner les Gardes de Bacchus à force de présens : » elle y réussit; un jour entr'autres elle introduisit les siens » dans l'appartement du jeune Roy, & les plaça dans un » coin, qu'elle eut soin d'orner de glaces & d'autres bijoux » curieux, qui donnerent dans les yeux de Bacchus. Ce jeu» ne Prince touché du désir de les voir, se leva de son thrô» ne pour les contempler de plus près, & se livra ainsi en» tre les mains de ceux que Junon avoit apostés pour » le tuer. Aussi se saisirent-ils de lui & exécutérent-ils » leur commission;& afin qu'il n'y eût ni marque ni vestige » de ce Parricide, tous ceux qui y tremperent, emporte» rent chacun leur part du corps du jeune Bacchus qu'ils » firent cuire & qu'ils mangerent. Minerve seule sa sœur,

Clem. Alexandr. in Protrept. p. 12.

Jul. firm. Error. Prof. Relig. c. 6.

» garda le cœur qui lui étoit tombé en partage, pour
» le remettre à ſon Pere & l'appaiſer. Jupiter de retour
» fut pénétré de la plus vive douleur ; il fit une recherche
» exacte des Gardes de la Reine, & les fit périr par dif-
» férens ſupplices ; pas un ſeul ne fut épargné, en quoi
» il agiſſoit moins en Roy qu'en Tyran, puiſqu'il cher-
» choit autant à adoucir ſon chagrin, qu'à vanger ſon fils.
» Enſuite Jupiter fit faire une Statuë de Bacchus parfaite-
» ment reſſemblante, dans laquelle il plaça le cœur que
» Minerve lui avoit remis, & la mit dans un Temple
» qu'il fit conſtruire, & dont il confia le ſoin à un Prêtre
» qui s'appelloit Silene. Les Crétois pour appaiſer le Roy,
» établirent des Fêtes funeraires qu'ils célébroient tous les
» trois ans, & dans leſquelles ils repréſentoient les cir-
» conſtances de la mort de Bacchus. Dans cette vûë, ils dé-
» chiroient à belles dens un Taureau vivant, pour ex-
» primer le feſtin que les Gardes de la Reine avoient fait
» des chairs du Prince, & courant dans les bois les plus
» épais avec des cris & des clameurs étranges, ils fei-
» gnoient d'être en fureur, pour perſuader que la mort de
» Bacchus n'avoit pas été méditée, mais qu'elle étoit ar-
» rivée par un trait de folie. Ils ne manquoient pas de
» porter la Corbeille où Minerve avoit dépoſé le cœur
» de ſon frere, & par le ſon des cymbales, & le chant
» des flûtes, ils tâchoient de repréſenter les bijoux qui
» avoient ſéduit l'enfant & étoient cauſe de ſa mort «.
D'autre part Minerve fut de toutes ces Fêtes tant qu'elle vécut : elle y portoit le cœur de ſon frere attaché avec un ruban, & elle le lançoit ſur ceux qu'elle rencontroit : ce qui lui fit donner le nom de Pallas, derivé d'un mot Grec qui ſignifie *Lancer* (1).

Or c'eſt ce qui eſt parfaitement bien exprimé ſur la friſe que M. Maffei a tenté d'expliquer ſans la connoître : Minerve dans l'attitude indécente d'une Bacchante, tient en l'air le cœur de ſon frere, & le lance, & a à ſes pieds la corbeille où elle l'avoit enfermé. M. Maffei

(1) Αθηνᾶ μὲν οὖν τὴν καρδίαν τοῦ Διονύσου ὑφελομένη, Παλλὰς ἐκ τοῦ πάλλειν τὴν καρδίαν προσηγορεύθη. Clem. Alexand. ubi ſupra.

garde

garde un profond ſilence ſur ces deux figures ; qui ſont l'ame des autres, ſur leſquelles ſeules il s'eſt retranché. Voyons à préſent ce qu'il en dit.

§. XVIII.

Deſcription du marbre en détail. Lanterne de terre. Inſtrument d'airain inconnu. Perſonnages de Théâtre appellés Pié-plats.

La premiere, en ſuivant l'ordre du marbre, & non celui du Graveur, que notre Antiquaire a employé, eſt un Satyre, qui tient un Tympanum, dont il joue avec la main, comme on fait d'un Tambour de Baſque : ſur quoi M. Maffei obſerve qu'en certains endroits de l'Italie, les filles en joüent auſſi. Il pouvoit ajoûter, que c'eſt l'inſtrument favori des Bohemiennes, qui ne marchent jamais ſans cet inſtrument, qui eſt le ſymbole propre des gens de cette profeſſion.

PLANCHE II.

» L'autre figure, dit M. Maffei, tient je ne ſçai quel » vaſe ou inſtrument ſemblable à la Guitarre « (1). Je ne ſçai ce qu'il veut dire ; car le vaſe & l'inſtrument qu'il ne peut définir, n'a aucun rapport avec la Guitarre. A dire vrai, il eſt difficile d'expliquer ce que c'eſt ; ce qui eſt conſtant, c'eſt que cette figure repréſente une circonſtance de la mort de Bacchus ; ſur quoi j'ai deux ſentimens à propoſer ; le premier eſt, que ce perſonnage pourroit être l'original ou la copie de ce Valet, dont il eſt parlé dans Petrone, qui tira de ſon ſein une lanterne de terre, & imita pendant plus d'une demi-heure tous les ſons de la Trompette (2).

Ce qui favoriſe ce ſentiment, c'eſt la maniere dont ce Bacchant tient la machine dont on cherche la vraie notion : car il eſt dans l'attitude d'un homme qui ſonne de

(1) *Altra figura ha in mano, non ſi può dir ſe vaſo, o ſtrumento ſimile al mandolino.* Pag. 11.

(2) *Nequiſſimus ſervus lucernam de ſinu fictilem protulit, & amplius ſemihora tubicines imitatus eſt.* Petr. ſatyr. cap. 69.

passage d'Athenée que je viens de rapporter, & qu'il s'est avisé de citer lui-même. Il y prend cette piece de corne, dont on faisoit la grande ouverture des Flûtes Phrygiennes, pour un cor entier; & par une plus grande erreur il prend le terme grec qui signifie la grande ouverture de la trompette, pour le son même de la trompette : *Cornicines, tubicinesque*, dit-il, *Andavano d'ordinario insieme, e il suon d'ell' uno ben corrispondeva a quel dell' altro, onde dice Ateneo, che il corno era* ἀνάλογον τῷ τῶν σαλπίγγων κώδωνι. Il auroit été plus exact s'il avoit pris la peine de consulter Casaubon, qui éclaircit, & rend ainsi mot à mot le passage d'Athenée. *Cornu illud quod adjicitur tibiæ Phrygiæ, proportione respondet Codoni tubæ : id est, vim eamdem habet ad exacuendum gravem aliàs tibiæ Phrygiæ sonum, quam in tuba Codon : est autem* Κώδων *orificium tubæ, quà exit spiritus.*

Pag. 10

A la forme de la Flûte Phrygienne que je viens de fixer, M. Maffei ne fera pas difficulté de reconnoître cet instrument dans les Vers suivans.

Ovid. metam. lib. 3.

. . . . . *Ærane tantum*
Ære repulsa valent, & adunco *tibia cornu.*

De Pont. lib. 1. Ep. 1.

Ante Deûm matrem cornu tibicen adunco
Cum canit.
Protinus in flexo *Berecynthia tibia cornu*
Flabit, & Idææ festa parentis erunt.

Tibul. lib. 3. eleg. 1.

. . . . . *Turba jocosa*
Obstrepit, & Phrygio tibia curva *sono.*

Virg. Æneid. 2.

Aut ubi curva *choros induxit tibia Bacchi.*

Stac. Theb. lib. 6.

Cum signum luctûs cornu grave mugit
adunco
Tibia.

Senec. Troad.

Mox inter aras mobili velox pede
Revocante flexo *concitus cornu modos;*
Barbarica prisco templa saltatu coles.

Varro apud Nonium.

Phrygios per ossa cornus liquida canit anima.

Pour continuer les réflexions sur la Flûte Phrygienne, que M. Maffei a supprimées, & qu'il nous invite de faire,

j'obſerverai que l'Auteur de l'Antiquité expliquée lui a préſenté pluſieurs fois la forme de cet inſtrument, ſur quoi il auroit pû aiſément ſe déterminer; il n'avoit donc qu'à conſulter la planche 151. n. 1. & la planche 176. n. 9. du premier Tome, & les planches 71. & 135. du Tome ſecond, & il y auroit vû des Flûtes ſemblables à celle qui l'a arrêté. La matiere étoit de boüis, ſelon Pollux; Τὴν μὲν ὕλην πύξινος. Le Codon étoit de corne, comme je l'ai déja inſinué. Si Heſychius dit ce que Bartholin en rapporte dans ſon Traité des Flûtes, que des deux Flûtes Phrygiennes, que le Joüeur embouchoit tout-à-la-fois, c'étoit la Flûte gauche qui avoit le Codon de corne: au lieu que la Flûte qu'il tenoit de la main droite, étoit la Flûte droite, & n'avoit point le Codon de corne (1), le marbre que nous examinons, prouve ou qu'Heſychius n'eſt pas exact, ou que ſa régle ſouffre des exceptions.

Liv. 4. c. 10. n. 74.

§. XX.

Scabilla, *inſtrument que les Anciens employoient dans la ſymphonie. Il n'étoit point attaché au pied. Les Grecs l'appelloient* Crupezia. *Son origine, ſa forme & ſon uſage. Quel ſon il rendoit. Parties dont il étoit compoſé. Bruit qu'il faiſoit. On ne pouvoit pas danſer & joüer de cet inſtrument en même tems.* Cordace, *danſe obſcéne. A quoi on reconnoît ceux qui la danſoient. Corbeille ſacrée des Bacchanales. Ce qu'elle contenoît.*

» La figure de celui qui a un *Scabilla* ſous le pied, eſt » curieuſe, dit M. Maffei. Les Grecs appelloient cette » machine ὑποπόδιον, comme l'enſeigne un ancien Gloſ- » ſaire: il reſſemble à un ſoufflet; il étoit attaché au pied:

(1) *In Phrygia codon ſolùm e cornu annexum, reliquum buxeum aut oſſeum erat, teſte Polluce; idque in harmonia phrygia tantum erat, non in dextra, quæ recta erat, referente heſychio.* Bartholin. de tibiis vet. lib. 1. cap. 5. p. 26.

» les anciens Auteurs appellent *crepitus* le ſon qu'il ren-
» doit quand il étoit preſſé. Ce Relief, ajoûte-t'il, fait voir
» clairement l'uſage qu'on faiſoit de cet inſtrument, &
» comme on danſoit ayant les mains ſur la tête « (1).

M. Maffei a raiſon : ce relief fait toucher au doigt la maniere dont on joüoit du Scabilla ; mais malheureuſement ce qu'il dit gâte tout. Car d'abord il n'eſt pas vrai que le Scabilla ſoit attaché au pied : tout le monde peut juſtifier ce que je dis en jettant les yeux ſur notre marbre, & ſur la planche 176. n. 9. du premier Tome de l'Antiquité expliquée, où l'on voit un Tityre, qui jouë en même tems de deux Flûtes & du Scabilla ; enſorte que le pied eſt élevé d'environ un pied au deſſus de cet inſtrument, & prêt à tomber avec force ſur le Scabilla, au lieu qu'ici le coup eſt porté, & le pied preſſe le Scabilla. Mais dans l'un & dans l'autre, il n'y a aucun veſtige de courroie ou de lien, & le coup d'œil fait ſentir qu'il ne doit point y en avoir.

Je n'ai trouvé nulle part le mot ὑποπόδιον dans le ſens que le donne M. Maffei, & après les recherches que j'ai faites, je ſuis tenté de former des ſoupçons ſur l'exiſtence du Gloſſaire où il a fait une ſi riche trouvaille. Je ſçai ſeulement que Pollux appelle notre inſtrument *Crupezia*, qui marque qu'on joüoit de cet inſtrument en frappant contre avec la plante du pied. Pollux que je viens de citer, dit que c'étoit une chauſſure de bois propre aux Joüeurs de Flûte (2), & qu'ils l'employoient à préluder, à donner le ton à la ſymphonie, & enfin à marquer quand elle devoit commencer (3). Il ajoûte qu'on appelloit les Béotiens *Crupezophores*, parce qu'ils accompagnoient toûjours leurs Flûtes avec le Crupezia (4).

(1) *Curioſa è la figura di colui, che ha lo ſcabillo ſotto il piede, qual ſi però ſi chiamava* ὑποπόδιον *da Greci, come impariamo nel Gloſſario antico. Sembrava un ſoffietto ; era legato al piede medeſimo, e il ſuono cui rendea compreſſo, ſi chiama* crepito *negli antichi ſcrittori. Queſto rilevo ci fa veder pienamente l'uſo di tale ſtrumento, & di ballar nell' iſteſſo tempo, & di batter le mani ſopra del capo.* Pag. 11.

(2) Κρουπέζια τὰ τῶν αὐλῶν ὑποδήματα. Lib. 10. c. 23. n. 153.

(3) Ξύλινον ὑπόδημα πεποιημένα εἰς ἐνδόσιμον χορῷ. Lib. 7. c. 22. n. 87.

(4) Κρουπεζοφόρους δ' εἶπε τοὺς Βοιωτοὺς Κρατῖνος, διὰ τὰ ἐν αὐλητικῇ κρούματα. Idem.

Ce n'etoient pourtant pas les Joüeurs de Flûte qui avoient inventé le *Crupezia*; ils l'avoient emprunté de ceux qui dans la Grece faisoient mêtier de fouler les olives, de la même maniere que nos Vendangeurs foulent à présent le raisin avec des sabots (1). Il y avoit pourtant cette difference entre le Crupezia ordinaire, & le Crupezia des Joüeurs de Flûte, que ce dernier étoit bien plus épais, & étoit aussi haut que la Socque des Récollets, à la forme de laquelle il répondoit parfaitement. Les Joüeurs de Flûte pour convertir leur chaussure en instrument qui rendît un son harmonieux, avoient soin de fendre horisontalement jusqu'au milieu le diametre de la Socque, & après l'avoir bien & artistement évasé, ils mettoient dans le vuide deux petites balles enflées l'une sur l'autre, que les Joüeurs de Flûte pressoient en certains tems du bout de leur pied, & en tiroient un son, à la verité mesuré, mais qui n'aboutissoit à rien, n'ayant ni commencement, ni fin, comme celui du Tabourin; & ainsi il ne pouvoit jamais former un air par lui-même (2). Cette sorte de Crupezia se chaussoit, & par conséquent il étoit attaché au pied avec des courroyes ou des cordons.

Il y avoit des Crupezia semblables de fer, à cela près qu'ils n'étoient ni si épais, ni fendus : sur quoi Lucien observe, qu'un Pantomine représentant la furie d'Ajax, devint lui-même furieux, & déchira les habits d'un de ceux qui frappoient avec une chaussure de fer (3).

PLANCHE III.

Les Romains en recevant cette sorte de *Crupezia* y en ajoûterent trois autres, qu'ils appellerent *Scabella* ou *Scabilla* : ils les formerent de 2 planches quarrées-oblongues d'un peu plus d'un pied. Deux de ces *Scabilla* ne tenoient pas au pied, ni n'étoient faits pour y tenir ; au lieu que

(1) Τὰ ξύλινα σανδάλια κρυπέζια λέγεται, μεθ' ὧν τὰς ἐλαίας πατοῦσι. Hesych.

(2) *Quæro utrum possint copulati sibi pedes quos copulari oportet, perpetuum quemdam numerum creare, ubi nullus finis certus appareat : velut cum symphoniaci scabella & cymbala pedibus feriunt, certis quidem numeris, & his qui sibi cum aurium voluptate junguntur, sed tamen tenore perpetuo, ita ut si tibias non audias, nullo modo ibi notare possis, quo usque procurrat connexio pedum, & unde rursus ad caput redeatur.* Aug. de Musica lib. 3. n. 1.

(3) Ἑνὸς γὰρ τῶν τῷ σιδήρῳ ὑποδήματι τυπτόντων τὴν ἐσθῆτα κατέῤῥηξεν.

le troisiéme y tenoit. Le premier de ceux qui n'y tenoient pas, avoit quatre balles semblables à celles du *Crupezia* que j'ai décrit; on en joüoit de même, & il rendoit un son plus fort. L'autre *Scabilla* qui ne tenoit pas au pied, étoit sans balles : on frappoit rudement du pied contre ; & il faisoit beaucoup de bruit. Enfin le *Scabilla* qui tenoit au pied, avoit cela de particulier, qu'à la forme près, c'étoit un véritable soufflet.

Rubenius dans son Traité *de re vestiaria* chap. 17. & Spon dans ses *Miscellanea eruditæ antiquitatis* sect. 1. art. 61. ont donné la figure du Crupezia d'après l'original conservé dans le Cabinet du Grand-Duc de Toscane.

Le monument que nous avons sous les yeux, représente la premiere sorte des Scabilla au naturel. Quant aux balles enflées dont j'ai dit qu'il étoit garni, aussi-bien que le *Crupezia*, je me fonde sur le Scholiaste de Stace, qui sur ces mots du Poëte qu'il éclaircit,

Thebeid. l. 7. v. 170.

..... *Inspirata rotari*
Buxa.

dit qu'il faut entendre ou la Flûte ou le *Scabilla*, dont les Joüeurs de Flûte joüent ordinairement avec le pied aux Sacrifices (1). Par où il est évident que les Scabilla étoient des instrumens à vent.

Tome I. planche 176. n. 9. & planche 164. n. 1.

L'Auteur de l'Antiquité expliquée fournit les deux autres sortes de Scabilla. Suetone en parle, & c'est de lui & de Ciceron, que j'ai tiré que cet instrument faisoit un grand bruit. « Caligula, dit le premier, dansoit quelque-» fois la nuit ; un jour entr'autres il fit venir à minuit trois » personnes Consulaires qu'il plaça sur le *Pulpitum* (2) du » théatre : & tout-à coup au bruit extraordinaire des Flû-» tes & des *Scabilla*, il se mit à danser revêtu d'une mante,

(1) *Tibia vel scabellum, quod in sacrificiis tibicines pede sonare consueverunt.*

(2) » C'étoit, selon M. Boindin, un » grand espace vuide au-devant de la » Scene où les Acteurs venoient joüer » la piéce, & qui par le moyen des dé-» corations représentoit une place pu-» blique, un simple carrefour, ou quel-» que endroit champêtre, mais toujours » à découvert. *Mémoires de Litterat. tom. 1. part. 2. pag.* 148.

&

» & d'une tunique qui alloit jusqu'aux pieds » (1).

De ce passage on peut inferer sans crainte de se tromper, que les *Scabilla* étoient d'un grand usage sur le théatre. Aussi Ciceron nous apprend-il, que quand les Comédiens ne trouvoient pas un dénoüement naturel à leurs piéces, ils les terminoient par la fuite d'un Acteur, & par un jeu général de tous les *Scabilla* qu'ils avoient (2).

Voilà à peu près les idées les plus claires & les plus certaines qu'on puisse se former du *Scabilla* : il ne paroît pas que M. Maffei les ait euës, ni quoique ce soit d'approchant. Ce qu'il dit, que la figure qui joüe de cet instrument, donne à connoître que les gens de cette profession, dansoient en même tems ayant les mains sur la tête, est dit gratuitement ; puisqu'outre que nous avons vû que le *Scabilla* étoit un instrument propre au Musicien, & non pas au Danseur, les Lacédemoniens entr'autres peuples, ne joüoient jamais du *Scabilla*, qu'ils ne fussent assis (3). D'ailleurs, il est visible par les deux *Scabilla* qui ont parû avant celui de notre marbre, que ceux qui en joüoient, ou ne dansoient pas du tout, ou du moins n'avoient, ni ne pouvoient avoir en dansant les mains sur la tête ; puisqu'on les voit occupés, les uns à joüer d'une double Flûte, & les autres à frapper l'une contre l'autre des cymbales qu'ils tiennent dans leurs mains.

Tout ce qu'on peut conclure de l'attitude du Bacchant, que notre marbre représente joüant du *Scabilla* avec les mains sur la tête ; c'est que c'est un trait de débauche, & un trait de débauche est toûjours hors des régles. En supposant donc que ce Bacchant danse, il dansoit une danse obscéne & décriée, que les Anciens appelloient la Cordace. Un endroit du festin de Trimalcion conduit naturel-

(1) *Saltabat nonnumquam etiam noctu ; & quondam tres Consulares secunda vigilia in palatium accitos, multaque extrema metuentes, super pulpitum collocavit. Deinde derepente magno tibiarum & scabillarum crepitu cum palla tunicaque talari prosiluit, ac desaltato cantico abiit.* In Cal. cap. 54.

(2) *Mimi ergo est jam exitus, non fabulæ : in quo cum clausula non invenitur, fugit aliquis è manibus, deinde scabellac oncrepant.* Pro Cælio cap. 27.

(3) Αὐλητὴς μὲν ἐν τῷ μέσῳ κάθεται ἐπαυλῶν, καὶ κτυπῶν τῷ ποδί. Lucian. de Saltation.

lement à cette verité: c'eſt celui où Pétrone fait ainſi parler ſon Héros : » Aucun de vous ne s'aviſe de prier ma chere » Fortunata de danſer. Croyez-moi ; perſonne au monde ne » ſçait mieux la Cordace : & ſur le champ élevant ſes mains » ſur la tête, il ſe mit à contrefaire Syrus le Comédien (1) ».

On a vû que M. Maffei a paſſé ſous ſilence les principales figures de la Friſe qu'il a donnée au Public ; on a vû de même le ſuccès que ce ſilence a répandu ſur toute ſon explication. J'obſerve encore, qu'il ne dit pas le moindre mot d'une autre figure qui devoit aller avant celles, auſquelles il s'eſt attaché. C'eſt de la corbeille qui eſt aux pieds du Satyre. Cette corbeille va de pair avec la premiere ; elle eſt ſacrée & très-ſacrée ; parce qu'elle renferme tous les préſens qui devoient être offerts à Bacchus ; preſens au reſte ſans leſquels on ne célébroit aucune fête de la nature de celle qui eſt gravée ſur notre marbre. Ils conſiſtoient ces preſens en ſeſames, en figures pyramidales, en gâteaux ſur leſquels on avoit imprimé la figure de pluſieurs nombrils, en grumeaux de ſel, en lierre, en grénades, en cœurs, en ferules *, ſur-tout en un ſerpent qui communiquoit aux Orgies tout ce qu'elles avoient de ſacré & de myſterieux (2). De tous ces preſens le ſerpent eſt le ſeul qui paroiſſe, & on voit qu'il entr'ouvre la corbeille. Il y a mille choſes curieuſes à dire ſur ce Serpent : mais comme les Sçavans ne les ignorent pas, & qu'elles ſont d'ailleurs liées à des obſcenités qui faiſoient le fond de la Religion des Bacchans & des Bacchantes, on me permettra de les ſupprimer.

* Herbe.

(1) *Etiam ebrio proximus ; nemo, inquit, veſtrûm rogat Fortunatam meam ut ſaltet ? Credite mihi : cordacem nemo melius ducit. Atque ipſe erectis ſupra frontem manibus Syrum hiſtrionem exhibebat.* Petron. ſatyr. cap. 57.

(2) Οἷαι δὲ αἱ κίσαι αἱ μυστικαί, δεῖ γὰρ ἀπογυμνῶσαι τὰ ἅγια αὐτῶν, ϗ τὰ ἄρρητα ἐξειπεῖν, οὐ σησαμαῖ ταῦτα, ϗ πυραμίδες, ϗ τολύπαι, ϗ πόπανα πολυόμφαλα, χόνδροί τε ἁλῶν, ϗ δράκων, ὄργιον Διονύσου βασσάρου. Clem. Alexandr. in Protrept. pag. 14.

§. XXI.

Pourquoi les anciens faisoient graver des Chiens sur leurs tombeaux. Des Socci *des Romains; leur usage. Ce que les femmes faisoient pour rendre cette chaussure riche & galante. Caligula décrié pour avoir mis des Socques de femme. Richesses du Roy en Antiques.*

Comme je dois finir par où j'ai commencé, je reviens au premier marbre pour dire un mot du chien & de la chaussure de la Dame, qu'on a affecté d'y représenter. Je pourrois absolument m'en dispenser, puisque M. Maffei a jugé à propos de ne parler ni de l'un ni de l'autre. Mais si c'est son étoile de passer ce que les Antiques ont d'intéressant, notre étude doit être d'y chercher & d'y découvrir tout ce qui sert à orner notre esprit.

Ce n'est point précisément, comme on a coûtume de le dire, parce que le chien est le symbole de la fidelité, que les Anciens le faisoient graver sur leur Tombeau; cette pensée est des siécles postérieurs, & ceux qui nous l'ont transmise, n'avoient pas bien pénétré les motifs des Anciens. Ces motifs étoient, que les chiens dont il s'agit, avoient fait les délices de leurs maîtres. C'est ainsi que Trimalcion faisant faire son Sépulcre dès son vivant, ordonne à l'Architecte d'y faire sculpter sa chienne favorite, & il se flatte d'arriver par-là à l'immortalité (1).

A côté du chien; on voit les pantoufles de la Dame défunte. Je donne à cette chaussure le nom de Pantoufles; parce qu'outre qu'elle tenoit lieu à cette femme de pantoufles, elle ressemble parfaitement aux pantoufles des hommes d'aujoud'hui; car elle est quarrée, elle couvre tout le pied, & a un petit quartier: il est vrai qu'elle est sans talon; aussi n'en doit-elle point avoir; c'est proprement les

(1) *Valde te rogo, ut secundum pedes statuæ meæ catellam pingas .... ut mihi contingat tuo beneficio post mortem vivere.* Petron. satyr. cap. 71.

Socci des Anciens, qui, en fait de chaussure, étoient tout ce qu'il y avoit de plus bas ; on y faisoit entrer le pied, & ils tenoient sans attaches & sans courroyes. C'étoit la chaussure des Acteurs de la Comédie, de même que le Cothurne étoit la chaussure propre des Acteurs de la Tragédie. Les femmes s'en servoient quand elles gardoient la chambre ou la maison, qu'elles étoient malades, ou qu'elles vouloient avoir le pied à leur aise ; ce qui étoit rare, car elles suivoient fidelement les leçons d'Ovide qui leur avoit appris, qu'afin que leur chaussure eût bonne grace, il falloit que le pied ne *nageât* pas dedans.

Art. amor. 3. v. 516.

Nec vagus in laxa pes tibi pelle natet.

Ce qui a été heureusement imité par Sidoine Apollinaire, qui s'adressant à Thalie, lui dit en stile figuré, de ne chausser ni le cothurne, ni le socque, où son pied soit si au large, qu'il y puisse nager.

Epist. 8. 11.

Soccos ferre cave, nec ut solebat
Laxo pes natet altus in cothurno.

Saint Jerôme s'est servi de la même pensée; mais il l'a exprimée d'une maniere qui rend raison des six ouvertures, qu'on voit dans les socques qui sont sous nos yeux : » Les » femmes, dit-il, ne songent qu'à leurs habits, qu'à se par» fumer, & qu'à avoir des socques si justes, si bien taillées, » qu'elles ne puissent gonfler « (1).

Que faisoient donc les femmes, afin que le dessus de leurs socques ne fit ni plis, ni gonflemens ? Elles y ménageoient avec symmétrie des ouvertures, qu'elles couvroient de cette quantité de pierreries, dont Pline dit qu'elles ornoient jusqu'à leurs socques (2). Et c'est de ces socques riches & galantes, qu'il faut entendre ce que les Historiens disent de Caligula, & de quelques autres Princes également efféminés, qu'ils affectoient de paroître en public avec des

(1) *Omnis his cura de vestibus, si benè oleant; si pes in laxa pelle non folleat.* Epist. ad Eustoc.

(2) *Quin & pedibus, nec crepidarum tantum obstragulis, sed totis socculis addunt.* Hist. lib. 9. c. 36. n. 56.

ſocques de femme *In publicum proceſſit .... nonnumquam in ſocco muliebri.*

Suet. in Cal. cap. 52.

On voit, on touche à préſent la nature des découvertes que M. Maffei a fait dans l'étude des Antiques ; » Etude favorite, s'écrie-t'il, à laquelle j'ai conſacré preſque tous » mes travaux » ; *Di que' monumenti, a quali ho dedicata gran » parte delle mie fatiche* ». Quel dommage qu'il ne les y ait tous conſacrés ! Mais ſçait-on bien à quoi ce Sçavant réduit le fruit qu'il prétend retirer de ſon étude infatigable ? C'eſt au Conſeil qu'il donne à M. le Cardinal Miniſtre, de raſſembler tous les anciens marbres qui ſont dans cette Capitale, & aux environs, & de les mettre chacun en ſon rang dans une des Salles du Louvre, parce, dit-il, que les Antiquaires y trouveront ſûrement les coûtumes, les uſages, les modes, & le goût des Anciens (1) : Conſeil admirable dans la ſpéculation, mais eſt-il poſſible dans la pratique ? mettant néanmoins cet inconvenient à part, je demande à M. Maffei, ſi les Antiquaires qui devroient faire ces découvertes, étoient auſſi Sçavans que lui, & qu'ils expliquaſſent les marbres que le Roy & ſes Miniſtres raſſembleroient dans le Louvre, auſſi heureuſement qu'il a expliqué lui-même les deux qui ont donné lieu à ſa ſçavante diſſertation ; par exemple, qu'ils donnaſſent une perſonne morte pour une perſonne agoniſante ; des Libitinaires pour des Prêtres ; des Martyrs pour des Prêtres des faux Dieux ; des Sonneurs de cors & de trompettes pour des Exorciſtes ; des pratiques & des uſages civils pour des actes de Religion, un ſeul & unique pot où l'on fait chauffer de l'eau pour laver les morts, pour deux pots contenant tantôt des médecines, & tantôt des herbes qui chaſſoient les Lemures & les mauvais Génies ; deux Flûtes différentes pour une double Flûte ; l'élégante ſituation des perſonnages pour des imitations du Corege (2). Si allant plus avant ces

Pag. 12.

(1) *Egli è certo, che in così fatte reliquie troviamo con ſicurezza di verità i coſtumi, le opinioni, il ſapere delle priſche età.*

(2) C'eſt une des belles penſées de M. Maffei ; il la met en œuvre à l'occaſion de l'Enfant qui pleure au chevet du Lit de la Défunte, qui ſemble, dit-il, être pris de l'idée du Corege. *Il bambin che piange, parrebbe preſo dalle idée del Coreggio.* pag. 6.

Antiquaires ne se donnoient pas la peine de discerner dans les Bas-reliefs les figures qui donnent le ton aux autres, & dont les autres dépendent, & qu'ils s'attachassent à ces autres figures à la faveur de quelques lumieres semblables à ces Phénomenes qui brillent pendant la nuit, & qui conduisent ceux qui les suivent dans des précipices: Quel fruit la République des Lettres & la Patrie retireroient-elles d'un avis impraticable; puisque depuis plus de soixante ans on cherche à lever les difficultés qu'il y a à trouver un lieu assez vaste & éclairé, pour y placer commodement les monumens seuls, qui sont avec profusion dans la Salle des Antiques du Louvre. En attendant le Roy en a confié le soin à l'Académie des Belles-Lettres. Ceux qui composent cet illustre Corps, se sont proposé de les faire connoître successivement au Public. En particulier un d'entr'eux s'étoit chargé d'éclaircir dans le premier Volume des Mémoires Académiques, le Bas-relief qui a fait illusion à M. Maffei, & qu'il ne pouvoit s'approprier sans l'attache de la Compagnie. Aussi n'est-ce qu'avec son agrément qu'on a mis la main à la plume.



M. le Duc de Sully.

BACCHUS PSILAS.

§. I.

Jugement différent qu'on a porté d'un Dieu inconnu nouvellement découvert. C'est Bacchus Psilas. Pourquoi les Lacédemoniens donnoient à ce Dieu des aîles & une Couronne aîlée. Forme singuliere de cette Couronne.

PLANCHE IV.

IL est de certaines Antiques, comme des songes ou des Oracles des Anciens ; on a beau les considérer à toute sorte de jour, & donner la torture à son esprit, on n'y apperçoit ni suite, ni liaison, ni rapport : au contraire, symboles, attitude, habits, drapperie, situation ; tout y est compliqué, tout y contraste, & l'on ne parvient à sçavoir ce que tout cela représente, que quand on tombe sur quelque Ancien qui tire, pour ainsi dire, le rideau, & qui en donne l'explication, de même qu'on ne voit goûte aux songes & aux Oracles, que quand il plaît à l'évenement de les justifier. Le bronze que je donne au Public, établit cette verité d'une maniere incontestable.

Il a été trouvé à Lyon il y a environ deux ans avec plusieurs autres (1), d'un en particulier que je donnerai dans la suite. Au premier coup d'œil, de célebres Antiquaires n'ont pas fait difficulté de le définir, & s'il est permis de le dire, de le bâtiser. Les uns l'ont pris pour Comus (2), d'autres pour Cupidon (3). Comme ceux qui étoient à la

(1) Médailles, Urnes sepulcrales, &c.

(2) Les Anciens représentoient Comus, jeune, couronné de roses, le visage enflammé, dormant tout droit, & ayant dans sa main droite un flambeau, & dans sa gauche un dard, qu'il laisse tomber. *Voyez Philostrate.*

(3) Les symboles ordinaires de Cupidon, sont les aîles, le bandeau, l'arc, les fléches, & le carquois.

tête de ces ſentimens, étoient gens à tout riſquer pour ſoûtenir chacun le ſien, & que ni l'un ni l'autre de ces ſentimens ne leve point les doutes qui naiſſent de toutes parts, on a pris le parti d'attendre que quelque nouvelle découverte ſervît à les diſſiper. J'en étois là lorſque je tombai par hazard ſur un endroit de Pauſanias, qui m'apprenoit que la figure ſur laquelle je n'avois oſé prendre aucun parti, étoit celle de Bacchus Pſilas. Ce Dieu étoit ſinguliérement honoré à Amicla Ville du Royaume de Sparte; mais en ſecond: car Apollon y tenoit le premier rang, ce qui faiſoit que les Grecs ne donnoient guéres à ce Dieu d'autre nom que celui d'Amiclée. Quoi-qu'il en ſoit, ſi les honneurs que les Amicléens rendoient à Bacchus étoient auſſi ſinguliers, que la maniere dont ils le repréſentoient; on peut en quelque façon aſſûrer qu'ils étoient uniques. En effet, ils lui donnoient des aîles, ce qui étoit rare par tout ailleurs. » C'eſt, dit Pauſanias, pour » marquer que le vin éleve l'eſprit des hommes, & le rend » plus délié, en lui rendant le même office que les aîles » rendent aux oiſeaux; car, ajoûte-t'il, *Pſila* ſignifie Aîle » dans la Dialecte des Doriens « (1).

Heſychius dit à peu près la même choſe, & nous apprend en même tems que *Pſilos* ſignifie auſſi une *Couronne aîlée* (2). On ne ſçauroit guéres ce que c'eſt que la *Couronne aîlée*, dont parle cet Auteur, ſi notre bronze ne nous en avoit conſervé la figure, & en quelque façon le modéle. Les Anciens donc entendoient par *Couronne aîlée*, une couronne qui avoit trois branches, qui ſe réüniſſant au haut de la tête, ſe rabbattoient, & y formoient un panache qui ſe partageoit en trois aîles différentes.

Je ne ſçai ſi c'eſt des aîles que les Lacédemoniens donnoient à Bacchus, ou de celles que ſa Couronne formoit; ou enfin des unes & des autres que Catulle parle dans ce vers;

At parte ex alia florens volitabat Jacchus.

(1) Ψίλα γὰρ καλῦσιν οἱ Δωριεῖς τὰ πτερά. Ἀνθρώπυς δὲ οἶνος ἐπαίρει τε ϗ ἀνακυφίζει γνώμlω ὐδὲν ἧσσον ἢ ὄρνιθας πτερά. Pauſan. lib. 3. cap. 19.

(2) Ψιλὸς, σέφανος πτερινός. Heſych. in ψιλὸς

Il eſt toûjours certain que Junius a échoué dans ſes emblêmes:car ayant entrepris dans le ſeiziéme ſiécle de repréſenter d'idée Bacchus Pſilas, il l'a peint aſſis, & lui a donné des aîles qui lui ſervent moins à voler qu'à le couvrir,& à lui faire un bel ombrage. D'autre part, il lui met une coupe dans la main droite, & des grappes de raiſin dans la main gauche, ſans aucune ombre de Couronne ſur la tête, tandis que Catulle & la figure que je produis, font foi qu'il étoit repréſenté couronné, volant & tenant d'une main un Iynx, & de l'autre des fruits avec leurs feuilles.

§. II.

Bacchus Pſilas tient un Iynx. Quel oiſeau c'étoit. L'Iynx entroit dans les Philtres amoureux. Mœurs des Lacédémoniens. Ce Peuple honoroit dans Bacchus Pſilas, Bacchus Eubulus, *& Bacchus qui regloit le cœur de l'homme.*

L'Iynx eſt un oiſeau de riviere qui eſt conſacré à Bacchus, d'où eſt venu le ſurnom d'*Iyngies* qu'on donnoit à ce Dieu (1). Le Traducteur de Suidas, & les Auteurs des Lexicons croyent que c'eſt la *Motacilla* des Latins, & la Hochequeuë des François. Mais il eſt viſible qu'ils ſe trompent, & que c'eſt vraiment un Canard : il ne faut que jetter les yeux ſur notre bronze pour ſe convaincre de cette verité ; ce qui la met dans une plus grande évidence, c'eſt que les Grecs l'appelloient auſſi *Cynœdion* (2), à cauſe que cet oiſeau a bien l'air du chien, & que, comme le chien, il cherche de quoi manger parmi les ordures. Joint qu'il y a une infinité de mots grecs dérivés d'*Iynx*, qui ſignifient *cri* & *crier* ; ce qui fait voir que l'*Iynx* crioit beaucoup : ce qu'on ne ſçauroit dire de la hochequeuë, & qui eſt très-vrai du canard : car il crie fréquemment, ſoit de lui-même, ſoit qu'il y ſoit excité ; & comme ſon cri eſt aigu & perçant, il incommode fort ceux qui ſont à portée de l'entendre.

(1) Ἰυγγίης, ὁ Διόνυσος. Heſych.

(2) Καλεῖται δὲ κυναίδιον. Heſych.

Mais ce qui met mon ſentiment hors d'atteinte, c'eſt la deſcription que le Scholiaſte de Pindare fait de l'Iynx; » cet oiſeau, dit-il, a un plumage varié, un col long, un » bec large, & tourne aiſément la tête (1) ». Qu'on cherche tant qu'on voudra : on ne trouvera dans cette peinture quoi que ce ſoit qui faſſe pour la Hochequeuë ; tout au contraire ſera pour le canard. Ce qui a fait prendre le change à ces Grammairiens, c'eſt que Suidas (2), & le Scholiaſte (3) de Théocrite diſent, que l'Iynx remuë ſouvent la queuë. Or il eſt de notorieté publique, qu'il n'y a point d'oiſeau qui remuë plus ſouvent la queuë que le canard, ſur-tout quand il eſt dans l'eau.

Ceux qui ont lû la ſeconde Idylle de Théocrite, ſon Scholiaſte, celuide Pindare, Heſychius, Suidas, l'Auteur du grand Etymologicon, & quelques Ecrivains ſemblables (4), croiront d'abord que la raiſon pourquoi l'Iynx ou le canard étoit conſacré à Bacchus, étoit que cet oiſeau entroit dans tous les philtres amoureux des Anciens, & que cet uſage étoit fondé ſur cet axiome ; *ſine Cerere &* BACCHO *friget Venus.* Mais il eſt facile de les détromper, en les faiſant reſſouvenir que les Grecs employoient le terme *Iynx* dans un ſens métaphorique, pour marquer ce je ne ſçai quoi qui enleve, qui entraîne, & à quoi on ne peut réſiſter, par exemple, la force & les charmes de l'éloquence (5).

D'autre part, il ſuffit de remonter à la ſource pour ſe convaincre, que ceux qui avoient établi le culte de Bacchus Pſilas, avoient de Bacchus des idées différentes de celles qu'en avoient les autres Nations. En effet, les Auteurs de ce Culte étoient les Lacédémoniens : or les Lacédémoniens, comme tout le monde ſçait, étoient entre tous les peuples de l'Univers, ceux dont les mœurs étoient les plus

(1) Ἴυγξ, ὄρνεον πεποικιλμένον τῇ τριχώσει, μακροτράχηλον, γλῶσσαν ἔχον ἐπιπολὺ ἐκτεταμένην, πυκνῶς περιστρεφόμενον, καὶ περιδινοῦν τὸν τράχηλον. In Pyth. 4. v. 381.

(2) In Ἴυγξ.

(3) Idyl. 2. v. 17.

(4) *Syneſius Calvitii Encom. édit. Petav. pag. 73. Idem de inſomniis pag.* 134. *& Nicephori Schol.* ibid. *pag.* 360. *Seq.*

(5) Voyez Suidas & l'*Etymologicon magnum.*

pures, & les loix les plus austeres. Chez eux tout tendoit à la vertu, à la sagesse & à la frugalité : tout excès, toute ombre de débauche en étoit banni. Tous jusqu'aux Ephores & aux Rois étoient obligés de manger les viandes telles qu'elles étoient apprêtées par les Cuisiniers communs (1) & préposés exprès, & de ne prendre leurs repas qu'en des lieux publics & marqués par les Loix : avec cette circonstance singuliere, qu'à quelque heure de la nuit qu'on fût obligé de se retirer, il n'étoit permis à personne d'avoir ni flambeau, ni lanterne, ni même de s'écarter le moins du monde du droit chemin, ou de l'endroit où l'on devoit se rendre ; afin qu'on fût toûjours en garde contre les excès du vin (2). Pour parvenir à une fin si loüable, les Lacédémoniens prenoient leurs précautions de bien loin : car ils avoient coûtume d'enyvrer tous les ans les Elotes leurs esclaves, & de les donner en spectacle (3) aux jeunes-gens de leur nation, afin qu'ils conçûssent pour l'yvrognerie une horreur naturelle. Le moyen qu'une nation qui menoit une vie si sobre, qui élevoit les enfans dans de pareilles dispositions, & qui se distinguoit de toutes les autres par la noblesse de ses sentimens, eût de Bacchus les idées grossieres qu'en avoit le torrent des peuples ? a-t'on oublié qu'elle représentoit Venus armée, & qu'elle donnoit une lance aux Dieux & aux Déesses qu'elle honoroit ; pour faire entendre, dit Plutarque, qu'elle ne reconnoissoit que des Divinités qui présidoient à la guerre (4), & qu'on ne devoit leur rendre aucun devoir que les armes à la main (5) ?

(1) Le Roy Agis de retour d'une assez longue guerre, où il avoit vaincu les Atheniens, voulant avoir la satisfaction de manger en particulier avec sa femme, envoya chercher sa portion : mais elle lui fut refusée, & par surcroit il fut mis le lendemain à l'amende par les Ephores. *Plutar. Lacon. in Licurgo.*

(2) *Πιόντες οἱ Λάκωνες ἐν ταῖς συσσιτίοις μετρίως ἀπίασι δίχα λαμπάδος. οὐ γὰρ ἔξεστι πρὸς φῶς βαδίζειν, οὔτε ταύτην, οὔτε ἄλλην ὁδὸν, ὅπως ἐθίζωνται σκότους καὶ νυκτὸς εὐθαρσῶς καὶ ἀδεῶς ὁδεύειν.* Apud Plutar. Antiq. Lacedæm. Instit.

(3) *Τοῖς παισὶν ἐπεδείκνυον τοὺς Εἵλωτας μεθύσαντας, εἰς ἀποτροπὴν πολυοινίας.* Idem. ibid.

(4) *Ἀφροδίτην σέβουσι τὴν ἐνόπλιον. καὶ πάντας δὲ τοὺς θεοὺς θήλεις καὶ ἄῤῥενας λόγχας ἔχοντας ποιοῦνται, ὡς ἁπάντων τὴν πολεμικὴν ἀρετὴν ἐχόντων.* Idem. ibid.

(5) *Μήτε οἱ νέοι τοῖς Θεοῖς ἀνόπλιοι εὔχωνται.* Idem. in Lacon. sub. fin.

Sur ce pied il est visible que les vûës des Lacédemoniens, en honorant Bacchus Psilas entre tant d'autres Bacchus dont l'Univers étoit rempli, étoient d'honorer uniquement celui qu'Orphée appelle *Eubulus*, c'est-à-dire, le Dieu du bon Conseil (1) : & ce qui me le persuade, c'est cette célébre réponse qu'ils firent à un Curieux qui leur demandoit pourquoi ils bûvoient peu à table : » C'est, dirent-ils, » afin que nous ne soyons pas dans la nécessité de recourir » à d'autres pour prendre conseil, & que les autres soient » obligés de s'adresser à nous pour être bien conseillés (2) ».

Le Bacchus des Lacédemoniens n'étoit donc pas ce qu'on appelle le Dieu du vin, de la débauche & de la dissolution ; mais ce Bacchus que les Grecs disoient régler le cœur de l'homme (3), éclairer son esprit, le fortifier, & lui fournir des expédiens pour se tirer de tant de mauvais pas, où il se trouve engagé pendant le cours de sa vie. En quoi ils convenoient avec ces Philosophes dont parle Macrobe, qui regardoient Bacchus comme l'ame du monde (4).

§. III.

En quoi les Gaulois convenoient avec les Spartiates. Fruits avec lesquels Bacchus Psilas est représenté. Bacchus Sycités. *Bacchus Indien. Lumieres que Bacchus Psilas répand dans la Mythologie.*

Religion des Gaulois tom. I. pag. 60.

C'est sans doute sous ce même regard que les Gaulois consideroient Bacchus ; car quoiqu'ils ne fussent pas aussi sobres que les Lacédemoniens, leur coûtume étoit de ne traiter d'aucune affaire importante qu'à table, & quand ils avoient une pointe de vin. Il est vrai qu'ils en renvoyoient la décision au lendemain. Le jour venu, le maître de la

(1) *Iidem versus Orphei* εὐβουλῆα *vocantes boni consilii hunc Deum præstitem vocant.* Macrob. Saturn. lib. I. cap. 18.

(2) Ἵνα μὴ ἄλλοι ὑπὲρ ἡμῶν βουλεύωνται, ἀλλ' ἡμεῖς ὑπὲρ ἄλλων. Plutarc. Lacon. in Cleomene.

(3) Ἐπιστάτην δέ φασιν ἔλεγεν τῆς τοῦ ἀνθρώπου καρδίας τὸν Διόνυσον. Suidas in Κανοφόροι.

(4) *Physici* Διόνυσον Διὸς νοῦν, *quia solem mundi mentem esse dixerunt.* Macrob. ubi suprà.

maison où ils s'étoient rassemblés, remettoit l'affaire sur le tapis, & rendoit compte de la décision qui avoit été prise la veille : & si alors, que la raison n'étoit pas offusquée par les vapeurs & les fumées du vin, ils la ratifioient, la décision avoit force de loi, à laquelle il n'étoit plus permis de donner la plus légere atteinte. Si au contraire il arrivoit qu'ils eussent déliberé sur quelque chose, sans au préalable être pris d'un peu de vin, ils diféroient à prendre la derniere résolution, qu'ils fussent à cet état critique marqué par la coûtume invariable de la nation.

Quoique les Gaulois (1) s'éloignassent un peu des Lacédémoniens, & que leur conduite fût assez différente touchant l'usage du vin : il est certain cependant que les uns & les autres se réünissoient ensemble dans ce point fondamental de Religion, que Bacchus étoit le Dieu, le principe & la source du bon conseil. Cette conformité s'étendoit plus loin : car je trouve que les Gaulois, de même que les Lacédémoniens n'écrivoient ni leurs loix, ni quoique ce soit qui regardât le culte des Dieux ; comme eux encore, ils nourrissoient leurs cheveux ; comme eux, ils laissoient ouvertes les portes de leurs maisons, comme eux, ils punissoient ceux de leurs freres qui étoient chargez de trop d'embonpoint, comme eux enfin ils observoient plusieurs autres choses, dont le détail seroit ennuieux.

On ne sçauroit supposer que le hazard ait formé cette ressemblance de mœurs & de coûtumes, encore moins que le commerce l'ait établie. J'avoüerai tant qu'on voudra que Lyon, où le bronze que je produis a été trouvé, étoit le centre des quatre grands chemins de l'Empire : que ses Habitans étoient liés avec toutes les Nations par le moyen de leur Commerce ; & que les Grecs abordoient à Lyon de tous côtés, comme ses premiers Evêques, &

(1) Il faut en excepter les Belges, qui occupoient la troisiéme partie des Gaules, & qui étoient tellement en garde contre le luxe & la mollesse, qu'ils ne permettoient point qu'on introduisît chez eux quoique ce soit qui pût les corrompre. *Horum omnium fortissimi sunt Belgæ ; propterea quod a cultu atque humanitate Provinciæ longissimè absunt ; atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent, minime important.* Cæs. de bel. Gall. lib. 1. sub init.

cette multitude de monumens qu'on a déterrés, & qu'on déterre tous les jours, en font foi.

Mais on doit faire attention que ces mœurs, ces usages & ces maximes ont été de tout tems chez l'un & l'autre peuple, & par conséquent qu'elles y étoient en vigueur longtems avant que Lyon ait pû contribuer à les faire passer, & à les établir chez celui des deux peuples qui ne les avoit pas, & qui les empruntoit de l'autre. Or comme on connoît l'origine de la République de Sparte, & qu'on sçait d'ailleurs que les Gaulois datent de bien plus loin, on est porté à croire que les Lacédémoniens ont tiré des Gaulois les usages & les pratiques qui leur étoient communes avec eux.

J'ignore si les Gaulois ont été les premiers à faire honneur à Bacchus des pommes & de ces sortes de fruits, que les Anciens appelloient *Acrodrua*, & qu'on peut rendre en notre langue par noix, noisettes, chataignes, &c. Il est du moins certain que les Mythologues se sont fait un devoir, de les lui consacrer, & de le représenter tantôt le sein rempli de pommes (1); tantôt les mains chargées de ces *Acrodrua*. Et voilà pourquoi la figure que j'ai fait graver, représente Bacchus tenant dans sa main droite de ces fruits avec leurs feüilles : circonstance qui rend notre Antique si rare & si recommendable.

Il ne faut pas douter que les Lacédemoniens ne mêlassent des figues parmi ces fruits, puisqu'ils regardoient Bacchus, comme en étant l'Inventeur, & qu'en conséquence ils l'honoroient du nom de Sycites (2). Pour les Indiens, ils lui attribuoient l'invention de l'agriculture, & d'avoir trouvé l'art d'attacher le premier des bœufs à la charruë (3). Ce

(1) Ὅτι δὲ καὶ τῶν μήλων εὑρετής ἐστι Διόνυσος, μαρτυρεῖ Θεόκριτος ὁ Συρακούσιος οὑτωσί πως λέγων.

Μᾶλα μὲν ἐν κόλποισι Διωνύσοιο φυλάσσων.

Κρατὶ δ' ἔχων λεύκαν, Ἡρακλέος ἱερὸν ἔρνος.

Νεοπτόλεμος δ' ὁ Παριανὸς ἐν τῇ Διονυσιάδι καὶ αὐτὸς ἱστορεῖ ὡς ἀπὸ Διονύσου εὑρεθέντων τῶν μήλων, καθάπερ καὶ τῶν ἄλλων ἀκροδρύων. Athen. Deipnos. lib. 3. pag. 82.

(2) Σωσίβιος ὁ Λάκων ἀποδεικνὺς εὕρημα Διονύσου τὴν συκῆν· διὰ τοῦτο φησὶ καὶ Λακεδαιμονίους Συκίτην Διόνυσον τιμᾶν. Idem ibid. pag. 78.

(3) Τοῦτον δὲ παρεισάγουσι πρῶτον, βοῦς ὑπ' ἄροτρον ζεῦξαι τὸ πρὸ τοῦ ταῖς χερσὶ τῶν ἀνθρώπων τὴν γῆν κατεργαζομένων. Diod. sicul. lib. 3. pag. 197.

qui a donné occaſion à Pindare de chanter, que Bacchus étoit aſſis à côté de Cerès (1), & aux Achéens de porter des Couronnes d'épis, quand ils lui offroient des Sacrifices (2). D'où il réſulte que Bacchus Pſilas étoit le célebre Bacchus des Indes, qui avoit eu pour Maîtres Silene & les Muſes, d'où le nom de *Muſagéte* lui étoit venu. » Ce » qui après tout, dit Spanheim, ne doit pas ſurprendre à » l'égard d'un Dieu, bien que ſi peu grave d'ailleurs, non » plus que la qualité de *prudent* & d'*habile* ou *ſage Conſeil-* » *ler*, que d'autres Auteurs lui donnent, de même que » celle de *Légiſlateur* ».

Cęſars de Julien p. 118.

A tant de traits, on ne peut manquer à préſent de reconnoître les Bacchus Pſilas qu'on pourra découvrir à l'avenir, & de tirer même ceux qu'on a déja, de la claſſe des Cupidons où quelques Antiquaires les ont mis mal à propos. J'avoüe qu'il étoit aiſé de prendre le change; & que la jeuneſſe & les aîles de ces deux Divinités aidoient fort à les confondre. Mais comme ces ſymboles ſont d'autant plus équivoques, qu'ils conviennent encore à d'autres Divinités, & qu'ainſi on pouvoit également prendre Bacchus Pſilas, pour un Génie, pour Hymenée, pour Comus, &c: il étoit de l'exactitude de juger de ces Dieux jeunes & aîlés, moins par ces marques générales & communes, que par celles qui leur ſont propres & particulieres. Or on n'oſeroit dire que chaque Divinité n'ait les ſiennes: & pour me retrancher au Bacchus dont il s'agit, il eſt viſible, ſur ce que j'ai dit, que l'Iynx, la Couronne aîlée & les fruits ſont ſes caracteres diſtinctifs; & qu'ainſi toutes les figures qui ont ces marques en tout ou en partie, ſont des Bacchus Pſilas. Sur ce pied la huitiéme figure de la planche CXI. du premier Tome de l'Antiquité expliquée, qui repréſente un jeune homme avec des aîles, une Couronne fleuronnée, & un Iynx qu'il embraſſe, n'eſt pas Cupidon, mais Bacchus Pſilas. Il en eſt de même des figures 2. & 3. de la planche CXIII. du même Tome; auſſi bien que de la premiere figure de la planche XLVIII. du pre-

(1) Πάρεδρον Δαμάτερος. Iſthm. 7. v. 3.

(2) Ἀσταχύσιν ἐστεφανωμένοι τὰς κεφαλάς. Pauſan. lib. 7. pag. 436.

mier Tome du Supplément du même ouvrage, & de quantité d'autres figures qu'il eſt fort inutile de marquer en détail, après ce que nous avons dit.

Je finis en diſant, que Bacchus Pſilas eſt le deuxiéme Bacchus inconnu, que nous reſſuſcitons à la faveur des nouveaux monumens que nous avons recueillis. Sur quoi on peut obſerver en paſſant, qu'originairement Bacchus étoit le Soleil, & qu'ainſi il avoit tenu lieu de tous les autres Dieux ; auſſi affectoit-on quelquefois de le repréſenter avec les ſymboles de toutes les Divinités connuës : témoin le fameux Myobarbe d'Auſonne (1), ſur lequel cet Auteur fit deux épigrammes, l'une en Grec, l'autre en Latin, dont voici la traduction.

I.

Je ſuis l'Oſiris des Egyptiens, le Phanaces des Myſiens, le Bacchus des vivans, le Pluton des morts. Je ſuis né du feu, j'ai deux cornes, j'ai défait les Titans, je ſuis le vrai Dionyſius.

II.

Dans l'Iſle d'Ogygie je porte le nom de Bacchus ; l'Egypte croit que je ſuis Oſiris ; les Myſiens m'appellent Phanaces ; les Indiens tiennent que je ſuis Dionyſius ; les Romains dans leurs myſteres m'invoquent ſous le nom de Liber ; les Arabes me prennent pour Pluton, & les Lucaniens veulent que je ſois Panthée.

(1) *Myobarbum Liberi Patris, ſigno marmoreo in villa noſtra omnium Deorum argumenta habentis.* Apud Auſon.

RETABLISSEMENT

RÉTABLISSEMENT
DES
MESSENIENS.

Médaillon rare & curieux. En quel tems il a été frappé. Evenement célébre qu'il représente. Histoire des Messeniens. Ithome étoit leur principale forteresse. Ils sont forcés de l'abandonner & de se disperser en différens endroits de la terre. Ils ne perdent jamais l'espérance de rentrer dans leur païs. Epaminondas les rappelle & rebâtit Ithome. Différentes visions qui précedent ce rétablissement. Les Dioscures offensés avoient occasionné tous les maux qui étoient arrivés aux Messeniens.

PLANCHE IV.

JE n'oserois dire que ce Médaillon soit de la derniere Antiquité, puisqu'il a été jetté en fonte; je puis néanmoins assûrer qu'il a son mérite, parce qu'outre qu'il est curieux, & peut-être unique; il n'y a point de doute qu'il n'ait été fait d'après un autre d'or ou d'argent frappé la troisiéme année de la 102. Olympiade, pour conserver la mémoire du rétablissement des Messeniens dans leur païs par la valeur d'Epaminondas. Il représente d'un côté ce grand Capitaine à cheval dans un champ de bataille, qui, le sabre à la main, jonche la terre de morts, & abbat la tête de ceux qui osent faire face. Sur le revers on voit les Dioscures à cheval aussi avec leur bonnet ordinaire, & armés d'une lance. Dans l'Exergue on lit ITOMA *, dont quel-

(1) En caracteres Ioniens, tels qu'étoient ceux dont les Romains se sont servis, avant que les Grecs employassent le *Theta*.

que ignorant a voulu faire VITORIA : mais l'altération eſt ſi ſenſible, que perſonne n'y peut être trompé, s'il ne le veut bien.

Ithome étoit tout enſemble une Place & une Fortereſſe qui alloit de pair avec Acrocorinthe, célébre Citadelle de Corinthe : l'une & l'autre tenoient en reſpect tout le Peloponeſe, ce qui faiſoit dire à Démetrius parlant à Philippe Roi de Macédoine, Pere de Perſée ; *Prenez ces deux Cornes, & vous aurez le Taureau* (1). C'eſt à la faveur de la ſituation avantageuſe d'Ithome, que les Meſſeniens ſoûtinrent de longues & de ſanglantes guerres contre les Spartiates : enfin comme la victoire ſe déclaroit pour ces derniers, ils abandonnerent toutes leurs Places, & ſe renfermerent dans Ithome, où ils ſe défendirent pendant près de vingt ans avec un courage égal à leur mauvaiſe fortune, juſqu'à ce que voyant leurs forces, leurs vivres & leurs ſecours épuiſés, ils abandonnerent Ithome (2). Auſſitôt les Lacédémoniens firent raſer cette place. Quelques Meſſeniens tenterent bien de la relever pendant le cours de la vingt-neuviéme Olympiade : mais trouvant plus d'avantage à accepter les offres que leur firent les Athéniens de leur céder Naupacte Ville forte, & riche ; ils s'y tranſporterent, & s'y établirent. Cependant tous leurs vœux étoient pour Ithome, parce qu'outre qu'elle étoit le berceau des Meſſeniens, Ariſtoméne leur chef y avoit caché ſur la fin de la vingt-ſeptiéme Olympiade, les Dieux & les myſteres à quoi un Oracle avoit attaché le ſalut & le rétabliſſement de la Nation (3).

La prédiction tarda quelque tems à s'accomplir. Enfin l'année avant la célébre bataille de Leuctres, les Meſſeniens eurent des marques aſſûrées qu'ils étoient à la veille de voir Ithome rebâtie : en effet, incontinent après cette

(1) Τῶν κεράτων γὰρ ἀμφοῖν, ἔφη, κρατήσας, καθέξεις τὸν βοῦν. Strab. lib. 8. pag. 361.

(2) La quatriéme année de la quatorziéme Olympiade, & ſe retirerent partie à Argos, partie à Sicyon, & d'autres dans l'Arcadie.

(3) Παραγενόμενος δὲ ἔνθα τῆς Ἰθώμης ἦν τὸ ἐρημότατον, κατώρυξεν ἐς Ἰθώμην τὸ ὄρος, καὶ Δία Ἰθώμην ἔχοντα καὶ θεοὺς οἳ Μεσσηνίους ἐς ἐκεῖνο ἔσωζον, φύλακας μεῖναι τῆς παρακαταθήκης ἡγούμενος. Pauſan. lib. 4. pag. 253.

bataille Epaminondas Général des Thebains leur écrivit dans les differens endroits où ils s'étoient retirés, de se rendre au plûtôt dans le lieu de leur origine. Cet ordre étoit la suite d'un autre qu'il avoit reçû lui-même en songe, d'un vieillard qui lui avoit apparu habillé en Prêtre, & qui lui avoit dit de ne pas manquer de rappeller les Messeniens dans les terres d'où ils avoient été chassés, parce que les Dioscures étoient appaisés (1). Pour entendre le sens de ces dernieres paroles, il faut se souvenir que dès le commencement de la guerre entre les Messeniens & les Lacédémoniens, deux jeunes (2) Messeniens de la Ville d'Andania entrerent dans les Terres de Sparte à dessein de butiner, ou de faire quelque action d'éclat. Les Lacédemoniens remplis de l'idée des Dioscures dont ils célébroient ce jour là même la fête, & voyant sur de fort beaux chevaux ces Etrangers revêtus d'une tunique blanche, & d'une chlamide de pourpre, avec le bonnet & la lance qu'on donnoit dès lors aux Dioscures, les prirent pour les Dioscures mêmes qui venoient en personne assister aux réjouïssances, dont ces Fêtes étoient accompagnées. Sur cette idée ils se prosternerent en terre, & leur adresserent des Prieres & des Cantiques. Cependant les Messeniens s'approchoient toûjours : enfin quand ils furent à portée de faire le coup qu'ils méditoient, ils s'élancerent au milieu des Lacédemoniens, en percerent plusieurs avec leurs lances, & ayant ainsi profané un jour consacré aux Dioscures, ils se retirerent avant qu'une partie des Lacédemoniens eût eu le tems de se reconnoître. Cette action picqua les Dioscures, & fut l'origine & la cause de cette suite de maux qu'éprouverent les Messeniens, & à quoi il plut enfin à ces Dieux de mettre fin, ainsi qu'on l'a vû, & que les Dioscures eux-memes l'annoncerent à Epitelès par le même vieillard qui avoit apparu à Epaminondas. Car il lui fut révélé d'aller à Ithome foüiller à l'endroit où il verroit un Lierre & un Myrte : parce qu'il y trouveroit *une vieille prête à rendre l'ame, enfermée dans une chambre d'airain.*

(1) Ἐπειδὰν δὲ τὸ μήνιμα ἤδη σφίσι πέπαυται τὸ Διοσκούρων. Strab. lib. 4. pag. 266.

(2) Panormus & Gonippus.

Il ſe rendit au lieu aſſigné auſſi-tôt qu'il fut jour, il creuſa ; & déterra une urne d'airain qu'il apporta ſur le champ à Epaminondas, à qui il fit part du ſonge qu'il avoit eu. Epaminondas lui dit alors, d'ouvrir l'urne : Epitelès commença par faire des Sacrifices & des Prieres aux Dieux qui lui avoient envoyé cette viſion ; après quoi ouvrant l'urne, il trouva des lames d'étain battu fort minces & roulées en forme de livre, qui contenoient les Myſteres des grandes Déeſſes. C'étoit préciſément l'urne qu'Ariſtomene avoit cachée 287. ans auparavant. Après quoi Epaminondas donna les ordres néceſſaires pour bâtir la Ville de Meſſene au pied du Mont Ithome : ce qui fut exécuté après que les Meſſeniens eurent offert des Sacrifices à Jupiter Ithomate & aux Dioſcures.

Cet événement célebre arriva la troiſiéme année de la cent ſeconde Olympiade, & 330. ans après que les Meſſeniens eurent été chaſſés d'Ithome. Ce qui mérite une attention particuliere, c'eſt que pendant tout ce tems-là, ils ne changerent ni leur langue, ni leurs mœurs, nonobſtant qu'ils euſſent été tranſplantés en Italie, & juſques dans l'Afrique.

HISTOIRE
DE
MARSYAS.

§. I.

Adresse & jeu des Pantomimes de l'Antiquité.

CETTE figure a été trouvée à Lyon à la suite de Bacchus Psilas, dont j'ai résuscité la memoire. J'ai crû pendant quelque tems qu'elle représentoit un Pantomime, c'est-à-dire, un de ces Acteurs si vantés dans l'Antiquité, qui sans le secours de la voix & des instrumens, parloient aux yeux (2), & racontoient des Histoires & des Fables entieres à la faveur de la varieté, du jeu, & de la souplesse de leurs gestes, de leur attitude, de leurs regards & des mouvemens differens de toutes les parties du corps. On les voyoit passer tout à coup & sans milieu, d'une passion dans une autre, joüer successivement une infinité de rôles & de sujets différens & contraires, & multiplier, pour ainsi dire, leur ame & leur corps à proportion du nombre des personnages qu'ils devoient représenter, & des divers sentimens qu'ils étoient obligés d'exprimer.

Comme il n'y a dans notre Antique aucune partie, sur laquelle je n'eusse des vûës, je croyois voir dans le total ce Vieillard planipede, dont parle Quintilien, qui donnoit la torture à son corps (2), pour exprimer toutes les finesses de son art. Je commençois à me féliciter moi-même de cette découverte, quand j'apperçûs des oreilles d'âne

(1) On m'a dit que les Scenes muetes des Comédiens Italiens, sont des esquisses de l'habileté des anciens Pantomimes.

(2) *Quis istam faciem planipedis senis torquens?* Quintilian. Instit. Orat. lib. 5. 11.

à la tête de mon prétendu Caſſius ; ce qui m'obligea de revenir à une premiere idée que j'avois d'abord euë, & que je n'avois pas approfondie faute d'attention. Cette idée étoit que c'eſt ici la figure de Marſyas. Comme il paroît que tout quadre avec ce qu'on ſçait de ce fameux Joüeur de Flûte ; voici ſon hiſtoire avec toutes les *variantes* leçons, dont l'ont embellie les différentes mains par où elle a paſſé.

§. II.

Hiſtoire de Marſyas. Variations dont elle eſt ſuſceptible. Marſyas ramaſſe les Flûtes contre leſquelles Minerve avoit proferé des imprécations. Malheur qui y étoit attaché. En quoi conſiſtoit vraiment le point de la diſpute, que Marſyas eut avec Apollon. Les Anciens ſont partagés ſur la victoire ou la défaite de l'un ou de l'autre.

Hygin. Fab. 165.

Le Satyre Marſyas étoit fils d'Oeager (1), & Paſteur de » profeſſion. Il devint fameux Joüeur de Flûte par une » avanture aſſez ſinguliere. Minerve ayant inventé la Flû» te, s'aviſa un jour d'en joüer à la table des Dieux. Junon » & Venus lui voyant enfler les jouës, ſe prirent à rire, » & gloſerent ſur ſes yeux bleus. Minerve outrée de dépit, » ſe retira auſſi-tôt dans les bois du Mont Ida, où trouvant » une fontaine, elle s'y mira pour voir ce qui avoit pû ap» prêter à rire à ſes Rivales. Elle joüa donc encore de la » Flûte, & ſe conſidera à toute ſorte de jours. Au premier » coup d'œil, elle comprit que c'étoit avec raiſon qu'on » avoit ri d'elle ; ce qui fit qu'elle jetta auſſi-tôt ſa Flûte en » proferant des imprécations contre celui qui la releve» roit, & en le ſoûmettant au plus cruel ſupplice. Malheu» reuſement Marſyas paſſant par là apperçût cette Flûte, » & la releva. Il eſſaya d'en joüer; à quoi il prit tant de goût,

(1) Hygin qui parle ici, ſe trompe : Marſias étoit fils d'Hyagnis, & c'eſt Hyagnis même qui lui montra à joüer de la flûte. Voyez Plutarque *de Muſica :* Apulée *Floridor lib.* 1. *Marmora Oxonienſ. pag.* 161. *edit.* 1676.

» qu'il ne s'occupa dans la suite que du soin de s'y perfec-
» tionner. Les progrès qu'il fit dans cet art furent si grands,
» qu'il osa un jour défier Apollon, prétendant mieux joüer
» de la Flûte que ce Dieu ne joüoit de la Guitarre (1).
» Apollon accepta le défi, & les Muses furent prises pour
» Juges. Marsyas joüa le premier, & joüa si bien qu'il étoit
» prêt à se retirer pour aller publier sa victoire (2), quand
» Apollon faisant de nouveaux efforts, tira de sa Guitarre
» des airs plus beaux & des sons plus variés, que ceux que
» Marsyas avoit tiré de sa Flûte : ce qui obligea les Muses
» à lui adjuger la victoire. Aussi-tôt Apollon se saisit de
» Marsyas, l'attacha à un arbre, & le livra à un Scythe qui
» lui coupa les mains & les pieds, & donna le corps à Olym-
» pe son Disciple, qui eut soin de l'enterrer. Le fleuve sur
» les rives duquel cette horrible scéne se passa, reçût les
» ruisseaux de sang qui couloient de son corps, & chan-
» gea son nom en celui de Marsyas » (3).

Hygin que je viens de transcrire, n'est pas toûjours d'accord avec lui-même ; car il dit en un autre endroit que ce fut Tmolus & Mydas, & non pas les Muses qui furent choisis pour Juges ; & que tandis que le premier se déclaroit pour Apollon, l'autre prononça en faveur de Marsyas. Ce qui picqua si fort Apollon, que ce Dieu voulant faire porter à Mydas une peine qui fit éclater son ignorance, le condamna à avoir des oreilles d'âne (4).

Lucien s'inscrit en faux contre la victoire qu'Hygin fait remporter à Apollon sur Marsyas : car en convenant que ce furent les Muses qui jugerent en faveur d'Apollon, il

(1) Cet endroit & plusieurs autres qu'on peut rapporter, détruisent ce qu'un Antiquaire de profession avance, qu'*Apollon devint si habile à joüer de la Flûte, qu'il en disputa le prix à Marsyas.* Tous les Mythologues conviennent qu'il ne fut question entre Apollon & Marsyas, que de savoir si Apollon joüoit mieux de la Guitarre, que Marsyas ne joüoit de la Flûte.

(2) *Cum jam Marsyas inde victor discederet.*

(3) *Itaque Apollo victum Marsyam ad arborem religatum Scythæ tradidit, qui eum membratim separavit, reliquum corpus discipulo Olympo sepulturæ tradidit, è cujus sanguine flumen Marsyan est appellatum.*

(4) *Cum Tmolus victoriam Appollini daret, Mydas dixit Marsyæ potius dandam. Tunc Apollo indignatus Mydæ dixit : quale cor in judicando habuisti, tales & auriculas habebis : quibus auditis effecit, ut asininas haberet aures.* Fab. 191.

prétend que leur décision étoit injuste, & que ce n'étoit point Marsyas, mais son Concurrent qui devoit être écorché vif (1).

Diodore de Sicile tient à peu près le même langage, quoiqu'il raconte la chose différemment. Il donne d'abord de Marsyas une idée fort avantageuse; car il le représente aussi récommandable par ses bonnes mœurs, que par son habileté à joüer de la Flûte. Il le met à la verité à la suite de Cybele; mais il soûtient que Marsyas n'avoit que de l'amitié pour elle; en preuve de quoi il donne la continence qu'il a fait profession de garder toute sa vie; comme donc il étoit le compagnon inséparable de la mere des Dieux, ils se rendirent ensemble dans l'Isle de Nysa pour y voir Bacchus. Ils y trouverent Apollon qui y étoit arrivé avant eux, & que l'intelligence avec laquelle il pinçoit la Guitarre, dont il devoit l'invention à Mercure, rendoit alors fort célébre. Marsyas & Apollon vis-à-vis l'un de l'autre, devinrent bientôt rivaux. Chacun prétendoit non seulement exceller, l'un à joüer de la Flûte, & l'autre à joüer de la Guitarre, mais encore avoir de grands avantages sur son Competiteur. Enfin, las de disputer, & de se pousser réciproquement, ils convinrent ensemble qu'ils feroient montre de leur sçavoir, & que les Habitans de Nysa en jugeroient par comparaison. Apollon commença, & joüa quelques airs sur sa Guitarre. Quand il eût fini, Marsyas à son tour enfla ses chalumeaux; ce qu'il exécuta avec tant de dexterité qu'il charma l'assemblée, & qu'au jugement des Arbitres il passa de beaucoup Apollon (2). Celui-ci s'en étant apperçû, pour réünir les suffrages en sa faveur, reprit sa Guitarre, en joüa, & l'accompagna de sa voix. Ce qui lui réussit si bien, qu'il eut tout le monde pour lui. Marsyas eut beau protester qu'on le condamnoit injustement, & qu'il n'étoit pas question de juger qui des deux chantoit

(1) Ὃν ὁ Μαρσύας, εἰ τὰ δίκαια αἱ Μοῦσαι δικάσαι ἤθελον, ἀπέδειρεν ἄν, αὐτὸς κρατήσας τῇ μουσικῇ. Dial. Junon. & Laton.

(2) Τὸν δὲ Μαρσύαν ἐπιβαλόντα τοῖς αὐλοῖς καταπλῆξαι τὰς ἀκοὰς τῶν ξενίζοντι, καὶ διὰ τὴν ἐυμέλειαν δόξαι πολὺ προέχειν τοῦ προηγωνισμένου. Lib. 3. p. 192.

le

le mieux : mais de comparer l'habileté de l'un à joüer de la Flûte, avec l'habileté de l'autre à joüer de la Guitarre. Apollon répliqua, qu'il n'avoit rien fait, que Marſyas lui-même n'eût fait en embouchant ſes Flûtes : & ainſi qu'il falloit ou laiſſer à tous deux la liberté de ſe ſervir de leur bouche, ou reſtreindre le combat, & n'y faire ſervir que les doigts & la main. Les Arbitres goûterent l'alternative : Apollon & Marſyas rentrerent pour la troiſiéme fois en lice : Marſyas ſuccomba ; & Apollon outré par la difficulté qu'il avoit eu à vaincre, l'écorcha (1).

§. III.

Attachement de Marſyas pour Cybele. Marſyas eſt écorché vif par Apollon. Sa peau raiſonne après ſa mort. Que devinrent ſes Flûtes. Honneurs rendus à la mémoire de Marſyas. Maniere dont il étoit repréſenté dans les places publiques.

Voilà encore un Auteur qui dit que Marſyas fut écorché, Apollodore (2) & Palœphat (3) le diſent auſſi. Ce dernier ajoute, que Marſyas en défiant Apollon avoit auſſi défié les Muſes (4). Et c'eſt ſans doute pour cela qu'on trouve quelquefois, Marſyas joüant de la Flûte avec les Muſes (5). Il faut pourtant avoüer que le ſentiment général des Anciens, eſt que Marſyas n'eut de démêlé qu'avec Apollon, & que c'eſt la jalouſie de ce Dieu qui y donna lieu. Apollon, diſent-ils, rencontra Cybele dans ſes voyages : auſſi-tôt il conçût de l'amour pour elle, & de l'averſion pour Marſyas, qu'il regarda comme un rival & un ſurveillant dont il vouloit & devoit occuper la place. Marſyas n'étant pas d'humeur à la lui céder, ils convinrent que

(1) Ἐπικρινάντων δὲ τῶν ἀκροατῶν τὸν Ἀπόλλωνα δικαιότερα λέγειν συγκριθῆναι πάλιν τὰς τέχνας· καὶ τὸν μὲν Μαρσύαν λειφθῆναι, τὸν δ' Ἀπόλλωνα, διὰ τὴν ἔριν πικρότερον χρησάμενον, ἐκδεῖραι ζῶντα τὸν ἡττηθέντα.

(2) Biblioth. lib. 1. ἐκτεμὼν τὸ δέρμα.

(3) De incred. cap. 48. *Simulque cum victoria pellem excoriatus depoſuit.*

(4) Ibid. *Muſas jam quoque ipſas, atque adeo etiam Apollinem ad certamen invitabat.*

(5) *Pauſan. lib. 8. pag. 468.*

l'habileté dont ils se picquoient l'un & l'autre de joüer des instrumens, en décideroit. Marsyas fut vaincu : & Apollon l'écorcha (1), & pendit sa peau à la source d'une riviere qui couloit de la Place publique de Celene, où elle étoit encore du tems d'Herodote (2). Cette peau, dit Elien, étoit un miracle continuel ; car il arrivoit que toutes les fois qu'on joüoit de la Flûte, elle se mouvoit & raisonnoit ; au lieu qu'elle ne produisoit aucun mouvement, ni aucun son, quand on joüoit de la Guitarre (3). Pour ses Flûtes, elles furent jettées dans le fleuve du nom même de Marsyas ; les eaux du Marsyas les porterent dans le Méandre : celles du Méandre les roulerent dans l'Asope, & ce dernier Fleuve les jetta sur ses bords, où un Berger de Sicyonie les trouva, & les consacra à Apollon dans un Temple que ce Dieu avoit à Sicyon (4).

Marsyas nonobstant son malheur, ne laissa pas d'être fort honoré dans la Phrygie, sur-tout par les Habitans de Celene. Ils le faisoient Auteur d'un Hymne à l'honneur de Cybele, qu'on chantoit sur la Flûte, & prétendoient qu'ayant été converti dans le Fleuve qui baignoit les murailles de leur Ville, il avoit chassé les Gaulois qui étoient venus l'assieger, autant par le son de sa Flute, que par le débordement de ses eaux (5).

Notre Antique & plusieurs autres qu'on peut citer, font foi que Marsyas étoit déja dans un âge avancé, quand Apollon lui fit souffrir le cruel supplice dont on a tant parlé. Par tout il est représenté vieux, fort barbu, camard & chauve : & voilà pourquoi Pausanias le traite de Sile-

(1) *Apollo Cybelis amore & ipse correptus, custodem Marsyam ac rivalem non ferens præ invidia, illum insequi, prioremque apud Cybelem locum desiderare cœpit : qua ex causa cum ambo in certamen musicum amoris gratia descendissent, Marsyas ab Apolline victus arbori est suspensus, & pelle nudatus.* Lilius. Gyrald. de Poët. Dial. 9. tom. 2. pag. 321.

(2) *Lib. 7. 26.*

(3) *Ælian. var. hist. lib. 13. cap. 21.*

(4) Καὶ αὐλοὺς ἀνατεθῆναί φασιν ἐνταῦθα τοὺς Μαρσύου· γενομένης γὰρ τῆς συμφορᾶς τῷ Σειληνῷ, τὸν ποταμὸν τὸν Μαρσύαν κατενεγκεῖν αὐτοὺς ἐς τὸν Μαίανδρον· ἀναφανέντας δὲ ἐν τῷ Ἀσωπῷ, καὶ κατὰ τὴν Σικυωνίαν ἐκπεσόντας, ὑπὸ ποιμένος τοῦ εὑρόντος δοθῆναι τῷ Ἀπόλλωνι. Pausan. lib. 11. p. 99.

(5) Φασὶ δὲ ὡς καὶ τὴν Γαλατῶν ἀπώσαιντο στρατιὰν, τοῦ Μαρσύου σφίσιν ἐπὶ τοὺς βαρβάρους ὕδατί τε ἐκ τοῦ ποταμοῦ, καὶ μέλει τῶν αὐλῶν ἀμύναντος. Id. lib. 10. pag. 668.

ne (1) ; parce que, ainſi qu'il venoit de le dire, les Anciens honoroient du nom de Silenes tous les vieux Satyres (2). D'autre part, il eſt certain que Marſyas étoit jeune, quand il ramaſſa les Flûtes de Minerve : & c'eſt avec cet air de jeuneſſe que le même Pauſanias l'a vû gravé ſur un marbre, s'exerçant à joüer de la Flûte aſſis ſur un rocher à côté d'Olympe (3). Auſſi eſt-ce à ſon âge que Minerve eut égard, lorſqu'elle ſe contenta de le foüeter, pour avoir oſé faire uſage de ces Flûtes, après la défenſe expreſſe qu'elle en avoit faite (4).

Nous avons vû plus haut, que Marſyas s'étoit rendu avec Cybele à la Cour de Bacchus. De-là les Anciens ont pris occaſion de faire Marſyas diſciple de ce Dieu ; & d'avancer qu'ainſi que les Statuës de Bacchus érigées dans les Villes, étoient le ſymbole de la liberté dont joüiſſoient les Habitans, celles de Marſyas dans les Places publiques marquoient en levant la main, non ſeulement que les Villes étoient libres, mais encore qu'elles avoient tout en abondance (5).

Voilà à peu près tout ce qu'on ſçait, & qu'on peut dire de Marſyas. La figure que j'en donne, repréſente la poſture dans laquelle il étoit, quand Apollon l'écorcha. La ſituation de ſes bras, de ſes jambes & de tous ſes membres retracent la gêne & la torture où il étoit ſur l'arbre où on l'attacha ; enfin les creux & les ſillons qui paroiſſent ſur la ſurface de ſon corps, donnent à connoître qu'on lui a déja arraché la peau.

(1) *Lib. 1. pag. 42.*

(2) Τοὺς γὰρ ἡλικίᾳ τῶν Σατύρων προήκοντας ὀνομάζουσι Σειληνούς. Pauſan. lib. 1. pag 41.

(3) *Pauſan lib. 10. pag. 668.*

(4) Ἐνταῦθα Ἀθηνᾶ πεποίηται τὸν Σειληνὸν Μαρσύαν παίουσα, ὅτι δὴ τοὺς αὐλοὺς ἀνέλοιτο, ἐῤῥίφθαι σφᾶς τῆς Θεοῦ βουλομένης. Idem. lib. 1. pag. 42.

(5) *Qui ut ſupra diximus, apte urbibus libertatis eſt indicium. Unde etiam Marſyas miniſter ejus per civitates in foro poſitus libertatis indicium eſt : qui erecta manu teſtatur nihil urbi deeſſe.* Servius in Æneid. lib. 4. pag. 325.

DES SEPULCRES
SUB ASCIA.

§. I.

Idée du Livre Antiquitates Galliæ quædam ſelectæ. *Lieu de la Sepulture donné par les Magiſtrats des Villes. Autres marques de diſtinction accordées pour honorer la mémoire des grands Hommes.*

PLANCHE V.

M. Maffeï s'eſt rendu propre le patrimoine des Sçavans : il a la gloire de s'exercer tous les jours ſur toutes ſortes de ſujets: il eſt Antiquaire, Poëte, Hiſtorien, Critique, Grammairien, Editeur : Eh ! que n'eſt-il pas ? Sa plume prend chaque jour de nouvelles formes, & il a le plaiſir de donner par tout le ton aux Gens de Lettres. Les Ouvrages naiſſent tout faits ſous ſa main, il n'honore aucun lieu de ſa préſence, qu'il n'y publie un livre ; & c'eſt moins lui-même, que ſon livre qui y annonce ſon arrivée. Voilà ce qui eſt arrivé ſous nos yeux en 1733. à Paris, en 1736. à Londres, & en 1737. à Verone. Cette fécondité frappe, & fait admirer l'Auteur:mais il faut le voir, & le lire pour en connoître tout le prix : & c'eſt à quoi on s'eſt attaché depuis qu'on a eu le bonheur de le poſſeder. Les *Antiquités choiſies des Gaules* qu'il fit imprimer dans cette Capitale auſſi-tôt qu'il y fut arrivé, contribuerent beaucoup à lui faire rendre juſtice : un titre ſi intéreſſant ne manqua pas d'exciter notre curioſité ; & le fruit qu'on retira de la lecture qu'on en fit, fut de conclure que tout le commencement & la fin, & une grande partie du milieu n'avoit aucun rapport avec nos Antiquités ; & que le reſte étoit une

Ascia *Druides*



M. le Duc de Sully

nouvelle édition (1) de certaines inſcriptions qui avoient été publiées pluſieurs années auparavant avec beaucoup plus de fidelité & d'intelligence. Et c'eſt ce qu'il eſt aiſé de faire voir par un ſeul exemple, que j'employerai d'autant plus volontiers qu'il met en évidence, que le ſentiment qu'il a avancé ſur la formule des Sépulcres conſacrés *ſub Aſcia*, eſt inſoûtenable.

Dans ſa douziéme lettre pag. 58. & 59. Il donne cette inſcription, qu'il a, dit-il, copiée ſur le marbre même.

Q SECVND
QVIGONIS
CIVIS TREVERI
IIIIII VIRAVGVS
TALIS INAEDVIS
CONSISTENTIS
OMNIB HONO
RIB INTER EOS
FVNCTI QVIGO
NI SECVNDVS
ET HIBERNALIS
LIBERTI ET HE
RED PATRONO
OPTIMO SVBAS
CIA DEDICAVER
E D I X D O

Mais Dom Edmond Martene avoit copié auſſi ſur l'original cette inſcription vingt-trois ans auparavant, avec des

(1) M. Maffei reconnoît lui-même, pag. 11. qu'une Inſcription trouvée à Albi dans le Comté de Geneve, & qu'il venoit de donner pour nouvelle, avoit été publiée avec ſon explication dans le Journal de Trevoux. S'il avoit eu la précaution de lire l'Hiſtoire de Languedoc, il auroit trouvé à la fin de la Préface, la premiere des Inſcriptions de Narbonne qu'il donne à la pag. 65. On dit la même choſe des Inſcriptions qui ſont à la page 80. La premiere ſe lit dans le premier tome de l'Académie des Inſcriptions, & dans le dernier tome du ſupplement de l'Antiquité expliquée ; la troiſiéme dans ce même tome du ſupplement, & la quatriéme dans le ſecond tome de la Religion des Gaulois. Sa premiere Lettre étoit imprimée depuis peu à Veronne : il eſt vrai qu'elle n'étoit pas connuë à Paris. Mais qu'a-t-il gagné à la réimpreſſion ?

differences considérables ; & avoit remarqué qu'elle avoit été » trouvée (1) depuis peu à Autun dans un champ sur » une grosse pierre d'environ trois pieds & demi de hau- » teur sur deux pieds trois quarts de largeur, & deux pieds » & demi d'épaisseur : & qu'il y avoit à côté quatre co- » lonnes d'un pied de diametre, & de cinq pieds & demi » de long, sous un monument de pierre qui étoit peint, » & en forme d'arc ». Ces petites observations ne sont pas indifférentes à quiconque en connoît le prix ; les différences le sont encore moins ; les voici telles qu'elles viennent de la premiere main.

Q. SECVND
QVIGONIS.
CIVIS TREVERI
IIIIII VIRAVGVS
TALIS INAEDVIS
CONSISTENTIS.
OMNIB. HONO
RIB. INTER EOS
FVNCTI QVIGO
NI SECVNDVS,
ET HIBERNALIS
LIBERTI ET. HE-
RED. PATRONO
OPTIMO SVB AS-
CIA DEDICAVER.
L. D E X D O.

On voit ici outre la ponctuation qui ne manque jamais de se trouver sur tous les marbres qui sont bien conservés, les lettres initiales de la derniere ligne qui forment non seulement un bon sens, mais encore le seul sens que les Auteurs de l'inscription ont eu en vûë. Pour se convaincre de cette verité, il n'y a qu'à comparer ces lettres avec celles que M. Maffei présente. » Il avoüe qu'il ignore entie- » rement ce que ces dernieres signifient : qu'il avoit même

(1) Voyage Litteraire. 1. part. pag. 163.

» ri un jour de l'explication qu'il s'étoit vû obligé d'en don» ner pour ne pas demeurer court, ſçavoir que ces mots » étoient le commencement de ces autres : *Et de ipſorum » denariis dotaverunt optime.* Qu'en effet, cette explication » étoit riſible ; mais toutes réflexions faites, qu'il n'en trou» voit pas de meilleure » (1). Il en hazarde pourtant une autre ; dont il nous avertit de ne pas faire plus de cas qu'il en fait lui-même. Après quoi il ajoûte ces paroles remarquables. » Il ne faut pas ômettre que le marbre étant gâté » en cet endroit, il y a deux lettres qui ne ſont pas bien li» ſibles, & qui peuvent être priſes pour d'autres » (2). Et voilà ce qui auroit dû obliger M. Maffei à donner l'inſcription telle que D. Edmond Martene l'avoit publiée ; puiſqu'il l'avoit priſe avant que la pierre ſur laquelle elle eſt gravée, ſe reſſentît des injures du tems. Mais nous allons voir que quand M. Maffei ſeroit venu au même tems que D. Martenne, ou qu'il auroit été à ſa place, il n'auroit pas copié plus fidélement cette inſcription. » Il y a des An» tiquaires, dit-il, qui liſent ainſi ces lettres : L D E X D O, » qu'on peut rendre par ces mots ; *locus datus ex decreto or» dinum.* Mais nous ne voyons nulle part, qu'on ait donné » un lieu pour ſervir de ſépulture » (3).

Qu'il me ſoit permis de le dire, il me ſemble que je rêve quand j'entens dire à un Antiquaire de profeſſion, qu'*on ne voit nulle part qu'on ait donné un lieu pour ſervir de ſépulture.* S'il y a formule uſitée ſur les pierres ſépulcrales, c'eſt certainement celle-ci : *Locus datus decreto Decurionum*, où ces lettres équivalentes L. D. D. D. Pour ne pas accumuler autorité ſur autorité, & faire voir en même tems à M. Maffei, qu'il a vû ce qu'il nie avoir vû ; je vais lui produire une inſcription donnée par un Antiquaire qu'il aime tant, & qu'il appelle ſouvent à ſon ſecours : c'eſt de Spon que je parle : cet Auteur à la pag. 82. de ſes recherches

(1) *Dum deſcriberem, quæſitum eſt à me, quid ſibi vellent; reſpondi protinus :* Et de ipſorum donariis dotaverunt optime. . . . *Ridens protuli, & ridenda ſane interpretatio ; ſed poſtquam reſipui, quod aptius quadret vix invenio.* pag. 60.

(2) *Nec diſſimulandum tamen ob detritum ibi aliquanto lapidem unam & alteram ex hiſce litteris ambiguam reddi.*

(3) *Sed de loco dato in ſepulcralibus numquam mentionem vidimus.* Ibid.

des Antiquités de Lyon, a fait graver un marbre sur lequel on lit tout du long ces paroles :

D M
M. OPPI PLACIDII
HAR. PRIM. DE LX.
CVI LOCVM SEPVLTVR.
ORDO SANCTISSIM. LVG.
DEDIT

Ce même Ecrivain pag. 25. produit une autre Antique, qui finit par ces lettres, L D D D, & qu'il explique par ces mots, LOCUS DATUS DECRETO DECURIONUM. Et à la pag. 94. il rapporte une Inscription, qui dit que Julia Barbane, Dame incomparable, a donné un lieu pour dresser l'Autel qu'on vouloit ériger dans le Sépulcre de P. Ælius Maximus Polychronius. CUI LOCUM ARE PIETATI CONCESSIT JUL. BARBANE MATRONA INCOMPARABILIS. Mais que diroit M. Maffei si on lui prouvoit que les Décurions, ou Magistrats des Villes quand ils vouloient reconnoître le mérite & les services des personnes qui mouroient, ne se bornoient pas *à donner un lieu pour les enterrer ;* mais qu'ils érigeoient encore sur leur Tombeau une Statuë équestre, y appendoient un bouclier d'argent, & des deniers publics faisoient tous les frais des Funérailles ? C'est pourtant ce qui est fort aisé : il ne faut pour cela que transcrire cette fin d'Inscription, citée par Kirchman dans son Traité des Funérailles : DECURIONES. FUNUS. PUBLICUM. STATUAM. EQUESTREM. CLYPEUM. ARGENTEUM. LOCUM. SEPULTURÆ. DECREVERUNT.

Pag. 33.

Sur ces exemples, & sur cent autres semblables que je puis produire (1), il est visible que M. Maffei a mal copié l'Inscription d'Autun, & que pour en avoir l'intelligence, il faut avoir recours à D. Edmond Martene, & n'écouter que lui. Ce qui est bien fâcheux, c'est que M. Maffei trouve des difficultés où il n'y en a point, & qu'il n'en trouve pas où il y en a véritablement. Seroit-ce que trop de

(1) Voyez l'Histoire de Lyon du P. Colonia tom. 1. pag. 100. 102. &c.

de lumieres l'éblouiſſent, ou que les idées différentes qui lui viennent ſur tant de matieres diſparates, qu'il s'eſt fait un capital de traiter tout-à-la-fois, ſe croiſent dans ſon eſprit? ſoit donc cela, ſoit autre choſe, il eſt du moins conſtant qu'il ſe commet aiſément, & qu'il eſt ſujet à ſe broüiller avec les régles les plus certaines, ſur leſquelles on puiſſe juger des Antiques.

§. II.

La formule ſub Aſcia *a été juſqu'ici l'écüeil des Antiquaires. Sentiment propoſé par M. Maffei comme nouveau & inconteſtable. Le Pere Menetrier l'avoit déja donné.*

Sa onziéme lettre roule entierement ſur le ſens de la formule des Tombeaux conſacrés *ſub Aſcia.* Tout le monde ſçait que cette formule a été l'écüeil de tous les Antiquaires qui ont entrepris de l'éclaircir, & qu'il n'en eſt aucun qui l'ait fait entierement. M. Maffei attribuë ce mauvais ſuccès à l'imprudence qu'ils ont eu, de chercher du myſtere où il n'y en avoit point; & avance que c'eſt le propre du mot *dedicare*, de jetter les Ecrivains dans l'erreur, parce qu'il ne ſignifie ſouvent qu'*ériger*, *placer*, *achever une choſe*, & *commencer à en uſer* (1). » En effet, ajoûte-t'il, » Aſconius obſerve que Pompée dédia ſon Théatre, lorſ» qu'il y fit repréſenter des jeux pour la premiere fois; & » j'ai vû moi-même à Nîmes une pierre ſépulcrale, où, à » la place de ces mots, *ſub Aſcia dedicavit*, on lit, *ſub Aſcia* » *poſuit*. Ainſi je crois que cette formule & la figure de l'*Aſ*» *cia* qui eſt gravée au-deſſus ne marquent autre choſe, ſi» non que les Sépulcres où tout cela ſe trouve, étoient nou» vellement conſtruits, & que perſonne n'y avoit été en» terré: ce qui étoit honorable, & arrivoit rarement. C'eſt

(1) *Multoties accidit, ut dedicandi verbum hallucinationes pareret: ſæpe enim nihil aliud ſignificat, quam ponere, collocare, perficere, & rei cujuſpiam uſum inchoare.* Pag. 53.

» pourquoi S. Mathieu & S. Luc parlant du Sépulcre, où » Joseph d'Arimathie mit le corps sacré du Sauveur, disent » expressément *que personne n'y avoit encore été mis*. S. Jean » dit la même chose, & ajoûte que *ce Sépulcre étoit neuf*. » Il en étoit de même des Gaulois de la Province de » Lyon, & de quelques cantons voisins qui donnoient à » leurs morts ces marques de bienveillance & de distinc» tion : ne trouvant pas que les formules ordinaires expri» massent d'une maniere vive & élégante, ce qu'ils fai» soient pour eux, ils avoient recours à celle de la consé» cration *sub Ascia*, qui marquoit que le Sépulcre sortoit » alors de la main de l'Ouvrier » (1).

M. Maffei distingue ensuite trois sortes d'Ascia, qui avoient la même forme, & n'étoient distinguées que par l'usage à quoi on les employoit. La premiere sorte étoit une arme qui approchoit fort de la coignée, d'où est venu l'*Azza* des Italiens & la *Hâche* des François. La seconde sorte servoit à polir le bois, & c'est celle dont il est parlé dans les Loix des douze Tables, quand elles défendent non les dépenses qu'entraînoit l'érection des Sépulcres, mais celles qu'on faisoit en brûlant les corps. Enfin la derniere sorte d'*Ascia* étoit la truelle, qui est le dernier instrument dont on se sert à perfectionner toutes sortes d'ouvrages de maçonnerie : & c'est uniquement de la truelle dont il s'agit dans les Sépulcres consacrés *sub Ascia*, parce que les Gaulois n'entendoient par-là, que le crépi qu'on donnoit

(1) *Opinor, nihil aliud ea formula & asciæ figura, quæ summo lapide insculpi solet, significare voluisse, nisi ea monumenta de novo fuisse excitata, & nulli antea patuisse. Honorificum hoc plane erat, & minime vulgare : quapropter* ἐν τῷ καινῷ μνημείῳ *sacratissimum Servatoris nostri corpus Joseph ab Arimathæa deposuit, neque id memorare D. Matthæus prætermisit, S. Lucas monumentum dixit*, οὗ οὐκ ἦν οὐδέπω οὐδεὶς κείμενος. *Utrumque conjunxit S. Joannes :* Monumentum novum, in quo nondum quisquam positus erat. *Quidquid hoc honoris esset & amoris & liberalitatis ostentare non prætermittebant Lugdunenses, Gallique cæteri ; tantum abest ut eam clausulam modicis tantum ac minoribus tumulis inditam, eaque* mediocritatis laudem *quæsitam putem, ut Aldus olim, deinde fabretus censuere. Cum ergo minus commode, minusque eleganter consuetis & communibus verbis id exprimi posset in funebribus tumulis, hanc formulam amplexi sunt, qua indicabant, ab artificum manu eo ipso tempore id monumentum exisse.* pag. 54.

aux murs du Tombeau: & que c'étoit la derniere façon de l'ouvrage (1).

M. Maffei finit sa lettre par une Inscription Grecque, qu'il a, dit-il, vûë à Nîmes, & qui a été donnée plusieurs fois, qui porte que le Sépulcre sur lequel on l'avoit mise, étoit nouvellement construit, & il prétend que le mot qui signifie *nouvellement construit*, étoit synonyme de la formule des Tombeaux consacrés *sub Ascia* (2).

Sur ces idées que M. Maffei donne pour nouvelles, quoiqu'il les ait prises ouvertement du Traité (3) de Mazochius sur l'inscription de l'Amphitéatre de Capouë, cet Antiquaire fait le procès à l'Auteur de la Religion des Gaulois qui croit que l'Ascia est une houë, ou une marre particuliere, dont on se servoit à la construction des Sépulcres. Sentiment, dit M. Maffei, qui approche fort de

(1) *Ultimum siquidem instrumentum quo in ὑπογείοις, sive subterraneïs cubiculis ædificandis, ut & in ædificiis aliis utebantur, Ascia erat, qua calx macerabatur ad inducendum tectorium muris, ut adhuc fit. Triplex non unum tantùm, ut a recentioribus, qui hanc quæstionem agitant, asseritur eodem nomine ὄργανον appellatum invenio, quod eamdem speciem referrent singula: primo quidem teli, sive armamenti genus securi proximum; inde adagium, cujus Apuleius meminit*, Asciam cruribus suis illidere: *Psalmorum interpres*: in securi & ascia dejecerunt eam. *Hinc* azza *Italis*, *Gallis* hache.... *Ita deinde ferrum dictum, quo ligna levigabantur, unde vetitum in* XII. *tabulis polire ascia rogum, ut non sepulcri quidem, quod communiter dici solet, sed exustionis sumptus minuerentur. Instrumentum denique eo nomine vocarunt passim, quo murarii fabri utebantur, ut extremam muris navarent operam.* Ibid.

(2) *Græcum tetrastychon sepulchrali titulo additum Nemausi exscripsi, in quo monumentum illud* Νεόδμητον *fuisse, declaratur. Vides quod Latine sub Ascia* Dedicatum *dicebant, græce* noviter ædificatum *dixisse Pag.* 55.

(3) Cet Ouvrage est imprimé à Naples en 1727. sous ce titre: *Alexii symachi Masocchii in mutilum Campani Amphitheatri titulum*; par conséquent plusieurs années avant que M. Maffei vînt en France publier ses *Antiquités choisies des Gaules*. L'Auteur de Capouë après avoir employé onze pages *in* 4°. à marquer les différentes acceptions des termes Latins *dedicare* & *Ascia*, parle ainsi pag. 90. *Dedicare in his monumentis cave putes consecrandi, id quod sibi nonnulli persuaserunt, significatione positum: nec est secundum Reinesium* ab inchoato opus curare: *nec demum quidvis aliud: verum secundum semel traditam ejus verbi notionem nihil aliud istic est* dedicare, *quam usum monumenti illato cadavere inchoare, sive encaeniare, quemadmodum tot jam Auctorum locis fidem feci.* Dedicare *vero* sub Ascia *idem prorsus est, quod in sepulcrum recens extructum cadaver inferre, & , ut festi verbum adhibeam*, usui dicare, &c.

Pitiscus long-tems avant Mazochius & M. Maffei avoit proposé le même sentiment. *Lexic. Antiq. Rom. in* Ascia.

celui du P. Menetrier, & auquel je doute fort que personne souscrive, puisqu'il ne paroît fondé sur rien (1).

M. Maffei hazarde ici plusieurs choses qui ne sont point. Car 1°. Il n'est pas vrai que le sentiment du P. Menetrier approche ni de près, ni de loin du sentiment de l'Auteur de la Religion des Gaulois; puisque l'Historien de Lyon dit en termes exprès, que » l'instrument représenté sur les » Tombeaux des Payens n'est pas une hâche, ni une do- » loire à couper & applanir le bois; mais une gâche à » détremper la chaux, que l'on nomme à Paris un rabot, » & en terme de Blason un rustre, du mot latin *rutrum* ou » *rutabulum.* Vitruve, ajoûte cet Auteur, nomme cet in- » strument, Ascia, dont il dit qu'on se sert à gâcher la » chaux & le mortier; *macerata calx ascia dolatur*, dit-il, au » livre septiéme de l'Architecture chap. 2. & c'est de ce » mot *Ascia* que l'on a fait le terme de gâcher. C'étoit » donc, continuë-t'il, la coûtume, quand on consa- » roit ces Tombeaux aux Dieux Manes, que celui qui » faisoit cette Dédicace, prenoit du mortier avec une gâ- » che, & le mettoit le premier avec cérémonie dans le » creux, sur lequel on vouloit placer ce Tombeau: céré- » monie qu'on a retenuë, quand on met les premieres » pierres des Eglises, des Monasteres, des Palais, & des » autres Edifices publics, où les Princes, les Prélats & les » Magistrats, avec une truelle d'argent, prennent du mor- » tier, & en font l'assise de cette premiere pierre ».

Hist. de Lyon pag. 52, &c.

De ce passage il résulte évidemment deux verités: la premiere, que le sentiment de l'Auteur de la Religion des Gaulois sur l'*Ascia* des Sépulcres, n'a aucun rapport avec celui du P. Menetrier. La seconde, que le sentiment de M. Maffei est le même que celui du P. Menetrier: & comme celui du dernier a paru avant celui de M. Maffei: M. Maffei a tout l'air de s'être accommodé du sentiment du

(1) *Asciam scilicet ligonem, seu marram significasse, haud communem tamen, & qua uterentur cum* longis purgare ligonibus arva *oporteret, sed peculiarem, & ad terram sepulcrorum struendorum causa fodiendam solummodo adhibitam.* UTRUM HÆC SENTENTIA, CUI P. MENETRIERIUS QUOQUE *aliquando appropinquavit, calculos omnes reportatura sit, vereor, cum in quo nitatur non appareat.* pag. 53.

P. Menetrier, en y faisant un changement qui n'est rien dans le fonds, puisqu'il n'a fait que changer l'objet de la Truelle de l'Historien de Lyon, & lui en assigner un autre.

§. III.

L'Ascia *des Sepulcres avoit d'un côté la forme d'une Marre, & de l'autre celle d'un Marteau.*

Une autre chose en quoi a manqué M. Maffei, c'est qu'il n'a rapporté que la moitié du sentiment de l'Auteur de la Religion des Gaulois, & qu'il a donné cette moitié pour le tout, ce qui n'est guéres exact : voici ce qui manque. » Je n'ai décrit jusqu'ici, dit-il, que le côté de l'Ascia » qui servoit à remuer, & à creuser la terre : l'autre qui ré» pondoit au premier, & qui croisoit sur le manche com» me un marteau, avoit aussi la figure d'une moitié de » marteau, & il servoit à briser les pointes de roc vif qui » avançoient dans la fosse qu'on creusoit, ou à faire tom» ber, & amener les pierres & les cailloux qui faisoient le » même effet, & n'étoient qu'à demi-découverts. »

Tom. 2. p. 246.

Une derniere faute de M. Maffei plus considérable que les autres, c'est de dire, que le sentiment de l'Auteur de la Religion des Gaulois ne paroît fondé sur rien ; puisque tous ceux qui ont des yeux, voyent qu'il est fondé sur toutes les differentes formes d'*Ascia* qui sont venuës à notre connoissance. M. Maffei veut-il des autorités qui aillent jusqu'à l'évidence ? Voici de quoi le contenter.

Ascia, dit Isidore de Seville, *ab astulis* (lege, *asculis*) *dicta, quas à ligno eximit, cujus diminutivum nomen est asciola. Est autem manubrio brevi, ex adversa parte referens vel simplicem malleum, aut cavatum vel bicorne rustrum.* Ne diroit-on pas que l'Auteur de la Religion des Gaulois a copié saint Isidore quand il dit : » Ce qui fait encore mieux voir que l'*As*» *cia* est cet instrument, c'est ce proverbe si fréquent dans » les Auteurs Latins ; *ipse mihi* Asciam *in crus impegi* ; je » me suis donné moi-même un coup de houë à la jambe. » C'est précisement ce qui arrive souvent à ceux qui se ser-

Orig. lib. 19. cap. 19.

Tom. 2. p. 244.

Petron. Apul. &c.

» vent de la houë ; parce que cet inſtrument eſt difficile à » manier ; car 1°. ſon manche eſt fort court. 2°. Le fer au » contraire eſt auſſi long ou plus long que le manche. 3°. » Ce fer eſt ſi recourbé qu'il eſt preſque parallele au man- » che même, & dans ce cas ſi l'on ne meſure bien ſon » coup au lieu de donner en terre, la houë porte infailli- » blement ſur la jambe de celui qui la tient ; ainſi on ſe bleſ- » ſe ſoi-même ſans en pouvoir rejetter la faute ſur d'autres ; » ce qui eſt le vrai ſens du proverbe ».

Je reviens aux autorités que demande M. Maffei.

Les paroles de S. Iſidore que je viens de rapporter, ſe liſent encore dans un Gloſſaire MS. de la Bibliotheque de S. Germain des Prés, dont l'Antiquité ne ſçauroit guéres être plus grande, puiſqu'il eſt écrit en lettres Lombardes. Quoiqu'il ſoit ſans nom d'Auteur, on croit avec fondement que c'eſt le Gloſſaire d'Anſileubus Evêque Goth. Il cite à la marge les gloſes d'Iſidore.

Aſciſcolum dans un Onomaſticon cité par Turnebe *adverſ. lib.* 28. *cap.* 5. eſt un marteau de maçon. *Aſciſcolum, Malleolus Structorius.*

Aſcibola, Aſcibolus ou *Aſcibolum* eſt un inſtrument de fer ſemblable, dont on ſe ſervoit à la guerre pour frapper de près & de loin, pour jetter à la tête des ennemis, pour abbattre des portes & des fortifications, pour découvrir les toits des maiſons, &c. *Libratis* Aſcibolis (1), *tria capiti vulnera Sanctæ Virgini & Martyri infligunt.* Act. SS. Bolland. Maii, to. 1. pag. 290. Act. SS. Ord. S. Bened. ſæc. 5. pag. 55.

(1) Les nouveaux Editeurs du Gloſſaire de Du Cange prétendent qu'il faut lire *Aſciolis*, quoi qu'ils ayent généralement contre eux les manuſcrits & les imprimés : ils diſent même en termes exprès, qu'il faut corriger les Actes des Saints de l'ordre de S. Benoît donnés par Dom Mabillon ſur les Actes des Saints publiés par Henſchenius. S'ils veulent ſe donner la peine de conſulter les endroits paralleles, ils trouveront 1°. Qu'il n'y a nulle part aucune correction à faire. 2°. Qu'il faut mettre un carton à leur correction. 3°. Qu'il ne faut pas changer *Aſciculus*, ni *Aſciſcolum* en *Aſciolus*. 4°. Qu'*Aſcibola* vient du Latin *Aſcia* & du Grec *βάλλειν* jetter, lancer, &c. Témoin le texte que je rapporte d'après Henſchenius, *Libratis aſcibolis*, &c. L'Auteur d'une autre vie de Sainte Wiborade, dit auſſi, *Tria vulnera in caput ejus librabant.* Apud Bolland. Maii t. 1. p. 305. C.

Plusieurs revers de médailles de la famille Valeria représentent au naturel l'Ascia de l'Auteur de la Religion des Gaulois avec le mot *Acisculus* tout au tour, qui donne à connoître que c'étoit le *cognomen* de cette famille, & que l'Ascia croisoit sur son manche comme un marteau.

Voyez la V. Planche.

Enfin voici deux Inscriptions qui se voyent encore à Aquilée, & qui font foi que l'*Ascia* dont nous cherchons la véritable notion, étoit un instrument qui servoit également à la construction & à la destruction des Sépulcres.

I.

* CERVONIA. TICHE
V. F. SIBI. ET. LIB. LIBQ. POSTQ. EOR
SI. QUIS. HANC. ARCAM. SIVE. HOC
MONIMENT. VENDERE. AUT. EMERE
AUT. EXACISCLARE. VOLET
TUM. POENAE. NOMINE. HS. $\overline{XX}$.
REIP. AQUIL. DARE. DEBEBIT

* M. Del Torre pag. 355.

II.

ATILIAE. ONESIMENI
CUM. QUA. VIXI. ANNIS. XV
CONJUGI. CARISSIMAE
C. JULIUS. EPICTETUS. QUI
ET. FATO. VIVUS. POSUIT. ET SIBI
SI. QUIS. POST. DUA. * CORPORA
POSITA. HANC. ARCAM. APERUERIT
AUT EXACISCLAVERIT. ET. ALIUT *
CORPUS. POSUERIT. IN. F. L. EL. CO$\overline{NS}$. M. N.

* Sic.

* Sic.

Tant d'autorités & de preuves de toutes sortes font foi, que l'Auteur de la Religion des Gaulois étoit bien fondé à soûtenir, que l'*Ascia* de nos monumens étoit une houë ou une marre particuliere, dont on se servoit à la construction des Sépulcres; & que M. Maffei ne l'est point, quand il avance que cette *Ascia* est la truelle qui servoit à crépir, & à blanchir les Sépulcres quand ils étoient faits. Il ne faut que voir médiocrement clair, pour appercevoir

& la difference infinie, qu'il y a entre ces deux ſortes d'inſtrumens, & qu'il étoit abſolument impoſſible de faire ſervir l'*Aſcia*, à crépir quoi que ce ſoit.

§. IV.

La dédicace ſub Aſcia *étoit un acte ſolemnel de Religion. La dédicace d'un édifice étoit entierement différente de ſa conſtruction ou de ſon achevement. Pluſieurs Tombeaux conſacrés* ſub Aſcia *par d'autres que ceux qui les avoient conſtruits. Pourquoi Jeſus-Chriſt a été mis dans un Sepulcre neuf. Idées ſingulieres de quelques Auteurs adoptées par certains journaliſtes.*

En nous renfermant M. Maffei & moi dans l'eſpece dont il s'agit, je lui accorderai qu'on a dit originairement dans le ſens propre *dedicare*, pour placer, ériger, achever une Statuë, un Portique, un Tombeau, &c. commencer à en uſer, & à le rendre public: mais je ſoûtiens que dès l'origine des Tombeaux *dediés ſub Aſcia*, & du tems de Ciceron même, ce terme n'étoit employé proprement que dans le ſens de *conſacrer*.

1°. Nonius & Servius ſur ce vers du 6. livre de l'Eneïde de Virgile, *Junoni infernæ dictus Sacer*, diſent que *dictus ſacer* eſt mis pour *dicatus*.

2°. Il eſt évident par l'Inſcription ſuivante que *dicare* & *locum conſecrare* ſont ſynonymes.

Gruter. p. 807. n. 12.

P. MEMISIANAE. UXORI
CASTISS. ET. INCOMPARAB
. . . .
Q. HERCULANIUS
MARITUS
CUM. PIGNERIB. DE. EA
NATIS LOCUM.
CONSECRAVIT.

3°.

3°. Tous les Tombeaux consacrés *sub Ascia* sans exception d'aucun, étoient dédiés aux Dieux Manes en général, & en particulier aux Manes de ceux dont les cendres étoient enfermées dans ces sortes de Tombeaux : de-là double raison en faveur du sentiment de l'Auteur de la Religion des Gaulois.

Je tire la premiere de la formule DIS MANIBUS, qui est à la tête de toutes les Inscriptions sépulcrales.

2°. Les cendres de ceux qu'on mettoit dans les Tombeaux consacrés *sub Ascia*, fournissent la seconde ; car elles rendoient le lieu qui les contenoit *religieux*, & dès-là inviolable (1). Outre que tout devoir rendu aux morts étoit saint par les Loix des douze Tables (2).

3°. Aussi Ciceron dans l'excellent discours qu'il fit devant le College des Pontifes, pour démontrer que la Dédicace que Clodius s'étoit avisé de faire de sa maison, n'étoit rien moins qu'une Dédicace, se sert indifféremment (3) du mot de Dédicace & de Consécration. Il dit ensuite en termes exprès que toute Dédicace de lieu est un acte solemnel de Religion (4) : puisqu'elle consacroit ce terrein aux Dieux pour toûjours (5), qui en conséquence y venoient faire leur séjour (6).

4°. Les conditions requises pour rendre une telle Dédicace valide & légitime, confirment mon sentiment; car d'abord il falloit consulter les Pontifes (7). Si la réponse des Pontifes étoit favorable, on ne procedoit à la Dédicace qu'après avoir convoqué le Peuple (8), & en présence d'un Pontife, qui en portant la main sur le lieu qu'on vouloit dédier, récitoit mot à mot les paroles que le Ma-

(1) Cic. 2. de leg 57. *Priusquam in os injecta gleba est, locus ille ubi crematum est corpus, nihil habet religionis ; injecta gleba tumulis & ille humatus est, & sepulcrum vocatur; ac tùm denique multa religiosa jura complectitur.*

(2) *Deorum manium jura, sancta sunto.* Cic. de leg. lib. 2. 22.

(3) *Quæ tua fuit consecratio.* Num. 106.

(4) *Dedicatio magnam habet Religionem.* Num. 127.

(5) *Hujus domum .... sempiterna religione obligare.* Num. 106.

(6) *Deos immortales .... in ejus domum afflictam & eversam .... immigrare voluisse.* Num. 107. 141.

(7) *Ille tamen ad Collegium retulit : tu ad quem retulisti?* Num. 131. 132.

(8) *Concione tota teste effecisti.* Num. 126.

giſtrat devoit prononcer en faiſant la Cérémonie (1). Cela fait, le lieu étoit conſacré aux Dieux, non pas en conſéquence de ce que le Magiſtrat y avoit mis du ſien, mais en vertu du Miniſtere du Pontife (2).

5°. L'Orateur Romain dans ce même diſcours fait mention de quelques autres ſortes de Dédicaces (3) : & il ne les tient pour valides, qu'autant que le Pontife les a faites.

6°. Mais faiſons abſtraction de toutes les preuves que je viens de mettre en œuvre, & tenons-nous en à la ſeule autorité que M. Maffei appelle à ſon ſecours : c'eſt la Dédicace du Théatre de Pompée. » Ce Romain, dit notre » Antiquaire, dédia ſon Théatre, lorſqu'il y célébra pour » la premiere fois des jeux, comme Aſconius l'inſinuë ». Quand Aſconius diroit ce que M. Maffei lui prête, on n'en pourroit pas inferer que la Dédicace des Anciens n'a jamais été un acte ſolemnel de Religion. La quantité de cérémonies, de prieres & de Sacrifices dont la célébrité ſeule des jeux étoit chargée depuis le commencement juſqu'à la fin, ſuffiſoit pour conſacrer le Théatre (4). Et voilà uniquement ce qu'Aſconius mal entendu peut inſinuer dans l'endroit que M. Maffei a eu en vûë. » Ciceron, dit-» il, récita l'Oraiſon contre Piſon peu de jours avant que » Pompée fit célébrer des jeux pour la Dédicace du Théatre qu'il avoit fait dreſſer » (5).

7°. Il s'en faut pourtant bien que ce ſoit-là vraiment la penſée d'Aſconius : aucun Romain n'a jamais ignoré que la Dédicace du Théatre étoit une Conſécration entierement différente de celle qui étoit attachée à la célébration des jeux. Pour ſe convaincre de cette verité, il n'y a qu'à lire Plutarque. » Pompée, dit cet Hiſtorien, voulant faire l'ou-» verture de ſon Théatre, fit célebrer differens jeux, & » donna divers combats de bêtes pendant qu'on en faiſoit

(1) *Verbone, Pontifices, putatis, ſi is poſtem tenuerit, & aliquid dixerit, donum unius cujuſque conſecrare poſſe?* Num. 119. 120. 121. 133. 141.

(2) Ibid.

(3) Ibid. Num. 123. 124. 125.

(4) *In ludis quanta ſacra, quanta ſacrificia præcedant, intercedant, ſuccedant, quot ſacerdotia.* Cic. ad Quint. fratrem.

(5) *Hæc oratio dicta eſt .... ante paucos dies quam Cn. Pompeius ludos faceret, quibus theatrum a ſe factum dedicavit.*

» la CONSECRATION » (1). Dion tient le même langage touchant cette célebre Dédicace (2), & par tout où il est question de semblables actes de Religion (3). M. Maffei, qui le croiroit? convient de tout cela : & la raison qui l'entraîne est sans replique. » C'est, dit-il, que tout Théatre & Amphitéatre des Anciens étoit *religieux* ; aussi étoit-il » rempli d'Autels, de Statuës des Dieux, & les jeux » qu'on y célébroit, étoient consacrés aux Divinités du Paganisme » (4).

8°. Gruter abonde en inscriptions qui répandent un grand jour sur la même verité : j'en choisis une qui est assez singuliere pour mériter notre attention ; la voici :

Gruter. pag. 78. 7.

D. D. N. N. DIOCLETIANUS. ET
MAXIMIANUS. INVICTI. SENIORES
AUGUSTI. PATRES. IMPERATORUM. ET
CAESARUM. CONSTANTIUS. ET. MAXIMIA
NUS. INVICTI. AUGG. ET. SEVERUS. ET MAXI
MIANUS. NOBILISS. CAESARES. THERMAS
FELICES. DIOCLETIANI. AUG. FRATRIS. SUI
NOMINE. CONSECRAV. COEPTIS. AEDI
FICIIS. PRO. TANTI. OPERIS. MAGNITU
DINE. OMNI. CULTU. PERFECTAS
ROMANIS. SUIS. DEDICAV.

Cette inscription, dira M. Maffei, est à peu près du tems où les Tombeaux dédiés *sub Ascia* étoient le plus en vogue : or elle fait foy qu'alors autre chose étoit la Consécration d'un bâtiment, autre chose sa Dédicace ; & par surcroît que la Consécration précedoit la Dédicace : donc la Dédicace des Sépulcres *sub Ascia* n'avoit rien de commun avec la Consécration, & ne les rendoit pas sacrés, puisqu'ils l'étoient déja.

(1) Πομπήιος δὲ τὸ θέατρον ἀναδείξας, ἀγῶνας ἦγε γυμνικοὺς καὶ μουσικοὺς ἐπὶ τῇ καθιερώσει, καὶ θηρῶν ἁμίλλας. Plutar. in Pompeio.

(2) Lib. 39. pag. 120.

(3) Lib. 54. p. 617. & alibi.

(4) *Amphitheatrum Paganorum locus habebatur religiosus, ibi enim aræ, idola & dicati semper fictitiis Numinibus ludi.* Epist. 8. pag. 41.

Ces difficultés disparoissent quand on sçait que les Thermes que Diocletien, ou Maximien Hercule pour lui, avoit fait bâtir à Rome en 302. n'étoient pas encore dédiés le premier de May de l'an 305. que ce Prince fut obligé de renoncer à l'Empire. Maximien Galere qui régnoit à Rome sous le nom de Sévere qu'il avoit fait créer Cesar, ne trouvant pas que les Thermes fussent ni assez vastes, ni assez commodes, y fit ajoûter de nouveaux appartemens, & ainsi les rendit PARFAITS selon les termes de l'inscription. Ensuite il les fit dédier par Sévere même au plus tard en 306. Sévere en les dédiant ne fit qu'une seule & même action ou cérémonie, qui embrassoit les bâtimens faits par Dioclétien, & les augmentations ordonnées par lui-même, & les autres Princes régnans. La seule chose qu'il observa par égard pour Dioclétien qui étoit reconnu pour Dieu, c'est qu'il donna le nom de Consécration à l'action qu'il fit pour lui, & ne donna que celui de Dédicace à ce qu'il faisoit en son propre & privé nom, & en celui des autres Princes qui n'étoient pas Dieux. Ce qui n'empêchoit pas que son action propre ne fût une véritable Consécration, & que Dédicace & Consécration ne soient synonymes : » parce, dit Ulpien, que tout ce qui est *dédié* publi- » quement par le Prince, ou par son ordre, ou par délé- » gation du peuple, est dès-là consacré » (1).

9°. Enfin je ne doute pas que la Dédicace des Tombeaux *sub Ascia*, n'ait eu toute la force d'une Dédicace publique ; parce qu'il résulte des vûës qu'avoient les Anciens de rendre les Sépulcres les plus inviolables qu'il se pourroit, & de la multitude des Tombeaux dédiés *sub Ascia*, qu'on étoit généralement convenu de regarder ces sortes de Consécrations, comme les plus capables de mettre les Tombeaux à couvert de tout outrage & de toute profanation.

Ce que je viens de dire de la Dédicace des Thermes de Diocletien, détruit une autre prétention de M. Maf-

(1) *Sacra loca ea sunt quæ publicè dedicata sunt sive in civitate, sive in agro. Sciendum est locum publicum tùm sacrum fieri posse, cùm Princeps eum dedicavit, vel dedicandi dedit potestatem.* Ulp. lib. 9. de rer. divis.

fei ; sçavoir que la Dédicace *sub Ascia* marquoit, que les Sépulcres où elle se trouvoit, sortoient des mains de l'Ouvrier, & qu'il n'y avoit pas eu de milieu entre le jour qu'on y avoit mis la derniere main, & celui qu'on y avoit déposé les cendres de quelqu'un (1). C'est une idée qui n'a pas plus de fondement que les précedentes ; puisqu'on trouve quantité de Tombeaux dédiés *sub Ascia*, dont les uns ayant été construits par ceux qui y vouloient être enterrez, n'ont été par conséquent dédiés qu'après leur mort : d'autres qui ont été dédiés par des personnes différentes de celles qui les avoient érigés : & d'autres enfin qui se choisissant un Tombeau les dédioient, ou faisoient dédier *sub Ascia* dès leur vivant.

I.

D. M.
ET MEMORIAE AETERNAE
Q. VIREI LAURENTINI IIIIII VIRI
AUG. C. C. C. LUGUDUNI
HOMINIS INCOMPARABILIS ET
VIREIAE ATHENAIDI CONJUGI EJUS
MEMORIAM QUAM LAURENTINUS
CONJUGI CARISSIMAE FECERAT
VIREIUS ATENAGORAS FILIUS
EORUM EANDEM LAURENTINUM
CUM CONJUGE COLLOCAVIT
ET SUB ASCIA DEDICAVIT

Spon. Antiq. de Lion. pag. 70.

II.

D. M.
PRIMUS
EGCLETIANUS
P. PRIMI CUPITI
LIB. QUI UT HABE
RET VIVUS SIBI
POSUIT ET SUB

Ibid. p. 98.

(1) *Hanc formulam amplexi sunt, qua indicabant ab artificum manu eo ipso tempore id monumentum exisse.* pag. 54.

ASCIA DEDIC
DOMUI AETERNAE

III.

M. Maffei Gall. Antiquit. p. 22.

D. M.
Q. CAPITONI PROBANI
SENIORIS DOMOROM
IIIIII VIR AUG LUGUDUN
ET PUTEOLIS
NAVICLARIO MARINO
NERIUS ET PALAEMON
LIBERTI PATRONO
QUOD SIBI VIVUS INSTI
TUIT POSTERISQ SUIS
ET SUB ASCIA DEDICAV

IV.

Spon. pag. 51.

Ɥ MEMORIAE
AETERNAE
RUSTICINI
ERENNI VET.
LEG. XXXVI. C. QUI
VIXIT ANNI LXXXX.
PATRI PIENTISSI....
P......
RUSTICINIA UR... PONEN
DUM CURAVIT ET
ESTIVIA URSA CON
JUX QUAE CUM EO
VIXIT ANNIS XXXXII. SI
NE ULLA MACULA
SUB ASCIA DEDICAVERUNT

V.

Spon. ibid. p. 96.

D. M.
M. METTI
ONESIMI
SULPICIA

AGATHEM
ERIS
COJUGI *
CARO
SIBIQUE
VIVA SU
B ASCIA
DEDI
CAVIT

* S.

VI.

PUBLII. AELII. ULPITII. ET EX DEC
HANC. SEDEM. LONGO. PLACUIT. SACRARE. LABORI
HANC. REQUIEM. FESSOS. TANDEM. QUA. CONDERET. ARTUS
ULPIUS. EMERITIS. LONGAEVI. MUNERIS. ANNIS.
IPSE. SUO. CURAM. TITULO. DEDIT. IPSE. SEPULCRI
ARBITER. HOSPITIUM. MEMBRIS. FATOQUE. PARAVIT

Maffei. osservaz. litterarie. t. 1. pag. 200.

Je n'ajoûterai rien à ces autorités, sinon que M. Maffei m'a fourni la troisiéme, & la derniere. Ce qu'il dit à l'occasion de la troisiéme est remarquable : » c'est que Capi» ton avoit lui-même fait construire son Tombeau pendant » sa vie, & l'avoit dédié *sub Ascia*, & qu'ainsi ses Affran» chis n'avoient fait autre chose après sa mort, que de fai» re graver l'inscription qui atteste ces faits » (1). Sur la derniere il auroit dû observer de même, qu'Ulpitius, ou plutôt Ulpius ne laissa rien à faire à ses héritiers ; puisqu'il fit faire lui-même son Tombeau, qu'il le consacra lui-même, & que lui-même fit l'inscription qu'on y mit depuis : toutes choses qui réduisent à l'absurde le sentiment de l'Adversaire.

Que penser à présent de la conformité que trouve M. Maffei entre les Sépulcres des Gaules dédiés *sub Ascia*, & celui de Jesus-Christ ? Qu'elle est sans fondement de l'aveu de M. Mazochi qui l'avoit vûë le premier, qui l'avoit proposée à M. Maffei même, & qui en avoit

(1) *Monumentum* sibi vivus instituit dedicavitque, *& tamen liberti faciunt, inscriptionem scilicet addidere.* Antiq. Gall. select. pag. 23.

dès-lors reconnu toute la fausseté ; parce, dit-il, que le Tombeau où notre divin Maître fut mis, ne venant pas d'être fait, & n'ayant pas été taillé pour lui, n'avoit rien de commun avec les Sépulcres dont il s'agit (1).

Quoique ces raisons ne soient pas à mépriser, M. Mazochi n'a ni touché, ni entrevû la véritable : elle consiste en ce que ce n'étoit point à cause qu'on devoit un jour consacrer les Sépulcres *sub Ascia*, que *Jesus-Christ fut mis dans un Sépulcre neuf, où personne avant lui n'avoit été enterré :* mais afin que le miracle de sa Résurrection ne fût ni contesté, ni révoqué en doute, & qu'on ne pût point dire qu'un autre que lui étoit resuscité le troisiéme jour.

Le Νεόδμητος, ou *récemment construit* de l'Inscription de Nîmes, est moins une preuve (2) du sentiment de M. Maffei, qu'une de ces idées, dont on ne sçauroit rendre raison, qui viennent à ceux qui s'en nourrissent, & qui ont l'art de leur faire signifier tout ce qu'ils veulent.

§. V.

Les Femmes & les Esclaves ne pouvoient pas consacrer sub Ascia. *Pourquoi. Entre les personnes libres il n'y avoit que l'héritier, ou le plus proche parent du mort, ou ceux qui recevoient d'eux commission, qui eussent droit de faire cette dédicace.*

Mais, dira ici quelqu'un de ceux qui passent leur vie à faire des extraits, on a du moins l'obligation à M. Maffei d'avoir relevé l'Auteur de la Religion des Gaulois, qui avoit avancé que les femmes n'avoient pas droit de consacrer *sub Ascia*; puisqu'il lui a indiqué dans Spon vingt Inscriptions, qui disent que des femmes ont fait la cérémo-

(1) *Verum cum illud Sepulcrum non recens extructum fuerit, nec in eum finem ut ibi Servator conderetur, non belle ibi quadrat hæc clausula*, sub Ascia dedicavit. Mazoch. in Campan. Amphithr. pag. 91.

(2) En effet, il prouve qu'il n'y avoit aucune différence entre les Sepulcres consacrés *sub Ascia*, & ceux qui ne l'étoient pas : puisque tous les Sepulcres du monde dans leur origine ont été *récemment construits*.

nie

nie dont il s'agit ou toutes seules, ou avec leurs maris, ou avec leurs enfans (1).

On demande ici à ceux qui ont tant fait valoir cette prétendüe découverte, si ayant examiné ce fait, ils ont trouvé que M. Maffei étoit mieux fondé à l'égard de celui-ci, qu'à l'égard des autres ? s'ils n'ont pas fait cet examen, pourquoi au préjudice d'un Compatriote qui ne marche jamais que preuve en main, applaudir à un Etranger qui s'est mis sur le pied de proposer, & de vouloir faire recevoir des paradoxes, sans autre preuve que ses idées, & le faux jour par où il les regarde? Encore si M. Maffei s'étoit donné la peine de détruire, ou d'affoiblir les raisons de son Adversaire, on pourroit dire qu'ayant parlé le dernier, il étoit à présumer qu'il étoit aussi Vainqueur. Quelque faux ou peu fondé que soit d'ordinaire ce préjugé; il auroit du moins été coloré: mais il ne se trouve pas ici. Mettons donc ces Ecrivains précipités à portée de voir & de juger par eux-mêmes, & de ne pas porter des coups mortels à la verité.

» Les femmes, dit l'Auteur de la Religion des Gaulois, » pouvoient bien élever elles-mêmes, ou faire élever des » Tombeaux à leurs parens, époux, enfans, amis, &c. & » fournir à tous les frais: mais vouloient-elles que ces mo» numens fussent consacrés *sub Ascia*? la cérémonie n'étoit » pas de leur ressort, leur sexe la leur interdisoit: il falloit » avoir recours à des hommes, & se décharger sur eux » d'un acte de Religion qui leur étoit défendu par la natu» re même. L'Inscription suivante autorise tout ce que je » viens de dire;

Tom. 2. pag. 157.

» D. ET QUIETI M.
» AETERNAE
» LUCILI METROBI
» SIGNO SAPRICI

(1) *Additur propterea, mulieres numquam ejusmodi sepulcra dedicasse, cum tamen viginti circiter ex Lugdunensibus tantùm Sponius inscriptiones ediderit, in quibus mulieres, vel simul cum viris aut filiis, vel ex seipsis sub Ascia dedicant; & cum in Decimani ipsa, quæ ibidem ex Grutero affertur, ejus uxor sub Ascia dedicet.* pag. 53.

» STRATOR CIVITATIS
» VIEN. QUI VIX.
» ANN. XXXVIII. M. II.
» DIVICIA DOMITI
» OLA MATER FILI
» OR III CONJUGI
» KARISSIMO ET
» INCOMPARA
» BILI PONENDUM
» CURAVIT ET FILI
» SUB ASCIA
» DEDICAVERUNT.

» C'eſt pour cela que Catia dans une autre Inſcription, » dit bien qu'elle a érigé elle-même un monument pour » honorer la memoire de ſa fille : mais elle n'a garde de » continuer ſur le même ton : car au lieu de dire qu'elle l'a » auſſi conſacré *ſub Aſcia*, elle dit ingenûment qu'il *a été* » *conſacré* ſub Aſcia ».

» TITIAE CATIAE DEFUNCT
» ANNORUM VIII. M. V. D. VIII.
» D. CATIA BUBATE FIL PISSIMAE M.
» ET SIBI VIVAE POSUIT
» HOC SAX SUB ASCIA DED EST.

L'Inſcription ſuivante déterrée depuis peu à Grenoble, *ſemble* avoir été faite exprès en faveur du ſentiment de l'Auteur de la Religion des Gaulois :

FRONTONIS
ACTORIS HUJUS
LOCI MATERNA
CONJUGI KARISSIMO
BILUSA PATRI DUL
CISSIMO FACIEN
DUM CURAVIT
ET EUPREPITES

FILIUS PARENTI
OPTIMO SUB ASCIA

M. Maffei peut enfler autant qu'il voudra le nombre des Sépulcres consacrés sub Ascia, ou par des femmes seules, ou conjointement avec leurs maris, ou de moitié avec leurs enfans: il n'en est pas moins certain, qu'il est de cette sorte de Dédicace, comme de celle des Tribuns du peuple & des autres Magistrats Romains: ces Magistrats n'influoient dans les Dédicaces, qu'en représentant le Peuple qui le déleguoit, & au nom duquel se faisoient les Dédicaces, & parce qu'il étoit l'écho du Pontife qui y assistoit toûjours, & du Sacerdoce duquel découloit seulement toute la vertu des Dédicaces. Tout cela est déja démontré. Cependant l'Histoire parlant de ces Dédicaces en refere l'honneur aux Magistrats, & jamais aux Pontifes.

Veut-on un exemple, ou une autorité qui mette en évidence, que ceux que les inscriptions donnent pour avoir fait des Dédicaces, n'y ont ni assisté, ni pû assister? C'est la Dédicace des Thermes de Dioclétien que j'ai rapportée un peu plus haut. Selon les termes de l'inscription, les Princes qui l'ont faite, étoient freres de Dioclétien: il n'y avoit pourtant que Constance & Galere qui le fussent en qualité d'Augustes: car Sévere & Maximin n'étoient que ses fils, puisqu'ils n'étoient que Cesars. Toutefois l'Inscription dit expressément, que les Augustes & les Cesars régnans firent ensemble cette célebre Dédicace. Et comment Constance, Galere & Maximin l'ont-ils pû faire, tandis que le premier étoit dans les Gaules, le second en Asie, & n'est jamais entré dans Rome, & que le troisiéme étoit alors en Orient? Il n'y a donc que Severe qui ait pû faire la Dédicace dont il s'agit. Mais d'où vient que l'Inscription l'attribuë aux Augustes qui n'y assisterent point, non plus que le dernier d'entre les Cesars? C'est à M. Maffei à nous expliquer cet Enigme.

Je pourrois multiplier les exemples & les parités à l'infini: mais il me suffit d'inferer de-là, que la Consécration *sub Ascia* attribuée aux femmes ne marque autre chose dans

les endroits où elle se trouve, que la part qu'elles y ont eu soit en la demandant, soit en la conseillant, ou enfin en fournissant à la dépense de la cérémonie. Le moyen en effet d'expliquer autrement l'Inscription suivante ?

Spon. p. 52.

D. M.
ET MEMORIAE AETERNAE
AESTIVI VASIONI QUI
VIXIT A. XXXV. D. XIIII.
RUSTICINIA VENNONIA
CONJUGI DULCISSIMO
PO. ET SUB ASCIA
DEDICAVIT PROCURAN
TIBUS VICTORIO EUTY
CHETE ET APRI.
ALEXANDRO.

Voilà Victorius Eutychetes & Apri. Alexandre, qui ont influé dans la construction, & dans la Consécration *sub Ascia* du Tombeau d'Estivus Vasio, & qui étoient à la tête de tout : mais si on prend les termes *posuit & sub Ascia dedicavit* à la lettre & au sens de M. Maffei, & que ce soit Rusticinia Vennonia qui ait bâti & consacré immédiatement *sub Ascia* le Tombeau de son mari, je défie qu'on puisse me montrer qu'ils y aient eu la moindre part. Je tire la même verité de cette autre Inscription ;

Spon. p. 53.

D. M.
M. AETERNAE L. CL. RUFINI
CL. HUNC VIVUS STYGIAS RUFINUS
AD UMBRAS INSTITUIT TITULUM
POST ANIMAE REQUIEM QUI TES
TIS VITAE FATIS SIT LEGE FUTURUS
CUM DOMUS ACCIPIENS SAXEA COR
PUS HABENS QUODQUE MEAM RE
TINET VOCEM DATA LITTERA SAXO
VOCE TUA VIVET QUISQUE LEGET
TITULOS. ROTTIO HIC SITUS EST.

JUVENILI ROBORE QUONDAM......
CUI SIBI MOXQUE.........
NUTRICI MARCIANAE ITEM
VERINAE COLLATIA HAC *
MONUMENTA DEDIT ET SUB
ASCIA DEDICAVIT
CURANTE CL. SEQUENTE PATRONO

* Sic.

Je ſupprime ici les réflexions que l'Inſcription fait naître, pour faire voir encore à M. Maffei, qu'il y avoit des hommes qui ne pouvoient pas non plus que les femmes, conſacrer des Tombeaux *ſub Aſcia*; & c'étoient les eſclaves : leur condition les rendoit femmes à cet égard : & ils n'étoient relevés de leur état que par diſpenſe expreſſe, dont ils étoient tenus de faire mention ſur la pierre même, qui devoit tranſmettre à la poſterité l'honneur qu'ils avoient eu de faire cette Dédicace. Une Inſcription trouvée à Lyon depuis aſſez peu de tems, & dont on n'a fait encore aucun uſage, m'a fourni toutes ces lumieres.

D M
ET MEMORIAE AETERNAE
SEXTI IRENEI LUCILLI PUERI DULCISSIMI
QUI VIXIT ANNIS XIII. DIEBUS XXXXVII.
ELICIANUS AUG. N̄ VERNA EX DISPENSATO
PA...ER ET DAT... LUCILLA MATER PARENTES
FILIO KARISSIMO PONENDUM CURAVERUNT
ET SUB ASCIA DEDICAVERUNT.

Voyage litteraire tom. 1. part. 1. pag. 235.

Voilà les femmes & les eſclaves de niveau à l'égard de la Conſécration *ſub Aſcia*: encore la condition des eſclaves étoit-elle plus douce que celle des femmes, puiſqu'elle étoit ſuſceptible d'une diſpenſe, & que celle des femmes ne l'etoit pas. C'étoit ſans doute leur ſexe (1) qui en étoit cauſe : d'où l'on peut inferer avec fondement, que la Dédicace des Tombeaux *ſub Aſcia* étoit regardée dans les Gaules, comme quelque choſe de grand, & qui reque-

(1) La tutelle perpetuelle à laquelle les loix Romaines aſſujettiſſoient les femmes, les faiſoit regarder comme n'étant pas abſolument libres.

roît des gens de condition libre pour la faire. L'Inscription même que je vais produire, donne à entendre que toutes sortes de personnes libres n'étoient pas admises à faire cette cérémonie, du moins pour les autres, sans en avoir préalablement reçû la permission de l'héritier de celui, dont on vouloit dédier le Tombeau : selon quoi l'héritier seul, & au défaut d'héritier, le plus proche parent avoit droit de consacrer les Tombeaux *sub Ascia*; voici ma preuve.

Spon. p. 230.

ET MEMORIAE AETERNAE
DUNNI PALLIATI QUONDAM
AUGUSTIUS * AUGUSTALIS
TUTOR CONNIVENTE DUNNIO
RESTITUTO FRATRE EJUS
ET HEREDE PONENDUM
CURAVIT ET SUB ASCIA
DEDICAVIT.

* Sevir.

Cependant à en juger par l'Inscription suivante, cette cérémonie devoit être aisée & réduite à très-peu de formalités ; puisqu'elle fait foi que deux enfans, l'un de neuf mois, & l'autre de quatre ans ont consacré *sub Ascia* un Tombeau pour Mattonius Restitutus leur Pere, qui étoit un riche Boucher plein d'honneur & de probité.

Spon. p. 62.

D. M
ET
MEMORIAE AETERNAE
MATTONI RESTITUTI CIVIS
TRIBOCI NEGOTIATORIS
ARTIS MACELLARIAE HO
MINIS PROBISSIMI QUI DE
FUNCTUS EST ANN. XXXX
MEN. II. D. XVIII.
RUTTONIA MARTIOLA CON
JUNX QUAE CUM EO VIXIT
ANN. VIIII. D. VIIII. SINE UL
LA ANIMI LAESIONE ET

MATTONIUS GERMANUS
RELICTUS A PATRE ANN. IIII.
MEN. I. D. XII. ET MATTONIUS
RESPECTINUS MENS. VIIII.
FIL. ET HEREDES PONEN
DUM CURAVERUNT SIBI
VIVI SUB ASCIA
DEDICAVERUNT

Sur cette foule d'autorités M. Maffei conviendra-t'il enfin, qu'il n'étoit pas permis aux femmes de consacrer *sub Ascia*? Cet Antiquaire ne se feroit sûrement pas avisé de contester une verité appuyée sur tant de monumens authentiques, s'il avoit connu la nature de cette Consécration, & qu'il eut sçû que c'étoit un vrai dévouement, comme on le verra dans la suite. Or il étoit de l'essence des dévouemens, sur-tout publics comme celui-ci, qu'ils ne fussent faits, que par les personnes marquées expressément dans les Pontificaux de la Nation. C'est Macrobe qui nous apprend cette circonstance intéressante en parlant des dévouemens, que les Romains faisoient des Villes & des Armées entieres des ennemis. *Sed Dictatores*, dit-il, *Imperatoresque soli possunt devovere his verbis.* Macrob. Saturnal. lib. III. cap. 9.

§. VI.

Anciennement les Romains ne brûloient point les morts. En quel tems & à quelle occasion l'usage de les brûler s'introduisit chez eux. Véritable sens de quelques Loix concernant les Funerailles. Les anciens ne creusoient point les fosses des morts avec des instrumens de fer ou d'airain.

Voilà bien des recherches qui ont échappé à M. Maffei, & que la célerité avec laquelle il fait ses ouvrages, lui a fait perdre. C'est à la même cause qu'il faut rapporter

ce qu'il avance, que la seconde sorte d'Ascia qu'il donne pour un instrument à polir du bois, est celle dont il assûre qu'il est parlé dans les douze Tables; l'objet de la Loy étant selon lui, non de diminuer les frais du Sépulcre, comme on a coûtume de le dire, mais les frais du bûcher.

Mais M. Maffei a-t'il fait réflexion que dans les douze Tables il n'est fait mention ni de bûcher, ni d'aucune sorte d'*Ascia* dans le sens qu'il donne à ce mot; & qu'au tems que ces célebres Tables furent dressées, les Romains ne brûloient point les morts, mais les enterroient: & que la coûtume de les enterrer ne s'introduisit, que pour prévenir l'impieté de quelques sacriléges, qui pendant les guerres civiles porterent leur audace jusqu'à exhumer les corps de leurs ennemis, & leur faire toutes sortes d'outrages. Je ne parle que d'après Pline, qui ajoûte que l'usage de brûler les corps sur un bûcher, étoit recent; que plusieurs familles ne l'avoient pas reçû; & qu'il n'avoit été introduit dans la famille Cornelia qu'à la mort de Sylla, qui avoit ordonné par son testament qu'on brûleroit son corps; de crainte qu'on ne lui fit souffrir la peine du talion, & qu'on ne tirât en effet ses ossemens du tombeau, comme il avoit tiré ceux de Marius (1).

» De toutes les Sépultures qui ont été en usage jus» qu'ici, la plus ancienne, dit Ciceron, est celle dont » Xenophon assûre que Cyrus a été honoré. Par ce moyen » on ne fait que rendre à la terre le corps qui lui appar» tient, & lui donner les entrailles de sa mere pour cou» verture. C'est aussi de cette maniere que nous avons ap» pris, qu'a été enterré Numa notre Roi assez près de l'Autel » de la Fontaine. La famille Cornelia n'a pas voulu avoir » d'autre Sépulture jusqu'à nos jours. Sylla suivant la haine » qu'il avoit pour C. Marius, qui l'empêchoit d'être aussi » moderé qu'il étoit emporté, fit jetter les cendres de ce » Romain qui avoient été enterrées sur le rivage du Teve-

(1) *Ipsum cremari apud antiquos non fuit veteris instituti, terra condebantur. At postquam longinquis bellis obrutos erui cognovêre, tunc institutum. Et tamen multæ familiæ priscos servavêre ritus: sicut in Cornelia nemo ante Syllam dictatorem traditur crematus: idque voluisse, veritum talionem, eruto C. Marii Cadavere.* Plin. hist. lib. 7. cap. 54.

ron;

» ron : & je ne sçai si ce n'est pas la crainte d'un semblable » sort, qui lui fit prendre le parti d'être le premier des Patri- » ciens de la famille Cornelia qui ait fait brûler son corps (1).

Voilà deux Auteurs assez éloignés l'un de l'autre, qui soûtiennent qu'en des tems qui touchoient à ceux des douze Tables, les Romains enterroient les morts, & que ce n'est que quelques siécles après qu'ils prirent le parti de les faire brûler. Donc le terme *Rogus* de la loy, *Rogum Ascia ne poleito*, ne sçauroit signifier un bûcher : la preuve en est claire ; ce mot dans cet endroit n'est susceptible d'aucune autre signification, que de celle que lui donne Numa Pompilius dans cette loy de sa façon : *Vino Rogum ne respergito* : ici *Rogus* marque visiblement non pas un bûcher, mais la fosse, dans laquelle Ciceron & Pline assûrent que les Romains enterroient les morts du tems de ce Prince. Sans compter que les Libations Funéraires de vin, dont parle la Loy, n'ont jamais eu pour objet que le corps du mort, ou ses ossemens, ou enfin sa fosse, ce qui étoit la même chose ; les restes mêmes du feu du bûcher qu'on éteignoit avec du vin, ont été toûjours pris par les Anciens pour le corps même ou les cendres du mort ; & c'est la véritable raison pourquoi on trouve tous les jours des charbons dans les urnes sépulcrales. Ils n'y ont été enfermés, que parce qu'ils formoient un tout avec les cendres & les os de ceux qu'on y mettoit. Ainsi la défense que fait Numa Pompilius de répandre du vin, ne regarde pas les bûchers, mais les fosses où les morts étoient enterrés.

Plin. hist. lib. 14. cap. 12.

Plusieurs autres raisons prises de la défense de ce Prince établissent non seulement ces verités, mais encore font toucher au doigt qu'il n'est nullement question de bûcher dans la loy des douze Tables. En effet les Décemvirs re-

(1) *At mihi quidem antiquissimum sepulturæ genus id fuisse videtur, quo apud Xenophontem Cyrus utitur. Redditur enim terræ corpus, & ita locatum ac situm, quasi operimento matris obducitur. Eodemque ritu in eo sepulcro, non procul à fontis ara Regem nostrum Numam conditum esse accepimus : gentemque Corneliam usque ad memoriam nostram hac sepulturâ scimus usam. C. Marii sitas reliquias apud Anienem dissipari jussit Sylla victor acerbiore odio incitatus, quàm si tam sapiens fuisset, quàm fuit vehemens. Quod haud scio an timens, ne suo posset corpori accidere, primus è Patriciis Corneliis igni voluit cremari.* Cic. lib. II. de leg.

nouvellant en 303. de la Fondation de Rome la défense de Numa Pompilius, rendent ainsi cette loy : On n'employera point de vin parfumé dans les Libations qu'on fera sur le corps d'un mort (1). Les Décemvirs entendoient sans doute la pensée de Numa Pompilius, & la force du mot *Rogus*, dont il s'étoit servi : mais d'où vient qu'ils l'expliquent d'un cadavre ou du corps d'un mort, sinon parce que *Rogus* ne signifioit pas autre chose dans le siécle où ce Prince regnoit ?

Pline parlant de la défense de Numa Pompilius, dit que tout le monde convient que ce Prince la fit à cause de la rareté du vin qui étoit grande en ce tems là (2) : & c'est ce que Ciceron avoit dit de la loy parallele des douze Tables, dont l'esprit, selon lui, étoit de retrancher non seulement tout luxe, mais encore toute somptuosité (3). Le même Orateur va bien plus loin encore ; car après avoir parcouru toutes les loix qui regardent les Funérailles, il conclut en disant que le sentiment général de tous les Jurisconsultes Romains étoit, que les Anciens par ces loix n'avoient eu d'autre vûë que de diminuer, non les *dépenses du bûcher*, comme se l'est imaginé M. Maffei, mais la magnificence des Sépulcres (4).

Ce qui a fait illusion à M. Maffei, c'est le mot *Polito* de la loy des douze Tables, qu'il a crû de la meilleure foy du monde être un mot latin, qui signifioit polir, raboter, rendre uni ; au lieu que c'est un mot grec latinisé, dont les anciens Romains se servoient pour dire, labourer, bêcher, fendre, herser, remuer la terre ; témoin ces exemples recuëillis par Turnebe : POLITIONEM *quo pacto dari oporteat ? in agro Casinate & Venafro, in loco bono parte octava corbi dividat*, &c.

Adverf. lib. 15. cap. 14

Quid mirum ? Ex agri DEPOLITIONIBUS *ejiciuntur*,

Idem lib. 29. c. 19.

(1) *Murata potio mortuo ne inditor.*

(2) *Quod sanxisse illum propter inopiam rei nemo dubitet.* Plin. hist. lib. 14. cap. 12.

(3) *Ne sumptuosa aspersio, ne longæ coronæ, nec acerræ prætereantur.* Cic. de leg. lib. 11. cap. 60.

(4) *Nostræ quidem legis interpretes, quo capite jubentur* sumptus & luctum removere a Deorum manium jure, *hoc intelligunt inprimis* SEPULCRORUM MAGNIFICENTIAM *esse minuendam*. Id. ibid. cap. 62.

hic in cœnaculo POLITO *recipiuntur.*

Rastros dentifabres capsit causa POLIENDI *agri.*

Aut agrum POLITORI *damus.*

Idem. ibid. lib. 30. c. 6.

POLIMENTA, *ait Verrius, Antiqui dicebant testiculos porcorum, cum eos castrabant, à* POLITIONE *segetum aut vestimentorum, quod similiter atque illa curentur.*

Festus in fragm. p. 22.

Mais le mot *Polito* n'est pas le seul qui soit latinisé : l'Auteur de la Religion des Gaulois a prouvé depuis long-tems, que » tous les mots qui la composent sont purs grecs, & » non pas latins. *Rogus*, dit-il, n'est point un *bûcher*, mais » une ouverture, une fosse, ῥωγὰς ou ῥαγμὸς. Ascia n'est ni » une *hâche*, ni une *doloire*, ni une *scie*, ni une gâche ; » mais une marre ou une houë, & vient de ἄσκω ou ἀσκέω » travailler, cultiver, chercher avec travail, operer : *Polito* » ne vient point non plus du latin *polire* qui signifie polir, » rendre uni, mais de πολέω, labourer, faire des sillons, » herser, remuer, travailler la terre. C'est aussi dans ce » sens que les Grecs disoient Δίπολος γῆ, καὶ τρίπολος, un » champ labouré deux & trois fois ».

Religion des Gaul.. t. 2. p. 245.

» Sur ce pied, ajoûte le même Auteur, cette célébre » loy qui a mis les Antiquaires des derniers siécles à la tor» ture, portoit défense aux Romains de creuser des fosses » aux morts avec un instrument de fer ou d'airain, tel qu'é» toit l'*Ascia* dont nous parlons. Les Auteurs de cette loy » ne faisoient que suivre une Tradition *des tems les plus recu» lés*, qui ne souffroit point que les outils, où il entroit de » ces sortes de métaux, servissent à la construction des Sé» pulcres ».(1) En effet les anciens Grecs (2), les Garamantes (3), & plusieurs autres peuples se sont toûjours fait une Religion de retenir la coûtume qu'ils avoient reçûë de leurs Peres, de creuser avec les mains les fosses où ils mettoient les morts.

(1) Τὸ παλαιὸν ἐν τοῖς κοιλώμασι τῆς γῆς ἔθαπτον, μήτε σιδήρῳ μήτε χαλκῷ κεχρημένοι. Etymol. magn. in Ηρία.

(2) ... Ἀλλ' οἱ μὲν κοίλην κάπετον
Χερσὶ ταχύνατε.
Sophocl. Ajax. flagell. v. 1421.
Ἐκεῖ γὰρ οὔτε τοῦ γενῆδος ἦν
Πλῆγμ' οὐ δικέλλης ἐκβολή.
Idem Antigon. v 255.

(3) *Et qui reclusâ nudos Garamantas arenâ*
Infodiunt.
Silius Ital. lib. 13.

§. VII.

L'Airain & le Fer entroient dans la plûpart des mysteres de la Réligion. Le son de ces métaux faisoit fuir les Manes. Idée singuliere des Pythagoriciens sur ce sujet.

Mais, dira M. Maffei, d'où venoit cette délicatesse ? Je réponds avec Macrobe, que c'est de la nature même du fer & de l'airain, qu'on ne faisoit entrer dans les cérémonies, & les mysteres de la Religion qu'à dessein de charmer quelqu'un, ou de le dévoüer à la mort, ou de chasser les maladies (1). Les efforts inutiles qu'ont fait depuis (2) Platon & Ciceron pour interdire ces métaux, & les bannir des Temples des Dieux, confirme ce que dit Macrobe ; ils ont eu beau dire que l'usage propre de l'airain & du fer étoit de servir à la guerre (3), ils n'ont point été écoutés, & ils ont eu le chagrin de voir des peuples pousser la superstition, jusqu'à ne pas oser travailler la terre avec des instrumens de fer (4).

Après cela, il ne faut pas être surpris d'entendre dire à Lucien, que le son du cuivre & du fer étoit insupportable aux Dieux Manes, & les faisoit fuir (5). Aussi observe-t'on qu'Homere & Virgile décrivant la descente de leurs Héros aux Enfers, ne manquent pas de les représenter tenant l'épée nuë à la main, & empêchant les ombres de les approcher. » Cette épée nuë, dit un Ancien cité par Photius, » n'étoit pas pour tuer les ombres, mais pour les écarter ; » car ces ombres n'appréhendoient point la mort, puisqu'é-

Agatharchid. apud Phot. codd. CCL. c. 4. p. 1327.

(1) *Omnino autem ad rem divinam pleraque ænea abhiberi solita, multa indicio sunt, & in his maxime sacris, quibus delinire aliquos, aut devovere, aut denique exigere morbos volebant.* Saturnal. lib. 5. cap. 19.

(2) De leg. lib. 12. Σίδηρος δὲ ϗ χάλκος πολέμων ὄργανα.

(3) *Æs atque ferrum duelli instrumenta, non ferri.* Cic. de leg. lib. 2. cap. 45

(4) *Terræ cultum segniorem suspicor fore, si ad eam tuendam ferroque subigendam superstitionis aliquid accesserit.* Idem ibid.

(5) Ἐκεῖνα μὲν γὰρ ἤν ψόφον ἀκούσῃ χαλκοῦ ἢ σιδήρου, πέφευγε. Lucian. in Philopseud.

» tant aux Enfers, elles ne pouvoient plus mourir. C'eſt » donc ajoûte-t'il, qu'elles craignoient le fer, & en avoient » horreur (1) ». Euſtathe voulant rendre raiſon de la frayeur qu'eut la fameuſe Magicienne Circé, quand Ulyſſe ſe jetta ſur elle les armes à la main, la prend de la nature même de Circé, & aſſûre que c'eſt parce que cette femme étoit un Démon, c'eſt-à-dire, un eſprit, & que la créance générale étoit, que les eſprits ont peur du fer (2). Le même Ecrivain dit que les Pythagoriciens fondoient l'éloignement, que les morts & généralement tous les eſprits avoient pour l'airain & le ſon qu'il produit, ſur ce que ce métal, principalement quand il eſt creux, raiſonne naturellement & de lui-même, ſans qu'il faſſe le moindre ſoufle de vent, ni que rien de ce qui eſt autour ſe meuve (3). Enfin Ovide décrivant avec la derniere exactitude les cérémonies qu'on obſervoit à la fête *Lemuralia* du mois de May, n'oublie pas celle de frapper ſur un vaſe d'airain, à deſſein de faire retirer les ombres (4).

Je mets fin à toutes les citations, pour en tirer l'induction qui ſe préſente à tout le monde; ſçavoir que la raiſon pourquoi les Anciens ne ſe ſervoient pas d'une *Aſcia* de fer ou d'airain pour creuſer les Tombeaux de ceux qu'ils vouloient enterrer, étoit la crainte que l'impreſſion de ces métaux ne troublât leur repos (5), ne les chaſſât de leurs Tombeaux, ne les condamnât à errer aux environs, ſans avoir aucune demeure aſſûrée, où ils pûſſent goûter la paix & le repos (6),

(1) Ἑτέρους δὲ φοβεῖσθαι τὸν σίδηρον, οὐκ ἔτι δυναμένους τρωθῆναι.

(2) Τῶν τινα γὰρ δαιμονίων, ὡς λόγος, ὕλας τινὰς πτοοῦνται. Euſtath. p. 1659. 27.

(3) Οἱ Πυθαγορικοὶ φασὶ τὸν χαλκὸν παντὶ συνηχεῖν θειοτέρῳ πνεύματι· διὸ καὶ τῷ Ἀπόλλωνι τρίπους τοιοῦτος ἀνάκειται, καὶ ἐν νηνεμίᾳ δὲ πολλάκις τῶν ἄλλων ἀτρεμούντων σειομένοις ἔοικε τὰ κοῖλα χαλκώματα. Idem pag. 1067. 58

(4) *Rurſus aquam tangit, Temeſæaque concrepat æra:*
Et rogat ut tectis exeat umbra ſuis.
Ovid. faſt. lib. 5.

(5) Apud Kirchman. de funerib. Rom. lib. 3. cap. 25. *Divi fratres edicto admonuerunt, ne juſtæ ſepulturæ traditum, ideſt terrâ conditum corpus inquietetur.* Caſſiod. variar. lib. 6. ep. 8. *Defunctorum quin etiam ſacram quietem æquabilia jura tuæ conſcientiæ commiſerunt.*

(6) Ammian. Marcellin. lib. 19. *Si quis per monumentum tranſiſſe veſpere malevolorum argueretur indiciis, ut veneficus, Sepulcrorumque horrores, & errantium ibidem animarum ludibria colligens vana, pronuntiatus reus capitis interibat.*

ou enfin ne les empêchât d'en sortir pour se délasser & respirer un air plus pur (1).

§. VIII.

La consécration sub Ascia *étoit un devoüement. Nature & effet de ce devoüement. Description d'un devoüement. Sacrifice dont on l'accompagnoit.*

Je crois pourtant que ce n'étoit pas là le seul objet de la Dédicace *sub Ascia*: tant d'imprécations faites contre les Violateurs des Sépulcres, qui sont, pour ainsi dire, paralléles à nos Dédicaces, puisque les unes & les autres terminent les Inscriptions sépulcrales qui les contiennent: les effets merveilleux qu'on attribuoit au fer & au cuivre, dont les *Ascia* étoient faites; comme d'évoquer les ames des Enfers, & de les réduire à une fâcheuse situation: la Religion qu'on se faisoit de ne point creuser les Sépulcres avec une *Ascia*: l'attention qu'on avoit de faire graver une *Ascia* sur les Sépulcres: enfin la défense expresse de toucher aux Sépulcres avec une *Ascia*, marquée dans deux Inscriptions de la Ville d'Aquilée, que j'ai rapportées plus haut: tout cela, dis-je, ne permet guéres de douter que la consécration *sub Ascia* ne fût aussi ce que les Romains (2) appelloient par Euphémie *Carmen*, *precatio*, *dira*; & qui dans l'espece particuliere étoit une imprécation horrible, par laquelle on prétendoit soûmettre ceux qui violeroient (3) le moins du monde les Sépulcres dédiés *sub Ascia*, à toutes sortes de malheurs & à la mort même. Les Romains avoient quantité d'imprécations semblables qu'ils employoient dans l'occasion, tantôt à faire tomber la fou-

(1) Quintilian. declamat. X. de Sepul. viol. *Nunc barbaro carmine gravem terram totis noctibus pulsat, & impositum sibi sepulcrum, quod non possit evolvere, quæ solebat ipsos discutere inferos, umbra miratur .... Queritur solito terram graviorem, utique cum sentit venisse noctem, quando umbræ feliciores dimittuntur ad matres.*

(2) Voyez Pline. *Hist. lib.* 28. *c.* 2.

(3) On violoit les Sepulcres en plusieurs manieres différentes; en les ouvrant, en les dégradant, en y mettant d'autres corps, en les démolissant, en en transportant les pierres, ou quoi que ce fût, en y creusant, en y habitant, en en approchant de trop près, &c.

dre sur leurs ennemis (1), tantôt à arrêter les esclaves fugitifs (2), tantôt à évoquer les Dieux, c'est-à-dire, à les faire sortir des Villes qu'ils assiégeoient (3), tantôt à faire réüssir des desseins également pernicieux.

Il ne faut pas douter que la Dédicace *sub Ascia* ne fût accompagnée de Sacrifices & de Libations : les Autels dont nous avons vû que les Tombeaux consacrés de cette sorte étoient ornés, font foy de cette verité. Il seroit plus difficile de dire en quoi consistoient les paroles ou prieres, que prononçoient ceux qui avoient droit de faire cette cérémonie ; parce que ni les écrits des Anciens, ni les Antiques ne fournissent aucune lumiere là-dessus. On peut cependant s'en former une idée sur deux ou trois formules de dévoüemens semblables, que Tite-Live & Macrobe ont fait passer jusqu'à nous : sur quoi il est aisé de juger que le fonds de cette priere consistoit d'un côté à demander, que ceux qui étoient enfermés dans ce Tombeau, y joüissent d'un parfait repos ; & de l'autre à dévoüer aux Dieux Manes & aux Furies de l'Enfer, ceux qui violeroient ce Sépulcre consacré. Ce qui est singulier, c'est que quand ils prononçoient le mot *Terre*, ils touchoient la terre avec les mains, quand ils prononçoient le nom de *Jupiter*, ils levoient les mains vers le Ciel ; & quand ils énonçoient le *dévoüement* qu'ils faisoient, ils mettoient les mains sur la poitrine (4). Tite-Live observe que lorsque le Consul Decius dévoüa l'armée des Latins, le Pontife lui fit prendre la Prétexte, qu'ensuite il se voila, que de dessous sa robe il portoit sa main au menton, qu'il étoit droit, & qu'il avoit un javelot sous ses pieds (5). Il est très-vrai-semblable

(1) *Extat annalium memoria sacris quibusdam, & precationibus vel cogi fulmina, vel impetrari.* Idem hist. lib. 2. cap. 52.

(2) *Vestales nostras hodie credimus nondum egressa urbe mancipia fugitiva retinere in loco precatione.* Idem lib. 38. cap. 2.

(3) *Peregrina sacra appellantur quæ aut evocatis Diis in oppugnandis urbibus Romam sunt conlata.* Festus in Peregrina.

(4) *Cum Tellurem dicit, manibus terram tangit ; cum Jovem dicit, manus ad cælum tollit ; cum votum recipere dicit, manibus pectus tangit.* Macrob. saturn. l'ib. 3. cap. 9.

(5) *Pontifex eum togam prætextam sumere jussit, & velato capite manu subter togam ad mentum exserta, super telum subjectum pedibus stantem sic dicere.* Tit. Liv. Hist. lib. 8. 9.

qu'à la Dédicace *ſub Aſcia* on pratiquoit les mêmes cérémonies, excepté celle du javelot, à la place de quoi on mettoit ſans doute une *Aſcia*; car cet inſtrument étoit tout-à-la-fois partie intégrante & néceſſaire de cet acte de Religion. Enſuite on prononçoit la formule du dévoüement, & comme ce n'étoit que d'après une perſonne prépoſée exprès qui la liſoit tout haut, lentement & mot à mot, les enfans de quatre ans étoient en état de s'acquiter auſſi-bien de cette fonction que des autres ſemblables. Enfin la cérémonie finiſſoit par le Sacrifice d'une ou de pluſieurs brebis noires (1).

Voilà à peu près ce qu'on peut avancer de plus fondé ſur les Sépulcres dédiés *ſub Aſcia*. Au reſte, je ne ſçaurois être du ſentiment de ceux qui diſent qu'on ne trouve des veſtiges de ces ſortes de monumens, que dans un petit nombre de Provinces des anciennes Gaules, puiſque les Inſcriptions d'Aquilée que j'ai rapportées, & quelques autres dont il eſt fait mention dans les marbres de Bologne, font foy qu'ils étoient également en vogue dans la Capitale de l'Empire Romain, & dans quelques autres endroits de l'Italie.

Marmora felſinea p. 406. 472. 615. &c.

§. IX.

Idée qu'on doit ſe former d'une Diſſertation qui paroît depuis peu ſur les tombeaux conſacrés SUB ASCIA.

J'avois fini ces remarques long-tems avant que le *Recüeil de divers écrits* de M. l'Abbé Lebœuf paruſſent : l'Auteur m'a fait l'honneur de me dire qu'il avoit fait imprimer dans le ſecond Tome une *Diſſertation ſur* l'Aſcia *ſépulcrale des Anciens* qui lui avoit été remiſe entre les mains. Je n'ai pas manqué de la lire : deux ou trois pages de lecture m'ont fait appercevoir, que le Diſſertateur s'éfforçoit par tout d'avoir trop d'eſprit, & que pour briller, il affectoit d'être auſſi *Néologique* dans ſa façon de penſer, que dans celle de

(1) *Tunc quiſquis votum hoc faxit, ubi faxit, rectè factum eſto, ovibus atris tribus*, Apud Macrob. ubi ſupra.

s'exprimer

s'exprimer. Comme les Antiquaires comptent pour rien ſon ſentiment, il n'y a de neuf que la maniere dont il fait main baſſe ſur tous ceux qui ont traité avant lui le même ſujet. Il frappe *d'eſtoc & de taille*, & ne fait grace à perſonne; parce, dit-il, que les Sçavans » raiſonnent à la ma- » niere des Aſtrologues judiciaires, qui donnent à un cer- » tain groupe d'étoiles le nom de Balance ou de Taureau; » & de-là tirent des conſéquences pour leurs prédictions. » Mais pourquoi nomment-ils de la ſorte ces Conſtella- » tions? Ne les preſſez pas: ils n'en ſçavent rien.

Page 284.

» On dit que l'Inſcription & la figure de l'*Aſcia* ſont re- » latives l'une à l'autre: mais on le dit ſeulement; il fau- » droit le prouver.... Qu'il y ait entre elles cette relation » qu'on veut me faire appercevoir: Que la figure gravée » ſoit l'*Aſcia* énoncée dans l'inſcription, je ne le vois pas, » & je ne penſe pas que perſonne puiſſe le voir.... »

285. 286.

» Les Critiques ont craint peut-être qu'une diſcuſſion » grammaticale ne fit peine à quelques Lecteurs délicats: » pour moi je ſuis perſuadé que les eſprits juſtes approuve- » ront que j'y entre, puiſque mon ſujet m'y conduit. L'a- » grément de ſçavoir ce que l'on dit, & de quoi l'on par- » le, eſt-il ſi peu eſtimable, qu'il ne mérite pas d'être ache- » té par le court ennui, que peut cauſer une lecture moins » amuſante qu'utile ſur le ſens d'un mot? »

287.

» Trois Antiquaires d'une grande diſtinction ſemblent » avoir fait ligue pour ſoûtenir, qu'*Aſcia* eſt une gâche à mê- » ler la chaux détrempée avec le ſable pour en faire du mor- » tier. Ils s'appuyent tous trois d'un paſſage de Vitruve » qu'ils s'accordent à ne vouloir pas entendre, quoiqu'il » n'ait rien de trop difficile.... Vouloir que dans ces en- » droits de Vitruve & de Palladius je prenne l'*Aſcia* pour » une gâche de Plâtrier, ou pour un rabot de Maçon, c'eſt » demander que je me creve les yeux, de peur que je ne » voye ce que de grands hommes n'ont pas vû, pour ne » s'être pas voulu donner la patience de regarder. »

290. 292.

» Quant au texte *In ſecuri & Aſcia dejecerunt eam*; le Poë- » te compare la ruine du Temple à l'abbatis que fait dans » une forêt une multitude armée de coignées & de ha-

298.

» ches, & tout de suite, pour donner plus de vivacité à » son discours, il tourne la comparaison en Métaphore. »

Page 301. » Que de fausses idées n'auroient jamais été produites, si » l'on avoit commencé par se demander à soi-même : quel- » le raison ai-je de nommer *Ascia* cette figure ? Sur quoi » fondé la crois-je liée avec l'inscription qui l'accompagne » quelquefois, mais qui très-souvent ne se trouve pas avec » elle ? »

302. » Ce que j'ai dit pour fixer la signification du terme latin » *Ascia*, prouve évidemment que si l'on doit juger de ce » que la figure représente par le nom qu'elle porte, il faut » croire que toute figure nommée *Ascia* par les Antiquaires » est vraiment une hâche. Renonçons à nos lumieres ; di- » sons que la figure 6. 7. 10. 11. 12. 13. 14. &c. sont des » hâches. *Mais ne rions plus du Chevalier Visionnaire qui » voyoit l'armet de Mambrin, lorsqu'il n'avoit devant les yeux » qu'un bassin de Barbier.* »

306. » Il est donc vrai que le mot de l'Enigme n'a pas encore » été dit. Voyons si je l'ai trouvé. Chacune des vingt-cinq » premieres figures est une *Ascia* sépulcrale. Pour éviter la » confusion, je les partage en deux classes. J'appellerai la » premiere simplement *Ascia* : la seconde, je la nommerai » *Ascia* erminette. Je range dans cette classe les figures 16.
307. » 20. 22. 24. que je considere comme faisant bande à part, » & dont j'expliquerai l'usage & le secret dans la suite. Tou- » tes les autres sont comprises sous le titre d'*Ascia* simple : » & je crois que TOUTE ASCIA SIMPLE EST UNE ANCHRE. » Voilà le mot sur lequel je me propose d'expliquer l'Enig- » me. »

» L'usage où l'on est de ne voir que des anchres figurées » à la moderne, peut causer quelque embarras, & préve- » nir les esprits contre l'idée que je leur présente. Je prie » donc mes Lecteurs d'arrêter un moment la vûë sur les fi- » gures vingt-sept & suivantes, jusqu'à quarante-deux. Elles
308. « ne sont point de fantaisie .... Scheffer en reconnoît sans » pointe à ficher en terre, mais qui avoient des masses de » plomb pour des pierres qui les arrêtoient. Il falloit donc » que leurs bras fussent coudés, afin de retenir ces poids qui

» sans cela n'auroient pû être bien attachés ».

» Mon systême est-il à present si paradoxe? faut-il que » parcourant l'une après l'autre toutes ces figures, je fasse » remarquer une anchre dans chaque *Ascia* sépulcrale? » Reste-t'il quelque chose à dire que le coup d'œil n'ait » point saisi? ... »

» On peut me demander à quoi bon mettre sur un tom- » beau la figure d'une anchre gravée? Je réponds : De tout » tems l'anchre fut le symbole du repos & de la tranquilli- » té; c'est-à-dire, de la seule chose que les vivans souhai- » tassent aux morts, & que la pieté s'est toûjours efforcée » de leur procurer. Aussi dans les anciens monumens ou- » tre ces Anchres méconnües jusqu'à cette heure, & dé- » guisées sous le nom d'*Ascia*, on en voit de très-reconnois- » sables; les Chrétiens en ornoient de même leurs Sépul- » tures ».

Page 111.

» Pour ne rien laisser en arriere, prévenons encore une » difficulté, l'Anchre étoit-elle connuë des Gaulois à titre » de symbole? Oüi certainement : l'Anchre étoit un sym- » bole connu des Gaulois, puisqu'en cette qualité elle pa- » roît sur leurs monnoyes ».

» Voilà tout le mystere de la figure sépulcrale nommée » communément *Ascia*, c'est une Anchre. Les Antiquai- » res n'auroient pas été jusqu'ici à s'en appercevoir, si trop » prévenus en faveur des premiers qui traiterent cette » matiere, ils n'avoient supposé sans autre recherche, » qu'*Ascia* étoit le nom latin de la chose même, que les » Anciens avoient voulu représenter sur leurs Tombeaux. » Je passe à l'examen de l'Inscription *sub Ascia dedic ....* »

» Le terme Ascia dans les Inscriptions sépulcrales est pu- » rement Celtique, à la terminaison près qui est latine. Cet- » te idée est nouvelle, les Sçavans jugeront si elle est re- » cevable. Je me promets qu'ils ne la rejetteront pas sans » examen, & qu'ils m'accorderont que la premiere démar- « che d'un Critique travaillant à rechercher les Antiquités » d'un peuple, devroit être d'en étudier la langue. Dans » celle que parloient nos vieux Celtes, *As* étoit le nom de » leur grande Divinité. Lucain & Lactance parlent d'Esus

338.

» adoré dans les Gaules : c'est le même nom habillé à la » Romaine, & que la bizarrerie de la prononciation fai-» soit sonner comme *Ais*.... «.

Page 141. » Le nom *Asis* est entierement Celtique, composé du » mot *As* Dieu, & du mot *ic*, que l'on prononçoit *i*, eau... » César dit que les Gaulois reconnoissoient Pluton pour » leur Auteur : cette pensée ne lui seroit-elle point venuë » sur ce que ce nom *As*, dont ils se servoient pour dési-» gner le Dieu souverain & Créateur, prononcé *Ais* est le » nom que les Grecs donnoient à Pluton ? »

» *As* en Celtique c'est Dieu : je l'ai prouvé : *Sci* dans la » même langue, c'est protection ; *Scil* & *Scul* défen-» seur.... »

344. » Le mot *Ascia* composé de ces deux primitifs Celti-» ques *As* & *Sci* réünis sous la terminaison latine, est donc » la même chose que divine protection. Ainsi *dedicare tu-» mulum sub Ascia*, c'est mettre un Tombeau sous la pro-» tection de Dieu. Cette explication est si naturelle, que » l'on doit, ce me semble, n'être pas fâché de pouvoir se » convaincre qu'elle est vraie ».

PARTURIENT MONTES, NASCETUR RIDICULUS MUS.

§. X.

Extrait de quantité d'héresies litteraires, choisies entre un plus grand nombre d'autres, dont le P... a rempli sa dissertation. Combien les mots dérivés perdent avec le tems de la signification primordiale. Difficultés qu'ont les Modernes en toutes sortes de langues d'entendre les écrits des Anciens. Vraie signification de ces lettres Initiales, CCCL. AUG. LUG. *A quoi servoit l'anneau qu'on voit au bout du manche de quelques* Ascia.

On ne demande pas à l'Auteur de la dissertation qu'il se soûtienne dans ses principes, ni qu'il justifie tout ce qu'il

dit, ſoit contre le ſentiment des autres, ſoit en faveur du ſien : ce ſeroit exiger un peu trop de lui : on voudroit ſeulement ſçavoir, ſi ſans *ſe crever les yeux*, comme il dit, & ſans *voir l'armet de Mambrin dans le baſſin du Barbier*, il ſeroit homme à faire un acte de foy ſur ces quatre points qu'il débite comme autant de verités prouvées. 1°. Que le Pſalmiſte par ces paroles, *In ſecuri & Aſcia dejecerunt eam*, eſt un Poëte qui *comparant la ruine du Temple à l'abbatis que fait une multitude armée de coignées & de hâches, pour donner plus de vivacité à ſon diſcours tourne la comparaiſon en Métaphore.*

2°. Que l'*Aſcia* qu'il appelle *ſimple, eſt une Anchre.*

3°. Que le latin *Aſcia* eſt formé de deux mots Celtiques de *As* Dieu, & de, *Sci* protection.

4°. Enfin que *dedicare tumulum ſub Aſcia*, c'étoit *mettre un Tombeau ſous la protection de Dieu.*

Mais ne pouſſons pas davantage le Diſſertateur : allons plutôt au devant des nouvelles héréſies litteraires, qu'il pourroit faire, en lui mettant devant les yeux une partie de celles qu'il a faites en attaquant le ſentiment de l'Auteur de la Religion des Gaulois.

La premiere conſiſte à prétendre que tous les différens Ecrivains qui ont tenté juſqu'ici d'éclaircir la Dédicace des Sépulcres *ſub Aſcia*, ſont forcés de reconnoître que l'*Aſcia* eſt vraiment une hâche ; ce qui le met en contradiction avec lui-même, (1) & par ſurcroît démontre qu'il confond mal-à-propos *Aſcia* avec *Securis*, quoique ce fût un outil auſſi different pour la forme que pour l'uſage.

La ſeconde, à reconnoître que le terme *Aſcia s'eſt conſervé dans hachie, haſchie, hachie, haſquie*, & à garder le ſilence ſur hachette, aiſſette, &c. qui ſont non ſeulement tous termes dérivés d'*Aſcia*, mais encore les inſtrumens qui en ont retenu la véritable forme.

La troiſiéme, à dire que poſé le ſentiment de l'Auteur de la Religion des Gaulois ſur le ſens de cette Loy, *Rogum Aſcia ne polito*, Ciceron ne ſçavoit pas le latin. C'eſt

(1) Puiſqu'il veut que ce ſoit une *Anchre*, & que tant d'autres avancent que c'étoit toute autre choſe.

comme s'il disoit : M. du Cange prouve que *Valet* ne se disoit originairement que des Fils de Rois, Princes, & autres semblables Seigneurs, qui n'étoient pas en âge d'aller à la guerre : MM. de l'Academie au contraire, définissent un Valet, un *Domestique qui sert dans les bas emplois* : donc Messieurs de l'Academie ne sçavent pas le françois. Le Dissertateur voudroit-il qu'on inferât de ce qu'il n'entend pas mille endroits des Romans de la Rose, de Rou, du Renard, de Paris la Duchesse, &c. qu'il ne sçait point le françois ?

Il y a plus : c'est qu'outre que Ciceron n'a jamais entrepris d'expliquer ni en général, ni en particulier la loy en question, & qu'ainsi l'Auteur de la Religion des Gaulois n'a combattu nulle part le sentiment de l'Orateur Romain ; ce dernier fait foy que de célebres Jurisconsultes plus anciens que lui, n'entendoient point toûjours le latin des douze Tables (1). D'où il est assez naturel de conclure que Ciceron n'en sçavoit pas plus que les autres, puisqu'on a des passages formels de lui-même, où il fait cet aveu (2).

Mais pour trancher tout d'un coup la difficulté, & faire voir au Dissertateur que l'*Ascia* des douze Tables, & des Sépulcres Gaulois ne sçauroit être une hâche, nonobstant que le mot françois soit formé sur le mot latin, c'est que notre langue a quantité de termes qui ont la même origine, sans avoir la même signification. Par exemple à Paris & dans les Provinces où l'on parle le mieux françois, on entend par *Cerasum* une *Guigne*, & l'on n'y appelle *Cerise* qu'un fruit different du *Cerasum*. Le Dissertateur a beau protester contre un abus si manifeste, & en appeller à la langue primordiale : tous les François d'en deçà de la Loire, bien loin de l'écouter, s'inscrivent en faux contre ce qu'il avance qu'*Ascia* est la même chose que *securis*, ce qui n'a pas le moindre fondement.

Une quatriéme hérésie litteraire qui en renferme plu-

(1) *Hoc veteres interpretes, Sex. Æmilius, L. Acillius non satis se intelligere dixerunt, sed suspicari vestimenti aliquod genus funebris. Lælius lessum, quasi lugubrem ejulationem, ut vox ipsa significat.* Cic. de leg. lib. 2. n. 60.

(2) *Vide* epist. 34. & 35. lib. 12. ad Attic.

ſieurs autres, c'eſt l'explication que le Diſſertateur donne à un bas-relief de Lyon publié pluſieurs fois, & en particulier par l'Auteur de la Religion des Gaulois. » Julius Mar- » cianus, dit-il, étoit membre de la Décurie; c'eſt-à-dire, » du Sénat Municipal de Lyon, & en même tems Augu- » re. L'Inſcription le marque par ces lettres: DEC. CCCL. » AVG. LUG. qui diſent DECURIO COLONIÆ COPIÆ CLAU- » DIÆ LUGDUNENSIUM, AUGUR LUGDUNENS. Le Pere » Menetrier convient qu'il y avoit à Lyon ſoixante Augu- » res, autant que de peuples, aux frais deſquels le fameux » Temple d'Auguſte avoit été bâti au Confluent du Rhône » & de la Saône, de ſorte que chaque peuple Gaulois y » avoit ſon Aruſpice. L'Augure Lyonnois ne pouvoit man- » quer d'être à la tête de tout le College. C'eſt pour cela » que Marcianus revêtu de cette dignité en prit le titre » dans l'Inſcription de ſon tombeau, & voulut même y » être repréſenté en fonction d'Augure. Faut-il prouver? » *La Verveine*, dit Pline, *ſert aux Gaulois pour former leurs* » *prédictions*. Pour la cueillir il faut d'abord *faire un car-* » *ne* * *tout-au-tour avec un ferrement, & l'arracher de la main* » *gauche: on la trempe dans l'eau pour en faire des aſperſions* ».

* Cerne.

» Que voyons-nous dans le monument que j'explique? » un Augure de profeſſion qui tient de la Verveine, & qui » la tient de la main gauche, & qui fait des aſperſions. » Mais pourquoi ſur un braſier? »

Mais finiſſons, car je ſuis las de tranſcrire tant de contes à dormir debout. Quoi les lettres initiales CCCL. AUG. LUG. ſignifient *Coloniæ Copiæ Claudiæ Lugdunenſium Augur Lugdunenſis*, & non pas *Coloniæ Copiæ Claudiæ Auguſtæ Lugduni*, comme le dit en termes exprès une inſcription rapportée par Gruter pag. 30. n. 2. & citée par Scaliger, Juſte-Lipſe, M. de Marca, & le P. Colonia?

Decurio Lugduni doit être rendu par Membre de la Décurie, c'eſt-à-dire, du Sénat Municipal de Lyon, & non par Décurion de Lyon?

Lyon étant Colonie Romaine, & non pas Ville Municipale, ſon Sénat ſera appellé *Municipal*, comme ſi cette Ville s'étoit gouvernée par ſes Loix?

Julius Marcianus sans autre fondement que la fausse interprétation qu'on donne aux lettres *Aug.* est un Augure, & un Augure Lyonnois, & par surcroît celui qui étoit à la tête des soixante Augures que les Gaulois entretenoient à Lyon?

La dignité d'Augure sera la même que celle d'Aruspice?

Enfin pour mettre fin à cette Kyrielle, l'Augure & l'Aruspice Marcianus, au lieu de former ses prédictions sur le chant, sur le vol, le manger, & le marcher des oiseaux, ou bien sur l'inspection des entrailles des victimes, tire les siennes des aspersions qu'il fait avec de la Verveine sur un Autel flamboyant? C'est en matiere d'Antiquité ce qu'un Novice de quelques heures n'oseroit avancer.

Une sixiéme hérésie litteraire, c'est la division que fait gratuitement le Dissertateur des *Ascia* sépulcrales, en *Ascia* erminettes, & en *Ascia* simples; tandis que les Antiquaires d'après les Gaulois ne reconnoissent qu'une sorte d'*Ascia*, qui est celle dont la forme approche fort de celle de l'erminette. En effet il n'y a autre différence entre l'*Ascia* que le Dissertateur appelle *simple*, & celle qu'il nomme *erminette*, sinon que la premiere est sculpée de profil, & que l'autre l'est à deux tiers, de maniere qu'on voit toute la largeur du fer: lequel étant recourbé, & évasé forme dans les Ascia simples, cette pointe à bec de corbin qui revient à celle d'un Pic.

Au reste, quand le Dissertateur s'obstineroit à soûtenir que les Gaulois avoient des *Ascia*, dont un côté avoit la forme d'un Pic: le sentiment de l'Auteur de la Religion des Gaulois n'en demeure pas moins dans son entier; au lieu que la partie seule de l'Ascia qui ressemble à la tête d'un marteau, renverse tout le sistême du nouvel Auteur. Or cette tête de marteau étoit si essentielle à toutes les différentes sortes d'*Ascia* des Gaulois & des François, qu'ils la donnoient même à leurs hâches d'armes, témoin celles dont les Maréchaux de France accostoient autrefois leurs écus.

La principale des hérésies litteraires du Dissertateur, & celle qui a enfanté celles que j'ai indiquées, & mille autres

tres semblables que je passe, c'est la découverte qu'il dit avoir faite antérieurement à tous les Antiquaires, que quatre *Ascia* ont des anneaux au bout du manche : *Celles-ci*, dit-il, *une fois connuës & fixées nous déterminent sur ce que nous devons penser des autres :* c'est-à-dire, que toute *Ascia* étoit une Anchre.

Je ne veux pas perdre mon tems à faire voir à l'Auteur qu'en aucun siécle, & qu'en aucun lieu on n'a jamais été assez dépourvû de bon sens, pour donner aux Anchres la forme d'*Ascia*. Je me contenterai seulement de l'avertir que l'anneau, cette *trouvaille* précieuse qu'il a faite, servoit à trois usages differens : 1°. à pendre cet Outil dans l'attelier : 2°. à attacher l'*Ascia* quand on alloit à la guerre à quelque endroit de la selle : parce qu'on n'emploioit l'*Ascia* qu'après que les lances étoient brisées. 3°. Enfin à jetter l'*Ascia* à la tête des ennemis, & à la retirer par le moyen d'une petite chaîne, ou cordon qui tenoit à cet anneau. J'ai déja rapporté deux passages de deux differentes vies de sainte Wiborade, qui mettent en évidence cette verité

J'avertis en finissant le Dissertateur d'être plus reservé à citer Bouteroüe & autres semblables Auteurs en faveur de son sentiment, parce qu'il n'en est pas un seul qui ne lui soit contraire.

DRUIDES
DES
GAULES

§. I.

Description d'un Groupe Gaulois. Les Gaulois portoient des habits rayez de pourpre. Le manteau des Druides étoit semé de fleurs. Forme de l'habit de ceux qui se présentoient pour embrasser le Druidisme. *Cérémonie pratiquée dans cette occasion. Vraie origine de l'Accolade.*

VOICI un morceau d'Antiquité Gauloise des plus rares, des plus curieux & des plus sçavans. Ce sont (1) deux figures fusées ensemble sur un piedestal d'une forme antique, grossiere à la verité, mais singuliere : car c'est d'abord des godrons entre deux filets, puis une gorge, ensuite un filet, & enfin un quart de rond. Le premier de ces personnages est un Vieillard vénérable par son âge, sa barbe & ses habits ; l'autre est un Jeune-homme qui n'est couvert de haut en bas que jusqu'à la naissance des cuisses, encore ses habits sont-ils taillés exprès par devant, de maniere qu'on puisse voir son sexe. Ce que j'observe en passant à cause de je ne sçai quel mystere qu'il peut y

(1) Les Marbres de Boulogne, *Marmora felsinea*, pag. 58. présentent un Groupe de bronze entierement semblable ; à cela près, qu'il est composé d'un homme & d'une femme ; que l'homme seul donne l'accolade du bras droit ; qu'il est couronné, & qu'il n'a pour tout vêtement qu'un manteau qui descend seulement jusqu'aux genoux, & laisse à nud devant & derriere l'épaule & le bras gauche. La femme a une tunique & un manteau qui la couvre de tous côtés, & qui lui tient lieu de voile.

avoir, & que je tâcherai d'éclaircir dans la ſuite.

Ce Jeune-homme n'a que des cheveux naiſſans, & pour tous habits qu'une cuiraſſe, mais antique, qui le couvre ſeulement depuis les épaules juſqu'à la ceinture : elle eſt de cuir comme étoient toutes les cuiraſſes des Anciens. Cette cuiraſſe eſt couverte d'écailles devant & derriere, & a pour bords je ne ſçai quels agrémens, qui deſcendent par étages, & qu'on ne ſçauroit définir ſans le ſecours du coup d'œil. Autour du col de la figure on voit une collerette, qui n'eſt point fermée par devant, & qui ſe termine en pointe de part & d'autre ſur la poitrine.

Le Vieillard au contraire a des cheveux longs qui vont juſqu'aux épaules. Il porte une tunique dont les manches ſont fort courtes : & c'eſt à ſa tunique qu'on découvre de quelle nation il eſt ; car elle eſt rayée de pourpre de toutes parts : or c'étoit le propre des Gaulois d'avoir des habits rayés de cette ſorte (1) ; avec cette circonſtance particuliere, que ces rayes (2) ne diminuent pas ſucceſſivement & depart & d'autre, comme l'avance le Scholiaſte de Juvenal (3). Quant au manteau, il eſt entierement Romain, ſoit pour la forme & l'étenduë, ſoit pour la maniere de le porter. La ſeule différence que j'y trouve, c'eſt que celui de notre Gaulois eſt ſemé de fleurs : ce que je ne me ſouviens pas d'avoir remarqué dans les manteaux Romains pendant les tems de la République, & même quelques ſiécles après.

La Nation du Vieillard décide de celle du Jeune-homme : ainſi puiſque le premier eſt inconteſtablement un Gaulois, le ſecond l'eſt auſſi ſans aucune ombre de difficulté, Mais encore quels Gaulois ? Je ne crois rien hazarder en aſſûrant que ce ſont deux Druides, ou plûtôt que le Vieil-

(1) *Virgatis lucent ſagulis.* Servius in hunc loc. *Quæ habebant in virgarum modum deductas vias. Et bene adluſit ad Gallicam linguam, per quam virgæ purpura dicitur : virgatis ergo, ac ſi diceret purpuratis.* Virg. Æneid. lib. 8. pag. 547.

(2) Les Galles, ou Prêtres de la Déeſſe Syrienne portoient des tuniques ſemblables à celles de nos Druides. *Quidam tunicas albas in modum lanciolarum, quoquoverſum fluente purpura, depictas cingulo ſubligati.* Apulei. Miles. lib. 8.

(3) *In modum organi utrimque decreſcentibus virgulis purpureis.*

lard est vraiment un Druide de profession, & que le Jeune est seulement un Gaulois qui embrassoit le *Druidisme*; & qu'ainsi c'est la cérémonie de sa réception que notre Antique représente. Selon quoi la réception dans le Druidisme consistoit en ce qu'on a depuis appellé *Accolade*.

L'Accolade n'étoit donc pas dans son origine ce qu'elle a été dans la suite: elle avoit même essuyé quelque changement du tems de Gregoire de Tours; car si l'on en croit l'Auteur du Dictionnaire des Arts, cet Historien » rapporte, que lorsque les Rois de France de la premiere race » donnoient le Baudrier & la Ceinture dorée aux Chevaliers, ils les baisoient à la jouë gauche en proferant ces » paroles, *Au Nom du Pere, & du Fils & du Saint-Esprit.* » Après l'Accolade le Prince donnoit un petit coup du » plat d'une épée sur l'épaule du Chevalier qui entroit par » là dans la profession de la Guerre, & étoit appellé Chevalier d'armes ». Notre bronze qui remonte bien plus loin que Gregoire de Tours (1), & qui mérite toute une autre créance, met sous nos yeux, que l'Accolade dans sa naissance consistoit à embrasser (2) seulement au col, & de la main droite celui qu'on admettoit dans un corps; & que ce dernier embrassoit réciproquement le premier de la main gauche au milieu du corps, & prenoit de l'autre main la main droite de celui qui le recevoit, & la tenoit pendant quelque tems sur ses épaules, pour marquer qu'il se mettoit sous sa discipline, & qu'il devoit lui être soûmis.

Au mot *Accolade*.

Tout cela s'accorde parfaitement avec ce qu'on sçait

(1) On a recours à Gregoire de Tours, pour reculer autant qu'on peut l'origine de l'accolade observée dans la reception des Chevaliers des différens ordres établis dans la Chrétienté. Un Auteur moderne cité par Caseneuve au mot *Accolée*, trouve des traces de cette cérémonie chez les Romains, dans ces mots d'Ammien Marcellin, liv. 21. chap. 5. *Jussique universi in ejus* (Juliani) *nomen jurare solemniter, gladiis cervicibus suis admotis sub execrationibus diris, verbis juravêre conceptis, omnes pro eo casus quoad vitam profuderint, si id necessitas exegerit, perlaturos.*

(2) L'usage de l'accolade introduite & employée par les Druides, s'est perpetué dans presque tous les corps Politiques & Religieux. Il ne se fait nulle part aucune reception, qui ne se termine par la cérémonie de l'accolade, ou de l'embrassade, qui est la même chose.

déja des Druides, & l'éclaircit. Personne n'ignore que ces Philosophes étoient répandus dans les Gaules, & y avoient plusieurs Colléges, où ils élévoient ceux qui vouloient embrasser leur état. Comme cet état étoit le plus distingué, le plus honorable & le plus puissant, on ne pouvoit y être reçû qu'après de longues & de pénibles épreuves. César assûre qu'elles duroient vingt ans. Cette longue suite d'années se passoit à apprendre les sciences qui étoient les plus estimées & le plus en vogue dans les Gaules; sçavoir l'Astrologie, la Jurisprudence, la Politique & la Médecine: mais ces sciences étoient subordonnées à une autre, à quoi elles se raportoient comme à leur fin & à leur centre. Cette autre science étoit la Religion.

§. II.

Loix ausquelles étoient soûmis les Eleves des Druides. Talens qu'ils devoient avoir. Vie des Druides. Leur antiquité & leur réputation. Ils étoient Philosophes de profession.

Quoique la Religion des Gaulois fût assez simple dans son origine, elle se trouva dans la suite surchargée d'une infinité de mysteres, de cérémonies, d'usages, de superstitions & d'abus qui en rendoient l'étude aussi longue que pénible. Mais rien ne poussoit tant à bout les Eleves des Druides, que l'obligation où ils étoient d'apprendre par cœur une quantité prodigieuse de vers: car comme leurs Maîtres avoient pour maxime invariable de ne rien écrire, & qu'ils avoient renfermé toutes les sciences en quantité de principes & de sentences énigmatiques, qu'on avoit mis en vers; les Disciples passoient la moitié de leur vie à apprendre & à retenir ces vers, & à en pénetrer le véritable sens.

Outre cela une condition essentielle pour entrer dans le corps redoutable des Druides, étoit de joindre la pratique à la théorie; le défaut de l'un ou de l'autre étant un titre suffisant pour exclure ceux qui n'avoient pas le talent

de les pouvoir allier : il eſt vrai que de toute antiquité, tant les Maîtres que les Diſciples prenoient des moyens excellens de faire cette heureuſe alliance ; car ils menoient une vie auſtere, & ſolitaire ; & pour n'être pas diſtraits dans leurs exercices, il faiſoient leur demeure dans des bois de chênes, où ils tenoient leurs écoles. Ils faiſoient même paſſer en Angleterre ceux qui avoient de plus heureuſes diſpoſitions, afin de ſe perfectionner, ou de faire de nouveaux progrès.

Relig. des Gaulois tom. 1. liv. 1. c. 22.

Ces progrès devoient être bien grands, puiſque » Polyhiſtor, Diogene de Laërce, Origene, les ſaints Clement & Cyrille d'Alexandrie, & pluſieurs autres Ecrivains, tous Juges compétens font aller de pair nos Druides avec les Mages de Perſe, les Chaldéens de Babylone & d'Aſſyrie, & les Gymnoſophiſtes & Brachmanes des Indes ; c'eſt-à-dire, avec tout ce qu'il y eut de plus célebre dans l'Antiquité, & ils les donnoient tous enſemble pour les Peres, les Auteurs & les modéles de la Philoſophie des Grecs.

» Ce qui donne un plus grand poids aux témoignages de ces Auteurs, c'eſt qu'ils ne ſont que l'écho des plus anciens Philoſophes de la Grece, entr'autres d'Ariſtote & de Sotion ; leſquels ayant vêcu pluſieurs ſiécles avant Jeſus-Chriſt, avoient intérêt de cacher une verité qui diminuoit leur gloire, mais qui étoit trop conſtatée pour la pouvoir déguiſer. La réputation des Druides étoit donc univerſellement répanduë, même dans les tems les plus reculés. Auſſi Celſe cet ennemi juré des Chrétiens, voulant décréditer la nouvelle Morale de l'Evangile, par tout ce qu'il y avoit tout-à-la-fois de plus ancien & de plus pur dans la Philoſophie Payenne, ne manque pas de leur oppoſer les Galactophages d'Homere, les Druides des Gaules, & les Philoſophes qui vivoient parmi les Getes ; dont les maximes, ajoûte-t'il, approchent fort de celles des Juifs.

» Les Galactophages d'Homere & le rapport des maximes des Druides avec celles des Juifs, juſtifient l'Antiquité de nos Philoſophes, & la portent, la fixent

» visiblement à des tems où l'on se perd ».

§. III.

Les Marbres représentent ordinairement les Druides deux à deux. Chaque ancien Druide étoit chargé d'un Eleve, qu'il étoit obligé de dresser. Différens habits des Druides à proportion de l'âge & des emplois.

Voilà les Personnages que ce rare Monument étale à nos yeux ; voilà leur antiquité, leur vie, leurs mœurs, leurs maximes, leurs études, leur conduite, & l'éducation qu'on leur donnoit. Pour finir le portrait, il ne manque que de rendre raison, pourquoi cette espece de groupe représente deux Druides à la fois, & d'un âge si different. Comme l'Histoire garde un profond silence sur ce sujet, il faut recourir aux marbres pour avoir la clef de ce Mystere.

Sur un bas-Relief de Framont * en Lorraine assez mal conservé, on distingue clairement deux Druides collés, pour ainsi dire, l'un à l'autre ; dont l'un est vieux, & l'autre jeune. Le Portail du Temple de Montmorillon en Poitou, nous a au contraire assez bien conservé six Druides en deux groupes, avec cette circonstance singuliere, que les Druides du premier groupe sont représentés vieux, & que ceux du second sont représentés jeunes. Ce qui surprend encore davantage, c'est que bien que ces six Gaulois soient habillés de trois différentes manieres ; il y en a néanmoins un dans chaque groupe vêtu differemment des deux autres, mais son habit répond au vêtement de celui, qui dans l'autre groupe tient le même rang qu'il tient lui-même dans le sien.

* Un Marbre considérable de la Ville d'Autun représente aussi deux Druides singuliers dans une espece de niche. *Relig. des Gaul. t. 1. p. 212.*

Que conclure de là ? Ce qui se présente aux yeux de tout le monde ; sçavoir que chaque ancien Druide étoit chargé de dresser un jeune Druide, de le façonner, de l'instruire, de l'avancer, & de l'initier à tous les mysteres de sa profession ; en sorte qu'à proportion des progrès que faisoit son Eleve, il lui faisoit prendre des habits plus ou moins approchans des siens ou de ceux de ses

Confreres. Les Antiques que je viens de citer, établissent, ce semble, cette verité. En effet, le bronze qui donne lieu à ces réflexions, présente la véritable forme de l'habit, avec lequel se présentoient ceux qui vouloient embrasser le Druidisme. D'autre part le marbre de Framont fait voir un Druide qui est en probation depuis quelque tems; & c'est sans doute pour cela qu'il n'a qu'une simple Tunique, tandis que son Mentor a non seulement une Tunique, & une Tunique différente; mais encore une espece de toge par dessus. Enfin les habits des jeunes Druides du Temple de Montmorillon ne differant en rien de ceux des Anciens, font entendre que ceux qui en sont revêtus, sont Profès, s'il est permis de parler ainsi, & que leur état est fixé & permanent.

On peut objecter la différence sensible qu'on remarque dans les habits des trois anciens Druides de ce Temple : car le premier n'a qu'une tunique & une ceinture; le second a une tunique, une ceinture & un manteau à l'antique; & le dernier une tunique, une ceinture & une espece de veste à la Turque à manches pendantes. Mais il est aisé de se convaincre, que cette différence d'habits regarde moins l'état de ceux qui les portoient, que les differentes dignités ausquelles ils étoient élevés, ou les divers emplois qu'ils occupoient. Ce qui est bien certain, c'est qu'en rapprochant les unes des autres les differentes figures des Druides qui ont échappé à l'injure des tems, & en les comparant ensemble, on trouve qu'il n'y avoit point d'habit uniforme pour tous les Druides des Gaules; & que nonobstant qu'ils n'eussent tous qu'un seul chef & un même esprit, qu'ils s'assemblassent tous les ans dans le Pays Chartrain, qu'ils tendissent tous à la même fin, & qu'ils menassent tous la même vie, ils étoient pourtant habillés selon le goût de la Province ou du Canton où ils faisoient leur demeure.

§. IV.

§. IV.

L'entrée dans le Druidiſme emportoit toûjours changement d'habits. Pourquoi l'habit de ceux qui ſe préſentoient aux Druides pour être de leur corps, étoit ouvert par devant. Pouvoir ſans bornes des Druides. Les femmes avoient autrefois partagé ce pouvoir. Les Druides faiſoient profeſſion de garder la chaſteté. Nom que les Druides portoient dans les Gaules. Sa vraie ſignification.

Sur ce que je viens de dire, il eſt viſible que l'entrée dans le Druidiſme emportoit toûjours changement d'habits; & ainſi le Jeune-homme de notre bronze devoit immédiatement après la cérémonie de l'accolade, changer ſes habits de Soldat en ceux que les Druides faiſoient prendre à leurs Eleves en entrant chez eux. Ces habits conſiſtoient en une tunique qui n'alloit que juſqu'à mi-jambe, ſelon le bas-Relief de Framont. On trouve donc ici les véritables habits des Soldats de nos Ancêtres; leur forme juſtifie ce que diſent les Anciens, que les Gaulois combattoient ſouvent nuds, & qu'ordinairement ils n'étoient couverts que de la moitié du corps. Ce n'eſt que quand les enfans étoient en état de porter cet habit, qu'on les tiroit du gouvernement des femmes, qu'on les faiſoit paroître devant leur Pere, & qu'on les produiſoit en public (1). Ce qui peut faire de la peine à preſent, & qui n'en faiſoit pas du tems dont nous parlons, c'eſt que ceux qui demandoient à entrer dans le corps des Druides, & portoient cet habit, étoient obligés de l'ouvrir, en ſorte qu'on pût voir leur ſexe. On ne trouve nulle part ſur quoi cet uſage étoit fondé; voici ce qui peut avoir con-

(1) *In reliquis fere inſtitutis, hoc ferè à reliquis differunt, quod ſuos liberos niſi cum adoleverint, ut munus militiæ ſuſtinere poſſint, palam ad ſe adire non patiantur: filiumque puerili ætate in publico, in conſpectu patris aſſiſtere turpe ducunt.* Cæſ. de bel. Gall. lib. 6.

tribué à l'établir. C'étoit sans doute pour aller au devant de tout inconvenient, & afin qu'à la faveur d'un âge tendre & jeune, & d'un air délicat, on ne reçût ni femmes, ni filles au lieu de garçons, & qu'ainsi les fonctions du Sacerdoce, dont les hommes seuls pouvoient être honorés, ne fussent point confiées à des personnes qui ne pouvoient les remplir. Car les Druides étoient chargés de tout le détail de la Religion, comme je l'ai déja insinué, & ce détail leur donnoit un pouvoir sans bornes : en effet Sacrifices, Offrandes, Prieres publiques & particulieres ; soin de prédire l'avenir, de consulter les Dieux, de répondre en leur nom, d'expliquer leur nature, leur nombre & leurs attributs ; droit d'introduire ou de bannir tout nouveau culte ; de veiller au maintien des loix ; d'en établir de nouvelles ; de juger tous les procès & tous les differens qui survenoient entre les Gaulois ; d'excommunier ceux qui n'avoient pas la docilité de s'en tenir à leur décision ; de déclarer la guerre ; de conclure la paix ; de confirmer ou de rejetter l'Election des Rois, des Vergobrets (1), & des autres premiers Magistrats ; de punir les coupables, & enfin d'immortaliser ceux de leurs Concitoyens qui se distinguoient des autres par leur droiture, par leurs belles actions & par leurs talens : tout cela, dis-je, étoit de leur ressort.

On ne peut dire à quel point ils étoient jaloux de tant de prérogatives qui les rendoient maîtres des esprits, & qui leur assujettissoient les Gaules entieres. Ils étoient en garde principalement contre les femmes, à qui ils en avoient enlevé une bonne partie à la faveur du Sacerdoce dont ils étoient revêtus, & ils craignoient qu'elles n'usassent de représailles, & qu'elles n'employassent les mêmes moyens pour rentrer en possession des honneurs dont on les avoit dépoüillées. Quoiqu'on ne sçache pas bien au juste jusqu'où ces honneurs s'étendoient, tout le monde convient cependant qu'ils étoient fort grands : on va mê-

(1) C'étoit en certains cantons ou Cités des Gaules la premiere dignité : elle alloit de pair avec celle des Rois, mais elle ne duroit ordinairement qu'un an.

me jusqu'à en fixer l'époque & l'origine : » Les Gaulois, » dit-on, quelque tems avant leur premiere expédition » en Italie, s'étant bien trouvé d'avoir suivi l'avis de leurs » femmes dans le feu d'une guerre civile, leur conferé- » rent en récompense toute l'autorité requise pour termi- » ner les procès & les differens de la Nation, pour en ré- » gler despotiquement les intérêts généraux & particuliers, » pour faire les traités de paix, & pour décider des guer- » res qu'il falloit entreprendre. Elles joüissoient encore de » ces honneurs, & distribuoient la justice lorsqu'Annibal » passa les Alpes pour aller porter la guerre en Italie, & » assiéger Rome : car un des articles de l'alliance concluë » entre les Gaulois & Annibal étoit, que si un Gaulois » avoit lieu de se plaindre de quelque Carthaginois, le » Gaulois rendroit sa plainte au Magistrat ou au Général, » que le Sénat de Carthage auroit établi en Espagne : & » quand un Gaulois feroit quelque tort à un Carthaginois, » la cause seroit portée au Tribunal des femmes Gauloi- » ses ».

Relig. des Gaul. tom. 1. pag. 197.

Je crois donc que les Dames Gauloises ayant succombé à la tentation de reprendre le rang, dont on les avoit fait descendre ; avoient apposté & introduit quelqu'une des leurs chez les Druides, qui pût leur en frayer & applanir le chemin : & que les Druides s'étant apperçus du tour qu'on leur joüoit, avoient fait une loi qui obligeoit ceux qui s'offroient pour entrer dans leur corps, de constater leur sexe par des preuves qui ne pûssent pas être révoquées en doute ; & que c'est ce qui avoit donné lieu à cerner un peu cette partie de leur habit qui ôtoit toute équivoque. A quoi les jeunes Gaulois s'étoient soûmis d'autant plus volontiers, qu'ayant en horreur la lâcheté de ces Romains qui se faisoient couper le pouce pour être exempts d'aller à la guerre (1), ils faisoient gloire de convaincre tout le monde qu'ils avoient toutes les parties de leurs corps ; & qu'ainsi ils étoient aussi propres au métier

(1) *Nec eorum aliquando quisquam, ut in Italia, munus Martium pertimescens, pollicem sibi præcidit quos jocaliter* Murcos *appellant.* Ammian. Marcell. lib. 15. sub. fin.

des armes, qu'au ſervice des Autels, où une intégrité de cette nature étoit eſſentiellement requiſe.

On pourroit dire encore, que les Druides ayant pour maxime de faire garder la continence à leurs Eleves, empêchoient par cette loy qu'aucune femme ne s'introduisît chez eux, & ne pervertît les mœurs des diſciples, & peut-être celles des Maîtres. Car pour le dire en paſſant les Druides en général gardoient la continence : à la verité, aucun Auteur ne le dit en termes exprès : mais on eſt fondé à le croire ſur le genre de vie retirée & ſolitaire qu'ils menoient; ſur le Sacerdoce dont ils étoient ſeuls en poſſeſſion, & ſur le nom SENANI qu'ils portoient dans les Gaules, & qui leur étoit propre : car ce mot qui s'eſt conſervé dans quelques Provinces ſituées au delà de la Loire, ſignifioit dans le ſtile figuré *Eunuque* : de même qu'on y dit encore *ſana* & *Sanaire*, pour dire, *faire Eunuque*, & *Châtreur*. Or l'Ecriture nous apprend que les Anciens appelloient Eunuques, ceux qui s'étoient fait une loy de renoncer aux femmes, & de n'avoir aucune habitude avec elles.

Voyez dans la Religion des Gaulois tome I. pag. 177. 178. 179. 180. &c. l'étymologie & la ſignification originale du mot *ſenani*.

CULTE RENDU AUX DIEUX INFERNAUX.

§. I.

Dieux qu'on associoit à Silvain. Les Esclaves qu'on vouloit distinguer portoient plusieurs noms. A quoi on reconnoît les Affranchis & les Affranchies dont les Inscriptions font mention.

LA Lettre * de M. Maffei au R. P. de Tournemine n'est guéres bien assortie au titre de son Livre * ; puisque de neuf inscriptions qu'elle contient, il n'y a que la quatriéme qui soit Gauloise ; encore l'Auteur oublie-t-il de le dire, mais il remplace cet oubli par une réflexion à quoi un bon Antiquaire ne se seroit jamais attendu ; » C'est, dit-il, la seule inscription que je sçache avoir vûë, » où il soit fait mention du rétablissement d'une Societé » Religieuse. (1) » Ne diroit-on pas au ton que prend M. Maffei, qu'il veut donner le paroli à l'Auteur de la Religion des Gaulois, qui lui avoit fourni cette inscription dès 1727 ? Mais quel honneur veut-il qu'on fasse à une réflexion qui ne porte sur rien ? En effet, bien loin qu'il soit question dans ce monument de quelque *Societé Religieuse*, il s'agit uniquement d'une *Societé* de plusieurs Dieux qu'on ne séparoit point, & qu'on honoroit en commun ; tels étoient Hercule, Mercure & Bacchus à l'égard de Silvain, témoin le XLIX. marbre d'Oxford où on lit en termes exprès:

* C'est la 18 pag. 79.

* Antiquitates Galliæ, &c.

(1) *Nullum aliud, quod meminerim, Religiosæ sodalitatis restitutæ mihi umquam monumentum occurrerat.*

Pag. 114. édition. an. 1676.

SILVANO SACRUM SODAL
EJUS ET LARUM DONUM
POSUIT TI. CLAUDIUS AUG.
LIB. &C.

La troisiéme inscription avoit été aussi publiée longtems auparavant dans le supplément de l'Antiquité expliquée, & l'Auteur n'avoit pas manqué d'en éclaircir tous les termes, & d'expliquer les Symboles curieux, dont l'urne qui la représente, est chargée.

J'ignore si la seconde inscription avoit été donnée avant que M. Maffei en fit part au Public ; je sçai seulement que M. le Cardinal de Polignac l'a apportée d'Italie avec tant d'autres qui distinguent son Cabinet, & font honneur à son goût & à sa magnificence. Ainsi cette inscription n'est point Gauloise ; par conséquent elle contraste avec le frontispice de l'Ouvrage de M. Maffei. La Scholie dont l'Antiquaire Italien l'accompagne, me fait encore plus de peine. Afin de mettre tout le monde à portée de juger si ma difficulté est bien fondée ou non, je vais mettre ici cette inscription

MANIBUS
L. ABUCCI POTHI VERNAE
ABUCCIAE ARISCULAE L.

» Vous voyez, dit M. Maffei, un esclave qui a l'honneur de porter trois noms comme les gens de qualité : » mais ce sujet a été traité par M. Fabretti, qui observe » que les Esclaves qui avoient été élevés dans le sein de » leurs Maîtres, ne laissoient pas, après avoir été mis en » liberté, de retenir quelquefois le titre d'un esclavage plus » honorable. Ce qui fait, ajoûte M. Maffei, que Pothus » est qualifié tout-à-la-fois d'Esclave & d'Affranchi d'A- » buccia (1) ».

(1) *Servum conspicis, quem* tria nomina nobiliorum *decorant : sed locum hunc a Fabretto jam pertractatum nosti, adnotante, vernas* in sinu herili altos atque educatos *etiam post libertatem adeptam honestioris servitii titulum in-*

Tout ce que dit M. Maffei d'après M. Fabretti est fondé ; mais ce qu'il ajoûte du sien, est un peu différent. Car posé que l'inscription soit consacrée aussi-bien aux Manes d'Abuccia, qu'aux Manes de Pothus, comme de sçavans Antiquaires le prétendent, je ne vois pas que *Pothus soit qualifié tout-à-la-fois d'Esclave & d'Affranchi d'Abuccia* : je trouve seulement que Pothus étoit esclave, & Abuccia affranchie.

Si l'on suppose ce qui est fort douteux, bien que M. Maffei l'avance sans aucun doute, qu'il n'est question que des Manes de Pothus ; un homme, par exemple, qu'un certain goût & une lecture fréquente des inscriptions auroient mis par rapport aux Antiques à peu près dans l'état, où la nature avoit mis » une simple femme de qui » Théophraste achetoit des herbes au marché, & qui re- » connut par je ne sçai quoi d'Attique qui lui manquoit, » & que les Romains ont depuis appellé Urbanité, qu'il » n'étoit pas Athénien » : cet homme, dis-je, sans autre regle que son goût, ne trouve-t'il pas, qu'il est contre la nature & les loix des inscriptions, que M. Maffei rapporte à Pothus, & non pas à Abuccia, la derniere L par où notre inscription finit, & qu'il fasse de Pothus un esclave & un affranchi, tandis que le monument paroit séparer ces deux titres, & donner le premier à Pothus, & l'autre à Abuccia ? d'ailleurs pour peu qu'on ait d'habitude avec les Inscriptions, on sent que les Anciens, quand ils ne mettoient qu'une L pour marquer un Affranchi ou une Affranchie, s'étoient fait une loy, afin d'ôter toute équivoque, de la faire graver immédiatement après le nom de la personne à qui il falloit l'appliquer ; & au contraire quand ils la plaçoient plus bas, & qu'on ne pouvoit pas voir clairement à quel des noms qui précedoient, on devoit la rapporter, qu'ils mettoient tout au long le mot signifié par cette lettre, afin qu'il n'y eût plus d'embarras, & qu'on sçût à quoi il falloit s'en tenir. La premiere partie de cette régle n'a pas besoin de preuve : la seconde est fondée sur

Discours sur Théophraste.

terdum retinuisse. Hinc Pothus noster Verna & Abucciæ libertus denominatur. Pag. 80.

mille exemples, dont je ne rapporterai que celui-ci tiré du Trésor de Gruter.

Pag. 936. 5.

D. M.
CLAUDIAE. FORTUNATAE
FECIT
T. CLAUDIUS ERASTUS
LIBERTAE
OPTIMAE. ET. SIBI

On trouve même nombre d'exemples, où le terme d'affranchi & d'affranchie est mis sans la moindre abbréviation; quoi que les endroits où l'on auroit pû le mettre autrement, ne permissent guéres de s'équivoquer. Voici une inscription entre bien d'autres qui fait foy de cette verité.

L. CANINIUS. CEDRUS
SIBI. ET
CANINIAE. PRIMAE
LIBERTAE. SUAE
*VESTALI. FILIO. SUO
L. CANINIO. PARIDI
PATRONO SUO

* F. Vitali.

Ce que j'ai dit de l'endroit où les Anciens plaçoient l'L, qui désignoit l'affranchi ou l'affranchie dont ils parloient, fait voir que c'est sans nul fondement que M. Maffei soûtient dans sa cinquiéme lettre pag. 27. qu'il faut lire *libertæ Eugeniæ*, au lieu de *Luciæ Eugeniæ* dans cette inscription:

VIVIT
L. CORNELIUS
L. EUGENIAE
L. COR. GRATUS
RESTITUIT DE SUO
IN FRO. P. X.

§. II.

§. II.

Invocation singuliere. Tombeaux des Chrétiens avec un extérieur Payen. Les vivans sont Superi *à l'égard des morts. Les Dieux Infernaux n'étoient presque honorés de personne. Les Dieux Célestes n'avoient rien à voir aux Enfers. Quand le mot* Superi *doit s'entendre des Dieux superieurs. Dieux qui étoient tout-à-la fois Dieux supérieurs & Dieux inférieurs. Regle pour discerner sous quel regard il faut les considérer.*

A la tête des Inscriptions dont nous avons parlé, M. Maffei met celle-ci, que le R. P. de Tournemine, dit-il, venoit de lui envoyer.

D. M.
SULPICIO
NOTO
ADESTE
SUPERI

On ne sçauroit déviner quelle raison il a pû avoir, de ne la pas donner aussi fidélement qu'elle lui avoit été communiquée : la voici d'après l'original.

D. M.
SULPICIO
NOTO ADESTE
SUPERI

On dévine encore moins les motifs qui l'ont porté à la renvoyer à celui-là-même dont il la tenoit : le renvoi de quelque côté qu'on le considere, paroît déplacé. Mais quelle idée avoit-il en la publiant ? Elle étoit déja connuë en 1706.

dès 1717. MM. de l'Académie des Inſcriptions en avoient fait préſent à la République des Lettres. Auſſi eſt-ce uniquement à leurs ſoins qu'on doit l'urne qui nous l'a conſervée & l'explication dont ils ont voulu l'accompagner. M. Maffei n'avoit qu'à jetter les yeux ſur la page 209. du premier Tome des Memoires de l'Academie, il auroit trouvé qu'on l'avoit prévenu, & qu'on étoit allé bien au-delà des vûës qui lui étoient venuës. D. Bernard de Montfaucon en 1724, trouvant que tout étoit fait, & qu'il n'y avoit rien à ajoûter, avoit fait gloire d'adopter cette explication, & de la joindre au deſſein de l'urne que l'Académie lui avoit fourni. Mais c'eſt peut-être à cette explication même que M. Maffei en veut. Voyons s'il a raiſon.

» Au mois de Juin 1706. eſt-il dit, le P. de la Chaiſe » apporta à l'Académie une urne, ou une eſpece de petit » tombeau quarré de marbre blanc, dont la premiere face » & celle des deux côtés ſont chargées d'un bas-relief, » dont on donne ici le deſſein, avec une échelle de pro- » portion, pour mieux faire juger de la dimenſion de ce » monument dans toutes ſes parties.

» On lit dans un Cartouche quarré, placé au haut de » la premiere face, cette Inſcription en beaux caractéres » Romains, ainſi diſpoſés :

Diis Manibus
SULPICIO
NOTO ADESTE
SUPERI

» La ſingularité de cette Inſcription conſiſte dans ces » deux mots ADESTE SUPERI, qui ſemblent une invoca- » tion aux Dieux du Ciel, qu'on appelloit SUPERI, en fa- » veur de Sulpicius Notus, qui étant mort, & ſoûmis par- » là à la Juriſdiction des Dieux Infernaux, qu'on appelloit » INFERI, n'avoit plus rien à eſperer de la providence cé- » leſte.

» Cette réflexion porta quelques Académiciens à croire » que Sulpicius Notus, dont c'eſt ici l'Epitaphe, pouvoit

» être Chretien : que ces mots ADESTE SUPERI étoient une
» invocation à Dieu & à ses Saints ; & que les deux let-
» tres initiales D. M. pouvoient aussi bien s'expliquer par
» *Deo Magno*, que par *Diis Manibus*. Ils appuyoient cette
» pensée par quelques exemples tirés du *Musæum Italicum*
» du P. Mabillon, où l'on trouve l'Epitaphe de gens cer-
» tainement chrétiens, avec ces deux lettres D. M. &
» dont le reste même de l'inscription a un extérieur payen,
» soit que la famille de ces Chrétiens défunts fût encore
» enveloppée dans les ténébres du Paganisme, soit que la
» crainte de quelque persécution l'empêchât de faire sur
» des monumens de cette nature, un aveu public de la
» Religion qu'ils avoient sécretement embrassée. Mais ces
» Tombeaux décrits par Dom Mabillon, ne sont point
» chargés comme celui-ci d'ornemens, qui de concert
» avec l'inscription, attestent le pur Paganisme. Ce ne sont
» pas non plus des urnes comme celles-ci, qui n'étant
» propres qu'à renfermer des cendres, n'étoient d'aucun
» usage parmi les Chrétiens qui ne brûloient pas les corps.

» D'autres crurent que ces mots *adeste superi* faisoient un
» sens séparé, & que c'étoit une expression de la douleur
» du Pere, de la Mere, ou de la Femme de ce Sulpicius
» Notus, qui, après lui avoir rendu les derniers devoirs,
» s'écrioit, Grands Dieux, secourez-moi dans mon afflic-
» tion ! Comme on voit dans d'autres Epitaphes une Mere
» qui prie les Dieux Manes de joindre bien-tôt ses cen-
» dres à celles de ses enfans ; une Femme qui leur recom-
» mande son Mari ; d'autres enfin où l'on trouve des plain-
» tes contre le Destin, & même des imprécations.

» Mais comme cette prétenduë exclamation d'un pere,
» d'une mere, ou d'une femme, loin d'être séparée par au-
» cun point, ou par un *alinea*, du nom du défunt, y pa-
» roît au contraire intimement liée par la disposition des
» lignes :

SULPICIO
NOTO ADESTE.
SUPERI

» & qu'il est d'ailleurs fort ordinaire dans ces sortes d'ins-
» criptions, que le mort adresse la parole aux amis qu'il
» laisse en ce monde, ou aux passans, quelquefois même
» à la terre ou à la pierre qui le couvre; le sentiment le
» plus général fut que ces mots ADESTE SUPERI, étoient
» une espece de priere, que le défunt faisoit aux vivans qui
» passoient près de lui, de ne pas fouler ses os, ou de fai-
» re quelque Libation sur ses cendres; car les vivans sont
» à l'égard des morts SUPERI, comme les Dieux du Ciel
» le sont à l'égard des hommes, *superasque evadere ad auras*,
» *supera parens*, *&c.*

» Il est cependant vrai que quelque sens qu'on donne
» aux mots ADESTE SUPERI, ce n'est pas une formule usi-
» tée dans les inscriptions. Celle-ci est la premiere où ces
» mots se trouvent, & nous la rapportons autant à cause
» de sa nouveauté, que pour avoir lieu d'observer qu'une
» expression qui paroît nouvelle & singuliere, ne renfer-
» me pas toûjours de grands mysteres, & qu'elle rentre
» assez volontiers dans l'ordre commun, quand on n'est pas
» déterminé à la faire trop valoir «.

Comme ce chemin n'avoit jamais été battu, il étoit difficile de traiter plus profondément, & plus délicatement un sujet aussi stérile, si mince, & de si peu d'étenduë. Ce qui est dit sur-tout, que *les vivans sont à l'égard des morts* superi, *comme les Dieux du Ciel le sont à l'égard des hommes*, est décisif, & renferme un axiôme des Anciens; *sicut Dii nobis*, dit Macrobe, *ita nos defunctis Superi habemur*: c'étoit donc vouloir ouvertement s'égarer, que de proposer d'autre sentiment que celui de l'Académie: cependant M. Maffei en a voulu courir les risques: il a crû qu'il seroit glorieux pour lui de rafiner sur ce sçavant & illustre Corps. » Il paroît, dit-il, par cette inscription, qu'il
» y avoit des Payens qui étoient dégoûtés de Pluton & des
» Dieux Infernaux, & qui prioient les Dieux qui habitent
» le Ciel, d'être favorables à Sulpicius (1) ».

Somni. Scipio. lib. 1. c. 3.

(1) *Fuisse apparet inter Ethnicos, quibus* ipse pater Pluton, *ceterique inferi sorderent Dii*, *Sulpicio siquidem ex vivis sublato ut faveant*, *Cælicolæ advocantur*, & supera alta tenentes. *Pag.* 80.

M. Maffei ne pouvoit guéres se commettre davantage en moins de paroles : Car 1°. il ne compte qu'un certain nombre de Payens qui fussent dégoûtés de Pluton & des autres Dieux Infernaux, tandis que Pausanias assûre qu'entre tant de peuples qui étoient répandus sur la terre habitable, les Eléens étoient les seuls qui honoroient Pluton (1). Aussi Homere assûre-t'il que tous les hommes sans exception abhorrent Pluton & les Dieux Infernaux ; parce qu'ils ne se laissoient jamais fléchir.... (2) :

Euripide ajoûte que l'usage étoit de ne leur ériger ni Temple, ni Autel, & de ne composer aucun Hymne en leur honneur (3) ; qu'au reste ces Dieux étoient si féroces, qu'ils faisoient toûjours bande à part, & n'étoient jamais dans la compagnie des autres Dieux (4). Tout ce qu'on peut donc accorder à M. Maffei, c'est que le culte qu'on rendoit rarement à ces Divinités intraitables, se bornoit à tâcher de les adoucir, encore ne se promettoit-on jamais de réüssir (5), mais c'est qu'on vouloit n'avoir rien à se reprocher. Observation seule qui renverse le sistême de M. Maffei.

2°. Notre Antiquaire a oublié sans doute, que les Dieux supérieurs n'avoient aucune jurisdiction dans les Enfers, & que la Théologie payenne reconnoissoit cet espace immense dont il est parlé dans l'Evangile, qui séparoit les Cieux des Enfers : barriere si forte, que Jupiter armé de la foudre, & Tout-puissant qu'il étoit ne pouvoit la franchir. La raison est, que l'Univers ayant été partagé en trois Empires égaux, en celui des Cieux, en celui de la Mer, & en celui des Enfers, les trois freres qui les possedoient, étoient indépendans l'un de l'autre, & qu'ils étoient si jaloux de leur indépendance, qu'ils alloient au devant de

Luc 16. 25.

(1) *Ἀνθρώπων ᾗ ὧν ἴσμεν μόνοι τιμῶσιν Ἄδην Ἠλεῖοι.* Pausan. lib. 6. pag. 392.

(2) ... *Ἀΐδης τοι ἀμείλιχος, ἠδ' ἀδάμαστος.*
Τοὔνεκα καὶ βροτοῖσιν Θεῶν ἔχθιστος ἁπάντων.
Iliad. 9. v. 158.

(3) *Οὐδ' ἔστι βωμὸς, οὐδὲ παιωνίζεται.*
Iphigen. Taur. v.

(4) *Αἴδης χωρὶς ᾤκισται θεῶν.*
Idem Hecuba. v. 2.

(5) *Nesciaque humanis precibus mansuescere corda.*
Virgil.

tout ce qui pouvoit y donner la moindre atteinte (1).

3°. Enfin le dernier mécompte de M. Maffei, & celui qui est la source des autres, c'est qu'il n'a pas bien connu l'usage, que les Anciens faisoient du mot SUPERI : s'il s'étoit donné la peine de lire les Auteurs Latins avec réflexion, il auroit vû qu'ils ne l'ont employé à signifier les Dieux du Ciel, qu'en le joignant au terme DII, ou à quelque autre qui fixoit l'idée qu'ils avoient en vûë. Voici quelques exemples qui établissent cette verité :

... QUI
HIC. MINXERIT. AUT
CACARIT. HABEAT
DEOS. SUPEROS. ET
INFEROS. IRATOS

Quisquis es homo, & vos Sodales cunctos rogo per Deos superos, Inferosque ni velitis ossa mea violare. Rogo per Deos superos atque Inferos, quisquis es homo ne mea ossa obvioles.

Virg. Æneid. 12.

.... Vos ô, mihi, Manes,
Este boni, quoniam superis aversa voluntas.

Servius in Virgil. Eclog. 5. p. 28.

Varro Diis superis altaria, terrestribus aras, Inferis focos dicari adfirmat.

Festus voce altaria.

Altaria ab altitudine dicta sunt, quòd Antiqui Diis superis in ædificiis a terra exaltatis sacra faciebant : Diis terrestribus in terra : Diis infernalibus in effossa terra.

Apul. Metam. lib. 11. pag. 388.

Deos Inferos & Deos Superos accessi coram, & adoravi de proximo.

Je pourrois multiplier les citations à l'infini, s'il n'étoit plus à propos de finir cette matiere par une remarque, qui a quelque chose de nouveau, & qui donnera un grand jour à tout ce qui a été dit. C'est qu'y ayant eu plusieurs Dieux qui étoient tout-à-la-fois Dieux du Ciel, & Dieux des Enfers, comme Venus, Mars, Mercure (2), Apol-

(1) ... *Regi hæc dicite vestro,*
Non illi imperium Pelagi sævumque tridentem,
Sed mihi sorte datum.
Virgil. Æneid. 1.

(2) Inscription sepulcrale trouvée

lon, & quelques autres; s'il arrive qu'un Auteur parle d'un de ces doubles Dieux, & qu'il manque à dire en termes exprès ſous quel regard il faut le conſiderer, il ſupplée à ce défaut par quelque circonſtance, qui ne permet pas au Lecteur de prendre le change. Ainſi Virgile faiſant l'Apothéoſe de Daphnis, dit qu'il dreſſera quatre Autels: deux à l'honneur de Daphnis, & deux à l'honneur d'Apollon (1). Pour accorder les Livres Pontificaux avec Virgile, il faut ſuppoſer que le Poëte conſidere en cet endroit Apollon comme Dieu Inférieur, puiſqu'il lui érige des Autels en nombre pair; auſſi-bien qu'à Daphnis dont il pleure la mort: au lieu que s'il avoit voulu honorer ce Dieu comme Dieu ſupérieur, il lui auroit élevé des Autels en nombre impair (2). Cependant Virgile n'a rien fait qui ne fût conforme au Rituel de ſon ſiécle, puiſque le même Dieu auquel il aſſocioit Daphnis, étoit le Soleil dans le Ciel, Bacchus ſur la terre, & Apollon dans les Enfers (3).

dans la forêt de Beleme

DIIS INFERIS
VENERI
MARTI ET
MERCURIO
SACRUM

(1) *Sis bonus, & felixque tuis: en quatuor aras,*
Ecce duas tibi, Daphni, duoque altaria Phœbo.
Ecclog. v.

(2) *Quæritur cur duo altaria ſe poſiturum Apollini dicat, cum conſtet, ſupernos Deos impari gaudere numero, inferos verò pari, ut, Numero Deus impare gaudet: quod etiam Pontificales indicant libri.* Servius in hunc Loc. pag. 28.

(3) *Conſtat .... triplicem eſſe Apollinis poteſtatem: & eumdem eſſe ſolem apud ſuperos, Liberum Patrem in terris, Apollinem apud inferos.* Idem ibid.

RELIGION DES EGYPTIENS.

§. I.

Description d'un vase de cuivre trouvé auprès du Caire, chargé d'Hieroglyphes & de Divinités Egyptiennes. Perfea, *quel arbre c'étoit.*

Nouv. Mémoires des Missions tom. 7. p. 23.

LE P. Sicard écrivant du Caire au P. Fleuriau touchant quelques Antiques & raretés, qu'il lui envoyoit d'Egypte ; » J'ai trouvé, dit-il, différentes especes d'Idoles, que les Egyptiens adoroient comme autant de » Divinités. Les plus communes sont des figures d'Isis & » d'Osiris ; ils en mettoient dans les Sépulcres. Vous en » trouverez de toutes façons dans la caisse que j'aurai » l'honneur de vous envoyer avec un sac de Médailles, » dont on m'a fait présent. Je laisse à Messieurs de l'Aca» démie des Sciences à vous donner l'explication des Hie» roglyphes, dont ces figures sont couvertes. Ils verront » de plus avec curiosité un vase d'airain en forme de be» nitier qui sera dans la même caisse : il est pareillement » couvert de figures qui y sont gravées, & dont l'explica» tion demande une grande connoissance de l'Antiquité » Egyptienne. »

Le voici, ce beau *vase d'airain* : il fait partie du riche Cabinet de M. le Duc de Sully. Ce morceau unique ressemble à une poire, & est divisé en cinq faces : la premiere est chargée d'Hieroglyphes : Les trois autres représentent les Mysteres les plus profonds de la Religion des Egyptiens : enfin la derniere est couverte de feuilles de

Van Egyptien



Contour du Van



M. le Duc de Sull

de *Perſea* (1) qui ſortent avec le vaſe d'un bouton de cet arbre : & le vaſe n'a d'autre baſe que ce bouton.

Tout cela eſt myſtérieux, & je conviens avec le P. Sicard que ce ſeroit proprement à MM. de l'Académie des Belles Lettres (2) à nous en donner l'explication : comme ils ont la clef des Myſteres de l'Antiquité la plus reculée, nous aurions quelque choſe de parfait en ce genre : auſſi ne hazardai-je la mienne qu'en la ſoûmettant à leurs lumieres, & en me propoſant de la reformer ſur le jugement qu'ils en porteront. En attendant, j'aſſûre le Lecteur que je n'avancerai rien que ſur la foy des Anciens, à la ſuite deſquels j'ai fait toûjours gloire de marcher.

§. II.

Iſis & Oſiris faiſoient le fonds de la Religion des Egyptiens. Trois ſortes de Lettres en uſage chez les Egyptiens. Ce Peuple avoit auſſi trois ſortes d'Emblêmes.

Comme Iſis & Oſiris faiſoient tout le fonds de la Religion des Egyptiens, & que ce peuple repréſentoit ſes Dieux, ſes dogmes, ſon culte, ſa créance & ſes maxi-

(1) Le *Perſea*, diſent MM. de l'Académie des Belles-Lettres, tome III. pag. 184. eſt un arbre qui croît aux environs du grand Caire. Les Botaniſtes modernes, quoique différens en quelque choſe des anciens, ſemblent mieux s'accorder ſur ſon caractere. Sans entrer dans l'étymologie de ſon nom, que Nicander tire de celui de Perſée, qu'il ſuppoſe avoir porté cet arbre en Egypte, tous conviennent que ſes feuilles ſont très-ſemblables au Laurier, excepté qu'elles ſont plus grandes, & que ſon fruit eſt de la figure d'une poire, qui renferme une eſpece d'amande ou noyau, qui a le goût d'une châteigne.

La beauté de cet arbre, qui eſt toûjours verd, l'odeur aromatique de ſes feuilles, leur reſſemblance à une langue, & celle de ſon noyau à un cœur, ſont la ſource des myſteres que les Egyptiens y avoient attachés ; puiſqu'ils l'avoient conſacré à Iſis, & qu'ils plaçoient ſon fruit ſur la tête de leurs Idoles, quelquefois entier, & d'autrefois ouvert, pour faire paroître l'amande : Cette figure de poire doit toûjours la faire diſcerner du *Lotus*.

J'ajoûterai à cela que le Perſea n'étoit point le Pêcher, comme un Antiquaire l'a avancé aſſez ſouvent ; puiſque ſelon le témoignage de Pauſanias, (*lib.* 5. *pag.* 313.) il ne croît que ſur les rivages du Nil.

(2) C'eſt de cette Académie que ce Miſſionnaire veut parler.

mes ſous des figures tantôt hieroglyphiques, tantôt monſtrueuſes : il eſt néceſſaire avant que de fonder quelque explication, de donner une notion legere d'un uſage qui en faiſant l'admiration de tous les ſiécles, s'eſt conſervé le droit de ne pouvoir pas être approfondi.

Clem. Alexand. Strom. lib. 5. pag. 555.

Les Egyptiens avoient trois ſortes de lettres (1); les Epiſtolaires, les Sacerdotales, & les Hieroglyphiques. Les premieres répondoient aux lettres de nos alphabets : & on les traçoit de droit à gauche (2) : les ſecondes étoient propres aux Prêtres, & à ceux qui traitoient des matieres de la Religion : les dernieres étoient ſymboliques & énigmatiques, & revenoient à ce que nous appellons emblêmes.

Idem p. 556.

Ces emblêmes étoient de trois ſortes ; les ſimples, les figurés & les énigmatiques. Les ſimples marquoient une choſe par une autre à laquelle elle reſſembloit : par exemple, pour exprimer le Soleil on traçoit un cercle, pour repréſenter la Lune on décrivoit un croiſſant, pour marquer l'inſtabilité des choſes du monde, un Globe ou une rouë en mouvement.

Plutar. in Numa.

Les emblêmes figurés étoient fondés ſur de ſimples rapports que certaines choſes avoient avec d'autres : encore ceux qui les employoient, varioient-ils ſouvent dans la maniere de repréſenter les mêmes objets, parce qu'ils les conſideroient ſous des jours différens & nouveaux. C'eſt par des monumens de cette nature que les Egyptiens conſacroient les actions de leurs Princes & de leurs Héros.

Clem. Alex. ibid.

La derniere ſorte d'emblême conſiſtoit en des énigmes tout purs : ſelon quoi un Serpent marquoit le cours oblique des Aſtres, & un Eſcarbot le Soleil ; parce que cet inſecte ne paroît que pendant ſix mois de l'année, paſſant

(1) M. Dacier n'avoit pas vû ſans doute l'endroit de S. Clement d'Alexandrie que je copie, quand il diſoit dans la vie de Pythagore tome 2. p. 51. que » les Egyptiens avoient trois ſortes de ſtile ; le ſimple, le hieroglyphique, & le ſymbolique. Dans » le ſimple ils parloient clairement & » intelligiblement, comme dans la converſation ordinaire ; dans le hieroglyphique ils cachoient leurs penſées » ſous certaines images, ou certains » caracteres ; & dans le ſymbolique, » ils les expliquoient par des expreſſions courtes, qui ſous un ſens ſimple & propre, en renfermoient un » figuré.

(2) Herodot. lib. II. cap. 36.

les six autres caché en terre : & qu'au surplus pour perpétuer son espece, il forme de la fiente de bœuf une boule, la roule & jette dessus sa sémence, d'où il ne vient que des escarbots mâles (1).

§. III.

En quoi consistoit la morale des Egyptiens. Avantures d'Isis & d'Osiris.

Voilà à peu près en quoi consistoient les Hieroglyphes célébres des Egyptiens. C'est dans ces sortes de figures que cette Nation mystérieuse renfermoit sa Morale & sa Religion. Sa Morale étoit composée de préceptes fort courts, semblables à ceux que Pythagore a laissés en ces termes : *Ne mangez pas sur le char : ne vous asseyez pas sur le boisseau : ne plantez pas le Palmier : n'attisez pas le feu avec le glaive.*

Plutar. de Iside & Osiri. pag. 354.

Pour sa Religion elle rouloit presque entierement sur Isis & Osiris, dont voici l'histoire en peu de mots. Le Soleil ayant découvert que Rhée avoit accordé les dernieres faveurs à Saturne, fit contre elle une imprécation dont l'effet étoit, qu'elle ne pourroit accoucher dans aucun jour de l'année. Mercure épris d'amour pour Rhée, & voulant rendre inutile l'imprécation qui la regardoit, coucha avec elle : ensuite il joua une partie d'échecs avec la Lune, & ayant gagné, il obtint la soixante-dixiéme partie de chaque jour ; dont il forma cinq autres jours, qu'il ajoûta aux 360. (2) qui composoient l'année auparavant. C'est précisément ces cinq jours que Rhée prit pour accoucher.

Idem Ibid. pag. 355.

(1) Pour cette même raison l'Escarbot gravé sur un cachet, marquoit un homme de cœur, un vaillant homme, un grand guerrier. *Plutar. de Isid. pag. 355. A.*

(2) L'année vague des Egyptiens n'étoit donc pas originairement composée de trois cens soixante-cinq jours, comme le disent les Reviseurs de Moreri de 1732. mais de trois cens soixante seulement, ainsi que l'assûre Plutarque en cet endroit, aussi-bien que le Grec de la Chronique d'Eusebe donné par Scaliger, *Lug. Batav. fol. an. 1606. pag. 23.* Il y a d'autres fautes grossieres dans le même article de Moreri, qui font voir quel fonds il faut faire sur la science des Auteurs mercenaires.

Vide Diodor. sic. Bibl, lib. 1. p. 13.

Le premier jour elle mit au monde Osiris, le second Arueris, le troisiéme Typhon, le quatriéme Isis, & le cinquiéme Nephthys. Le Soleil étoit Pere d'Osiris & d'Arueris, Mercure l'étoit d'Isis, & Saturne de Typhon & de Nephthys. Isis & Osiris se mariérent ensemble dès le ventre de leur mere, & eurent Orus qui est l'Apollon des Grecs. Osiris gouverna l'Egypte où il fit régner l'abondance, les sciences & les arts. Après quoi il parcourut toute la terre, & la soûmit moins par les armes que par ses bienfaits, & par les excellentes loix qu'il y établit. La vingtneuviéme année de son régne il revint en Egypte : mais ayant donné dans les embûches que Typhon lui avoit dressées, il fut jetté dans la mer avec le coffre où son frere avoit eu le secret de l'enfermer. Isis informée du malheur qui lui étoit arrivé, s'occupa uniquement du soin de recouvrer (1) son corps. Comme elle étoit attentive à le chercher, elle découvrit que son mari avoit sans le sçavoir eu commerce avec Nephthys, & que Nephthys craignant l'indignation de Typhon, avoit caché son fruit. Cette nouvelle fit naître à Isis l'envie de chercher cet enfant : elle le trouva enfin par les secours des chiens qu'elle y employa ; elle lui donna le nom d'Anubis, & il passa dans la suite pour être le Gardien des Dieux. Isis continuant à chercher le corps de son Mari, apprit enfin que la mer avoit jetté le coffre qui le contenoit, sur les rivages des environs de la Ville de Biblos ; où un pied de bruiere l'ayant reçû comme dans son sein, avoit crû si promptement, & poussé tant de branches, qu'il le deroboit à la vûë de tout le monde. Qu'au surplus le Roy du Pays y avoit ajoûté un toit qui étoit porté sur une colonne. Isis se rendit incontinent sur les lieux, coupa le pied de bruiere, & le donna à ce Prince qui le mit dans un Temple, où il fut toûjours en singuliere vénération. Ensuite Isis prit le coffre, le mit sur un bateau, & l'emporta. Mais étant

(1) Il est bon d'avertir ici, que quelques anciens comme Lactance, *de vera Relig. lib.* 1. *cap.* 21. & Arnobe *contra gentes*, debitent, que toutes les recherches d'Isis avoient pour objet de retrouver son fils, qu'on supposoit lui avoir été enlevé. Mais Plutarque rejette ce sentiment avec mépris.

entrée dans la Ville de Butis pour y voir Orus son fils qu'on y élevoit, Typhon qui l'observoit, vint de nuit enlever le coffre, en tira le corps d'Osiris, le mit en quatorze pieces, & les dispersa. Aussi-tôt Isis prit une Barque de *Papyrus*, & s'appliqua à les chercher. Toutes furent trouvées, excepté une, parce qu'ayant été jettée dans le Nil, elle avoit été dévorée par certains poissons. Cela n'empêcha pas qu'Isis ne la consacrât comme celles qui avoient été trouvées, qu'elle ne la suppleât même par un Phalle semblable qu'elle fit faire, & qui entra par-là dans les Mysteres des Egyptiens. Bien-tôt après Osiris apparut à Orus, & le chargea de vanger sa mort. Ce jeune Prince leva des Troupes, livra la bataille à Typhon, le défit, le prit, & le mit entre les mains d'Isis. Cette Princesse lui fit grace, ce qui irrita Orus à un tel point, qu'il la maltraita, & lui arracha son Diadême, que Mercure remplaça par le crâne d'un bœuf, qu'elle porta toujours depuis.

§. IV.

Le vase qu'on donne ici étoit un Van. Son origine, & ce qu'il marquoit. Habits blancs portés par ceux qui étoient initiés aux mysteres d'Isis. Autre vase porté en pompe à la tête des Processions faites en l'honneur d'Isis.

C'est-là le précis & le fonds (1) de la Religion des Egyptiens, & la source de tant de Mysteres & de Fêtes que ce Peuple célébroit. Partie de ces Fêtes & de ces Mysteres sont représentés sur ce vase: mais ce vase est

(1) On peut encore reduire avec Ovide, Lactance, Martianus Capella & quelques autres anciens, toute la Religion des Egyptiens à la représentation des recherches que fit Isis du corps de son mari, & de la joie qu'elle eut en le retrouvant: car il n'y avoit ni mystere, ni fête, ni cérémonie qui ne commençât & ne finît ordinairement par là .... *Numquam satis quæsitus Osiris*, dit Ovide & Martianus Capella, lib. 1. p. 2. de nupt. Philol. *Nam Reginam tantùm dicunt marito dependisse Memphiticam, ut obsita luctu perpetuo numquam eum contenta sit invenire.* Vide Lactant. de vera Relig. lib. 1. c. 21.

lui-même un Myſtere, qu'il eſt important de développer avant que d'aller plus loin.

Ce vaſe eſt l'original, ou plûtôt la copie de celui dans lequel Iſis raſſembla les membres d'Oſiris que Typhon avoit diſperſés (1). Les Latins l'appelloient Van, & les Grecs *Ciſte*, *Licnon*, ou *Canoun*. Chez tous ces derniers il étoit d'ozier; mais chez les Egyptiens il étoit conſtamment de cuivre, comme celui-ci en fait foi, auſſi-bien que tant d'autres qu'on voit dans la table Iſiaque, ſur les Pyramides, les Obeliſques & les autres Monumens d'Egypte. Car je mets en fait que ces eſpeces de Croix que tiennent dans la main les Figures Egyptiennes, ſont des vaſes de la nature de celui-ci. Pour s'en convaincre on n'a qu'à les comparer enſemble : & ſuppoſant ce qui eſt vrai, que quand on a envoyé en France celui que j'explique, on a eu la précaution de replier les deux extrémités de ſon anſe, afin qu'il tint moins d'eſpace, & qu'il embarraſſât moins; ſi l'on remet ces extrémités dans leur premier état; tout le corps du vaſe formera une Croix entierement ſemblable à celles des autres Monumens.

Cette prétenduë Croix n'eſt donc qu'un véritable van (2): & le Van faiſoit partie des Myſteres d'Iſis: mais il n'y avoit que ceux qui y étoient initiés qui euſſent droit de le porter, parce qu'il paſſoit pour Sacré, & qu'il ſuppoſoit une grande pureté dans ceux qui avoient cet honneur (3). Ce que marquoit auſſi l'habit blanc dont ils étoient revêtus (4), & la tête qu'ils avoient ſi raſe, qu'elle en étoit toute blanche (5).

(1) *Servius in illud Georg.* 1. 166.
... Et myſtica vannus Jacchi.
Hinc eſt quod dicitur Oſiridis membra à Typhone dilaniata Iſis cribro ſuperpoſuiſſe.

(2) Il y en a un ſemblable dans la table Iſiaque, dont l'Auteur de l'Antiquité expliquée parle, tom. 2. pag. 339.

(3) *Sic homines ejus myſteriis purgabantur, ſicut vannis frumenta purgantur.* Serv. pag. 77. C.

(4) οὗτοι δ' εἰσὶν οἱ τὸν ἱερὸν λόγον περὶ θεῶν πάσης καθαρεύοντα δεισιδαιμονίας καὶ περιεργίας ἐν τῇ ψυχῇ φέροντες, ὥσπερ ἐν κίστῃ· καὶ περιστέλλοντες .... φανερὰ καὶ λαμπρὰ τὰ περὶ θεῶν ὑποδηλοῦντα οἰήσεως, οἷα καὶ περὶ τὴν ἐσθῆτα τὴν ἱερὰν ἀποφαίνεται. Plutar. de Iſide pag. 352.

(5) *Hi capillum deraſi funditus, vertice prænitentes.* Apul. metam. lib. 11. pag. 371. edit. Delph.

Il ne faut pas dissimuler que ce vase pourroit bien avoir eu une autre destination, & être celui que les Prêtres portoient dans les Fêtes d'Osiris, pour marquer que ce Dieu étoit le principe de l'Humide radical de tous les Etres sublunaires, & que c'est lui qui par ses influences leur communique la fécondité qui est propre à leur espece (1). Mais Plutarque qui nous apprend ce trait des Isiaques, observe que ce vase étoit unique dans chaque pompe, & que celui qui le portoit, précedoit les Prêtres, & avoit le pas sur eux : ce qu'on ne peut dire de notre vase, puisqu'on le trouve multiplié à l'infini sur les marbres, & que ceux qui en sont chargés, ne sont à la tête d'aucune Troupe que ce soit. D'ailleurs le Vase porté en pompe étoit certainement un pot & une véritable cruche (2). Or le vase dont il s'agit, n'a aucun rapport avec des vaisseaux de cette nature.

§. V.

Explication singuliere des Hieroglyphes gravés sur la premiere fasce du vase, tirée des écrits des Anciens.

Mais passons des Préliminaires aux explications. La premiere fasce est chargée de figures gravées, à la différence des autres bandes qui ne contiennent que des figures relevées en bosse. Comme cette bande unique représente bien des choses qu'on ne sçauroit déchiffrer, & qu'ainsi le détail en seroit aussi ennuyeux que superflu, je ne m'attacherai qu'à éclaircir les figures sur lesquelles les Anciens nous ont laissé toutes les lumieres que nous pouvions souhaiter.

La premiere figure qui se présente, est un Sistre, c'est-à-dire, l'instrument de musique qui étoit le plus en vogue dans l'Egypte, & qui caractérise la plûpart des Monumens qui viennent de ce pays. Cet Instrument étoit

(1) Ἀλλὰ πᾶν ὑγρὸν ἁπλῶς Ὀσίριδος ἀποῤῥοὴν καλοῦσι· καὶ τῶν ἱερῶν ἀεὶ προπομπεύει τὸ ὑδρεῖον ἐπὶ τιμῇ τοῦ Θεοῦ. &c. Plutar. de Isid. pag. 365.

(2) *Alius ferebat amphoram.* Apul. metam. lib. 11. pag. 373.

d'airain (1), & avoit la forme d'une raquette, excepté la partie à laquelle étoit attaché le manche, qui étoit quarrée & non pas ovale; le Sistre au lieu de mailles, avoit tantôt trois, tantôt quatre petites verges de bronze qui le traversoient, & formoient tout le son qu'on en pouvoit tirer en remuant la main qui le tenoit. Le haut du Sistre étoit quelquefois orné d'un chat accroupi, & le bas d'une tête d'Isis vis-à-vis de celle de Nephthys sa sœur.

De Iside pag. 376.

» Cet instrument, dit Plutarque, signifie que toute la » nature doit être dans un perpétuel mouvement, & qu'il » y faut mettre les choses qui tendent au repos & à leur » fin. Ainsi quand les Egyptiens enseignent que le Sistre a » la vertu de donner la chasse à Typhon, ils veulent dire » que la génération figurée par le mouvement, remet en » action les Etres que Typhon, c'est-à-dire la mort, tenoit » liées & sans opération. De même la rondeur de la par- » tie supérieure du Sistre marque les quatre Elemens qui » sont toûjours en mouvement: parce que tout ce qui est » sujet à la corruption & à la génération, est contenu dans » le Globe de la Lune, dont cette rondeur est la figure, » & que c'est dans la région de la Lune que la terre, l'air, » l'eau, & le feu se meuvent & s'alterent. Le chat, ajoûte » Plutarque, représente la Lune tant à cause de la diver- » sité de ses couleurs, & de l'instinct qu'il a d'agir pen- » dant la nuit, qu'à raison de sa fécondité; car les vingt-huit » petits que la femelle met bas pendant sa vie, marquent » les vingt-huit jours que la Lune employe à parcourir le » Zodiaque. Quant aux têtes d'Isis & de Nephthys, elles » figurent cet état de vicissitude, où sont toutes choses de » commencer & de finir alternativement. »

Herodot. lib. 2. c. 76.

Ce Sistre est suivi d'un Ibis: oiseau si cheri & si respecté des Egyptiens. Ils en avoient de deux sortes, de noirs & de blancs, qu'ils honoroient tous également; les noirs, parce qu'ils détruisoient les serpens aîlés, qui de l'Arabie

(1) Il y avoit aussi des Sistres d'or & d'argent, que les seuls Prêtres d'Isis portoient dans les fêtes de la Déesse. *Hi capillum derasi funditus, vertice prænitentes: magnæ religionis terrena sidera æreis & argenteis, immò verò aureis etiam Sistris argutum tinnitum constrepentes.* Apul. metam. lib. 11. pag. 371.

venoient

venoient fondre en Egypte au printems; les blancs, parce que le noir de leur tête, de leur col, de l'extrémité de leurs aîles & de leur queuë, exprimoit les taches & les cavités de la Lune (1), & que par cette varieté ils étoient auſſi le ſymbole du Zodiaque (2). Enfin les uns & les autres en commun, parce qu'ils avoient des proprietés & des qualités, qui paſſoient pour admirables dans l'eſprit des Egyptiens, comme de ſe féringuer eux-mêmes, & d'avoir ainſi appris aux hommes l'uſage des Médecines (3), de ne porter jamais aux hommes de coup de bec dont il leur revint quelque mal, de ne jetter aucune mauvaiſe odeur après leur mort (4), & d'exprimer par leur corps, qui a la figure d'un cœur, la plus noble partie de l'homme (5).

Enſuite viennent deux foüets; le premier a un manche aſſez long, & n'a qu'une corde: l'autre a trois cordes avec un manche fort court, & je ne ſçai quoi qui croiſe à la naiſſance des cordes. Ces foüets étoient d'un grand uſage à la fin des Sacrifices qu'on offroit, principalement certains jours de l'année dans la Ville de Buſiris, où plusieurs Egyptiens s'aſſembloient de toutes parts; & après avoir offert un Sacrifice en commun à Iſis, tout le monde, hommes & femmes ſe déchiroient à coups de foüets. Les Cariens qui étoient répandus dans l'Egypte, alloient encore plus loin; car ils ſe faiſoient des inciſions & des taillades au front: en quoi ils témoignoient qu'ils n'étoient pas originaires du pays. Les Egyptiens ſe foüettoient encore dans le deüil; car tandis que les femmes couroient la Ville le ſein découvert, la tête & le viſage chargé de boüe, & jettant des gémiſſemens; les hommes à demi-nuds alloient dans les ruës en ſe déchirant à coups de foüets.

Herodot. lib. 2. c. 39. & 61.

(1) Ἔτι δὲ ἡ τῶν μελάνων πτερῶν περὶ τὰ λευκὰ ποικιλία καὶ μίξις ἐμφαίνει σελήνην ἀμφίκυρτον. Plutar. in Iſid. Clem. Alex. Strom. lib. 5. pag. 567.

(2) Clem. loco cit.

(3) Plutar. in Iſid.

(4) *Ex quo fit ut illa nec morſu vivæ noceant, nec odore mortuæ.* Cic. de nat. Deo. lib. 1.

(5) *Iidem porro cor ſignare volentes, Ibim exprimunt . . . ſed & per ſe cordis imaginem præfert.* Rhodigin. Antiq. lect. lib. 4. cap. 16. pag. 139.

La figure qui ſuit eſt un œil au deſſus d'un diſque avec un oiſeau de part & d'autre. L'œil, dit Saint Clement d'Alexandrie eſt Dieu ; le Diſque eſt le monde que Dieu voit, pénetre & gouverne entierement (1). Les deux oiſeaux ſont deux corneilles, mâle & femelle qui marquent en premier les liens du mariage (2), & en ſecond les amours de Mars & de Venus (3). Selon quoi les Egyptiens vouloient faire entendre, que nonobſtant les ſoins que les méchans prennent de ſe cacher, Dieu les obſerve, & ne les perd point de vûë, non plus que les bons.

Herodot. lib. 2. c. 45.

Suit une Oye : les Egyptiens, dit Herodote, n'employent dans leurs Sacrifices que des cochons, des taureaux, des veaux & des Oyes. Ce qui fait dire à Ovide touchant ces derniers oiſeaux, que le ſervice qu'ils avoient rendu aux Romains, en empêchant que le Capitole ne fût pris par les Gaulois, n'avoit pû les garantir d'être offerts en Sacrifice à Iſis la fille d'Inachus.

Faſt. lib. 1.

Nec defenſa juvant Capitolia, quo minus anſer
det jecus in lances, Inache laute, tuas.

En conſéquence les chairs de l'Oye étoient ſacrées : & les Prêtres s'en nourriſſoient, auſſi-bien que de celles du bœuf. Ces mêmes viandes étoient preſcrites aux Rois : mais c'eſt un problême, s'ils ne s'en faiſoient pas ſervir d'autres.

Après vient un Prêtre dans la poſture même où les perſonnes de ſa profeſſion étoient, quand elles prioient dans les Temples, ou qu'elles étoient aux pieds de leurs Idoles ; c'eſt-à-dire, que ce Prêtre eſt partie à genoux, partie aſſis ſur ſes tâlons, ayant un bras étendu, & de l'autre ſe frappant la poitrine, parce que toutes ſes prieres ſe réduiſent en des lamentations ſelon le Rituel Egyptien (4).

Mais quel eſt l'objet de ſes lamentations ? c'eſt l'Eper-

(1) Τῦτο δήπυ αἰνισσόμενοι ὡς πάντα Θεὸς ὁρᾷ ϗ ἀκύει. Strom. lib. 5. pag. 566.

(2) *Quin & cornices duæ nuptias itidem innuunt hieroglyphice.* Rhodigin. lect. Antiq. lib. 29. cap. 18. p. 1131.

(3) *Martem quoque indicantes ac Venerem, duas item cornices expingunt.* Idem ibid.

(4) Καὶ θρηνεῖν, ἀνακαλυμένυς τὰ τῶν Θεῶν ὀνόματα. Diod. Sicul. Bibl. lib. 1. pag. 19.

vier qui est devant lui, & qui représente Osiris (1) & le Soleil auquel il est consacré (2). La vûë (3) perçante de cet oiseau, son vol rapide, & la force qu'il a de s'élever fort haut, font qu'il le regarde comme le symbole de la lumiere, & de (4) l'esprit (5). Sur-tout il est touché de la tendresse que l'Epervier a pour l'homme, des gémissemens qu'il pousse quand il le trouve étendu mort (6), & du soin qu'il a de jetter de la terre sur son corps (7). Enfin il considere que l'Epervier purge la terre des Scorpions & des bêtes vénimeuses, & qu'il est d'une grande utilité dans les Augures (8). Voilà le sujet des méditations & des prieres de ce Prêtre, & le fondement que lui & ses Confreres avoient de mettre l'Epervier de niveau avec les Dieux de la Nation, & de les porter ensemble dans une espece de niche, comme je le dirai dans la suite.

Je ne m'arrêterai point à la figure qui vient après : puisque je l'ai déja fait connoître pour un Van, & que j'en ai marqué la forme & la destination. J'observerai seulement qu'ici Osiris représenté par l'Epervier, fixe ses regards sur ce Van ; & que c'est pour ranimer les membres de son corps qu'Isis y avoit renfermés. La figure pyramidale qui suit, marque sans doute l'immutabilité d'Osiris, & les proprietés infinies que les Egyptiens & les Pythagoriciens attachoient au nombre quaternaire, dont la Pyramide étoit le symbole. Voici le précis de ces proprietés, tiré du Commentaire d'Hierocles sur les vers dorés de Pythagore de la traduction de M. Dacier : » Le Quaternaire qui » est la source de l'arrangement éternel du monde, n'est » autre que Dieu même qui a tout créé. Mais comment » Dieu a-t'il créé le quaternaire ? C'est ce que tu appren- » dras du livre sacré que l'on attribuë à Pythagore, & dans

Vie de Pythag. t. 2. p. 169.

(1) Plutar. de Iside pag. 371.

(2) Τὸν γὰρ ἱέρακα Ἡλίῳ ἀφιεροῦσι. Euseb. Præp. Evang. lib. 3. cap. 12.

(3) Plutar. de Isid. p. 371.

(4) Il étoit aussi le symbole de l'Equateur. *Clem. Alex. Strom. lib. 5 p. 567.*

(5) Φωτὸς δὲ καὶ πνεύματος ἱέραξ αὐτοῖς σύμβολον. Idem ibid.

(6) Οἰκτείροντα δὲ καὶ ἄνθρωπον, καὶ κακύοντα ἐπὶ νεκρῷ κειμένῳ. Idem ibid. cap. 4.

(7) Λέγεται δὲ καὶ νεκρῶν ἀτάφων ὄμμασι γῆν ὑπερπετόμενος ἐπιβάλλειν. Plutar. de Isid. pag. 371.

(8) Τὸν δὲ ἱέρακα πρὸς τοὺς σκορπίους καὶ Κεράστας καὶ τὰ μικρὰ τῶν δακετῶν θηρίων καὶ διὰ τὸ συμβάλλεσθαι ταῖς μαντείαις. Euseb. Præp. Ev. lib. 11. c. 2.

» lequel Dieu eſt célébré comme le nombre des nombres.
» Car ſi toutes choſes exiſtent par ſes decrets éternels, il
» eſt évident que dans chaque eſpece d'Etres le nombre
» dépend de la cauſe qui les produit. C'eſt là que ſe trou-
» ve le premier nombre, & de-là il eſt venu juſqu'à nous.
» Or l'intervalle fini du nombre, c'eſt le dix, car celui
» qui veut compter davantage, après le dix revient à un,
» deux, &c.... Or la puiſſance du dix c'eſt le quatre;
» car avant qu'on parvienne juſqu'au dix accompli & par-
» fait, on découvre toute la vertu & toute la perfection du
» dix dans le quatre.

» En effet, en aſſemblant les nombres depuis un juſ-
» qu'à *quatre*, cette addition fait dix, puiſqu'un, deux,
» trois, quatre font dix : & le quatre eſt un milieu arith-
» métique entre l'un & le ſept; parce qu'il ſurpaſſe l'un du
» même nombre dont il eſt ſurpaſſé par le ſept : & ce
» nombre c'eſt le rois, quatre étant au-deſſus d'un, com-
» me ſept au-deſſus de quatre. Or les vertus & proprietés
» de l'un, & du ſept ſont très-belles & très-excellentes :
» car l'unité, comme principe de tout nombre, renferme
» en elle la puiſſance de tous les nombres; & le ſept com-
» me vierge & ſans mere, a en ſecond la vertu & la per-
» fection de l'unité; puiſqu'il n'eſt engendré par aucun
» nombre contenu dans l'intervalle du dix.... & le qua-
» tre tenant le milieu entre l'unité increéée, & le ſept ſans
» mere, a ſeul reçû les vertus & puiſſances des nombres
» produiſans & produits, qui ſont renfermés dans le dix,
» étant produit par un certain nombre, & en produiſant
» auſſi un autre : car le deux repeté produit le quatre,
» & le quatre répeté produit le huit ».

» Ajoûtez que la premiere figure ſolide ſe trouve dans
» le quatre : car le point répond à l'unité, & la ligne au
» deux, parce qu'en effet d'un point on va juſqu'à tel au-
» tre point : ce qui fait la ligne, & la ſuperficie répond
» au trois, car le triangle eſt la plus ſimple des figures
» rectilignes : mais la ſolidité eſt le propre du quatre :
» car c'eſt dans le quatre que ſe voit la premiere Pyrami-
» de, dont le trois fait la baſe triangulaire, & l'unité

» fait la pointe & le ſommet ».....

» En un mot, le quatre embraſſe & lie tous les Etres, » les élemens, les nombres, les ſaiſons, les âges, les » Societés ou Confrairies : & l'on ne ſçauroit nommer » une ſeule choſe qui ne dépende du quaternaire comme » de ſa racine. Car, comme nous l'avons dit, le quatre eſt » le Créateur, & la cauſe de toutes choſes. Le Dieu in» telligible eſt la cauſe du Dieu céleſte & ſenſible.... La » plus grande de ces ſciences, c'eſt le quaternaire qui a » tout créé ». &c.

Voilà une Théologie auſſi abſtraite que chimérique : la figure qui ſuit y met le ſceau ; c'eſt une Niche dans laquelle il y a une Idole. On ne peut prononcer ni ſur la nature, ni ſur l'eſpece, ni ſur la forme de l'Idole que la niche contient : la rudeſſe du métal, & le peu d'habileté de l'Ouvrier ne permettent pas de décider ſi l'Idole a une figure humaine, ou la forme d'un animal, ni enfin combien elle participe de l'un & de l'autre. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt qu'on apperçoit une Idole dans une niche, & qu'il y a grande apparence que cette Idole eſt une Iſis pour des raiſons qu'on dira bien-tôt.

Cette niche, les Egyptiens l'appelloient *Comaſterion*, les Juifs une Arche, & nous une Chaſſe. » Les Egyp» tiens, dit S. Clement d'Alexandrie, portent en proceſſion » dans les Fêtes qu'ils appellent *Comaſias*, les Statuës d'or » de leurs Dieux, deux Chiens, un Epervier, & un Ibis. » Chez les Egyptiens, écrit Syneſius, les Prophétes ne » permettent point à ceux qui fondent les métaux, ni aux » Statuaires de repréſenter les Dieux, de peur qu'ils ne » s'écartent des regles ; mais ils ſe joüent du peuple, en » faiſant graver ſur le veſtibule du Temple, des becs d'E» pervier & d'Ibis ; tandis qu'ils ſe retirent dans des ſoû» terrains ſacrés, qui ſervent de voile aux myſteres pro» fonds qu'ils y célébrent : là ils ont des Arches qu'ils ap» pellent *Comaſteria*, dans leſquelles ils renferment des » Spheres, dont la vûë révolteroit les Egyptiens ; car c'eſt » le génie du Vulgaire de mépriſer ce qui eſt commun.

Relig. des Gaul. t. 2. p. 36.

Telles étoient les niches ou chaſſes dans leſquelles les

Egyptiens plaçoient leurs Dieux, & les exposoient à la vénération du public. Elles étoient quarrées, bien qu'elles eussent plus de hauteur que de largeur, comme je puis le prouver par une infinité de monumens que le tems a épargnés. Observation qui mérite une attention particuliere par les lumieres qu'elle répand sur la forme de l'Arche d'alliance, qui étoit peut-être le modéle des niches d'Egypte, ou sur le modéle desquelles elle avoit été construite, aussi-bien que celles où tant de Nations d'Orient & d'Occident donnoient leurs Dieux en spectacle.

Devant la Niche Egyptienne on voit trois figures l'une sur l'autre, couchées horisontalement. Il n'en est que deux qui soient reconnoissables, & qui donnent aussi à connoître la Divinité qui est dans la Niche; l'une est un peigne, & l'autre une aiguille de tête; le peigne faisoit partie de la pompe d'Isis. C'est Apulée qui nous apprend cette circonstance curieuse dans la description qu'il a faite d'une Fête où la Statuë de cette Déesse étoit portée aux bords de la Mer. » Plusieurs femmes habillées de blanc, dit-il, » tenoient un peigne d'ivoire, qui par les mouvemens (1) » de leur bras & le jeu de leurs doigts, imitoient les fem» mes de Chambres des Reines, quand elles les peignent, » & agencent leurs cheveux. » (2). S. Clement d'Alexandrie & Théodoret parlent de ces sortes de peignes, & ils disent que cet ornement désigne ce qu'il y a de plus obscene dans les personnes du sexe (3). Ce qui est confirmé par Suidas, Pollux & les autres Etymologistes Grecs.

L'aiguille de tête qui est au-dessous du peigne, nous apprend ce qu'on auroit beau chercher dans les Auteurs; savoir que ce bijou après avoir fait partie de la toilette

(1) S. Augustin nous a conservé un passage de Seneque, qui porte qu'on voyoit tous les jours la même comédie dans le Capitole. *Alius unctor qui vano motu brachiorum imitatur unguentem. Sunt quæ Junoni ac Minervæ capillos disponant, longè à templo, non tantum à simulacro stantes, digitos movent ornantium modo. Sunt quæ speculum teneant.* &c. Apud Aug. de Civ. lib. 6. cap. 10.

(2) *Et quæ pectines eburneos ferentes gestu brachiorum, flexuque digitorum, ornatum atque oppexum crinium regalium fingerent.* Metam. lib. 11 pag. 369.

(3) Κτεὶς γυναικεῖος· ὅ ἐστὶν εὐφήμως ϗ μυστικῶς εἰπεῖν, μόριον γυναικεῖον. Clem. Alexand. Protrept. pag. 14. Theodoret. Therapeut. lib. 3.

d'Isis, avoit mérité d'être consacré & d'entrer dans ses mysteres. Son miroir avoit eu le même honneur. Il étoit porté par des femmes avec cette circonstance, qu'elles le portoient attaché à leur dos, afin que l'Idole se pût mirer, & voir la foule du monde qui venoit au-devant d'elle (1). Ce qui me fait soupçonner que la figure que je ne connois pas, pourroit bien être un miroir : mais un miroir à l'Egyptienne, c'est-à-dire, qui se plioit, au contraire des miroirs des autres Nations ; & que c'est ce qui nous empêchoit de le reconnoître.

Une plume se présente incontinent après : Les Monumens d'Egypte fournissent plusieurs plumes semblables. Ce n'est pourtant qu'une seule & unique plume qu'on représente, & qu'on veut représenter ; & cette plume est celle que l'Epervier fiche perpendiculairement dans les bords du Nil, quand il y vient boire. Après avoir bû, il incline cette plume, pour marquer qu'il a évité les embûches des Crocodiles (2). Mais ici cette plume a un sens bien plus relevé, comme je le dirai tout à l'heure.

Je passe les deux figures qui suivent, parce qu'elles ont été déja expliquées.

A celles-ci succedent deux especes de bonnets l'un sur l'autre. Celui de dessus est le Ciel, l'autre est la terre : car les Egyptiens tenoient que le monde n'étoit pas rond, mais plat (3) ; & ils trouvoient ridicule qu'on soupçonnât qu'il y eût des Antipodes. Cosmas l'Egyptien qui a employé une partie de sa Topographie chrétienne à appuyer le Systême qu'il avoit reçû de ses Ancêtres, représente la Terre comme une grande Montagne, dont la base est le fondement de l'Univers, & dont la pointe se termine en cône fort obtus. Selon lui, le Ciel en forme de four ou

(1) *Aliæ quæ nitentibus speculis pone tergum reversis, venienti Deæ obvium commonstrarent obsequium.* Apul. metam. lib. 11 pag. 369.

(2) Ὅταν δὲ πιέμενος ἐπὶ τῶν ποταμῶν καταίρῃ, τὸ πτερὸν ἵστησιν ὀρθὸν, πιὼν δὲ κλίνει τοῦτο πάλιν ὡς δῆλός ἐστι σεσωσμένος καὶ διαπεφευγὼς τὸν κροκόδειλον. Plutar. de Isid. pag. 371.

(3) C'étoit aussi le sentiment des premiers Chrétiens : Lactance, S. Augustin, S. Jean Chrysostome & plusieurs autres Peres, l'ont presque consacré dans leurs écrits. Quelques Théologiens mêmes l'ont voulu ériger en dogme, & ils n'ont abandonné leur dessein, que depuis la découverte du nouveau monde.

de voûte profonde, entoure & enveloppe cette Montagne jusqu'à sa racine. Sur ce pied le Ciel & la Terre ont chacun la forme d'un bonnet, mais dont l'un est dans l'autre (1).

Je croirois volontiers que la figure qui vient ensuite, répond, à l'ornement de tête près, au Prêtre extraordinaire qui est marqué 10. dans la planche CXL. du second Tome de l'Antiquité expliquée. Mais comme ce n'est qu'une conjecture, je n'ose en hazarder l'explication.

Suit un Serpent qui s'éleve, & s'élance de terre. J'ai déja observé que les Egyptiens employoient cet animal pour marquer le cours oblique des Astres: Voici l'origine de l'Apotheose qu'ils en ont fait. » Taaute, dit Philon de Biblos, » est le premier qui a déïfié le Serpent; en quoi il a été imité » par les Phéniciens & les Egyptiens. Il se fondoit sur ce » que cet animal a une prodigieuse abondance d'esprit, » & qu'il est de la nature du feu: ce qui lui donne une » agilité si extraordinaire, qu'elle lui tient lieu des pieds » & des pâtes, dont les autres animaux se servent pour se » mouvoir. Joint qu'il prend différentes formes, & que » quoiqu'en marchant il décrive une ligne oblique & tor- » tueuse, il se porte où il veut avec toute l'impétuosité pos- » sible. Il vit long-tems, parce qu'il a le talent particulier, » non seulement de dépoüiller sa vieillesse en dépoüillant » sa peau, mais encore d'acquerir de plus grandes forces, » ce qui dure jusqu'à ce qu'enfin il se résout en lui-même. » Et c'est la raison pourquoi il entre dans la plûpart des » cérémonies & des mysteres de la Religion (2).

Je ne sçai si le Serpent qui est gravé sur notre Van, seroit du Territoire de Thebes, où selon Herodote (3), les Serpens ne faisoient aucun mal. Ils étoient petits à la verité; mais ils avoient deux petites cornes à la tête. Les honneurs qu'on leur rendoit, étoient si grands, que dès qu'il en mouroit quelqu'un, on l'enterroit dans le Temple

(1) Voyez le deuxiéme Livre de *Cosmas Egyptius*, avec les figures qu'il a mises au quatriéme livre.

(2) Διὸ καὶ ἐν ἱεροῖς τοῦτο τὸ ζῶον καὶ ἐν μυστηρίοις συμπαρείληπται. Apud. Euseb. Præp. Evang. lib. 1. pag. 40.

(3) Lib. 2. cap. 74.

de

de Jupiter; parce qu'on les croïoit tous consacrés à ce Dieu.

Le Hieroglyphe qui vient ensuite, est composé de deux pieces qui ne sont qu'un tout. C'est un œil au dessus d'un Sceptre: Emblême sous lequel les Egyptiens représentoient Osiris, dit Macrobe, pour faire entendre que ce Dieu étoit le Soleil, qui voit & gouverne tout avec un pouvoir absolu; car, ajoûte-t-il, les Anciens disoient du Soleil, qu'il étoit l'œil de Jupiter (1).

§. VI.

Barques d'Isis & d'Osiris sous les noms desquelles les Egyptiens, & les Manichéens à leur exemple, honoroient le Soleil & la Lune. Description de quelques autres Barques sacrées des Egyptiens. Elles étoient ordinairement portées par des Cynocephales, des Cercopitheques & des Crocodiles. Vertus qu'on leur attribuoit. Pélerinages curieux entrepris sur ces Barques.

Deux barques de Papyrus presque semblables remplissent la seconde face. La deuxiéme qui est la plus considerable, est soûtenuë par deux petits Cynocephales (2), dont l'un est à la prouë, & l'autre à la poupe: ces Cynocephales sont en regard & dressés sur leurs pates de derriere, de même que trois Cercopitheques beaucoup plus grands, deux d'un côté & un d'un autre, qui élevent & joignent leurs pates de devant, & adorent à la maniere des Egyptiens une Sphere ou Globe, qui avec la table évasée sur

(1) *Hinc Osirim Ægyptii, ut Solem esse asserant, quoties hieroglyphicis litteris suis exprimere volunt, insculpunt sceptrum, inque eo speciem oculi exprimunt: & hoc signo Osirim monstrant: significantes hunc Deum Solem esse, regalique potestate sublimem cuncta despicere; quia Solem Jovis oculum apellat antiquitas.* Macrob. Saturn. lib. I. cap. 21. Plutar. de Iside pag. 354. & 371.

(2) Les Cynocephales & les Cercopitheques étoient de véritables Singes, qui ne différoient qu'en ce que les Cercopitheques avoient une queuë, & que les Cynocephales n'en avoient point.

laquelle il eſt poſé, occupe le milieu de la barque. La partie ſuperieure du Gouvernail ſe termine en une tête d'animal, qu'on ne ſçauroit définir. Enfin aux deux extrémités de la Barque s'éleve d'un côté une branche de *Perſea*, & de l'autre un *Ciborium* ou Calice (1) de feve d'Egypte.

L'autre Barque eſt iſolée : un grand chien la tire à peu près comme les chevaux tirent nos coches d'eau : la corde eſt attachée d'un côté au col du chien, & de l'autre à un Calice de feve d'Egypte, qui tient dans cette Barque la place, que la branche de *Perſea* occupe dans l'autre. Au milieu de la Barque s'éleve une Niche haute, carrée, & ouverte aux quatre faces, dans laquelle Iſis eſt bien reconnoiſſable.

Quiconque a lû le Traité de Plutarque *ſur Iſis & Oſiris*, ne balancera pas un moment à reconnoître que ces deux Barques ſont celles de ces deux Divinités, ſous le nom deſquelles les Egyptiens honoroient le Soleil & la Lune (2) : eſtimant que ces Aſtres faiſoient leur cours, non pas dans des chars, mais dans des Barques : parce que c'étoit des vapeurs de la mer qu'ils tiroient de quoi ſe nourrir (3). C'étoit auſſi ſur des Barques qu'ils faiſoient faire le trajet du Ciel en terre aux ames qui venoient habiter les corps des hommes (4).

Ces Barques ſont non ſeulement de *Papyrus*, comme je l'ai déja inſinué, mais encore elles ſont faites ſur le modéle de celles, dont Iſis ſe ſervit pour chercher les parties du

(1) Ou de Lotus : Car ce calice étoit commun aux deux plantes, qui ne différoient que par la couleur. *Hiſt. de l'Académie des Inſcript. t. 3. part. 1. pag.* 183.

(2) Les Manichéens honoroient auſſi ces deux aſtres ſous la forme de deux Navires, ou Barques. *Epiph. hær.* LXVI *pag.* 626. S. Auguſtin qui étoit inſtruit à fonds du Manichéiſme, dit que ces héretiques enſeignoient que le Navire du Soleil étoit de feu, à la différence de celui de la Lune, qui n'étoit que d'eau. Cela n'empêchoit pas que l'un & l'autre ne fût *de l'eſſence pure de Dieu.* Auſſi étoit-ce par leur canal que ce qu'il y avoit ici bas de lumiére, qui recouvroit ſa pureté, retournoit dans le Ciel occuper ſa premiere place. *Quidquid vero purgatur luminis, per quaſdam naves, quas eſſe Lunam & Solem volunt, regno Dei, tamquam propriis ſedibus reddi.* Aug. hær. 46. t 8. col. 14.

(3) Ἥλιον δὲ καὶ σελήνην οὐχ ἅρμασιν, ἀλλὰ πλοίοις ὀχήμασι χρωμένους περιπλεῖν ἀεὶ, αἰνιττόμενοι τὴν ἀφ' ὑγροῦ τροφὴν αὐτῶν καὶ γένεσιν. Plutar. de Iſid. pag. 364.

(4) Porphyr. de antro Nymph. edit. Vatican. pag. 112.

corps d'Osiris, que Typhon avoit dispersées & jettées dans des Marais. Aussi avoient-elles une vertu particuliere, que les autres Barques n'avoient pas : c'est qu'elles faisoient fuir les Crocodiles, & que ces animaux par crainte, ou par respect pour la Déesse, n'attaquoient jamais ceux qui les montoient (1).

L'une & l'autre Barque étoient fort célébres chez les Egyptiens : celle d'Isis l'étoit en particulier chez les Romains, puisqu'ils lui avoient donné une place honorable dans leurs fastes. Pour celle d'Osiris, on l'appelloit par Antonomase, la Barque (2). Mais il y en avoit de trois sortes ; les Barques de la premiere sorte étoient simples, & semblables à celles que nous avons devant les yeux. Les Barques d'une autre classe étoient extrêmement éclairées, & remplies de tout ce qui peut contribuer à un bonheur parfait. Elles étoient conduites par sept Pilotes qui étoient freres & entierement ressemblans. A la prouë on voyoit la figure du Chat, celle du Lion sur le Mât, & à la Poupe celle du Crocodile. Les sept Pilotes étoient la figure des sept jours de la semaine : & ce fonds inépuisable de lumiere qui les éclairoit, représentoit le Soleil & toutes les influences que cet Astre envoye sur la terre (3). Enfin les autres Barques portoient sur un Crocodile, & une figure humaine occupoit tout le milieu. Ce symbole marquoit que la nature des Fluides consiste dans le mouvement ; & le Crocodile, que l'eau sur laquelle passe le Soleil en faisant son cours, est bonne & salutaire ; & qu'ainsi la route du Soleil est également douce & liquide (4).

Cette Théologie rafinée faisoit concevoir aux Egyptiens de grandes idées de la Barque d'Osiris : ils prétendoient

(1) *Ὅθεν οὐκ ἀδικεῖσθαι τοὺς ἐν παπυρίνοις σκάφεσι πλέοντας ὑπὸ τῶν κροκοδείλων, ἢ φοβουμένων ἢ σεβομένων διὰ τὴν Θεόν.* Plutar. ibid. pag. 358.

(2) Apud Euseb. Præp. Evang. lib. 5. pag. 198.

(3) *Ibi quandam navim totius naturæ cursibus diversa cupiditate moderantem cunctaque flammarum congestione plenissimam & beatis circumactam mercibus conspicatur. Cui nautæ septem, germani tamen suique consimiles præsidebant. In prora felis forma depicta, Leonis in arbore, Crocodili in extimo. In eadem vero rate fons quidam lucis æthereæ, arcanisque fluoribus manans, in totius mundi lumina fundebatur.* Martian. Capell. de nupt. Philolog. lib. 2. pag. 43.

(4) Ibid. pag. 199.

même qu'elle avoit été changée en cette constellation que les Grecs appelloient Argo, & avoit été placée entre l'Orion & la Canicule, c'est-à-dire entre Orus & Isis qui avoient de même été transformés dans ces Astres (1). Nonobstant cela les Egyptiens avoient la douleur de voir, que cette Barque respectable étoit le joüet des Magiciens qui l'arrêtoient dans sa course, quand ils vouloient s'en donner le plaisir *: bien qu'elle fût portée par des Cercopitheques ou des Crocodiles qui étoient des animaux à qui la Nation rendoit des honneurs divins. Il ne faut pas douter que la Barque d'Isis ne reçût aussi quelquefois le même outrage. Au défaut des Historiens d'Egypte qui le disent, je n'ai qu'à consulter les Auteurs Grecs & Latins : tous m'apprendront que les femmes de Thessalie par leurs enchantemens obligeoient Isis ou la Lune à descendre de son char, ou de sa Barque selon les Egyptiens, & d'écumer sur l'herbe. Mais quoiqu'il en soit de tous ces contes, il est toûjours certain que le chien qui tire la Barque d'Isis, marque le signe de la Canicule, en quoi les Egyptiens disoient que le vaisseau de cette Déesse avoit été changé ; fondant la Métamorphose sur la précaution qu'avoit eu Isis, de se servir d'un ou de plusieurs chiens pour déterrer les membres épars du corps de son Epoux.

* Eufeb. præp. Evang. lib. 5. p. 198.

C'est dans des Barques semblables à celles que nous venons de voir, que les Egyptiens promenoient tous les ans leurs Idoles, allant de Ville en Ville, & formant des prédictions sur le mouvement de ces Divinités (2). Ces Pélerinages étoient de grandes & somptueuses Fêtes, qui se passoient en Sacrifices & en réjoüissances, & se terminoient en Festins. Homere nous apprend que ces Fêtes duroient douze jours, lorsqu'il fait dire à Thetis parlant à Achille, que » Jupiter avec tous les Dieux étoit allé la » veille chez les sages Ethiopiens, qui l'avoient prié à un » Festin, dont il ne devoit revenir que le douziéme jour ».

Iliad. A.

(1) Plutarque de Isid. p. 359.

(2) *Ξόανα dicit, id-est, simulacra brevia, quæ portabantur in lecticis, & ab ipsis mota infundebant divinationem : quod fuit apud Ægyptios & Carthaginienses.* Serv. in 6. Æneid. p. 417. E.

Les Ethiopiens d'Homere étoient les Peuples qui habitoient le midi de l'Egypte, dont Thebes ou Diospolis étoit la Capitale. » La fiction du Poëte, dit Madame Dacier » d'après Eustathe, étoit fondée sur l'histoire; car les Anciens ont écrit que dans Diospole, c'est-à-dire, dans la » Ville de Jupiter, il y avoit un très-grand Temple, où » les Ethiopiens alloient tous les ans en certain tems » prendre la Statuë de Jupiter & celles des autres Dieux, » & qu'ils les portoient en procession tout au tour de la Lybie, & faisoient de grands festins pendant douze jours. »

Remarques sur l'Iliad. t. 1. p. 315.

Herodote parle de ces dévotions ou d'autres semblables, pendant lesquelles les Egyptiens se rendoient en bateau dans plusieurs Villes, principalement à Bubastis, à Busiris, à Saïs, à Heliopolis, à Butis & à Papremis. Tous, dit-il, hommes & femmes sont ensemble dans des Barques. Les hommes joüent de la Flûte, & les femmes des Crotales (1). Ceux & celles qui ne font ni l'un ni l'autre, chantent & battent des mains. Si sur la route de Bubastis il s'offre quelque Ville, on y aborde: les femmes sortent des bateaux; & tandis que les unes joüent des instrumens, d'autres dansent, d'autres raillent & agacent les femmes de ces Villes, d'autres enfin se découvrent d'une maniere indécente. C'est ainsi qu'on arrive à Bubastis; là on immole une quantité prodigieuse de victimes, & l'on y consume plus de vin en un seul jour, qu'en tout le reste de l'année (2).

(1) Instrument consistant en deux lames d'airain, dont les anciens joüoient, comme les Basques & les Espagnols joüent des Castagnetes.

(2) Ἐπεὰν δὲ ἀπίκωνται ἐς τὴν Βούβαστιν, ὁρτάζουσι μεγάλας ἀνάγοντες θυσίας. καὶ οἶνος ἀμπέλινος ἀναισιμοῦται πλέος ἐν τῇ ὁρτῇ ταύτῃ ἢ ἐν τῷ ἅπαντι ἐνιαυτῷ τῷ ἐπιλοίπῳ. Herodot. lib. 2. c. 60.

§. VII.

Symboles d'Iſis & de Nephthys expliqués. Ce qu'étoit Nephthys ſelon la fable & ſelon la vérité. Grand-Prêtre d'Egypte : Son autorité, ſes fonctions, ſes habits. Leçons qu'il faiſoit au Roi. Des autres Prêtres d'Egypte, leurs ſacrifices, leurs fêtes, leurs occupations, &c.

La troiſiéme face commence par une Iſis, qui tient d'une main un Van, & de l'autre une tige de *Ciborium*, ou feve d'Egypte. Elle a ſur ſon front une fleur de Lotus, & ſur ſa tête le *Calathus*, ou boiſſeau, qui étoit le ſymbole de l'abondance. Le Calathus eſt ſurmonté de je ne ſçai quoi, que je n'oſerois définir, & qui a pourtant aſſez l'air d'un oiſeau.

Après vient une femme jeune : elle paroît avoir les jambes & les pieds collés. C'eſt donc pour ſe ſoûtenir qu'elle tient de ſes deux mains un bâton ou bequille, dont nous parlerons bien-tôt. Son front eſt chargé d'une fleur de Lotus, & ſa tête d'un croiſſant qu'un Globe remplit. C'eſt ſans doute la figure de Nephthys : les Egyptiens la prenoient indifféremment pour Venus, pour la Victoire & pour la fin ou l'extrémité des choſes (1). Elle étoit fille de Saturne auſſi-bien que Typhon ſon mari. Au lieu d'entrer dans les deſſeins pernicieux de ce dernier contre Oſiris, elle aima toûjours ce Prince, & uſa même d'adreſſe pour s'introduire dans ſon lit ſous le nom d'Iſis ; afin qu'il la rendît féconde. Iſis au lieu de concevoir contre elle de la jalouſie, lui ſçut ſi bon gré de cette action, qu'elle voulut recevoir elle - même l'enfant qui en devoit naître. A l'imitation d'Iſis les Egyptiens eurent toûjours pour Nephthys des ſentimens particuliers de vénération; & c'eſt pour cela qu'ils lui donnerent les ſymboles d'Iſis & d'O-

(1) Νέφθυν, ἥν καὶ τελευτὴν, καὶ Ἀφροδίτην ἔνιοι δὲ καὶ Νίκην ὀνομάζουσι. | Plutar. de Iſid. pag. 355.

ſiris, comme on voit ici; quoiqu'ils lui convinſent pour des raiſons particulieres; le Lotus en qualité de Divinité Egyptienne; le Croiſſant parce qu'elle étoit Venus, & que Venus étoit phyſiquement la Lune; & enfin le Globe, parce qu'elle étoit la Victoire. Voilà la fable & l'allégorie: voici la verité.

Nephthys étoit un nom générique, que les Originaires du Païs donnoient aux extrémités de l'Egypte voiſines de la Mer (1); de la même maniere que les Gaulois appelloient *Armoriques* les côtes & les Provinces que l'Océan baignoit. Toutes les extrémités de l'Egypte étoient incultes & ſtériles; cette ſtérilité, qui eſt ici marquée par la maniere dont Nephthys a les cuiſſes, les jambes & les pieds collés enſemble, venoit de ce que Typhon, c'eſt-à-dire, la Mer inondant ces terres, & les pénetrant de ſels, les brûloit, & les empêchoit de produire quoi que ce ſoit. Cependant comme elles ne demandoient qu'à être fertiles, on feignoit que Nephthys recherchoit furtivement les embraſſemens d'Oſiris, c'eſt-à-dire, du Nil; ce qui n'arrivoit, & ne pouvoit arriver, que quand les debordemens de ce Fleuve étoient extraordinaires, & alloient au-delà de ſeize pieds: car alors ces terres étant couvertes par des eaux & un limon gras & ſalutaire, portoient du Melilotus, qui eſt un Lotus bâtard, figuré par Anubis qui étoit le fruit illégitime des amours de Nephthys & d'Oſiris.

Au devant de Nephthys il y a un Prêtre dont la tête eſt couverte d'un bonnet plat, lequel a pour pointe un petit Globe, & de part & d'autre deux feüilles d'un arbre, ou plante appellée *Muſa*. Comme cette coëffûre eſt entierement ſemblable à celle d'un Oſiris qui vient enſuite, je ſoupçonne que celui qui la porte, étoit le Grand-Prêtre, Dignité éminente qui paſſoit aux enfans (2). Ce qui convertit mon ſoupçon en réalité, c'eſt que les Prêtres d'Egypte ne portoient point de barbe, comme tous les Monu-

(1) Νέφθυν δὲ καλοῦσι τῆς γῆς τὰ ἔσχατα καὶ παρόρεια, καὶ ψαύοντα τῆς θαλάττης, &c. Plutar. de Iſid. pag. 366.

(2) Τῶν εἷς ἐστι ἀρχιερεύς· ἐπεὰν δέ τις ἀποθάνῃ, τούτου ὁ παῖς ἀντικατίσταται. Herodot. lib. 2. cap. 37.

mens en font foi : ſans compter qu'ils s'étoient fait une loi de ſe raſer tout le corps chaque troiſiéme jour, afin d'être exempts de toute ſorte de (1) vermine (2). Cependant ce Prêtre a une barbe, & ſa barbe eſt longue, afilée, récoquillée par le bout, & part ſeulement de la pointe du menton (3), comme celle du même Oſiris. D'où peut venir une reſſemblance ſi étudiée, ſinon de ce que c'étoit l'ordinaire du Grand-Prêtre de toutes ſortes de Religions de raſſembler dans ſes habits, dans ſon maintien, & dans toute ſa perſonne les ſymboles, les attributs & les traits du Dieu, aux myſteres duquel il préſidoit, parce qu'il étoit ſon Image en terre, & qu'en lui réſidoit toute ſon autorité ?

Notre Grand-Prêtre tient une béquille d'une main, & un Van de l'autre. Je marque ailleurs ce qu'il y a de plus intéreſſant ſur la béquille. Le Van dans la main d'un Prêtre, dit Plutarque, ſignifie l'étenduë des lumieres de ce Miniſtre d'Iſis, la profondeur de ſa doctrine, & le ſoin qu'il a de conſerver au fonds de ſon cœur la connoiſſance des Dieux, ſans ſouffrir qu'elle ſoit alterée ni par la curioſité, ni par la ſuperſtition (4). Il n'a pour tout habit, que quelques bandes de lin au tour des reins. C'eſt qu'il eſt actuellement dans l'exercice de ſon Miniſtere ; ſans quoi il porteroit une ſimple tunique de lin (5), des ſouliers de Papy-

(1) C'eſt ce que dit Herodote ; mais Syneſius leur attribuë un motif bien plus relevé : c'eſt, dit-il, qu'ils tenoient qu'il ne convenoit pas d'approcher avec quoiqne ce ſoit de mort, les Dieux, qui étoient non-ſeulement immortels, mais dont la nature encore conſiſtoit dans la vie dont ils joüiſſoient. Ταῖς γὰρ φύσεσι ταῖς ἀϊδίοις καὶ οὐσιωμέναις ζωῇ ταύταις οὐ χρέων ἐστὶ πελάζειν μετὰ ἀποθανόντων μερῶν. Calvitii encom. pag 71.

(2) Οἱ δὲ ἱρέες ξυρεῦνται πᾶν τὸ σῶμα διὰ τρίτης ἡμέρης. Herodot. lib. 2. cap. 37.

(3) C'eſt-à dire, que tout le devant des jouës & du menton eſt raſé ; comme je l'ai remarqué dans un Prêtre ſemblable du Cabinet de M. le Duc de Sully. Il y a des ordres Religieux qui ſe moulent ſur ce point au Grand-Prêtre d'Egypte ; car ils obſervent de ſe faire raſer le devant des jouës & du menton, en même tems qu'ils conſervent leur barbe.

(4) Οὗτοι δέ εἰσιν οἱ τὸν ἱερὸν λόγον περὶ θεῶν πάσης καθαρεύοντα δεισιδαιμονίας καὶ περιεργίας ἐν τῇ ψυχῇ φέροντες ὥσπερ ἐν κίστῃ. Plutar. de Iſid. pag 352.

(5) Les Prêtres ne pouvoient porter ni des habits de laine, ni des ſouliers de cuir ; parce que la laine engendre la vermine, & que le cuir vient d'une bête morte.

rus,

rus, & un Saphir pendu au col, ſur lequel ſeroit gravée la figure de la verité, en qualité de Juge Souverain & Général de l'Egypte (1). Au reſte ſa nudité marque que tout eſt à découvert devant Dieu, de même que la blancheur du lin exprime l'éclat & la pureté de ſes penſées (2).

Il ne reconnoiſſoit que le Roi au-deſſus de lui : encore le Roi lui étoit-il ſoûmis en quelque ſorte, puiſqu'il avoit droit d'aller tous les matins lui montrer ſon devoir en préſence de toute ſa Cour ſous couleur de prier pour lui. En effet, après avoir demandé en général aux Dieux pour le Roi la ſanté, & tous les biens qui avoient pour objet la juſtice que le Prince doit à ſes Sujets, il faiſoit l'énumération des vertus qui lui étoient les plus néceſſaires ; inſiſtant particulierement ſur la pieté envers les Dieux, & ſur l'affection pour tous les hommes; qu'il fût continent, juſte, magnanime, franc, libéral ; qu'il reprimât ſes paſſions ; que ſes punitions fuſſent moindres que les fautes des coupables, & au contraire que les récompenſes dont il honoroit les bons, excedaſſent leur mérite. Il finiſſoit ſa priere par des imprécations contre les fautes d'ignorance à quoi les Princes ſont ſujets : qu'il rejettoit pourtant ſur ſes Miniſtres & ſur les Courtiſans qui lui donnoient de mauvais conſeils, en les dépeignant comme des peſtes qui méritoient le dernier ſupplice. C'eſt par ce tour ingénieux que le Grand-Prêtre tâchoit d'inſpirer au Roi la crainte des Dieux & l'amour de la vertu. Après cela le Prêtre qui venoit immédiatement après lui, liſoit au Roi dans les livres ſacrés quelques maximes & certains traits d'hiſtoire, dont le Prince pouvoit tirer de grands avantages pour ſe bien conduire en général & en particulier ; car ces lectures ne regardoient pas ſeulement le gouvernement & l'adminiſtration de la juſtice, mais encore les viandes dont il devoit uſer, & la quantité de vin (3) qu'il devoit boire,

Diod. ſicul. Bibl. lib. 1. pag. 45.

(1) Εἶχε δὲ καὶ ἄγαλμα ἐκ σαπφείρου λίθου, καὶ ἐκαλεῖτο ἄγαλμα ἀλήθεια. Ælian. var. hiſt. lib. 14. c. 34.

(2) Τὰ δὲ, φανερὰ καὶ λαμπρὰ τῆς περὶ θεῶν ὑποδηλοῦντα οἰήσεως, οἷα καὶ περὶ τὴν ἐσθῆτα τὴν ἱερὰν ἀποφαίνεται. Plut. Ibid.

(3) Originairement les Rois d'Egypte ne bûvoient point de vin; croyant que cette liqueur n'étoit pas agréable aux Dieux, parce qu'elle venoit du ſang de ceux qui avoient voulu eſcalader le Ciel. Pſammetichus fut le premier qui en bût.

& le tems qu'il devoit donner à la promenade, au bain, à sa femme, & à ses autres exercices.

Quelque haute & avantageuse que soit l'idée que je viens de tracer du Grand-Prêtre, elle ne répondra jamais à la verité, si l'on ne fait attention, que des trois parties égales en quoi l'Egypte étoit partagée, la premiere appartenoit aux seuls Prêtres; que les Prêtres étoient à la tête du Conseil du Roi; qu'ils avoient droit de priver le Prince de la sépulture, s'il n'avoit pas bien gouverné l'état; qu'eux seuls offroient les Sacrifices publics & particuliers, & étoient les Dépositaires de tout le détail de la Religion, exclusivement à tous autres, & sur-tout aux femmes (1); qu'ils étoient chargés de la garde des Registres publics, du maintien de l'ordre, de l'éducation de la jeunesse, & d'écrire les Annales du Royaume.

Idem. p. 46.

A la verité ils ne pouvoient avoir qu'une femme, tandis que le commun des Egyptiens en avoient autant qu'ils vouloient; ils ne mangeoient jamais de poisson (2), ni de porc (3), ni d'oignons (4). Ils avoient les feves (5) en si grande horreur, qu'ils ne jettoient jamais les yeux sur cette espece de légume; ils étoient circoncis comme tous ceux de leur Nation, ils lavoient leur corps deux fois le jour & autant la nuit; ils bûvoient du vin, & se nourrissoient de viandes sacrées, consistant en bœuf & en oye.

Diod. p. 51.

Herodot. lib. 2. c. 37.

Ils n'offroient jamais des Vaches en Sacrifice, mais des Bœufs, parce qu'ils étoient tous consacrés à Epaphus, c'est-à-dire, à Apis (6): encore tous ne méritoient-ils pas de tomber sous le Glaive sacré; pour avoir cet honneur, ils devoient être sans tache, sans aucun poil noir, ni blanc (7), & avoir certaines marques. Pour cet effet, un

Idem c. 38.

(1) Ἱρᾶται γυνὴ μὲν ὐδεμίη ὔτε ἔρσενος θεῦ, ὔτε θηλέης· ἄνδρες δὲ, πάντων τε καὶ πασέων. Herodot. lib. 2. c. 35.

(2) Parce que les seules parties du corps d'Osiris, qu'Isis ne pût trouver, furent devorées par des poissons.

(3) C'est que les chairs, & sur tout le lait de cet animal, rendent ladres ceux qui en usent.

(4) Les oignons croissent quand la Lune est sur son declin.

(5) Le féves donnent des vents & excitent des mouvemens dereglés.

(6) Bœuf vivant, déifié, que les Egyptiens avoient en singuliere veneration, dont nous parlerons dès qu'il paroîtra sur la scene.

(7) Il falloit que ces bœufs fussent de la couleur de Typhon, qui étoit roux. *Plutar. de Isid. pag.* 363.

Prêtre étoit chargé de visiter tous les animaux de cette espece qu'on destinoit aux Autels, de les considerer à toute sorte de jour, de les tourner, de les renverser, & d'examiner leur queuë poil à poil. S'il trouvoit qu'ils eussent les qualités & les conditions requises, il attachoit à leurs cornes du Biblos *, & y apposoit un Sceau sur lequel étoit gravé un homme à genoux, qui avoit les mains liées derriere le dos, & un glaive prêt à le frapper (1); pour marquer qu'il y alloit de la vie d'immoler aucun Bœuf, qui n'auroit pas subi cet examen, ou qui n'auroit pas eu le cachet du Corps Sacerdotal.

* C'étoit d Papyrus.

L'ordre qu'on tenoit dans les Sacrifices, consistoit à emmener d'abord un de ces bœufs à l'Autel, à allumer le feu qui devoit le consumer, à répandre du vin sur l'Hostie, en faisant des priéres aux Dieux le visage tourné vers le Temple, à l'égorger, à lui couper la tête, & à écorcher le reste du corps. Si c'étoit jour de marché, on portoit la tête à la Place publique, & on la vendoit aux Grecs; sinon les Prêtres la jettoient dans la riviere en prononçant cette imprécation : *s'il doit arriver quelque malheur ou aux Prêtres, ou à l'Egypte, qu'il tombe sur cette tête.*

Herodot. l. 2. c. 39.

Quoi qu'en différens *Nomes* on eût fait choix de différentes sortes d'animaux pour être sacrifiés, & qu'en général chaque Nome eût sa victime particuliere, c'est-à-dire, qu'il eût en abomination, & immolât l'animal même qui étoit adoré dans un autre Nome; on observoit néanmoins par-tout l'uniformité touchant la cérémonie de la Libation du vin, & celle de l'imprécation contre la tête de la victime.

Idem c. 40.

Cette uniformité régnoit encore dans le culte d'Isis; on n'eût osé nulle part s'écarter du Cérémonial de la Nation, & comme c'étoit la Divinité favorite, & par excellence de l'Egypte, on portoit la superstition à l'excès. Les Prêtres passoient en jeûnes & en prieres la veille du jour qu'ils devoient lui offrir un Sacrifice. L'heure du Sacrifice venuë, ils immoloient un Bœuf, l'écorchoient, lui cou-

Ibid.

(1) Ἄνθρωπον εἰς γόνυ καθεικότα ταῖς χερσὶν ὀπίσω περιηγμέναις, ἔχοντα κατὰ τῆς σφαγῆς ξίφος ἐγκείμενον. Plutar. de Isid. pag. 363.

poient le col, les épaules, les cuiſſes, & l'extrémité des reins; en ôtoient la panſe ſans toucher à la graiſſe & aux entrailles; puis ils le rempliſſoient de pains de farine pure, de miel, de raiſins ſecs, de figues, d'encens, de myrrhe, & d'autres parfums: après quoi ils faiſoient brûler la victime; & tandis que le feu la conſumoit, ils ſe déchiroient à coups de foüets, ou verſoient de l'huile ſur l'Autel. Quand le Sacrifice étoit achevé, ils alloient rompre le jeûne qu'ils gardoient depuis la veille, & mangeoient les parties du bœuf qu'ils avoient réſervées.

Herodot. lib. 2. cap. 59.

Les Prêtres célébroient encore pluſieurs grandes Fêtes pendant l'année en différentes Villes, où les Egyptiens ſe rendoient de toutes parts: en premier lieu à Bubaſtis, en l'honneur de Diane; enſuite à Buſiris, en l'honneur d'Iſis; puis à Saïs, en l'honneur de Minerve; quatriémement à Heliopolis, en l'honneur du Soleil; cinquiémement à Butis, en l'honneur de Latone; enfin à Papremis en l'honneur de Mars. J'ai déja dit en différens endroits ce qui ſe paſſoit à ces Fêtes, excepté à celle de Minerve, qu'on appelloit autrement *la Fête des Lampes*; on la célébroit à Saïs. On attendoit la nuit à offrir les Sacrifices; & incontinent on allumoit quantité de lampes pleines d'huile & de ſel autour des maiſons; avec cette circonſtance que ceux qui ne pouvoient pas ſe tranſporter à Saïs, allumoient des Lampes par-tout où ils ſe trouvoient: ainſi il arrivoit que toutes les Villes, Bourgs & Bourgades d'Egypte étoient éclairées d'une infinité de lumieres en même tems & la même nuit.

Idem c. 62.

Herodote qui nous a conſervé le détail de ces ſuperſtitions, aſſûre que l'inſtitution de cette Fête faiſoit partie des Myſteres, qu'il n'oſoit révéler. Ce qui quadre parfaitement bien avec l'inſcription de la Minerve même de Saïs, qui étoit conçûë en ces termes: JE SUIS TOUT CE QUI A E'TE', TOUT CE QUI EST, ET TOUT CE QUI SERA; ET NUL MORTEL N'A ENCORE RELEVE' MON PEPLE (1).

Voilà à peu près les contes, dont le Grand-Prêtre &

(1) Ἐγώ εἰμι πᾶν τὸ γεγονὸς καὶ ὂν καὶ ἐσόμενον· καὶ τὸν ἐμὸν πέπλον οὐδείς πω θνητὸς ἀπεκάλυψεν. Plutar. de Iſid. pag. 354.

les Prêtres d'Egypte berçoient, pour ainsi dire, le peuple le plus sage, le plus ingénieux & le plus cultivé du monde. Voilà aussi les honneurs où ce peuple les avoit élevés, & les richesses immensesdont il les avoit comme accablés. Voilà encore la vie que menoient ces Ministres, les Fêtes qu'ils instituoient, les pratiques qu'ils observoient, les rits qu'ils inventoient, & le Cérémonial auquel ils s'assujettissoient pour mieux subjuguer leurs Compatriotes.

§. VIII.

Avantures extraordinaires d'Isis à la Cour du Roy de Biblos. Pied de Bruiere consacré dans un Temple jusqu'au tems de Plutarque.

Isis paroît de nouveau, prenant le pas sur son Grand-Prêtre : elle tient un Van dans une main, éleve l'autre vers une colonne, & porte une fleur sur sa tête. Le fût de la colonne est sans branches; mais le faîte & le pied en sont chargés; on voit même un foüet pendu à une de ces branches.

Pour peu qu'on soit initié aux Isiaques, on reconnoît aussi-tôt le pied de Bruiere des environs de Biblos, sur lequel la Mer avoit jetté le coffre où Typhon avoit enfermé le corps d'Osiris. J'ai déja dit, & je suis obligé de répéter ici, que ce pied de Bruiere avoit crû en un instant, & ainsi avoit caché le trésor que la Mer lui avoit confié. Le Roi du Pays surpris de cette merveille, fit construire un toict porté sur une colonne, pour mettre le pied de Bruiere & le coffre à couvert des injures de l'air. Isis informée du lieu où étoit le corps de son mari, s'y transporta; mais avant que d'y arriver, elle connut au Melilotus qu'elle vit dans les champs des extrémités de l'Egypte, qu'Osiris avoit eu commerce avec Nephthys : & cette avanture au lieu de lui inspirer de la jalousie, la porta à élever comme sien l'enfant dont Nephthys avoit accouché. Après cela elle se rendit à Biblos, & pour s'introduire chez la Reine, elle s'assit auprès d'une fontaine où les filles qui servoient la Prin-

Plutar. de Isid. p. 357.

ceſſe, venoient puiſer de l'eau. Iſis s'occupoit là en verſant des larmes, à accommoder la coëffûre des filles de la Reine, à répandre ſur elles une odeur d'ambroiſie, & à garder un profond ſilence. Le Roi & la Reine la firent alors venir dans leur Palais, & la prirent pour donner du lait à un fils qu'ils avoient : Iſis au lieu de mamelle lui mettoit le doigt dans la bouche, & par ce moyen, & par d'autres qu'elle mettoit en œuvre, elle conſumoit tout ce qu'il y avoit de mortel dans cet enfant. Cependant elle ſe transformoit chaque nuit en Hirondelle, & alloit ſe percher ſur la colonne, que le Roi avoit fait élever, & elle s'y répandoit en gémiſſemens. Enfin ayant été reconnuë, elle demanda au Roi la colonne, & l'ayant obtenuë, elle la fit abattre; après cela elle arracha elle-même le pied de Bruiere, & l'ayant parfumé & enveloppé dans de la toile, elle le donna au Roi & à la Reine, qui le placerent dans un Temple, où il fut toûjours expoſé à la vénération du Peuple juſqu'aux tems de Plutarque (1).

Après ce récit ce ſeroit ſe défier de l'eſprit du Lecteur, que de lui dire que la colonne qui eſt ſur notre vaſe, eſt ce pied même de Bruiere dont nous venons de parler: que le foüet qui pend à une de ſes branches, marque & les gémiſſemens qu'Iſis faiſoit ſur la colonne, & les coups de foüet que les Prêtres d'Egypte ſe donnoient tous les jours, & enfin que la fleur qu'Iſis a ſur ſa tête, eſt le Melilotus que cette Déeſſe découvrit dans les ſables d'Egypte, quand elle cherchoit le corps de ſon mari.

(1) Ὑφελοῦσαν δὲ ῥᾶστα περικόψαι τὴν ἐρείκην, εἶτα ταύτην μὲν ὀθόνῃ περικαλύψασαν, καὶ μύρον καταχεαμένην ἐγχειρίσαι τοῖς βασιλεῦσι, καὶ νῦν ἔτι σέβεσθαι Βυβλίους τὸ ξύλον ἐν ἱερῷ κείμενον Ἴσιδος. Plutar. de Iſid. pag. 357.

§. IX.

De quelle maniere les Egyptiens repréſentoient Oſiris, quand ils lui donnoient une figure humaine. Des Stoliſtes. Naiſſance des bâtons du Soleil. Deſcription d'une fête célébre des Egyptiens.

Le voici enfin ce mari qui a tant coûté de larmes, de fatigues & de courſes à cette tendre Déeſſe ; le voici, dis-je, tel que le repréſentoient les Egyptiens quand ils lui donnoient une figure humaine, ce qui n'arrivoit qu'une fois l'an ſelon Plutarque (1). J'ai déja dit qu'il portoit un bonnet (2) plat qui a un petit globe au milieu, avec deux feuilles de la plante appellée Muſa, qui forment une coëffûre fort haute. Il a les pieds collés enſemble, & les bras ſoûtenus par des bâtons. Au devant de lui eſt une eſpece d'Autel ou de trépied, & vis-à-vis un *Stoliſte* (3) qui a la tête raſe, les mains jointes & élevées vers Oſiris, & n'eſt couvert que de la ceinture en bas. C'eſt ainſi en effet que Diodore de Sicile repréſente ces ſortes de perſonnages.

Le globe qui forme la pointe du bonnet d'Oſiris, marque certainement le Soleil : mais comme ce Globe eſt petit, il dénote auſſi un Soleil foible, qui baiſſe, & dont les rayons ne ſont pas ardens : ce qui eſt encore mieux exprimé par les bâtons qui ſoûtiennent les bras d'Oſiris, & qui avoient donné lieu à une Fête, que les Egyptiens célébroient tous les ans le vingt-deuxiéme du mois de Phao-

(1) De Iſid. pag. 382.

(2) M. le Duc de Sully à une petite ſtatuë de Bronze d'Oſiris, ſi ſemblable à cette figure, qu'on ne ſauroit y remarquer la moindre différence. J'ai obſervé que ce que j'appelle ici un bonnet plat, a tout l'air d'un Mortier de Préſident, ou ſi l'on veut des bonnets de ces Perſes, dont Chardin nous a donné la figure dans ſon voyage de Perſepolis.

(3) On appelloit *Stoliſtes, Hieraſtoliſtes* ou *Hieraphores*, ceux qui étoient initiés aux myſteres d'Iſis. ce nom leur venoit de l'habit ſacré qu'ils avoient droit de porter. Cet habit étoit de lin, & blanc. En Egypte il ne couvroit que la partie inférieure du corps, au lieu qu'ailleurs il couvroit le corps entierement. *Plutar. de Iſid. pag.* 352. *Apul. metam. lib.* 11. *pag.* 371.

phi (1) immédiatement après l'Equinoxe d'Automne. Cette Fête, il l'appelloient *la Naissance des bâtons du Soleil*; voulant faire entendre qu'alors le Soleil a perdu de sa force, de sa lumiere & de sa chaleur ; & que ne pouvant tourner perpendiculairement sur notre tête, mais seulement autour de nous, il a besoin d'aide & de soûtien (2).

A quelque tems delà ils célébroient une autre Fête qui avoit presque le même objet, quoi que l'objet fût plus étendu. Cette Fête duroit quatre jours, & commençoit le dix-septiéme d'Athir *. Comme les vens Etesiens ** ne soufflent plus alors, & que le Nil s'est retiré dans son lit, ils publioient qu'Osiris avoit disparu. Cette nouvelle assujettissoit les Prêtres à des cérémonies tristes & lugubres ; la principale étoit de donner en spectacle pendant ces quatre jours un bœuf qui avoit les cornes dorées; mais qui étoit couvert d'un tapis de Byssus noir. Ce Bœuf, disoient-ils, étoit la figure d'Osiris & de l'Egypte : & comme Isis étoit occupée à pleurer son mari, les Prêtres passoient aussi tout ce tems à verser des larmes, 1°. parce que le Nil n'étoit plus enflé : 2°. que les vens du Nord avoient fait place aux vens du Midi. 3°. que le jour étoit plus court que la nuit, 4°. & enfin que la terre étoit découverte, & que les arbres perdoient leurs feüilles. La nuit du 19. au 20. du même mois, tout le monde se rendoit à la Mer. Les Stolistes & les Prêtres portoient un Van sacré, dans lequel il y avoit un vase d'or, avec quoi on puisoit de l'eau du Nil *. Aussi-tôt il s'élevoit un cri général, qu'*Osiris étoit retrouvé*. On jettoit ensuite de la bonne terre, des aromates & des parfums exquis dans cette eau ; on mêloit le tout ensemble, & on en faisoit une pâte, dont on formoit une figure de la Lune qu'on chargeoit d'habits & d'ornemens convenables. Par là, conclut Plutarque, les Egyptiens insinuent que leur Osiris & leur Isis ne sont autre chose que la terre & l'eau (3).

* C'est-à-dire, le 13. de Novembre.

** Ou Est-nord-ouest.

* Le Grec dit, *de l'eau potable*.

(1) C'est-à-dire, le 19 d'Octobre, depuis la reformation du Calendrier Egyptien sous Auguste.

(2) Ἐμφαίνοντες οἷον ὑπερείσματος δεῖσθαι ϗ ῥώσεως, τῷ τε θερμῷ γινόμενον ἐνδεᾶ, ϗ τῷ φωτὶ ἐνδεᾶ κλινόμενον, ϗ πλάγιον ἀφ' ἡμῶν φερόμενον. Plutar. de Isid. pag. 371.

(3) Ἐμφαίνοντες ὅτι γῆς οὐσίαν ϗ ὕδατος τοὺς θεοὺς τούτους νομίζουσι. De Isi. p. 366.

Je

§. X.

Plantes consacrées par les Egyptiens en conséquence de l'utilité qu'ils en retiroient. Leur description.

Je n'examine pas si l'induction de Plutarque est aussi (1) juste qu'il le croit ; il me suffit que son récit justifie, établisse & éclaircisse l'attitude avec laquelle notre Van représente Osiris. Quant aux feüilles du *Musa*, qui forment sur la tête de ce Dieu un panache aussi riche qu'exhaussé ; c'est que la plante qui les porte, étoit de la classe du Lotus, du Ciborium, du Persea, & d'autres semblables plantes ou arbres, que les Egyptiens avoient consacrés à leurs Divinités, soit à raison de leur beauté, soit à cause de l'utilité qu'ils en retiroient : ou enfin en vûë de quelque rapport mystérieux, qu'ils trouvoient entre ces plantes & les Dieux ausquels ils les donnoient pour symboles. Assez souvent ces rapports n'étoient fondés que sur des Etres de raison ; mais ils n'en passoient pas moins pour réels dans l'esprit des peuples ; ce qui donnoit lieu à des apothéoses, dont on ne connoîtra jamais parfaitement l'origine.

On peut croire cependant, sans crainte de se tromper, que celle du Musa en particulier étoit fondée sur la beauté de ses feüilles, & l'excellence de ses fruits. Pour se convaincre de cette verité, il n'y a qu'à parcourir la description qu'en ont fait M. Mahudel, & M. Maillet : quoique ce dernier ne l'ait pas connu sous son véritable nom, & qu'il se soit imaginé que c'étoit le Papyrus des Anciens.

» Le Musa, dit M. Mahudel, que les Egyptiens qualifioient d'arbre, quoi qu'il soit sans branches, croissoit » autrefois en abondance à Peluse, & est aujourd'hui com» mun à Damiette. Sa tige est une canne de laquelle nais-

Mémoires de l'Académ. des Inscrip. t. 3. p. 184.

(1) En effet, la cérémonie décrite par ce Philosophe, prouve clairement ce qu'on sçait d'ailleurs; que les Egyptiens tenoient que le Principe de toutes choses, étoit une matiere fluide, humide, informe & ténébreuse, comme je le dirai plus bas.

» sent des feüilles larges & obtuses, dont la longueur
» surpasse quelquefois sept coudées ; ses fruits qui se man-
» gent, ressemblent à de petits concombres dorés, ont
» une écorce aromatique, & une chair d'un goût mie-
» leux.

» Il est surprenant que se trouvant plusieurs figures anti-
» ques, dont les têtes sont chargées de ces feüilles très-
» distinctement représentées, les Antiquaires se soient si
» peu mis en peine, d'indiquer la plante à laquelle elles
» appartiennent, vû que ce ne peut être que la beauté du
» *Musa*, qui n'est pas inférieure à celle du Palmier, qui
» l'aura fait consacrer aux Divinités locales de la contrée
» où il croissoit en plus grande abondance, & où il venoit
» le mieux.

» Il ne m'est pas moins difficile, écrit M. Maillet, de
» vous donner des lumieres bien nettes sur ce que c'est que
» le *Papyrus* des Anciens, dont on se servoit non seule-
» ment pour écrire, mais dont on faisoit même des vases
» à boire, & dont on vendoit les feüilles pour servir d'as-
» siettes & de plats. Je serois cependant assez porté à croi-
» re avec beaucoup d'autres, que ce n'est autre chose que
» la plante appellée ici *Figuier d'Adam*, & par les Ara-
» bes *Mons*. Elle y a en effet beaucoup de rapport. L'Ar-
» brisseau qui porte ce nom, & qui est fort commun du
» côté de Damiette, produit une espece de figues, qui
» viennent en bouquet; il y en a toûjours au moins une
» douzaine ensemble. Elles sont de la grosseur du pouce,
» & de la longueur d'un grand doigt. C'est un fruit très-
» froid, & à mon goût fort agréable. Aussi est-il fort esti-
» mé. Du reste cette plante a la cime lanugineuse, la tige
» assez haute, & les feüilles de la longueur d'une aulne,
» & de la largeur de deux pieds. Aussi servent-elles non
» seulement de plats & d'assiettes, mais de nappes dans
» le besoin. Les Turcs ont aussi le secret de les tortiller,
» & d'en faire des cornets, dans lesquels on peut puiser
» de l'eau, & boire à son aise. C'est là sans doute le *Papy-
» rus*, dont il est tant parlé dans les Auteurs ».

Nous sommes certainement fort obligés à M. Maillet

de nous avoir appris, que le *Musa* des Anciens est l'arbrisseau que les Cophtes ou Egyptiens d'aujourd'hui appellent Figuier d'Adam, & les Arabes *Mons*; & que les Originaires du Pays se servent de ses feüilles en guise d'assiettes, de plats, & même de nappes dans le besoin. Mais je ne sçaurois lui entendre dire, que les Anciens tiroient la même utilité des feüilles du Papyrus; que je ne craigne fort qu'il ne confonde le Papyrus avec la féve d'Egypte, le Ciborium ou le Colocasia qui étoit une même plante, comme je l'ai prouvé. En effet, substituez la féve d'Egypte au Papyrus, tout ce que M. Maillet avance, se trouvera vrai. Il y a plus; c'est que dans les siécles dont il parle, les Egyptiens se plaisoient fort à aller prendre leur repas dans les endroits où venoient leurs féves, de la même maniere que les Juifs se transportoient dans leurs vignes, & sous leurs figuiers, pour se régaler.

Mais où en seroit M. Maillet si le Papyrus n'avoit point de feüilles, ou si celles qu'il avoit, n'étoient d'aucun usasage. Je n'ai garde d'assûrer le premier : mais je ne balance point d'avancer le second. Je me fonde sur Pline & sur Théophraste. L'un & l'autre parle de la hauteur, de la grosseur & de la forme de sa tige, des tuniques fines & déliées dont elle étoit composée, & qui servoient indifféremment à faire du papier, des voiles, des cordes, des habits, des couvertures, & des Navires mêmes quand elles n'étoient point séparées. Ils assûrent encore que ses racines fournissoient aux Egyptiens du bois & pour se chauffer, & pour faire les vases nécessaires dans leur ménage. Ils ajoûtent que sa tige monte en triangle, & s'éleve jusqu'à dix coudées : & comme d'un côté elle va toûjours en diminuant, & que d'autre part elle pousse au sommet un gros bouquet d'étamines qui forment une infinité de fleurs, le Papyrus ressemble parfaitement à un Thyrse (1). Enfin ils disent que le Papyrus ne portoit point de

(1) *Triangulis lateribus, decem non amplius cubitorum longitudine in gracilitatem fastigiatum, Thyrsi modo cacumen includens semine nullo, aut usu ejus alio, quam floris ad Deos coronandos. Radicibus incolæ pro ligno utuntur; nec ignis tantum gratia, sed ad alia quoque utensilia vasorum. Ex ipso*

fruit, & que les Egyptiens ſe contentoient d'en mâcher pour en tirer le ſuc qu'il contenoit : mais ils gardent un profond ſilence ſur ſes feüilles : d'où j'infere avec fondement que les Anciens ne les faiſoient ſervir à aucun uſage, & par conſéquent que le Figuier d'Adam ne ſçauroit être le Papyrus des Anciens.

§. XI.

Quæ in ſacris Ægyptiacis primo intuitu obſcœna videntur, imaginem rerum cùm divinarum tùm naturalium referunt.

*Velim equidem, ut pauca quæ de Oſiride ſuperſunt, ſilentio prætermittere mihi integrum eſſet ; quin vel officio meo, vel Religioni Ægyptiacæ deeſſe viderer : Res enim occurrunt quæ deformem turpemque aſpectum exhibent, ac verſantur in cogitationibus quæ mentes caſtas & incorruptas ad obſcœna deflectunt. Sed alta mente repoſtum habere debemus, id diſcriminis interceſſiſſe ſemper myſteria inter Ægyptiaca atque Helleniſtica, id eſt cæterarum omnium Nationum, ut quæ apud Ægyptios nativa ſunt imago rerum cùm divinarum, tùm naturalium, à Græcis primùm deinde à Romanis ad Laſciviam, & morum corruptelam traducta * fuerint. Faceſſant igitur qui peni, quem hîc Oſiris porrectum præfert, flagitia illa quæ in Bacchi, & Cereris ſacris peragebantur affingerent. Ægyptii enim quotieſcumque Oſiridem humana ſpecie repræſentabant, erectum penem ipſi indebant ; ut docerent Soli innatam eſſe vim gignendi & alendi* (1). *Hinc liquet errare plurimum peritos rei antiquariæ, qui Oſirides ad humanam formam expreſſos nobis obtrudunt, quibus teſſera genuina deeſt, qua abſente Oſirides eſſe non poſſunt.*

* Hanc turpitudinem ab oculis ſubmovere religio fuit.

Videntur itidem ſupra tripodem tres phalli : qui quidem Pamyliorum feſta indicant : iis enim diebus circumferebatur

quoque Papyro navigia texunt : & ut è libro vela, tegeteſque, nec non & veſtem, etiam ſtragulam, ac funes. Mandunt quoque crudum, decoctumque, ſuccum tantum devorantes. Plin. hiſt. lib. 13. cap. 2.

(1) Πανταχοῦ δὲ καὶ ἀνθρωπόμορφον Ὀσίριδος ἄγαλμα δεικνύουσιν ἐξορθιάζον τῷ αἰδοίῳ, διὰ τὸ γόνιμον, καὶ τὸ τρόφιμον. Plutar. de Iſid. pag. 371.

ſimulacrum triplici veretro inſtructum ; » *ut , teſte Plutarcho ,* De Iſid. pag. 365.
» *conſtaret Deum eſſe omnium principium : porro principium*
» *vi propriâ generandi multiplicat id cujus eſt principium. Mul-*
» *tiplicitas autem ternario numero deſignatur ; ut cum dicitur ,*

» O ter felices ,
» Ter tot vincula.

» *Quamquam veteres proprie forſan triplici pene deſignare po-*
» *tuerint tria prima elementa , terram videlicet , aërem &*
» *aquam , quæ ex humore , tamquam ex principio prodierunt*
» *atque exorta ſunt.* « *Sed de his ſatis , aut ultra quam par eſt.*

Je finis l'article d'Oſiris par un trait curieux de Fable Egyptienne , qui explique fort bien pourquoi ce Dieu a ſur notre Van les pieds & les jambes collées enſemble. Jupiter , ou plûtôt Oſiris , étoit venu au monde , ſelon les Egyptiens , avec des jambes & des pieds ſi mal tournés , qu'il ne pouvoit s'en ſervir : ce qui lui avoit fait prendre le parti de ſe cacher. Iſis informée de ſa retraite & de ſon chagrin , vint le trouver , developpa ſes jambes & ſes pieds , & lui remit tous ſes membres dans l'état qu'ils devoient être.

§. XII.

Explication litterale de pluſieurs ſymboles des Divinités Egyptiennes. En quel honneur étoient le Lotus & la Féve d'Egypte parmi les Egyptiens. Utilités qu'ils retiroient de ces Plantes.

Iſis paroît de nouveau ſur la Scene allaitant ſon fils Orus : Elle eſt environnée de fleurs de Lotus & de Féves d'Egypte , qui naiſſent d'elle , & font comme une gloire autour des deux Divinités. Iſis a pour Diadême des cornes , au milieu deſquelles on voit un globe. J'ai déja obſervé qu'Orus n'étant pas content de ſa mere , lui avoit ôté ſon Diadême , & que Mercure l'avoit remplacé par un crâne de Taureau ; parce que de toute an-

tiquité, cet ornement étoit la marque de la Royauté (1). Ce qui rend raiſon de tant de cornes qu'on voit ſur les têtes des Divinités Egyptiennes ; quoi qu'elles conviennent plus particulierement à Iſis, à cauſe que le bœuf lui eſt conſacré ; & par ſurcroît, qu'elle eſt elle-même la Lune, & que la Lune paroît ſouvent ſous la forme d'un croiſſant (2). Pour le Globe, il repréſente la terre dont Iſis eſt la mere nourriciere (3), auſſi-bien que d'Orus. En particulier le lait de la Déeſſe marque les pluyes & les broüillards, qui font croître & pouſſer les plantes que la terre produit (4).

Le Lotus & la Féve d'Egypte étoient des plantes auſſi célébres que communes en Egypte : elles naiſſoient d'elles-mêmes dans les Marais, & ſe reſſembloient aſſez, à la couleur près ; car le Lotus étoit blanc, & la Féve d'Egypte couleur de roſe. L'une & l'autre plante entroit dans les myſteres des Egyptiens pour deux raiſons ; 1°. parce qu'elles ſervoient à leur nourriture : 2°. parce qu'au lever du Soleil elles ſe montroient ſur la ſurface de l'eau, & s'y replongeoient dès qu'il étoit couché.

Quand je dis que la Féve d'Egypte ſervoit de nourriture aux originaires du païs, je n'avance rien qui ſoit contraire au texte d'Herodote. Cet Hiſtorien dit bien en un endroit, que » les Egyptiens ne ſemoient pas beau» coup de Féves, & qu'ils n'en mangeoient ni de cruës, » ni de cuites ; & enfin, que leurs Prêtres (5) n'oſoient » ſeulement les regarder, parce qu'ils tenoient cette ſorte » de legume pour immonde. « Mais Herodote faiſant plus

Lib. 2. 37.

(1) Ἡ δὲ Ἀστάρτη ἐπέθηκε τῇ ἰδίᾳ κεφαλῇ βασιλείας παράσημον, κεφαλὴν Ταύρου. Apud. Euſeb. præp. Evang. lib. 1. pag. 38.

(2) Κέρατα δ' αὐτῇ περιτιθέασιν, ἀπό τε τῆς ὄψεως ἣν ἔχουσα φαίνεται καθ' ὃν ἂν χρόνον ὑπάρχῃ μηνοειδής, καὶ ἀπὸ τῆς καθιερωμένης αὐτῇ βοὸς παρ' αἰγυπτίοις. Diod. ſicul. lib. 1. p. 11

(3) Ἶσιν, ὡς τιθηνουμένην πάντα καὶ συνεκτρέφουσαν. Plutar. de Iſide. pag. 364.

(4) Τῆς δὲ Ἴσιδος . . . . αὐξανούσης τὸν Ὧρον, ἀναθυμιάσεσι καὶ ὁμίχλαις καὶ νέφεσι ῥωννύμενον. Ibid. pag. 367.

(5) Il n'étoit pas de même permis au Flamen Dialis des Romains de toucher des feves, ni de prononcer leur nom ; parce, dit Feſtus, qu'elles paſſent pour être conſacrées aux morts, car on leur en offre dans les ſacrifices, on leur en jette dans les *Lemurales*, & la nature a imprimé ſur la fleur des feves une lettre de deuil. C'eſt le Θ des Grecs.

bas la deſcription des plantes, dont les Egyptiens ſe nourriſſoient, ne manque pas de joindre au Lotus la Féve d'Egypte : » Il naît encore, dit-il, dans le Nil une autre » ſorte de Lys, qui eſt couleur de roſe. Son fruit qui » tient à la racine par une longue tige, eſt contenu dans » un calice, & reſſemble au pain de cire que font les » guêpes. Dans les compartimens on trouve pluſieurs » grains fort bons, qu'on mange tendres ou ſechés, com- » me on veut. « Pour concilier donc Herodote avec lui-même, & avec Strabon (1), Diodore (2) de Sicile, Athenée & pluſieurs autres excellens Auteurs, qui méritent autant de créance que lui, il faut ſuppoſer que cet Ecrivain ne parle que de quelques Egyptiens ſcrupuleux ou initiés à quelques myſteres particuliers, qui s'abſtenoient de l'uſage des Féves : encore cette abſtinence ſe bornoit-elle aux ſeuls grains de Féves, & de Féves ſémées, comme le texte original l'inſinuë clairement. Car pour le commun des Egyptiens, ſur-tout ceux qui habitoient les lieux marecageux, ou qui étoient pauvres ; il eſt viſible par Herodote même, qu'ils ſe nourriſſoient, & de Féves qui venoient d'elles-mêmes, & de racines de ces Féves.

Ibid. 92.

Un Poëte cité par Athenée, marque trois avantages que les Egyptiens tiroient de leurs Féves : le prémier étoit les bouquets & les couronnes qu'ils faiſoient de leurs fleurs : le deuxiéme conſiſtoit à ſe nourrir de leurs fruits ; & le dernier à faire du pain & même des mets de leurs racines, qu'ils appelloient *Colocaſia* (3).

En général les Grecs appelloient *Ciborium* la Féve d'Egypte, tant à cauſe de la figure de ſa fleur, qu'à raiſon du plaiſir que prenoient les Egyptiens à boire dans des coupes de différentes formes, qu'ils faiſoient artiſte-

(1) Lib. 17. pag. 799. & Seq.

(2) Lib. 1. pag. 30.

(3) Ἄνθεα μὲν στεφάνους ἀνύης· τὰ δὲ πεπτηῶτα
Ἀκμαῖα καρποῖο κιβώρια δαινυμένοισιν,
Ἐς χεῖρας ἠϊθέοισι παλαι πεθέουσιν ὀρέξῃς.
Ῥίζας δ' ἐν θοίνῃσιν ἀφεψήσας προτίθημι.

Apud Athen. lib. 3. ſub init. Vide Caſaub. in hunc locum pag. 92 & 93.

ment de ses feüilles (1). Ces feüilles tenoient à la racine, & cette racine s'appelloit *Colocasia*. Ainsi le *Colocasia* n'étoit pas une plante particuliere, ainsi que M. Mahudel l'a crû. Comme cette racine étoit forte & pointuë, le Crocodile n'osoit en approcher de peur de se blesser les yeux, qu'il a fort tendres, & qui pour toutes paupieres n'ont qu'une pellicule transparente, pour les garantir de tous accidens (2).

Académie des Inscript. t. 3. p. 184.

Voilà à peu près les fondemens qu'avoient les Egyptiens de diviniser la Féve d'Egypte d'en orner la tête de leurs Dieux, & de leurs Prêtres, de la donner pour Sceptre aux Dieux & aux Rois, d'en décorer les Temples, de lui donner place parmi leurs hieroglyphes, de la faire entrer dans leurs mysteres, & enfin de former des Chapelles entieres de ses fleurs & de celles de Lotus, comme on voit ici. Mais je crois que cela n'arrivoit qu'une fois l'an, & précisément le jour que tomboit le Solstice d'Hyver : jour célébre en Egypte par les couches d'Isis & la naissance d'Harpocrate, que toute la Nation célébroit en offrant à ces deux Divinités les prémices des Féves naissantes (3).

L'Isis qui vient ensuite est singuliere par le Sceptre qu'elle tient à la main gauche, & l'écrevice qu'elle a sur la tête en guise de Couronne.

Ces deux symboles marquent certainement la Royauté ; mais le second designe encore quelque chose de plus profond. C'est selon Porphyre la descente (4) ou la génération des ames (5) : Dogme que les Pythagoriciens, Platon, Numenius, Ciceron, Macrobe & plusieurs autres célébres Philosophes avoient reçû des Egyptiens. Ce point capital de doctrine payenne consistoit à croire, que les ames venoient du Ciel en terre pour animer nos

(1) *Adeò Nili sui dotibus gaudent, ut implexis Colocasiæ foliis in variam speciem vasorum potare gratissimum habeant*. Plin. hist. lib. 21. cap. 15.

(2) *Quâ de causâ Crocodili oculis timentes refugiunt*. Plin. hist. lib. 18. cap. 30. Theophrast. lib. 4. cap. 10.

(3) Διὸ καὶ φακῶν αὐτῷ φυομένων ἀπαρχὰς ἐπιφέρουσι. Plutar. de Isid. pag. 377.

(4) Τὴν εἰς κάτω κάθοδον. De antro Nymph. pag. 107. edit. Vatican.

(5) Τὰς εἰς γένεσιν κατιούσας ψυχάς. Idem ibid. pag. 111.

corps :

corps : Qu'elles paſſoient par le Soleil : Que cet Aſtre avoit deux portes, l'une au Tropique du *Cancer*, l'autre au Tropique du *Capricorne* ; c'eſt-à-dire, au Solſtice d'Eté, & au Solſtice d'Hyver. Que la premiere porte étoit celle des Hommes, & la ſeconde la porte des Dieux, parce qu'elles ſervoient ſucceſſivement de paſſage aux ames, l'une pour venir au monde Sublunaire, & l'autre pour remonter au Ciel (1). Enfin qu'une porte touchoit à un côté de la voye lactée, & l'autre au côté oppoſé ; pour faire entendre que les ames n'étoient admiſes à la table des Dieux, figurée par le lait, qu'avant que de deſcendre ici bas, ou qu'après avoir repris le chemin du Ciel. Il y auroit mille autres choſes curieuſes à dire ſur la génération des ames, repréſentée par l'Ecrevice : mais je me contente d'avertir que l'Iſis, qui a ce ſigne céleſte ſur la tête, eſt la Lune, qui ſelon les Anciens préſidoit à la génération (2).

§. XIII.

Anubis ſingulier. Son origine, ſa nature, ſon pouvoir, ſes ſymboles : Cérémonie ſanglante, marquée par la Bequille qu'il porte.

Anubis, ou le Mercure des Egyptiens, paroît ici avec des traits ſinguliers ; il a d'abord à ſon ordinaire une tête de chien : dans ſa main droite il tient un Van, & dans ſa gauche un bâton aſſez long, qui ſe recourbe un peu par le haut, & ſe termine en bequille. Du milieu de ſa tête s'élevent deux cornes, qui ſont chargées d'un fruit que produit le Perſea ; & ce fruit eſt non-ſeulement ſur-

(1) *Has Solis portas Phyſici vocaverunt, quia in utraque obviante ſolſtitio, ulterius Solis inhibetur acceſſio, & fit ei regreſſus ad Zonæ viam, cujus terminos numquam reliquit. Per has portas animæ de Cælo in terras meare creduntur. Ideo hominum una, altera Deorum vocatur. Hominum* CANCER, *quia per hunc in inferiora deſcenſus eſt : Capricornus Deorum, quia per illum animæ in propriæ immortalitatis ſedem, & in Deorum numerum revertuntur, &c.* Macrob. in Somn. Scipion. lib. I. cap. 12.

(2) Σελήνην τε οὖσαν γενέσεως προστάτιδα. Porphyr. Ubi ſupra pag. 119.

monté d'un Globe, mais encore *accosté* de part & d'autre d'une feüille de quelque plante, que les Egyptiens avoient consacrée ; car je la trouve dans une infinité de monumens semblables.

Plutarque traçant la nature & les qualités d'Anubis, dit qu'il est fils de Nephthys, & qu'Isis le reçût quand sa mere le mit au monde, ce qui fit qu'il participa de l'une & de l'autre de ces Divinités. Or, ajoûte-t-il, comme Nephthys est tout ce qui est sous la terre, & qui ne paroît pas, & qu'Isis est tout ce qui paroît sur l'horison; on appelle Anubis ce cercle horisontal qui sépare ce qui paroît sur la terre, de ce qui ne paroît pas ; & ce cercle est non-seulement commun aux deux hemispheres, mais encore il a part à ce qui se passe dans l'un & dans l'autre : & voilà pourquoi on représente ce Dieu avec une tête de chien : parce qu'en effet le chien voit aussi-bien la nuit que le jour (1).

Diodore de Sicile prétend au contraire qu'Anubis étoit un grand Capitaine, qui ayant suivi Osiris dans ses grandes expeditions, & voulant avoir un exterieur qui marquât la grandeur de son courage, s'étoit couvert de la dépoüille d'un chien (2) : & que c'étoit l'origine du premier rang que les Egyptiens donnérent au chien, sur tous les animaux qu'ils reconnoissoient pour Dieux : mais qu'ils lui firent perdre, lorsque Cambise ayant fait tuer & jetter le Dieu Apis, ils s'apperçurent qu'entre tous les animaux, le chien fut le seul qui en mangea (3). Le culte du chien subsista néanmoins en son entier dans le Nome de Cynopolis, parce que la Ville capitale étoit particulierement consacrée à cet animal, & que ses habitans en consequence entretenoient un fond (4) considérable pour four-

(1) Καὶ κυνὶ τὸ εἶδος ἀπεικάζεται· καὶ γὰρ ὁ κύων χρῆται τῇ ὄψει νυκτός τε καὶ ἡμέρας. Plut. de Iside pag. 368.

(2) Τὸν μὲν γὰρ Ἄνουβιν περιθέσθαι κυνῆν. Diod. Sicul. lib. 1. pag. 16.

(3) οὐδὲν προσῆλθεν, οὐδὲ ἐγεύσατο τοῦ σώματος, ἀλλ' ἢ μόνος ὁ κύων, ἀπώλεσε τὸ πρῶτος εἶναι, καὶ μάλιστα τιμᾶσθαι τῶν ἑτέρων ζώων. Plutar. de Isid. pag. 368.

(4) Il en étoit de même dans toutes les villes d'Egypte : chaque Ville avoit pris un animal qu'elle avoit déifié, & à l'entretien duquel elle avoit consacré des terres & des Ministres. Cela subsiste en quelque sorte à l'égard des chats : *Car on voit encore en Egypte des Hôpitaux pour ces sortes d'animaux, où l'on envoye de la viande & d'autres provisions pour leur entretien.* Descript. de l'Egypte, Maillet pag. 30.

nir à la nourriture ſacrée des chiens (1).

Euſebe rapportant les différens ſentimens qu'on tenoit ſur les honneurs, que les Egyptiens rendoient aux animaux ; aſſûre qu'il y avoit des Auteurs qui prétendoient, qu'Anubis avoit été Capitaine des Gardes d'Oſiris & d'Iſis ; tandis que d'autres ſoûtenoient que les chiens n'étoient ſi réverés dans l'Egypte, que parce qu'Iſis les avoit employés, tant à recouvrer le corps de ſon mari, qu'à écarter les hommes & les animaux qui ſe ſeroient opposés à ſa recherche.

Præp. Evang. lib. 2. p. 49

Le Globe qui eſt ſur le fruit de *Perſea*, marque les deux hemiſpheres de la terre, qu'Anubis voyoit également & éclairoit tour à tour : car ſelon Plutarque, Anubis étoit chez les Egyptiens, ce qu'Hecaté étoit chez les Grecs ; c'eſt-à-dire, une Divinité céleſte & terreſtre tout enſemble (2).

Mais que penſer du bâton qu'Anubis tient dans ſa main ? Car ce ne ſauroit être le Caducée ou la verge avec laquelle ce Dieu, ſelon les termes de Virgile (3) & Apulée *charioit* les ames de la terre aux Enfers & des Enfers ſur la terre (4). Cette verge ſi célébre lui étoit particuliere ; au lieu que le bâton dont il s'agit, lui eſt commun avec une infinité de figures Egyptiennes, toutes différentes les unes des autres, qui ſont & ſur ce vaſe & dans la table Iſiaque : d'où j'infere, ce ſemble, avec fondement, que ce bâton devoit faire partie de quelque myſtere ou cérémonie générale : ſurquoi Herodote fournit tous les éclairciſſemens que l'on peut ſouhaiter en pareil cas. » A Papremis, dit cet Hiſtorien, il y avoit un » Temple où la mere du Dieu de la guerre faiſoit ſa de» meure. Ce Dieu ayant atteint l'âge de puberté voulut » entrer dans le Temple & faire violence à ſa mere ; » mais les Domeſtiques de la Dame, bien loin de lui » permettre d'entrer, le chaſſerent. Mars indigné de l'af-

(1) Καὶ τοῖς κυσὶ τιμή τις καὶ σιτίοις τέτακταί τις ἱερός. Strab. lib. 17. p. 812.

(2) Ταύτην ἔχειν δοκεῖ παρ' Αἰγυπτίοις τὴν δύναμιν ὁ Ἄνουβις οἵαν ἡ Ἑκάτη παρ' Ἕλλησι, χθόνιος ὢν ὁμοῦ καὶ ὀλύμπιος. Plutar. de Iſid. p. 368.

(3) Æneid. lib. 8.

(4) *Ille ſuperûm commeator & inferûm.* Apul. Metam. lib. XI. pag. 373.

» front qu'il avoit reçû, alla chercher main-forte dans
» une Ville voisine ; avec quoi il se rendit maître du Tem-
» ple, punit les Domestiques qui l'avoient outragé, &
» consomma le crime qu'il méditoit. Les Egyptiens pour
» conserver le souvenir de cette scene, instituerent à per-
» petuité une fête, qu'ils célébroient & exécutoient de
» cette sorte. Dès la veille les Prêtres du Temple se par-
» tageoient en deux bandes, dont l'une étoit bien plus
» nombreuse que l'autre : la plus nombreuse restoit dans
» le Temple, tandis que l'autre emportoit la statuë de la
» Divinité dans un Temple éloigné. Le lendemain elle
» la reportoit sur un char à quatre rouës. La marche
» commençoit au lever du Soleil : chaque Prêtre étoit ar-
» mé d'un bon bâton, aussi-bien qu'une foule de peuple
» qui étoit à la suite de la Divinité. La Procession arri-
» voit de cette sorte au Vestibule du Temple : la Statuë
» se présentoit alors pour entrer ; mais la bande des Prê-
» tres qui étoient demeurés la veille, se tenoient sur la
» porte, & en défendoient l'entrée avec des bâtons sem-
» blables à ceux de leurs Confréres. Ces derniers faisoient
» les instances les plus fortes pour entrer ; le peuple les
» appuyoit, & vouloit absolument que le Dieu fût reçû
» dans son propre Temple : & sur le refus opiniâtre qu'en
» faisoient les Prêtres, qui étoient chargés de le garder,
» il pleuvoit de part & d'autre une grêle de coups de
» bâton sur les têtes de ceux qui assistoient à la cérémonie.
« Je ne doute pas, continuë Herodote, que quantité de
» personnes ne périssent dans cette occasion : toutefois
» les Egyptiens debitent qu'il n'est jamais arrivé que quel-
» qu'un y soit mort (1). «

Voilà précisement ce que marque le bâton qu'Anubis & quelques autres figures portent. Deux monumens tirés des voyages de Paul Lucas, & donnés par l'Auteur de l'Antiquité expliquée (2), justifient mon explication, & la mettent également hors d'atteinte & de contradic-

(1) Καὶ ὡς ἐγὼ δοκέω, πολλοὶ ἂν ἀποθνήσκοιεν ἐκ τῶν τρωμάτων· οὐ μέντοι γε οἵ τε Αἰγύπτιοι ἔφασαν ἀποθνήσκειν οὐδένα. Herodot. lib. 2. c. 63.

(2) Suppl. tom. 2. plan. 5. n. 2. & plan. 51. *bis*.

tion. Ce sont deux portes différentes d'un Temple chargées d'hieroglyphes ; à droite & à gauche desquelles sont deux Egyptiens, qui tiennent deux bâtons parfaitement semblables aux notres, avec quoy ils défendent visiblement l'entrée du Temple. Les Egyptiens qui gardent la porte du second Temple, ont une tête de Cynocephale.

§. XIV.

Figures des Dieux Apis, Mnevis & Harpocrate. Supériorité d'Apis sur les Dieux vivans d'Egypte. Honneurs qu'on lui rendoit. Miracle operé tous les ans à l'anniversaire de sa naissance. Tout pronostiquoit en lui. Deüil que sa mort causoit. De quelle maniere il étoit remplacé. Cérémonies observées quand on le conduisoit à Memphis.

Le spectacle nouveau que la derniere bande présente, doit renouveller notre attention. Ce sont deux bœufs, qui sur l'original vont à la rencontre l'un de l'autre ; au milieu desquels on voit un Harpocrate issant de la fleur de Lotus, & des tiges de Papyrus, & de Féves d'Egypte qui naissent sous les pas de ces animaux.

Ces bœufs sont certainement Apis, & Mnevis (1), bœufs vivans qui étoient reconnus pour Dieux dans toute l'Egypte & par tous les Egyptiens. Les honneurs qu'on leur rendoit, étoient par-tout les mêmes & ne pouvoient être plus grands, à cela près que ceux qu'on dé-

(1) Les Savans sont persuadés, que ces prétendus Dieux étoient le modéle des Veaux d'or, que Jeroboam fit placer dans les deux principales villes de ses Etats, pour détourner ses sujets d'aller à Jerusalem. D'autre part la créance générale des Peres est, que le Veau d'or que les Israëlites fabriquerent dans le desert, étoit l'image d'Apis qu'ils avoient vû adorer, & qu'ils avoient peut-être adoré eux-mêmes en Egypte. Aussi trouve-t-on dans l'Ecriture, que le culte qu'ils lui rendirent dans cette occasion, étoit une imitation de ce que les Egyptiens pratiquoient à l'égard d'Apis. Voyez *Selden. de Diis Syris pag. 63. & seq. edit. 1680. Dom Calmet comment. sur l'Exode c. 32. v. 4.*

feroit à Apis l'emportoient ſur les honneurs qu'on rendoit à Mnevis, parce que ce dernier ne repréſentoit ſimplement qu'Oſiris ; au lieu qu'Apis étoit en particulier le Sanctuaire de l'Ame d'Oſiris, & ſon image vivante auſſi-bien que d'Iſis.

Il faiſoit ſon ſéjour à Memphis dans l'enceinte d'un Temple (1) qui portoit ſon nom. Tout l'ordre des Prêtres étoit deſtiné à le ſervir. Les Prêtres pour lui faire prendre l'air, ou le montrer aux étrangers, le faiſoient paſſer quelquefois dans une cour, qui étoit au-devant de deux loges qu'on lui avoit menagées, & où ils le remenoient quand il avoit fait quelques tours & bondi certain tems. L'Hiſtoire ne dit pas, ſi ſa mere, qu'on nourriſſoit dans un reduit de cette Cour, avoit alors permiſſion de lui rendre viſite. On ſçait ſeulement que cette heureuſe mere ne l'avoit pas eu par la voye ordinaire ; mais qu'elle l'avoit conçû d'un éclair lumineux qui l'avoit pénetrée entierement. Je dis d'un éclair, & non pas de la foudre, comme l'ont dit quelques antiquaires, pour n'avoir ni bien entendu Herodote, ni conſulté Plutarque, qui ôte toute l'équivoque (2).

Strab. lib. 17. p. 807.

Tous les ans ſept jours étoient conſacrés à célébrer la naiſſance d'Apis : pendant leſquels on ſe rendoit en un endroit du Nil qui étoit à Memphis, appellé *Phiole*, à cauſe de ſa figure ; & l'on y plongeoit deux phioles l'une d'or, l'autre d'argent. Cette immerſion concourant avec la fête produiſoit un miracle, car il n'arrivoit jamais pendant tout ce tems, que les Crocodiles fiſſent mal à perſonne ; & ce n'étoit que le huitiéme jour après midi qu'ils reprenoient leur férocité naturelle (3).

Un bœuf ſi merveilleux ne pouvoit manquer d'être infiniment privilegié : Elien (4) porte juſqu'à vingt-neuf le

(1) C'étoit dans ce Temple qu'on couronnoit les Rois, & qu'on les initioit dans les myſteres les plus profonds de la Religion. *Arat. Phænom. in Capricor.*

(2) Ὅταν φῶς ἐρείσῃ γόνιμον ἀπὸ τῆς Σελήνης, καὶ καθάψηται βοὸς ὀργώσης. Plutar. de Iſid.

(3) *Septem hi ſunt ; mirumque neminem per eos à Crocodilis attingi. Octavo poſt horam diei ſextam, redire belluæ feritatem.* Plin. hiſt. lib. 8. cap. 46.

(4) Hiſt. animal. lib. 11. cap. 10.

nombre des marques (1) qu'il avoit au-dessus des autres. Porphyre cité par Eusebe de Cesarée se contente de dire, qu'il réünissoit sur son corps les symboles du Soleil & de la Lune ; les symboles du Soleil, en ce qu'il étoit noir, & qu'il avoit sous sa langue la forme d'un Escarbot : les symboles de la Lune, parce que ses cornes représentoient cet Astre quand il étoit parvenu à son second quartier ; comme son ventre exprimoit la rondeur du Globe de la Lune (2).

Præp. Evang. lib. 3. c. 13. p. 117.

Tous les Auteurs conviennent en effet, qu'Apis étoit parfaitement noir, à l'exception du front & de quelques autres parties de son corps, où il y avoit des marques blanches. Ils plaçoient encore sur son dos la figure d'une Aigle, & donnoient à sa queuë des poils doubles ou fendus. Pline en particulier assûre qu'il avoit au côté droit une marque blanche en forme de croissant qui commence à se remplir.

Herodot. lib. 3. c. 28. Strab. Porphy. &c. ubi Supra.

On pourroit peut-être se figurer que ce Bœuf en qualité de Dieu étoit bien traité, & qu'il avoit en abondance toute sorte d'excellens pâturages : cependant il est certain qu'on tenoit un juste milieu à son égard, & comme on ne vouloit pas qu'il fût maigre, on étoit aussi fort attentif qu'il ne fût pas trop gras : & c'est pour cela qu'on se gardoit bien de l'abbreuver avec de l'eau du Nil, parce qu'elle engraisse & donne de l'embonpoint (3). Mais on lui donnoit à boire de l'eau d'un puits, qui lui étoit destiné & consacré.

On regardoit ses deux Loges comme autant d'Oracles parlans, bons ou mauvais, selon qu'il venoit résider dans l'une ou dans l'autre ; car elles étoient toûjours ouvertes, & il lui étoit libre de choisir l'une plutôt que l'autre, & de passer dans l'une & dans l'autre alternativement. Il n'en-

(1) Selden *de Diis Syris*, p. 64. prétend que le Veau d'or qu'Aaron jetta en fonte avoit toutes ces marques, & qu'Aaron s'étoit servi du burin pour les tracer. Il s'appuye sur le texte Hebreu, & sur celui des septante de l'Exode. cap. 32. v. 4.

(2) Ἡλίου δὲ σημεῖον τὸ μέλαν τοῦ σώματος, καὶ ὁ ὑπὸ τῇ γλώττῃ κάνθαρος· Σελήνης δὲ σύμβολον, τὸ τε διχότομον καὶ ἀμφίκυρτον.

(3) Ἀλλὰ πιαίνειν δοκεῖ καὶ μάλιστα πολυσαρκίαν ποιεῖν τὸ Νειλῷον ὕδωρ πινόμενον. Plutar. de Isid. p. 353.

troit jamais dans l'une qu'on n'en augurât quelque chose de funeste. On le consultoit en lui présentant à manger avec la main; & l'on formoit des prédictions sur la maniere dont il recevoit la nourriture. On remarqua qu'il se détourna, quand Germanicus avança sa main pour lui offrir quelques herbes; & il arriva ce que tout le monde sçait, que ce Prince fut empoisonné peu de tems après (1).

Quoiqu'Apis fût ordinairement enfermé, & gardé fort étroitement, il ne laissoit pas de s'échapper quelquefois. Aussi-tôt on lui donnoit des Licteurs qui écartoient la foule, & faisoient faire place. Plusieurs troupes d'enfans étoient à sa suite, chantans des Hymnes en son honneur, qu'ils interrompoient quelquefois tout-à-coup pour faire des prédictions. Apis pendant ce tems-là continuoit son chemin d'un pas qui faisoit croire qu'il avoit de l'intelligence, & qu'il vouloit être adoré (2). Comme ces petites sorties n'étoient comptées pour rien, on le menoit en procession certain jour de l'année, & on lui faisoit porter le joug cette fois seulement, afin de rappeller aux hommes le souvenir des besoins & des nécessités de la vie. Un Prêtre d'Isis le conduisoit ainsi dans la Ville d'Abidos, où la Nation s'obligeoit par serment de n'intercaler ni mois, ni jour dans aucun tems de l'année, pas même pour célébrer quelque Fête: & de laisser l'année composée de trois cens soixante cinq jours, à quoi elle avoit été réglée par les Anciens * (3).

Certain autre jour de l'année, dit Pline, on présentoit à Apis une Vache qu'on trouvoit tachetée, à la verité comme lui, mais d'une maniere différente: & il passoit pour con-

(1) *Responsa privatis dat, è manu consulentium cibum capiendo. Germanici Cæsaris manum aversatus est, haud multo post extincti.* Plin. hist. lib. 8. cap. 46.

(2) *Intelligere videtur & adorari velle.* Plin. hist. lib. 8. cap. 46.

* C'étoit le Roi Aseth qui avoit fixé l'année Egyptienne à 365. jours: avant lui elle n'étoit composée que de 360. jours. Voyez le Grec de la Chronique d'Eusebe. *fol. edit. Lug. Bat. an.* 1606. *pag.* 23. Si l'on en croît Selden *de Diis Syris.* 8. *Amsteled.* 1680. *pag.* 72. Aseth étoit contemporain d'Isaac.

(3) *Et jurejurando adigitur, neque mensem neque diem intercalandum, quem in festum diem immutarent; sed 365. dies peracturos, sicut institutum est ab Antiquis.* Arat. Phainom. in Capricor.

stant,

ſtant, qu'elle ne paroiſſoit uniquement que ce jour-là, parce qu'elle mouroit au retour de la viſite, qu'elle avoit rendu à ce bœuf déïfié.

Après tant d'honneurs dont les Egyptiens accabloient ce Dieu favori, croiroit-on bien qu'il ne lui étoit pas permis de vivre au-delà des années fixées par le Pontifical de ſes propres Adorateurs? C'eſt pourtant ce qui n'étoit que trop vrai: le genre de ſa mort étoit encore marqué, auſſi bien que ceux qui devoient le faire périr. En effet le jour qu'il devoit finir ſa carriere, ſes Prêtres le précipitoient dans la fontaine qui étoit deſtinée à leur uſage (1), ou ſelon Papinius dans le Nil (2).

Cette mort jettoit l'Egypte dans une conſternation générale; tout le monde prenoit le deüil, & ſe raſoit la tête. Les Prêtres dans l'impatience de chercher un Bœuf, qui remplaçât celui dont ils venoient de ſe défaire, ſe hâtoient de travailler à ſes Funérailles. Ils commençoient par ouvrir deux portes d'airain qui étoient à Memphis, & qui faiſoient un grand bruit; on les appelloit les portes du Cocyte & du Lethé; c'eſt-à-dire des gémiſſemens & de l'oubli (3): pour faire entendre qu'il falloit bien gémir ſur la perte qu'on venoit de faire; mais qu'on devoit en perdre le ſouvenir, auſſi-tôt qu'on auroit trouvé un Bœuf qui auroit les mêmes marques que le premier: découverte au reſte qui ne coûtoit ni beaucoup de tems, ni beaucoup de ſoins (4); ſoit que le hazard, ou la ſupercherie, ou le Démon s'en mêlât, comme S. Auguſtin, & d'autres Peres l'ont crû (5).

Les Prêtres donnoient donc leurs premiers ſoins à emporter défunt Apis ſur un brancard qu'ils conſtruiſoient ſur le champ. Dans cette cérémonie tout ſe paſſoit comme

(1) *Non eſt fas eum certos vitæ excedere annos, merſumque in ſacerdotum fonte enecant.* Plin. ubi ſupra.

(2) .... *Aut quo ſe gurgite Nili*
Mergat adoratus trepidis paſtoribus Apis.
Sylvarum 3.

(3) Καὶ χαλκᾶς τινας ἐν Μέμφει πύλας Λήθης ϗ Κοκυτȣ̃ προσαγορευμένας, ὅταν θάπτωσι τὸν Ἆπιν ἀνοίγεσθαι. Plutar. de Iſid p 362.

(4) *Nec tamen umquam diù quæritur.* Plin. hiſt. lib. 8. cap. 46.

(5) *Aug, de Civ. lib. 6. c. 10. & lib. 18. cap. 5. Necnon Minutius felix, in Octavio.*

aux Orgies de Bacchus, dit Plutarque, hors que la joie en étoit bannie ; ainſi on ſe revêtoit de peaux, on portoit des thyrſes, on faiſoit mille contorſions, & l'on pouſſoit des cris confus, plaintifs & douloureux (1). Les dépenſes qu'on faiſoit à ſes Funérailles ſe montoient à des ſommes immenſes. Si l'on veut en juger par comparaiſon, il n'y a qu'à rappeller le prix de celles qui ſe firent ſous le regne de Ptolomée fils de Lagus. Diodore de Sicile obſerve qu'Apis étant mort de vieilleſſe, le Seigneur Egyptien qui fut chargé de tous les frais funéraires, y employa non ſeulement les fonds immenſes qu'il avoit amaſſés exprès ; mais encore cinquante talens qu'il emprunta du Tréſor Royal (2).

La cérémonie finie, continuë Diodore de Sicile, un certain nombre de Prêtres partoient pour chercher un Apis entierement ſemblable au premier. J'ai déja inſinué que cette recherche n'étoit ni longue, ni difficile. Auſſi-tôt que ce Dieu étoit trouvé, l'Egypte paſſoit d'un grand deüil à une joie extrême, fondée ſur ce que l'ame d'Oſiris étoit venuë réſider dans ce Bœuf privilegié, comme elle avoit fait dans les précedens, & qu'elle devoit faire dans ceux qui ſeroient choiſis pour leur ſucceder (3). Cette créance, dirai-je, ridicule ou politique, contraſtoit néanmoins avec ce que faiſoient les Prêtres après la découverte du nouveau Dieu : car ils le conſacroient, & l'initioient à ſes propres myſteres. Le Prêtre qui faiſoit la cérémonie étoit à la tête de cent Miniſtres, & portoit le Diadême. Cette Fête (4) étoit ſuperbe : après la conſecra-

(1) Καὶ γὰρ νεβρίδας περικαθάπτονται, καὶ θύρσους φοροῦσι, καὶ βοαῖς χρῶνται καὶ κινήσεσιν. Plutar. de Iſid. p. 364.

(2) Ὁ δὲ τὴν ἐπιμέλειαν ἔχων αὐτοῦ, τήν τε ἡτοιμασμένην χορηγίαν, οὖσαν παντυπολλήν, εἰς ταφὴν ἅπασαν ἐδαπάνησε, καὶ παρὰ τοῦ Πτολεμαίου πεντήκοντα ἀργυρίου τάλαντα προσεδανείσατο. Diod. Sic. Bibl. pag. 76.

(3) Τῆς δὲ τοῦ βοὸς τούτου τιμῆς αἰτίαν ἔνιοι φέρουσι, λέγοντες ὅτι τελευτήσαντος Ὀσίριδος εἰς τοῦτον ἡ ψυχὴ αὐτοῦ μετέστη, καὶ διὰ τοῦτο διατελεῖ μέχρι τοῦ νῦν ἀεὶ κατὰ τὰς ἀναδείξεις αὐτοῦ μεθισταμένη πρὸς τοὺς μεταγενεστέρους. Diod. Sicul. ibid.

(4) Philon obſerve, que la fête que les Iſraëlites célébrerent à la dédicace du Veau d'or, & dans laquelle après un feſtin ſolemnel ils ſe mirent à danſer, étoit ſemblable à celle que les Egyptiens célébroient en l'honneur du Dieu Apis, & dans laquelle au rapport de Suidas, ils faiſoient des feſtins, & paſſoient le tems à ſe rejoüir, après avoir trouvé le Dieu

tion on conduisoit Apis à Nilopolis, pour y faire un séjour de quarante jours. Ce séjour étoit ménagé en faveur des femmes : comme il ne leur étoit permis de voir Apis que dans cette Ville, & une fois en leur vie, elles s'y rendoient de toutes parts, & se découvroient devant lui. Les quarante jours expirés, on embarquoit Apis dans Galiote fort ornée. Ce Dieu y étoit servi & logé dans une une chambre dorée qu'on avoit préparée exprès, & on le transportoit ainsi à Memphis (1). Dès qu'il y étoit arrivé, on le conduisoit dans la cour, où étoient les deux Loges dont j'ai déja parlé, & dont tout le contour étoit un Peristyle que le Roi Psammitichus avoit fait faire. Ce Peristyle étoit si exhaussé, que les Colosses qui y tenoient lieu de colomnes, avoient douze coudées de haut (2).

Diod. Sicul. Bibl. li 1. p. 76. Eusb. præp. Evang. lib 2. c. 1. p. 51.

§. XV.

Quel Dieu étoit Mnevis. Ce qui le relevoit au-dessus des animaux de son espece. Ce que marquoient ces prérogatives. Description du Papyrus. Naissance singuliere d'Harpocrate. Ce que les Egyptiens debitoient de ce Dieu. Posture des Prêtres d'Egypte en présence de leurs Dieux. Typhon fit couper la tête d'Isis.

Il s'en faut bien que Mnevis qui est en regard avec Apis, ait joüé en Egypte un rôle aussi éclatant, quoiqu'il passât pour être son Pere, qu'il fût noir, & déifié ainsi que lui, & qu'il touchât aussi à Osiris ; mais comme il ne lui touchoit pas de si près, il n'étoit honoré qu'en second : ce qui n'empêchoit pas que son culte ne fût répandu, & établi dans toute l'Egypte. Il faisoit sa résidence à Heliopolis où il avoit un Temple, & surpassoit en grosseur tous ceux de son espece. Sa couleur marquoit que le Soleil

qu'ils cherchoient. *Mémoire de l'Académie des Inscriptions tome 3. partie 2. pag. 97.*

(1) Ἔπειτα θαλαμηγὸν ναῦν οἴκημα κεχρυσωμένον ἔχουσαν ἐμβιβάντες, ὡς θεὸν ἀνάγουσιν εἰς Μέμφιν. Diod. Sicul. Bibl. lib. 1. pag. 76.

(2) Ἀντὶ δὲ κιόνων ὑπεστᾶσι κολοσσοὶ δυώδεκα πήχεες τῇ αὐλῇ. Herodot. lib. II. cap. 153.

conſume & noircit toutes choſes. Il avoit les poils de ſa queuë & de tout ſon corps dans un ſens contraire à ceux des autres bœufs: ce qui ſignifioit que le Soleil en faiſant ſon cours, décrit une ligne oblique qui l'éloigne entierement du Pôle; ſes parties qu'il avoit fort groſſes, indiquoient que l'eſſence de la génération conſiſte dans un feu immoderé (1). Enfin Mnevis étoit honoré, ſervi & enfermé dans une loge comme Apis (2).

C'eſt ſans doute pour cela que les chemins par où il paſſe, ſont ſémés de fleurs de Lotus, de féves d'Egypte & de Papyrus, & qu'ainſi Apis n'a aucun avantage ſur lui de ce côté-là. Le Papyrus ſur lequel je me ſuis déja aſſez étendu, étoit une plante qui n'étoit pas moins conſacrée à Oſiris que les deux autres, parce qu'elle avoit cela de commun avec elles, qu'elle ne venoit que dans des lacs & des marais que le Nil renouvelloit tous les ans. L'utilité que les Egyptiens en tiroient, & le grand commerce qu'ils en faiſoient, étoient le fondement de la conſécration qu'ils en avoient faite à Oſiris, & par une ſuite néceſſaire à Apis & à Mnevis, qui repréſentoient ce Dieu en terre. On ne peut lire la deſcription, que Strabon nous a laiſſée du Papyrus, qu'on n'y reconnoiſſe auſſi-tôt le roſeau qu'on voit ſur notre Van. » Le Biblus, dit ce Géo» graphe, eſt un jonc dont la tête eſt toute lanugineuſe (3). Telle eſt en effet la plante qui eſt ici repréſentée: la tige eſt aſſez groſſe par le bas, mais elle eſt grêle vers la tête, qui n'eſt proprement qu'un bouquet d'étamines qui forment d'autres bouquets. C'eſt des tuniques de la tige, que les Egyptiens tiroient les feüilles ſur leſquelles ils écrivoient, & que nous avons fait revivre par le moyen des feüilles factices que nous faiſons, & que nous honorons du nom de *papier*, parce que nous les employons aux mêmes uſages que les Egyptiens.

(1) Τοὺς τε ὄρχεις μεγίστους, ἐπειδήπερ ὁ περὶ τὰ ἀφροδίσια ἵμερος γίνεται ὑπὸ θερμότητος, ὅτε ὁ Ἥλιος σπερμαίνειν λέγεται τὴν φύσιν. Euſeb. præp. Evang. lib. 3. cap. 13. p. 117.

(2) Τὸν Μνεῦιν ἐν σηκῷ τινὶ τρεφόμενον, ὃς παρ' αὐτοῖς νενόμισται θεὸς, ὥσπερ ἐν Μέμφει ὁ Ἆπις. Strab. lib. 17 pag. 805.

(3) Ἡ μὲν βίβλος ψιλὴ ῥάβδος ἐστιν ἐπ' ἄκρου ἔχουσα χαίτην. Strab. lib. 17. pag. 799.

J'ai dit que le Dieu Harpocrate étoit au milieu d'Apis & d'Osiris. Ce Dieu est sur une fleur de Lotus qui semble l'*éclore*; honneur qu'il partage avec Osiris, que les Egyptiens représentoient ainsi autant pour marquer le Soleil levant, que pour faire entendre que cet Astre (1) tire de la mer, des lacs, des marais & des rivieres de quoi nourrir les feux qu'il répand dans l'Univers (2).

Tous les Auteurs conviennent qu'Harpocrate étoit non seulement fils posthume d'Osiris, mais encore qu'Isis sa mere ne l'avoit conçû que depuis la mort de son Mari, qui étoit venu de l'autre monde lui rendre une visite. Dès qu'elle s'apperçût qu'elle étoit grosse, elle pendit à son col le sixiéme jour du mois de Phaophi * une Bulle, pour lui servir de préservatif contre toutes sortes d'accidens. Aussi accoucha-t'elle heureusement au Solstice d'hyver, précisément quand les arbres & les plantes sont en fleur, & qu'elles commencent à pousser. (3) Ce qui donnoit lieu au gros des Egyptiens de débiter, que la naissance d'Harpocrate marquoit l'imperfection des fruits qui paroissent dans cette saison; & comme ces fruits sont encore tendres, verds & menus, ce Dieu étoit de même foible, petit & imparfait. Mais les Prêtres s'inscrivoient ouvertement en faux contre cette allégorie forcée, prétendant qu'Harpocrate bien loin d'avoir aucune imperfection réelle ou en figure, regloit, & corrigeoit les idées imparfaites qu'on avoit de la Divinité; ce qu'ils appuyoient sur deux raisons qui leur paroissoient également fortes: la premiere, qu'Harpocrate étoit toûjours représenté ayant le doigt sur la bouche; pour faire entendre qu'il faut garder le silence sur les mystes qui nous passent: l'autre raison consistoit en ce qu'au mois de Mesori *, en offrant à Harpocrate des légumes, on prononçoit tout haut ces paroles: NOTRE SORT EST

Plutar. de Iside. pag. 358. D.

Idem pag. 377. B.

* Mois d'Octobre.

Idem pag. 378. c.

* Mois d'Août.

(1) Ils représentoient aussi pour la même raison le Soleil, la Lune, les Etoiles, & tout ce qui est sujet ou contribuë à la génération, sur des Barques, *ἐπὶ πλοίου. Porphyr. de antro Nymph, edit. Vatican. pag.* 112.

(2) Οὕτως ἀνατολὴν ἡλίου γράφουσι, τὴν ἐξ ὑγρῶν ἡλίου γινομένην ἄναψιν αἰνιττόμενοι. Plutar. de Isid. pag. 355. Pyth. oracul. p. 400. Euseb. præp. Evang. lib. 5. c. 10. p. 198.

(3) Telle est en Egypte la proprieté du climat.

DANS LA LANGUE : LA LANGUE FAIT LA DIVINITÉ. A quoi ils ajoûtoient, que tout ce qui avoit quelque rapport à la naiſſance de ce Dieu, étoit conſacré ; qu'ainſi la Bulle que prit Iſis pendant le tems de ſa groſſeſſe, étoit appellée d'un nom qui ſignifie, PAROLE VERITABLE ; qu'on offroit à Harpocrate le jour qu'il vint au monde, les prémices des féves ; & enfin qu'on célébroit tous les ans le lendemain de l'Equinoxe du printems l'Anniverſaire du jour qu'Iſis releva de ſes couches (1).

C'eſt ſans doute la tête de cette Divinité qui paroît enſuite au milieu des ſix Prêtres qui occupent le reſte de la faſce. Cette tête porte le Calathus, & a un ornement à l'Egyptienne qui lui pend de part & d'autre. Les Prêtres ont tous la même attitude, hors qu'ils ſont en regard : ils adorent à leur maniere la Divinité préſente, ayant une main élevée en l'air, & l'autre ſur la poitrine. Les trois qui ſont à droite, ont une tête d'Epervier : les trois autres ont des têtes de Cynocephales. Tant les uns que les autres gémiſſent & ſe lamentent à l'ordinaire, ce qu'on reconnoît aiſément à leur air. Sans compter que leur culte avoit pour premier objet les gémiſſemens & les lamentations : ce qui avoit donné lieu à ce Dilemme ; Qu'ils ne devoient pas pleurer ceux qu'ils tenoient être des Dieux, ou qu'ils ne devoient pas regarder comme Dieux ceux qu'ils croyoient devoir toûjours pleurer (2). Ils pleuroient cependant, & ils ſe mettoient au-deſſus de tous les reproches qu'on pouvoit leur faire. En particulier ils pleurent ici à la vûë de la tête d'Iſis ; cette tête ſi chere & ſi reſpectable, que Typhon avoit eu la cruauté de couper (3), nonobſtant qu'il lui dût la vie, & qu'elle eût reçû les derniers outrages de ſon fils pour lui avoir fait grace.

(1) Τὰς δὲ λοχείους ἡμέρας ἑορτάζειν μετὰ τὴν ἐαρινὴν ἰσημερίαν. Plutar. de Iſid. pag. 377.

(2) Εἰ θεοὺς νομίζουσι, μὴ θρηνεῖν, εἰ δὲ θρηνοῦσι, θεοὺς μὴ νομίζειν. Plutar. de Iſid. pag. 379.

(3) Τὸν Ἴσιδος ἀποκεφαλισμόν. Plut. de Iſid. pag. 358.

§. XVI.

La création repréſentée par un Serpent avec un œuf ſur la tête. Nom, deſcription, vertus & propriétés de ce Serpent, Nations réünies ſur le ſyſteme de la création.

La derniere figure eſt un Serpent qui s'élance, & ſe dreſſe ſur ſa queuë, & qui a un œuf ſur ſa tête. Porphyre cité par Euſebe de Ceſarée, dit que les Phéniciens appelloient ce Serpent *bon Génie*, & les Egyptiens *Cneph.* Ces derniers lui donnoient une tête d'épervier, & diſoient que le coup d'œil en étoit charmant : ils prétendoient même que dès qu'il ouvroit les yeux, il répandoit une lumiere qui éclairoit (1) les environs du lieu où il étoit, & dès qu'il les fermoit que tout étoit dans les ténébres. C'eſt ſans doute pour cela qu'ils ſe ſervoient de cet animal pour repréſenter le monde, en le mettant couché au milieu d'un cercle bleu & ſemé d'étoiles (2).

Præp. Evang. lib. 1. cap. ult. pag. 41.

Les Egyptiens donnoient auſſi à Cneph une forme humaine, de la bouche duquel, diſoient-ils, eſt ſorti un œuf, d'où eſt éclos le Dieu *Phta* qui eſt le Vulcain des Grecs : & cet œuf étoit le monde, à la Divinité duquel on conſacroit une brebis en mémoire du lait, qui avoit ſervi de nourriture aux premiers hommes (3).

Athenagore dans ſon Apologie pour la Religion chrétienne, rapportant le ſentiment qu'Orphée avoit puiſé chez les Egyptiens ſur la création, dit que ce Poëte établiſſoit l'eau pour principe de toutes choſes ; que de l'eau s'étoit formé le limon ; que de l'eau & du limon étoit né un Serpent qui avoit une tête de lion ; que ce lion entre la tête

(1) *Voyez* ce ſerpent ſur un Abraxas donné par l'Auteur de l'Antiquité expliquée. *Tom.* 2. *pl.* CLVI.

(2) Οἱ Αἰγύπτιοι ἀπὸ τῆ αὐτῆ ἐννοίας τὸ κόσμον γράφοντες, περιφερῆ κύκλον ἀεροειδῆ καὶ πυρωπὸν χαράσσουσι, καὶ μέσον τεταμένον ὄφιν ἱερακόμορφον.

(3) Αφιέρωται δὲ τῷ Θεῷ τούτῳ πρόβατον, διὰ τοὺς παλαιοὺς γαλακτοποτεῖν. Euſeb. Præp. Evang. lib. 3. cap. 11. p. 115.

& les épaules portoit gravée l'image du Dieu qu'on appelle Hercule ou Chronus ; que cet Hercule avoit engendré un *œuf* d'une grosseur extraordinaire ; que cet œuf étant bien plein, celui qui l'avoit engendré le partagea en deux, & voulut que la partie superieure fût le Ciel, & l'inferieure la terre.

Tel étoit le sistême des Egyptiens sur l'origine du monde : les variations ou altérations qui s'y rencontrent, viennent moins d'eux, que des Auteurs qui le rapportent. Le fonds est que le Serpent, c'est-à-dire le bon Génie, ou Dieu Créateur, avoit tiré tout-à-coup du néant la matiere figurée par l'œuf ; & que de cet œuf ou matiere étoient venus tous les différens Etres qui composent l'Univers. Ce sistême n'étoit point particulier aux Egyptiens ; les Perses (1), les Grecs (2), & les Gaulois (3) le tenoient de même à quelques legeres différences près : aussi trouvet'on quantité de monumens qui le représentent d'une maniere assez conforme au récit des Anciens. L'Auteur de l'Antiquité expliquée a donné un Tombeau, sur lequel on voit deux Serpens affrontés & dressés sur leur queuë, qui produisent par indivis un même œuf qui sort de leur bouche. Grevius a aussi fait graver une Médaille qui représente un Serpent entortillé, qui couve un œuf qu'il a formé.

(1) Plutar. de Isid. pag. 370.
(2) Idem sympos. lib. 3. p. 636.
(3) Religion des Gaul. tom. 2. liv. 3. pag. 107.

DES

DES DIFFERENTES ANNÉES DES EGYPTIENS.

§. I.

Années différentes des Anciens; leurs mois & leurs jours intercalaires. Les Egyptiens avoient une année vague & une année fixe. Quand ces deux années concouroient ensemble, elles formoient l'année caniculaire.

LES Anciens ont eu différentes sortes d'années; d'un mois, de trois mois, de quatre mois, de six mois, de neuf mois, de dix mois, & enfin de douze mois. Les Grecs & les Egyptiens furent les premiers qui donnerent douze mois à leur année: mais ils differoient en ce que les premiers ne composoient leur année que de 354. jours, & les derniers de 360.

Comme les uns & les autres sentoient, que leur calcul ne quadroit nullement avec le tems que le Soleil met à parcourir le Zodiaque, les Grecs inventerent une periode de huit ans, pendant le cours de laquelle ils intercalerent trois mois, sçavoir après la troisiéme, la cinquiéme & la huitiéme année. Les Egyptiens au contraire avoient chaque année cinq jours détachés qu'ils appelloient *Epagomenes*, & qu'ils plaçoient à la fin de *Mesori* qui étoit leur douziéme & dernier mois. L'addition de cinq jours ne faisoit pas cependant un an solaire entier, puisqu'il restoit encore près de six heures pour l'achever: mais les Egyptiens laissoient exprès ces six heures, afin qu'à la

Gemini Element. Astron. c. 6.

faveur de cette ômiſſion ils pûſſent tous les quatre ans commencer leur année un jour plûtôt qu'ils n'avoient fait la derniere fois : & que par ce moyen les Fêtes de leurs Dieux, dans l'eſpace d'une année caniculaire, parcouruſſent ſucceſſivement tous les mois & les jours de l'année, & fuſſent célébrées le propre jour que les Dieux les avoient établies : car à les entendre elles étoient toutes d'inſtitution divine. Or cette année telle que je viens de la décrire, eſt celle qu'on connoît ſous le nom d'année vague, mobile, rétrograde & populaire des Egyptiens : elle a de beaucoup précedé l'Ere de Nabonaſar ; & elle a toûjours été l'année ſacrée de la Nation.

L'année ſolaire étoit bien différente ; car outre qu'elle étoit particuliere aux ſeuls Prêtres d'Epypte, & inconnuë ou cachée au commun du peuple, elle étoit compoſée de 365. jours, & de ſix heures, comme l'année Julienne: ainſi elle étoit fixe, & commençoit toûjours au lever de la canicule, & le lever de cet Aſtre étoit fixé au 13. des Calendes d'Août, ou, ce qui eſt la même choſe au 20. de Juillet. C'eſt auſſi à ce jour qu'étoit attachée la naiſſance du monde & le commencement des mois Egyptiens. C'eſt ce jour encore qui tous les 1460. ans réüniſſoit l'année vague avec l'année fixe, avec cette différence que tandis que l'année caniculaire vague comptoit 1461. ans, l'année caniculaire fixe n'en comptoit que 1460 : l'année excédente de l'année caniculaire vague étant le produit des ſix heures qu'on laiſſoit tous les ans, & qu'on regagnoit ſur le tems que le premier jour du premier mois de l'année vague employoit à parcourir ſucceſſivement chaque jour de l'année fixe pendant le cours de cette periode. Mais paſſé ce jour, le commencement de l'année vague s'éloignoit toûjours de plus en plus du commencement de l'année fixe. Ainſi la premiere année de l'Ere de Nabonaſar, qui étoit la 747. avant Jeſus-Chriſt, le premier jour de l'année vague fut le 26. de Février : au lieu qu'en l'année 238. de Jeſus-Chriſt, 985. de l'Ere de Nabonaſar, que Cenſorin écrivoit, le premier jour de l'année dont nous parlons, arriva le 25. de Juin. Ainſi dans l'eſpace de 985. ans le premier

jour de l'année vague Egyptienne parcourut 291. jours differens, & rétrograda d'autant (1). De même l'an 887. de l'Ere de Nabonasar, 139. ans depuis Jesus-Christ les Egyptiens commencerent leur année vague le 20. de Juillet (2). Enfin l'an 724. de Rome, trente ans avant Jesus-Christ le premier jour de l'année vague fut le 29. d'Août.

§. II.

Les Prêtres d'Egypte avoient une année Sacrée différente de l'année Civile de la nation. Il arrivoit quelquefois qu'une année Julienne bissextile réunissoit trois commencemens d'années Egyptiennes différentes. Periode Retrograde.

Ces éclaircissemens étoient nécessaires pour mettre le Lecteur en état de porter son jugement sur un paradoxe, que M. Maffei avance dans sa huitiéme lettre : où s'efforçant de concilier ces trois époques qui sont à la tête d'une inscription ; *l'année cinquante-cinquiéme, le vingt-cinquiéme du mois Phaophi, durant la Fête des Tabernacles :* il soûtient que les Egyptiens n'ont jamais abandonné l'année vague, qui étoit de tout tems en usage parmi eux. » A la verité, » dit-il, tous les Chronologistes tiennent que ce peuple « après la bataille Actiaque avoit adopté l'année Julienne : » mais c'est ce qu'on peut, pour plusieurs raisons, révoquer » en doute (3). Car 1°. ajoûte-t'il, il est faux que le Sénat

(1) *Si quidem anno primo Nabonassari, qui est 747. ante Christum, neomenia Thoth die sexto & vicesimo Februarii contigit : anno vero Christi 238. fuit ante diem* VII. *Kalendas Julias, ut Censorinus asserit cap. 21. Intervallum annorum 985. quo spatio neomenia Thoth diebus 291. retroacta pervenit ad* XXV. *Junii.* Petavius Vranolog. part. 2. pag. 107. C.

(2) *Anno Christi 139. quo Thoth cœpit die 20. Julii apud Romanos.* Norisius de Epoch. Syromac. Differt. 3. pag. 194.

(3) *Ut eò res deducatur, communis illa opinio deserenda est, post Actiacam victoriam anni sui methodum repudiasse Ægyptios, & Julianam amplexos esse. Statuit Norisius .... In eam sententiam Chronologorum chorus conspirat : liceat nihilominus in dubium non una tantum ex causa hoc placitum revocare.*

» ait jamais enjoint aux Egyptiens de prendre & de suivre » l'année Julienne, comme on ose le dire. 2°. Tous les » Egyptiens sans exception, ont continué de donner à leurs » mois le nom qu'ils avoient auparavant, & les ont fait » commencer & finir comme ils avoient toûjours com- » mencé & fini. 3°. Les Egyptiens commençoient toûjours » leur année au signe de l'Ecrevisse, & non à celui du ver- » seau comme les Romains. 4°. Censorin marque expres- « sément qu'en l'année qu'il écrivoit, l'année des Egyptiens » avoit commencé le septiéme avant les Calendes de Juil- » let, quoique cent ans auparavant elle eût commencé le » douziéme des Calendes d'Août. 5°. Enfin les Auteurs & » les Inscriptions font foi, que les Egyptiens se sont toû- » jours servis d'*Epagomenes* : or les Epagomenes sont une » preuve que les mois Egyptiens n'étoient que de trente » jours ; & qu'ainsi l'année Egyptienne n'a jamais souffert » ni changement, ni altération parmi les Egyptiens ».

On peut sans courir aucun risque accorder tout cela à M. Maffei, & nier sa conséquence. Toutes ces préten-duës raisons n'ont point empêché les Prêtres d'Egypte d'avoir en particulier leur année fixe, pendant tout le tems que le commun de la Nation ne s'est jamais départi de l'u-sage, où il étoit de n'employer que l'année vague. Si M. Maf-fei se refuse à une verité si constante, on le prie de jetter les yeux sur la page 32. de Diodore de Sicile, & sur les pages 806. & 816. de Strabon, où il est dit que les Prê-tres de Thebes & d'Heliopolis avoient une année solaire & des mois de trente jours ; à quoi ils ajoûtoient cinq Epagoménes & le quart d'un jour (1). Les Egyptiens, dit Macrobe, donnent trente jours à leurs mois : à la fin de l'année ils intercalent cinq jours entre Août & Sep-tembre ; à quoi tous les quatre ans ils ajoûtent un jour de plus, qui s'est formé d'un quart de jour qu'ils avoient man-qué de compter chaque année (2).

(1) Τὰς γὰρ ἡμέρας οὐκ ἄγουσι κατὰ σελήνην, ἀλλὰ κατὰ τὸν ἥλιον τριακονθημέρους μὲν τιθέμενοι τοὺς μῆνας, πέντε δ' ἡμέρας καὶ τέταρτον τοῖς δώδεκα μησὶν ἐπάγουσι, καὶ τούτῳ τῷ τρόπῳ τὸν ἐνιαύσιον κύκλον ἀναπληροῦσιν. Diodor. ubi supra. Strab. lib. 16. &c.

(2) *Ægyptii menses tricenum dierum omnes habent, eò quòd explicitis* XII. *mensibus, id-est, 360. diebus exactis, tunc*

Voilà l'année Julienne établie en Egypte plusieurs siécles avant qu'elle fût introduite dans l'Empire Romain: cette année s'accordoit parfaitement avec l'année vague; & bien loin que l'une détruisît l'autre, elles se servoient mutuellement pour la fin qui les avoit fait inventer. Mal-à-propos donc M. Maffei infere la non-existence de l'année fixe de l'existence de l'année vague: Disons-le franchement, cet Antiquaire a ignoré que l'année fixe a été en usage dans l'Egypte, tandis que l'année vague l'étoit aussi: il n'en faut pas être surpris; ce Sçavant paroît ignorer souvent la nature & l'usage de ces deux différentes années; par exemple,

1°. Posant pour régle que les Egyptiens commençoient toûjours leur année, quand le Soleil entroit dans le signe de l'Ecréviſſe, il exclut chez les Egyptiens sans s'en appercevoir, l'usage de l'année vague & commune, & lui substituë l'année fixe: car il n'y avoit que l'année fixe qui donnât régulierement tous les ans aux Egyptiens le commencement de l'année au signe de l'Ecréviſſe: puisque l'année vague ne le leur donnoit que par accident, & une seule fois de 1461. ans en 1461. ans.

2°. Par une suite de son principe il est forcé de reconnoître avec tout le monde deux commencemens d'années tout différens; l'un à l'entrée du Soleil dans le signe de l'Ecréviſſe; l'autre six mois auparavant, lorsque le mois Thoth de l'année vague parcourant le mois de Janvier, le Soleil est dans le signe du Verseau: ce qui duroit l'espace de 121. ans & huit mois. Commencement au reste qui se perpétuoit sur le même pied, quoi qu'à une moindre distance de l'autre, toutes-les-fois que le commencement du premier mois de l'année vague parcouroit les autres mois de l'année Julienne, hors celui où il entroit pour faire concourir son commencement avec celui de l'année fixe.

Bien plus, toutes-les-fois que l'année Julienne étoit

inter Augustum atque Septembrem reliquos quinque dies anno suo reddunt; adnectentes quarto quoque anno exacto intercalarem, qui ex quadrantibus constit. Saturnal. lib. 1. c. 15.

biſſextile, & que le premier jour du premier mois de l'année vague Egyptienne arrivoit le premier de Janvier, il y avoit néceſſairement dans cette année Julienne trois commencemens d'années Egyptiennes : d'abord les deux dont je viens de parler, qui regardoient la même année ; enſuite le premier jour de l'année ſuivante Egyptienne vague, qui tomboit néceſſairement le dernier jour de la même année Julienne, parce qu'elle étoit compoſée de 366. jours.

3°. Une autre choſe que M. Maffei paroît avoir entierement ignorée ; c'eſt quelle des trois années Egyptiennes étoit celle qu'on appelloit vague, mobile & rétrograde : car les Egyptiens avoient de trois ſortes d'années, une année ſimple ou petite, une année médiocre, & une grande année (1). L'année ſimple ou petite n'avoit que 365. jours populaires : l'année médiocre étoit compoſée d'une periode de quatre années ſimples : enfin la grande année étoit l'année caniculaire, qui contenoit 1460. années Juliennes, ou 1461. années Egyptiennes. Il eſt viſible que la premiere & la derniere de ces années n'étoient, ni ne pouvoient être rétrogrades, puiſqu'elles commençoient, & finiſſoient reſpectivement, où celles qui les précedoient avoient commencé & fini. Il n'y avoit donc que l'année periodique de quatre années qui fût rétrograde; puiſqu'au lieu d'ajoûter à la fin de la quatriéme année les vingtquatre heures qui avoient été ômiſes pendant le cours de la periode, les Egyptiens affectoient de les paſſer, & d'avancer ainſi d'un jour la premiere année de la periode ſuivante, & ne touchoient pas aux trois autres qui ſuivoient l'état & la forme de la premiere. Par exemple, ſi cette année 1739. le premier jour de l'année Egyptienne commence avec le 1er jour de notre mois de Janvier, en 1743. il commencera avec le 31. de Decembre, en 1747. avec le 30. du même mois, & ainſi les autres années ſuivantes juſqu'à ce qu'après une révolution de 1460. années Julien-

(1) *Nec illud prætereundum eſt, annum apud Ægyptios triplici ratione nuncupari. Nam eſt annus parvus ſive ſimplex, & mediocris annorum quatuor, & magnus annorum* 1460. Petav. ad Auctar. op. de doctr. temp. lib. 5. cap. 5. pag. 202.

nes, ou de 1461. années Egyptiennes la Néoménie du premier mois Egyptien sera revenuë au premier jour de l'année Julienne (1).

Cependant M. Maffei prétend que toutes les années simples des Egyptiens étoient rétrogrades de six heures (2); ce qui n'a aucune ombre de fondement, & qui renferme une infinité d'absurdités toutes plus grossieres les unes que les autres. Car le moyen d'accorder que l'année Egyptienne fût de 365. jours ordinaires, que ces jours fussent de 24. heures, & que le jour civil commençât toûjours à minuit, & le jour astronomique à midi avec une année qui rétrogradât toûjours de six heures ?

La rétrogradation de la façon de M. Maffei ne pouvoit se faire sans retrancher régulierement six heures de chaque dernier jour des quatre années simples Egyptiennes : d'où il arrivoit 1°. Que, si par exemple, la premiere année de la periode de quatre ans commençoit à minuit, la seconde devoit commencer à six heures du soir, la troisiéme à midi, la quatriéme à six heures du matin, la cinquiéme à minuit, & ainsi des années suivantes à l'infini : ce qui produisoit tous les quatre ans, quatre années différentes, & inconnuës à toute l'Antiquité.

2°. Que les Tables Astronomiques de Ptolemée, de Théon, de l'Empereur Heraclius, & des autres Astronomes qui ont fait des regles pour concilier l'année vague des Egyptiens avec l'année fixe des Alexandrins, ces Tables Astronomiques, dis-je, sont fausses, induisent en erreur; puisqu'elles donnent constamment 365. jours entiers à l'année vague Egyptienne, qu'elles font les jours de vingt-quatre heures équinoctiales, & qu'elles commencent toûjours le jour ordinaire à midi.

(1) *Primus dies Thot (is primus est Ægyptiorum mensis) incipiat hoc anno Calendis Januariis; post annos quatuor incipiet Decembris 31. post octo Decembris 30. & ita deinceps, donec anno 1457. perveniat ad 2. Januarii: anno vero 1461. in Calendas Januarias rursus incurrat, expletis annis Julianis 1460. qui sunt Ægyptiaci 1461. completi.* Petav. Ration. temp. part. 3. lib. 1. cap. 12.

(2) *Ægyptii enim sex circiter horarum, quibus solaris annus 365. dies excedit, rationem non habentes, neque intercalationem statuentes ullam, annum suum diei quadrante retrogradum quotannis volebant.* Epist. 8. p. 43.

3°. Enfin qu'il faut faire main basse sur la Chronologie des Assyriens, des Chaldéens, des Medes, des Perses, & de tant d'autres peuples, qui en suivant l'Ere de Nabonasar s'étoient fait une loi de n'employer dans le civil que l'année vague. Sur ce pied tout ce qui nous reste en entier ou en fragmens de Tables Astronomiques de Berose, d'Hipparque, de Manethon, de Callisthénes, d'Epigénes, de Critodéme, & de plusieurs autres célébres Astronomes de l'Antiquité, doit être jetté au feu; puisqu'au lieu de faire rétrograder leurs années simples de six heures à l'exemple de M. Maffei, ils se contentoient de ne point compter les six heures que l'année fixe avoit de plus que l'année vague, & faisoient consister la rétrogradation à commencer la periode suivante de quatre ans un jour plutôt que la periode précedente.

Tant d'inconveniens font douter que M. Maffei ait jamais eu la clef de la Chronologie Egyptienne: la moindre attention l'auroit mis sur les voies, & l'auroit fait appercevoir que les Auteurs de l'année vague convenoient avec ceux de l'année fixe à avoir une periode de quatre ans tout-à-fait semblable, & à ne point compter pendant les trois premieres années l'excedent de 365. jours, que l'année solaire contenoit: mais qu'à la fin de la quatriéme année, tandis que les Partisans de l'année fixe intercaloient un jour, les Sectateurs de l'année vague commençoient brusquement leur année: ce qui ne pouvoit se faire qu'un jour plûtôt qu'ils n'avoient commencé leur periode précedente.

§. III.

§. III.

Il n'y eut d'abord que les Alexandrins qui prirent l'année fixe. C'est eux qui l'ont indiquée aux Romains. Raisons pourquoi tous les Egyptiens ne la prirent pas. Les Patriarches d'Alexandrie n'ont jamais dressé de Cicle Paschal, que sur l'année fixe qu'ils avoient trouvé établie.

M. Maffei étant si peu initié au mystérieux calcul des Egyptiens, a donc tort d'exiger aujourd'hui qu'on révoque en doute le sentiment de tous les Chronologistes, qui tiennent qu'après la bataille Actiaque, les Egyptiens avoient adopté l'année Julienne. Peut-il se persuader qu'un sentiment soit parvenu à être si général, sans des raisons & des autorités à quoi on n'a pû raisonnablement se refuser. Je passerois volontiers à notre Antiquaire, qu'il restrînt les Egyptiens aux seuls Alexandrins : puisqu'en effet il n'y eut d'abord qu'eux, qui après la mort de Cléopatre changerent leur année vague en année fixe, qu'ils appellerent *année d'Auguste*, pour faire honneur au Prince qui avoit réduit leur Royaume en Province Romaine. Quelques Auteurs peu exacts jugeant de toute l'Egypte par la Capitale, ont écrit en effet que tous les Egyptiens en général avoient pris l'Ere & l'année dont nous parlons : mais ils ignoroient que les intérêts des uns étoient bien différens de ceux des autres. La Ville d'Alexandrie étoit au pouvoir des Romains, & une grande partie de l'Egypte ne l'étoit pas. Le gros de la Ville d'Alexandrie étoit Grec ; au lieu que les naturels du Pays occupoient le reste de l'Egypte. Le culte des Alexandrins avoit pour objet des Dieux Grecs ou *Grécisés* : celui des Egyptiens se rapportoit uniquement à des Dieux propres à la Nation. L'année Julienne étoit purement de l'invention des Alexandrins en la personne de Sosigénes. Les Egyptiens loin d'y avoir quelque part, la regardoient comme le renversement de

leur Chronologie. Enfin la Religion des Alexandrins s'accommodoit fort bien de l'année Julienne ; tandis que cette année étoit incompatible avec l'essence & le fonds de la Religion des Egyptiens.

C'est donc à tort que les Modernes sur la foi d'un petit nombre d'Anciens, mais contre l'autorité expresse d'un grand nombre d'autres, attribuent à tous les Egyptiens sans exception le changement d'époque & d'année, que les seuls Alexandrins firent après la mort de Cléopatre. Deux choses peuvent avoir contribué à faire prendre le change aux uns & aux autres ; c'est d'abord que la plûpart des Villes d'Orient prirent l'année Augustale incontinent après la bataille Actiaque ; ainsi on aura inferé de-là que les Egyptiens avoient suivi leur exemple. C'est en second lieu, qu'on s'est figuré que la Ville d'Alexandrie étant la Capitale de l'Etat, avoit entraîné toute la Nation ; ce qui n'est pas, & qui n'arriva qu'à mesure que le Christianisme fit des progrès dans l'Egypte, comme il est aisé de s'en convaincre. Les Alexandrins même en faisant le changement dont nous parlons, se souvinrent qu'ils étoient Egyptiens. C'est pourquoi ils conserverent les mois dans l'ordre & la disposition qu'ils étoient auparavant, retinrent leurs Epagomenes, & voulurent que l'année qu'ils adoptoient, commençât à l'ordinaire avec le mois qu'ils appelloient Thoth. Ils réglerent seulement qu'à l'avenir le premier de ce mois seroit fixé au XXIX. (1) d'Août, & que tous les quatre ans on ajoûteroit un Epagoméne aux cinq qui étoient de tout tems en usage.

Toutes ces verités sont renfermées dans les passages des Auteurs, qui détruisent les prétentions de M. Maffei. Le premier est Dion, qui faisant le détail des honneurs que le Sénat & le Peuple Romain décernerent à Auguste après la prise d'Alexandrie, ajoûte qu'entre autres choses il fût ordonné que le jour que ce Prince prit cette Ville,

(1) C'est que l'année, que les Alexandrins se défirent de l'année vague pour n'employer que l'année fixe, le premier jour de Thoth tomba le 29. d'Août. Il est vrai qu'ils attendirent à l'année 729. de Rome à faire la premiere intercalation.

feroit jour de Fête, & qu'il ferviroit d'époque deformais à la nation (1).

Ce decret ne pouvoit point regarder les Romains, puifqu'ils avoient des époques bien plus flateufes que celle de la prife d'Alexandrie : il avoit donc uniquement pour objet les Egyptiens du moins d'Alexandrie. J'ai pour garant Syncelle, qui parlant du premier biffexte qu'ont eu les Alexandrins, dit qu'il arriva l'an 5472. du monde, la cinquiéme année de l'Empire d'Augufte, & la fixiéme depuis la prife d'Alexandrie. Ce biffexte, ajoûte-t'il, fut introduit par ordre d'Augufte, & le confeil des Aftronomes de ce tems là (2).

Voilà deux Auteurs dignes de foi qui nous apprennent non feulement que les Egyptiens ont pris l'année Julienne, mais encore que c'eft les Romains qui la leur ont fait prendre. En voici d'autres qui rendent témoignage à ces même verités.

Plutarque, qui eft de tous les Auteurs celui qui étoit le mieux inftruit des mœurs, des ufages, des loix & de la Religion des Egyptiens, & qui nous a communiqué prefque tout ce que nous en fçavons, n'employe dans fes écrits que l'Ere fixe dont je viens de parler (3).

Une Infcription faite en l'honneur d'un Prophéte nommé Embes, & donnée par Gruter pag. 314. 2. porte que le Bufte de ce Prophete a été placé le fixiéme de May, qui eft le Pachonia des Alexandrins, fous le fecond Confulat de Sextus Erucius Clarus, & le premier de Cneius Claudius Severus (4). Il eft donc évident qu'en l'an 146. de Jefus-Chrift, le mois que les Romains appelloient May, répondoit au mois que les Egyptiens nommoient Pachon, & les Grecs & les Romains Pachonia; ce qui fuppofe inconteftablement la réformation du Ca-

(1) *Τὴν τε ἡμέραν ἐν ᾗ Ἀλεξάνδρεια ἑάλω, ἀγαθήν τε εἶναι, καὶ ἐς τὰ ἔπειτα ἔτη ἀρχὴν τῆς ἀπαριθμήσεως αὐτῶν νομίζεσθαι.* Dio. hift. Rom. lib. 51. p. 523.

(2) *Τὸ λεγόμενον Βίσεξτον προσετέθη ὑπὸ Αὐγούστου Καίσαρος ς τῶν τηνικαῦτα σοφῶν.* Georg. Sync. pag. 312.

(3) *Vide* in Numa pag. 24. & in Ifide p. 356. edit. Parif. fol. ann. 1624.

(4) ΠΡΟΤΟΜΗ ΜΑΡΜΑΡΙΝΗ· Η ΑΝΑΤΕΘΕΙCΑ ΕΝ ΤΩ ΟΙΚΩ ΤΩΝ ΠΑΙΑΝΙCΤΩΝ ΤΗ ΠΡΟ ΔΝΩΝΩΝ ΜΑΙΩΝ Η. ΕCΤΙΝ ΚΑΤΑ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΣ ΠΑΧΩΝΙΑ.

lendrier faite par les Alexandrins l'an 724. de Rome.

Censorin qui écrivoit en 238. de Jesus-Christ, assûre que les Egyptiens avoient leurs époques comme les Romains : l'année des Augustes, l'Ere de Nabonasar, & celle de Philippe ; qu'il y avoit deux cens soixante & sept ans que l'année des Augustes avoit commencé : qu'on comptoit 986. ans depuis que Nabonasar étoit monté sur le Trône ; & enfin qu'en commençant l'Ere de Philippe à la mort d'Alexandre, il s'étoit écoulé 562. ans (1).

Censorin ne sçauroit être plus exprès : des trois époques différentes qu'avoient les Egyptiens, il assûre que la premiere étoit l'année ou Epoque des Augustes, & que l'année ou époque des Augustes, que les Egyptiens s'étoient rendu propre, précedoit de deux ans l'année des Augustes, dont les Romains voulurent dans la suite se faire tant d'honneur. Or j'ai déja dit que l'année des Augustes ne differoit en rien de l'année Julienne.

Ici vient saint Clément d'Alexandrie (2), l'Auteur des Tables astronomiques publiées par Doduel (3), & quelques Auteurs plus anciens qui ne donnent à Auguste que quarante-trois ans de regne ; parce que les uns & les autres en qualité d'Egyptiens, ou plûtôt d'Alexandrins d'origine, ne commençoient les années du regne de ce Prince qu'à la mort de Cléopatre, & par conséquent du jour que l'année Julienne fut introduite en Egypte.

A ces Ecrivains il faut joindre les Chrétiens dont parle le même saint Clement d'Alexandrie *, qui ayant recherché exactement le jour de la Passion du Sauveur, célébroient cette Fête le vingt-cinquiéme de Phamenoth, qui répond au 21. de Mars, c'est-à-dire, à l'Equinoxe du Printems ; ce qui suppose évidemment qu'ils suivoient la même année que les Romains.

* Ubi sup. pag. 340.

(1) *Sed Ægyptii, qui biennio ante (Augusto 7. & Agrippa 3. coss.) in potestatem ditionemque populi Romani venerunt, habent hunc Augustorum annum 267. Nam ut à nostris, ita ab Ægyptiis quidam anni in litteras relati sunt ; ut quos Nabonasari nominant, quod a primo Imperii ejus anno consurgunt, quorum hic 986. Item Philippi ; qui ab excessu Alexandri magni numerantur, & ad hunc usque perducti annos 562. consummant.* Censorin. de die natali cap. 21.

(2) Strom. lib. 1. pag. 339.

(3) Appendix ad Dissertat. Cyprian. p. 47. & seq.

Anatolius, S. Epiphane, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Ambroise, Proterius, en un mot tous les Peres d'Orient & d'Occident qui ont dressé des régles & des cycles pour la célébration de la Fête de Pâques, marquent expressément que leurs Tables sont fondées sur l'année fixe des Egyptiens.

Suit l'Ere de Dioclétien ; Epoque si célébre & si propre aux Egyptiens, qu'il n'est permis à personne de l'ignorer, moins encore de croire & de dire que les Egyptiens n'ont jamais changé leur année vague en année fixe. En effet, cette Ere suppose ce changement fait, puisqu'outre qu'elle n'est composée que d'années fixes, & qu'elle a pris la place d'une Ere semblable ; elle ne differe que de nom de celle à qui elle a succedé. Voici le fait, les Alexandrins & tous les Chrétiens d'Egypte pour témoigner à Dioclétien leur reconnoissance de ce qu'il les avoit délivrés de la tyrannie d'Achillée, ne datérent plus de l'année des Augustes, mais du commencement de l'Empire de Dioclétien ; & afin de ne faire aucun changement ni dans l'année, ni dans les mois dont ils se servoient, ils donnerent à ce Prince deux mois & demi de regne plus qu'il n'avoit ; puisqu'ils compterent toûjours du vingt-neuviéme d'Août 284. de Jesus-Christ ; quoiqu'il ne fût parvenu à l'Empire selon les Alexandrins que le vingt-quatriéme d'Athyr, ou le 20. de Novembre de la même année. L'Ere de Diocletien est celle-là même que les Peres appellent l'Ere des Martyrs : elle prit fin dans l'Occident vers l'an 525. que Denys le Petit lui substitua l'Ere des Chrétiens.

Théon dans le Traité qu'il fit en 361. sur les canons manuels de Ptolomée, assûre que de son tems encore l'année des Augustes étoit en usage à Alexandrie. » Puis, » dit-il, que l'année des Grecs, c'est-à-dire, des Alexan» drins, contient 365. jours & un quart, & que celle » des Egyptiens n'en a que 365. seulement ; il est visible » que tous les quatre ans les Alexandrins ont un jour de » plus que les Egyptiens ; & que dans l'espace de 1460. » ans ces jours de plus se montent à 365. jours, qui font

» une année Egyptienne juste.... Pour pouvoir donc
» concilier l'année Alexandrine avec l'Egyptienne, il faut
» remonter jusqu'à l'établissement de la premiere, qui ar-
» riva la cinquiéme année de l'Empire d'Auguste : en-
» sorte que depuis cette époque, les Egyptiens prévenant
» l'année Alexandrine de la quatriéme partie d'un jour, ont
» un commencement d'année tout différent (1).

Ce passage est considérable, parce qu'outre qu'il porte que l'année des Augustes & celle de Diocletien, vis-à-vis de l'année vague des Egyptiens, étoient une même chose ; on y trouve que l'époque de l'année fixe en Egypte n'étoit pas attachée à l'année de la prise d'Alexandrie ; mais à la cinquiéme année d'après. Car la cinquiéme année dont il s'agit ici, n'est pas la cinquiéme de l'Empire d'Auguste sur les Romains, mais seulement sur les Egyptiens.

Panodore habile Astronome qui florissoit sur la fin du quatriéme siécle, s'exprime dans les mêmes termes que Théon, aussi-bien que l'Auteur d'une Chronique Latine citée en Grec par Syncelle, qui épouse leurs sentimens & leurs expressions, pag. 311. 312. 313. 326. 327.

L'Auteur d'une Epigramme qui se lit à la page 122. de l'Anthologie, imprimée en 1566. par Henri Etienne, marque non-seulement à quel mois Romain chaque mois Egyptien répondoit ; mais encore quels fruits, quelles fleurs, & quelles actions de la vie civile distinguoient les mois Egyptiens les uns des autres. Preuve incontestable que l'usage de l'année fixe étoit établi en Egypte au tems que le Poëte écrivoit. Car pour le dire en passant, posé l'usage de l'année vague, les Egyptiens n'avoient ni ne pouvoient avoir aucun mois qui répondît, ni qui pût répondre aux mois Romains en particulier ; puisqu'ils les parcouroient tous également & tour-à-tour dans l'espace de 1460. de nos années.

L'Empereur Heraclius dans les regles qu'il a faites en

(1) Ὡς ἐκ τούτου πάλιν τοῦ χρόνου τὴν ἀρχὴν εἰληφέναι τοὺς Αἰγυπτίους, προλαμβάνειν καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν τῷ τετάρτῳ μέρει τῆς ἡμέρας. Theon. apud Doduell. append. ad Dissert. Cyprian. pag. 113.

613. pour trouver le quantiéme de chaque mois, les différens jours de quelque semaine que ce soit, & toutes les années bissextiles, dit que pour se servir utilement de la methode qu'il propose, il faut d'abord regarder notre Septembre comme le premier mois des Alexandrins ; & ensuite laisser les trois derniers jours d'Août pour les reprendre de la maniere qu'il l'enseigne ; » Parce, dit-il, que le 29. de notre mois d'Août est le » premier du mois Thoth des Alexandrins, & que le pre- » mier jour de notre Septembre, est le quatriéme du mois » Thoth (1).

Alpherganius Astronome Arabe du neuviéme siécle, que Golius nous a donné avec d'excellentes notes, après avoir observé que les mois Egyptiens répondoient jour par jour aux mois des Perses, ensorte qu'ils commençoient & finissoient de même, » assûre qu'aujourd'hui » tout cela est changé, puisque les Cophtes ont un bissexte » tous les quatre ans : c'est pourquoi, dit-il, à present les » mois Egyptiens sont différens des mois Persiens, & par- » faitement conformes aux mois Grecs & Syriens : car » les Egyptiens commencent toujours leur année le 29. » d'Août (2).

C'est contre cette foule d'autorités, que M. Maffei s'est mis en tête de nous persuader, que les Egyptiens d'Alexandrie n'ont jamais changé leur année vague & mobile, en année fixe & Julienne. C'est au mépris de tant de raisons plus fortes les unes que les autres, que j'ai rapportées plus haut, qu'il fait gloire d'abandonner un sentiment consacré généralement par tous les Savans, qu'il avoit d'abord reconnu lui-même être le véritable *, & qu'il n'a pas laissé de placer dans le même ouvrage où il

* Voyez sa premiere Lettre p. 7.

(1) Ὅταν οὖν ἔχωμεν ἡμεῖς κθ τοῦ Αὐγούστου, οἱ Ἀλεξανδρεῖς πρῶτον ἔχουσι τοῦ Θὼθ, τουτέστι, τοῦ Σεπτεβρίου. Ὅταν δὲ ἡμεῖς πρῶτον ἔχωμεν τοῦ Σεπτεβρίου, οἱ Ἀλεξανδρεῖς τετάρτην ἔχουσι τοῦ αὐτοῦ μηνός. Apud Doduell. append. ad Dissert. Cyprian. p. 133.

(2) *At menses Ægyptii hodie aliter procedunt, intercalando quarto anno : quare eorum menses jam Persicis dissimiles ; at cum Græcis atque Syriacis congruunt. Primus apud eos dies est vigesimus-nonus Augusti.* Element. Astronom. pag. 7.

avance les paradoxes que je viens de refuter. Ces sentimens contradictoires à côté l'un de l'autre contrastent sans doute : mais le contraste est du goût de l'Auteur.

§. IV.

Vrai sens d'un passage de Porphyre. Les Egyptiens plaçoient le commencement de l'année & du monde au lever de la Canicule. Ils admettoient deux levers de cet astre & deux cruës du Nil. Leur systeme sur la création. Les Romains à leur exemple avoient deux commencemens d'année.

Mais quelles sont les autres raisons qui l'ont porté à changer de sentiment ? C'est, dit-il, que les Egyptiens ont toûjours eu leurs Epagoménes, & qu'ils ont conservé à leurs mois le même nom.

Si cet argument est concluant, celui-ci doit passer : Depuis Numa Pompilius jusqu'à présent, les Romains ont toûjours employé des Epactes & des Intercalaires, & n'ont jamais changé le nom de leurs mois. Donc Jules Cesar & Auguste n'ont jamais reformé le Calendrier Romain.

Mais, replique M. Maffei, que répondre à Porphyre qui place le commencement de l'année Egyptienne au signe du Cancer?

Que M. Maffei a mal entendu Porphyre, puisqu'il explique de l'année vague, ce que ce Philosophe dit de l'année fixe des Egyptiens. Sans cela où seroit l'opposition, que Porphyre trouve entre le commencement de l'année Romaine & le commencement de l'année Egyptienne, si le commencement de l'année des Egyptiens n'étoit pas aussi fixe, que le commencement de l'année des Romains. En bonne foi, est-il possible que M. Maffei ne se soit pas encore apperçû que le mois, le jour, l'heure & l'instant que le Soleil entre dans quel-

que

que signe, & le tems qu'il met à le parcourir sont nécessairement (1) fixes, & les mêmes pour tous les peuples de l'Univers ?

Mais est-il bien vrai que Porphyre, qui vient de déposer contre M. Maffei, enseigne que les Egyptiens commençoient leur année au signe de l'Ecrevisse ; tandis que Censorin, dont M. Maffei cherche aussi à s'appuyer, assûre que les Egyptiens ont attaché au douze des Calendes d'Août, non-seulement le commencement de l'année, mais encore le commencement du monde ? » Les Egyptiens, dit Censorin, commencent leur année » vague le premier jour de leur premier mois appellé » Thoth. Le premier de Thoth cette année étoit le sep- » tiéme des Calendes de Juillet ; au lieu qu'il étoit il y a » cent ans le douze des Calendes d'Août, qui est le jour » propre du lever de la Canicule en Egypte. Ce qui fait » voir que l'année courante est la centiéme de celle qu'on » nomme Grande, Divine, Solaire & Caniculaire (2). «

Je sçai que cet endroit, XII. *Kal. Aug.* est corrompu, & qu'il faut lire XIII. *Kal. Aug* (3). Mais le texte étant une fois rétabli, & posé que Porphyre avance le paradoxe inoüi qu'on cite de lui : c'est à M. Maffei à nous dire, qui de Porphyre ou de Censorin a raison de mettre le commencement de l'année Egyptienne, l'un à l'entrée du Soleil dans le Cancer, l'autre à l'entrée du Soleil dans le signe du Lion & au lever de la Canicule. Je serois encore fort curieux de savoir, quel avantage il prétend tirer de deux Auteurs, qui tout contraires qu'ils sont, se réünissent à le condamner ; car enfin il est évident que

(1) Quelque leger changement ou variation insensible, qu'une longue suite d'observations astronomiques fait découvrir de tems en tems dans la position ou dans le mouvement des astres, ne favorise point M. Maffei, ni n'ébranle le systeme de l'Auteur.

(2) *Horum initia semper primo die mensis ejus sumuntur, cui apud Ægyptios nomen est Thoth, quique hoc anno fuit ante diem* VII. *Kal. Jul. Cum abhinc annos centum Imperatore Antonino Pio II. & Bruttio Præsente Coss. iidem dies fuerint ante diem* XII. *Kal. Aug. quo tempore solet Canicula in Ægypto facere exortum. Quare scire etiam licet, anni illius Magni, qui ut supra dictum est, & Solaris, & Canicularis, & Dei annus vocatur, nunc agi vertentem annum centesimum.* Censor. de die Nat. cap. 21.

(3) *Voyez* le Pere Petau. *Auctar. doct. Temp. lib.* 5. *cap.* 6. *pag.* 203.

Porphyre & Censorin parlent d'une année fixe, tandis qu'il argumente pour une année vague & retrograde.

Au reste, qu'il ne se figure pas que Censorin soit le seul entre les Anciens, qui nous apprenne le vrai commencement de l'année Caniculaire des Egyptiens : Solin nous le donne aussi, & ce qui est encore mieux, il marque la raison pourquoi les Egyptiens avoient fixé la naissance du monde à ce point capital du cours de cette étoile : & par là nous savons que c'étoit, parce qu'au lever de la Canicule les débordemens du Nil commençoient à se faire sentir, & à porter l'abondance dans toute l'Egypte. » Ces » peuples, dit-il, attribuent au Soleil les cruës du Nil, » & prétendent que cet astre les forme durant le tems qu'il » parcourt le signe du Cancer ; mais après trente jours » le Soleil entrant dans le Signe du Lion, & laissant à » découvert l'étoile de la Canicule, il donne le branle au » gonflement des eaux, & occasionne leur débordement. » C'est le tems, ajoûte-t-il, que les Prêtres du Païs tien- » nent être l'Anniversaire de la naissance de l'Univers, & » ils le mettent entre le 20. & le 22. de Juillet (1).

» Quand les Egyptiens, écrit Horus, parlent d'une an- » née simple, ils l'appellent *quart* ; parce qu'ils soûtiennent » que la Canicule en arrivant au point d'où elle étoit par- » tie, ajoûte un quart de jour à l'année civile. Par là il ar- » rive que l'année *Divine* est composée de 465. jours en- » tiers. Et voilà pourquoi tous les quatre ans ils comp- » tent un jour surnumeraire, parce que quatre quarts de » jour font un jour (2). «

» La cruë du Nil, dit Théon, concourt avec la on-

(1) *Omnem excessûs originem de sole fieri, primamque exultantiam tumoris concipi, cùm per Cancrum Sol vehatur. Postmodum triginta ejus partibus evolutis, ubi ingressus Leonem ortus syrios excitaverit, propulso omni fluore tantam vim amnis erumpere. Quod tempus Sacerdotes natalem mundi judicarunt, idest inter tertium decimum Calendas Augusti, & undecimum diem.* Polyhist. cap. 44.

(2) Βουλόμενοί τε ἔτος εἰπεῖν, τέταρτον λέγουσιν· ἐπειδή φασι κατὰ τὴν ἀνατολὴν τοῦ ἄστρου τῆς Σώθεως μέχρι τῆς ἄλλης ἀνατολῆς, τέταρτον ἡμέρας προστίθεσθαι· ὡς εἶναι τὸ ἔτος τοῦ Θεοῦ τριακοσίων ἑξήκοντα πέντε ἡμερῶν. Ὅθεν καὶ διὰ τετραετηρίδος περισσὴν ἡμέραν ἀριθμοῦσιν Αἰγύπτιοι· τὰ γὰρ τέσσαρα τέταρτα ἡμέραν ἀπαρτίζει. Horus Apollo lib. 1. cap. 5.

» ziéme heure du lever de la canicule. C'eſt à cette heure » que les Egyptiens commencent leur année, parce qu'ils » regardent cet Aſtre & ſon lever comme conſacrés à Iſis ; » auſſi ſacrifient-ils ce jour là une Caille à cette Déeſſe ; & » ſur la palpitation du cœur de la victime, ils annoncent le » moment auquel la Canicule doit ſe lever (1) ».

Cette nuée de témoins, choiſis entre les plus habiles Aſtronomes de l'Antiquité, fait voir que ſi Porphyre diſoit véritablement ce que M. Maffei lui fait dire, il n'auroit guéres été au fait de la Théologie des Egyptiens : mais il s'en faut bien que ce Philoſophe avance ce qu'on lui prête ; voici mot à mot ce qu'il dit » : Les Egyptiens ne » placent pas ainſi que les Romains le commencement » de l'année au Verſeau, mais à l'Ecreviſſe ; parce que ce » ſigne eſt joignant l'étoile que les Grecs appellent la Ca» nicule. En effet, le premier jour du premier mois Egyp» tien commence au lever de la Canicule, parce qu'à ce » point commence la génération de l'Univers » (2).

Un texte ſi clair n'a pas beſoin de commentaire, ainſi je laiſſe à mes Lecteurs à prononcer ſur la fidelité des citations de M. Maffei.

Mais, dira cet Antiquaire, Porphyre eſt viſiblement en contradiction avec lui-même, puiſqu'après avoir dit que les Egyptiens commençoient leur année au ſigne de l'Ecreviſſe, il ajoûte immédiatement, qu'ils la commençoient au lever de la Canicule, qui n'arrive jamais que quand le Soleil eſt au ſigne du Lion.

Si M. Maffei ſe donne la peine de réfléchir ſur le paſſage de Solin que j'ai rapporté, il y trouvera la ſolution à ſa difficulté. Solin dit que les Egyptiens avoient lié le commencement de leur année au débordement du Nil : qu'il y avoit deux débordemens de cette riviere, l'un in-

(1) Τότε ἐμβαίνει ὁ Νεῖλος, καὶ ἡ τοῦ κυνὸς ἐπιτολὴ κατὰ ἐνδεκάτην ὥραν φαίνεται, καὶ ταύτην ἀρχὴν ἔτους τίθενται, καὶ τῆς Ἴσιδος ἱερὸν εἶναι τὸν κύνα λέγουσι, καὶ τὴν ἐπιτολὴν αὐτοῦ· ἐφ' ἣν καὶ τὸν ὄρτυγα θύουσι, τῷ παλμῷ τούτου ζώου σημαινόμενοι τὸν καιρὸν τῆς ἐπιτολῆς τοῦ ἄστρου. Theon ad Arat. pag. 22. edit. Oxon.

(2) Αἰγυπτίοις δὲ ἀρχὴ ἔτους οὐχ ὑδροχόος ὡς Ῥωμαίοις· ἀλλὰ καρκίνος· πρὸς γὰρ τῷ καρκίνῳ ἡ Σῶθις ἣν κυνὸς ἀστέρα Ἕλληνες φασί. Νουμηνία δ' αὐτοῖς ἡ Σώθεως ἀνατολὴ, γενέσεως κατάρχουσα τῆς εἰς τὸν κόσμον. Porphy. Antr. Nymph. pag. 123. edit. Vatic.

sensible & l'autre sensible : que le débordement insensible n'étoit que l'ébauche & la préparation du débordement sensible ; enfin que le premier débordement duroit trente jours, & commençoit à l'entrée du Soleil dans le signe du Cancer ; tandis que l'autre n'arrivoit qu'à l'entrée du Soleil dans le signe du Lion, entre le 20. & le 22. de Juillet, qui étoit l'époque de la naissance du monde.

Si donc les Egyptiens régloient le commencement de leur année sur le débordement du Nil, & qu'ils distinguassent deux différens débordemens ; il est visible qu'ils avoient aussi deux commencemens d'année. Et voilà précisément ce que Porphyre dit en termes exprès dans le passage que j'ai rapporté en entier. Ce sistême à la verité est difficile à comprendre ; le voici rendu clairement en deux mots.

Les Egyptiens posoient pour principe, que la matiere dont la masse de l'Univers a été tirée, étoit un Volume de pierre immense, fluide, informe, humide & ténébreux (1) ; & que l'Esprit Divin, que Moyse dit avoir été porté sur les eaux pour les rendre fécondes, étoit les ames mêmes des hommes, qui venoient du Ciel en terre pour y faire quelque séjour (2).

On voit ici que les Egyptiens faisoient poison des plus grandes verités que Moyse nous a révélées. Le comble d'une infinité d'extravagances, toutes plus grossieres les unes que les autres, étoit l'idée idolâtre qu'ils s'étoient formée du Nil. C'étoit peu que ce Fleuve seul leur tînt lieu de tout ce qu'il y avoit de plus sacré dans le Ciel & sur la terre : ils poussoient la folie jusqu'à prétendre, qu'il retraçoit tous les ans aux yeux de tout le monde l'image de la création. Pour cet effet, ils distinguoient deux tems dif-

(1) Λίθον καὶ πέτραν διὰ τὸ ἀργὸν καὶ ἀτύπωτον πρὸς τὸ εἶδος εἶναι ἠνίττοντο ἄπειρον κατὰ τὴν ἑαυτῆς ἀμορφίαν τιθέντες, ῥευστῆς δ' οὔσης αὐτοῦ, καὶ τοῦ εἴδους δι' οὗ μορφοῦται καὶ φαίνεται καθ' ἑαυτὴν ἐστερημένης, τὸ ἔνυδρον καὶ ἔνικμον τῶν ἄντρων καὶ σκοτεινὸν, καὶ ὡς ὁ Ποιητὴς ἔφη ἠεροειδὲς, οἰκείως ἐδέξαντο εἰς σύμβολον τῶν προσόντων τῷ κόσμῳ διὰ τὴν ὕλην. Porphyr. de antro Nymph. pag. 107. edit. Vatican.

(2) Ἔλεγον δὲ καὶ τὰς εἰς γένεσιν κατιούσας ψυχὰς κοινῶς ἁπάσας· ἡγοῦντο γὰρ προσιζάνειν τῷ ὕδατι τὰς ψυχὰς θεοπνόῳ ὄντι, ὥς φησιν ὁ Νουμήνιος· διὰ τοῦτο λέγων καὶ τὸν Προφήτην εἰρηκέναι ἐμφέρεσθαι ἐπάνω τοῦ ὕδατος Θεοῦ πνεῦμα. Idem Ibid. pag. 111.

férens ; celui où la matiere dont l'Univers devoit être composé, fut créé invisible, ténébreuse & sans forme ; & celui où tous les Etres prirent leur forme chacun séparément. Ils voyoient le premier dans la premiere cruë du Nil, qui étant presque insensible, n'étoit proprement, selon eux, qu'un gonflement ou bouillonnement d'eaux qui tenoit le milieu entre un véritable débordement, & l'état ordinaire du Nil, comme la matiere premiere avoit tenu le milieu entre l'Etre & le Néant. Ils trouvoient le second dans le débordement sensible du Nil, qui faisant sortir cette abondance de toutes sortes de fruits, que les terres fertiles d'Egypte renfermoient dans leur sein, marquoit le développement de la matiere, c'est-à-dire, la multitude infinie de corps visibles & invisibles qui en ont été tirés.

Les superstitieux Egyptiens n'avoient garde de manquer de célébrer régulierement deux époques aussi célébres ; ils regardoient la premiere comme l'Anniversaire de la Conception du monde, & la seconde comme l'Anniversaire de son enfantement ou Nativité. Ils plaçoient celle-là à l'entrée du Soleil dans le signe du Cancer, & l'autre à l'entrée du même Astre dans le signe du Lion : non qu'ils attribuassent au Soleil les débordemens du Nil, qui étoient la figure de ces grands événemens ; c'est une de ces méprises grossieres qu'on reproche souvent à Solin : mais ils referoient un si grand bien au lever de la Canicule. Pour cet effet, ils reconnoissoient avec tous les Astronomes deux différens levers de cette étoile, le lever Cosmique, & le lever Héliaque (1) : le lever Cosmique arrivoit toûjours quand le Soleil étoit au signe du Cancer, & le lever Heliaque à l'entrée du Soleil dans le signe du Lion. Les honneurs infinis qu'ils rendoient à Isis, & l'attachement qu'ils avoient pour cette Divinité, les avoient portés à choisir cet Astre pour marquer le point fixe à quoi ils attachoient leur bonheur : parce que la Ca-

(1) Ces deux levers sont communs à tous les astres, aussi-bien qu'un troisiéme qu'on appelle *Achronique*, qui a lieu quand l'étoile se leve pendant que le Soleil se couche.

nicule étoit proprement l'étoile d'Isis (1).

Porphyre n'avance donc rien que de vrai, quand il écrit que les Egyptiens commençoient leur année au signe du Cancer, & que le premier jour de leur premier mois commençoit avec le lever de la Canicule : les deux levers de la Canicule dont je viens de parler, sont le mot de l'Enigme. C'est à l'exemple des Egyptiens que les Romains ont eu, & que nous d'après eux avons encore deux commencemens d'année : l'un au Solstice d'hyver : & l'autre au premier de Janvier : & bien que le premier soit notre commencement d'année à plus juste titre que le second, il est cependant moins connu. Il en étoit de même chez les Egyptiens : le lever cosmique de la Canicule commençoit l'année uniquement pour les Philosophes; & le lever heliaque du même Astre la commençoit pour toute la Nation. Les anciens Astronomes ont souvent confondu ces deux différens levers, & ont donné lieu à la guerre que le célébre P. Petau a déclarée au grand Saumaise. Guerre au reste qui alloit à conclure de part & d'autre, que l'année Egyptienne étoit vraiment caniculaire, & dès-là fixe.

§. V.

Les Egyptiens n'ont en aucun tems attaché, ni pû attacher le commencement de leurs mois au huitiéme jour du mois Romain qui leur répondoit. Deux tables où est marqué le commencement de chaque mois Egyptien, selon les différens systemes de Chronologie admis par la nation. Il ne pouvoit arriver qu'une seule fois en 1461. ans Egyptiens, que trois mois tout-au-plus commençassent le huitiéme jour d'un mois Romain.

Je croyois avoir épuisé tout ce qu'il y avoit à dire sur

(1) Ἄστρον, ὅπερ ἴδιον τῆς Ἴσιδος νομίζουσι. Plutar. de Isid. pag. 376.

lés années Egyptiennes, quand un écrit qu'on m'a remis entre les mains, m'a fait appercevoir qu'il restoit quelques points importans à éclaircir. Cet écrit a été imprimé à Aix en 1733. avec ce titre : *Explication de quelques Marbres antiques*. J'ai lû ces Explications avec plaisir, hors ce qui est dit aux pages 40. & 41. où M. le Président Bouhier traitant le même sujet, & voulant résoudre la même difficulté que M. Maffei, prétend que c'est mal-à-propos que *les Chronologistes supposent communément que la réformation du Calendrier faite par Jules Cesar, & qui a produit l'année appellée* Julienne, *a été d'abord suivie en Egypte*. Voilà justement l'écüeil où M. Maffei a donné, sçavoir qui des deux, de lui ou du Magistrat a frayé le chemin à l'autre, je n'oserois prononcer; parce que leurs écrits ont paru en même tems. J'observerai seulement pour la seconde fois, que M. Maffei pensoit bien mieux à cet égard au-delà des Alpes, qu'en deçà ; & qu'ainsi il nous seroit permis en un besoin, de déviner la cause de son changement de sistême.

Quant à M. Bouhier, il découvre lui-même ce qui lui a fait illusion : » Le P. Hardoüin, dit-il, a fort bien re» marqué à l'occasion d'un passage de Pline, que les Egyp» tiens n'avoient point reçû l'intercalation d'un jour de 4. » en 4. ans, qui avoit été introduite par cette réformation » pour rendre l'année parfaitement solaire. D'où il suivoit, » qu'au bout de ce tems, le premier jour de leur année » reculoit d'un jour ; & qu'ainsi reculant toûjours de mê» me, il se retrouvoit enfin le dernier de tous après la ré» volution de 1460. années ».

La remarque du P. Hardoüin seroit fort bonne, si dans la seconde édition de son Pline, il avoit reconnu comme il avoit fait dans la premiere, que l'Egypte étoit partagée en regnicoles qui suivoient les uns l'année fixe, & les autres l'année vague. Pline d'un côté, & les autorités que j'ai rapportées de l'autre, & que son érudition lui rendoient présentes, étoient garant qu'il avoit pris l'unique parti qu'il y avoit à prendre (1). Mais un de ces éblouïs-

(1) *Neque me fugit Ægyptios, Antonio & Cleopatra sublatis, una cum*

femens, à quoi les Savans font quelquefois fujets, l'a fait changer de fentiment. En effet en retranchant dans l'édition *in fol.* tout ce qu'il avoit dit d'abord de la partie de l'Egypte qui retenoit l'ufage de l'année fixe; il a déclaré qu'il n'admettoit que l'année vague pour tous les Egyptiens; & ne s'en tenant pas là, il avance des chofes qu'un médiocre Chronologifte ne lui fçauroit paffer. « De ce » paffage * de Pline, dit-il, & d'un autre qui fe lit liv. 27. » fect. 80. nous apprenons qu'au tems de cet Hiftorien, » autre étoit la forme de l'année des Egyptiens, autre la » forme de l'année des Romains; puifque chaque mois » Egyptien retardoit de huit jours, & retenoit fon ancien » nom. Nous tirons encore de là que Tybi répondoit à » Décembre, Mechiris à Janvier, & Thiatis à Juillet; » & enfin que le premier de Tybi étoit le 8. de Décem» bre, le premier de Méchiris étoit le 8. de Janvier, & » le premier de Thiatis étoit le 8. de Juillet. C'eft ainfi » que les Druides avoient fixé le commencement des » mois & de l'année au fixiéme de la Lune (1).

* Liv. 6. Sect. 26.

Tout ce qu'avance ici le P. Hardoüin eft inoüi & impoffible, tant à l'égard de ceux qui ne fe font jamais départis de l'année vague, qu'à l'égard de ceux qui en différens tems ont adopté le fiftême de l'année fixe.

La chofe parle d'elle-même à l'égard des premiers. En effet dès qu'il eft démontré qu'ils commençoient l'année caniculaire, & le mois Thoth le 20. de Juillet, il eft vifible que pendant la premiere periode de quatre ans,

jugo Romanorum, etiam eorum annum accepiffe: hunc tamen, quinquennio quam illud pofterius. Ab illo tempore deinceps vagari popularem illorum annum defiiffe, & intercalationis freno revocatum effe quarto quoque anno priftinam in fedem. Harduin. in Plin. edit. 1685. 4°. tom. I. pag. 766.

(1) *Ex hoc Plinii loco, alteroque e libro* XXVII. *fect.* LXXX. *intelligimus, apud Ægyptios tunc anni formam non eamdem omnimode atque apud Romanos fuiffe, fed octiduo tardiorem menfem quemque fuiffe, & nomina menfium diffimilia. Et Tybi quidem (vel, ut hababent MSS.* Thibi) *Decembri refpondere, Mechirem Januario, Julio Thiatin. Diem Tybi primum fuiffe octavum Decembris; primum Mechiris, octavum Januarii; denique primum Thiatis octavum Julii menfis diem fuiffe. Sic Druidis olim fexta Luna principia menfium annorumque faciebat tefte Plinio lib.* 16. *fect.* 95. Harduinus in Plin. tom. I. fol. pag. 328.

Phaophi	commençoit	le 19. d'Août,
Athyr		le 18. de Septembre,
Choeas		le 18. d'Octobre,
Tybi		le 17. de Novembre,
Machir		le 17. de Décembre,
Phamenoth		le 16. de Janvier,
Pharmuthi		le 15. de Février,
Pachon		le 17. de Mars,
Paune		le 16. d'Avril,
Epiphi		le 16. de May,
Et Mesori		le 15. de Juin.

Et comme après chaque periode de quatre ans, tout mois Egyptien commençoit un jour plûtôt que pendant le cours de la periode précedente, par exemple qu'à la seconde periode Thoth commençoit le 19. de Juillet, Phaophi le 18. d'Août, &c. & qu'à la troisiéme Thoth commençoit le 18. de Juillet, Phaophi le 17. d'Août, & ainsi des autres jusqu'à ce que pendant le cours de 1461. ans Egyptiens le Soleil, la Lune & quelques autres Planétes fussent arrivées, chacune en particulier au même point du Ciel d'où elles étoient parties 1461. ans Egyptiens auparavant : il est absolument impossible que durant 1461. ans Egyptiens, les mois Egyptiens se soient trouvés une seule fois commencer tous ensemble le huitiéme jour du mois Romain, auquel ils répondoient.

La raison est 1°. Que le systême de l'année vague ne permettoit point, qu'aucun mois Romain répondît plûtôt à un mois Egyptien, qu'à un autre : parce que si cela avoit été, l'année vague auroit cessé d'être année vague.

2°. Que les Epagoménes avoient toûjours leur place fixe : & qu'il n'étoit jamais loisible de les intercaler ensemble ni séparément, de maniere que l'intercalation servît à faire commencer en aucun tems les mois Egyptiens le 8. des mois Romains.

3°. Enfin qu'il ne pouvoit arriver qu'une seule fois en 1461. ans Egyptiens, que tantôt un, tantôt deux, & tantôt trois mois Egyptiens, & pas davantage commençassent

le 8e. jour d'un mois Romain, & cela exclusivement aux autres ; sans quoi l'intervalle fondé sur les regles fondamentales de l'année vague, n'auroit pas été respectivement gardé entre les mois Egyptiens.

Ce que je dis, que les mois Egyptiens ne pouvoient qu'une fois en 1461. ans commencer le 8e. jour d'un mois Romain, doit s'entendre de l'année médiocre, ou de la periode de quatre ans, parce que ces quatre ans n'étoient comptés que pour un, puisqu'ils fournissoient chacun solidairement un quart de jour pour former celui, par où devoit commencer la periode suivante.

A l'égard des Egyptiens qui suivoient invariablement l'année fixe, il est bien plus aisé de démontrer que leurs mois n'ont pû jamais commencer le 8e. jour du mois Romain, qui répondoit à chacun d'eux.

Car ces Egyptiens se régloient ou sur le Calendrier établi de toute antiquité, qui fixoit le premier jour de l'année au 20. de Juillet, ou sur le Calendrier ordonné par le Sénat d'Alexandrie, qui à la mort de Cléopatre attacha pour toûjours le commencement de l'année Egyptienne au 29. d'Août.

Selon le premier Calendrier, bien-loin que les mois Egyptiens commençassent le 8e. jour des mois Romains qui leur répondoient ; il n'y avoit aucun mois Romain qui leur répondît : parce que ne pouvant commencer plûtôt que le quinziéme, ni plus tard que le vingtiéme jour des mois Romains, ils partageoient les mois Romains en telle sorte, que chaque mois Romain répondoit à deux mois Egyptiens, comme chaque mois Egyptien répondoit à deux mois Romains. Pour se convaincre de cette verité, on n'a qu'à jetter les yeux sur la table que je viens de donner de la premiere année vague. Les Egyptiens, sectateurs de l'année fixe n'en avoient point d'autre. Il est vrai qu'ils la convertissoient en année fixe, en ajoûtant tous les quatre ans un sixiéme épagoméne aux cinq établis par la Nation. Cette méthode aisée leur donnoit une année invariable; qui servit depuis de modéle à l'année Julienne, que tous les peuples polissés suivent encore à present.

A la verité, selon le second Calendrier, chaque mois Egyptien avoit son mois Romain qui lui répondoit, mais comme les mois Egyptiens ne pouvoient commencer plûtôt que le vingt-cinquiéme, ni plus tard que le vingt-neuviéme jour des mois Romains, il est visible qu'ils ne commençoient ni ne pouvoient commencer le huitiéme jour du mois Romain qui leur répondoit. Voici ma preuve tirée de Syncelle & du P. Goar.

Thoth	répondoit à Septembre,	& commençoit	le 29. d'Août.
Phaophi	à Octobre,		le 28. de Septembre.
Athyr	à Novembre,		le 28. d'Octobre.
Choeas	à Décembre,		le 27. de Novembre.
Tybi	à Janvier,		le 27. de Décembre.
Machir	à Février,		le 26. de Janvier.
Phamenoth	à Mars,		le 25. de Février.
Pharmuthi	à Avril,		le 27. de Mars.
Pachon	à May,		le 26. d'Avril.
Paune	à Juin,		le 26. de May.
Epiphi	à Juillet,		le 25. de Juin.
Mesori	à Août,		le 25. de Juillet.

Par là, il est démontré qu'en aucun tems les Egyptiens, tant ceux qui suivoient l'année vague, que ceux qui ne reconnoissoient que des années fixes, n'ont attaché, ni pû attacher le commencement de leurs mois au huitiéme jour du mois Romain qui leur répondoit.

§. VI.

Cent ans produisoient vingt-cinq jours de différence entre l'année Julienne & l'année Egyptienne. Différens mécomptes de M. le Président Bouhier. Ce qui les a causés. A quelle heure du jour les Egyptiens commençoient leurs jours & leurs années.

Je reviens à M. Bouhier : » La preuve de ce fait, dit-

» il, que ce sçavant Jésuite n'a tirée de Pline que par con-
» séquence, peut être confirmée par un passage positif de
» Censorin, mais qui ne me paroît pas avoir été encore
» bien expliqué. A le bien entendre, il justifie qu'en l'an
» 991. de la Fondation de Rome, auquel il écrivoit, le
» premier jour de l'année Egyptienne répondoit au 21. de
» Juillet; ce qui fait justement la différence de 25. jours
« qui doit être entre l'année Julienne, & l'Egyptienne
» pendant le cours d'un siécle, par la raison que j'ai mar-
» quée.

» Mais quoi que ce soit là l'intention de Censorin, com-
» me on ne sçauroit en douter, cela ne s'accorde pas tout-
» à-fait avec ses paroles, qu'on lit ainsi dans toutes les
» éditions : *Primus dies mensis ejus, cui apud Ægyptios nomen*
» *est Thoth, hoc anno fuit ante diem VII. Kal. Julii; quum*
» *ab hinc annos centum Imperatore Antonino Pio II. & Bruttio*
» *Præsente Coss. iidem dies fuerint ante diem XII. Kal. Augu-*
» *sti.* Si ce texte subsistoit ainsi, il y auroit 27. jours de dif-
» férence entre les deux années, au lieu qu'il n'y en peut
» avoir que 25. suivant la doctrine de Censorin. Ainsi il
» est évident qu'il avoit écrit *XIV. Kal. Augusti* : car la
» premiere date, *VII. Kal. Julii*, est parfaitement juste «.

En suivant exactement l'*errata*, qui est la fin de la lettre de M. le Président Bouhier, les paroles que je viens de rapporter de cet Académicien, renferment trois fautes considérables.

La premiere est de faire dire à Censorin *qu'en l'an 991. de la Fondation de Rome, auquel il écrivoit, le premier jour de l'année Egyptienne répondoit au* 21. *de Juillet* : tandis que Censorin dit en termes exprès, qu'en l'année même qu'il écrivoit, le premier jour de l'année Egyptienne arriva LE SEPT DES CALENDES DE JUILLET, c'est-à-dire, le 25. de Juin.

La seconde faute consiste à soûtenir que *si le Texte de* Censorin subsistoit, il y auroit 27. jours de différence entre l'année Julienne & l'Egyptienne, quoique la différence ne doive être que de 25. jours pendant le cours d'un siécle.

La derniere faute réside dans le changement qu'il fait du texte fautif de Censorin en un autre également fautif, en lisant *XIV. Kal. Aug.* au lieu de *XII. Kal. Aug.* ainsi qu'on lit dans toutes les éditions.

Les deux dernieres fautes viennent d'un même principe ; ainsi allant tout-d'un-coup à la source on peut les corriger tout-à-la-fois.

Il est vrai, comme le dit M. Bouhier, qu'un espace de cent de nos ans produit une différence de vingt-cinq jours entre l'année Julienne, & l'année Egyptienne. La raison est, que chacune de ces cent années fournit un quart de jour, & que cent quarts de jours donnent vingt-cinq jours. Or ces vingt-cinq jours sont autant de *Bissextes*, ou intercalaires, que l'année Julienne a de plus que l'année Egyptienne ; parce que l'année Egyptienne ne compte point ces quarts de jour, & qu'elle les rejette, & rassemble tous à la derniere année de la periode de 1461. ans.

Mais ce point de Chronologie n'avance pas beaucoup un Auteur, s'il ne sçait encore à quelle heure, & à quel instant du jour les Egyptiens commencent les cent ans dont il s'agit. Il est donc important d'avoir toûjours devant les yeux, que ce Peuple commençoit ses jours, ses semaines, ses mois & ses années à midi, & à la fin de la douziéme heure depuis minuit, ou de la sixiéme heure du jour, selon le calcul des Anciens (1).

Cela posé, dès qu'il est certain, qu'en l'année Julienne que Censorin écrivoit, le premier jour de l'année Egyptienne commença à midi du septiéme des Calendes de Juillet, c'est-à-dire, du vingt-cinquiéme de Juin ; pour trouver les 25. jours de différence, qui dans le cours de cent ans doivent être entre l'année Julienne & l'année Egyptienne, il faut que cent ans auparavant l'année Egyptienne commençât à midi du treiziéme des Calendes d'Août, c'est-à-dire, du vingtiéme de Juillet, & non pas à midi du XII. des Calendes d'Août, selon le texte imprimé de Censorin, ni à midi du XIV. des Calendes d'Août, selon

(1) Θωὺθ νεομηνία τῆς μεσημβρίας, ὅπως ἐστὶ, πληρωθείσης ἕκτης ὥρας, καὶ ἀρχομένης ἑβδόμης. Theon Apud Doduel. Append. Dissert. Cyprian. p. 106.

la correction de M. Bouhier : parce que ſelon le premier, la différence qui doit être entre l'année Julienne & l'année Egyptienne ſeroit de vingt-ſix jours, & ſelon le dernier, cette différence ſeroit ſeulement de vingt-quatre.

Pour établir une verité qui ſaute aux yeux des moins clairvoyans, je n'employerai pas l'autorité du P. Petau (1), ni de Doduel (2) qui l'ont propoſée avant moi : je demande ſeulement qu'on ſe donne la peine de compter en rétrogradant le nombre des jours, qu'il y a depuis le xx. de Juillet incluſivement juſqu'au 25. de Juin excluſivement, & l'on trouvera qu'il n'y en a ni plus, ni moins des vingt-cinq néceſſaires pour former la différence qu'il doit y avoir entre l'année Julienne & l'année Egyptienne dans l'eſpace de cent ans.

La cauſe donc de preſque tous les mécomptes de M. le Préſident Bouhier, vient de ce qu'il a mis au nombre des Biſſextes écoulés de l'année Julienne le *VII. Kal. Julii* de Cenſorin qui étoit un jour de l'année Egyptienne, dont la premiere moitié, c'eſt-à-dire, depuis minuit juſqu'à midi, finiſſoit le premier centenaire, & l'autre moitié commençoit le ſecond centenaire de la periode de Nabonaſar.

(1) *Quo in loco Cenſorini, vel librarii, vel Auctoris ipſius errore*, XII. *Kal. Neomenia Thoth iniiſſe ponitur, pro* XIII. *Nam Chriſti anno* CXXXVIII.* *quo Coſſ. illi fuerunt Neomenia Thoth incidit in Julii* XX. *qui eſt* XIII. *Kal. Aug. quo die Caniculæ ortus heliacus ſæculo Julii Cæſaris & inſequente uno alterove, præter propter accidit.* Petav. Auct. doctr. temp. lib. 5. c. 6. p. 103.

* CXXXIX.

(2) *Sed reponendum omnino* XIII. *Kal. ut* XX. *Julii denotetur, non* XXI. *Incidit enim Conſulatu Antonini Pii II. & Bruttii Præſentis, Chriſti ſcilicet* CXXXIX. *Neomenia Thoth in illum, quem dixi Julii diem, accuratiſſime.* Doduel. Append. Diſſert. Cyprian. pag. 18.

Le Dieu Mithras.



Vigne Borghese.

DU DIEU MITHRAS.

§. I.

Idées différentes que les Perses & les Romains avoient de Mithras. La Lune plus souvent représentée entourée d'un Serpent que le Soleil. Fausse correction faite dans un passage de S. Jerôme.

M. Maffei dans sa XXV. lettre rendant compte à M^de. la Marquise de Caumont, des Antiquités qu'il avoit vûes en France, dit qu'*à l'Hôtel de la Ville* d'Arles, *on voit un tronçon de Statuë qu'on a déja publié, entouré d'un gros Serpent, entre les replis duquel on a sculpté les Signes célestes. Cette Statuë*, ajoûte-t-il plus bas, *appartenoit aux mysteres du Dieu Mithras, qui étoit le Soleil: le Serpent & le Zodiaque le font assez voir.* Et entassant érudition sur érudition, il dit dans une note latine : » C'est pourquoi dans l'endroit de la lettre de saint Jerôme à Leta, où on lit que Gracchus détruisit l'antre de Mithras & tous les simulacres monstrueux, ausquels se font également initier le Corbeau, la Nymphe, le Soldat, le Lion, Persée, Heliodromus, il faudroit peut-être lire, que Gracchus détruisit l'antre & les simulacres monstrueux, par lesquels le Corbeau, la Nymphe, le Soldat, le Lion, Persée étoient appuyés sur Heliodromus; c'est-à-dire, que les simulacres des Signes célestes, avant qu'ils eussent été abbatus, détruits & mis en pieces, étoient appuyés sur un Zodiaque feint. Or, poursuit-il, on a pû fort bien appeller Heliodrome le Zodiaque, de même qu'on a appellé Hippodrome le lieu destiné à la course des chevaux (1) ».

PLANCHE VII.

Pag. 155.

Pag. 173.

(1) *Propterea in S. Hieronymi epistola ad Lætam, ubi Gracchum legimus subvertisse specum Mithræ, & omnia portentuosa Simulacra, quibus Corax,*

Je ne ferai point la guerre à M. Maffei, ſur ce qu'il avance que *Mithras étoit le Soleil*: cela n'eſt vrai tout au plus que rélativement aux Perſes (1) & à l'origine de ce Dieu, mais nullement par rapport aux Romains, & à ceux qui leur avoient fait preſent de cette Divinité. Pluſieurs Anciens n'ont point fait cette diſtinction: & c'eſt peut-être à leur exemple que M. Maffei ne l'a point faite: mais il devoit faire attention que ces Auteurs écrivant dans un tems où le culte de Mithras étoit vivant & répandu par-tout, n'étoient pas obligés de méſurer leurs expreſſions, parce qu'ils avoient à faire à des Lecteurs qui en connoiſſoient la valeur, & qui ſçavoient les reſtrictions qu'il y falloit mettre, ou plûtôt dans quelle acception on devoit les prendre. M. Maffei paroît avoir ignoré cette Anecdote; & s'il s'étoit appliqué à l'approfondir, il y auroit mis un tems qu'il a crû devoir employer à inonder la République des Lettres de brochures de ſa façon.

Mais s'il eſt excuſable de ce côté là, il ne l'eſt peut-être pas ſur ce qu'il dit, que le Serpent & *le Zodiaque ſont aſſez voir que Mithras étoit le Soleil*, ou bien que *la Statuë* dont il parle *appartenoit au Soleil*; car on ne voit pas bien ce qu'il veut dire: comme tout cela cependant revient à la même choſe, je lui annonce que le Serpent & le Zodiaque ſont des ſymboles équivoques à l'égard des Planétes, ſur-tout du Soleil & de la Lune. Sans compter qu'il y a un bien plus grand nombre d'Antiques chargées d'un Serpent qui repréſentent la Lune, qu'il n'y en a qui repréſentent le Soleil qui ſoient accompagnées de cet animal. Si ces autorités ne ſuffiſent pas, qu'il conſulte Macrobe (2), Elien (3), Julius Firmicus (4), Porphyre cité

Nymphe, Miles, Leo, Perſes, Heliodromus pariter initiantur, legendum fortaſſe eſt, Heliodromo innitebantur: *ea ſcilicet Cæleſtium ſignorum Simulacra, antequam ſubverſa, fracta & excuſſa eſſent, ficto Zodiaco innitebantur. Heliodromus dici potuit, ut ab equorum curſu Hippodromus dicebatur.*

(1) Encore n'eſt-ce pas ſimplement comme Soleil, que les Perſes regardoient Mithras, mais comme l'Aſtre qui *formoit l'année par le tems qu'il eſt à parcourir le Zodiaque.* Καὶ Μίθραν ἐκάλεσαν ἐνιαυτοῦ συμπληροῦντα περίοδον. *Clemens homil. 6. apud Cotel. edit. Amſtel. tom. 1. pag. 673.* Les Baſilidiens en avoient la même idée. *Hieron. Comment. in cap. 3. Amos.*

(2) Saturnal. lib. 1. cap. 17.

(3) Lib. 10. cap. 32.

(4) Error profan. Relig. cap. 5.

par

par Eusebe de Cesarée (1), & plusieurs autres Anciens, où il trouvera qu'on ne représentoit guéres la Lune sans serpens.

Mais ce n'est pas en cela seul qu'il semble que M. Maffei se soit trompé : la correction qu'il prétend faire dans le texte de la lettre de saint Jerôme à Leta, renferme visiblement deux fautes : la premiere consiste en ce que faisant parler d'une maniere aussi impropre que barbare celui de tous les Peres Latins, qui a écrit le plus purement & le plus correctement, il fait dire à saint Jerome, & par-conséquent il croit lui-même, qu'il y avoit des simulacres monstrueux autres que ceux du Corbeau, du Lion, &c. par lesquels les simulacres du Corbeau, du Lion, &c. étoient appuyés sur *Heliodromus*. L'autre faute est en ce que posé le systême de M. Maffei, généralement tous les Signes célestes dont saint Jerôme fait l'énumération, étoient également appuyés sur Heliodromus.

Je me garderai bien de prendre la voie de la réfutation, pour détruire des idées aussi insoûtenables : une simple figure de Mithras représenté dans son antre avec les simulacres qui s'y trouvoient, jointe à un détail exact du culte & de la nature de ce Dieu, mettra tout le monde en état de sçavoir à quoi il doit s'en tenir.

§. II.

Véritable Religion des anciens Perses. Les Gaures qui sont les descendans des vrais Perses, observent encore le fond de cette Religion. Le Mithras des Romains ne venoit pas des Perses. Fables que Porphyre a debitées de ce Dieu. Erreur où sont tombés plusieurs Ecrivains.

Mithras étoit un Dieu de la façon des Perses, dans lequel ces peuples honoroient le Soleil. Quoiqu'ils recon-

(1) Præp. Evang. lib. 5. cap. 13. & 14.

nuſſent (1) au-deſſus de lui Oromaze & Ariman, c'eſt-à-dire, le principe du bien & le principe du mal, il étoit ſeul leur Dieu favori, & ils lui adreſſoient preſque tous leurs vœux & leurs Sacrifices. C'eſt qu'ils le regardoient comme Médiateur entre ces deux premieres Divinités ; perſuadés que c'étoit par ſon canal qu'ils recevoient toutes les graces que le bon principe leur faiſoit ; comme s'étoit ſon interceſſion qui détournoit les maux que le mauvais principe auroit pû leur envoyer (2). Ils ſoûtenoient cette idée par l'attention qu'ils avoient à le ſervir, & par le ſoin qu'ils avoient de lui choiſir des Victimes qui lui fuſſent agréables. C'étoient toûjours des chevaux (3). Ce choix étudié fait voir que les Perſes ne marchoient point ſur les pas des Grecs & des Romains, qui affectoient de ſacrifier à leurs Dieux des animaux qu'ils avoient en abomination, ou qui avoient quelque qualité contraire à quelqu'un de leurs attributs. Les Perſes plus ſages en offrant à Mithras des chevaux, eſtimoient qu'il ne convenoit pas qu'un Dieu dont la courſe étoit ſi rapide, eût une Victime peſante, & qui marchât à pas lents (4). Si l'on en croit Strabon, les Perſes couronnoient ces Victimes (5) : au lieu qu'Herodote aſſûre que celui qui offroit le Sacrifice, prenoit une Couronne de Myrthe qu'il mettoit ſur ſa Tiare (6). Ne pourroit-on pas concilier ces Auteurs en tenant pour vrai ce qu'ils diſent l'un & l'autre. Ces deux uſages ne ſont point contraires ; on les trouve également établis. Mais quoi qu'il en ſoit à cet égard, il eſt toûjours conſtant qu'on ne faiſoit aucun Sacrifice, que ſur un lieu à découvert & élevé, & en préſence d'un ou de pluſieurs Mages, ſans leſquels il n'étoit point permis de rien immoler. Le principal

(1) C'eſt Zoroaſtre qui a introduit chez les Perſes le dogme des deux Principes. Avant ce Philoſophe Mithras étoit en poſſeſſion de tous les honneurs attachés à une premiere Divinité.

(2) *Διὸ καὶ Μίθρην Πέρσαι τὸν Μεσίτην ὀνομάζουσι.* Plutar. de Iſid. pag. 369. E.

(3) Pauſan. in Lacon. pag. 201.

(4) *Placat Equo Perſis hyperiona cinctum:*
Ne detur celeri victima tarda Deo.
Apud Lactant. Falſ. Rel. lib. 1. c. 21.

(5) *Παραστησάμενοι τὸ ἱερεῖον ἐστεμμένον.* Strab. lib. 15. pag. 732.

(6) *Ἐστεφανωμένος τὴν τιάραν μυρσίνῃ μάλιστα.* Herodot. lib. 1. c. 132.

mérite de ces Sacrifices, est qu'ils n'avoient jamais pour objet le bien unique des particuliers : tous étoient offerts pour la Nation, à la tête de laquelle on mettoit le Roi. La seule grace qu'on faisoit à celui qui fournissoit la Victime, consistoit à la lui laisser couper en plusieurs parties, à les faire cuire, & à les étendre sur du gazon, & particulierement sur du * *Trifolium*. Après quoi un Mage faisoit des prieres marquées dans les Pontificaux, ausquelles on avoit beaucoup de foi : aussi lui valoient-elles une portion distinguée de la Victime : celui qui offroit le Sacrifice, distribuoit le reste, & en disposoit à son gré sans laisser quoique ce soit aux Dieux, parce qu'il tenoit avec toute la Nation, que ces Etres suprêmes ne vouloient que l'ame de l'animal qu'on venoit de leur immoler (1).

* Herbe appellée Trefle.

Tout cela se passoit en rase campagne ; car les Perses faisoient leur capital de n'avoir ni Temples, ni Statuës, ni Autels. Leur éloignement pour ces sortes de Monumens étoit si grand, qu'ils traitoient de fous les peuples qui s'avisoient d'en élever (2). Ce goût que les Mages avoient érigé en principe de Religion, n'avoit reçû aucune altération du tems de Ciceron, puisque cet Orateur s'efforce de le combatre par l'exemple des Grecs & des Romains. » Bien » loin, dit-il, de pouvoir être du sentiment des Sages de » Perse, à l'instigation desquels on dit que Xerxès brûla » les Temples de la Grece : j'entre parfaitement dans les » vûës des Grecs & dans celles de nos Ancêtres, lesquels » afin que la pieté pût solidement s'établir & faire de » nouveaux progrès, ont voulu que les Dieux fissent leur » séjour dans les mêmes Villes que nous habitons (3) «. Strabon qui a écrit depuis Ciceron, & qui au surplus a parcouru toute la Perse, assûre aussi que les Medes & les Perses n'avoient ni Temples, ni Statuës, ni Autels ; &

(1) *Τοῖς θεοῖς οὐδὲν ἀπονείμαντες μέρος· τῆς γὰρ ψυχῆς φασὶ τοῦ ἱερείου δεῖσθαι τὸν θεὸν, ἄλλου δ' οὐδενός.* Strab. lib. 15. pag. 732.

(2) *Καὶ τοῖσι ποιεῦσι μωρίαν ἐπιφέρουσι.* Herodot. lib. 1. cap. 131.

(3) *Nec sequor Magos Persarum, quibus auctoribus Xerxes inflammasse Templa Græciæ dicitur... Melius Græci atque nostri; qui ut augerent pietatem in Deos, easdem illos quas nos, urbes incolere voluerunt.* Cic. de Leg. lib. II. cap. 26.

que ce fut pour vanger ces ſortes de Monumens que Xerxès avoit réduit en cendres, qu'Alexandre brûla les ſuperbes Palais de Perſepolis (1). Diogene de Laërce (2), & ſaint Clement d'Alexandrie, qui ſont poſterieurs à tous ces Ecrivains, tiennent le même langage, & aſſûrent que les Perſes choiſiſſoient toûjours un lieu à découvert pour y ſacrifier, & qu'ils n'avoient pour toutes figures des Dieux, que l'eau & le feu, parce que c'étoient les ſeuls Dieux viſibles qu'ils reconnuſſent (3).

Une conduite ſi ſinguliere étoit fondée ſur la créance où ils étoient, que les Dieux n'avoient point de ſexe & ne tenoient rien des hommes (4); & qu'il ne falloit pas enfermer dans l'enceinte de quelques murs, ceux qui avoient l'Univers pour Temple, qui étoient ſans bornes, & s'étendoient par tout (5).

Je me ſuis attaché à établir ces verités dès l'entrée, afin qu'on vît de quel poids étoit & pouvoit être tout ce qu'ont avancé ceux qui traçant l'hiſtoire de Mithras & des Mithriaques, donnent les figures qui repréſentent ce Dieu & ſes myſteres, pour avoir été faites d'après celles que les Romains avoient reçû immédiatement des Perſes. Jamais prétention ne fut plus chimérique: car 1°. les Perſes n'ont jamais eu ni Statuës, ni Temples, ni Autels, ainſi qu'on vient de le voir. Les Guebres ou Gaures qui ſont, comme tout le monde ſçait, les reſtes (6), j'oſe dire, précieux des Perſes dont nous parlons, n'en ont point encore, & n'en ont jamais eu. Auſſi les Sçavans ont-ils rejetté avec mépris les idées que Char-

(1) Ἐνέπρησε δὲ ὁ Ἀλέξανδρος τὰ ἐν Περσεπόλει βασίλεια, τιμωρῶν τοῖς Ἕλλησιν. Strab. lib. 15. pag. 730

(2) In Proœmio.

(3) Θύειν ἐν ὑπαίθρῳ τούτους ὁ Δίνων λέγει· θεῶν ἀγάλματα μόνα, τὸ πῦρ καὶ ὕδωρ νομίζοντας. Clem. Alexand. in protrept. pag. 43.

(4) Οὐκ ἀνθρωποφυέας ἐνόμισαν τοὺς θεούς. Herodot. lib. 1, cap. 131. Diog. Laert. in proœm.

(5) *Quod parietibus includerent Deos, quibus omnia deberent eſſe patentia ac libera; quorumque hic mundus omnis Templum eſſet.* Cic. de leg. l. 2. c. 26.

(6) Ils ont cela de commun avec les Juifs, qu'ils vivent au milieu des Perſans, à peu près comme les Juifs vivent au milieu de tant de différens Peuples parmi leſquels ils ſont diſperſés, & avec qui ils n'ont d'autre ſocieté que celle que le commerce établit. Enfin ils prétendent ne profeſſer d'autre Religion que celle d'Abraham, auſſi-bien que les Juifs.

din a débité ſur les Portiques, les colonnes, & les reliefs qui reſtent de l'ancienne Perſepolis. Ce Voyageur a ſoûtenu que c'étoient les débris d'un Temple, ſur leſquels on avoit repréſenté différens Sacrifices, & autres cerémonies Religieuſes des premiers Perſes. Mais on lui a démontré (1) que ſon explication impliquoit contradiction avec ce qu'Herodote, Strabon & autres ſemblables Hiſtoriens ont dit de la Religion de ces anciens peuples.

2°. Ce n'eſt point des Perſes que les Romains ont reçû le culte de Mithras & ſes myſteres ; mais des Pirates mêmes, dont Pompée eut ordre de nettoyer les Mers (2). Ces Pirates, qui n'étoient qu'un amas de Barbares de diverſes Nations, n'ont paru que vers l'an 678. de Rome, & ont été exterminés ou diſſipés huit ans après. Ainſi les Perſes n'ont contribué ni de près, ni de loin à introduire les Mithriaques dans l'Empire Romain, parce que les Pirates qui les y porterent, étoient tous Habitans des côtes qui formoient le circuit de la Méditerranée.

3°. Mais rien à mon avis ne prouve mieux que le Dieu dont nous parlons, ne venoit pas des Perſes, que l'habit avec lequel les Romains l'ont reçû. Il eſt viſible que cet habit ne fut jamais Perſien : Plus on le compare avec celui de tant de figures, que le Chevalier Chardin & Corneille le Brun ont donné d'après les Antiques de Perſepolis ; plus on eſt choqué du peu de reſſemblance & de proportion qu'il y a entre l'un & l'autre. Le Bonnet Phrygien que Mithras porte au lieu de Tiare, qui étoit propre aux Perſes, fait bientôt ſoupçonner que les habits dont ce Dieu eſt revêtu, pourroient bien être ceux qui étoient en uſage dans la Phrygie. Mais dès qu'on jette les yeux ſur les figures d'Athis qui ſont venuës juſqu'à nous, ce ſoupçon ſe tourne en conviction : car on ne remarque aucune différence entre les habits de ce dernier, & ceux de Mithras. De-là, remontant aux Pirates qui avoient répandu le culte de Mithras dans preſque tout le

(1) *Voyez* les Remarques de Corneille le Brun. *Voyag. t. 2. p.* 437. *&c.*

(2) Τελετὰς τινας ἀπορρήτους ἐπέλουν, ὧν ἡ τοῦ Μίθρου, καὶ μέχρι δεῦρο διασώζεται, καταδειχθεῖσα πρότερον ὑπ' ἐκείνων. Plutar. in Pompeio.

monde connu ; on a une nouvelle preuve que les mysteres de ce Dieu étoient Phrygiens d'origine ; parce que ces Ecumeurs de Mer étoient eux-mêmes la plûpart Phrygiens. En effet, outre qu'ils portoient le nom de Ciliciens, & qu'ils se tenoient & se retiroient toûjours dans la Cilicie montueuse, Strabon assûre en deux endroits que les Ciliciens étoient sortis de Troye (1). Or personne n'ignore que la Troade est dans la petite Phrygie.

C'est donc sans le moindre fondement, que Porphyre a voulu faire accroire que Zoroastre étoit l'Auteur des Mithriaques. Jamais mysteres ne furent plus contraires au genie de ce Philosophe, & au plan de Religion qu'il établit dans la Perse. Zoroastre & les Perses n'ont fourni aux Mithriaques, que le nom seul de Mithras, & le culte qu'on rendoit en premier au Soleil, & en second au feu (2) comme écoulé de cet Astre. Tout le reste est de l'invention des Phrygiens & des autres Ciliciens qui ont mis en vogue Mithras & ses mysteres. C'est cependant à quoi n'ont fait attention ni les Anciens (3) ni les Modernes: tous sans exception ont adopté les visions de Porphyre & de je ne sçai quel Eubulus qu'il cite. Ils n'auroient jamais donné dans ce piege, s'ils avoient consulté les écrits de Zoroastre, ou étudié les mœurs & la discipline des Mages, ou fait quelque séjour en Perse, ou lû les Réglemens qu'Hystaspe Roi des Medes fit pour affermir & étendre la Religion que Zoroastre avoit dressée, avec le genre de vie que ce Prince traça aux Mages, & qu'il embrassa lui-

(1) Τὸς δὲ Κίλικας τὸς ἐν τῇ Τροίᾳ μεταναστάντας. Strab. lib. 13. p. 627. & lib. 14. pag. 676.

(2) Ce point de Religion est étranger aux Mithriaques

(3) J'en excepte Julius Firmicus, qui est le seul Auteur que je sache, qui ait reproché aux Romains la contradiction où ils tomboient en prenant les antres de Mithras pour des Temples, & en y offrant des sacrifices; tandis qu'ils avoüoient que les Mages des Perses avoient proscrit toutes sortes de Temples & de sacrifices semblables. Pourquoi, leur dit-il, donnez-vous le nom de fêtes Persiennes à des fêtes qui ne le sont point? Vous avez beau dire qu'elles méritent également d'être appellées fêtes Romaines & fêtes Persiennes : j'en appelle à la Religion des Perses qui vous condamne. *Vos itaque, qui dicitis in his Templis rite sacrificari, non Magorum ritu Persico: cur hæc Persarum sacra Laudatis? Scio hoc Romano nomine dignum putatis, ac Persarum sacris. At Persarum legibus sequatur*. Jul. Firmic. De error. profan. Relig. cap. 5.

même. A present que ce point d'histoire est éclairci, profitons de leurs fautes, & entrons dans la pensée des Auteurs qui parlent du culte des Perses. Supposons hardiment que toutes-les-fois qu'ils disent que ces peuples dressoient des Statuës à quelque Dieu, & lui érigeoient des Temples, c'est moins des Perses qu'ils parlent, que des Nations dont les Perses étoient environnés, & qui en prenant quelque point de leur Religion, l'altéroient & l'accommodoient à leur goût. C'est dans le même sens qu'on doit entendre tant de passages des Anciens, que je suis obligé d'employer pour appuyer le systême que je propose sur Mithras : je ne change rien à leurs expressions ; mais je ne les donne qu'avec le correctif que je viens de marquer.

§. III.

Idée juste qu'on doit se former de Mithras. Nous n'avons aucune figure qui le représente comme il étoit originairement représenté. Ce que marquoit la maniere dont il étoit représenté.

Mithras, dont j'ai dit que les Pirates appellés Ciliciens étendirent le culte dans l'Empire Romain, étoit un Dieu dans lequel ses Adorateurs honoroient le Soleil eclipsé précisément au point de l'émersion, & quand cet Astre commence d'avoir le dessus sur la Lune, & de dissiper le ténébres qu'elle avoit répandu par son interposition. C'est la seule & vraie idée qu'on doive se former de Mithras ; je l'ai tirée du Scholiaste Luctatius, lequel expliquant ce vers de Stace,

Indignata sequi torquentem cornua Mithram.

Thebaïd. lib. 1. sub fin.

» Les Perses, dit-il, appellent Mithras le Soleil, quand il » est eclipsé ; en conséquence ils l'honorent dans un an» tre, où il est représenté vêtu à la Persienne, avec un vi» sage de Lion & une Tiare : il terrasse un Taureau qu'il

» prend, & retient par les cornes, le renverse, & se met » dessus (1).

Le tems ne nous a conservé aucun Mithras dans un antre, terrassant un Taureau avec un visage de Lion : tous ceux qui sont venus jusqu'à nous, sont représentés dans un antre, sur-tout celui que je donne ici, renversant non seulement un Taureau, mais encore l'égorgeant, & ayant par tout le visage & le port d'un jeune-homme, avec le bonnet que lui donne Luctatius. Quelques Mithras ont bien un visage de Lion : mais ils ne sont point dans un antre, & n'ont aucun des traits avec lesquels notre Scholiaste dépeint cette Divinité étrangere ; non plus qu'un autre petit nombre d'autres qui ne sont, selon S. Jerôme, que des simulacres monstrueux, qui servoient aux initiations des Mysteres de Mithras, comme on le dira dans la suite.

Ces différences viennent de ce que les Romains en recevant des Pirates le culte de Mithras, y firent quelque changement, sur-tout dans la maniere de le représenter, & à cet égard même ils conserverent tout le fond du tableau ; car ils se piquerent de placer ce Dieu prétendu dans un antre monté sur un Taureau qu'il terrasse, qu'il foule avec ses genoux, & qu'il égorge. Mais qu'on ne s'y trompe point : par le coup que Mithras porte au Taureau, les Ciliciens n'entendoient pas que le Soleil prétendît se défaire de la Lune : au contraire ils vouloient marquer par là les premiers rayons, que cet Astre jette sur la Lune au sortir de son ombre, & quand il commence à reprendre la superiorité qu'il a sur elle.

Non contens d'avoir ainsi représenté le Soleil dans le tems de l'Eclipse & au point de l'émersion, ils le répéterent deux fois, mais droit, sans Taureau, avec le même visage, le même habit & le même bonnet. Ils placerent le premier de ces Mithras derriere le Taureau, tenant un flambeau

(1) *Persæ in spelæis coli Solem primi invenisse dicuntur ; & hic sol proprio nomine vocatur Mithra ; quique eclipsim patitur ; ideoque intra antrum colitur. Est enim in spelæo Persico habitu, Leonis vultu cum Tiara, utrisque manibus Bovis cornua comprimens ; quæ interpretatio ad Lunam dicitur : nam indignata sequi fratrem occurrit illi, & Lucem subtexit. Sol enim Lunam minorem potentia sua & humiliorem docens, Taurum insidens cornibus torquet.*

flambeau dans une attitude ordinaire : l'autre Mithras parallele au premier, étoit au côté opposé, & renversoit ou éteignoit son flambeau. La premiere figure marquoit le Soleil levant, la seconde le Soleil couchant. J'avouë qu'il y a quelque varieté dans les marbres touchant ces deux Mithras, car les Sculpteurs renversant l'ordre ont mis quelquefois le premier à la place du second, & le second à la place du premier : d'autres encore ont donné à l'un & à l'autre un flambeau allumé : mais ceux qui sont au fait des Mithriaques, rejettent ces varietés ou ces fautes sur le goût ou sur l'ignorance de l'Ouvrier. Ce qui est bien constant, c'est que les trois Mithras si ressemblans, représentés toûjours ensemble dans un antre, & attentifs, & comme conspirans à la même action, marquent deux choses; la premiere, que le Soleil sous quelque regard qu'on le considere, soit comme Soleil levant, soit comme Soleil couchant, ou enfin au milieu de sa course, n'est jamais à couvert d'une Eclipse : mais qu'il la surmonte, se défait de la Lune, & mérite par là le titre d'INVINCIBLE, que les marbres & les livres lui donnent. 2°. Que le surnom de *Triplex*, ou de *Triplasios* que Mithras portoit, ne vient pas ainsi que Julien l'Apostat le dit, de ce que le Zodiaque étant partagé en quatre parties égales, il y a dans chacune *trois* signes qui forment les saisons : ni comme je l'ai crû autrefois, de ce que le Soleil faisoit seul en parcourant tous les degrés du Zodiaque, les trois seules saisons de l'année que les Anciens reconnoissoient; mais de ce qu'à toutes les heures du jour Mithras est Soleil levant, Soleil couchant, & au milieu de sa course à l'égard de quelque peuple. Et comme ce n'est que relativement aux Eclipses que cet Astre essuye, ou peut essuyer en ces tems là, que Mithras est consideré & honoré dans l'antre où il est ainsi représenté : il est visible que Mithras n'étoit pas le Soleil en général, mais le Soleil éclipsé au point de l'émersion.

Orat. 4.

Toutes les figures qui sont dans l'antre, établissent la même verité. Ces figures représentent les Signes célestes ou Constellations, comme on le dira dans la suite, & elles

ſont dans quelques antres en plus grand nombre que dans d'autres. Or on voit ces figures s'élever contre le Taureau, & ſe joindre à Mithras, ou pour lui aſſûrer la victoire, ou pour la partager, ou enfin pour s'en réjoüir. Comme donc Mithras ne remporte la victoire dont il s'agit, que quand le diſque de la Lune commence à ne plus dérober la vûë de celui du Soleil, Mithras ne ſçauroit être que le Soleil ſurmontant les efforts que la Lune faiſoit ſelon les Anciens, pour le cacher à la terre, & recommençant à répandre ſes rayons. Ce qui confirme ma Theſe, c'eſt qu'il y a des Inſcriptions où Mithras eſt expreſſément diſtingué du Soleil, par exemple celle-ci donnée par Gruter (1) D. I. M. ET SOLI. SOCIO. SAC. c'eſt-à-dire, *Deo Invicto Mithræ, & Soli ſocio ſacrum.* Si donc Mithras eſt le compagnon du Soleil, comme cette Inſcription l'aſſûre, il n'eſt donc pas le Soleil, au moins à tous égards, hiſtoriquement & relativement à ſon culte, mais ſeulement phyſiquement & dans ſon origine. Cela poſé, il eſt viſible que dans l'Inſcription DEO SOLI INVICTO MITHRAE, qui ſe lit ſur le ventre du Taureau que la figure que je donne, repréſente terraſſé, & dans pluſieurs autres ſemblables, on doit ſuppoſer qu'il y a une virgule, ou la particule ET après le mot SOLI; ou qu'il faut regarder le datif SOLI comme venant de l'adjectif *ſolus.*

§. IV.

Signification du mot Mithras. Naiſſance ſinguliere du Dieu Mithras. Pourquoi on lui donnoit une telle origine. Profeſſion qu'il exerçoit.

Le nom Mithras eſt formé du Perſan *Mithri*, *Mithir*, ou *Mether*, qui ſignifie *Seigneur*; titre que donnent au Dieu Mithras quantité d'Inſcriptions, & en particulier Julien l'Apoſtat, qui l'appelle tantôt *Roi de toutes choſes*, tantôt *Seigneur*, ici *Témoin*, là *Pere*, & quelquefois *Protecteur*,

(1) Pag. 22. num. 12.

S. Eloi Evêque de Noyon défendoit à ſon peuple d'appeller *Seigneur* le Soleil ; ce qui fait ſoupçonner que les Gaulois avoient de Mithras, la même idée que les Perſes & les Romains. Ces derniers pouſſoient bien plus loin leur ſuperſtition, puiſqu'ils qualifioient particulierement le Soleil de *Seigneur de l'Empire Romain* (1), comme on le voit ſur une Médaille d'Aurélien. Tout cela revient à la langue Arménienne, dans laquelle *Mither* * ſignifioit *ſeul* ou *unique Seigneur*.

* ou Mether.

Les Anciens donnoient à Mithras une origine aſſez ſinguliere ; ils prétendoient qu'il étoit né d'une pierre ; c'eſt ce que nous apprennent S. Juſtin (2), Commodien (3), S. Jerôme (4), & pluſieurs autres Ecrivains. Or cette fable avoit jetté de ſi profondes racines dans les eſprits, qu'on ne pouvoit être initié aux myſteres de ce Dieu, ſans faire profeſſion de la croire, en proferant ces mots, *Dieu né d'une pierre* (5). Ceux qui la débitoient y en ajoûtoient une autre de même prix ; ſçavoir que Mithras dégoûté du commerce des femmes, & déſirant avoir des enfans, s'unit à une pierre qui lui donna un fils, qui fut appellé Diorphus (6).

L'Antiquité ne nous a conſervé aucun Diorphus ; mais en revanche elle a fait paſſer juſqu'à nous deux Mithras ſortans d'une pierre : le premier ſe voyoit à Lyon du tems de Symeoni (7), & il conſiſtoit dans une tête entée ſur un cippe, dont la face de devant étoit chargée d'un Serpent & d'une eſpece de Cartouche, qui contenoit cette Inſcription :

(1) *Sol Dominus Imperii Romani.* Spanheim Ceſars de Julien pag. 108. edit. 1683.

(2) Dialog. contra Tripho. p. 296. Οἱ τὰ τοῦ Μίθρου μυστήρια παραδιδόντες λέγουσιν ἐκ πέτρας γεγενῆσθαι αὐτόν.

(3) Inſtr. 13.

(4) Adverſus Jovinian. lib. 1. tom. 4. part. 2. pag. 149.

(5) Θεὸς ἐκ πέτρας. Julius Firmic. Error. profan. Relig. cap. 5.

(6) Plutar. Flum. de Arax. *Mithras filium habere cupiens, & peroſus muliebre genus, cum petra quâdam concubuit : ea prægnans effecta poſt ſtatutum tempus juvenem progenuit nomine, Diorphum.*

(7) L'Auteur de la Religion des Gaulois a donné cette figure tom. 1. pag. 418.

DEO INVICTO
MITHR
SECUNDINUS
DAT

Le cippe ſubſiſte encore en entier, mais la tête a ſauté. L'autre Mithras fait partie des Antiques de la Galerie Juſtinienne : toute la partie ſuperieure du corps de ce Dieu ſort effectivement d'un gros rocher, & afin qu'on ne puiſſe pas douter que ce ne ſoit vraiment Mithras, il y a à droit & à gauche les deux jeunes Mithras qui lui ſervent partout de ſymboles, & qui marquent l'un le lever, & l'autre le coucher du Soleil.

Ces deux monumens auſſi-bien que la fable ſur laquelle ils ſont fondés, cachent une moralité ou plûtôt un trait de l'hiſtoire naturelle, ſçavoir que la pierre eſt ici bas le ſiege du feu, & que quand le feu vient à nous manquer, nous n'avons qu'à frapper une pierre qui en fournit incontinent. Voilà préciſément ſous quel regard Julius Firmicus prétend qu'on doit regarder les honneurs, que les Perſes rendoient à Mithras ; car traçant en deux mots l'idée de la Religion de ce peuple, il dit qu'elle conſiſtoit à adorer Mithras dans le feu (1).

Cet Auteur qualifie encore Mithras de voleur de bœufs, auſſi-bien que Commodien (2) & Porphyre (3). Ce point de doctrine ne fit pourtant jamais partie de la Théologie des Perſes, qui ont toûjours regardé ce Dieu comme Auteur de la nature : il partoit uniquement du cerveau des Pirates, qui étant bien-aiſes d'autoriſer leurs brigandages, avoient affecté de prendre pour leur Dieu favori un homme, qui avoit conſacré la profeſſion qu'ils exerçoient. Ce qui porte à croire que ce Dieu prétendu étoit originairement quelque chef de Corſaires plus fameux que les autres,

(1) De error. profan. Relig. cap. 5. *Virum vero abactorem boum colentes, ſacra ejus ad ignis transferunt poteſtatem .... hunc Mithram dicunt.*

(2) *Inſuper & furem adhuc depingitis eſſe.*

(3) De antro Nymph. pag. 262.

qui portoit le nom de Mithras, & qui se retiroit dans les antres des Montagnes de Cilicie, pour y mettre à couvert sa personne & le butin qu'il faisoit : que la conformité de son nom avec celui du Dieu principal des Perses avoit aidé à l'apothéose ; & enfin que ses Adorateurs pour couronner leur ouvrage, avoient consacré ses antres, & les avoient convertis en Temples.

§. V.

La Déesse Mitra partageoit la puissance de Mithras & les honneurs qu'on lui rendoit. Ce partage venoit des Orientaux où il étoit généralement établi. Idée différente que les Orientaux & les Romains avoient de la Déesse Mitra.

Mais ce n'est pas seulement dans le Dieu Mithras que les Perses honoroient le feu, ils l'honoroient encore dans une Déesse, entre laquelle & Mithras ils partageoient le culte qu'ils rendoient à cet Element. C'est Julius Firmicus qui nous apprend cette circonstance, mais nous ne trouvons (1) pas dans cet Auteur le nom de cette Divinité ; il assûre seulement qu'ils la représentoient avec trois visages, & entortillée de serpens monstrueux (2). Les trois visages & les serpens monstrueux qui entouroient cette Déesse, indiquent certainement que c'étoit la Lune ; car entre toutes les Divinités femelles il n'y a que la Lune à qui ces symboles conviennent. Les trois visages marquent les trois phases de cet Astre, & les serpens dont elle est entortillée, expriment son cours oblique, que les serpens imitent en rampant. Sans compter que le renouvellement de la Lune qui arrive tous les mois, est figuré par le serpent

(1) A cause de deux Lacunes, qui sont dans les MSS. sur lesquels il a été imprimé.

(2) *Hi itaque Jovem in duas dividunt potestates, naturam ejus ad utrumque sexum transferentes, & viri & feminæ simulacra ignis substantiam deputantes : & mulierem quidem triformi vultu constituunt, monstrosis eam serpentibus illigantes.* Jul. Firmic. Error. profan. Relig. cap. 5.

qui dépouille sa peau, reprend de nouvelles forces, & revient à son premier état.

Mais Herodote nous fournit autre chose que des conjectures, touchant le culte que les Perses rendoient à la Lune : car faisant le détail des Dieux à qui ce peuple offroit des Sacrifices, il nomme en particulier Venus céleste, dont, ajoûte-t'il, les Perses ont emprunté le culte des Assyriens & des Arabes ; & ils l'appellent Mitra, comme les Assyriens la nomment Mylitta, & les Arabes Alitta (1). Or Herodien racontant de quelle maniere fut transportée à Rome la Statuë de Venus céléste, qui passoit pour être celle-là même que Didon avoit érigée à Carthage, quand elle eût découpé en courroies fort déliées le cuir du Taureau, qui devoit fixer l'étenduë du terrein que cette Ville devoit occuper : Herodien, dis-je, écrit que les Africains appelloient cette Déesse *Uranie* ou *Venus Céleste*, & les Phéniciens Astroarque, & qu'ils prétendoient que c'étoit la Lune (2).

L'essence de la Religion des Assyriens, que nous avons vû être le modéle de celle des Perses, est une preuve également forte de cette verité. » Les Assyriens, dit Macrobe, ont de tout tems appellé *Adad* le Dieu qu'ils ont » le plus honoré : ce mot signifie SEUL. Ils regardent *Adad* » comme le plus puissant des Dieux ; mais ils lui donnent » pour compagne la Déesse Atargatis, & attribuent à ces » deux Divinités jointes ensemble, une pleine puissance & » une autorité souveraine sur toutes choses. Par elles ils » entendent le Soleil & la terre, ne voulant point que la » multiplicité des noms sépare leur puissance qui s'étend à » tout. Il est vrai qu'ils font entendre ce que chacune a de » propre par les symboles avec lesquels ils la représentent : » & ces symboles se rapportent tous au Soleil. En effet, » *Adad* est représenté avec des rayons tournés vers la ter» re, comme pour dire que la vertu & la force du Ciel

Saturn. lib. 1. c. 23.

(1) Μεμαθήκασι δὲ καὶ τῇ Οὐρανίῃ θύειν, παρά τε Ἀσσυρίων μαθόντες καὶ Ἀραβίων· καλέουσι δὲ Ἀσσύριοι τὴν Ἀφροδίτην Μύλιττα, Ἀράβιοι δὲ Ἀλίττα. Herodot. lib. 1. cap. 131.

(2) Σελήνην εἶναι θέλοντες. Herodian. lib. 5.

» résident dans les rayons du Soleil que la terre reçoit. » Au contraire le visage d'Atargatis envoye ses rayons vers » le Ciel ; ce qui signifie que c'est par l'influence des rayons » qui partent du Soleil, qu'est produit tout ce qui vient » sur la terre ».

Il est visible que Macrobe se trompe en prenant Atargatis pour la terre. Atargatis étoit la Lune ou Venus céleste ; les rayons seuls qu'Atargatis renvoyoit de l'aveu de Macrobe vers le Soleil, mettent cette verité dans tout son jour : car les Anciens n'ont tenu, ni pû tenir ce langage que de la Lune. D'ailleurs dès qu'on reconnoît qu'Atargatis étoit la Déesse favorite des Assyriens, il faut reconnoître aussi qu'Atargatis étoit Venus céleste. » Dans » Athenes, dit Pausanias, il y a un Temple consacré à » Venus céleste, dont le culte doit son origine aux Assy- » riens, qui l'ont aussi communiqué à la Ville de Paphos » de l'Isle de Cypre, & à la Ville d'Ascalon qui est dans » la Palestine (1) «. De même l'Ecriture en plusieurs endroits parlant de la Déesse Syrienne, d'Astarte, de Derceto, d'Astaroth, & autres Divinités semblables que les Philistins, & leurs Voisins adoroient en différens endroits de la Palestine, les qualifie chacune en particulier de *Reine du Ciel* (2) ; parce qu'elles ne differoient que de nom d'Atargatis de la Ville d'Ascalon. Or cette Divinité selon les Phéniciens, étoit fille de Celus ou du Ciel, & femme de Saturne son frere ; elle régnoit dans un pays que Saturne lui avoit cedé : comme elle parcouroit toute la terre, elle trouva une Etoile qui étoit tombée du Ciel, elle la ramassa & la consacra dans l'Isle sainte de Tyr (3).

Voilà quelle étoit cette Divinité femelle, entre laquelle & Mithras, les Perses partageoient le culte qu'ils rendoient originairement à Dieu. Cette Divinité s'appelloit Mitra, comme Herodote le dit, & que S. Ambroise le

(1) Πρώτοις δὲ ἀνθρώπων Ἀσσυρίοις κατέστη σέβεσθαι τὴν Οὐρανίαν· μετὰ δὲ Ἀσσυρίους Κυπρίων Παφίοις &c. Pausan. lib. 1. pag. 27.

(2) *Ut faciant placentas Reginæ Cæli.* Jerem. 7. 18 & alibi sæpe.

(3) Εὗρεν ἀεροπετῆ ἀστέρα, ὃν καὶ ἀνελομένη ἐν Τύρῳ τῇ ἁγίᾳ νήσῳ ἀφιέρωσε. Euseb. Præp. Evang. lib. 1. cap. 10. pag. 38.

confirme (1). M. Della Torré à beau s'inscrire en faux contre cette dénomination, & dire qu'Herodote que S. Ambroise a copié, étoit si peu instruit de la Religion des Perses, qu'il a confondu leur Divinité femelle avec leur Divinité mâle, en attribuant le nom de celle-ci à celle-là : puisque Strabon qui étoit bien mieux au fait de tout ce qui se passoit en Perse, parlant des honneurs qu'on y rendoit à Venus, n'auroit pas manqué de dire qu'elle y étoit appellée Mitra, si cela eût été effectivement (2). Il appuye ce raisonnement sur ce qu'Herodote dit bien que les Perses adoroient le Soleil, mais il ne dit pas qu'ils l'appelloient Mithras.

Tout le bruit que fait M. Della Torré se réduit à deux choses : 1°. à faire voir qu'Herodote & Strabon sont également en faute ; le premier pour avoir manqué de dire que les Perses donnoient au Soleil déïfié le nom de Mithras, & l'autre pour avoir passé sous silence le nom sous lequel ces mêmes peuples honoroient la Lune. 2°. A nous obliger de conclure du passage d'Herodote, & de celui de Strabon comparés ensemble, qu'Herodote en cet endroit est bien plus exact & plus lumineux que Strabon : car outre qu'il nous apprend le véritable nom que les Perses donnoient à la Divinité feminine, qu'ils faisoient Collegue du Dieu Mithras ; il nous tire de l'embarras où nous jettoit Strabon de sçavoir quelle étoit la Venus dont il parloit ; puisqu'il ne se contente pas de dire simplement que cette Déesse étoit Venus ; il dit encore que c'étoit Venus céleste ; & par là, il fait voir non seulement que la Religion des Perses se suivoit assez bien, mais encore qu'elle étoit dans le fonds la même que celle des Assyriens & des Egyptiens, qui avoient montré aux autres (3) à établir deux Divinités, l'une mâle, & l'autre femelle, selon les

(1) *Quam cæleſtem Afri, Mitram Perſæ, plerique Venerem colunt, &c.* Epist. 18. num. 30. tom. 2. col. 840.

(2) *Potior itaque fides Straboni teſti oculato eſſe debet : qui dum Venerem Perſis cultam refert, non omiſiſſet eam quoque Mithram* vocatam docere.* De Mithra. cap. 2. pag. 175.

* Mitram.

(3) Nous avons déja vû que toute la Religion des Egyptiens se rapportoit directement ou indirectement à Osiris & à Isis ; c'est-à-dire, au Soleil & à la Lune.

termes

termes exprès de Julius Firmicus, lesquelles possedoient par indivis l'Empire de l'Univers, & le gouvernoient de concert.

Outre ces raisons qui décident en faveur d'Herodote, il y en a deux autres assez fortes pour nous entraîner. La premiere, c'est que S. Ambroise, ce Pere si versé dans la lecture de Anciens, & qui châtioit & polissoit avec tant de soin ses écrits, ayant en tête le Payen le plus sçavant, le plus rafiné, le plus éloquent & le plus puissant de son siécle, n'auroit pas hazardé un fait tel que celui qu'on reproche à Herodote, s'il n'avoit été constamment vrai; puisque son Adversaire n'auroit pas manqué de le bien relever.

L'autre raison, c'est que la Déesse entre laquelle & Mithras les Perses partagoient la Divinité, devoit avoir un nom commun avec lui, au leger changement près qui se fait quand on transporte un mot du genre masculin au genre feminin. Or ce changement ne pouvoit guéres être plus grand dans la langue Persienne, qu'est dans le latin le changement de *Dominus* en *Domina.* Puis donc que chez les Perses, tout jusqu'à la communication d'Idiomes, étoit égal entre le Soleil & la Lune, le nom que ces Peuples affectoient de donner à la Lune pour marquer son souverain Domaine, devoit fort approcher de celui qu'ils donnoient aussi au Soleil en vûë du souverain Domaine qu'ils lui attribuoient. Et c'est ce qu'on ne peut refuser de reconnoître en comparant le *Mitra* d'Herodote & de S. Ambroise avec le *Mithras* de Strabon.

Sur ce qu'on vient de dire, on peut juger que la Divinité dont nous parlons, étoit de l'invention des Orientaux. Aussi son culte étoit-il répandu dans toute l'Asie, & par tout sous différens noms : tels étoient ceux d'Adergatis, Adargidis, Atargata, Dercé, Derceto, Diane Persique, Odacon, Dictynne, Militta, Alitta, Mitra, Artimpasa, & autres que Selden & Beyer ont recüeilli dans le traité *de Diis Syris Syntag.* II. *c.* 2. Comme il étoit impossible de les réünir tous, on s'avisa d'en forger un qui les com-

prit : c'eſt celui de Myrionyme (1), qui ſignifie la Déeſſe à dix mille noms. Ces noms qui ſe trouvent en partie dans Apulée (2), ne marquoient autre choſe ſinon ce que le même Apulée & une Inſcription donnée par Gruter diſent en termes exprès, que cette Déeſſe étoit toutes choſes (3). Les Occidentaux en la recevant au nombre de leurs Dieux, lui conſerverent toutes ces qualifications, & y ajoûterent celles d'*Invincible* (4) & de *Triple* (5) qu'ils donnoient toûjours à Mithras ? Au reſte, on peut juger du progrès que ſon culte fit parmi eux, & de la haute idée que les Romains s'étoient formée de cette Divinité, par les reproches ſanglans que fait Ciceron à Clodius : » » Vous avez, lui dit-il, ravagé le ſiege & le domicile de » la Mere des Dieux.... Vous avez profané ce que l'An- » tiquité, ce que les Perſes, ce que les Syriens, ce que » tous les Rois de l'Europe & de l'Aſie ont le plus réve- » ré (6). Nonobſtant des autorités ſi fortes, je doute fort qu'on eût jamais ſoupçonné, que la Déeſſe dont nous parlons, fût celle que les Romains honoroient ſous le nom de la Victoire, ſi S. Ambroiſe ne nous l'avoit appris dans le paſſage que nous avons rapporté.

§. VI.

Figures monſtrueuſes avec leſquelles on repréſentoit ordinairement Mithras. Noms ſinguliers qu'on donnoit à ſes Miniſtres & à ceux qui ſe faiſoient initier à ſes myſteres. Que ſignifioient ces figures & ces noms.

Hors les changemens legers que nous avons dit avoir

(1) Gruter. pag. 83. 11. & Plutar. de Iſide pag. 372.

(2) Metamorph. lib. xi.

(3) Gruter pag. 82. n. 2. Isis Dea quae es omnia.

(4) Gruter pag. 41. n. 4. 59. n. 4. & 1065. n. 11.

(5) Idem pag. 28. n. 6.

(6) *Sedem domiciliumque Deorum vaſtaris ..., omnia illa quæ vetuſtas, quæ Perſæ, que Syri, quæ Reges omnes qui Europam Aſiamque tenuerunt, ſemper ſumma religione coluerunt, perverteris.* De Haruſ. reſponſis. n. 28.

été faits par les Romains dans les Mithriaques, tout le reste fut laissé dans l'état qu'il étoit venu de Cilicie. On prit seulement à tâche d'orner toûjours l'antre de Mithras de diverses figures. L'antre que nous avons fait dessiner, outre les figures dont nous avons parlé, présente un serpent, un Chien, un Corbeau, le Soleil dans un char à quatre chevaux, un homme qui va devant tenant un flambeau élevé, trois arbres, & enfin la Lune qui est sur un char qui n'a que deux chevaux, & qui est précedé par un homme qui éteint un flambeau : à quoi il faut ajoûter que la queuë du Taureau que Mithras égorge, se termine en poignée d'épis, & qu'en deux différens endroits du corps du Taureau on a gravé deux Inscriptions. La premiere qui est sur le col, consiste en ces deux mots NAMA SEBESIO. L'autre est sur le corps même du Taureau, & se lit ainsi : DEO SOLI INVICTO MITHRAE.

Excepté les Inscriptions & quelques petites différences, ces mêmes figures & autres semblables se voyent encore dans un petit nombre d'antres de Mithras qui sont parvenus jusqu'à nous. A la verité certains antres sont chargés d'un plus grand nombre de figures que d'autres, mais ils se réünissent dans ce point fondamental, qu'ils représentent toûjours les mêmes, & que les nouvelles qu'ils exposent sont du même ordre & de la même classe que les premieres. Ces figures sont celles du Lion, du Corbeau, du Chien, de l'Ecrévisse, du Serpent, du Scorpion, de l'Aigle, du Sanglier, du Belier, de l'Epervier, du Cheval Pegaze, d'un Vase, de sept Etoiles, du Soleil & de la Lune & d'autres semblables. L'Ouvrier a eu soin de les animer & de les offrir aux yeux s'intéressant à l'action de Mithras. Ainsi l'on voit que des animaux représentés par ces figures, les uns s'attristent de ce que la Lune est venuë par son interposition cacher sa lumiere ; d'autres aident Mithras à défaire le Taureau, d'autres enfin lui applaudissent, & prennent part à sa victoire. C'est une image de ce qui se passe à peu près sur la terre à chaque Eclipse de Soleil selon ses différens degrés.

Ceux qui étoient initiés, ou qui se faisoient initier aux my-

ſteres de Mithras, prenoient le nom d'un de ces animaux. » Les Perſes, dit Porphyre, donnent à ceux qui ſe conſacrent » au culte de Mithras le nom de Lions, celui de Lionnes aux femmes, aux ſimples Miniſtres celui de Corbeaux; à ceux qui ſont élevés à la dignité de Peres, » celui d'Aigles ou d'Eperviers; & ils diſtinguent celui » qu'ils honorent du titre de Lion, en ce qu'ils lui confe- » rent le pouvoir de prendre la figure de toutes ſortes d'a- » nimaux (1) ». Quant aux autres noms dont Porphyre ne fait pas mention, je les rapporterai plus bas avec le paſſage de S. Jerôme qui les renferme en tout ou en partie. Ce qui eſt certain, c'eſt que ſelon un Ancien cité par Porphyre à la ſuite du paſſage que je viens d'alléguer, ces noms & ces figures étoient le ſymbole des ſignes du Zodiaque (2). Celſe dit la même choſe, & ajoûte qu'ils repréſentoient auſſi les Etoiles fixes & les Planétes (3).

Ces figures ne déſignent donc pas la création, la production & la conſervation des divers Etres de l'Univers, comme M. Della Torré le prétend (4); le paſſage de Porphyre qui lui a fait venir cette idée, ne le dit point: mais quand ce paſſage ſeroit auſſi clair qu'il ſe l'eſt imaginé, il eſt aiſé de faire voir que Porphyre ne mérite pas plus de créance ſur ce point, que ſur une infinité d'autres qui l'ont décrié autant parmi les ſiens (5), que parmi les Chrétiens de ſon ſiécle. » Zoroaſtre, dit ce Philoſophe, eſt le premier qui ait conſa- » cré en l'honneur de Mithras Créateur & Pere de toutes » choſes, un antre ſur les montagnes voiſines de la Perſe. » Cet antre que la nature avoit formé, & que mille fleurs

(1) Ὡς τοὺς μὲν μετέχοντας τῶν αὐτῶν ὀργίων μύστας λέοντας καλεῖν, τὰς δὲ γυναῖκας λεαίνας, τοὺς δὲ ὑπηρετοῦντας κόρακας. ἐπί τε τῶν πατέρων· ἀετοὶ γὰρ καὶ ἱέρακες οὗτοι προσαγορεύονται· ὅ τε τὰ λεοντικὰ παραλαμβάνων, περιτίθεται παντοδαπὰς ζώων μορφάς. Porphyr. de Abſtinent. lib 4. pag. 165. edit. Cantabr. 1655.

(2) Ἀποδιδοὺς Πάλλας ἐν τοῖς περὶ τοῦ Μίθρα τὴν κοινήν, φησι, φορὰν οἴεσθαι, ὡς πρὸς τὴν τοῦ ζωδιακοῦ κύκλου ἀποτείνειν. Idem ibid. pag. 166.

(3) Ἔστι γάρ τι ἐν αὐτῇ σύμβολον τῶν δύο τῶν ἐν οὐρανῷ περιόδων, τῆς τε ἀπλανοῦς, καὶ τῆς εἰς τοὺς πλάνητας αὖ νενεμημένης. Apud Orig. edit. nov. Benedict. lib. 6. num. 22. tom. 1. p. 646.

(4) *Nam ſtatim generationem rerum iis figurari contendo, Mithræ ſolis vi & poteſtate cuncta ad productionem agente, & vivifica virtute fovente conſervationem.* De Mithra cap. III. pag. 180.

(5) *Vide* Eunap. in Porphyr. ſub fin.

» & plusieurs fontaines rendoient délicieux, représentoit » l'Univers, & les simulacres qui étoient placés en dedans » à égales distances les uns des autres, étoient la figure » des Elemens & des inclinations du Ciel (1) ». Mais quels sont ces Elemens & ces inclinations du Ciel? Deux passages, l'un de Moyse, & l'autre d'Eusebe de Cesarée vont nous l'apprendre. Moyse voulant que les Israëlites fussent en garde contre le culte des Phéniciens, au milieu desquels ils alloient habiter, leur défend » d'élever les yeux » vers le Ciel, & d'y considerer le Soleil, la Lune & » tous les Astres, de peur qu'ils n'en fussent éblouïs, & » qu'ils ne les adorassent (2) ». D'autre part, Eusebe décrivant la Religion des premiers peuples du monde, dit que » les Phéniciens adoroient originairement le Soleil, » la Lune, les Planétes, les Elemens & les Astres qui les » environnoient (3) «. Ces deux passages sont paralleles, non seulement entre eux, mais encore à celui de Porphyre; car étant hors de doute que les Phéniciens étoient ces Assyriens (4), dont Herodote assûre que les Perses avoient emprunté les Dieux, il est visible que les uns & les autres traitent d'une seule & même Religion. Moyse à la verité ne distingue point entre les Planétes & les Etoiles fixes: ce S. Législateur se contente de désigner tout cela par le nom général d'*Astres du Ciel*: mais on ne sçauroit me contester qu'Eusebe par *Elemens* n'entende les douze signes du Zodiaque, & par les *Astres* qui environnoient les Elemens, les Constellations qui sont au Nord & au Midi des douze signes. Et n'est-ce pas toutes ces différentes Constellations que Porphyre qualifie en général d'*inclinations des Cieux*?

Et pour mettre dans une plus grande évidence, que les *Elemens* dont parle Porphyre, sont les constellations & les étoiles fixes, il suffit de se souvenir que les Auteurs

(1) Τῶν δὲ ἐντὸς, κατὰ συμμέτρους ἀποστάσεις, σύμβολα φερόντων τῶν κοσμικῶν στοιχείων καὶ κλιμάτων. Porphyr. de Antro Nymphar. pag. 254.

(2) *Ne forte elevatis oculis ad cælum, videas Solem & Lunam, & omnia astra cæli, & errore deceptus adores ea & colas.* Deuteron. 4. vers. 19.

(3) Ἥλιον καὶ Σελήνην, καὶ τοὺς λοιποὺς πλανήτας, ἀστέρας, καὶ τὰ στοιχεῖα, καὶ τὰ τούτοις συναφῆ. Eus. Præp. Evang. lib. 1. c. 9. pag. 28.

(4) *Vide* Selden. de Diis Syris Prolegom. cap. 1. & Beyerum ibid.

Grecs appelloient *Elemens* les quarante-huit constellations que les Anciens avoient alors découvertes, & *Elementaires* ceux qui en faisoient une étude particuliere. La neuviéme maxime de l'Auteur du *Centiloquium* attribué à Ptolomée, établit cette vérité d'une maniere incontestable. La voici en Grec & en Latin donnée par Selden (1) : Ἐν τῇ γενέσει καὶ φθορᾷ εἴδη πάσχει ὑπὸ τῶν οὐρανίων εἰδῶν. διὰ τοῦτο χρῶνται τούτοις οἱ στοιχειωματικοὶ, τὰς ἐπεμβάσεις τῶν ἀστέρων σκοποῦντες ἐπ' αὐτά. *Vultus hujus sæculi sunt subjecti vultibus cælestibus, & ideo sapientes* (2) *qui imagines faciebant stellarum, introitus in cælestes vultus inspiciebant, & tunc operabantur quod debebant.* Sur quoi Selden fait cette observation ; » Par ces visages célestes l'Auteur entend non-seulement les quarante-huit constellations tracées sur un globe, mais encore » ce grand nombre de figures extravagantes que les Perses, les Indiens & les Egyptiens représentoient avec » le signe sous lequel ils les rangeoient « (3).

Quelque convaincantes que soient ces preuves & ces raisons, elles me frappent cependant moins, que deux autres. L'une est prise de la nature même des figures qui parent l'antre de Mithras ; je tire l'autre de la Religion des Egyptiens. Qu'on examine donc toutes les figures que les différens antres de Mithras présentent, soit qu'on les considére en détail, soit qu'on les prenne *in globo* & comme faisant un tout ; on ne peut s'empêcher de reconnoître que ce sont toutes figures de constellations. Le pot même, le pot qui se trouve dans un seul Relief, & qui a donné la torture à M. l'Evêque d'Hadria pour pouvoir dire quelque chose de raisonnable qui favorisât son systême, est le signe qu'on appelle le *Verseau.*

Je tire la même vérité de la Religion des Egyptiens. Il est de notorieté publique que cette Religion a été le

(1) De Diis Syris Syntag. 1. cap. 3. pag. 30.

(2) Le Grec dit, *Elementarii.* Syncelle appelle aussi [illegible] les Astronomes, & [illegible] le comput Ecclesiastique.

(3) *Vultus autem illi cælestes non modo XLVIII. constellationes globis depictas, verum innumeras & portentosas etiam illas figuras denotant, quæ Persæ, Indi atque Ægyptii cum unoquoque signi Decano, seu quolibet Decani gradu Ascendere tradebant.*

modéle de toutes les autres. Cet axiome a plus de lieu à l'égard des peuples qui ont pris l'esprit & le fonds de cette Religion, qu'à l'égard des peuples qui n'en ont tiré que quelque partie. On ne sauroit disconvenir que les Assyriens & les Perses n'ayent pris la substance de la Religion des Egyptiens ; puisqu'ils ont, comme eux, partagé la nature divine en deux Divinités, en une Divinité mâle & en une Divinité femelle ; & que chez les uns & les autres la Divinité mâle étoit le Soleil, & la Divinité femelle étoit la Lune. Or sans avoir recours aux globes dont je parle ailleurs, sur lesquels les Egyptiens traçoient le cours d'Osiris & d'Isis, c'est-à-dire, du Soleil & de la Lune, des Planétes & des étoiles fixes, bien entendu qu'ils ne regardoient ces dernieres que comme des Divinités d'un second ordre, qui avoient eu un commencement & une fin (1) : Le principe de Julius Firmicus une fois admis, que les Perses n'adoroient que le Soleil & la Lune, on conclut sur le champ que les figures, dont ils accompagnoient celles de ces Astres, avoient & devoient avoir quelque rapport avec ces Astres, & y tenir par quelque endroit ; & c'est ce qui ne convient qu'aux Constellations, aux Planétes & aux Etoiles fixes.

§. VII.

Noms de Planetes & de Constellations que prenoient les Adorateurs de Mithras ; leurs différentes classes. Longues & cruelles épreuves à quoi ils étoient auparavant soûmis. Princesses qui ont été Prêtresses de Mithras. Plagiat de M. Vallarsi.

Voilà véritablement ce que représentoient les figures qui étoient de distance en distance dans l'intérieur de l'Antre de Mithras. Il n'y en avoit point qui ne représentât ou Planéte, ou Constellation, ou Etoile fixe. Les

(1) Τῶν ἄλλων θεῶν, ὅσοι μὴ ἀγέννητοι μηδὲ ἄφθαρτοι. Plutar. de Isid. | pag. 357. C.

Anciens pour distinguer ces Astres les uns des autres, leur avoient donné un nom & assigné différentes figures. Comme les Mithriaques avoient pour objet le culte des Astres relativement à Mithras, ceux qui en avoient la direction, avoient établi que ceux qui demanderoient d'entrer dans leur corps, prendroient le nom & la figure d'une Planéte ou d'une Constellation : mais ils ne pouvoient parvenir à cet honneur, qu'ils ne l'achetassent cherement & au prix de leur sang, comme l'assûre Saint Augustin (1). En effet, ils ne l'obtenoient qu'après avoir subi quatre-vingts épreuves, qui leur faisoient souvent perdre la vie ou la patience; ce sont les paroles de Nonnus & de tous les Auteurs qui ont parlé de ces cruelles initiations. Comme leurs passages ne pourroient qu'ennuyer le Lecteur, & que M. Della Torré les a tous ramassés (2), je me contenterai de rapporter celui de Nicetas de Crete. » On avoit coûtume, dit cet Ecrivain, » de faire passer par différens dégrés de tourmens ceux » qui vouloient être initiés aux mysteres de Mithras; allant » toûjours en augmentant. On commençoit par leur faire » souffrir une rigoureuse faim pendant cinquante jours; » & s'ils la supportoient constamment, on les déchiroit » à coups de foüet deux jours entiers : après quoi on con» tinuoit à les tourmenter ainsi alternativement ; & en re» doublant (3) leurs supplices pendant vingt-huit jours : » & si les Candidats fournissoient cette longue carriere » sans sourciller, on leur développoit les plus hauts myste» res de cette Religion (4). « Ces dernieres paroles, outre le sens propre & naturel que Nonnus y donne, & qui consiste à dire que si ces Martyrs de Mithras survivoient à de si fortes épreuves, on les initioit aux mystéres de leur

(1) *Ergo nescio quid simile imitatus est quidam Spiritus, ut sanguine simulacrum suum emi vellet.* Tract. 7. in Johan. num. 6. tom. 3. part. 2. col. 344.

(2) Differt. de Mithra pag. 211. & seq.

(3) Ce changement & cette gradation de supplices consistoit à les rouler dans la neige, à leur faire endurer des chaleurs insupportables, à les confiner dans d'affreux deserts, à les charger d'injures & d'opprobres, &c.

(4) *Si qui initiabantur hæc patienter ferrent, tunc demum perfectiora edocebantur.* Apud Philip. à Turre differt. de Mithra pag. 213.

leur Dieu (1) : ces paroles, dis-je, insinuent que dans le systême des Mithriaques, cette chaîne de tourmens marquoit à l'égard de ceux qui y étoient soûmis, que Mithras étoit alors éclipsé pour eux, & que la fin de l'Eclipse devoit être celle de leurs supplices : après quoi ils verroient Mithras à plein, parce que leur ame se trouveroit purifiée de toutes ses soüillures.

L'initiation se faisoit, ainsi que je l'ai dit, en faisant prendre à ceux qui se consacroient au culte de Mithras un nom de ces Planétes ou de ces Constellations, dont les figures ornoient l'antre de ce Dieu. Ce nom donnoit droit à celui qui le portoit, de prendre pendant la célébration des mysteres la figure de la Planéte ou de la Constellation, dont il portoit le nom. Les Prêtres & les Prêtresses étoient distingués des autres Adorateurs de Mithras ; car comme ils prenoient le nom de Lions & de Lionnes (2), ils

(1) *Quibus si supervixerit, tunc demum sacris Mithriacis initiatur.* Ibid. pag. 212.

(2) Il n'est parlé des Prêtresses de Mithras que dans le 16. Chapitre du 4. Livre du traité de Porphyre, intitulé *De abstinentia* : encore le texte est-il visiblement corrompu : car au lieu d'y trouver qu'on appelloit les Prêtresses *Lionnes*, on y lit qu'on les nommoit *Hyennes*. Si l'on admet avec moi la conjecture de M. Della Turré, nous aurons dans la mere de l'Empereur Aurelien, une Lionne ou Prêtresse de Mithras, & ce qui est encore plus, la véritable patrie de ce Prince. Car supposant que le Temple, dont il est parlé dans l'Inscription donnée par Gruter pag. 35. 4. est le même que ce Temple du Soleil, dont la mere d'Aurelien, selon Vopiscus (*in Aurelian. cap.* 5.) étoit Prêtresse : comme d'un côté il est constant qu'Aurelien étoit de Pannonie, & que de l'autre le Roy de Perse fit present à Aurelien d'une Patere, sur laquelle le Soleil étoit représenté sous la figure même qu'il étoit adoré dans le Temple que sa mere desservoit, il est hors de doute que cette figure étoit celle de Mithras, puisque les Perses posterieurs ne représentoient pas autrement le Soleil. L'Inscription de Gruter indiquant donc dans la Pannonie un Temple de Mithras, paroît aussi nous indiquer le lieu de la naissance d'Aurelien, & le Temple dont sa mere étoit Prêtresse. Or ce lieu est Rohicz dans la Stirie inferieure, & non pas Pettaw, comme l'a écrit M. l'Evêque d'Hadria. (*de Mithra cap. ult. pag.* 239.) Les Perses ont eu une Prêtresse de Mithras ou du Soleil, si l'on en croit Justin, dans la personne de la célébre Aspasie qu'Artaxerxès Memnon épousa. Car ce Prince apprenant que son fils Darius en vouloit faire sa femme, par le droit attaché à la couronne qu'il venoit de lui ceder, se hâta de la consacrer au service du Soleil, *ut eam adimeret, & quod temere promiserat honeste negaret, eam solis Sacerdotio præfecit.* Mais Justin se trompe ; Artaxerxès fit Aspasie Prêtresse de Venus, ou de Diane Anaïtis, qui étoit une même Divinité chez les Perses, & cette Divinité étoit la Lune. *Vide Hide hist. Relig. vet. Persarum pag.* 91.

pouvoient prendre indifféremment la figure de toutes les Planétes & de toutes les Constellations (1). Entre les Prêtres & les simples Laïques, il y avoit un ordre de Mithricoles, qui tenoient un milieu. On les honoroit du nom de Peres, en conséquence on leur réservoit le nom & la figure d'Aigle ou d'Epervier ; & l'on se contentoit de donner à ceux qui étoient au dessous d'eux le nom de Corbeaux (2).

De tant de noms de Planétes & de Constellations, que les Mithricoles prenoient le jour de leur initiation aux mysteres de leur Dieu, ce sont les seuls que Porphyre nous a conservés. Nous serions en peine de sçavoir les autres, si S. Jerôme n'en avoit heureusement glissé quelques-uns dans sa lettre à Leta. Ce qui est surprenant, c'est que le passage qui les contient, a donné la torture à presque tous les Commentateurs de ce Pere sans qu'ils ayent pris sa pensée. Erasme a pris ces noms pour des noms de Villes, Marianus pour des noms de faux Dieux. M. de la Turré après avoir tourné ce passage de tous les côtés, a bien reconnu que c'étoient tous noms affectés à ceux qui se consacroient au culte de Mithras, mais il n'a point vû que c'étoient des noms de Planétes & de Constellations. Dom Martianay est le premier qui a pénetré ce mystere dans l'édition des Ouvrages de S. Jerome de sa façon. *In antro Mithræ*, dit-il, *erant symbola Astrorum & Planetarum, atque simulacra consequenter syderum ab Hieronymo recensitorum.* Ce peu de paroles ont ouvert le chemin à l'Auteur de la Religion des Gaulois, & l'ont mis en état de porter sur ce point de Mythologie les recherches aussi loin qu'elles pouvoient aller. Cependant M. Vallarsi & M. Maffei dans le premier Tome de S. Jerome qu'ils viennent de donner à Verone par indivis, soûtiennent que les Modernes qui se sont le plus appliqués à expliquer les noms dont il s'agit, ne sçavent ce qu'ils disent. *Recentiores qui hisce nominibus exponendis desudarunt*,

Apud Hieron. tom. 4. part. 2. col. 592.

(1) Ὁ δὲ τὰ λεοντικὰ παραλαμβάνων, περιτίθεται παντοδαπὰς ζώων μορφάς. Porphyr. de abstinent. lib. 4. c. 16.

(2) Τοὺς δὲ ὑπηρετοῦντας κόρακας· ἐπί τε τῶν Πατέρων, ἀετοὶ γὰρ καὶ ἱέρακες οὗτοι προσαγορεύονται. Porphy. ibid.

operam fere ludunt. Ce qui frappe le plus ici, c'eſt qu'ils n'avancent rien que je ne trouve mot pour mot dans la Religion des Gaulois. Cet Ouvrage a paru dès 1727. Le S. Jerôme de Verone n'a été donné qu'en 1734. C'eſt aux Sçavans à décider de quel côté eſt le plagiat. Je vais mettre les deux Ouvrages en parallele. L'un & l'autre a pour objet un paſſage de S. Jerôme, où ce Pere donnant à Gracchus parent de Leta, les loüanges qu'il méritoit, pour avoir détruit avant ſon Baptême l'antre de Mithras avec tous les ſimulacres monſtrueux dont il étoit décoré, dit ſelon l'édition des Benedictins : *Nonne ſpecum Mithræ, & omnia portentuoſa ſimulacra, quibus Corax, Nymphus, Miles, Leo, Perſes, Heliodromus pariter initiantur, ſubvertit?* Au lieu de *Heliodromus pariter* les nouveaux Editeurs liſent, *Helios, Dromo, Pater.* En attendant que nous examinions s'ils ſont fondés, confrontons-leur l'Ecrivain qui s'eſt ſi bien rencontré avec eux pluſieurs années avant qu'ils euſſent témoigné avoir de pareilles idées.

Nouvelle édition de S. Jerôme, à Verone t. 1. col. 672. n. F.	*Religion des Gaulois tom. 1. pag. 435. & ſuivantes.*
Hæc in antro Mithræ portentoſa ſimulacra, & nomina ſymbola aſtrorum & planetarum erant.	Dans les Cavernes qu'on choiſiſſoit toûjours pour Temples de Mithras, il y avoit des Simulacres monſtrueux de ces animaux, dont parle S. Jerôme pag. 437. C'étoient tous noms d'Aſtres, de Conſtellations & de Planétes.
Ut omittamus Porphyrii loca, in quibus ea animalia eſſe dixit, & ad Zodiaci circulum pertinere,	Pag. 439. Porphyre dit en termes exprès, que ce ſont les Signes ou Conſtellations, qui ſont ou hors, ou dans le Zodiaque. Ce même Auteur avouë dans un autre ouvrage, qu'un ancien Ecrivain, qui avoit écrit à fond ſur les myſteres de Mithras, tenoit que tous ces animaux avoient pour

Religion des Gaulois tom. 1. *pag.* 434. *& suivantes.*

S. Jerôme, édition de Verone tom. 1. col. 672.

objet les mêmes animaux qui ſont compris dans le Zodiaque.

M. Maffei ſe trompe ; les paroles qu'il prête à Origene, ſont de Celſe ; l'Auteur de la Religion des Gaulois eſt plus exact ; Celſe dans Origene, dit-il, pag. 440. s'énonce de la même maniere, & aſſûre que les ſymboles qui faiſoient partie des myſteres de Mithras, étoient des repréſentations des Etoiles fixes, & des Planétes.

Præciſis verbis Origenes lib. 6. contra Celſum, In Mithræ, *inquit,* ſacris duplex Stellarum circumactio prætenditur, fixarum & errantium.

Pag. 437. D'où l'on peut inferer, ſans crainte de ſe tromper, qu'il y avoit encore bien d'autres noms de ces Simulacres monſtrueux, qu'on conſervoit dans les Antres conſacrés à Mithras, & qui ſervoient à former d'autres claſſes de gens, qui ſe faiſoient initier aux myſteres de ce Dieu.

Atque harum quidem conſtellationum, non enim omnes heic recitantur,

Pag. 440. De ces Conſtellations les unes ſont dans le Zodiaque, & les autres hors du Zodiaque : par exemple le Corbeau eſt hors du Zodiaque du côté du Midi, vis-à-vis de la Balance.

Quædam intra, quædam extra Zodiacum ſunt. Corax ex Græco κόραξ *Corvus, ſtella eſt extra Zodiacum in meridionali parte.*

Ceux qui portoient le nom de Nymphes prenoient leur dénomination de Νύμφη, qui ſignifie une jeune perſonne fiancée ou même mariée, mais qui paſſoit pour Vierge, ainſi Νύμφη eſt un des douze Signes du Zodiaque, qu'on nomme la Vierge.

Nymphus eſt Νύμφη Virgo *Zodiaci ſignum :*

S. Jerôme, édition de Verone tom. 1. col. 672.

Siquidem aliquot signorum tùm masculina, tùm fæminina simulacra erant & nomina : nam & Mystas omnes mares, leones vocatos, fæminas, hyænas tradit Porphyrius lib. 4. de Abstin.

Religion des Gaulois tom. 1. pag. 434. & suivantes.

» Il y a ici deux fautes; la premie-
» re & la plus considérable est de
» M. Maffei ou de son associé;
» elle consiste en ce qu'il ajoûte
» au texte de Porphyre le mot *om-*
» *nes*, qui n'y est pas, & qui ren-
» verse non-seulement le systême
» de la Religion de Mithras, mais
» encore fait que M. Maffei est
» en contradiction plusieurs fois
» avec lui-même dans la note mê-
» me qui est sous nos yeux.

» L'autre faute vient de la
» mauvaise édition de Porphyre,
» que M. Maffei a suivie, & où
» on lit *Hyænas* à la place de *Leæ-*
» *nas*, qui est la véritable leçon.
» Le Scholiaste auroit évité ces
» deux fautes s'il avoit continué
» comme il avoit commencé, &
» qu'il s'en fût tenu à son origi-
» nal, à l'exemple de l'Auteur
» de la Religion des Gaulois,
» dont voici le passage parallele.

Pag. 434. Les Mages de Perse, dit Porphyre, qui sont chargés de tout le culte de Mithras, donnent à ceux qu'ils font Prêtres de ce Dieu le nom de Lions, & aux femmes qu'ils établissent Pretresses, celui de Lionnes.

Pag. 673. Ipsiusque Mithriaci Jovis, viri & fæminæ simulacra *memorat Jul. Firmicus.*

Page 421. Les Perses & tous les Mages, dit Julius Firmicus, donnent le premier rang au feu; & le mettent au dessus des au-

Religion des Gaulois tom. 1. pag. 440. & suivantes.

S. Jerôme, édition de Verone tom. 1. col. 672.

tres Elemens. Ils partagent la Divinité en deux puissances, & communiquent sa nature aux deux sexes; attribuant à une figure d'homme, & à une autre de femme la substance du feu. Ils veulent que la femme ait trois visages différens; & ils représentent son corps entortillé de Serpens.

Page 440. Miles est une Constellation Septentrionale qu'on connoît sous le nom d'Hercule, & qui est vis-à-vis du Sagittaire.

Miles *Septentrionalis est, notior sub Herculis nomine.*

Le Lion est dans le Zodiaque. Persée est du côté du Septentrion, & il regarde le Taureau.

Leo ipse in Zodiaco. Perseus a Septentrione respicit Taurum. De Tribus aliis Helios, Dromo, Pater, *mox erit dicendi locus.*

Pag. 433. Outre les noms de Lions, de Lionnes, & de Corbeaux rapportés par Porphyre, il y avoit bien d'autres noms que prenoient ceux qui vouloient être initiés aux mysteres de Mythras, & que S. Jerôme nous a conservés.

Porro ex hujusmodi signis Mithricolæ nomen adsumebant, dum initiarentur;

» M. Maffei & son associé se » trompent encore ici, ils don» nent pour des *Imagunculæ*; ce » que S. Jerôme & toute l'Anti» quité qualifioit de *Portentuosa si-* » *mulacra*. Ils auroient été plus re» servés s'ils avoient lû sérieuse-

Figuræ autem sive imagunculæ pingebantur in specu, seu scalpro effingebantur, mysteriisque ut inservirent, ex iisque sunt quæ heic Hieron. irridet simulacra,

S. Jerôme, édition de Verone tom. 1. col. 671.

Religion des Gaulois tom. 1. pag. 440. & suivantes.

» ment le cinquiéme chapitre du
» Traité de M. Della Turré sur
» Mithras,& s'ils avoient jetté les
» yeux sur les figures semblables
» à celles dont il s'agit, que l'Au-
» teur de la Religion des Gaulois
» produit tom. 1. cap. 34. p. 442.

» Comme cette partie de la no-
» te, n'est qu'une repetition des
» paroles par où elle commence,
» je n'oppose point repetition à
» repetition.

Et quæ cum Alexandriæ in Mithrio reperta fuissent, teste Sozomeno, ridicula admodum & peregrina visa sunt.

Pag. 443. Sozomene en parle dans les mêmes termes que S. Jerôme à l'occasion d'un Temple de Mithras, que l'Empereur Constance avoit donné à l'Eglise d'Alexandrie, & que George ce furieux Arien, qui chassa S. Athanase de son Siege pour se mettre à sa place, voulut purifier, afin d'y bâtir une Eglise: Quand on vint, dit l'Historien, à l'endroit le plus intérieur du Temple, on trouva des statuës & des figures, qui servoient, tant à ceux qui étoient initiés aux mysteres, qu'à ceux qui s'y faisoient initier, qui étoient aussi ridicules que surprenantes.

Rursum in certas classes ex assumto simulacri nomine ac dignitate initiati dispertiebantur;

Pag. 436. Ceux qui étoient initiés, étoient distribués en certaines classes, par le moyen du nom de ces Simulacres qu'ils portoient.

Religion des Gaulois tom. 1. *pag.* 440. *& suivantes.*	S. Jerôme, édition de Verone tom. 1. col. 671.
Ibid. Il y avoit des fêtes fixées à certains tems, qui portoient le nom de ces figures monstrueuses; telles étoient les fêtes appellées *Heliaca*, *Persica*, *Coracica*, *&c.*	*Erantque fixæ solemnitates, ac festa quæ eadem Idola auspicabant. Coracica memorat Auctor Comment. in epistolas Pauli sub Ambrosii nomine, &c.*
Pag. 435. Pour bien entendre S. Jerôme, que personne que je sache, n'a ni bien compris ni bien expliqué; il faut, &c.	*Recentiores, qui in hisce nominibus exponendis desudarunt, operam ferè ludunt.*

§. VIII.

Texte de S. Jerôme mal corrigé & mal entendu. Heliodromus *étoit une figure monstrueuse sous le nom de laquelle on se consacroit à Mithras. Description de cette figure. Son nom étoit vraiment latinisé.*

Je n'oserois mettre la note qui suit sur le compte de M. Maffei, puisqu'il la condamne par la correction que j'ai rapportée de lui au commencement du premier §. & dès là on peut s'inscrire en faux contre l'harmonie qu'il dit qui regne entre lui & M. Vallarsi. » Quand j'étois à » Verone, dit M. Maffei, le docte M. Vallarsi venoit » me voir souvent, & m'apportoit toûjours quelque nou- » velle correction à faire dans le texte de S. Jerôme, qu'il » soûmettoit à mes lumieres. A present que je suis absent, » il tient la même conduite par ses lettres : il est vrai qu'il » attend quelquefois à m'écrire, qu'il ait trouvé un plus » grand nombre de corrections, sur lesquelles je puisse lui » dire mon sentiment (1) ». Selon cet exposé, M. Vallarsi auroit

(1) *Ventitabat ad me frequentissime, novam aliquam afferens semper, ac proponens emendationem : postquam longe absum, idem per litteras præstat ; sed plures quandoque accumulans.* Epist. 21, pag. 99.

auroit dû lire dans le passage de S. Jerôme que nous avons rapporté, *Heliodromo innitebantur*, ainsi que le prétend M. Maffei : mais nous allons voir qu'il est d'un sentiment diametralement contraire.

M. Vallarsi pour justifier le changement qu'il fait de son autorité privée de *Heliodromus, pariter initiantur*, en *Helios, Dromo, Pater initiantur*, débute par dire que D. Martianay a fait une faute d'avoir préferé la leçon, qu'un grand nombre de Manuscrits lui présentoient : *Licet cum plerisque MSS.* dit-il, *vitiosè tamen Martian. fecit*, HELIODROMUS PARITER INITIANTUR. M. Vallarsi n'est point exact : D. Martianay ne dit pas simplement, qu'il a tiré la leçon qu'il a suivie d'un grand nombre de manuscrits, mais de tous les manuscrits qu'il a eu entre les mains, *In omnibus manuscriptis ita lego.* Aussi M. Vallarsi n'en a-t'il aucun à lui opposer. Au contraire D. Martianay lui en présente quatre de la derniere Antiquité, tous de la Bibliotheque de S. Germain des Près : Le premier cotté 220. est de la fin du huitiéme siécle ou du commencement du neuviéme ; & il porte, *Corax, Nimphus, Miles, Leo, Perses, Heliodromus, Pater imitantur.*

Le second cotté 222. est du neuviéme (1) siécle : on y lit, *Corax .... Heliodromus pariter imitantur* ; il est vrai qu'originairement au lieu de *pariter*, on lisoit *pater*.

Le troisiéme cotté 223. est du onziéme siécle, & il présente ainsi tout le passage : *Corax, Inniphus, Miles, Leo, Perses, Elyodromus nuntiantur.*

Le dernier cotté 734. est du douziéme siécle, & il porte, *Corax .... Heliodromus, Pater innitebantur.*

Dom Martianay avoit eu communication de plusieurs autres manuscrits : tous sans exception lisoient *Heliodromus*, & obligeoient par conséquent l'Editeur à l'inserer dans le texte : pouvoit-il se dispenser de le faire ? M. Vallarsi a beau se figurer que le passage rétabli par le Bénédictin est corrompu & désesperé, *desperatum locum*, & sur cette idée entreprendre sans le secours d'aucun manuscrit

(1) Ce MS. porte sa datte, car un catalogue des Papes qui est à la fin, finit à Eugéne II.

de convertir *Heliodromus pariter* en *Helios, Dromo, Pater*; tous ceux qui ſçavent avec quelle Religion il faut conſerver pur le texte des Peres, & ne s'écarter jamais des manuſcrits, ne manqueront pas de traiter ce changement d'attentat, & ôteront à M. Vallarſi la confiance qu'ils pouvoient avoir en lui. Il aura beau vouloir ſauver le mot *Pater* à la faveur des deux manuſcrits que je viens de produire : quoique ce mot ſoit bon, il ne ſera pas écouté par cela ſeul, qu'il n'avoit point de connoiſſance qu'il fût dans quelque manuſcrit.

D'ailleurs les raiſons par leſquelles il s'efforce d'étayer ſon *Helios, Dromo*, font ſoupçonner ou qu'il n'avoit pas la clef des Mithriaques, ou qu'il n'a pas pris ici comme en tout le reſte, l'Auteur de la Religion des Gaulois pour guide. » La leçon *Heliodromus*, dit-il, eſt viſiblement vi» cieuſe ; parce qu'il s'agit en cet endroit d'hommes, qui » ſe faiſoient initier aux myſteres de Mithras ſous des fi» gures monſtrueuſes dont ils prenoient les noms. Or *He» liodromus* étant le *cours du Soleil*, & non un animal, ni » une perſonne, ne pouvoit communiquer ni ſa figure, » ni ſon nom ; & l'on n'a jamais dit que le *Cours du Soleil* ſe » fit initier à des myſteres (1).

Ce raiſonnement eſt ſi peu fondé, qu'il donne lieu à pluſieurs réponſes, dont la moindre en découvre le tuf, & le fait évanoüir. En effet,

1°. M. Maffei, qui eſt l'Oracle de M. Vallarſi, ſoûtient que la leçon *Heliodromus* eſt la ſeule qui ſoit la vraie ; parce qu'on *a pû fort bien appeller Heliodrome le Zodiaque, de même qu'on a appellé Hippodrome le lieu deſtiné à la courſe des chevaux.* On peut convertir la conjecture de M. Maffei en preuve poſitive, au moyen d'un paſſage de Cenſorin, qui nous apprend que les Latins appelloient *Stadiodromes*, ceux qui couroient dans le Stade : FACERE IDEM

(1) *Quoad alterum verbum* Heliodromus, *iſtud quoque manifeſtum eſt mendum, de hominibus enim heic ſermo eſt, qui ſub iis figuris Mithræ ſacra ſuſcipiebant & nomina* : Heliodromus *vero, qui* Solis curſus eſt, *non animal aut perſona, neque nomen ſuum impertiri, neque figuram poteſt, &* curſum Solis *ſacris intiari nemo umquam dixerit.*

QUOD STADIODROMI (1) *ac quadrigæ faciunt. Cenſorin. de die Natal. cap.* 14. *Pariſien. vet.*

2°. Il eſt faux que *perſonne n'ait jamais dit, que le cours du Soleil ſe fît initier à des myſteres.* S. Jerôme le dit, & tous les Manuſcrits de ce Pere conviennent ſur ce point. Il eſt vrai que S. Jerôme n'entend pas que le *cours du Soleil* de la façon des Aſtronomes, qui eſt un cercle imaginaire, ſe fit initier aux myſteres de Mithras; mais il nous apprend qu'il y avoit des hommes dépourvûs de raiſon juſqu'au point de ſe faire initier à ces myſteres ſous le nom d'*Heliodrome*, qui ſignifioit *le cours du Soleil.*

3°. Si M. Vallarſi n'a pas oublié ce qu'il a tranſcrit de l'Ouvrage de la Religion des Gaulois, que les noms & les figures monſtrueuſes dont S. Jerôme nous a conſervé le détail, *étoient des conſtellations qui étoient ou hors ou dans le Zodiaque*, il ne diſconviendra pas ſans doute qu'il n'y avoit aucune conſtellation, que les Auteurs des Mithriaques n'euſſent perſonnifiée. Pourquoi à plus forte raiſon n'auroient-ils pas perſonnifié le Zodiaque entier;puiſqu'outre que S. Jerôme le dit en termes exprès, ce cercle contenoit les douze Conſtellations favorites de Mithras, qui n'étoient perſonnifiées, que parce que Mithras avoit choiſi ce cercle pour y faire ſon cours & ſa demeure.

4°. M. Vallarſi trouve mauvais que S. Jerôme ait dit, que les Mithricoles faiſoient du Zodiaque un animal: qu'il faſſe donc un procès aux Platoniciens, aux Pythagoriciens & aux Stoïciens d'avoir enſeigné que la mer étoit auſſi un animal, & à pluſieurs autres Philoſophes d'avoir prétendu, que le monde entier n'étoit de même qu'un animal.

5°. A tant de preuves qui me paroiſſent autant de démonſtrations, je joindrai la figure même de l'Heliodromus des Mithriaques. M. Vallarſi ne ſçauroit m'accuſer de vouloir lui impoſer; je la lui préſente par les mains de M. Maffei même, qui l'a vûë dans l'Hôtel de la Ville d'Arles; & qui la reconnoît pour véritable (2). Elle fut trou-

(1) Suetone *in Nerone*, & quelques autres Auteurs employent *Catadromus* comme un bon mot Latin.

(2) Voyez ſes Lett. p. 155. & 173.

vée en 1698. elle se ressent des injures du tems (1), puisque la tête, les pieds & quelque chose même de plus ont sauté : elle a cependant encore trois pieds & demi de hauteur. Telle qu'elle est, elle répréſente le corps d'un homme entortillé du haut en bas d'un Serpent qui fait quatre tours, quoiqu'il n'en paroisse que trois sur le devant : l'entre-deux des tours du Serpent contient les signes du Zodiaque : dans le premier espace on voit le Belier, le Taureau & les Jumeaux ; dans le suivant le Cancer, le Lion & la Vierge ; dans le troisiéme la Balance, le Scorpion & le Sagittaire ; dans le dernier devoient être le Capricorne, le Verseau & les Poissons, mais ce tour manque avec les pieds. Ainsi le tout offroit aux yeux une figure des plus monstrueuses qu'on puisse voir : aussi y trouve-t'on les traits du pinceau de S. Jerôme ; *omnia portentuosa simulacra*.

Comme cette figure décide de quantité d'autres semblables que je puis produire, il est visible que la plûpart de celles que les anciens Marbres représentent de même entourées d'un Serpent, étoient autant d'Heliodromes : il est vrai que quelques-unes n'ont point les signes du Zodiaque ; mais c'est ou parce que la petitesse du relief ne permettoit pas de les graver, ou que le Dessinateur ne sçachant pas ce que c'étoit, a négligé de les marquer. Il est toûjours certain par cette figure, que le Serpent qui entortille ainsi des personnes, indique le tour que fait le Soleil dans le Zodiaque, & que les personnes ou figures entortillées sont autant d'Heliodromes de l'antre de Mithras.

(1) Cette figure est dans l'Antiquité expliquée, tom. 1. pl. 215.

§. IX.

Autres noms extravagans que prenoient les Mithricoles *à mesure qu'ils étoient élevés à quelque dignité. Figures ridicules sous lesquelles ils assistoient aux cérémonies de leur Religion.*

M. Vallarsi ne disconviendra pas sans doute à present, qu'il n'y ait eu dans les Mithriaques un *Heliodromus*, qui se faisoit initier aux mysteres du Dieu qui en étoit l'objet, comme il y avoit un *Nymphus*, un *Miles*, & un *Perses* qui s'y faisoient initier aussi au rapport de S. Jerôme : tout étoit égal entre ces noms ; & il n'y avoit point de raison qui fist plûtôt pour l'un que pour l'autre, sinon peut-être pour celui contre lequel M. Vallarsi s'est déclaré sans aucun fondement. Ce qui est bien constant, c'est que le *Dromo* que cet Auteur voudroit substituer à *Heliodromus* n'est ni Planéte, ni Constellation, ni Etoile fixe, & n'a enfin aucune des qualités requises pour mériter cette distinction ; & qu'ainsi il ne fut jamais dans le Calendrier, où il s'est avisé de l'insérer.

Mais les noms que Porphyre & S. Jerôme ont marqués, ne sont pas les seuls que prenoient ceux qui se consacroient au service de Mithras : les Inscriptions de Gruter en ont conservé plusieurs autres, tels sont ceux de PATER ET HIEROCORAX (1), de PATER PATRATUS (2), de PATER PATRUM (3), de PATER SACRORUM (4), de HELIOS & de CRYPHIUS (5). Cependant on peut assûrer hardiment qu'à quelque nombre qu'on les porte, & quelque soin qu'on prenne de les rassembler, on ne parviendra jamais à les avoir tous : car outre que les écrits & les monumens antiques qui les contenoient, nous manquent ; nous savons par ceux que nous avons, que les Mithricoles les avoient

(1) Pag. 27. n. 4.
(2) Pag. 34. n. 9.
(3) Pag. 28. n. 2.
(4) Philip. à Turre. Dissert. de Mithras pag. 224.
(5) Gruter. pag. 303. n. 1. & 2.

multipliés à proportion des différentes classes de dévots qu'ils avoient parmi eux, & qu'ils avoient eu le secret de subdiviser en d'autres classes, d'où on ne pouvoit se tirer & s'élever que par dégrés. Tous les différens *Pater* que je viens d'assigner, sont la preuve de ce que je dis. Ainsi tout ce qu'on peut dire à l'égard de ces noms, c'est que leur nombre surpassoit celui des Planétes & des Constellations, & que l'excédent avoit toûjours rapport aux astres, ou marquoit quelque fonction qui les regardoit.

Il en étoit de même à peu de chose près, des figures d'animaux que prenoient ceux à qui on donnoit ces noms. On voit quantité de ces figures dans les antres de Mithras rassemblées dans l'Antiquité expliquée, sur plusieurs Abraxas, & en particulier à la page 442. du premier tome de la Religion des Gaulois. La plus singuliere & la plus curieuse de toutes, est celle que l'Auteur de ce dernier Ouvrage donne à la page 470. du même tome. Elle a cet avantage sur toutes les autres, qu'elle porte encore des marques (1), qu'elle étoit un de ces modéles consacrés qu'on plaçoit dans les antres de Mithras, pour servir à ceux qui vouloient être initiés aux mysteres de ce Dieu; afin qu'ils pussent les copier dans les pompes publiques, & les imiter les jours qu'on célébroit les Fêtes instituées en son honneur. » C'est un homme revêtu d'une ou de plusieurs peaux de bêtes de même espece, qui lui prennent » depuis le col jusqu'aux mains, & couvrent le corps jusqu'aux talons. Le poil est long & disposé avec quelque » symmétrie, c'est-à-dire, rangé comme il est sur la bête » même. Les peaux sont cousuës si proprement, qu'il n'y » paroît ni coûture, ni jointure : d'autre part, elles sont » taillées avec tant d'art & de proportion, & appliquées » si juste, qu'on voit toute la taille, tous les muscles & » toutes les proportions de chaque partie du corps, en sorte qu'elles semblent ne faire avec eux qu'un même corps. » Il porte la main à sa barbe comme pour la faire remar-

Relig. des Gaul. tom. 1. pag. 472.

(1) Une grande ouverture qui étoit à sa poitrine, & qui paroît encore, donne à connoître que c'est par cet endroit, que la figure étoit attachée à l'antre.

» quer : elle eſt treſſée ; du reſte ſi ſinguliere, qu'il eſt dif-
» ficile de la bien décrire. La chevelure eſt coupée en
» rond & courte comme celle des Eccléſiaſtiques : elle a
» fort l'air d'être poſtiche, & une piece de la peau même
» qui couvre tout le corps ; car le poil en eſt diſpoſé de la
» même maniere ».

Cette figure extraordinaire repréſentoit ſans doute un de ceux que les Mithricoles appelloient Lions, & elle met devant les yeux comment étoient faits le *Miles*, le *Perſes*, le *Nymphus*, les *Cryphii*, &c. chacun avec leur vêtement extravagant & ridicule.

§. X.

Myſteres dont le culte de Mithras étoit composé. Ils étoient pris de la Religion Chrétienne. Victimes humaines immolées à Mithras. Fêtes principales célébrées en l'honneur de ce Dieu & de ſes myſteres. Simulacres monſtrueux portés en pompe.

Cette priſe d'habit, s'il eſt permis de parler ainſi, étoit accompagnée de beaucoup de cérémonies : il eſt vrai que nous n'avons connoiſſance, que de celles que les Mithricoles avoient emprunté des Chrétiens ; encore n'ont-elles paſſé juſqu'à nous, que parce que les Apologiſtes du Chriſtianiſme dévoilant le foible de leur Religion, ont fait voir que ces Idolâtres, pour la rendre plus ſupportable, avoient pris des fidelles ce qu'ils avoient de plus ſaint. En effet, comme eux ils avoient un Baptême, une Confirmation, une Euchariſtie, un Sacrement de Pénitence, un Martyre, une Réſurrection (1) : comme eux en

(1) Tertullian de Præſcript. cap. 40. *Tingit & ipſe quosdam, utique credentes & fideles ſuos ; expoſitionem delictorum de lavacro repromittit ; & ſi adhuc memini, Mithra ſignat illic in frontibus milites ſuos ; celebrat & panis oblationem, & imaginem reſurrectionis inducit, & ſub gladio redimit coronam.*

se consacrant au culte de Mithras, ils protestoient hautement qu'ils renonçoient à toute autre gloire ou possession que celle de ce Dieu (1) : pour cet effet ayant à opter ou d'une couronne, ou d'un glaive qu'on tenoit sur leur tête, ils repoussoient avec la main la couronne, & la faisoient tomber sur les épaules : au lieu qu'ils présentoient la tête au glaive : & se donnoient ainsi pour les Singes des Martyrs Chrétiens. Pour les imiter même de plus près, ils affectoient au-dehors d'être saisis d'une véritable crainte(2). Il est vrai qu'ils étoient quelquefois la dupe de la Comédie qu'ils joüoient ; ainsi qu'il arriva un jour entr'autres à celui que l'Empereur Commode prit au mot, & qu'il sacrifia de sa propre main (3). En quoi il ne fit que renouveller une pratique, que l'Empereur Hadrien avoit abolie ou interrompuë. Car on ne peut pas douter que les Sacrifices où les hommes servoient de victimes, n'ayent fait de tout tems partie des Mithriaques : témoin cette quantité de têtes d'hommes & d'enfans que les Chrétiens déterrerent dans un Temple d'Alexandrie érigé en l'honneur de Mithras. Ces gens-là, dit l'Historien Socrate, avoient été autrefois immolés, afin qu'on pût lire l'avenir dans leurs entrailles, & que leur mort servît à jetter un charme sur la vie des autres (4).

Comme les Chrétiens encore, les Mithricoles avoient des Fonts-Baptismaux, marqués par le vase qui étoit à côté de Mithras (5) ; comme eux, ils donnoient du miel à goûter aux Néophytes, & leur faisoient laver les mains avec du miel (6). Enfin comme eux, ils faisoient naître Mithras

(1) Idem de corona cap. ult. *Cum initiatur in spelæo, in castris vere tenebrarum, coronam interposito gladio sibi oblatam, quasi mimum martyrii, dehinc capiti suo accommodatam, monetur obvia manu à capite depellere, & in humerum, si forte, transferre, dicens, Mithran esse coronam suam.*

(2) *Vide* Lamprid. in Commodo c. 9.

(3) *Sacra Mithriaca homicidio vero polluit.* Lamprid. ibid.

(4) Ὅτε ταῖς διὰ σπλάγχνων μαντείαις ἐχρῶντο οἱ Ἕλληνες, καὶ μαγικὰς ἐπῇδον θυσίας, καταμαγγανεύοντες τὰς ψυχάς. Socrat. hist. eccl. lib. III. c. 2.

(5) Καθὼς παρὰ τῷ Μίθρᾳ ὁ κρατὴρ ἀντὶ τῆς πηγῆς τέτακται. Porphyr. de antro Nymph. pag. 361.

(6) Ὅταν μὲν οὖν τοῖς τὰ λεοντικὰ μυουμένοις, εἰς τὰς χεῖρας ἀνθ' ὕδατος μέλι νίψασθαι ἐγχέωσι. Porphyr. ibid. pag. 260. *Quia jam non possunt seducere Christianos, ut dent venenum addunt mellis aliquid.* Augustin. in Joan. tract. 7. num. 6. t. 3. part. 2. col. 344.

dans

dans un antre (1), & célébroient sa naissance le vingt-cinquiéme jour de Décembre, ainsi qu'il est marqué dans le Calendrier donné par Bucherius (2). Je trouverois encore d'autres ressemblances entre la Religion Chrétienne, & celle qui étoit de l'invention de ces Fanatiques, s'il étoit question de descendre dans un plus grand détail : mais je me borne à rapporter l'aveu qu'ils faisoient à saint Augustin, & qui dit infiniment plus que toutes les recherches que je pourrois faire ; c'est, disoient-ils, que Mithras étoit Chrétien (3).

Outre les Fêtes dont je viens de parler, les Mithricoles en avoient d'autres qu'ils célébroient avec beaucoup de solemnité. La plus ancienne de toutes est la commémoration de la rétrogradation du Soleil en faveur d'Ezechias marquée si souvent dans l'Ecriture (4). L'Auteur des Aréopagitiques en parle dans la lettre à Saint Polycarpe, & dit que les Mages de Perse l'observoient régulierement tous les ans en mémoire de la longueur du jour qu'arriva cette rétrogradation, laquelle ayant équivalu à celle de trois jours ordinaires, avoit donné lieu au surnom de *Triple* que portoit Mithras (5). Selon cet Auteur les Mages prétendoient que ce jour avoit été plus long de vingt heures que les autres : parce que le Soleil ayant déja mis dix heures à parcourir l'Hemisphere de la Palestine, quand il commença sa rétrogradation, il employa d'abord dix heures à rétrograder, & ensuite dix autres à revenir au point du Ciel d'où il étoit parti en rétrogradant : ce qui faisoit trente heures entieres. Après quoi achevant les deux qui lui restoient, non seulement pour arriver à son coucher, mais encore pour finir avec les dix premieres le jour qu'il

(1) *Λέγουσιν ἐκ πέτρας γεγεννῆσθαι αὐτὸν, καὶ σπήλαιον καλοῦσι τὸν τόπον.* Justin. Dial. cum Triphon. fol. Parisiis 1636. pag. 296.

(2) De Doctr. temp. pag. 288. VIII. KAL. IAN. N. INVICTI. C. M. XXIV. idest, octavo Kalendas Januarias Natalis Invicti. circenses. Missus 24.

(3) *Usque adeò, ut ego noverim aliquo tempore illius Pileati sacerdotem solere dicere :* ET IPSE PILEATUS CHRISTIANUS EST. Aug. in Joan. tract. 7. n. 6. ubi supra.

(4) 4. Reg. 20. 2. Paralip. 32. Isai. 38. 7.

(5) *Μάλιστα μὲν οὖν τοῦτο ταῖς Περσῶν ἱερατικαῖς ἐμφέρεται φήμαις, καὶ εἰσέτι Μάγοι τὰ μνημόσυνα τοῦ τριπλασίου Μίθρου τελοῦσιν.* Dion. epist. 7. ad. Polycarp.

avoit commencé (1) en s'élevant ſur l'horiſon ; ce jour ſelon le ſyſtême des Perſes, & de l'Auteur des Aréopagitiques dura trente deux heures.

Une autre Fête bien célébre en Perſe, eſt celle qui étoit deſtinée à offrir des Sacrifices à Mithras (2) : de tous les jours de l'année c'étoit le ſeul, auquel il fût permis au Roy de prendre du vin autant qu'il vouloit, & de danſer en public les danſes du pays (3). Ce Prince recevoit ce jour là vingt mille chevaux du Satrape qu'il avoit établi dans l'Arménie (4), partie deſquels il employoit à des Sacrifices, & partie à des jeux & à des courſes (5). Ce qui porta depuis les Romains à transferer les jeux du Cirque au jour anniverſaire de la naiſſance de Mithras, comme on l'a déja vû.

Les autres Fêtes de Mithras qui ſont venuës à notre connoiſſance, étoient deſtinées à honorer les Planétes & les Conſtellations ſous le nom des animaux, que les Aſtronomes leur avoient donné : ainſi ces Fêtes étoient en grand nombre, & revenoient ſouvent pendant l'année : cependant les Inſcriptions, qui ſont les ſeuls monumens qui en faſſent mention, ne parlent que de ces ſix, *des Leontiques* (6), des *Eliaques*, des *Patriques*, des *Perſiques*; des *Coraciques* ou *Coracines*, & des *Gryſies*. La maniere même dont ſont conçuës ces Inſcriptions, fait entendre qu'on choiſiſſoit exprès ces Fêtes pour initier les Candidats de Mithras aux myſteres propres à chaque Fête, en leur donnant le nom & l'habit de la Planéte ou de la Conſtellation, ſous les auſpices de laquelle ils ſe conſacroient au ſervice du Dieu des Perſes, ou pour étaler aux yeux des

(1) Les Anciens partageoient en tout tems le jour en douze heures, qui étoient inégales ſelon les ſaiſons ; c'eſt-à-dire, qu'elles étoient longues en Eté, & courtes en Hyver.

(2) Cette fête duroit ſix jours & commençoit le 16. du mois appellé *Mihr*, qui répond à notre mois de Janvier, & étoit autrefois le premier mois de l'année dans tout l'Orient. Vide *Hyde hiſt. Rel. vet. Perſ. pag.* 245. *ſeq.*

(3) Ἐν μόνῃ τῶν ἑόρτων τῶν ἀγομένων ὑπὸ Περσῶν τῷ Μίθρῃ, βασιλεὺς μεθύσκεται, ϗ τὸ περσικὸν ὀρχεῖται. Apud Athen. lib. 10. pag. 434.

(4) Ὁ Σατράπης τῆς Ἀρμενίας τῷ Πέρσῃ κατ' ἔτος δισμυρίους πώλους τοῖς Μιθρακίνοις ἔπεμπεν. Strab. lib. XI. pag. 530.

(5) *Vide* Caſaub. in Athen. lib. 5. cap. 5.

(6) *Leontica*, *Eliaca*, *Patrica*, *Perſica*, *Coracica*, *Gryſia*.

Aſſiſtans les ſimulacres monſtrueux d'une ou de pluſieurs Planétes ou Conſtellations : Voici une Inſcription qui met ces verités ſous nos yeux.

DATIANO. ET. CEREALI. CONS
NONIUS. VICTOR. OLYMPIUS. V. C
PP. AUR. VICTOR. AUGENTIUS. V. C. P
TRADIDERUNT. PERSICA, PRI. NON. APRIL. FEL
CONS. S. S. TRADIDERUNT. ELIACA
XVI. KAL. MAI. FEL.
OSTENDERUNT. CRYFIOS. VIII.
KAL. MAI. FELIC.

M. della Turré convient que les termes *tradiderunt & oſtenderunt* de cette Inſcription, & de quelques autres ſemblabies où ils ſe trouvent, ſont ſuſceptibles du ſens que je viens de marquer ; puiſque les Pontificaux dont ils ſont tirés, ne leur en donnent point d'autre : mais, ajoûte-t'il, je ne ſçaurois me perſuader qu'ils ayent ici cette ſignification, parce qu'il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'on ait fait les frais d'un monument auſſi authentique que celui d'une Inſcription, revêtuë du nom des Conſuls ; pour nous apprendre ſimplement ou l'initiation de quelque particulier, ou qu'on a montré à quelque particulier les ſimulacres dont il y eſt parlé: c'eſt pourquoi, continuë-t'il, je tiens que ces Inſcriptions portent expreſſément qu'on a étalé & produit en public les ſimulacres, qui faiſoient l'ornement de l'antre de Mithras (1). Mais ce ſçavant Prélat n'auroit pas hazardé ce ſentiment ruineux, s'il avoit fait attention que la ſeconde partie de l'Inſcription, que nous venons de rapporter d'après lui, fait foi que le même Aurelius Victor Augentius dont il eſt parlé dans la premiere, ſous le cinquiéme(2) Conſulat de Valens, & le premier du jeune

(1) *Non initiandis, Sed populo, cùm ſacra Mithræ & ſacrificia publice agerentur,* oſtenſa & tradita *fuiſſe arbitror. Suadet quòd privata hominis alicujus inauguratio publicis monumentis, & ſolemni Conſulum adnotatione non fuiſſet exſculpta.* De Mithra cap. 5. pag. 204.

(2) C'eſt l'an 376. de Jeſus-Chriſt.

Valentinien, la trentiéme année de sa consécration *avoit fait tradition des Coraciques* (1), seulement à son fils Emilien Corson Olympius; c'est-à-dire, l'avoit reçû dans la classe des *Corbeaux* : ce qui fait voir que le terme *tradiderunt* dans les Inscriptions revêtuës du nom des Consuls sous lesquels elles ont été gravées, ne doit point être pris dans une autre acception, que celle qui leur est propre dans les Pontificaux.

Il en est de même du mot *ostenderunt* : il ne paroît pas que les Mithricoles ayent jamais étalé aux yeux du public les simulacres monstrueux dont ils paroient l'antre de leur Dieu, & qui servoient de modéle à ceux qui s'enrôloient dans cette milice détestable : le ridicule de ces simulacres les arrêtoit. J'en prens à témoin la sédition qui arriva à Alexandrie vers 362. George, ce furieux Arien qui chassa S. Athanase de son Siege pour se mettre à sa place, ayant voulu purifier un Temple de Mithras, que l'Empereur Constance lui avoit donné, & étant venu au soûterrain profond où l'antre avoit été menagé, y découvrit des figures, dont les unes servoient à ceux qui étoient initiés, & les autres à ceux qui se faisoient initier. Or ces figures étoient si extravagantes & si comiques, que les Chrétiens pour rendre le paganisme ridicule & méprisable, crurent devoir les donner en spectacle. Ce qui couvrit les Payens de tant de confusion, que prenant les armes, & faisant main basse sur tous les Chrétiens qui tomberent entre leurs mains, ils en massacrerent plusieurs, en crucifierent d'autres, & jetterent les autres dans le feu (2).

Sur ce récit qui fait partie de notre Histoire Ecclésiastique, M. l'Evêque d'Hadria pourra-t'il se persuader, que ceux qui rougissoient en public des simulacres qui avoient été l'objet de leur culte, ayent jamais eu la pensée de les

(1) D. D. N. N. VALENTE. V̄. ET VALENTINIANO. JUNIORE. PRIMUM AUR. VICTOR. AUGENTIUS. V. C. P. P. FILIO. SUO. AEMILIANO. CORFONI OLYMPIO. C. P. ANNO. TRICESIMO CONSECRATIONIS. SUAE. TRADIDIT. CORACICA FELIC. CONS. S. S. OSTENDERUNT CRYFIOS. V̄ĪĪĪ. K. MAI. FELIC. Apud Gruter. pag. 1087. n. 5.

(2) Καὶ πολλοὺς ἀνελόντες, τοὺς δὲ σταυρώσαντες ἐφ' ὕβρει τῆς θρησκείας, τραυματίας τοὺς πλείστους κατέστησαν. &c. Sozomen. eccl. hist. lib. 5. cap. 7. edit. Vales. pag. 491.

produire, & de les porter en pompe? Il doit donc demeurer pour constant, que le terme *Ostenderunt* employé dans les deux Inscriptions que je viens de rapporter, & dans quelques autres semblables, doit être restreint à signifier une Fête particuliere destinée à montrer dans l'antre de Mithras, seulement à ceux qui étoient initiés, ou qui se faisoient initier aux mysteres, un ou plusieurs simulacres monstrueux, à en allégoriser toutes les parties, à en expliquer les vertus & les proprietés, & enfin à en grossir toutes les idées qu'ils pouvoient en avoir déja. Je n'avance rien qui ne soit fondé sur l'usage observé dans les Eleusinies, dans les Thesmophories, dans les mysteres de la bonne Déesse, en un mot dans presque toutes les Religions semblables, où il y alloit de la vie d'en révéler quoique ce soit d'essentiel à d'autres, que ceux qui s'y étoient consacrés.

§. XI.

Explication fausse donnée à tout le détail des Mithriaques. Porphyre & quelques autres ennemis de la Religion Chrétienne, ont déguisé la nature & l'essence du Paganisme. Zoroastre avoit établi & fondé les Mages de Perse.

Je ne dis rien du Soleil, ni de la Lune, ni du Corbeau, ni du Serpent, ni du Scorpion, ni du Chien, ni de toutes les autres figures dont le marbre est chargé: j'ai assez marqué quel jugement il falloit porter de ces sortes de symboles. J'avouë qu'en cela je me suis entierement éloigné du sentiment de M. Della Turré, quelque cas que je fasse de son érudition: mais j'ai été emporté par le poids des raisons que j'ai exposées; en voici quelques autres qui me paroissent sans replique.

M. Della Turré pour fonder & conduire jusqu'à la fin l'allégorie qu'il a conçûë de l'antre de Mithras, & de toutes les figures dont il étoit rempli, appelle à son secours un passage de Porphyre qui dit que Zoroastre a tracé le

fonds de la Religion des Perſes dans un antre, où le Soleil eſt repréſenté ſous la figure d'un homme. Mais cet homme que Porphyre donne pour être le Créateur & le Conſervateur de l'Univers, eſt néanmoins de l'aveu de Porphyre même, un nommé Mithras qui eſt né d'une pierre, & qui étoit voleur de profeſſion. Par ſurcroît, ce Mithras eſt toûjours repréſenté dans l'antre avec deux autres lui-même, qui le ſuivent par tout; qui l'éclairent égorgeant un Taureau; & ce Taureau eſt aſſailli de tous côtés par quantité d'animaux placés artiſtement dans diferens endroits de l'antre, qu'il aſſigne à Mithras pour Temple. Voilà qui implique contradiction avec la Religion des Perſes, avec Porphyre même, & avec Xerxès abbattant à la tête des Mages, les Statuës, les Autels & les Temples de l'Egypte & de la Gréce.

Une autre raiſon encore plus forte que tout ce qu'avance Porphyre de Zoroaſtre, eſt une pure fiction; c'eſt qu'en portant les tems où vivoit Zoroaſtre auſſi bas que les régles de la Chronologie le permettent; pourvû qu'on admette ce qui eſt inconteſtable, que ce Roi ou Philoſophe des Bactriens a été le Fondateur des Mages de Perſe, il eſt viſible qu'il n'a été ni pû être Auteur des Mithriaques, puiſque S. Juſtin aſſûre que la circonſtance de la naiſſance de Mithras d'une pierre, celle de ſon antre, & celles de l'Euchariſtie & de la coupe qu'on y célébroit, avoient été imaginées & établies ſur quelques paſſages d'Iſaïe & de Daniel, que ce Pere n'a pas manqué de rapporter (1). Or les Prophétes Iſaïe & Daniel ne ſont venus que pluſieurs ſiécles après Zoroaſtre. Zoroaſtre n'a pas donc réglé le culte de Mithras tel qu'il a plû à Porphyre de le publier & de le canoniſer.

Le génie de Porphyre, & la maniere dont il procede dans ſes écrits, fournit une nouvelle raiſon de s'inſcrire en faux contre ce qu'il dit: car ayant à défendre le paganiſme contre les Chrétiens, & ne pouvant affoiblir la for-

(1) Ὅταν δὲ οἱ τὰ τοῦ Μίθρου μυστήρια παραδιδόντες, λέγωσιν ἐκ Πέτρας γεγενῆσθαι αὐτὸν, καὶ σπήλαιον καλῶσι τὸν τόπον, &c. Juſtin. Dial. cum Triph. pag. 396. & 404.

ce de leurs argumens, ni ſe tirer d'affaire en donnant le fond & les myſteres de ſa Religion pour ce qu'ils étoient, il a pris le parti de les déguiſer, ou d'y attacher des ſens dont ils ne ſont pas ſuſceptibles, ou enfin de leur faire changer de nature par le moyen d'un tas d'alluſions & d'allégories forcées, qui les tirent de l'ordre où ils étoient lors de leur inſtitution. Joint que cet Auteur, Celſe, Julien l'Apoſtat & quelques Ecrivains de même trempe, qui ont ſuivi la même route, ſe ſont fait chacun un ſyſtême particulier, qui combat non ſeulement celui des autres, mais qui ſe détruit ſouvent lui-même.

Deux dernieres raiſons qu'on ne doit point écouter Porphyre, priſes du fond & de l'eſſence de la Religîon des Perſes, c'eſt que les peuples ne regardoient pas Mithras en premier comme le Créateur & le Conſervateur de l'Univers, ainſi que le débite Porphyre, ni même comme le Soleil en général, ainſi qu'on le croit ordinairement; mais préciſément comme *réglant & fixant l'année* par la maniere uniforme dont il *parcourt* toutes les maiſons du Zodiaque (1). Or cette idée eſt incompatible avec celle que Porphyre & M. Della Turré propoſent de l'antre de Mithras & des figures dont il étoit orné : elle éclaircit & confirme au contraire l'explication que j'en donne : car les Conſtellations, les Planétes & les Etoiles fixes ont toutes leur cours periodique & réglé comme le Soleil, & fourniſſent différentes méſures de tems.

2°. Tant s'en faut que Mithras ait paſſé dans l'eſprit des Perſes pour être le Créateur & le Conſervateur de l'Univers, ainſi que le prétend Porphyre & ceux qui le ſuivent; qu'il étoit réputé créature lui-même, mais d'un rang diſtingué qui l'élevoit juſqu'à la dignité de Médiateur entre le bon & le mauvais principe, dont il recevoit également les influences : en ſorte pourtant qu'il ne faiſoit paſſer juſqu'aux hommes que celles du principe du bien, & qu'il arrêtoit celles du principe du mal. Je ne parle que d'après Plutarque, dont j'ai déja rapporté les paroles. Cet

(1) Καὶ Μίθραν ἐκάλεσαν ἐνιαυτοῦ συμπληροῦντα περίοδον. Autor homil. 6. apud Cotelerium tom. 1, pag. 673. edit. Amſtel.

Auteur eſt plus ancien, plus exact, & mérite toute une autre créance que Porphyre.

3°. Auſſi Porphyre a-t'il reconnu depuis lui-même (1) qu'il avoit été ſurpris, & que le livre d'où il avoit tiré ce qu'il avoit avancé de Mithras, étoit un ouvrage ſuppoſé par les Gnoſtiques, qui pour donner du poids à leurs rêveries, avoient publié un ouvrage ſous le nom de Zoroaſtre (2). Aveu ſi formel qu'Eunapius ne pouvant le diſſimuler, dit que les progrès que Porphyre faiſoit dans les ſciences, étoient ſi grands, qu'ils l'obligeoient ſouvent à changer de ſentimens (3).

§. XII.

Différentes explications données à l'Inſcription Nama Sebeſio. *Nana fille du fleuve Sangar, ſon avanture. Heretiques qui donnoient des noms Hebreux aux Aſtres. Honneurs qu'ils leur rendoient. Différente maniere de prononcer ſouvent un même mot. Les Mithriaques étoient un mélange d'obſervations Chrétiennes & Judaïques. Troupeaux conſacrés aux Dieux.*

Enfin nous voici arrivés aux Inſcriptions : tous les termes de celle qui eſt gravée ſur le ventre du Taureau, ſont ſi clairs, qu'ils ne peuvent arrêter perſonne ; il n'en eſt pas de même de ceux qui compoſent l'Inſcription qui eſt ſur le col du même animal ; pluſieurs Sçavans ont donné la torture à leur eſprit pour en attraper la ſignification ; tous leurs efforts n'ont abouti qu'à en faire déſirer une meilleure, que celle qu'ils ont donnée.

(1) Vers l'an. 265.

(2) Πορφύριος δὲ ἐγὼ πρὸς τὸ Ζωροάστρου συχνοὺς πεποίημαι ἐλέγχους, ὅπως νόθον τε καὶ νέον τὸ βιβλίον παραδείκνυς, πεπλασμένον τέ δε ὑπὸ τῶν τὴν αἵρεσιν συστησαμένων, εἰς δόξαν εἶναι τοῦ παλαιοῦ Ζωροάστρου τὰ δόγματα, ἃ αὐτοὶ εἵλοντο πρεσβεύειν. Porphyr. in vita Plotini.

(3) Πολλὰς γοῦν τοῖς ἤδη προπεπραγματευμένοις βιβλίοις θεωρίας ἐναντίας κατέλιπε &c. Eunap. in Porphyr.

Les

Les premiers que je ſçache avoir parlé de ces mots, ſont Gruter & Capacius : l'un & l'autre s'appercevant qu'ils n'avoient rien de raiſonnable à dire qui les éclaircît, ont crû ſe tirer d'affaire en avançant qu'ils étoient Perſiens. Je ne ſçai ſur la foi de qui ils ont hazardé ce trait d'érudition : il eſt du moins conſtant que quand ils diroient vrai, ils expliqueroient une choſe obſcure par une autre plus obſcure.

Boulanger dans ſon quatriéme livre de la Magie, & Loüis - Antoine Muratori dans ſes notes ſur le Poëme de S. Paulin qu'il a tiré de la Bibliotheque Ambroſienne, liſent NANNÆ au lieu de NAMA : mais le premier prétend que ce mot eſt ſynonyme de Mithras ; au lieu que l'autre ſoûtient que c'eſt la Déeſſe Nannée dont il eſt parlé dans le ſecond livre des Machabées (1). Dès qu'il eſt permis de métamorphoſer NAMA en NANÆ ou NANNÆ ; il y a, ce ſemble, plus de fondement à dire que la Divinité dont il s'agit ici, eſt *Nana* fille du Fleuve Sangar, qui conçût Athis en mettant dans ſon ſein une orange, qu'elle avoit cüeillie d'un arbre qui étoit né du ſang qu'Acdeſtis avoit répandu en ſe mutilant (2). Comme les Ciliciens qui ont introduit le culte de Mithras dans tout l'Univers, étoient Phrygiens, & que Nana étoit Phrygienne auſſi bien qu'Athis ſon fils ; & qu'au ſurplus Athis a toûjours paſſé pour être le Soleil (3) : il ſe pourroit très-bien faire, que la prétenduë Nana de notre Inſcription ſeroit la fille du Fleuve Sangar ; puiſqu'elle tenoit de ſi près au Soleil, en l'honneur duquel ce monument étoit érigé.

Un troiſiéme ſentiment eſt directement oppoſé au premier, & ſe partage de même en deux. Ceux qui l'ont embraſſé, tiennent que l'Inſcription *Nama Sebeſio* bien loin d'être Perſienne, eſt compoſée de mots Grecs ; & qu'en particulier *Nama* ſignifie *ſource*, *fontaine*, *liqueur*, *&c.* mais *Sebeſio* eſt un mur de diviſion, ou plûtôt un écueil où vont

(1) Cap. 1.

(2) *Malum repente cum pomis ex his punicum naſcitur; cujus Nana ſpeciem contemplata, Regis Sangaris filia, carpit mirans, atque in ſinu reponit : fit ex eo prægnans.* Arnob. lib. 5. adverſus gentes.

(3) *Solem vero ſub nomine Attinis, ornat & fiſtula & virga.* Macrob. Saturn. lib. 1. cap. 21.

ſe briſer par deux différentes routes, ceux qui ont recours au Grec pour l'expliquer. Reineſius à la tête des uns prétend (1), que c'eſt l'adjectif de Sebethus, qui eſt une riviere qui paſſe ſous un Pont de Naples. Mais d'autres dérivent ce mot du verbe Σέβομαι, & ſoûtiennent qu'il ſignifie *vénérable*. Ce qui eſt curieux, c'eſt que tandis que les premiers ne ſçavent ni quand, ni comment un Fleuve du Royaume de Naples, eſt venu tout-à-coup rouler ſes eaux dans un antre de Mithras menagé dans le cœur de la Ville de Rome, & qu'ils conviennent que l'adjectif de *Sebethus* eſt *Sebethius*, & non pas *Sebeſius*: les autres ſont forcés d'avoüer que l'Antiquité ne leur fournit aucun exemple de l'origine qu'ils produiſent, & que tous les Auteurs ſont pour *Sebaſtus*, & pas un pour *Sebeſius*.

Enfin M. Della Turré ſe fondant ſur ce qui eſt dit dans S. Epiphane, de certains Hérétiques, qui affectoient de donner des noms hebreux à chaque Aſtre, & qui en conſéquence appelloient le Soleil *Hamma* & *Semes*, croit que *Nama Sebeſio* eſt l'*Hamma* & le *Semes* de ces Hérétiques. Sur ce pied la premiere Inſcription de notre marbre eſt ſynonyme de la ſeconde, & la ſeconde n'eſt qu'une répetion de la premiere: mais cela ne l'arrête point, non plus que la tautologie de *Hamma Semes*, ni la différence qu'il y a entre ces mots & ceux de l'Inſcription.

M. Della Turré auroit pû, ce ſemble, tirer meilleur parti des lumieres que lui fourniſſoit S. Epiphane, & éviter tous les inconveniens où le jettent *Hamma Semes*, ſi au lieu de ſaiſir ces mots, il s'étoit attaché au *Sabeth* des Hérétiques dont parle ce Pere, & qui eſt le nom qu'ils donnoient également au Samedi & à l'étoile de Saturne, parce qu'ils avoient choiſi ce jour pour honorer cette Planéte (2); car leur culte avoit pour objet les Aſtres, & principalement les Signes du Zodiaque, auſquels ils donnoient des noms hébreux, pour faire concevoir de leur Religion, je ne ſçai quoi de myſtérieux qu'elle n'avoit pas

(1) Variar. lect. lib. 3. pag. 603.

(2) Κρόνος, Χοχὲβ Σαβὴθ. Epiphan. adverſ. hæreſ. lib. 1. 16.

de ſon propre fonds (1). Pour *Nama* je le ferois venir de l'hebreu מחה *Mahah reſervavit*, *obtulit*, qui au préterit paſſif fait נמה *Namah reſervatus eſt*, *oblatus eſt*, *il a été reſervé*, *il a été offert*.

On n'attend pas ſans doute de moi, que je prouve qu'il n'y a nulle différence entre le *Sebeſius* du marbre, & le *Sabeth* des Hérétiques dont il s'agit. C'eſt une obſervation qui a paſſé en régle parmi tous ceux qui ſont verſés dans l'étude des langues anciennes, que le changement de quelque voyelle dans les mots qui ont été portés en différens Païs éloignés les uns des autres, n'en apporte aucun dans la ſignification. Cette loi a plus de lieu dans les mots hebreux, que dans les mots des autres langues; parce qu'ayant été autrefois écrits ſans voyelles, il étoit impoſſible qu'ils ſortiſſent, pour ainſi dire, du Pays où ils avoient été formés, ſans que les peuples, par la bouche deſquels ils paſſoient, n'altéraſſent le ſon, & la prononciation qu'ils avoient dans leur origine. On a d'ailleurs mille exemples de changemens ſemblables arrivés dans les Pays mêmes où les mots étoient nés: & il n'y a point de langue ſoit morte, ſoit vivante, qui ne puiſſe en fournir un grand nombre: mais je me contente d'en produire un ſeul tiré de l'Hebreu, qui ſemble être fait pour autoriſer mon principe. Les Iſraëlites avoient un mois qu'ils appelloient *Sebat*: au lieu de Sebat, les Septante & ſaint Jerôme ont dit *Sabat*, & les Maſſoretes *Schevat*. D'où viennent tant de variations? de la différente maniere de ponctuer, & par conſéquent de prononcer les mots hébreux. A quoi il faut ajoûter que ceux dont je viens de parler, ayant chacun leur prononciation différente, ont écrit ce mot, non ſelon la force & la valeur primordiale des lettres, mais ſelon le ſon qu'elles avoient dans le tems qu'ils écrivoient.

Selden de Diis Syris p. 26.

Ne nous étonnons donc pas, que les Adorateurs de Mithras de Rome ayent écrit & prononcé le même mot d'une maniere différente de leurs Confreres d'Orient.

(1) Τὰ ἑλληνικὰ ὀνόματα τὰ ἐκ τῶν πεπλανημένων ἀστρονομίας, κατὰ τὴν ἑβραΐδα διάλεκτον ἑτέροις ὀνόμασι παρ' αὐτοῖς μετωνόμασται. Idem ibid.

Ce qui paroît constant, c'est que les uns & les autres tenoient beaucoup des Juifs : aussi saint Epiphane en fait-il la troisiéme classe des Sectaires, qui étoient sortis de ce peuple réprouvé (1). Ce Pere ajoûte, qu'ils faisoient des Signes du Zodiaque, autant de principe des choses de la nature ; systême abominable, continue-t'il, qui jette dans l'impieté tous ceux qui l'embrassent (2).

Je ne suis entré dans ce détail, que pour faire voir que les Mithriaques étoient un composé d'observations empruntées autant des Juifs que des Chrétiens ; parce qu'il en resulte une preuve en faveur de l'explication que M. l'Evêque d'Hadria en suivant son systême auroit pû donner à l'Inscription NAMA SEBESIO. Si on l'admet, il n'est guéres personne qui ne voye à peu près les vûës & les motifs, que les Mithricoles avoient ou pouvoient avoir d'honorer le Sabat, & d'offrir en l'honneur de l'Etoile de Saturne, le Sacrifice apparent qui est représenté sur le marbre. Je me contenterai donc de remarquer, que les différentes idées que l'hebreu *Namah* fait naître à la fois dans l'esprit, donnent lieu de croire, qu'il étoit peut-être de l'essence du Sacrifice, que ces Sectaires offroient le jour du Sabat ; que le Taureau qui devoit être la Victime, fût pris & choisi quelques jours avant la cérémonie, comme les Juifs l'observoient à l'égard de l'Agneau Pascal. Peut-être même que *Namah* ne marque autre chose, sinon que le Taureau avoit été tiré de ces troupeaux, dont il est parlé dans l'Odyssée, qui étoient consacrés & *reservés* au Soleil. Il n'y auroit là rien d'extraordinaire ; puisqu'il est certain » qu'il y avoit dans ces anciens tems des troupeaux » entiers, qui étoient consacrés aux Dieux, & qui par là » étoient sacrés & inviolables (3) ».

(1) Τρίτη αἵρεσις ἀπὸ τοῦ Ἰουδαϊσμοῦ. Ibid.

(2) Ἀλλὰ καὶ τὰ ματαίως νομιζόμενα εἰς ἀριθμὸν στοιχείων παρὰ τοῖς πεπλανημένοις ὀνόματα, ἃ Ζώδια καλοῦσι, καὶ ἀθεμίτως τὸν κόσμον εἰς ἀσέβειαν ἐπλάνησαν. Idem ubi supra.

(3) Me. Dacier sur l'Odyssée, liv. 12. pag. 396.

§. XIII.

Véritable ſens des mots Nama Sebeſio. *Ancienneté des Sabaïtes. Détail de leur Religion. Les Adorateurs de Mithras étoient de vrais Sabaïtes.*

Quoique l'explication que l'idée de M. della Turré m'a donné occaſion de hazarder touchant les mots qui font tant de peine aux Sçavans, quadre aſſez bien avec la ſuite des Mithriaques ; je ne ſçaurois cependant me perſuader qu'elle ſoit réellement la véritable. Mithras étoit un Dieu originaire de Perſe, & ſes myſteres étoient purement de l'invention partie des Ciliciens, ou plûtôt des Phrygiens, comme je l'ai déja inſinué, partie des Gnoſtiques, ainſi que Porphyre l'a reproché à ces Hérétiques en écrivant contre eux. Comme il eſt naturel de ſe perſuader que les uns & les autres en faiſant de ſemblables Inſcriptions, les aſſortiſſoient ordinairement à l'origine de leur Dieu favori, je crois donc que pour avoir la vraie intelligence de *Nama Sebeſio*, il faut ſe renfermer dans la langue Perſienne, ou dans la langue Phrygienne, ou dans l'une & dans l'autre, ſi une ne ſuffit pas. Je trouve d'abord dans l'ancienne langue des Perſes que *Nama* ſignifie *hiſtoire*, *vie*, *livre*, *Oracles*, &c. ainſi pour dire l'hiſtoire, la vie, ou le livre de Zoroaſtre, d'Erdaviraph, de Zaphar, de Shah, &c. les Perſes diſoient *Zerâtusht-nama*, *Erdâviraph-nâma*, *Zaphar-nâma*, *Shah-nâma*, *&c.* Pour *Sebeſio*, je ne fais pas difficulté de ſoûtenir que c'eſt le *Sebadius* d'Arnobe & de Macrobe, le *Sabbadius* d'Origene, le *Sebazius de Julius Firmicus*, & enfin le *Sabaſius* des Inſcriptions de Gruter, d'Ariſtophane, d'Harpocration, & de pluſieurs autres Auteurs. Ce mot eſt Phrygien ſelon Heſychius (1), Ariſtophane & ſes Scholiaſtes (2) ; il devoit être auſſi en uſage parmi les Medes ; car Ariſtophane pour expliquer ce qu'il falloit entendre par un ſommeil *Sabaſius*, dit que

(1) Φρὺξ ἢ ὁ σαβάζιος. (2) In avibus pag. 582. & 583.

c'étoit un ſommeil *Mede*, c'eſt-à-dire, profond (1), ſi ce mot étoit Mede, il étoit dès-là Perſien ; car les Perſes & les Medes parloient une même langue, avoient une même Religion & les mêmes loix. Il ſe diſoit des Dieux, des hommes & des choſes ; mais plus ordinairement des hommes & des choſes : quand on l'appliquoit aux hommes, il déſignoit ceux qui étoient animés, poſſedés, ou, ſi l'on veut, obſedés de quelque Divinité, comme étoient, par exemple, les Sibylles, les Prophétes, les Curetes, les Fanatiques, les Baccans, & autres pareils perſonnages. » La Déeſſe Rhée, dit Euſtathe, a été appellée Cybebe, » d'où vient le mot de *Cybebus*, qui ſe dit d'un homme qui » eſt poſſedé de Cybele ou de quelqu'autre Dieu : & Cy- » bebus a la même ſignification que *Sabus*, *Sabaſius*, *Bac-* » *chus*, *Babactes*, *Babax*, *Emmanes* & *Phledon* (2) ». Quand le mot *Sabazius* ſe diſoit des choſes, il marquoit que ces choſes étoient divines, ou qu'elles étoient conſacrées à quelque Divinité.

Sur ce pied, il eſt viſible que l'Inſcription *Nama Sebeſio* ſignifie, l'HISTOIRE DIVINE des Mithriaques repréſentée ſur le marbre, où toutes ces figures ſont raſſemblées. Ces mots ſont gravés à l'endroit même où Mithras porte un coup mortel au Taureau ; parce qu'ainſi que je l'ai dit, le premier objet des Mithriaques étoit le culte qu'on devoit rendre au Soleil éclipſé préciſément au point de l'émerſion : & comme ce coup marquoit les premiers rayons, que le Soleil jette ſur le diſque de la Lune, quand il ſort de ſon ombre ; l'Inſcription faiſoit entendre que c'étoit là que commençoient & ſe rapportoient les Mithriaques ; & que tous les honneurs qu'on rendoit aux autres Aſtres repréſentés tout autour de Mithras, devoient être ſubordonnés à ceux qu'on rendoit à ce Dieu, comme n'en étant que la ſuite.

Ici tout homme qui fait uſage de ſes lectures, & qui

(1) Ariſtoph. in veſpis pag. 432.

(2) Κυβήβη διὰ τοῦ η Ῥέα, ἢ φασὶν ὁ κατεχόμενος, ἢ καὶ ἄλλῳ δαίμονι καταχρηστικῶς, κύβηβος ἐλέγετο, ὁ καὶ σάβος, καὶ σαβάζιος, καὶ βάκχος, καὶ βαβάκτης, καὶ βάβαξ, καὶ ἐμμανὴς, καὶ φλέδων. Odyſſ. B. pag. 1431. 47.

compare les Mithricoles avec les Sabaïtes ou Sabéens, ces anciens Idolâtres dont l'origine va, de l'aveu de tout le monde, plus loin que celle d'Abraham, ne trouve d'autre différence entre la Religion des uns & des autres, que celle que le tems introduit au dehors sans toucher au dedans, ni au fond. Pour se convaincre de cette verité, il n'y a qu'à se rappeller ce que Maiiemonides a extrait des propres livres des Sabaïtes (1). » Ces Idolâtres, dit-il, » adoroient indifféremment tous les Astres, bien qu'ils » crussent que les Planétes étoient au dessus des Etoiles, » qu'entre les Planétes, le Soleil & la Lune méritoient une » distinction particuliere, & enfin que le Soleil étoit d'un » ordre supérieur à celui de la Lune; puisqu'il étoit seul » *grand Dieu*, & que les autres Astres, quelque rang qu'ils » tinssent entre eux, n'étoient que Dieux inférieurs, auf- » quels le Soleil donnoit le ton, le branle & le mouve- » ment, étant leur ame, & les régissant entierement ». En conséquence de la superiorité que le Soleil avoit en particulier sur les sept Planétes, les Sabaïtes lui offroient sept Chauve-Souris, sept Rats (2) & sept Reptiles, avec quelques autres choses de cette nature, que Maiiemonides n'a pas jugé à propos de détailler. Cet Auteur ne marque pas non plus ce que ces Idolâtres offroient aux autres Astres: il dit seulement qu'ils faisoient d'eux & du Soleil des Statuës & des Images de pierre, de métail & de minéraux, sur lesquels ces Astres dominoient, & qu'ils les reveroient comme les Astres mêmes: parce qu'ayant eu la précaution d'y travailler lors de l'exaltation des Astres, à l'heure du jour qui leur est propre, & qui porte leur nom, dans un aspect favorable, pendant un tems serein, & dans un lieu sympathique & correspondant; ils prétendoient

(1) In More Nevochim. part. 3. cap. 30. & 31.

(2) Ces rats me font souvenir de ceux que les Philistins consacrérent à l'Arche d'Alliance, quand après l'avoir enlevée aux Israëlites, ils la leur renvoyerent. C'est sans doute qu'ayant reconnu la supériorité qu'elle avoit sur Dagon, sous le nom duquel ils honoroient la Lune, ils se figurerent que le Dieu d'Israël devoit être le Soleil. Car pour le dire en passant, presque tout l'Orient étoit infecté du Sabaïsme, aussi-bien qu'une partie de l'Occident.

que ces Statuës & ces Images étoient animées, avoient la même vertu que les Aftres mêmes, envoyoient les mêmes influences, & produifoient les mêmes effets.

Je paffe mille réveries femblables que les Sabaïtes tenoient pour autant de verités irréfragables : ces verités leur étoient communes avec les Mithricoles: Une des plus capitales eft la conformité qu'ils difoient être entre les Planétes & les métaux ; c'eft-à-dire, entre Saturne & le plomb, entre Jupiter & l'étain, entre Mars & le fer, entre le Soleil & l'or, entre la Lune & l'argent, entre Venus & le cuivre, & entre Mercure & le vif-argent : conformité qu'ils trouvoient fi grande, qu'ils donnerent à ces métaux le nom de la Planéte avec laquelle ils fympathifoient felon eux, & qui avoient les mêmes qualités : & ce nom leur eft toûjours refté depuis.

Une autre dogme généralement reçû des Sabaïtes & des Mithricoles, étoit qu'il y avoit fympathie ou inimitié entre les Planétes & les autres Aftres ; fympathie & inimitié qui avoient paffé aux métaux, qui portoient le nom des Planétes aufquelles ils répondoient. Ainfi que Mars, difoient-ils, eft ennemi de toutes les Planétes, hors Venus ; & que Saturne en conjonction avec quelque Planéte que ce foit, l'altere, la trouble & arrête toutes fes influences : de même le fer ne peut s'allier qu'avec le cuivre ; & le plomb gâte ou corrompt tous les métaux où on veut le faire entrer.

Par une fuite néceffaire, ils prétendoient que les Planétes terreftres ou les métaux, confervoient à l'égard des Planétes céleftes, la fympathie ou l'inimitié qui étoient entre elles ; enforte, par exemple, que pour guérir une maladie caufée par une Planéte célefte, il falloit ou employer des efprits, des fels & des fouffres tirés des Planétes terreftres ennemies de la Planéte qui avoit envoyé la maladie, ou fe fervir de fimples cueillis à l'heure Planétaire des Planétes ennemies.

Enfin, ils foûtenoient que chaque partie du corps humain avoit fon Aftre particulier avec qui elle fympathifoit, & à qui elle étoit foûmife. Selon quoi le Soleil domine fur

le

le cœur, Venus ſur les reins, Mercure ſur le poulmon, la Lune ſur le cerveau, Mars ſur l'eſtomac, Jupiter ſur le foïe, Saturne ſur la rate, le Belier ſur la tête, le Taureau ſur le col, les Jumeaux ſur les bras & les épaules, l'Ecreviſſe ſur la poitrine, le Lion ſur l'orifice de l'eſtomac, la Vierge ſur le ventre, la Balance ſur le petit ventre & l'aine, le Scorpion ſur les parties qui ſervent à la génération, le Sagittaire ſur les cuiſſes, le Capricorne ſur les genoux, le Verſeau ſur les jambes, & les poiſſons ſur les pieds.

A la faveur de ces éclairciſſemens on acheve de découvrir tout ce que ſe propoſoient les Mithricoles, en repréſentant Mithras entouré de Planétes & de Conſtellations, terraſſant un Taureau, & l'égorgeant : ſçavoir,

1°. Que la ſeule Planéte ennemie du Soleil, étoit la Lune, qui par ſon interpoſition déroboit toute ſa lumiere & ſa chaleur, & empêchoit par conſéquent que les autres Aſtres n'envoyaſſent leurs influences ſur la terre ; parce que n'ayant de vie & d'action que ce qu'ils en tiroient du Soleil, & les rayons du Soleil étant les ſeuls canaux, par leſquels ils pûſſent faire paſſer ici bas leur vertu & leurs effets : dès que le Soleil étoit mort, pour ainſi dire, à l'égard de la terre, ils l'étoient auſſi.

2°. Que les mêmes Aſtres reprenoient leur force & leur vigueur, à meſure que le Soleil reprenoit la ſuperiorité qu'il avoit ſur la Lune : & c'eſt pour cela qu'on voit dans toutes les Tables Mithriaques les Signes & les Conſtellations marqués par les animaux, dont ils portoient le nom, s'élever & attacher leurs regards ſur le coup que Mithras porte à la Lune ; c'eſt-à-dire, ſur les premiers rayons que le Soleil jette ſur la terre, quand il ſort de l'ombre de la Lune.

3°. Que la cérémonie établie parmi les Mithricoles, de prendre le nom & la figure d'une Planéte ou d'une Conſtellation, avoit pour fin de recevoir immédiatement les influences de cet Aſtre, d'en poſſeder les vertus & les qualités, dans l'eſpérance d'être un jour transformés en cet Aſtre même : & c'étoit la Réſurrection qu'ils attendoient.

4°. Que les Planétes & les Constellations dont on ne prenoit ni le nom, ni la figure, apprenoient par le rang qu'elles tenoient dans l'antre de Mithras, sur quelle partie du corps humain elles dominoient. Tel est le Scorpion attaché aux parties de la génération du Taureau : tel est encore le Verseau placé à côté des jambes d'un jeune Mithras ; tel est enfin le Signe des Poissons gravé, pour ainsi dire, sous les pieds de toutes les figures qui composent les Mithriaques.

5°. Que l'argent, qui est la Planéte terrestre correspondante à la Planéte céleste qui est appellée Lune, produisoit proportionnellement sur l'or, Planete terrestre corrélative au Soleil, le même effet que la Lune produit sur le Soleil. En effet, le moindre mêlange d'argent dans de l'or, marqué par le Soleil & la Lune en conjonction, corrompt l'or à un tel point, qu'il lui fait perdre presque tout son prix.

6°. Que les arbres qu'on voit en dedans & au dehors de l'antre de Mithras, marquent deux choses : 1°. Que le culte de ce Dieu & des autres Astres avoit un rapport intime avec l'agriculture. Car c'étoit un dogme constant parmi les Mithricoles, que la fécondité ou la stérilité de la terre étoit liée essentiellement aux bonnes ou aux mauvaises influences, que les Astres envoyoient ici bas : & qu'ainsi pour obtenir les unes, & conjurer les autres, on avoit un intérêt particulier d'honorer la Milice du Ciel. 2°. Que les arbres qui étoient de l'appanage d'une Etoile, & en étoient dominés, si étant plantés sous son aspect à l'heure planétaire, on leur faisoit porter son nom, & qu'on leur rendît les mêmes honneurs qu'à l'Etoile : Ces arbres, dis-je, avoient autant d'intelligence & de vertu, que l'Etoile même qu'ils représentoient, & rendoient aux personnes qui les avoient plantés, des services importans par les avis qu'ils leur donnoient en songe, sur ce qui devoit arriver aux personnes, à la Religion & à l'état (1).

7°. Enfin, que cette multitude de symboles & de figu-

(1) *Voyez* Eunapius in Maximo pag. 75.

res dont est chargée la pierre gravée, que Leonard Agostino a tirée du Cabinet des Strozzi, qui a tenu si long-tems les Sçavans en échec, ne sçauroit arrêter quiconque a la clef des Mithriaques : qu'ainsi la tête de mort attachée à une palme marque l'état de mort & d'impassibilité où il falloit parvenir, pour mériter l'honneur d'être initié aux mystéres de Mithras. La couronne qui est au côté opposé, & qu'Agostino a pris pour un Soleil, exprime la profession que tous les Mithricoles étoient obligés de faire, de *n'avoir que Mithras pour leur couronne*. La Béquille indique cette Fête que les Egyptiens célébroient après l'Equinoxe de l'Automne, & qu'ils honoroient du nom de *Naissance des bâtons du Soleil*, pour insinuer que depuis ce tems-là jusqu'à la fin de l'année, le Soleil devient de jour en jour plus foible, & qu'il a besoin de bâtons pour se soûtenir. Je laisse les autres figures ; parce qu'elles sont synonymes à d'autres dont j'ai donné l'explication, ou qu'elles représentent simplement des Etoiles fixes, ou des Planétes, ou des Constellations, ou partie seulement de ces Astres.

La pierre gravée du Cabinet des Strozzi me fait faire une reflexion, que je suis surpris que d'autres n'ayent pas faite avant moi, puisqu'elle se présente naturellement d'elle-même : c'est que tous les *Abrasax*, car c'est ainsi qu'il faut dire & écrire ce mot, étoient autant de monumens consacrés à Mithras, puisqu'ils étoient de la nature de cette pierre. Cette verité saute aux yeux pour peu qu'on fasse attention, que la Divinité que les Basilidiens honoroient du nom d'*Abrasax*, étoit la même que celle que les Payens appelloient Mithras (1). Cela est confirmé par Porphyre, qui nous assûre dans un passage que j'ai déja rapporté, que la plûpart des mystéres de Mithras étoient de l'invention des Gnostiques, & non pas de Zoroastre. Or tout le monde sçait que les Basilidiens, les Marcosiens, les Carpocratiens, & autres Hérétiques connus sous

(1) *Basilides omnipotentem Deum portentoso nomine appellat Abraxas, & eundem secundùm Græcas litteras & annui cursûs numerum dicit in Solis circulo contineri : quem Ethnici sub eodem numero aliarum litterarum vocant Mithram.* Hieron. in Amos c. 3.

le nom de Gnoſtiques, étoient les Auteurs des Abraſax. Ces impies ne manquoient pas de graver ſouvent ſur ces pierres le nom grec ΜΕΙΘΡΑΣ, & de trouver dans les lettres de ce mot le nom ſacré des 365. jours qui compoſent l'année, & celui des 365. Cieux qui étoient, diſoient-ils, l'ouvrage des Anges que Mithras avoit tiré du néant par le canal de quelques autres puiſſances qu'il avoit d'abord créées. Il eſt peu d'Abraſax qui n'offrent aux yeux Mithras lui-même ſous différentes figures; tantôt avec la tête d'un coq, tantôt en Lion ou avec la tête d'un Lion, quelquefois ſous la forme d'Anubis, d'Eſcarbot, de Serpent, de Sphynx, ou de Singe; & d'autrefois avec une figure humaine qui avoit quelquefois des aîles, & qui quelquefois n'en avoit pas. Tout cela étoit accompagné des ſymboles de Mithras, ſur-tout des Signes du Zodiaque, d'Etoiles fixes, & enfin des ſept Planétes, dont ils faiſoient dépendre la vie & la mort des hommes.

La ſeule différence qu'il y avoit entre les Abraſax & les Tables Mithriaques, conſiſtoit en ce que ces dernieres avoient pour objet le culte & les myſtéres de Mithras; au lieu que les autres étoient de véritables taliſmans; on en peut juger par ces Inſcriptions & autres ſemblables qu'on y lit quelquefois: *Conſervez en ſanté l'eſtomac de Proclus. Vous qui reglez le cours du Soleil, remettez la matrice de cette femme*, &c. Entre une infinité de caracteres magiques, de chiffres, & de figures bizarres dont les Abraſax ſont chargés, on remarque les noms *Jehova*, *Adonai*, *Sabaoth*, celui de pluſieurs Patriarches de l'ancien Teſtament, celui de Jeſus-Chriſt, & la figure de la Croix. Enfin, car il faut ſe borner, les Abraſax ont enfanté le terme ſacrilege d'Abraſadabra, qu'on portoit autrefois pendu au col pour guérir de la fiévre double-tierce.

Voilà au plus juſte l'hiſtoire de Mithras, ſes myſtéres, & l'explication des ſimulacres monſtrueux, dont ſes Adorateurs ornoient toûjours ſon antre. A compter de l'an 687. de Rome que furent défaits les Pirates qui introduiſirent ſon culte dans l'Empire Romain, juſqu'à l'an 378. de Jeſus-Chriſt qu'il fut expreſſément défendu à Rome

par le Préfet de la Ville : cette fausse Religion a duré quelque quatre cens cinquante ans. Car je suppose que le coup qu'elle reçut alors dans cette Capitale, fut général : ce qui favorise cette idée, c'est que ce n'étoit que le contre-coup de ce qui lui étoit arrivé plusieurs années auparavant en Orient, & sur-tout à Alexandrie, où les Temples de Mithras étoient entierement abandonnés. Cependant comme l'Astrologie judiciaire faisoit tout le fond de cette Religion, on peut dire qu'elle n'a jamais pris fin, & qu'il n'y a aucune apparence qu'elle en prenne encore de long-tems, comme je le ferai voir dans un autre endroit.

VERITABLE FORME

DU *SAGUM* DES GAULOIS.

§. I.

Figure Gauloise extraordinaire, trouvée depuis peu dans la Basse-Bretagne. Jugement qu'en a porté M. Deslandes. Il n'est pas certain qu'elle représente une fille.

PLANCHE VII. 1.

CEtte figure Gauloise est singuliere & curieuse à tous égards: c'est M. Deslandes qui l'a fait connoître, & qui en a fait le sujet d'une assez longue Dissertation (1). Voici la description & l'histoire qu'il en a fait. » C'est une » statuë de vingt-deux pouces, & qui peut en avoir huit » dans sa plus grande largeur. Quoiqu'elle paroisse en » gros être d'une main gothique, on voit cependant quel- » que chose d'agréable & de fini dans les bras, les che- » veux & tous les traits du visage. Au premier coup d'œil, » cette statuë paroît être d'une pierre grise, assez com- » mune en Bretagne; mais quand on l'examine de près, » on s'apperçoit qu'elle est d'une matiere très-dure & très- » pesante, qui ne peut se rompre qu'à coups de marteau. » Les fragmens qui s'en détachent, s'égrainent facile- » ment entre les doigts, & se répandent d'un côté & » d'autre, comme le sable le plus fin.

(1) Elle a été inserée dans le Mercure de Septembre 1736. où l'on fait un grand éloge de cette piece, à l'exemple de l'Auteur des observations sur les écrits modernes, Lettre 68. pag. 183.

1



M. Deslandes

2



Riche paisanne en habit de nôces du Diocese de Léon.

3



Fruitiere de Brest en mantelet.

» J'ai long-tems douté ſi c'étoit la figure d'une fille ou » d'un garçon ; & mon doute étoit fondé ſur quelques » circonſtances particulieres, ſur un premier coup-d'œil, » que je ne puis ici détailler ; mais enfin le tout enſemble » m'a forcé de reconnoître, que c'étoit une jeune fille.

» Son habillement conſiſte en une Tunique ſans man- » ches, & un petit Manteau, qui couvre à peine les » bras. Ces ſortes de Tuniques, au rapport de Tacite, » étoient tiſſuës de lin, & les femmes de qualité s'en ſer- » voient communement, tant parmi les Germains, que » parmi les Gaulois....

» Pour ce qui regarde le petit Manteau, je ſuis aſſez » diſpoſé à croire que c'eſt un *Sagum* ; & on ne ſauroit » ſur cela me faire aucune difficulté ; car il y avoit des » *Sagum* de pluſieurs eſpeces. Le *Romanum* étoit fort am- » ple & ſans manches.... Le *Gallicum* reſſembloit le plus » ſouvent à un Manteau, dont les plis tomboient négli- » gemment autour du corps....

» La jeune-perſonne dont je vous envoye la figure, a » les cheveux courts & bien ſéparés, mais ſans aucun » ornement. C'étoit l'uſage des Gaules & de la Germa- » nie ; uſage qui ſe fait remarquer dans toutes les figures » que le tems a épargnées....

» Notre Gauloiſe a encore la main gauche mollement » étenduë ſur le ventre. Or elle tient de la droite un oi- » ſeau à long bec, qui me paroît une Becaſſe de mer. » Cette attitude eſt aſſez commune aux figures Celtiques, » & quand on en déterre quelques-unes, on leur trouve » toûjours dans les mains un oiſeau, un chien, un vaſe, » un panier, ou un petit coffre, &c. Perſonne juſqu'ici » n'a pû nous dire ce que ſignifient ces ſymboles....

» Il y a vingt ans que cette ſtatuë fut découverte par » des ouvriers qui travailloient au fort de *Bloſcon*, vis-à-vis » la pointe du quai de *Roſcof*. Elle étoit à plus de trente » pieds cachée dans la terre. Ces ouvriers l'ayant bien » nettoyée, ſaiſis eux-mêmes d'un reſpect inconnu, la » poſérent ſur un piédeſtal préparé à la hâte. Le peuple, » à ſon ordinaire, credule & ſuperſtitieux, y accourut en

» foule, & bientôt on donna à cette figure le nom de S. » *Pyric*, qu'une tradition vague & incertaine, suppose » avoir été Evêque & Comte de Leon.... Un savant » Ecclesiastique, à qui par hazard on en fit le rapport, » enleva secretement la statuë. C'est par son industrie & » par son attachement aux Belles-Lettres, qu'elle a passé » dans mon Cabinet. «

Voilà les seuls endroits de la Dissertation qui intéressent & qui fassent à notre sujet : le reste consiste en des excursions & des hors-d'œuvres, qui souffrent de grandes difficultés. Ce n'est pas que l'extrait que j'en ai fait, en soit exempt. Car enfin on cherche & on cherchera toûjours quel est ce *tout ensemble*, qui a tiré l'Auteur du *doute où il étoit, si cette statuë étoit la figure d'une fille ou d'un garçon, & qui l'a forcé de reconnoître que c'étoit une jeune fille.* La Tunique dont cette jeune personne est revêtuë, ne paroît point avoir eu part à la violence qui a été faite à M. Deslandes : elle est fenduë des deux côtés : & une Tunique fenduë des deux côtés ne fût guéres un vêtement de fille, pas même à Sparte, où les personnes du sexe étoient dressées aux mêmes exercices que les hommes.

§. II.

Le Sagum *des Gaulois étoit un Surtout qu'on mettoit par dessus les autres habits : il étoit ample, & tout d'une venuë ; il avoit des manches ; étoit fermé de tous côtés ; alloit au moins jusqu'à mi-jambe, étoit rayé de pourpre, & avoit à peu près l'air d'une Redingotte.*

Ce que dit M. Deslandes, que le petit Manteau qui couvre les épaules de la *jeune fille*, est un *Sagum*, & que le *Sagum Gallicum ressembloit le plus souvent à un Manteau, dont les plis tomboient négligemment autour du corps* ; tout cela, dis-je, est contraire aux Marbres, qui nous ont conservé la véritable forme du *Sagum Gallicum* : & il est surprenant

prenant que M. Deſlandes n'en ait nulle connoiſſance, puiſqu'ils ſont en aſſez grand nombre dans l'*Antiquité expliquée*, qu'il affecte de citer ſi ſouvent. Qu'il conſulte encore la Religion des Gaulois, & il verra de ſes propres yeux, que le vêtement dont nous parlons, étoit un Surtout, que les Gaulois mettoient par deſſus les autres habits; qu'il étoit ample, avoit des manches larges & tout d'une venuë; étoit fermé de tous côtés, alloit au moins juſqu'à mi-jambe, & avoit aſſez l'air d'une Redingote.

S'il ne veut pas s'en rapporter à ſes yeux, on le prie de vouloir bien rappeller dans ſon eſprit le *Saie* de nos Peres. Ce vêtement qui, à quelque altération près, conſervoit le nom & la forme du *Sagum* des Gaulois, a été depuis converti en juſte-au-corps. Or peut-on dire que le juſte-au-corps d'à preſent & le Saie de deux cens ans, *reſſemblât le plus ſouvent à un Manteau, dont les plis tomboient négligemment autour du corps*? Je l'ai dit, & je le répete encore; il étoit de l'eſſence du *Sagum Gallicum* qu'il eût des manches, qu'il fût long & fermé. En effet, Plutarque faiſant le portrait de Cecina, & marquant en détail ce qui lui avoit attiré la haine & le mépris des peuples, dit que c'eſt parce qu'il paroiſſoit en public avec les braies & les habits à manches des Gaulois (1). Si l'on demande à Tacite ce que c'étoit que cet habit à manches des Gaulois, qui alienoit de Cecina le cœur des Romains, il répondra dans un endroit de ſon hiſtoire parallele à celui de Plutarque, que c'étoit le Sagum (2).

La longueur du *Sagum* en général, eſt conſtatée par Trebellius Pollio, qui parlant des attentions que le Tyran Saturnin avoit pour ſes Soldats, ordonna qu'ils ne ſe mettroient jamais à table ſans avoir un *Sagum*, épais ſi c'étoit en hyver, leger quand c'étoit en Eté; afin qu'il ne pa-

(1) Γαλατικῶς ἀναξυρίσι καὶ χειρίσιν ἐνεσκευασμένος, σημείοις καὶ ἄρχουσι Ῥωμαϊκοῖς διαλεγόμενος. Plutar. in Othon. pag. 1069.

(2) *Ornatum ipſius, municipia, & coloniæ in ſuperbiam trahebant: quòd verſicolore ſagulo, braccas tegmen barbarum indutus, togatos alloqueretur.* Tacit. hiſt. lib. II. cap. 20. pag. 38.

rût aucune nudité, tandis qu'ils feroient couchés (1). On peut fur ce paffage, fixer à peu près la longueur du Sagum des Romains : ainfi comme leurs habits ordinaires n'alloient jamais que jufqu'aux genoux, pour produire l'effet que Saturnin s'étoit propofé, il falloit néceffairement que leur *Sagum* defcendît bien plus bas. D'où il eft aifé d'inferer que les *Sagum* des Romains n'étoient guéres moins longs que ceux des Gaulois.

Mais non feulement le *Sagum Gallicum* avoit des manches, & étoit long, mais encore il étoit fermé ; & c'eft la véritable idée qu'en donne Ifidore de Seville, lorfqu'il dit que le Sagum étoit *quarré*, & avoit quatre pointes. En effet, c'étoit un habit compofé de deux pieces, qu'on coufoit des deux côtés avec tout le haut, excepté l'endroit par où l'on faifoit paffer la tête. Nos Payfans & nos Charretiers en ont encore de femblables.

M. Deflandes voit bien à prefent que le mantelet de la Statuë de fon Cabinet, ne fçauroit avoir jamais été un *Sagum Gallicum.* Le moyen en effet qu'un ornement auffi petit, échancré de toutes parts, & taillé fur le modéle de celui que nous avons devant les yeux, eût pû fervir en un befoin à faire des voiles de Navire ? C'eft pourtant ce qui arriva dans la guerre que Civilis fit aux Romains ; car l'hiftoire obferve que la plûpart des Barques dont la Flote de ce Général étoit compofée, n'avoient pour voiles que des *Sagum* de diverfes couleurs, qui en les rendant legéres formoient un coup d'œil charmant (2).

Il eft donc vifible que ce que M. Deflandes prend pour un *Sagum* ne l'eft pas : une plus mûre réflexion à *ce tout enfemble*, qui l'a forcé de reconnoître que la jeune-perfonne qui le porte, *étoit une jeune fille*, lui auroit infpiré une penfée toute contraire. En effet, nulle part le *Sagum* ne fut l'habit des perfonnes du fexe. Ainfi le vêtement fur lequel M. Deflandes a débité de fi belles chofes, eft un

(1) *Hujus infigne eft, quod convivio difcumbere milites, ne inferiora denudarentur, cum fagis juffit, hyeme gravibus, æftate perlucidis.* Trebell. Poll. Trigint. Tyran. cap. 21.

(2) *Et fimul captæ lintres fagulis verficoloribus haud indecore pro velis juvabantur.* Tacit. hift. lib. 5. paulo ante fin.

mantelet, & le mantelet fit de tout tems partie des habits & des parures des Basses-Bretonnes, telle qu'étoit la jeune fille qu'il produit aujourd'hui. Qu'il jette les yeux sur une fille du Diocese de Leon, & sur une Fruitiere de Brest, que j'ai mis en parallele avec son antique, & il se convaincra non seulement de cette verité, mais encore qu'il n'étoit pas nécessaire qu'il eût recours à son *tout ensemble* pour décider sur le champ, que la personne dont les traits l'ont si long-tems arrêté, étoit vraiment une fille. Au reste, c'est des Bretonnes mêmes dont nous parlons, que les Dames Françoises ont emprunté le mantelet qu'elles portent depuis quelques années: & c'est à leur exemple qu'elles l'accompagnent de tous les agrémens dont il est susceptible.

§. III.

L'ame au sortir du corps représentée sous l'emblême d'un oiseau qui s'envole. Les Anciens donnoient toûjours des aîles à l'ame personnifiée. Origine de la coûtume de représenter les personnes qualifiées un oiseau sur le poing. Les Gaulois faisoient enterrer avec eux ce qu'ils avoient de plus cher.

» Quand on déterre quelques figures Celtiques, dit M. » Deslandes, on leur trouve toûjours dans les mains un » oiseau, un chien, un vase, un panier, ou un petit cof- » fre, &c. Personne jusqu'ici n'a pû nous dire ce que si- » gnifient ces symboles ». Ces dernieres paroles font soupçonner que M. Deslandes n'a pas lû tous les Auteurs qui ont entrepris d'éclaircir la Religion & les usages de nos Ancêtres, puisqu'il n'a parû jusqu'ici aucune de leurs figures, dont on n'ait tenté d'expliquer ce qu'il appelle *symboles*, excepté le chien; parce qu'on ne l'a vû nulle part entre les mains d'aucun Gaulois ou Gauloise, comme M. Deslandes assûre l'avoir vû.

Ainsi selon l'Auteur de la Religion des Gaulois, l'oi- Liv. 5. c. 8. p. 281.

ſeau que tient la figure Celtique, eſt la figure de l'ame au ſortir du corps, ou peut-être le ſymbole de la ſimplicité des mœurs & de la candeur de celui qui l'a entre les mains. Je ne vois pas en effet que cet oiſeau puiſſe ſignifier autre choſe; puiſque les Anciens de toutes ſortes de Nations s'étoient réünis à repréſenter l'ame ſous l'emblême d'un oiſeau. » Comment dites-vous à mon ame, dit le Prophéte » Roi, Paſſez ſur la montagne comme un paſſereau (1) «? & ailleurs: » Notre ame s'eſt échappée comme un paſſe- » reau du filet des Chaſſeurs (2) ». Dans ces endroits & en pluſieurs autres ſemblables les Interpretes conviennent, que le mot de paſſereau eſt mis pour exprimer ſimplement un oiſeau. Virgile voulant peindre le mouvement où étoient les ames dans les Enfers, quand elles y virent arriver Enée; dit, qu'elles *voltigeoient* autour de lui (3). Metellus Nepos pour immortaliſer la memoire de Philager ſon Précepteur, fit graver ſur un marbre un Corbeau qu'il plaça ſur ſon Tombeau (4). Les Romains ne faiſoient l'apothéoſe d'aucun Prince, qu'il n'y eût un Aigle au faîte du bûcher, qui prenoit l'eſſor auſſi-tôt qu'on y mettoit le feu; pour faire entendre que l'ame des Princes qu'on mettoit au nombre des Dieux, s'envoloit dans le Ciel. Enfin, pour mettre fin aux autorités qui établiſſent une verité d'ailleurs généralement reconnuë, on trouve quantité de marbres, où l'ame paroît ſous la figure d'un papillon (5); & un grand nombre d'autres où l'ame eſt perſonnifiée; en conſéquence de quoi elle a des aîles comme un oiſeau.

C'eſt donc ſans fondement, que M. Deſlandes croit que l'oiſeau, que cette jeune-perſonne a entre les mains, dénote qu'elle étoit de qualité. On ne peut guéres avoir ce ſentiment ſans confondre les tems & les Nations. Il eſt toutefois bien certain que les Gaulois n'ont jamais atta-

(1) *Quomodo dicitis animæ meæ: Tranſmigra in montem ſicut paſſer?* Pſal. 10. 1.

(2) *Anima noſtra ſicut paſſer erepta eſt de laqueo venantium.* Pſal. 23. 6.

(3) ... *Volitare cava ſub imagine formæ.* Æneid. 6.

(4) Θάψας δὲ Φιλάγρον τὸν καθηγητὴν ἐπιμελέστερον, ἐπέστησεν αὐτοῦ τῷ τάφῳ κόρακα λίθινον. Plutar. in Cicer. pag 874.

(5) Voyez l'antiquité expliquée, tom. 2. planche. 121. n. 3. &c.

ché aux oiseaux les idées, que cet Académicien leur attribuë : les François seuls en sont les Auteurs ; encore cela n'a-t'il eu lieu que plus de mille ans après que la Statuë dont il s'agit, a été faite.

M. Deslandes auroit peut-être mieux rencontré, en disant que cet oiseau étoit la figure d'un autre, que cette jeune-personne avoit extrêmement cheri pendant sa vie, & avec lequel elle avoit été enterrée. Car il est de notoriété publique, que les Gaulois observoient cette pratique à l'égard des esclaves, des animaux & des bijoux à quoi ils étoient attachés ici-bas. Mais je doute fort quece soient vraiment là les vûes de ceux qui ont fait faire ce bas-relief ; cependant il s'est trouvé de tout tems & parmi toutes sortes de Nations, des personnes qui ont fait ériger de superbes Mausolées à des chiens, à des coqs, à des chats, à des oiseaux, &c. (1) & qui se sont fait peindre & graver avec les animaux dont ils faisoient leurs délices : ainsi c'est se fatiguer à pure perte, que de chercher d'autres mystéres dans des symboles également équivoques & arbitraires.

» Ce qui doit ici causer le plus de peine, dit M. Des-
» landes, c'est que notre figure a une corde au col qui fait
» deux tours, & qui revient par dessous les bras. Est-ce
» là une parure ? Est-ce un cordon qui sert à retenir le
» manteau ? Est-ce une marque de honte & d'infamie ? Je
» n'oserois décider entre ces trois conjectures. La secon-
» de pourtant me paroît la plus vrai-semblable ».

On n'apperçoit sur la figure aucune trace des deux tours que la corde fait, selon M. Deslandes, autour du col de la jeune-personne qu'il a fait graver. On ne voit pas non plus que cette corde ou cordon revienne sur les bras ; mais dès qu'il y revient, il est certain que c'est pour retenir le mantelet, auquel il sert de bord du côté du col. Sur ce pied, ce cordon ne fait qu'un tour autour du col de la figure ; & ce tour tient lieu de collier selon le goût de la Nation ; ainsi c'étoit un ornement, & non pas une marque de honte & d'infamie. M. Deslandes a donc fort bien fait de rejetter une pareille idée ; ne fût-ce que pour

(1) Ælian. variar. hist. lib. 7. c. 4.

faire honneur à l'âge de la jeune-perſonne, qui la mettoit à couvert du ſupplice de la corde: bien plus, dans le cas qu'elle y eût été ſoûmiſe, & qu'elle l'eût éprouvé, ceux qui lui ont érigé ce monument, ne ſe ſeroient jamais aviſés de la repréſenter avec cette marque d'infamie; d'autant plus, que ſi c'eſt une fille, comme M. Deſlandes le croit, cette infamie auroit été précedée d'une autre, inſupportable aux perſonnes de condition: car les Loix, ſur-tout les Romaines, ne permettoient pas qu'on infligeât la peine de mort aux filles, ſans leur avoir fait perdre auparavant la virginité.

Sarcophage Singulier.



Aix en Provence.

Baquoy Sculp.

TOMBEAU ROMAIN.

Description d'un Bas-relief qui se voit dans une Eglise de la Ville d'Aix en Provence. C'est le devant d'un Sarcophage. Goût des Anciens de faire graver sur leurs tombeaux mille différentes choses qui n'y avoient nul rapport. Pourquoi l'Adultere de Mars & de Venus est représenté sur celui-ci. Symboles d'un fleuve. A quel point la fonction des Canephores étoit briguée. Les Canephores d'Athenes étoient le modelle des autres. Leur marche. Différente conduite que l'Eglise a tenuë à l'égard des Idoles.

PLANCHE VIII.

LE marbre que je donne ici, m'a été communiqué par M. de la Bâtie de l'Académie des Inscriptions ; il se voit à Aix scelé dans le mur d'une Chapelle (1) de l'Eglise de S. Sauveur. Il se ressent si fort des injures du tems, que les personnages n'y sont pas reconnoissables. Heureusement en 1592. qu'il étoit en bien meilleur état, M. de Burle Conseiller & Sécrétaire de la Chancellerie de Provence, le fit déssiner par un Peintre de Troies nommé Charles Marteau : c'est sur ce dessein qu'a été fait celui qui m'a été remis, & qui au reste ne paroît pas être d'une fort bonne main.

Quoiqu'il en soit, ce bas relief représente une Dame assise sur un lit, revêtuë d'une tunique & d'un manteau, & qui a sous ses pieds un marche-pied, au dessous duquel on a exposé à dessein, trois petits enfans nuds, & assis sur un tapis étendu par terre. Les coins du chevet du lit sont occupés, l'un par un Vieillard affligé qui appuye sa tête sur

(1) C'est la Chapelle de la Résurrection.

ſa main droite, & qui par deſſus ſes habits, porte une chlamide (1) ſelon quelques-uns, ou une pénule (2) ſelon d'autres. L'autre coin eſt rempli par une femme qui n'a rien de remarquable. A la gauche de la Dame on voit un jeune-homme, qui n'a qu'un manteau pour tout habit. Au pied du lit un homme nud, dont on ne voit que le dos, a les yeux attachés ſur la Dame, il porte une écharpe fort étroite & un manteau ſur ſon bras avec un dard barbelé. Derriere ce perſonnage on voit ſur la même ligne un pot & une femme : le pot a un col aſſez long, & la femme tient un manteau, qui au lieu de la couvrir, voltige au gré du vent, tandis qu'elle conſidere une colombe qui vient ſe repoſer auprès d'elle. Au pied de cette femme on remarque un homme nud étendu par terre, & qui s'élevant ſur ſon bras gauche tient un rameau de la main droite. Tout cela eſt terminé par une Canephore, dont la corbeille eſt remplie de fleurs & de fruits.

Au premier coup d'œil, on juge que ce relief eſt le devant d'un Sarcophage, ſur lequel on a voulu repréſenter la mort d'une Dame de qualité, avec les perſonnes qui ont aſſiſté à ſa mort, ou qui s'intéreſſoient le plus à ſa perte : ainſi on ne peut pas douter que le Vieillard ne ſoit ou le pere, ou le mari de cette Dame ; qu'elle ne laiſſe Orphelins les trois enfans qui ſont ſur le tapis ; que le jeune-homme & la jeune femme qui ſont autour de ſon lit, ne ſoient de ſes plus proches parens ; & enfin que les autres figures n'y ayent été placées pour ſervir d'ornement. A la verité ces ſortes d'ornement contraſtent avec l'objet principal : mais le contraſte étoit du goût des Anciens, & il avoit paſſé ſi bien en régle, qu'il ſeroit difficile de trouver aucun Tombeau, quelque peu chargé qu'il ſoit, qui n'offre à la vûë ou des traits de la fable & de l'hiſtoire, ou

(1) La Chlamide étoit un habit court, ouvert, dégagé & militaire, qu'on mettoit par deſſus tous les autres, & qui s'attachoit ſur l'épaule.

(2) La Penule ſe mettoit auſſi par-deſſus les autres habits; elle étoit longue, peſante & fermée de tous côtés, hors un peu par-devant & par le bas ſeulement ; afin que celui qui la portoit, pût marcher plus aiſément. Cela n'empechoit pas qu'elle ne fût embarraſſante. *Quid minus promptum ad pugnam, quam Pænula irretitus ?* Cic. pro Milon. cap. 20.

des

des orgies ou des Fêtes, ou des jeux, ou des Sacrifices, ou des cérémonies de Religion, ou des pompes, ou des combats, ou des allégories, ou d'autres choses semblables, qui n'ont nul rapport avec l'évenement, dont on a voulu consacrer la mémoire. Cette verité est si constante & si généralement reconnuë, que je me crois dispensé d'en apporter d'autre exemple, que celui que fournit le marbre même que j'explique.

Il est certain que la femme nuë, autour de laquelle voltige le pigeon est Venus, & que l'homme qui est armé d'un dard, est le Dieu Mars. Voilà donc l'adultere de Mars & de Venus parfaitement bien exprimé : ce même adultere & celui de quelques autres Divinités, se trouve de même sur plusieurs marbres semblables : les bons Antiquaires ne soupçonneront jamais, que la conduite irréguliere des personnes sur le Tombeau desquelles ces représentations se voyent, ait contribué à les y faire graver ; parce qu'ils sçavent bien que les Anciens détestoient, & combattoient autant dans leurs semblables ces sortes de desordres, qu'ils les canonisoient dans les Dieux : & qu'ainsi ils se sont bien gardés de rien mettre sur le Tombeau de ceux dont ils vouloient éterniser le souvenir, qui pût donner la moindre atteinte à leur réputation. D'ailleurs on observe d'un côté, que des crimes si honteux n'ont guéres été gravés que sur des Tombeaux de femmes, & de l'autre que l'Inscription, quand il y en a, marque expressément que celles en l'honneur de qui ces monumens ont été dressés, étoient *un rare exemple de la foi conjugale* : ce qui met en évidence que ces Tableaux ou ne symbolisent point avec la vie de celles, dont les cendres sont enfermées dans ces Tombeaux, ou n'y ont été mis que pour immortaliser les femmes, qui se distinguoient par leur fidelité & l'austerité de leurs mœurs. Sur ce pied ce seroit en pure perte qu'on donneroit la torture à son esprit, pour trouver dans la conduite de la Dame représentée sur ce Sarcophage les raisons, qu'on a pû avoir d'y étaler l'adultere de Mars & de Venus. On feroit bien mieux de les chercher dans la Religion que professoit cette Dame. Cette Religion étoit

celle des Gaules : Or dans les Gaules Mars & Venus passoient pour Divinités *inferieures* ou des Enfers, comme nous l'apprend une Inscription trouvée dans la Forêt de Belême, que j'ai rapporté plus haut (1), parce qu'à la Venus *Infera*, *Libitina* & *Epitymbia* des Grecs & des Romains, les Gaulois en particulier ajoûtoient le Dieu Mars : aussi lui donnoient-ils le surnom d'*Olloudius* (2), qui signifie *meurtrier*, & le mettoient à la tête de plusieurs Inscriptions sépulcrales (3), ou le représentoient armé d'un dard, qui est le symbole de la mort que ce Dieu porte par tout. Sans compter que le dard sur les Sarcophages consideré en lui-même, & indépendamment de toute autre circonstance, désigne la mort (4) des personnes qu'on veut faire passer à la posterité, sur-tout quand le dard est barbelé, comme il paroît l'être ici. Toutes ces lumieres nous conduisent insensiblement à l'explication du pot, & nous découvrent qu'il ne figure sur ce marbre, que pour recevoir les cendres de la défunte.

Mais cet homme couché qui s'éleve sur son bras gauche, & qui tient un roseau de la main droite, qui est-il ? que marque-t'il ? Tout ce que je puis dire, c'est que c'est un Fleuve. Dans la LXX. planche du premier tome du supplément de l'Antiquité expliquée, où le crime que Mars commit avec Rhea Silvia est fidelement exprimé, le Tibre est représenté de la même maniere, que le Fleuve qui s'offre à nos yeux. Là, le Tibre insinuë que ce fut sur le bord de ses eaux que Mars satisfit sa passion : comme il ne nous est pas permis de former des idées semblables touchant notre Fleuve, on peut supposer que c'est le Fleuve qui arrose les champs Elisiens, & marque la félicité dont la vertu de la Dame qui

(1) Pag. 143.

(2) VIGILIA METIA
MASSAE FILIA
MARTI OLLOUDIO
V. S. L. M.
Spon Miscell. pag. 97.

(3) D. M.
MARTI. VINCIO. M. RUFINUS. FIL. GAL.
IIIIIVIR. ET INCOLA CEMANEI
EX VOTO.
Voyage Litteraire t. 1. Voyez Gruter. pag. 58. n. 8. Keysler *Antiquitates sel. septent.* pag. 445.

(4) Voyez les Marbres d'Oxfort p. 129. edit. 1676.

vient d'expirer, devoit être récompensée dans les Enfers.

Pour la Canéphore, elle insinuë que cette Dame étoit non seulement initiée dans les mysteres de quelque Divinité telle que Cerès, Minerve, Bacchus, Junon ou autre, dans les Fêtes desquelles les Canéphores joüoient toûjours le premier rôle; mais encore qu'avant son mariage elle avoit été elle-même Canéphore: honneur distingué, & qui étant réservé aux filles de la premiere condition, ne manquoit pas d'être brigué avec beaucoup de chaleur: témoin l'expulsion des Pisistrates d'Athenes, qui ne fut conçûë, entreprise & conduite à sa fin par Harmodius, que pour vanger l'affront qu'Hipparchus (1) avoit fait à sa sœur, de l'exclure du nombre des Vierges Canéphores dans une Fête particuliere (2).

La fonction de Canéphore consistoit à porter sur la tête, dans les Pompes publiques & générales, des paniers d'or ou dorés, remplis de fruits & autres choses concernant les Sacrifices & les Mysteres des Dieux, en l'honneur desquels ces Pompes étoient instituées. Les Canéphores d'Athenes qui étoient le modéle des autres, avoient chacune une servante à leur côté, qui portoit un parasol pour les défendre des ardeurs du Soleil (3), & une chaise pour les faire reposer de tems en tems dans le cours de leur marche (4).

L'Eglise où le Sarcophage dont je viens de parler, se voit encore, confirme ce que j'ai dit autre part, que le génie des Chrétiens des premiers siécles étoit de placer, & quelquefois d'enfoüir les Idoles dans les Eglises pour servir de trophée à la Religion: La France seule fournit plusieurs preuves de cette verité; tels sont les bas-reliefs trouvés en 1711. dans la Cathédrale de Paris, la fameuse Idole de S. Germain des Prés, la *Ferrabo* de l'Eglise de S. Etienne de Lyon, l'Hercule de la Cathédrale de Strasbourg, & quantité d'autres Monumens qu'il est inutile de

Relig. des Gaulois t. 2. pag. 145.

(1) Fils de Pisistrate & frere d'Hippias, qui regnoit alors à Athenes.

(2) Κανοῦν οἴσουσαν ἐν πομπῇ τινι. Thucid. lib. 6. pag. 450.

(3) Τὸ σκιάδειον, κατασκεύασμά τι, ὅπερ ἔχουσιν αἱ Κανηφόροι ἀπιοῦσαι εἰς τὰ Ελευσίνια ὑπὲρ μὴ καίεσθαι ὑπὸ τοῦ ἡλίου. Schol. Aristoph. Avib. pag. 610.

(4) Ταῖς γὰρ Κανηφόροις σκιάδειον καὶ δίφρον ἀκολουθεῖ τις ἔχουσα. Idem ibid pag. 612.

détailler. Pieuſe coûtume qui arrache ce beau mot à S. Auguſtin : Les fideles, dit-il, ne traitent pas moins bien les Temples, les Idoles & les Bois ſacrés que la perſonne des Payens ; ainſi comme ils n'exterminent point ces derniers, mais les convertiſſent & les changent, de même ils ne détruiſent ni n'abbattent les autres, mais ils les conſacrent à Jeſus-Chriſt (1). Cependant comme on fait poiſon de tout, l'Egliſe s'eſt vû dans la ſuite obligée de tenir une conduite toute contraire ; parce qu'en pluſieurs endroits, ces Idoles étoient un ſujet de ſcandale aux Chrétiens.

(1) *Cum Templa, idola, Luci .... in honorem Dei convertuntur, hoc de illis fit quod de hominibus, cùm ex ſacrilegis & impiis in veram religionem convertuntur.* Aug. ad Publicol. ep. 47.

Planche IX. pag. 309.

Venus Epitragia.



M. le Duc de Sully. Baquoy Sculp.

VENUS EPITRAGIA.

§. I.

Description d'un beau marbre. A quelles marques on reconnoît l'enlevement de Proserpine. De quelle maniere Hellé périt dans la mer. Deroute des Dieux dans la guerre qu'ils ont contre les Géans. Leur fuite en Egypte après s'être transformés en bêtes. Attentat de Porphyrion. Ce Géant est écrasé par la foudre.

CET excellent morceau de Sculpture antique, a un pied & sept pouces de hauteur, sur deux pieds un pouce & demi de largeur. Le premier objet qui frappe, & celui auquel les autres se rapportent ou doivent se rapporter, est une femme qui n'a pour tout habit qu'un grand voile qui flote au gré du vent, & dont le Sculpteur a habilement menagé une des extrémités, pour cacher sa nunité sans dérober la vüë d'aucune partie de son corps. Cette femme traverse la mer assise sur un bouc, à la barbe duquel elle se tient. Le Bouc paroît animé & avoir de la complaisance à porter cette femme : & il fend les flots avec d'autant plus de rapidité, qu'il a une croupe de poisson. Ce qui pourroit troubler son plaisir, c'est un Triton qui selon quelques-uns, veut partager celui qu'il a de la porter ; & selon d'autres, veut enlever cette femme, & l'arracher de dessus son dos. En effet, on voit visiblement à son mouvement, à sa marche, à ses regards, enfin à son attitude, qu'il a dessein d'en faire sa proie.

PLANCHE 4.

A la suite de cette femme, on en voit une autre qui n'est pas mieux couverte : Elle est à cheval sur un Dauphin, qui la porte à reculons ; parce que son corps est tourné

dans un ſens contraire au chemin qu'elle tient. Elle eſt attentive à l'action du Triton, & a dans ſa main une eſpece de roſeau, que les Naturaliſtes appellent maſſe.

Ces deux femmes ſont précedées par une troiſiéme, qui va devant, aſſiſe, comme on dit, à califourchons ſur un Triton qui a des pieds de Centaure. Celle-ci comme l'autre, a les yeux fixés ſur celle qui eſt au milieu pour voir ce qui lui arrivera : mais c'eſt ce qu'on ne voit pas bien, & ce qu'on ne trouve nulle part.

Car de penſer que ce ſoit ici l'enlevement de Proſerpine, comme je l'ai oüi dire à un habile Antiquaire ; c'eſt ce qui ne paroît nullement fondé. J'ai beau ouvrir les yeux, je n'apperçois aucune ombre d'enlevement. L'hiſtoire même ou plûtôt la fable, s'inſcrit en faux contre ce ſentiment. En effet, tous les Mythologues ſans exception de concert avec les marbres qui repréſentent l'enlevement de Proſerpine, font foi que cette Déeſſe étoit dans un bois ou en pleine campagne, quand elle fut enlevée. 2°. Que Pluton lui-même, & en perſonne, fit le coup. 3°. Que Pluton jetta Proſerpine dans un char. 4°. & enfin, que Proſerpine fit tous les efforts poſſibles pour ſe tirer des bras de Pluton, pour lequel elle avoit une averſion invincible. Où eſt ici ce bois ou cette campagne ? Où eſt Pluton ? Où eſt ſon char ? Où ſont ces efforts de la part de Proſerpine pour échapper à Pluton, & l'horreur qu'elle témoigna de la violence qu'on lui faiſoit. Vainement on diroit que la femme qui eſt ſur le Dauphin, a l'air de Cerès, & que ce qu'elle tient dans ſes mains, peut paſſer pour des épis. Sans compter que les Auteurs & les marbres varient ſi fort ſur toutes ſortes de ſujets, qu'on n'en ſçauroit produire un ſeul, où il n'y ait du plus ou du moins, ou enfin des changemens conſidérables.

Il eſt vrai que la fable, ſur laquelle eſt fondée la Religion des Anciens, reçoit différentes formes dans les différens monumens qui nous l'ont conſervée : mais ce n'eſt qu'à l'égard des circonſtances, & non pas à l'égard du fond, qui eſt toûjours invariable & par tout le même. Ainſi ce ſeroit vouloir étrangement s'abuſer, que de pren-

dre occaſion des variations dont on parle, pour attacher aux marbres antiques des explications, dont ils ne ſont nullement ſuſceptibles.

La figure qu'on honore du nom de Cerès, eſt certainement de ce nombre. Sa nudité, & le roſeau qu'elle tient dans ſa main, ſont toutes marques que ce n'eſt point Cerès. Ici Cerès devroit être armée d'une ou de deux torches, à pied, ou ſur un char attellé de dragons, courant après le Raviſſeur de ſa fille, & voulant l'arracher de ſes mains. Comme donc on ne remarque rien de ſemblable dans notre Relief, je ne crois pas qu'on doive l'expliquer plûtôt de l'enlevement de Proſerpine, que de celui d'Europe, qui n'eſt venu dans l'eſprit de perſonne.

D'autres Savans croyent que l'animal ſur lequel eſt aſſiſe la femme qui jouë le premier rôle dans notre monument, eſt le fameux Belier, dont la toiſon étoit d'or: & qu'ainſi la femme qui eſt deſſus, eſt Hellé qui ſe ſauve de la Béotie pour éviter les embûches de ſa bellemere, & n'être pas la victime des mauvais conſeils qu'elle donnoit à ſon pere Athamas.

Mais tout combat ici ce ſentiment; car outre que l'animal dont il s'agit, n'eſt point un Belier, mais un Bouc; ſoit que le Belier ſur lequel Hellé étoit montée, traverſât les mers, ou qu'il fendît les airs, il eſt certain que cette fille tomba & périt dans cette partie de l'Océan, qui depuis cette chûte a porté le nom d'Helleſpont. Ainſi ce ne ſeroit point Hellé, mais Phryxus qui ſeroit ſur ce Belier; ce qui eſt inſoûtenable. J'obmets de dire qu'on ne ſauroit repréſenter Hellé ſur le Belier, ſans y repréſenter auſſi ſon frere en même-tems, puiſque la fable porte que depuis le moment qu'ils monterent l'un & l'autre ſur cet animal, ils ne ſe quitterent, que quand Hellé fût engloutie par les flots. Ajoûtez que les deux femmes dont l'une précede & l'autre ſuit l'Hellé prétenduë, broüillent étrangement l'hiſtoire ou la fable qu'on ſe propoſe d'éclaircir.

Il y a un troiſiéme ſentiment qui ſouffre moins de difficultés, quoiqu'il ne ſatisfaſſe pas entierement. Ceux qui

l'ont ouvert, croyent que c'eſt une partie de la deroute des Dieux, quand combattant contre les Géans, ils furent ſi épouvantés à la vûë de Typhon, qu'ils prirent tous la fuite, & ſe retirerent en Egypte, & comme ils ne s'y trouvoient pas trop en ſûreté, ils ſe cacherent ſous la figure de différens animaux. Jupiter ſe traveſtit en Belier, Apollon en Corbeau, Bacchus en Bouc, Diane en Chat, Junon en Vache, Venus en Poiſſon, Mercure en Ibis, &c (1). On ajoûte que Jupiter pour ſe debarraſſer du Géant Porphyrion, qui le ſerroit de trop près, lui inſpira de l'amour pour Junon : qu'auſſi-tôt ce Géant voulut attenter à l'honneur de cette Déeſſe ; & comme il étoit ſur le point d'exécuter ſon infame deſſein ; Jupiter lança la foudre contre lui, & Hercule le perça de ſes fléches (2). Selon quoi, dit-on, ce Belier ou ce Bouc qui traverſe les flots, eſt Jupiter ou Bacchus qui fuyent & emportent Junon ; & ce Triton eſt Porphyrion qui veut faire violence à Junon.

Les Auteurs de ce ſentiment ne diſent rien des autres figures du Relief, parce qu'ils les regardent comme des ornemens que l'ouvrier a jetté dans ſon travail, & dans leſquels il a voulu faire admirer la délicateſſe de ſon ciſeau.

Ce ſentiment frappe, & paroît aſſez bien ſoûtenu : ainſi je ne ferois point de difficulté de l'adopter, ſi je n'étois arrêté par quelques difficultés que je vais propoſer. La premiere, eſt que le combat des Géans, & de Porphyrion en particulier contre les Dieux, eſt anterieur à celui que les Dieux eurent à ſoûtenir contre Typhon, dont le ſuccès tourna à leur honte ; puiſqu'ils furent réduits à prendre la fuite, & à ſe transformer en bêtes pour n'être pas reconnus.

(1) *Duxque gregis fit Jupiter ....*
Delius in corvo, proles ſemeleia Capro,
Fele ſoror Phœbi, nivea Saturnia vaccâ,
Piſce Venus latuit, Cillenus Ibidis alis.
Ovid. Metam. lib. 5.

(2) Ζεὺς δὲ αὐτῷ πόθον Ἥρας ἐνέβαλεν· ἥτις καὶ καταῤῥηγνύντος αὐτοῦ τοὺς πέπλους, καὶ βιάζεσθαι θέλοντος βοηθοὺς ἐπεκαλεῖτο· καὶ Διὸς κεραυνώσαντος αὐτὸν, Ἡρακλῆς τοξεύσας ἀπέκτεινε. Apollod. Biblioth. lib. 1.

La ſeconde ; c'eſt que Junon n'a jamais été répréſentée nuë, comme elle eſt ici, ſinon peut-être ſur quelques marbres rares qui repréſentent le Jugement de Pâris. D'ailleurs Apollodore dit en termes exprès que Junon avoit ſes habits ordinaires, quand Porphyrion entreprit de violer la couche du pere des Dieux ; puiſqu'il obſerve que ce Géant avoit déja déchiré le Peple de cette Déeſſe, & qu'il la pouſſoit à bout quand il fut écraſé par la foudre, & percé de fléches.

3°. Porphyrion étoit un Géant d'une bravoure & d'une force extraordinaire ; auſſi faiſoit-il face à pluſieurs Dieux à la fois. Ici c'eſt un Triton ordinaire, qui n'a rien de farouche ni de martial, & qui paroît tout occupé de quelque amourette.

4°. Enfin à conſidérer l'antique, ſoit de près, ſoit en général, on y trouve je ne ſçai quoi qui reſpire quelque fête ou quelque partie de plaiſir, que les Divinités qui y ſont repréſentées ont fait ſur la mer, & c'eſt ce qui fait naître un dernier ſentiment qui paroît être le ſeul véritable.

§. II.

Naiſſance de Venus. Prix d'un Tableau d'Apelles qui la repréſentoit. Venus n'a jamais porté le nom de Tritonia. *Venus ſouvent repréſentée ſur un Bouc marin. C'eſt Venus* Epitragia. *Hiſtoire de Theſée. Le Bouc ſur lequel eſt Venus, eſt Pan. Hiſtoire de Pan & de Typhon. Pan honoré en Egypte ſous la forme d'un Bouc. Ville bâtie en ſon honneur.*

Il conſiſte ce ſentiment, à dire que la Divinité aſſiſe ſur le Bouc marin, eſt Venus. Cette Déeſſe, comme tout le monde ſçait, étoit née de l'écume de la mer : elle-même faiſoit gloire d'être née dans l'Empire de Neptune ; & elle ne s'adreſſoit jamais à ce Dieu pour en obtenir quelque grace, qu'elle ne lui rappellât le ſouvenir d'une circonſtance, dont il lui revenoit tant d'hon-

neur. Il ne faut donc pas être surpris que les Anciens se soient, pour ainsi dire, picqués de la représenter sur la mer en mille situations différentes.

La Venus de cette sorte, qui a le plus fait de bruit, étoit Venus Anadyomene, c'est-à-dire, qui naît ou sort de la mer : c'étoit le chef-d'œuvre d'Apelles. Auguste la fit placer dans un Temple où étoient les cendres de César. Pline observe que le tems ayant gâté le bas du tableau, il ne se trouva aucun Peintre dans tout l'Empire Romain, qui fût en état de rétablir ou de faire revivre la peinture ; défaut, ajoûte-t-il, qui ne faisoit qu'augmenter son prix, & tourner à la gloire d'Apelles (1). Ausone nous apprend qu'entre autres coups de pinceau qui la faisoient estimer, on admiroit sur-tout l'élegance avec laquelle la Déesse essuyoit ses cheveux & en faisoit découler l'écume qui y étoit attachée (2). Plusieurs Antiques représentent encore Venus de même.

On la voit aussi sur des Coquilles, sur des Cignes, sur des Dauphins, sur des Chevaux & des Centaures marins, sur des Tritons ; mais il ne faut pas inferer de là que Venus ait porté le nom, ou surnom de Tritonia ; puisque cette épithéte étoit reservée à Pallas, & qu'il n'y avoit qu'elle qui en fût honorée à cause du lieu de sa naissance (3). Enfin on trouve encore des Venus sur les ondes simplement, & ce qui fait parfaitement à notre sujet, sur des Boucs marins. Il falloit que cette derniere maniere de représenter Venus fût au goût des Anciens ; puisqu'il s'est conservé jusqu'à nous plusieurs Reliefs, qui nous l'offrent ainsi. En effet, l'Auteur de l'Antiquité expliquée en a déja publié deux : & Pausanias assûre qu'en une Ville de la Grece il y en avoit un semblable jetté

(1) *Hujus enim inferiorem partem corruptam qui reficeret, non poterat inveniri : verum ipsa injuria cessit in gloriam artificis.* Plin. hist. lib. 35. cap.

(2) *Ut complexa manu madidos salis æquore crines*
Humidulis spumas stringit utraque comis.
Auson. Epigr.

(3) Servius in illud Æneid. 11.
Nec dubiis ea signa dedit Tritonia monstris.
Sane Tritonia antonomasium est, idest vice nominis ponitur, quia proprium est Minervæ.

en fonte par Scopas ; mais il avouë ingenuement qu'il laisse à d'autres à deviner ce que ce Bouc peut signifier (1).

Je me garderai bien d'en vouloir plus savoir que Pausanias ; j'observerai seulement que notre Venus est celle que les Anciens appelloient *Epitragia* , pour la distinguer de tant d'autres dont les Villes & les Bourgades étoient semées. Ce nom signifie proprement, *qui est sur un Bouc*. Selon quoi Plutarque ne seroit pas trop fondé de rapporter l'origine de cette dénomination à un évenement qu'il raconte ainsi : » Thesée avant que d'entreprendre le voyage de Créte, où il devoit combattre le Minotaure, alla consulter l'Oracle de Delphes. L'Oracle lui ordonna de prendre Venus pour protectrice, & de prier cette Déesse de vouloir bien s'embarquer avec lui, & l'accompagner. Thesée exécuta fidélement les ordres d'Apollon. Ainsi étant sur le point de partir, il ne manqua pas d'offrir à Venus une Chevre en sacrifice : mais la Chevre fut tout-à-coup metamorphosée en Bouc. D'où, continuë Plutarque, est venu le nom d'*Epitragia*, qu'on a donné depuis à Venus (2).

Mais qu'il s'en faut que le bouc sur lequel est Venus Epitragia, soit d'un ordre aussi bas que celui dont parle Plutarque. J'ai déja remarqué, & cet Auteur auroit dû le faire avant moi, que ce bouc étoit moitié poisson : or l'Antiquité n'a donné cette forme qu'à une seule & même Divinité, qu'elle honoroit tantôt sous le nom de Pan, & tantôt sous celui de Capricorne (3).

Il n'est nullement surprenant que Pan tînt si fort du bouc ; puisqu'on débitoit que Mercure son pere avoit pris la figure de cet animal, pour vaincre la résistance de Penelope, qui l'enfanta ensuite de cette galanterie. Quoiqu'il

(1) Ἄγαλμα Ἀφροδίτης χαλκοῦν, ἐπὶ τράγῳ κάθηται χαλκῷ... τὰ δὲ... ἐς τὸν τράγον παρίημι τοῖς θέλουσιν εἰκάζειν. Pausan. lib. 6. pag. 392.

(2) Θυόντι δὲ πρὸς θαλάσσῃ τὴν αἶγα θήλειαν οὖσαν, αὐτομάτως τράγον γενέσθαι· διὸ καὶ καλεῖσθαι τὴν θεὸν Ἐπιτραγίαν. Plutar. in Theseo pag. 8.

(3) *Pan Deorum voluntate, quòd ejus monitu vim Typhonis evitarant, in astrorum numerum relatus ; & quòd se in Capram eo tempore converterat, inde Ægocerus est dictus, quem nos Capricornum dicimus.* Hygin. fabul. 196.

en ſoit cependant de cela, car la Mythologie varie extrêmement ſur ce point, comme en tout autre : Voici l'origine de la queuë de poiſſon qu'on donne à ce Dieu, avec quelques autres traits qu'on ne trouve pas ordinairement : J'avertis ſeulement que je me vois obligé de corriger en pluſieurs endroits le texte d'où je les tire, parce qu'il eſt viſiblement corrompu.

Apud Arat. Phænom.

» On repréſente le Capricorne comme Egipan, dit le » Commentateur d'Aratus ; c'eſt-à-dire, moitié bouc, » moitié poiſſon. On rapporte l'honneur qu'il a eu d'être » transformé en Aſtre à celui d'avoir été nourri avec Jupiter. En effet, Epimenides aſſûre qu'il a été élevé avec » ce Dieu ſur le Mont Ida, & qu'il ſe déclara pour lui » dans la guerre qu'il eut contre les Titans, & parce qu'il » avoit porté les autres Dieux à prendre les armes dans » cette occaſion, Jupiter le mit au nombre des ſignes du » Zodiaque : Il voulut auſſi que la chevre qui lui avoit » donné le jour, eût une queuë de poiſſon, à cauſe qu'elle » avoit découvert l'Ecreviſſe de mer. Nigidius dit pourtant que le Capricorne ne fut transferé dans le Ciel, que » lorſque Jupiter eût tenu une aſſemblée générale au ſujet » de Typhon, qui infeſtoit l'Egypte, & ſe retiroit dans » une caverne du Mont Taurus. Jupiter donc ayant propoſé aux Dieux, ou de s'oppoſer à ce monſtre, ou de » lui ceder l'empire de la terre ; Pan ſe leva, & dit, que les » Dieux pour tromper Typhon n'avoient point de meilleur » parti à prendre, que celui de ſe transformer en bêtes : & » pour les animer par ſon exemple, il ſe jetta ſur le champ » dans un Fleuve moitié bouc, moitié Poiſſon (1). Les Dieux » goûterent cet avis ; & jettant les couronnes de fleurs » qu'ils avoient ſur la tête (2), ils prirent la forme les » uns d'oiſeaux, les autres de poiſſons, & d'autres encore » d'animaux à quatre pieds ; ce qui leur réüſſit ſi bien,

(1) *Eodem tempore Pana dicunt in flumen ſe dejeciſſe, & poſteriorem partem corporis effigiem piſcis, alteram vero hirci feciſſe.* Hygin. Aſtronom. in Capricor.

(2) Τὺς ςεφάνυς ἀπέθεντο οἱ θεοὶ ἐν Αἰγύπτῳ πυθόμϐροι Βασιλεύειν τὸν Βάβυν, ὅς ἐςι Τυφῶν. Athen. lib. 15. pag. 680.

» qu'ils passoient & repassoient devant Typhon sans qu'il » se doutât que c'étoient eux : comme la Scene se passa » en Egypte, les Egyptiens ont pris de là occasion d'ho» norer les bêtes comme des Divinités.

» Typhon ne voyant paroître aucun Dieu, se flatta de » les avoir intimidés au point de n'oser plus lui tenir tête, » & crût qu'ils lui abandonnoient le gouvernement des cho» ses d'ici bas. Mais il se trompoit, car les Dieux s'occu» perent pendant dix-huit jours entiers à prendre des me» sures justes pour se défaire de lui ; ce qui fut executé par » Apollon, qui l'écrasa d'un coup de foudre dans le Tem» ple de Memphis, où tous les nouveaux Rois d'Egypte » ont coûtume de se faire couronner.

» Les dix-huit jours que les Dieux prirent pour tenir » conseil contre Typhon, sont autant de jours de Fête, » que les Egyptiens célebrent tous les ans ; & ils sont dans » la persuasion, que les enfans qui naissent l'un des jours » de cette festivité, ne passe jamais le dernier.

» Après la défaite de Typhon, les Dieux mirent Pan au » nombre des Constellations ; & les Egyptiens en recon» noissance de l'avis qu'il avoit donné aux Dieux, de se ca» cher sous des formes d'animaux, & de ce qu'il avoit pris » la forme d'un bouc (1), l'appellerent Egipan, & bâti» rent en son honneur la Ville de Panopolis.

Voilà l'origine, la condition, les talens & les exploits du bouc sur lequel est Venus *Epitragia*; voilà aussi les différens degrés par où il est parvenu à l'apothéose. Sa fortune étoit d'abord petite ; & elle n'a jamais passé celle de demi-Dieu. Il n'est donc pas vrai que Pan, qui est ce mê-

(1) C'étoit le Mendés des Egyptiens, car dans leur langue Mendés signifie un Bouc. Pan étoit honoré & adoré dans un Bouc, que les Mendesiens nourrissoient tendrement & avec grand soin : non, dit Herodote, qu'ils crussent que Pan eût cette figure, mais pour des raisons dont les Prêtres du Païs jugeoient à propos de faire un mystere. Le voile est levé à présent. Au reste, ajoûte Herodote, ce Bouc est appellé Apis dans tout le nome de Mendés, & on ne lui sacrifie que des brebis, & jamais des chevres : les honneurs qu'on lui rendoit, venoient de ce que Pan passoit dans l'Egypte pour être du nombre des huit Dieux de la premiere création : car selon eux, les Dieux avoient été formés à différentes reprises. D'abord ils n'étoient que huit ; puis ils furent portés à douze & enfin à vingt-quatre.

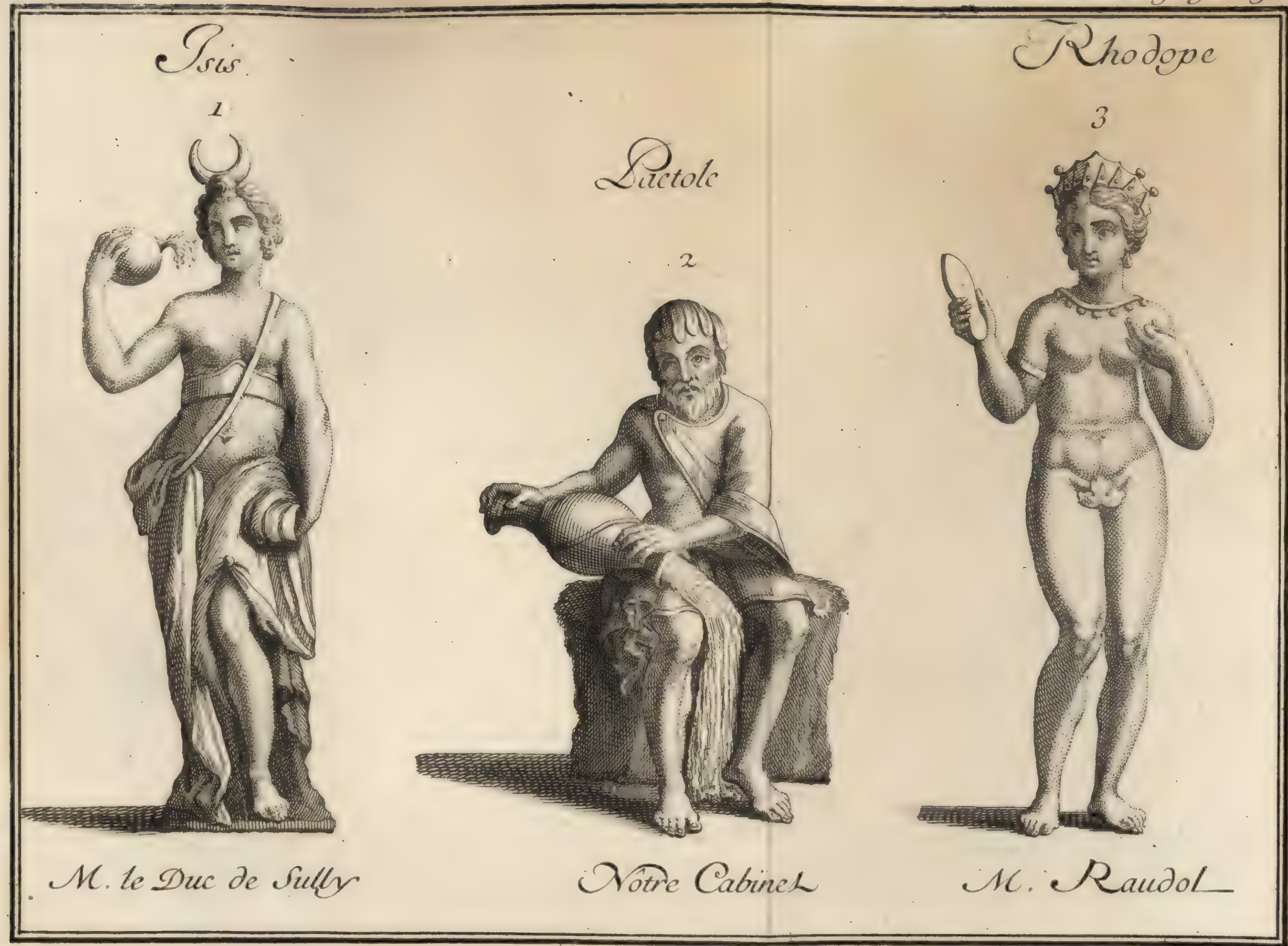
me bouc, ſoit originairement l'univers matériel, ou plûtôt la Divinité qui gouverne cet Univers, comme quelques contemplatifs l'ont avancé ſur l'étymologie & la ſignification de ſon nom. Où en ſerons-nous, s'il eſt permis, ſur des fondemens auſſi ruineux, de renverſer les notions que les Anciens nous ont laiſſé des choſes qui ſont purement d'invention ?

Il ne ſeroit pas difficile après ces éclairciſſemens de fixer le rapport qu'il y avoit entre Venus & le Bouc, ſur lequel on ſe plaiſoit de la repréſenter. Mais ne rappellons point des idées qui allarment la pudeur, & qui ſont rougir les Chrétiens de la corruption des Payens.

Je voudrois bien pouvoir rendre au Triton, qui tire, ce ſemble, avec violence, Venus du ſiege qu'elle s'eſt choiſi, le même ſervice que je viens de rendre à Pan : mais cette figure n'eſt peut-être qu'une fiction de l'Ouvrier, qui pour donner une grande idée d'une Venus de ſa façon, a cru qu'un perſonnage de raviſſeur étoit néceſſaire dans ſon tableau, afin de lui donner plus de relief.

Je ne dis rien des deux autres femmes qui y forment un beau coup d'œil. Ce ſont deux Neréïdes qui ne renferment aucun myſtere, non plus que le Centaure & le Dauphin ſur leſquels elles ſont montées. Ces Divinités étoient ſur mer aux gages de Venus, comme les Graces l'étoient ſur terre. Je ne puis cependant conſiderer l'attitude que l'Ouvrier leur a donnée, ſans ſoupçonner qu'il a eu en vûë de faire voir ſon habileté à repréſenter le corps d'une femme à toutes ſortes de jours.

Planche X. page 319.



ISIS SINGULIERE.

§. I.

Figure de bronze ſinguliere trouvée aux environs de Ceuta ; il y en avoit une ſemblable dans le Cabinet de M. le Maréchal d'Eſtrées. Ce qu'elle tient marque que c'eſt une Iſis. Dans les pompes d'Iſis on portoit toûjours une Mamelle. Deſcription de ces pompes. Que ſignifioit un coffre courbé en croiſſant. Iſis mere, ſœur & épouſe d'Oſiris. Etoit la Mere nature. Avoit dix mille noms.

LA figure que j'entreprens d'expliquer, vient d'un pays & d'une Nation où l'on ne connoît guéres le prix de ces ſortes de monumens ; puiſque tout le monde y fait ouvertement profeſſion de barbarie. Auſſi eſt-ce la Barbarie même qui nous l'a procurée : elle a été trouvé dans un Fort que les Maures occupoient il y a dix ou douze ans à quelque cent pas de Ceuta, durant le Siege que ces Barbares ſe font une honneur de perpétuer devant cette Place. Cette Antique n'eſt point ſolide, mais creuſe : car elle n'a que la face de devant ; à cela près, elle eſt fort bien conſervée, & l'on ne ſoupçonneroit jamais en la voyant, que la face de derriere manquât. C'eſt ainſi qu'elle a paſſé dans le Cabinet de M. le Duc de Sully. PLANCHE X. 1.

M. le Maréchal d'Etrées en avoit une parfaitement ſemblable, hors quelques lignes de hauteur qu'elle avoit de moins. L'Auteur de l'Antiquité expliquée a donné cette derniere dans ſon ſupplément avec cette explication : » Voici une Lune de M. le Maréchal d'Etrées, repréſen- » ſentée dans toute ſa grandeur ; l'image eſt fort ſingulie- Tom. 3. pag. 222.

» re, elle a un grand Croiſſant ſur la tête, les bras, les
» épaules & la gorge nuë; une large bande qu'elle porte en
» écharpe, releve d'un côté ſa tunique : une tunique en-
» core plus large retient cette tunique, qui ne commence
» qu'au deſſous des aiſſelles. Sur ſa main droite élevée, eſt
» un vaſe rond d'où il ſort quelque choſe : Quelques-uns
» prétendent que c'eſt une flamme, d'autres croyent que
» c'eſt un vaſe plein d'une liqueur ſoporifere, ce qui con-
» viendroit fort bien à Diane la Lune, ou à la nuit qui eſt
» la même choſe. Si ce qu'elle tient à la main gauche eſt
» un pavot, comme je l'avois d'abord crû, cela favoriſe-
» roit cette premiere explication; mais ce pourroit bien
» être une partie de ſa robe qu'elle releve de ce côté là,
» comme l'écharpe la releve dans l'autre : cela n'eſt pas
» bien clair, il vaut mieux demeurer dans le doute, que
» de prendre parti dans l'incertitude. Quelqu'autre mo-
» nument nous fera peut être mieux connoître celui-ci ».

Le voici donc ce Monument qui doit nous faire connoître celui de M. le Maréchal d'Etrées, & nous convaincre en même tems que la Divinité qu'il repréſente, n'a pour tout habit qu'une ſimple & unique tunique, relevée d'un côté par cette large bande qui eſt en écharpe, & de l'autre par la main gauche de la Divinité.

C'eſt donc ſans le plus leger fondement, qu'on a ſoupçonné que cette Divinité tenoit un pavot ou toute autre choſe que ſes habits. Il n'en eſt pas de même de la main droite : il eſt conſtant que la Divinité tient de cette main, non *un vaſe plein d'une liqueur ſoporifere*, mais une mamelle pleine, que la Divinité preſſe, & d'où elle exprime & fait ſortir le lait qu'elle contient : & c'eſt ce qui décide de la nature & du nom de la Déeſſe qui tient cette mamelle; car il n'y a qu'Iſis dans les myſtéres de qui les Anciens ayent fait entrer la mamelle, & à qui ils ayent donné la mamelle pour ſymbole. Auſſi Apulée obſerve-t'il que dans la pompe magnifique, inſtituée en l'honneur de cette Divinité, où il fut rétabli dans ſon premier état, il y avoit un Prêtre qui tenoit en l'air un vaſe d'or fait en forme de mamelle, d'où il faiſoit ſortir du lait qu'il répandoit dans

le chemin par où devoit passer la Déesse (1).

La même cérémonie s'observoit dans les Processions fréquentes, que les Prêtres d'Egypte faisoient. M. Maillet dans la description nouvelle qu'il vient de donner de l'Egypte, assûre qu'on » trouve encore des Momies » sur les bandelettes desquelles ces sortes de Processions » sont peintes. On y portoit, ajoûte-t'il, avec solemnité plusieurs représentations du Dieu Osiris & de la » Déesse Isis qu'on adoroit alors dans ce Pays, & dont les » images réünies étoient le symbole du mariage de la terre » d'Egypte avec le Nil, d'où procedoit toute l'abondance » dont joüit cette heureuse Contrée. On y portoit de même une lampe dans un grand vase, une cruche dont les » anses étoient deux serpens, un vase d'or de la figure » d'une mamelle, une boëte ronde avec un goulot, & » un coffre courbé en croissant, & entouré de banderolles; toutes choses mystérieuses qui renfermoient un symbole parfait des différentes utilités, qu'on retire du débordement du Nil ».

Page 73.

Si M. Maillet étoit aussi bon Antiquaire qu'il est Historien fidéle & exact, il se seroit bien gardé d'avancer que *les choses mystérieuses* dont il a fait le détail, *renfermoient un symbole parfait des différentes utilités qu'on retire du débordement du Nil*: car on peut assûrer, sans crainte de se tromper, qu'entre celles qu'il a nommées, il n'en est aucune, qui ne se rapporte, du moins en premier, à Isis. Je dis aucune; pas même *le coffre courbé en croissant*, bien que ce fût le cercüeil d'Osiris, c'est-à-dire, du Soleil, ou du Nil: car Osiris étoit l'un & l'autre, ou plûtôt tantôt l'un, tantôt l'autre chez les Egyptiens. En effet, la forme de croissant qu'on donnoit à ces cercüeils, marquoit selon Plutarque, que la Lune ne pouvoit s'approcher du Soleil sans perdre la plus grande partie de sa lumiere, & s'évanoüir à nos yeux en tout ou en partie (2).

(1) *Idem gerebat aureum vasculum, in modum papillæ rotundatum, de quo lacte libabat.* Apul. Metam. lib. XI. pag. 372.

(2) Κατασκευάζουσι λάρνακα μηνοειδῆ, διὰ τὸ τὴν σελήνην ὅταν τῷ ἡλίῳ πλησιάζῃ, μηνοειδῆ γινομένην ἀποκρύπτεσθαι. Plutar. de Isid. pag. 368.

Après une autorité si expresse, je ne perdrai point le tems à prouver de nouveau, que les mamelles étoient un symbole propre & affecté à Isis. J'ajoûterai seulement par forme d'éclaircissement, que les Monumens Egyptiens représentoient assez souvent cette Déesse, allaitant Orus son fils, le Dieu Apis, & quelques autres Divinités semblables. Plutarque même témoigne qu'il y avoit des Auteurs, qui prétendoient qu'Isis étoit aussi bien mere, que sœur & épouse d'Osiris : ce qui n'implique point contradiction, quand on veut bien se souvenir, qu'Isis étoit la Lune, & que les Anciens prenoient la Lune pour la mere commune de tous les Etres. » Je suis, dit elle-même dans Apu- » lée, la nature Mere de toutes choses, la maîtresse des » élemens, le premier fruit des siécles, la premiere des » Divinités, la Reine des Ombres; j'ai le pas sur ceux » qui habitent les Cieux; je représente seule les Dieux & » les Déesses; je régle d'un clin d'œil la voûte lumineu- » se des Cieux, les vens salutaires des Mers, & le silence » lugubre des Enfers. L'Univers honore en moi une Divi- » nité unique, sous différens regards, avec diverses cé- » rémonies, & à l'aide d'une multiplicité (1) de noms. Les » Phrygiens qui sont le plus ancien peuple de la terre, » m'appellent la Pessinontienne Mere des Dieux; les At- » tiques ces Aborigenes de leur Pays, Minerve Cecro- » pienne; les Cypriens Insulaires, Venus Paphienne; les » Crétois Sagittaires, Diane Dictynne; les Siciliens qui » parlent trois langues, Proserpine Stygienne; les Eleu- » siniens, l'ancienne Déesse Cerès; d'autres peuples, Ju- » non; quelques autres Bellone; quelques-uns Hécaté & » d'autres enfin Rhamnusia : mais les Ethiopiens Orien- » taux, qui joüissent des premiers rayons que jette le So- » leil levant, les Ariens, & ceux qui sont en possession » de l'ancienne Doctrine, c'est-à-dire, les Egyptiens, me » rendent le seul & véritable culte qui m'est dû, & m'ap- » pellent la Reine Isis, qui est mon véritable nom ».

De Iside.

Voilà quelle étoit la Divinité à qui les Anciens don-

(1) Une Inscription trouvée à Soissons l'appelle *Myrionyme*; c'est-à-dire, qui a dix mille noms. *Relig. des Gaul. tom.* II. *pag.* 134.

noient la mamelle pour ſymbole. C'étoit ce principe général que les Philoſophes Payens appelloient la matiere éternelle ; principe qui en recevant toutes ſortes de formes, donnoit la naiſſance à tous les Etres, étoit le même en tous, & les faiſoit ſubſiſter, ſoit en ſuppléant de ſon lait, c'eſt-à-dire, de ſa propre ſubſtance de quoi réparer les pertes, que le tems ou l'âge & l'ordre de la nature leur faiſoit faire ; ſoit en les renouvellant par la voie de la génération.

§. II.

Jupiter puiſe toûjours dans quatre urnes qui ſont auprès de ſon Thrône. Mamelles de Junon. La Nature Mere repréſentée ſur deux marbres antiques. Explication de tous ſes ſymboles.

J'avois fini ces remarques quand je ſuis tombé par hazard ſur un paſſage de Martianus Capella, où il eſt parlé de quatre urnes qui étoient auprès du Thrône de Jupiter ; & d'où ce Dieu tiroit de quoi répandre différentes influences ſur la terre, ſelon qu'il vouloit faire du bien ou du mal aux hommes. Celle de ces urnes qui étoit le plus près de Jupiter, & où ce Pere des Dieux & des hommes puiſoit plus ſouvent, s'appelloit les *mamelles de Junon* : » elle » étoit de verre tranſparent, dit l'Auteur, & étoit remplie » d'un air élementaire qui contenoit les principes & les » ſemences de la vie (1) ». Ceux qui ſçavent qu'Iſis d'Egypte étoit la Junon des Romains, conçoivent fort bien qu'il n'y a aucune différence entre les mamelles de l'une & de l'autre Divinité ; & que les Payens ne les avoient inventées, que pour allégoriſer les reſſorts d'une providence adorable, dont ils ne pouvoient percer les myſteres.

Ces reſſorts ſont admirablement bien exprimés ſur un marbre de Breſſe donné par le célébre D. Bernard de

(1) *At verò ſali reſplendentis, atque ad ipſius Dei dexteram ſita, Aëris totius ſeminibus erat referta. Hanc Junonis ubera memorabant.* Mart. Capell. De nupt. Philol. lib. 1. pag. 8.

Montfaucon dans le ſupplément de l'Antiquité expliquée, tom. I. planche XXIX. Il eſt vrai qu'il doute de ſon Antiquité ; mais comme nous ſommes fort éloignés de partager ſon doute, & que ce Monument a une liaiſon néceſſaire avec le ſujet que nous traitons, nous croyons qu'il nous eſt permis d'en faire la deſcription, & d'achever de l'éclaircir.

C'eſt une femme nuë & aſſiſe qui ſoûtient ſur ſes genoux un grand globe, ſur lequel elle fait couler le lait de ſes mamelles en les preſſant avec ſes mains. Elle a une couronne d'étoiles, & ſa tête jette de grands rayons. A droite on voit Cupidon qui s'appuye ſur cette femme, auſſi bien que ſon arc qui eſt derriere. Ce Dieu tient une branche de laurier, & a un Soleil immédiatement ſur la tête.

Cette femme eſt viſiblement la nature Mere de toutes choſes : le globe qui ſort comme de ſon ventre, & le lait qu'elle répand deſſus, marquent qu'il n'eſt aucun Etre qu'elle n'enfante & ne nourriſſe. Les étoiles qui la couronnent, & les rayons qu'elle jette, font entendre que les Aſtres ont reçû d'elle les eſprits lumineux qui les font briller. Cupidon ſignifie que c'eſt par la voie de la génération que la nature ſe renouvelle & ſe perpétuë juſqu'à la fin des ſiécles. Le laurier que ce Dieu tient, joint à ſon arc & à ſes fléches, exprime l'attrait & la pente invincible qui porte toutes choſes à ſe renouveller & à ſe perpétuer. Enfin, le Soleil qui eſt ſur la tête de Cupidon, inſinuë que le feu eſt le principe de la génération, & que c'eſt la chaleur qui fait éclorre toutes choſes.

Supplement de l'Antiquité t. I. planche 21.

On peut dire à peu près la même choſe d'une autre figure de Breſſe, approchante de celle-ci. C'eſt une femme aſſiſe ſur une motte de terre, couronnée de fleurs & de fruits, & qui tient un cœur de la main droite, & preſſe de l'autre ſes mamelles ſur un paon qui eſt à ſes pieds, & ſur deux couronnes ſemblables à celle qu'elle porte, qui ſont paſſées aux deux extrémités d'un arc qui eſt ſur ſes genoux.

DU DIEU PACTOLE.

Pactole, Fleuve célébre de Lydie personnifié. Histoire de Mydas. Service que ce Prince rend à Silene. Il reçoit pour recompense le don de convertir en or tout ce qu'il toucheroit. Combien ce don lui devint funeste. Ce don passe au Pactole. Culte que les Habitans de Sardes rendent à ce Fleuve.

PLANCHE X. 2.

CE Fleuve a quelque chose de trop singulier pour ne le pas tirer de l'oubli où il a été jusqu'ici. L'original est de bronze, & de la même grandeur & hauteur que le dessein. Le Dieu est représenté assis sur la pointe d'un roc versant son urne d'une maniere différente, ce semble, des autres Fleuves. Les eaux qui coulent abondamment de l'urne sont d'or, aussi-bien ques les cheveux & la barbe de la Divinité. Ses habits, l'air, le tour du visage, enfin tout jusqu'à l'urne a je ne sçai quoi ou de barbare ou d'étranger, qui me fait soupçonner que c'est ici la figure du Pactole, ce Fleuve de Lydie si célébre dans l'Antiquité par les eaux, ou le sable d'or qu'il rouloit. C'est à Mydas qu'il en avoit toute l'obligation : car il n'eut d'abord rien qui le distinguât des autres Fleuves : mais l'avarice de Midas le tira de l'ordre commun ; voici quand & comment.

Bacchus outré de colere contre les femmes de Thrace (1) qui avoient mis en pieces Orphée, se retira dans le vignoble du Mont Tmole avec Silene & les Menades, pour y mener une vie conforme à son goût & à son génie. Un accident fâcheux y vint troubler son repos. C'est que Silene son digne & cher Gouverneur ne paroissoit point. En effet, un jour le bon homme étant plus pris de vin

(1) Ovid. Metam. lib. xi. Fab. 3. Hygin. fab. 191. Fulgent. Mytho. lib. 2.

qu'à l'ordinaire, s'égara à un tel point qu'il ne ſçavoit où il étoit, ni quelle route il falloit tenir pour rejoindre ſon Nourriſſon. Heureuſement quelques Païſans de Phrygie qui connoiſſoient le perſonnage, le rencontrant dans cet état, formerent ſur le champ le deſſein de convertir en Fête ſon aventure. Dans cette vûë ils le chargerent de chaînes de fleurs, & le menerent ainſi en triomphe au Roi Midas. Ce Prince, en homme qui étoit dûement initié aux myſteres de Bacchus, ſe fit un devoir de mettre incontinent à profit la préſence du chef d'une Religion, dont il avoit l'honneur d'être membre, & qu'il reſpectoit ſi fort. Il célébra donc auſſi-tôt les orgies, qu'il continua pendant dix jours & dix nuits entieres : après quoi, il fut lui-même conduire Silene à Bacchus. Ce Dieu qui ne pouvoit abſolument ſe paſſer de ſon Gouverneur, fut ſi charmé du ſervice que lui rendoit Midas, qu'il offrit de lui accorder tout ce qu'il voudroit. Midas acceptant l'offre, lui demanda par grace ſpéciale de changer en or tout ce qu'il toucheroit. Bacchus auroit bien voulu qu'il eût fait une demande plus raiſonnable ; il y acquieſça pourtant, de peur de le contriſter. Midas joyeux d'avoir obtenu ce qu'il demandoit, ſe retira & ſe hâta d'éprouver s'il avoit en effet la vertu de faire les changemens qu'il avoit ſouhaités. Tous ces changemens ſe font, & la rapidité de tant de Métamorphoſes l'empêche d'en croire à ſes yeux. Touche-t'il un rameau, une pierre, des épis, des fruits ? Ce rameau, cette pierre, ces épis, ces fruits, tout eſt converti en or. Veut-il ſe laver les mains ? l'eau en tombant ſur lui ſe réſout en pluie d'or. Il conçoit alors des eſpérances proportionnées aux richeſſes qu'il doit amaſſer, & ſon cœur ne peut contenir les idées flatteuſes qu'il s'en forme. Il étoit occupé à s'en repaître, lorſqu'on vint lui dire qu'il falloit dîner, & qu'on avoit ſervi. La table eſt couverte de toutes ſortes de mets : mais il ne peut porter la main à quoi que ce ſoit, qui ne devienne or : de même l'eau & le vin qu'il prend pour boire, changent de nature dans ſa bouche, & il ne peut rien avaler. Dans ce moment il ouvre les yeux, & il reconnoît que tout ſon or le

rend le plus pauvre de tous les hommes, & qu'il eſt condamné à mourir de faim, s'il ne ceſſe d'être ſi riche. Il court donc à Bacchus, ſe jette à ſes genoux, lui demande pardon de ſa faute, & le conjure de vouloir bien reprendre le preſent qu'il lui a fait. Ce Dieu touché autant de ſon repentir, que de l'état où il étoit réduit, lui ordonna d'aller à la ſource du Pactole, & de recevoir ſur ſa tête, & ſur-tout ſon corps, l'eau qui tomboit de haut en bas. Midas obéït. Auſſi-tôt la vertu qu'il avoit de convertir en or ce qu'il touchoit, paſſa dans les eaux du Fleuve : qui prit alors le nom de Chryſorroas (1), à cauſe du ſable & des pailles d'or dont ſon lit fut rempli & couvert (2).

Tel étoit le Fleuve que nous voyons ici repréſenté. La maniere dont les eaux coulent de l'urne qu'il tient entre les mains, fait ſentir que leur ſource eſt au haut du Mont Tmolus, d'où elles tombent en caſcade ; ce qui eſt conforme à l'ordre que Bacchus donna à Midas de les recevoir ſur ſa tête (3).

On peut juger du culte que les Lydiens rendoient au Dieu Pactole ſur le ſoin qu'ils avoient de le repréſenter, & ſur l'attention qu'eurent les Habitans de Sardes de le faire paſſer par cet endroit de leur Ville, que les Anciens appelloient le *forum*, qui étoit toûjours le plus beau, le plus orné & le plus fréquenté. Il eſt vrai qu'ils ont pû agir en cela par des vûës d'intérêt, & par l'eſpérance de recüeillir dans ſes ſables de l'or au-delà de celui qu'ils devoient employer à l'exécution de leur entrepriſe. Mais quand on ſçait que les Payens meſuroient les honneurs qu'ils rendoient à leurs Dieux, par les biens & les fruits qu'ils en retiroient ; on peut aſſûrer que le Pactole étoit le Dieu favori de la Lydie, & celui qui étoit le plus invoqué.

Herodot. lib. 5. c. 101.

(1) Le Fleuve qui paſſoit à Damas s'appelloit de même.

(2) *Rex juſſæ ſuccedit aquæ ; vis aurea tinxit*
Flumen, & humano de corpore ceſſit in amnem.
Nunc quoque jam veteris percepto ſemine venæ
Arva rigent auro madidis pallentia glebis.
Ovid. ubi ſupra.

(3) *Reſponſoque accepto, tertio caput ſub Pactoli fluminis undas ſubderet.* Fulgent. Myth. lib. 2.

RHODOPE.

Histoire de Rhodope. D'esclave qu'elle étoit, elle devint Reine d'Egypte par une aventure singuliere. Les Auteurs sont partagés sur la vérité du fait. Rhodope n'a pas fait construire la Pyramide qu'on lui attribuë. Cette Pyramide ne lui a point servi de Tombeau. Présent singulier qu'elle envoya au Temple de Delphes. En quelle estime étoit Rhodope dans la Grece.

PLANCHE X. 3.

CEUX qui sçavent la carte de Paris, & qui sont informés qu'un homme y est devenu amoureux d'une femme en voyant seulement ses pantoufles chez le Cordonnier, ne feront pas difficulté d'ajoûter foi à l'aventure que représente cette Antique. C'est Rhodope tenant une pantoufle dans ses mains. Cette femme étoit de Thrace, & esclave avec Esope de Xanthus. Comme ce Philosophe étoit aussi avare, qu'elle étoit belle, il la mena en Egypte pour l'y vendre, & en retirer une grosse somme. Il alla exprès aborder à Naucratis, Ville riche, & où il sçavoit qu'on faisoit grand cas des belles Courtisanes. A peine Rhodope y fut arrivée, que sa beauté fit du bruit. Charaxus (1) riche Marchand de Mitylene & frere de Sapho, vint sur ces entrefaites à Naucratis : il ne pût entendre faire le portrait de Rhodope, sans souhaiter de la voir. Mais à peine l'eut-il vûë, qu'il perdit sa liberté, ou plûtôt qu'il employa ses richesses à procurer celle de Rhodope : En

Herodot. l. 11. cap. 35. Plin. hist. lib. 36. 12.

Herodot. ibid. Athen. lib. 13. pag. 596.

(1) C'est ce que dit Herodote : mais il est refuté par Athenée, qui prouve par les écrits de Sapho & de Posidippus, que la Courtisane que Charaxus aimoit à Naucratis s'appelloit *Dorica.*

effet,

effet, il la racheta, & lui fit de grands biens. Depuis ce tems là Rhodope ne voulut plus quitter l'Egypte. Comme elle s'y occupoit à entretenir sa beauté, & à faire de nouveaux Amans, il arriva qu'un jour qu'elle prenoit le bain, un Aigle vint enlever d'entre les mains d'une de ses esclaves qui gardoient ses habits, une de ses pantoufles, & prenant son vol vers Memphis, elle la laissa tomber sur le Roi Psammitichus, qui rendoit alors la justice à ses sujets dans une cour qui étoit à découvert. Ce Prince jettant les yeux sur cette espece de bijou, ne sçavoit ce qu'il devoit admirer le plus, ou la richesse & la finesse du travail, ou la forme charmante du pied que cette chaussûre présentoit, ou enfin la singularité de cet évenement. Mais la pensée qui l'occupa le plus, & à laquelle il s'arrêta, ce fut de connoître celle à qui appartenoit cette pantoufle. Il donna donc des ordres si justes & si précis, qu'il fut informé de tout ce qu'il souhaitoit si ardemment de sçavoir. Sur le champ il fit venir Rhodope à Memphis & l'épousa (1). Strabon (2) qui traite cette avanture de fable, ajoûte que Rhodope après sa mort eut pour tombeau la troisiéme des Pyramides (3) qui sont aux environs de Memphis. Diodore de Sicile & Pline disent la même chose; mais le premier prétend que cette Pyramide avoit été érigée par les Gouverneurs des Provinces, qui avoient aimé Rhodope, & qui avoient voulu par là immortaliser ses cendres (4). L'autre au contraire soûtient, que c'étoit Rhodope elle-même qui avoit employé une partie des immenses richesses qu'elle avoit amassées, à la construction de ce superbe Monument (5).

Strab. lib. 17. pag. 808. Ælian. var. hist. lib. 13. cap. 33.

(1) Προσέταξεν ἀνὰ πᾶσαν τὴν Αἴγυπτον ἀναζητεῖσθαι τὴν ἄνθρωπον, ἧς τὸ ὑπόδημά ἐστι, καὶ εὑρὼν γαμετὴν ἠγάγετο. Ælian. Var. hist. l. 13. c. 33.

(2) Lib. 17. pag. 808.

(3) Cette Pyramide, quoique petite, a bien plus coûté que les autres à cause de la délicatesse du travail, & de la nature de la pierre dont elle est faite.

(4) Ταύτην δ' ἔνιοι λέγουσι Ῥοδώπιδος τάφον εἶναι τῆς ἑταίρας, ἧς φασι τῶν Νομαρχῶν τινὰς ἐραστὰς γενομένους, διὰ φιλοστοργίαν οἰκοδομήσαντας ἐπιτελέσαι κοινῇ τὸ κατασκεύασμα. Diod. sic. Bibl. lib. 1. pag. 59.

(5) *Supremumque illud ne quis Regum opus miretur, minimam ex his, sed laudatissimam, à Rhodope meretricula factam .... majore miraculo tantas opes meretricio esse conquisitas quæstu.* Plin. hist. nat. lib. 36. cap. 12.

* Lib. II. cap. 134.

Pline ſans doute ignoroit qu'Herodote * avoit combattu ſa narration, long-tems avant qu'il ſongeât à la tranſmettre à la poſtérité. En effet, cet Auteur démontre que cette belle Pyramide étoit faite pluſieurs ſiécles avant que Rhodope vît le jour. Qu'au ſurplus à quelques excès qu'on pût porter les richeſſes de cette Courtiſane, elles n'auroient jamais ſuffi à la conſtruction d'un bâtiment, qui demandoit tous les revenus d'un grand Roi. D'ailleurs, ajoûte-t'il, on ſçait que c'eſt Mycerinus Roi d'Egypte qui l'a fait bâtir. Et c'eſt ce que Diodore prouve d'une maniere invincible, puiſqu'il aſſûre que le nom de ce Prince étoit gravé ſur la face Septentrionale de la Pyramide même(1).

Mais Rhodope n'a rien perdu de ſa gloire pour n'avoir pas contribué à la faire : le don qu'elle fit au Temple de Delphes de la dixiéme partie de ſes biens, & l'uſage ſingulier auquel elle les appliqua elle-même, établit ſi bien ſa réputation, que tous les Grecs ſans exception ſe faiſoient honneur de parler toûjours de la beauté & de la magnificence de cette Courtiſane. Cet uſage conſiſtoit en des broches d'une groſſeur énorme, propres à rôtir tout entiers les bœufs qu'on offroit en Sacrifice (2). Ces broches exiſtoient encore du tems d'Herodote, & elles étoient placées vis-à-vis du Temple, derriere l'Autel que les Inſulaires de Chio avoient érigé.

C'eſt à peu près tout ce que j'ai trouvé de Rhodope dans les Auteurs : ſa Statuë qui eſt vraiment antique la repréſente allant au bain, & admirant la pantoufle qui l'éleva ſur le Thrône. Elle a un bracelet au bras droit, & porte un large collier d'où pendent de groſſes perles de diſtance en diſtance. Elle a de ſemblables perles à ſes oreilles. On voit qu'elle tient quelque choſe de curieux dans les doigts de la main gauche, mais on ne ſçauroit diſtinguer ce que c'eſt. Elle a une Mitre (3) artiſtement taillée & brodée ſur

(1) Ἐπιγέγραπται δὲ κατὰ τὴν βόρειον αὐτῆς πλευρὰν κατασκευάσας αὐτὴν Μυκερῖνος. Diod. Sicul Bibl. l. 1. p. 58.

(2) Τῆς γὰρ δεκάτης τῶν χρημάτων ποιησαμένη ὀβελοὺς βουπόρους πολλοὺς σιδηρέους, ὅσον ἐνεχώρεε ἡ δεκάτη οἱ, ἀπέπεμπε ἐς Δελφούς. Herodot. lib. 2. cap. 135. Athen. Dipnoſ. lib. 13. p. 596.

(3) La Mitre étoit un ruban, dont les femmes ſe ceignoient la tête à cru

sa tête, & ses cheveux sont disposés de maniere qu'elle paroît avoir un petit front; ce qui étoit un trait de beauté chez les Anciens.

& qui servoit à retenir, à arranger & à relever leurs cheveux. Cet ornement eut en différens tems & en divers lieux différentes formes. Voyez *Explication des textes difficiles de l'Ecriture*, pag. 258. *& suiv.*

JUPITER SUMMANUS.

§. I.

Les anciens Romains n'ont point reconnu de Jupiter Summanus. Ils honoroient pourtant un Dieu appellé Summanus. Ce Dieu étoit Sabin. On ignoroit qui il étoit, & ce qu'il étoit. Son culte est interrompu & ensuite rétabli. Enfin les Romains se déterminerent à prendre Summanus pour le Dieu qui tonnoit durant les ténébres de la nuit. Ce Dieu tomba derechef dans un entier oubli.

PLANCHE XI. I.

UN nouveau Jupiter paroît sur la scene : quelque grand que soit le nombre de qualifications & de titres dont l'Antiquité superstitieuse a comme accablé ce Dieu, nul Monument que je sçache ne nous avoit encore appris, qu'on lui eût fait present de celui de *Summanus*. J'ai eu beau faire des recherches pour avoir des lumieres certaines sur ce point important de Mythologie ; elles n'ont abouti qu'à me faire appercevoir, ou que Jupiter *Summanus* étoit un Dieu inconnu aux premiers Romains, ou que ce que les Anciens nous ont laissé sur *Summanus* simplement, n'est pas exact, ou est entierement défectueux.

En effet, le plus ancien Auteur que nous ayons qui parle de Summanus, c'est Varron (1) qui observe que ce fut Titus Tatius qui introduisit dans Rome le culte de ce Dieu, en même tems qu'il y porta celui de Saturne, d'Ops, du Soleil, de la Lune, de Vulcain, de la Lumiere, de Cloacine, & de quelques autres Divinités : mais il ne dit quoi que ce soit ni sur la nature, ni sur la puissance, ni

(1) De Ling. lat. lib. 4. cap. 10.



Du Cabinet de Feuë Madame.

piter; bien qu'ils attribuaſſent à ce dernier les tonnerres qui tomboient durant le jour, & qu'ils ne donnaſſent à l'autre que ceux qui frappoient pendant la nuit. Mais dès qu'ils eurent fait élever à Jupiter un beau & magnifique Temple, la ſomptuoſité du bâtiment y attira un ſi grand concours, qu'on ne trouveroit peut-être perſonne à preſent, qui ſe ſouvienne d'avoir jamais lû le nom de Summanus, qu'on ne prononce plus (1).

§. II.

Capella s'aviſe le premier de faire Pluton de Summamanus. Il renverſe la Mythologie ancienne. Vraie idée qu'on doit ſe former de Summanus. Comment ce Dieu eſt repréſenté ſur une pierre gravée. Sa reſſemblance avec Jupiter Capitolin. Plainte que ce dernier Dieu fait à Auguſte. Réponſe fine de ce Prince.

Voilà les différentes viciſſitudes qu'a éprouvé Summanus, & les diverſes époques d'où ſon culte datoit. C'étoit un Dieu Sabin d'extraction : à peine fut-il reçû dans le Capitole en qualité de Citoyen Romain, qu'il ſouffrit une grande & longue éclipſe : heureuſement les armes victorieuſes de Pyrrhus vinrent la diſſiper. Il ſe ſoûtint quelque tems dans un aſſez grand crédit : & il donnoit de la jalouſie à Jupiter même, quand ce Pere des Dieux & des hommes ne voulant point d'un tel rival, lui emporta la tête d'un coup de foudre. Cet évenement contraſtoit viſiblement avec l'idée que les Romains s'étoient formée de ce Dieu : car le moyen de la pouvoir concilier avec cette cataſtrophe? Auſſi depuis ce coup ſes affaires allerent - elles

(1) *Romani veteres neſcio quem Summanum, cui nocturna fulmina tribuebant, coluerunt magis quam Jovem, ad quem diurna fulmina pertinerent. Sed poſtquam Jovi templum inſigne ac ſublime conſtructum eſt, propter ædis dignitatem ſic ad eum multitudo confluxit, ut vix inveniatur qui Summani nomen, quod audire jam non poteſt, ſe ſaltem legiſſe meminerit.* Aug. de Civ. lib. 4. cap. 23.

toûjours en empirant : elles n'étoient pourtant pas entierement ruinées du tems de Plaute (1), puisque ce Poëte le met dans la bouche d'un de ses Acteurs de niveau avec les Dieux de la premiere classe. Mais c'est tout ce que Plaute pouvoit faire en sa faveur ; car il ne connoissoit que son nom. L'ignorance entiere où l'on étoit de son origine & de sa filiation, jointe aux raisons que rapporte S. Augustin, le fit tomber dans l'oubli à un tel point, qu'on perdit jusqu'au souvenir de son nom. Martianus Capella (2) entreprit long-tems après de rétablir sa mémoire, & pour le faire avec succès, il prétendit que Summanus, que tout le monde avoit perdu de vûe, étoit vraiment Pluton ; en conséquence il avança que *Summanus* signifioit celui qui préside aux Manes (3).

Tous nos Modernes ont saisi cette idée : mais sur la foi de qui ? d'un Auteur tout au plus du quatriéme siécle, & qui pis est, qui construit un Roman où il fait de ceux qu'il donne en spectacle, une peinture ingénieuse à la verité, mais entierement romanesque. Je n'irai pas loin chercher des preuves de cette verité : elles sont en foule sous ma main. Tout ce que nous avons d'Ecrivains sur lesquels on puisse compter, qui éclaircissent la nature de Summanus, s'accordent à dire, qu'il étoit ce Dieu qui tonnoit & lançoit la foudre durant la nuit : & Martianus laissant là la foudre & le tonnerre, travestit ce Dieu en Pluton. D'autre part cet Auteur assigne à Pluton pour empire, non les Enfers que toute l'Antiquité lui a unanimement déferé, mais cette vaste étenduë de l'air qui s'étend depuis la Lune jusqu'à la terre (4). Il debite au mê-

(1) In Bacchid.

(2) Arnobe qui écrivoit sur la fin du troisiéme siécle, suppose dans le cinquiéme livre de son traité contre les Gentils, que *Summanus* étoit Pluton ; mais outre que ce que je dis contre Capella détruit cette chimere ; S. Jerôme dans le portrait qu'il a fait d'Arnobe, fait assez connoître que cet Auteur est aussi peu exact, qu'il est mauvais écrivain. *Arnobius inæqualis & nimius, & absque operis sui partitione confusus.* Hieron. ad Paulin. epist. 49. edit. Benedict. tom. 4. part. 2. pag. 567.

(3) *Qui etiam Summanus dicitur, quasi Summus Manium.* Mart. Capella De Nuptiis Philol. lib. 2. p. 40.

(4) *Denique hæc omnis aëris à Lunâ diffusio sub Plutonis potestate consistit, qui etiam Summanus dicitur, &c.* Idem ibid.

me endroit que les ames avant que de venir ſur la terre habiter les corps qui leur tombent en partage, ſont auſſi bien manes qu'après qu'elles en ſont ſorties pour aller en l'autre monde (1). Or quel fond peut-on faire ſur un Auteur qui dans la Mythologie fait des héreſies de cette force ?

Tenons-nous en donc à l'idée, que les Anciens ont laiſſée de Summanus : la pierre gravée dont j'offre aujourd'hui le deſſein au public, la confirme : & c'eſt un monument qui porte ſon garand & ſa recommendation avec ſoi. Ce Dieu y eſt repréſenté aſſis ſur une chaiſe, qui a un grand & haut doſſier : il tient de la main droite la foudre, & une haſte pure de la main gauche. Il a certainement une couronne ; mais on ne ſauroit dire de quoi elle eſt. Il eſt nud juſqu'à la ceinture, & couvert de la ceinture en bas. Un aigle eſt à ſes pieds, & le regarde comme attendant ſes ordres.

Voilà juſtement Jupiter Capitolin, dont Porphyre nous a tracé ainſi le portrait. »On donne, dit-il, à Jupiter »une figure humaine pour marquer qu'il étoit cette in»telligence qui a fait toutes choſes, & les a rendu fécon»des par ſa propre vertu. Il eſt repréſenté aſſis, parce »qu'il eſt immuable. La partie ſupérieure de ſon corps eſt »à nud ; c'eſt qu'il n'eſt viſible ou ne ſe montre que dans »le Ciel. Au contraire il eſt couvert du reſte du corps, »pour faire ſentir, qu'il ſe cache aux mortels, & à tout »ce qui eſt ici bas. Il tient l'haſte de la main gauche, »parce que Jupiter eſt dans l'Univers ce que le cœur »eſt dans le corps humain, où il occupe toûjours le »côté gauche. Enfin l'aigle ou la victoire qu'il a dans »la main droite, inſinuent, l'un, qu'il eſt au-deſſus des »autres Dieux, comme l'aigle eſt au-deſſus de tous »les oiſeaux ; & l'autre qu'il n'eſt rien qui ne lui ſoit »ſoûmis (2).

(1) *Ibique Manes, id-eſt corpori humano Præſules attributi : qui parentum ſeminibus manaverunt .... Verum illi Manes quoniam corporibus illo tempore tribuuntur, quo fit prima conceptio.* Idem ibid.

(2) Προτείνει δὲ τῇ δεξιᾷ, ἢ ἀετὸν, ὅτι κρατεῖ τῶν ἀεροπόρων θεῶν, ὡς τῶν

Après

Après des traits ſi marqués, qui ne diroit que Jupiter Capitolin, ou Jupiter tout court, étoit le même Dieu que Jupiter *Summanus*? Cela n'eſt pourtant pas, nonobſtant qu'Apulée (1), & quelques anciens l'ayent crû. Je me fonde ſur ce qu'Auguſte en action de graces des victoires qu'il avoit remportées ſur les Cantabres, ayant érigé dans le Capitole une Chapelle en l'honneur de Jupiter *Tonnant*: comme il alloit ſouvent rendre hommage à ce Dieu, & que les Romains à ſon exemple ne s'adreſſoient guéres qu'à lui: Jupiter Capitolin vint en ſonge lui porter ſes plaintes, de ce qu'il diminuoit ainſi le nombre de ſes Adorateurs. A quoi Auguſte répondit, qu'il n'avoit fait que lui donner un Portier dans la perſonne de Jupiter Tonnant (2).

Mais, dira-t-on, quel Dieu ſera donc Jupiter Summanus? Il ſera ſi l'on veut Jupiter Tonnant dont nous venons de parler: car nous l'avons toûjours vû inférieur à Jupiter ſans queuë. Mais le plus court eſt de dire après Pline, Feſtus & S. Auguſtin, que Jupiter Summanus étoit le Dieu qui préſidoit aux éclairs & aux tonnerres de la nuit.

μεταρσίων ὀρνέων ὁ ἀετός· ἢ νίκην, ὅτι νενίκησεν αὐτὸς πάντα. Apud Euſeb. Præp. Evang. lib. III. cap. 9. p. 101.

(1) *Dicitur & fulgurator, & tonitrualis & fulminator, etiam imbricitor, & item ſerenator.* Apul. de Mundo pag. 752. edit. Delphin.

(2) *Cum dedicatam in Capitolio ædem Tonanti Jovi aſſiduè frequentaret, Somniavit queri Capitolinum Jovem cultores ſibi abduci; ſeque reſpondiſſe, Tonantem pro janitore ei appoſitum.* Suet. in Aug. cap. 91. Vide Dion. hiſt. Rom. lib. 4. pag. 597.

MARIAGES DES ROMAINS.

Mariage représenté sur une Cornaline. Il y avoit trois sortes de mariages chez les Romains. Du mariage par Confarréation. *Ses priviléges. Devoirs auxquels il assujetissoit. Le Flamen Dialis devoit être né d'un mariage par Confarréation, & en contracter un semblable. Cérémonie singuliere qu'on lui faisoit observer en se mariant. Vraie idée des* Patrimi *& des* Matrimi. *Ce qui rompoit le mariage par Confarréation. Du mariage* par Coëmption. *Le* Pontifex Maximus *& le Flamen Dialis devoient être toûjours couverts dans les cérémonies Religieuses. Le Mari & la femme s'achetoient reciproquement. Demandes qu'ils se faisoient en se mariant. La femme portoit trois pieces de monnoye dans la maison de son mari. Ce qu'elle en faisoit.*

PLANCHE XI. 2.

M. De Boze Garde du Cabinet des Médailles du Roi, & Sécrétaire de l'Académie des Belles-Lettres, m'a communiqué avec une politesse & un désinteressement qui lui est particulier, l'empreinte des cinq pierres gravées qui suivent. Elles étoient du Cabinet de feuë Madame. L'illustre Académicien en a expliqué trois. Je donne son explication en caracteres italiques, mais en l'étendant, ou la fortifiant plus ou moins selon les différens jours, sous lesquels il m'a paru qu'on devoit les considerer. L'explication des deux autres est entierement de moi.

Cornaline montée en bague, qui représente *l'Hymenée ou la*

cérémonie d'un mariage à la maniere des Anciens, qu'on appelloit Confarréation. C'est en effet un mariage : car on voit un homme & une femme qui se donnent réciproquement la main. Un Joüeur de Flûte y assiste ; soit en conséquence du Sacrifice qui accompagnoit toûjours un contrat de cette nature ; soit parce que ces sortes de Fêtes ne se passoient jamais sans qu'on y appellât des Joüeurs d'instrumens. Les deux hommes qu'on voit au côté opposé, sont ou des témoins, ou des parens, ou des amis des nouveaux mariés.

Des trois (1) sortes de Mariage qui étoient en usage parmi les Romains, celui qui se faisoit par Confarréation, étoit le plus solemnel, le plus noble & celui qui lioit le plus : parce que le *Pontifex maximus* & le *flamen Dialis* le célébroient, & qu'ils scelloient l'union du mari & de la femme par le moyen d'un peu de farine mêlée de sel (2), avec quelques fruits que l'Epousée présentoit, pour marquer que l'union qu'elle contractoit avec son mari, étoit aussi intime, que celle des alimens dont ils devoient user ensemble, seroit intime à leurs corps (3).

Ce mariage avoit de grands priviléges ; mais il étoit sujet à tant de cérémonies génantes, & à un si grand nombre de devoirs, tant de la part des hommes, que de la part des femmes, que les uns & les autres s'accoûtumerent insensiblement à s'en passer. En effet, du tems de Tibere on avoit de la peine à trouver à Rome trois Patriciens nés d'un mariage fait par Confarréation, qu'on pût élever à la dignité de *Flamen Dialis*, comme ce Prince s'en plaignit en plein Sénat (4). Cette plainte marque ex-

(1) Le troisiéme mariage, dont il n'est point parlé ici, s'appelloit *par usage*. On ne le contractoit jamais que pour un an, & sans les cérémonies prescrites pour les autres mariages. Les femmes qui ne se marioient que de cette sorte, n'étoient nullement du domaine du mari, à moins qu'elles n'eussent demeuré un an entier avec lui sans aucune interruption. Ce mariage avoit moins pour objet le désir d'avoir des enfans, que l'usage même du mariage.

(2) *Novæque nuptæ farreum præferebant.* Plin. hist. lib. 18. cap. 3.

(3) *Tribus modis apud veteres nuptiæ fiebant .... farre cum per Pontificem Maximum & Flaminem Dialem, per fruges & molam salsam conjungebantur, unde confarreatio appellatur.* Servius in 1. Georgic. pag. 64.

(4) *Nam Patricios confarreatis pa-*

preſſément, qu'on ne pouvoit prétendre à la dignité de *Flamen Dialis*, ſi l'on n'étoit ſorti d'un tel mariage : auſſi n'y avoit-il que ceux qui en venoient, qu'on appellât vraiment *Patrimi* & *Matrimi* (1) ; & non pas ceux dont le Pere & la Mere vivoient encore, ainſi qu'il plait à Feſtus de le dire (2).

Au reſte, la même loi qui portoit qu'on ne choiſiroit pour *Flamen Dialis*, qu'un homme qui ſeroit né d'un mariage contracté par Confarréation, obligeoit auſſi le Flamen Dialis à contracter un mariage ſemblable, parce que c'étoit le plus ſaint de tous, & qu'on y employoit tout ce qui pouvoit le plus ſerrer les nœuds entre le mari & la femme (3). Il y avoit même en faveur de lui & de la femme qu'il prenoit, une cérémonie particuliere qu'on ne pratiquoit pas pour les autres : c'eſt que pendant tout le tems que duroit la cérémonie de la Confarréation, on les faiſoit aſſeoir l'un & l'autre ayant la tête couverte, ſur deux chaiſes jointes enſemble, & ſur leſquelles on avoit étendu la toiſon de la brebis qu'on offroit en Sacrifice (4). A l'égard du reſte tout étoit égal, ſans en excepter le nombre des témoins, qui étoit fixé à dix (5).

Cependant cette union, que les premiers Romains s'étoient efforcés de rendre auſſi ſainte qu'inviolable (6), n'étoit pas indiſſoluble ; car lorſque le mari ou la femme étoit frappé de la foudre, les nœuds du mariage étoient dès-là diſſous (7) ; parce que le Ciel déclaroit par cet événement

rentibus natos tres ſimul nominari, ex quîs unus legeretur vetuſto more : neque adeſſe, ut olim copiam, omiſſâ confarreandi adſuetudine, aut inter paucos retentâ. Tacit. Annal. l. 4. p. 103.

(1) *Ex quibus* Patrimi *&* Matrimi *naſcebantur.* Servius ubi ſupra.

(2) *Eaque Patrimes & matrimes erat, id-eſt, Patrem, matremque adhuc vivos habebat.* Feſtus in Flaminia.

(3) *Quæ conventio eo ritu perficitur, ut aqua & igni adhibitis duobus maximis elementis, natura conjuncta habeatur. Quæ res ad farreatas nuptias pertinet, quibus Flaminem & Flaminicam jure pontificio in matrimonium neceſſe eſt convenire.* Servius in Æneid.

(4) *Mos fuit Flamini ac Flaminicæ, ut per farreationem in nuptias convenirent, ſellas duas jugatas, ovili pelle ſuperinjecta, poni ejus ovis quæ hoſtia fuiſſet ; & ibi nubentes velatis capitibus in confarreatione Flamen & Flaminica reſiderent.* Idem ibid.

(5) *Farre convenitur in manum certis verbis & decem teſtibus preſentibus.* Ulpian. tit. 9. inſtitut.

(6) *In ſacris nihil religioſius confarreationis vinculo erat.* Plin. hiſt. lib. 18. cap. 3.

(7) *Confarreationes autem tonitru dirimit.* Servius in 4. Æneid.

qu'il n'approuvoit ni les vœux des mariés, ni les Sacrifices qu'ils avoient offert lors de leur mariage (1). D'ailleurs, quand les mariés venoient à se dégoûter l'un de l'autre, ils n'avoient qu'à offrir un Sacrifice de farine & de sel, semblable à celui qu'ils avoient offert en se mariant; & ce Sacrifice avoit la vertu de défaire & de délier les nœuds que le premier avoit formés (2). A quoi on peut ajoûter, que sous l'Empire de Tibere le Sénat fit un Decret, par lequel il tiroit la Flaminique de la grande sujettion, où la nature de son mariage la tenoit à l'égard de son mari, pour tout ce qui ne regardoit pas les cérémonies de Religion, & il la mit à l'égard des devoirs de la vie civile, au niveau des femmes qui n'étoient point mariées par *Confarréation* (3).

Voilà tout ce que l'Antiquité nous a laissé de lumieres sur les mariages par Confarréation; & quoique ces lumieres se réduisent à peu de chose, on y trouve un grand fondement de douter, si le mariage représenté sur notre Cornaline, est de cette nature. En effet, on ne voit ici ni les dix témoins qui étoient essentiellement requis, ni le Grand Pontife, & le *Flamen Dialis*; car on n'oseroit dire que les deux personnages qui sont derriere l'Epousée, soient vraiment le Grand Pontife & le *Flamen Dialis*; d'autant que ces derniers étoient, & devoient être toûjours couverts dans tous les actes de Religion, & que le *Flamen Dialis* en particulier ne pouvoit ôter le bonnet qui étoit attaché à sa dignité, en aucun tems, ni en aucun lieu qui fût à découvert (4). Or les figures qu'on voudroit faire passer pour le Grand Pontife, & le *Flamen Dialis* sont visiblement nutête.

Il paroît donc plus vrai-semblable, que c'est ici un mariage par *Coëmption*, c'est-à-dire, par achat. Car le mari & la femme s'achetoient réciproquement, & se donnoient

(1) Postularia fulgura; *quæ votorum aut sacrificiorum spretam religionem designant.* Festus in Postularia.

(2) Diffarreatio *genus erat sacrificii, quo inter virum & mulierem fiebat dissolutio. Dicta diffarreatio, quia fiebat farreo libo adhibito.* Idem in diffarreatione.

(3) *Igitur tractatis religionibus, placitum instituto Flaminum nihil demutari: sed lata lex, qua Flaminica Dialis sacrorum causâ in potestate viri, cætera promiscuo fœminarum jure ageret.* Tacit. annal. lib. 4. pag. 104.

(4) *Sine apice sub dio esse licitum non est.* Aul. Gell. lib. 15. cap. 15.

une piece de monnoye en se faisant alternativement ces interrogations, quand ils étoient sur le point de s'épouser: *Voulez-vous*, disoit l'homme, *être chez moi mere de famille?* *Oüi*, répondoit-elle en ajoûtant à son tour, *Voulez-vous être à mon égard Pere de famille*; dès qu'il avoit répondu *Oüi*, la femme mettoit la main dans celle du Fiancé, & par cette action elle passoit en son pouvoir, & le regardoit comme son Pere (1). Aux interrogations près, on voit sur la pierre gravée tout cela pratiqué à la lettre; car la femme avance la main droite pour la mettre dans celle de son mari, tandis qu'elle porte la gauche à terre pour observer une autre cérémonie semblable, qui n'est ici représentée qu'à moitié, parce qu'il a plû au Graveur de ne représenter qu'en buste l'Epousé & l'Epousée. Cette autre cérémonie consistoit en ce que la femme après avoir remis à son mari la piece de monnoye qu'elle avoit dans sa main, elle en prenoit une autre qui étoit *à son pied*, & alloit la porter au foyer, pour marquer qu'elle seroit soûmise à son mari, & qu'elle prenoit auprès de lui la qualité de Suppliante (2).

Je ne dis rien d'une troisiéme piece de monnoye, que les femmes Romaines portoient le jour de leurs nôces en la maison de leur Epoux: Varron qui nous apprend cette circonstance, se contente de dire, qu'elles la tenoient dans une bourse, & qu'elles ouvroient la bourse en certain tems dans un carrefour voisin (3).

C'est tout ce que j'ai à dire tant sur les figures gravées, que sur les deux principaux mariages qui étoient en usage parmi les Romains. On n'a sur des sujets aussi obscurs, que des conjectures à donner: je propose les miennes, sans chercher à détruire celles des autres.

(1) *Coëmptio certis solemnitatibus peragebatur, & sese in coëmendo invicem interrogabant: vir ita; an sibi mater familias esse vellet; illa respondebat, velle.... & erat mulier mater familias viro loco filiæ.* Boeth. in Cic. topic. II.

(2) *Nubentes ex veteri lege Romana asses tres ad maritum venientes afferre solebant; atque unum quem tenebant, tamquam emendi causa marito dare; alium quem in pede habebant, in foco larium ponere.* Varro de vita P. R. lib. I. apud Nonn.

(3) *Tertium in sacciperione, quem in compito vicinali certo tempore solebant resignare.* Idem ibid.

MYSTERES DE CERES.

§. I.

Tête de Cerès avec des ſymboles ſinguliers. En quel tems Cerès a été regardée comme la Déeſſe qui préſide aux moiſſons, & qui a appris aux hommes la culture des terres. Sa reception à Eleuſis. Ce qu'elle fait en faveur de Triptoleme. Fêtes inſtituées en ſon honneur dans l'Attique. Les deux principales ſont les Eleuſinies & les Theſmophories.

PLANCHE XI. 3. *Agathe-onyce de trois couleurs, blanche, griſe & rouge, montée en bague.*

DE toutes les figures de Cerès qui ſont venuës à ma connoiſſance, il n'en eſt aucune qui ſoit auſſi ſinguliere. C'eſt la tête de cette Déeſſe qui en guiſe du Calathus, ou du boiſſeau que pluſieurs Médailles lui donnent, a une lampe. Sur la même ligne & vis-à-vis on voit une étoile, & au-deſſous un épi. Ce dernier ſymbole eſt déciſif, & il ne permet guéres de balancer & de ne point reconnoître Cerès (1), Divinité qui préſide aux moiſſons, & qui a montré aux hommes l'art de travailler les terres, de les enſemencer & de les rendre fertiles (2).

Mais cette lampe & cette étoile qu'ont-elles de com-

(1) J'avouë pourtant qu'on peut prendre auſſi cette tête pour celle de Proſerpine : les cheveux épars ſemblent même favoriſer ce ſentiment ; puiſque ſelon Callimaque *Hymn. in Cer. v.* 5. c'eſt ainſi que les filles les portoient à la différence des femmes. Mais c'eſt une difficulté qui ne doit arrêter perſonne : il y a ici des ſymboles qui méritent bien mieux notre attention : ſans compter que tous ces ſymboles ſont communs à la mere & à la fille.

(2) *Prima Ceres unco glebam dimovit aratro,*
Prima dedit fruges, alimentaque mitia terris.
Ovid. Metam. lib. 5. v. 341.

mun avec l'épi ? On ſçait bien que Cerès après l'enlevement de ſa fille Proſerpine, prit deux torches pour la chercher & l'enlever à ſon raviſſeur : mais outre que ces torches n'ont, ce ſemble, aucun rapport avec les moiſſons, l'étoile qui fait paroli avec la lampe, eſt un autre ſymbole qui renverſe toutes les idées, que les Anciens avoient des bienfaits qu'ils croyoient avoir reçus de Cerès.

Mais qu'on perde pour un moment ces bienfaits de vûë, & qu'on ſe ſouvienne que Cerès n'a été reconnuë pour la Déeſſe des moiſſons, qu'après que fatiguée des grandes courſes qu'elle avoit faites pour retrouver Proſerpine, elle s'arrêta à Eleuſis (1) chez le Roi Celeus, & qu'en reconnoiſſance des bons traitemens qu'elle en avoit reçûs, elle donna à Triptoléme fils aîné de ce Prince, un char attellé de deux Dragons, pour aller apprendre aux mortels l'uſage du bled, & les moyens de le faire fructifier (2). Ce ſouvenir en rappellera un autre ; ſçavoir que les Grecs de l'Attique qui prétendoient avoir été honorés de la préſence de Cerès, & avoir vû de leurs yeux les merveilles qu'elle avoit operées à Eleuſis, inſtituerent des Fêtes célébres en l'honneur de cette Déeſſe, & les appellerent *Démétries*, du nom grec qu'ils lui donnoient. Entre ces Fêtes il y en avoit deux très-conſiderables, les *Eleuſinies* & les *Theſmophories*. Les premieres duroient neuf jours, & les autres cinq ſeulement. Le jour le plus éclatant & le plus diſtingué de l'une & de l'autre Fête, étoit celui que les Anciens appelloient *du milieu* : le jour *du milieu* des Eleuſinies étoit donc le cinquiéme, comme le troiſiéme étoit celui des Theſmophories : or c'eſt le cinquiéme jour des Eleuſinies, & le troiſiéme des Teſmophories, qu'on s'eſt attaché de caractériſer & de faire connoître par la lampe & l'étoile qu'on a fait graver ſur la Tête de Cerès.

(1) Ville maritime de l'Attique à quatre lieuës d'Athenes.

(2) Τριπτολέμῳ δὲ τῷ πρεσβυτέρῳ τῶν Μετανείρας παίδων δίφρον κατασκευάσασα πτηνῶν δρακόντων· καὶ πυρὸν ἔδωκεν, ᾧ τὴν ὅλην οἰκουμένην δι' οὐρανοῦ αἰρόμενον κατέσπειρε. Appollod. Bibliot, lib. 1. pag 9. edit. 1555.

§. II.

§. I I.

Fin des Eleusinies. Les hommes seuls les célébroient. Peine de mort contre ceux qui en reveloient les mystéres. Abus qui s'y commettoient. Quel cas il faut faire de l'idée avantageuse que quelques Anciens nous donnent de cette fête.

Pour se convaincre de cette verité, il suffit de rappeller en deux mots ce que les Anciens nous ont laissé de ces deux Fêtes.

Les Eleusinies avoient deux objets, le premier d'honorer les fatigues que Cerès avoit essuyées en cherchant Proserpine ; le second de rendre graces à cette Divinité du blé dont elle avoit fait present aux Mortels. C'étoient principalement les hommes qui les célébroient, & on les appelloit simplement *les Mystéres* à cause de leur excellence, & de la peine de mort décernée contre ceux qui les réveleroient à d'autres, que ceux qui y étoient initiés. On n'en connoissoit guéres l'Auteur, les uns disoient que c'étoit Cerès elle-même, d'autres le Roi Erectée, quelques autres Eumolpus ou enfin Museus.

La Scene se passoit à Eleusis, d'où ces Fêtes tiroient leur nom, & en conséquence du but qu'on s'étoit proposé, on y représentoit toutes les aventures qu'eut Cerès dans ses voyages, principalement à Eleusis. L'immodestie (1) qu'une certaine Baubo, ou Jambes commit à dessein de distraire la Déesse de sa tristesse, & l'engager à prendre de la nourriture, n'étoit jamais oubliée, & servoit d'assaisonnement aux jeûnes & aux veilles dont les Eleusinies étoient composées. Ainsi Ciceron, Plutarque, & quelques autres Anciens ont beau dire, que les Mystéres de Cerès étoient une source de bonne morale & d'instructions (2). Je leur demande pourquoi les Athéniens qui en

(1) *Voyez* Apollod. Bibliot. l. 1. p. 8. vers. Clem. Alexand. Protrept. p. 13.

(2) *Multa eximia divinaque videntur Athenæ tuæ peperisse, atque in vitam*

avoient la clef, souffroient avec tant de peine que leurs femmes s'y fissent initier, sinon parce que c'étoit un mélange de superstitions, où elles perdoient toute pudeur; & qu'on avoit trouvé le secret d'y passer sans milieu, & alternativement d'une grande lumiere à de profondes ténébres?

§. III.

Epreuves auxquelles étoient soûmis ceux qui devoient célébrer les Eleusinies. Le Hierophante *étoit obligé de garder toûjours la chasteté. Dignité & fonction du* Daduchus*, de l'Assistant de l'autel, & du* Cerice.

Cela n'empêchoit pas qu'on ne gardât parfaitement bien les bienséances; & qu'on ne soumît même ceux qui devoient les célébrer à certaines épreuves, qui devoient servir de préparation; l'une des principales consistoit à garder la continence pendant quelques jours. Cette loi lioit plus étroitement le *Hierophante* ou *Mystagogue*, puisqu'il ne lui étoit jamais permis, ni de se marier, ni d'avoir commerce avec aucune femme; aussi pour prévenir toute tentation, il oignoit son corps avec de la cigue (1). Saint Jerôme dit même qu'il en bûvoit (2). Ce Hierophante étoit toûjours de la race des Eumolpides, & Athénien de naissance; on ne pouvoit sans crime prononcer ou révéler son nom: il portoit le *Strophium*, avoit une chevelure particuliere, & représentoit le Créateur (3).

Après le Hierophante venoit le *Daduchus*: sa dignité

hominum attulisse: tùm nihil melius illis mysteriis, quibus ex agresti immanique vita exculti ad humanitatem, & mitigati sumus; initiaque ut appellantur, ita revera principia vitæ cognovimus. Cic. de leg. lib. II.

(1) *Cicuta calorem in nobis frigoris sui vi extinguit; unde Sacerdotes Cereris Eleusiniæ liquore ejus ungebantur; ut a concubitu abstinerent.* Persii Schol. Sat. 5.

(2) *Hierophantas quoque Atheniensium usque hodie cicutæ sorbitione castrari.* Advers. Jovinian. lib. 1. sub. fin. & ep. ad Ageruch. t. 4. part. 2. pag 743.

(3) Ἐν δὲ τοῖς κατ' Ἐλευσῖνα μυστηρίοις ὁ μὲν Ἱεροφάντης εἰκόνα τοῦ Δημιουργοῦ ἐνσκευάζεται. Euseb. Præp. Evang. lib. III. cap. 12. pag. 117.

étoit grande ; quoique celui qui en étoit revêtu, n'eût ſelon la force du nom qu'il portoit, d'autre emploi que de tenir un flambeau, & que d'autres que lui euſſent droit d'en tenir auſſi pendant la célébration des *myſtéres* : il eſt vrai que leur droit étoit inférieur & ſubordonné au ſien, en ce qu'il n'en étoit qu'une émanation, & que ſon droit étoit perſonnel, & la ſource de celui des autres. Le *Daduchus* portoit auſſi le *Strophium*, & avoit une chevelure particuliere. Sa fonction étoit ſi conſidérable que Pauſanias pour marquer à quel point de bonheur étoit parvenuë une femme appellée *Aceſtium*, dit que ſon Biſaïeul, ſon grand-Pere, ſon Pere, ſon mari & ſon fils avoient tous été ſucceſſivement *Daduchi* (1), & en cette qualité avoient repréſenté le Soleil ici bas (2).

Enſuite venoit l'*Aſſiſtant de l'Autel*, & enfin le *Cerice* ou *Crieur* : le premier étoit la figure de la Lune, & l'autre tenoit la place de Mercure (3).

§. IV.

Jour des Lampes le principal des Eleuſinies. A quoi deſtiné. Marqué ſur notre Agate-Onyce par la Lampe placée ſur la tête de Cerès. Regle extraordinaire qu'on ſuivoit pendant la durée de la fete. En quel tems les Lampes & les Flambeaux ont pris la place des Torches dans les fêtes & les pompes publiques.

Je paſſe une infinité de traits ſemblables pour venir au cinquiéme jour des Eleuſinies, qui doit être le terme de nos recherches. Ce jour étoit appellé *le Jour des Lampes* (4) ; parce qu'il étoit conſacré à repréſenter les courſes, que

(1) Τούτου δὲ εἰς τὸν τέταρτον πρόγονον Λέοντα, δᾳδούχους πάντας ὑπῆρξε γένεσθαι παρὰ τὸν βίον τὸν αὐτοῦ. Pauſan. lib. 1. pag. 68.

(2) Δᾳδοῦχος δὲ τὴν Ἡλίου. Euſeb. ubi mox ſupra.

(3) Καὶ ὁ μὲν ἐπὶ βωμῷ εἰς τὴν Σελήνην, ὁ δὲ Ἱεροκήρυξ Ἑρμοῦ. Euſeb. ibid.

(4) *Lampadum dies.* Fulgenti. Mythol. lib. 1.

Cerès armée de deux torches fit en cherchant Proſerpine. Or ceux qui étoient initiés aux myſtéres Eleuſiniens, pour imiter plus parfaitement la célérité avec laquelle cette Déeſſe parcourut toute la terre, mettoient leur adreſſe à courir dans le Temple en faiſant paſſer de main en main la lampe qu'ils tenoient (1). Ce qui fait dire à S. Clement d'Alexandrie, qu'en cette occaſion la Ville d'Eleuſis éclairoit non ſeulement les courſes de Cerès & le raviſſement de Proſerpine, mais encore le deüil de l'une & de l'autre, par l'adreſſe qu'on avoit eu de les convertir en myſtére (2), ſous couleur d'avoir allumé ſa lampe au feu ſacré (3), & que le ſpectacle ſe donnoit la nuit (4).

Voilà une partie des folies où les Athéniens donnoient le cinquiéme jour des Eleuſinies : & c'eſt préciſément ces folies, que le Graveur a voulu marquer en mettant une lampe ſur la tête de Cerès. D'où il eſt aiſé d'inferer qu'indiquant ainſi le cinquiéme, c'eſt-à-dire, le plus célébre & le principal jour des Eleuſinies, il a prétendu en premier déſigner les Eleuſinies entieres; fêtes ſi ſingulieres, qu'elles ſeules fourniſſent un exemple d'une maxime établie en Perſe, & chez les Medes, qui paſſeroit pour incroyable, ſi l'Ecriture Sainte n'en garantiſſoit la certitude. C'eſt qu'ainſi qu'il y alloit de la vie dans ces deux états de demander quoi que ce ſoit aux Dieux, ni aux hommes pendant trente jours, dès que le Roi le défendoit par un reſcrit donné à la ſollicitation des Grands de l'Empire : de même par une loi fondamentale de la République d'Athenes, il n'étoit permis à aucun Athénien pendant tout le cours des Eleuſinies de faire aucune demande à d'autre Divinité qu'à Cerès & à Proſerpine, ſur peine de la vie ſelon quelques-uns, ou d'une amende de mille dragmes ſelon d'autres (5).

Daniel 6. 7.

(1) *In templo Cereris ſibi invicem facem curſores tradunt.* Juvenal. Schol. Satyr. 15.

(2) Δηὼ δὴ καὶ Κόρη δρᾶμα ἤδη ἐγενέσθην μυστικὸν· καὶ τὴν πλάνην, καὶ τὴν ἁρπαγὴν καὶ τὸ πένθος αὐταῖν Ἐλευσὶς δᾳδουχεῖ. Clem. Alex. in protrept. pag. 9.

(3) Καταλαμπομένης ὑπὸ τῆς μυστικῆς φλογός. Sophocl. Schol. Oedip. col. pag.

(4) Ὦ δᾳδὲς, ὑφ' οἵων ἀνδρῶν ἀπέσβεσθε· ὦ δεινὴ, καὶ ἀφεγγὴς ἡμέρα, ἣ τὰς φωσφόρους νύκτας ἐξεῖλες. Ariſtid. orat. Eleuſin.

(5) Νόμος δὲ ἦν πάτριος, ὃς ἂν θῇ ἱκετηρίαν μυστηρίοις, τεθνάναι .... Εἴ τις ἱκετηρίαν θείη ἐν τῷ Ἐλευσινίῳ, ἀκ-

On ne doit pas m'objecter, que la lampe n'étoit d'aucun usage dans les Eleusinies, & qu'il n'y avoit que les torches ou les flambeaux, qui y étoient employés. L'objection n'a de force que pour les premiers tems, & nullement pour ceux où la République Romaine changea de face, & passa sous la domination des Césars : avant cela toutes les illuminations qu'on faisoit dans les Fêtes & dans les Pompes, n'étoient composées que de torches faites de bois de pin franc, de pin sauvage, de sapin, de larix, ou d'autre arbre semblable, d'où découlent la poix & la résine (1). Mais dans les tems postérieurs que la magnificence & le luxe prirent la place de la simplicité, on bannit les torches, & on n'employa que des flambeaux & des lampes (2). D'ailleurs, dit Eustathe, il n'est personne qui ignore que de tout tems les *Daduchi*, qui présidoient aux illuminations des Eleusinies, ajoûtoient l'huile, c'est-à-dire, les lampes aux torches de fondation (3). Ainsi l'objection loin d'infirmer ma premiere these la fortifie & l'éclaircit : la simple description des Thesmophories établira incontestablement la seconde.

§. V.

Les Thesmophories n'étoient célébrées que par les femmes. Leur objet. Combien de jours elles duroient. Avec quelle pompe on les alloit célébrer. Quelles précautions prenoient les femmes pour être chastes pendant le tems de la fête.

Les Thesmophories étoient une Fête instituée à l'imita-

ρεῖτον ἀποθανεῖν.... Ἡ δὲ στήλη, παρ' ἣ ἕστηκας, χιλίας δραχμὰς κελεύει ὀφείλειν, ἐάν τις ἱκετηρίαν θῇ ἐν τῷ Ἐλευσινίῳ. Apud Meursium Eleusin. pag. 91. 92.

(1) Φλογὶ δ' οἱ παλαιοὶ τῆς τε δᾳδὸς, καὶ τῶν ἄλλων ξύλων ἐχρῶντο. Athen. l. 15. p. 700. Οἱ παλαιοὶ οὐκ ἐχρῶντο ἐλαίῳ καὶ λύχνῳ, ἀλλὰ ξύλοις. Etym. mag.

(2) Αἱ γὰρ διὰ κηροῦ ἀνάψεως πομπαὶ, τοῦ ὕστερον πολυτελείας εὕρημα. Eustath. Iliad. Σ. pag. 1157. 13.

(3) Οἱ δοκιμαζόμενοι ἐπεστάτουν ταῖς δᾳδουχίαις· εἰ δὲ καὶ ἔλαιον ἐκ δᾳδῶν ἐπορίζοντο εἰς πυρὸς ἄναψιν, οἴδασιν οἱ περιτυχόντες. Ibid.

tion des Eleusinies par les femmes seules ; car les hommes n'y prenoient d'autre part, que de contribuer de leurs revenus aux dépenses extraordinaires qu'elles faisoient: à quoi ils étoient obligés dès qu'elles leur avoient apporté trois talens en dot (1).

L'objet principal de cette Fête, étoit de rendre graces à Cerès, des loix que cette Déesse avoit établies & données aux hommes : & c'est en effet ce que signifie le mot de Thesmophories. On les célébroit au mois de *Pyanepsion*, qui répond partie à Octobre, & partie à Novembre. On avoit choisi exprès ce tems, parce que c'est celui des semailles, & que c'étoit Cerès qui l'étoit venu indiquer aux hommes, aussi-bien que toutes les façons qu'il faut donner aux terres pour les rendre fertiles. Cette Fête duroit cinq jours chez les Athéniens, puisque Aristophane dit que le troisiéme jour étoit le milieu des Thesmophories (2). J'ai dit chez les Athéniens; parce qu'en effet ce n'étoit point à Athenes, mais à Eleusis que les Athéniens la célébroient (3). Or comme ce troisiéme jour, dont je viens de parler, étoit fixé au seiziéme de Pyanepsion (4) ; il est évident que les Thesmophories commençoient le quatorzieme, & finissoient le dix-huitiéme jour du même mois.

Les cinq jours qu'elles duroient, étoient précedés de trois autres employés uniquement à se préparer à la célébration des Mysteres. Le premier de ces trois jours étoit appellé *Ascension* (5) ; parce que les Athéniennes montoient ce jour là d'Athenes à Eleusis, qui étoit sur un lieu élevé

(1) Ἠναγκάζετο ἂν ὑπὲρ τῆς γαμετῆς γυναικὸς καὶ θεσμοφόρια ἑστιᾶν τὰς γυναῖκας, καὶ τἄλλα ὅσα προσῆκε, λειτουργεῖν ἐν τῷ δήμῳ ὑπὲρ τῆς γυναικὸς, ἀπό γε οὐσίας τηλικαύτης. Apud. Meursium Græc. feriat. pag. 156.

(2) Ἐπεὶ τρίτη 'στὶ θεσμοφορίων ἡ μέση.
Thesmoph. pag. 770.

(3) D'ailleurs à Sparte & en quelques autres endroits, elles ne duroient que trois jours.

(4) Κατέστρεψε δ' ἕκτῃ ἐπὶ δέκα Πυανεψιῶνος μηνὸς, ἐν ᾗ τὴν σκυθρωποτάτην τῶν θεσμοφορίων ἄγουσαι παρὰ τῇ θεῷ νηστεύουσιν αἱ γυναῖκες. Plutar. in Demost.

(5) Ἄνοδος· ἀνάβασις· ἡ ἑνδεκάτη τοῦ Πυανεψιῶνος, ὅτε αἱ γυναῖκες ἀνέρχονται εἰς τὰ Θεσμοφόρια, οὕτω καλεῖται. Hesychius.

& éminent. Ce voyage ſe faiſoit en grand'Pompe & avec beaucoup d'ordre, parce que celles qui préſidoient (1) à la Fête, avoient l'œil que tout ſe paſſât dans les régles. Les filles & les femmes qui faiſoient profeſſion de chaſteté, portoient ſur leurs têtes, les unes, les livres ſacrés, les autres, les loix de Cerès, & récitoient des prieres & des hymnes pendant tout le cours du chemin (2); ainſi c'étoit un eſpece de Pellerinage. Elles paſſoient les deux autres jours à ſe purifier, & à acquerir cet état que les Romains appelloient *in caſto eſſe*, & qui conſiſtoit dans une grande pureté d'eſprit & de corps. Pour y parvenir plus aiſément elles couchoient ſur des lits jonchés d'*Agnus Caſtus*, de *Conyſe* & d'autres herbes ſemblables, qui ont la vertu d'étouffer tous les mouvemens déréglés (3).

§. VI.

Le troiſiéme jour des Theſmophories conſacré à un jeûne rigoureux. Le jeûne des Anciens ne finiſſoit qu'au lever de l'étoile du ſoir. Cérémonies religieuſes marquées par cette étoile. Le jeûne des Teſmophories contraſtoit avec une obſervance contraire pratiquée au commencement de la fête. Le Calathus porté en pompe.

Enfin venoit le troiſiéme jour des Theſmophories; jour triſte & laborieux pour toutes celles qui s'y aſſujetiſſoient (4), car elles étoient obligées de le paſſer dans un jeûne rigoureux, & ſans prendre aucun ſoulagement (5). Et voilà préciſément ce que marque l'étoile gravée ſur l'A-

(1) Tous les ans les Atheniennes, éliſoient dans une aſſemblée deux d'entr'elles, pour préſider aux Theſmophories. Ces Préſidentes devoient être d'Athenes, & nées d'un legitime mariage.

(2) Καὶ ὥσπερεὶ λιτανεύουσαι ἐπήρχοντο εἰς Ελευσῖνα. Theocr. Schol. Idyll. 14.

(3) *Græci* Λύγον *vocant, alii* ἄγνον*: quoniam matronæ Theſmophoriis Athenienſium caſtitatem cuſtodientes, his foliis cubitus ſibi ſternunt.* Plin. hiſt. lib. 24. cap. 9. Sect. 38.

(4) Plutar. loco mox laudato.

(5) Μὴ καὶ ἡμεῖς νηστείαν ἄγομεν θεσμοφορίων τὴν μέσην. Athen. lib. 7. p. 307.

gate-onyce que nous expliquons. C'eſt l'étoile du ſoir ou le *Veſperus*, au lever duquel les Anciens avoient attaché la fin de leurs jeûnes (1). Obſervance qu'ils portoient juſqu'à la ſuperſtition, puiſqu'ils auroient crû commettre un crime d'y donner la moindre atteinte. En quoi ils ſe conformoient aux Juifs : car S. Jerôme remarque que S. Pierre en conſéquence de la viſion qu'il eut à Joppé (2), ne fit pas difficulté de prendre ſon repas à midi, ſans attendre le lever de l'étoile à l'exemple des Juifs (3). Tertullien rend témoignage à la même verité ; car après avoir fait une peinture au naturel des jeûnes des Juifs, il ajoûte que ceux de cette Nation nonobſtant tous les dehors lugubres, dont ils deshonoroient une ſi ſainte pratique, ſoûpiroient après l'apparition de l'Aſtre qui devoit mettre fin à leur peine (4). Tertullien & ſes Confreres les Montaniſtes ne rompoient auſſi le jeûne, que quand cet Aſtre commençoit à paroître : auſſi ne trouvoient-ils pas mauvais qu'on comparât leur abſtinence à celle que les Payens obſervoient dans les Iſiaques & dans les Myſtéres de Cybéle (5). Il paroît même que les premiers Chrétiens portoient les jeûnes d'obligation (6) juſqu'à la même heure ; car S. Jean Chryſoſtome oppoſant la vie d'un débauché à celle d'un fidéle réglé & pénitent, aſſûre que ce dernier ne prend la nourriture dont il a beſoin pour ſoûtenir ſon corps, qu'à l'heure de Vêpres (7). C'eſt auſſi à la même heure que S. Benoit fixe le ſeul repas, que les Religieux doivent prendre en Carême (8). Or il n'eſt perſonne

(1) Παρ' ὑμῶν ὥσπερ νηστείαν ἄγοντας καὶ περιμένοντας τὸ ἀνατεῖλαν ἄστρον. Idem lib. 4. pag. 156.

(2) Act. x. 10. &c.

(3) *Petrus Apoſtolus non expectans ſtellam more Judaïco, ſed hora ſexta in ſolarium pranſurus aſcendit.* Hieron. adver. Jovinian. lib. 11. tom. 4. part. 2. pag. 198.

(4) *Judaïcum certe jejunium prædicatur .... tamen fidem abſtinentiæ adfectant, & ſtellæ auctoritatem demorantis ſuſpirant.* Tertull. de Jejun. cap. 16. edit. Rigalt. pag. 553.

(5) *Sed bene, quod in noſtris xerophagiis blaſphemias ingerens caſto Iſidis & Cybeles eas adæquas.* Idem ibid.

(6) Au lieu qu'ils rompoient les jeûnes de dévotion à la neuviéme heure du jour. *S. Bened. Reg. cap.* 41. *Prudent. hymn.* 6. *v.* 54. *Caſſian. Collat.* 11. *cap.* 26. *& alii.*

(7) Ἐν ἑσπέρᾳ τῆς ἀναγκαίας μεταλαμβανέτω τροφῆς μόνον. Chryſoſt. hom. 13. ep. ad Rom. tom. 9. edit. nov. pag. 571.

(8) *In Quadrageſima vero uſque ad Paſcha ad veſperam reficiant.* Reg. S. Bened. cap. 41.

qui

qui ignore que l'heure de Vêpres est celle, où le *Vesper* ou l'étoile du soir se leve.

Sur cette foule d'autorités, qui oseroit révoquer en doute que l'étoile qu'on a mise en parallele avec la lampe qui est sur la tête de Cerès, marque le jeûne des Thesmophories. Si le trait est nouveau, il ne l'est que pour ceux qui ignorent, que les Anciens étoient dans l'usage de faire servir cette étoile à marquer diverses pratiques Religieuses. Par exemple, dans la Pompe aussi superbe que magnifique de Ptolomée Philadelphe, & dont Athenée nous a laissé une riche description, cette étoile faisoit entendre à ceux qui la composoient, que ce spectacle devoit finir avec le lever de cet Astre (1). De même, Callimaque, pour exprimer les hymnes & les danses, que les Habitans de l'Isle de Délos avoient instituées sur la fin du jour en l'honneur de Latone, dit que l'étoile brillante du soir contemple cette Déesse au milieu des chants & des danses, que les jeunes garçons & les jeunes filles de son Isle forment autour d'elle (2).

Il se présente ici une réflexion, qui fait bien voir que la Religion des Thesmophories ne pouvoit pas absolument se soûtenir, puisque le jeûne dont nous venons de parler, & qui faisoit le capital de la Fête, contrastoit avec un reglement contraire, que tout le monde étoit obligé d'observer à l'occasion de la cérémonie par où les Thesmophories débutoient. Cette cérémonie étoit celle du *Calathus* porté en grand'Pompe à Eleusis. Or il n'étoit permis à personne d'y assister, moins encore de regarder à jeun le Calathus (3); de peur de renouveller le souvenir du jeûne obstiné, auquel Cerès se soûmit pendant tout le tems qu'elle employa à chercher Proserpine sa fille.

Quand je dis qu'on portoit le Calathus en grand'Pompe à Eleusis, c'est que je parle des Tesmophories Athéniennes, qui étoient le modéle des autres, & les plus cé-

(1) Τὴν δὲ τελευταίαν ἑσπέρου συνέβαινεν εἶναι, τὸ ἄστρος εἰς τοῦτο συναγούσης τὸν καιρόν. Athen. lib. 5. p. 197.

(2) .... Οὖλος ἐθείρας
Ἕσπερος ἀλλ' αἰεί σε καταβλέπει ἀμφιβόητον.
Callimac. Hym. in Del. v. 302.

(3) Μηδ' οὐκ αὐαλέων, στομάτων πτύαλον ἄπασι.
Callima. hym. in Cer. v. 6.

lébres. Mais quelque part qu'elles ſe célébraſſent, elles commençoient toûjours par cet acte de Religion, dont on ne ſçait autre choſe, ſinon que le Calathus qu'on avoit rempli de grains & d'autres dons de Cerès, étoit placé ſur un char traîné par des chevaux blancs (1), & que les filles d'Athenes ſuivoient le char ayant ſur la tête ou dans les mains des corbeilles d'or ou dorées (2).

Comme je me hâte de finir, je ne dis rien ni de l'origine des Theſmophories, ni du Prêtre ou du *Stephanophore* que les femmes éliſoient pour offrir leurs Sacrifices, ni du droit qu'avoient ceux qui étoient initiés à ces Myſtéres, de délivrer les Priſonniers pendant que ces Fêtes duroient, ni du reſpect qu'avoit l'Aréopage pour le jour du grand jeûne en ne s'aſſemblant point ; j'obſerverai ſeulement que quoi que ſelon moi, la lampe déſigne formellement les Eleuſinies, & l'étoile, les Theſmophories ; on peut fort bien rapporter ces deux ſymboles enſemble à l'une ou à l'autre de ces deux Fêtes priſes ſéparément, parce que les illuminations & les jeûnes étoient également inſéparables de l'un & de l'autre de ces exercices.

(1) Χ' ὡς αἱ τὸν κάλαθον λευκότριχες ἵπποι ἄγοντι.
Callima. Ibid. v. 121.

(2) .... Χρυσῷ πλέα λίκνα.
Idem. ibid. v. 127.

JEUX INSTITUEZ
EN L'HONNEUR
D'ESCULAPE.

§. I.

Description d'une Sardoine fort bien gravée. Elle représente l'institution d'une Fête & de Jeux célébres. Il n'y a aucune marque de sacrifice. Il ne paroît pas que Pompée ait été en Egypte avant la bataille de Pharsale, ni que les Egyptiens ayent jamais rien fait pour lui.

UNE Sardoine du Cabinet de feuë Madame, montée en brasselet, représente un grand Vase, sur lequel est posée la tête d'un jeune-homme tourné vers un Prêtre, qui se tourne aussi vers lui, & qui tient de la main gauche un Serpent au milieu du corps, & éleve de la main droite un instrument qui a la figure d'un compas. Au côté opposé, on voit un Palmier avec ses racines, qui n'a que deux branches & un fruit. Au-dessous du champ, & comme en exergue il y a un Crocodile monstrueux. A quoi il faut ajoûter trois lettres bien formées, gravées sur le Vase, qui sont difficiles à déchifrer.

Un habile Antiquaire a crû, que cet assemblage de figures représentoit *un Sacrifice pour la santé de Pompée passant en Egypte.* Sans doute qu'il ne faisoit pas attention, que ce beau Vase, tient ici la place de plusieurs autres semblables, ou même différens, d'où sortent tantôt une, tantôt deux, & tantôt trois palmes, sur lesquels on lit

ΑϹΚΛΗΠΙΑ, ϹΩΤΗΡΕΙΑ, ΙϹΘΜΙΑ, ΠΥΘΙΑ, & autres Inſcriptions ou termes ſemblables. Or tous les Sçavans conviennent, que ce ſont tous noms de fêtes ou de jeux (1) inſtitués ou pour honorer les Dieux, les Héros, ou les Princes; ou établis ou renouvellés en reconnoiſſance de quelque inſigne bienfait, ou pour demander quelque grace, ou enfin pour immortaliſer quelque évenement célébre.

D'ailleurs, il n'y a ici aucune marque de Sacrifice; & par ſurcroît, le viſage qu'on prend pour celui de Pompée, ne paroît guéres en avoir les traits. A quoi on peut ajoûter, qu'on ne voit pas ſur quoi ſeroit fondé le Sacrifice que les Egyptiens, marqués par le Crocodile, auroient offert pour la ſanté de Pompée. Car outre qu'il n'eſt pas certain que ce grand homme ait été en Egypte avant la perte de la bataille de Pharſale; on demandera toûjours quels bienfaits avoient reçu les Egyptiens de Pompée, pour les porter à décerner des Sacrifices publics en ſa faveur, & à demander aux Dieux ſa ſanté, quand il paſſa dans leur Pays. Je ne dis rien du traitement qu'ils lui firent en dernier lieu, qui marque aſſez que bien loin qu'ils euſſent formé aucun vœu pour ſon arrivée, ils croyoient au contraire que ſa préſence alloit entraîner leur perte, s'ils ne la prévenoient par ſa mort.

§. II.

Jeux en l'honneur d'Eſculape marqués ſur cette pierre. Origine, nature & célébrité de ces jeux. Ils réüniſſoient les exercices qui rendoient les autres recommandables.

Il n'eſt donc ici nullement queſtion de Sacrifice, au

(1) Voici le nom de ceux que j'ai pû récueillir: ΗΛΙΑ, ΟΛΥΜΠΙΑ, ΛΗΤΩΙΑ, ΑΚΤΙΑ, ΗΡΑΚΛΙΑ, ΚΑΒΕΙΡΙΑ, ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΑ, ΔΙΙΠΟΛΙΑ, ΔΙΑΣΙΑ, ΗΡΑΙΑ, ΠΟΣΕΙΔΩΝΙΑ, ΑΠΟΛΛΩΝΙΑ, ΕΡΜΑΙΑ, ΔΙΟΝΥΣΙΑ, ΚΑΠΕΤΩΛΙΑ, ΕΛΕΥΣΙΝΙΑ, ΠΑΝΑΘΗΝΑΙΑ, ΕΦΕΣΙΝΙΑ, ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΑ, ΔΗΜΗΤΡΙΑ, ΑΥΓΟΥΣΤΕΙΑ, ΣΕΒΑΣΤΑ, ΚΑΙΣΑΡΕΙΑ, ΑΔΡΑΣΤΕΙΑ, ΠΑΝΙΩΝΙΑ, ΣΕΟΥΗΡΕΙΑ, ΑΔΡΙΑΝΙΑ, &c.

moins en premier & immédiatement, mais de jeux & de fêtes: & entre toutes celles dont j'ai fait le détail, je ne vois que celle que les Grecs appelloient *Asclepia*, qui ait rapport avec notre gravûre. Cette Fête devoit son origine à la Ville d'Epidaure qui l'avoit instituée à l'honneur d'Esculape en action de graces de ce qu'il l'avoit préferée à tant d'autres pour y prendre naissance. En peu de tems, elle fut aussi éclatante que répanduë; car outre qu'on la célébroit dans toute la contrée que les Argiens possedoient, elle fut encore reçûë à Ancyre, à Pergame & en plusieurs autres Villes considérables (1) marquées dans les Auteurs & les Inscriptions, & sur les médailles. Mais sans recourir à toutes ces autorités, il suffit d'ouvrir Pausanias, & l'on y trouvera que la raison pourquoi les jeux célébres appellés *Asclepiens* avoient été portés d'Epidaure dans tout l'Empire Romain, c'est qu'on étoit persuadé qu'Esculape étoit né à Epidaure (2).

Le brillant de la Fête consistoit dans la nature des spectacles & des jeux, qui attiroient les Etrangers de toutes parts : d'autant qu'ils réünissoient (3) tout ce qui rendoit recommandables les jeux Olympiques, les jeux Isthmiens, & les jeux Pythiens en particulier : aussi les appelloit-on *Sacrés* & *Grands* par distinction, à quoi on ajoûtoit le titre de *Salutaires*, parce qu'ils étoient institués, ou pour obtenir la guérison de quelques maladies, ou pour prévenir les maladies mêmes. A Epidaure ils commençoient neuf jours après les jeux Isthmiens, dont par conséquent ils sembloient être la continuation : & comme le commencement des jeux Isthmiens étoit fixé à celui du printems, les jeux Asclepiens s'ouvroient nécessairement vers le commencement d'Avril. Du reste, ils se célébroient tous les

(1) Smirne, Cyrene, Lebene, Titane, &c.

(2) Μαρτυρεῖ δέ μοι καὶ τόδε ἐν Ἐπιδαύρῳ τὸν θεὸν γένεσθαι· τὰ γὰρ ἈΣΚΛΗΠΕΙΑ εὑρίσκω τὰ ἐπιφανέστατα ἐξ Ἐπιδαύρου. Pausan. lib. II. pag. 133.

(3) Voyez les Lettres de Spanheim à Morel sur plusieurs médailles frappées à Ancyre avec cette Inscription :

ΑΣΚΛΗΠΙΑ ΣΩΘΕΡΕΙΑ
ΙΣΘ. ΠΥΘΙΑ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ
ΑΓΚΥΡΑΣ.

cinq ans, ainsi que Spanheim l'a prouvé par un passage des Scholiastes de Pindare (1).

§. III.

Exercices qui composoient d'abord les jeux des Anciens, autres exercices qu'on y ajoûta depuis. Auguste représenté en Apollon. Dignité d'Agonothete unie à celle de Prêtre des jeux qu'on célébroit. Le Serpent est le symbole d'Esculape.

Je viens de remarquer que les jeux Asclepiens réünissoient tous les exercices qui rendoient les autres recommandables & intéressans. Ces exercices se réduisoient d'abord à trois, à la Gymnastique (2), à la course des chevaux, & à la musique : mais on y ajoûta depuis les jeux *Sceniques* ou de Théatre, & les jeux Poëtiques, c'est-à-dire, cette espece de combats litteraires, où les Auteurs disputoient entre-eux du merite de leurs ouvrages. Comme il n'étoit guéres possible au Graveur de faire entrer dans un aussi petit espace que celui que présentoit la Sardoine, les symboles de tant de jeux différens, il s'est contenté d'y marquer celui de la musique sous l'emblême de la double Flûte (3), qui est cet instrument que le Prêtre éleve & tient de la main droite ; & c'est non seulement pour faire honneur à Apollon Pere du Dieu Esculape, auquel les jeux Asclepiens étoient consacrés, mais encore pour con-

(1) Τίθεται δὲ ἐν Ἐπιδαύρῳ ἀγὼν Ἀσκλήπια, τῶν Ἀσκληπιαδῶν πρώτων θέντων, μετὰ ταῦτα δὲ Ἀργείων Ἀσκληπίῳ διὰ πενταετηρίδος· τίθεται δὲ ἐν τῷ ἄλσει τοῦ Ἀσκληπιοῦ· ἄγεται δὲ μετὰ ἐννέα ἡμέρας τῶν Ἰσθμίων. Apud Pind. Nem. od. 3.

(2) Chacun de ces jeux se subdivisoit en plusieurs combats, dont l'assemblage formoit un tout particulier ; par exemple, la Palestre ou Gymnastique étoit composée de la Course, de la Lutte, du Saut, du Disque & du Javelot, à quoi on ajoûta dans la suite des tems, le Pugilat. C'est ces jeux que les Anciens honoroient du nom de *Pentathle*. Les autres exercices avoient aussi leurs subdivisions, & leur assemblage.

(3) La Musique des Anciens consistoit principalement dans l'adresse & l'habileté de jouër des instrumens, & d'en tirer une infinité de demi-tons, qui nous sont inconnus.

cilier à Auguste dont on avoit en vûë la santé, tout les principaux Dieux de la Médecine : car Apollon étoit aussi bon Médecin que son fils (1). Sans compter qu'on cherchoit à flater Auguste, qui avoit la vanité de vouloir passer pour fils d'Apollon (2), & pour Apollon même : aussi *se faisoit-il dresser des Statuës avec l'habit & les symboles de ce Dieu.*

Ce Prêtre en tenant, & élevant la double Flûte, fait voir qu'il réünit en sa personne deux dignités ; celle de Prêtre d'Esculape & celle d'Agonothete (3), ou de Président des jeux Asclepiens : puisqu'on trouve dans Gruter plusieurs Inscriptions qui donnent au Président des jeux le titre de Prêtre, & même de Grand-Prêtre des Villes où on les célébroit, de premier Magistrat Augustal, de Fondateur des Peuples qui donnoient ces jeux, &c. (4).

Notre Prêtre est représenté tenant un Serpent par le milieu du corps. C'est à cet animal que nous connoissons la nature du Sacerdoce dont il étoit revêtu. Ainsi nous pouvons dire sans crainte de nous tromper, qu'il étoit Prêtre d'Esculape ; nous avons déja insinué que ce Dieu étoit fils d'Apollon, qu'il étoit né à Epidaure, & qu'il étoit

(1) *Apollini consecrati sunt, quia Deus Medicinæ est.* Serv. in Virg. Æneid. 10. pag. 612. D.

(2) *Voyez* Spanheim, Cesars de Julien. pag. 38. 39. 40. &c.

(3) Ou de *Brabeutes* ou d'*Hellanodique*; quoiqu'à dire vrai les Anciens prétendoient qu'il y avoit quelque différence entre les emplois des uns & des autres : mais les Auteurs sont en possession de les confondre.

(4) ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ *
ΦΛ. ΑΙΛΙΑΝΟΝ. ΙΠΠΕΑ. ΡΩΜΑ
ΙΩΝ. ΚΑΙ. ΚΑΛΛΙCΤΗΝ. ΠΡΩ
ΤΗΝ. ΑΡΧΗΝ. ΑΡΖΑ ... ΤΑ. ΚΑΙ
ΠΟΛΕΙΤΟΓΡΑΦΗΣΑΝΤΑ
ΚΑΙ. Τ. ΠΡΕΣΒΕΥΣΑΝΤΑ
ΠΑΡΑ. ΘΕΟΝ. ΑΝΤΩΝΕΙΝ
ΟΝ. ΚΑΙ. ΑΓΩΝΟΘΕΤΗΣΑΝ
ΤΑ. ΥΙΟΥ. ΤΟΥΤΕ. ΚΟΙΝΟΥ
ΤΩΝ. ΓΑΛΑΤΩΝ. ΚΑΙ
ΤΩΝ. ΙΕΡΩΝ. ΑΓΩΝΩΝ. ΤΩΝ
ΜΕΓΑΛΩΝ. Κ-Ι. ΑΡΧΙΕΡΕΑ
ΤΟΥ. ΚΟΙΝΟΥ. ΤΩΝ. ΓΑΛΑ
ΤΩΝ. ΓΑΛΑΤΑΡΧΗΝ. ΣΕ
ΒΑCΤΟΦΑΝΤΗΝ.
ΚΤΙCΤΗΝ. ΤΗΣ. ΜΗΤΡΟ
ΠΟΛΕΩC. ΑΓΚΥΡΑC
ΦΥΛΗ

* pag. ...3.

ΓΑΙΝΟΝ. ΙΠΠΕΑ **
ΡΩΜΑΙΩΝ. Κ-. ΒΤΗΝ....
ΤΗΝ. ΥΡ ... ΝΑΡΕΑΝΤΑ
ΠΟΛΙΤΟΓΡΑΦΗΣΑΝΤΑ. ΚΑΙ
Κ-. Π. ΠΡΕCΒΕΥCΑΝΤΑ ΠΑΡΑ
ΑΠΑΝΤΩΝ. ΕΘΝΩΝ. . Κ. . ΑΓΩ
ΝΟΘΕΤΗCΑΝΤΑ. ΔΙCΤ. ΤΟΥΤΕ
ΚΟΙΝΟΥ. ΤΩΝ. ΓΑΛΑΤΩΝ. Κ-
ΔΙΣ. ΤΩΝ. ΙΕΡΩΝ. ΑΓΩΝΩΝ
ΤΩΝ. ΜΕΓΑΛΩΝ. ΑCΚΛΗΠΙ
ΤΙΩΝ. ΙCΘ. ΠΥΘΙΩΝ. Κ ΑΡΧΙ.
ΕΡΕΑ. ΤΟΥ. ΚΟΙΝΟΥ. ΤΩΝΙ. ΓΑΛΑ
ΓΑΛΑΤΑΡΧΗΝ. ΣΕΒΑCΤΟΦΑΝ
ΤΗΝ. ΚΑΙ. ΚΤΙCΤΗΝ ... ΗΣ. ΜΗΤ
ΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΓΚΥΡΑC. ΦΥΛΗ
ΕΩΝΕ. ΠΑCΙ. ΠΡ....
.... ΕΡΓΕΤΗΝ. Κ. Π...

** Ibid. p. 415. n. 1.

le Dieu de la Médecine. Comme ce sont toutes verités reçûës généralement de tout le monde, il suffit à présent de dire, que les Anciens ne conviennent ni sur le nom, ni sur la personne de sa mere.

§. IV.

Diverses meres qu'on donne à Esculape. Ce qui a occasionné les jeux Asclepiens. *Les jeux marqués sur cette Sardoine ont été institués en actions de graces du recouvrement de la santé d'Auguste. Part que tout l'Empire Romain prit à cet évenement. Le sentiment de l'Auteur est fondé sur l'Inscription que la pierre présente. Observations sur la prononciation des Anciens.*

Les uns prétendoient que c'étoit une fille dont on a perdu le nom, qui accoucha de lui à Epidaure dans une irruption qu'y fit son Pere Phlegias, qui la menoit avec lui: & que cette fille pour cacher sa faute, exposa sécretement son fruit sur un montagne voisine, où une chevre vint soigneusement l'allaiter. D'autres avancent que la vraie Mere d'Esculape s'appelloit Coronis, ajoûtant que cette jeune-personne n'ayant pas gardé la fidelité qu'elle devoit à Apollon, avoit été frappée de la foudre par Diane: mais que Mercure avoit sauvé Esculape en le tirant du milieu des flammes. Enfin d'autres ont dit qu'Esculape n'avoit eu d'autre Mere, qu'Arsinoë fille de Leucippus Roi des Messeniens: ce que Pausanias soûtient être sans fondement. Quoiqu'il en soit, tous ces différens bruits n'ont pas empêché les Payens de regarder Esculape comme le Dieu de la santé, & de lui attribuer une infinité de guérisons miraculeuses, qui ont donné lieu aux jeux célébres, dont on a voulu conserver le souvenir sur la pierre que nous expliquons.

Ces jeux étoient de deux sortes; les uns étoient fixes,

&

& se célébroient tous les cinq ans (1), c'est-à-dire, après quatre ans révolus : les autres n'avoient aucun tems certain, & l'on n'en faisoit la dépense qu'à l'occasion de quelque évenement célébre & intéressant : tels étoient ceux dont il s'agit ici. Ils ont eté donnés en Egypte, comme le Crocodile le fait assez entendre, & apparemment à Alexandrie qui en étoit la Capitale. En supposant que la tête qui sort du vase, ou qui est posée sur le vase, soit celle d'Auguste, ainsi que je le soupçonne, il ne faut pas douter que les jeux Asclepiens représentés sur cette Sardoine, n'ayent été célébrés en action de graces de la santé qu'Auguste recouvra contre l'attente de tout le monde, & de lui-même pendant son onziéme Consulat, par le secours d'Antoine Musa fameux Médecin de ce tems là. Cette guérison inesperée procura à ce dernier des récompenses extraordinaires tant de la part de l'Empereur que du Sénat ; récompenses dont les personnes de sa profession devoient se ressentir toûjours, puisqu'il fut réglé qu'à l'avenir les Médecins en faveur du recouvrement de la santé de l'Empereur seroient déchargés de tous les impôts Publics (2).

On peut inferer de ce seul trait, que tout l'Empire Romain fit éclater sa joie : l'Egypte & plus particulierement Alexandrie, étoit obligée de la partager en reconnoissance de ce qu'Auguste après la mort de Marc-Antoine & de Cléopatre, avoit conservé ses privileges, & n'avoit fait mourir personne, bien que toute l'Egypte eût armé contre lui (3). Ainsi il est tout-à-fait vrai-semblable, que la Ville d'Alexandrie fit célébrer au tems que j'ai dit, les jeux Asclepiens marqués sur la Sardoine que nous avons sous nos yeux, & que pour faire sa cour à Auguste, elle donna à ce Prince le visage d'Apollon ou d'Esculape ; c'est-à-dire, un visage jeune & sans barbe : car dans la Grece, Escu-

(1) A Epidaure, à Ancyre, à Pergame & autres Villes privilegiées : car toutes les Villes n'avoient pas droit d'instituer ni de célébrer des jeux.

(2) Τήν τε ἀτέλειαν καὶ ἑαυτῷ καὶ τοῖς ὁμοτέχνοις, οὐχ ὅτι τοῖς τότε οὖσιν, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἔπειτα ἐσομένοις, ἔλαβεν. Dio Rom. hist. lib. 53 pag. 592. edit. an. 1592.

(3) Τῶν δὲ Αἰγυπτίων τῶν τε Ἀλεξανδρέων πάντων ἐφείσατο, ὥστε μὴ διολέσαι τινά. Idem. ibid. lib. 51. pag. 520.

lape étoit autant & plus souvent représenté jeune que vieux (1).

Mais d'où tirez-vous, dira-t-on, que c'est vraiment Auguste qu'on a voulu représenter ici ? Sans m'arrêter à la ressemblance qu'on apperçoit dans le visage gravé sur la Sardoine avec ceux qu'on trouve sur les médailles d'Auguste ; ressemblance au reste qui dans l'espece particuliere a force de demi-preuve, j'en appelle aux trois lettres gravées sur les bords de l'*Amphore* : voici leur forme * □ ⊔ Γ Quelque difficile qu'il paroisse d'abord d'y trouver ΑΥΓ, comme il devroit y avoir, on l'y trouve pourtant quand on fait attention, que les Graveurs ont fait une infinité de fautes grossieres en gravant les Inscriptions, soit en mettant des lettres pour d'autres, soit en donnant aux lettres une figure différente de celle qu'elles doivent avoir, ou en écrivant, non pas selon les régles de l'orthographe, mais selon la prononciation, ou en transposant les jambages des lettres, & les défigurant autant par ignorance que par inattention.

Cela posé, il n'est nullement surprenant que la premiere lettre soit un peu alterée, ou plûtôt n'ait pas sa forme ordinaire : car il n'y a aucune difficulté sur les deux autres ; il est visible sur-tout que la derniere est un *Gamma*, & qu'elle finit la syllabe, que tous les Faiseurs d'Inscriptions ont employée de tout tems à la place du nom entier d'*Auguste*. Grand préjugé que celles qui la précedent sont vraiment les deux premieres de ce mot. A la verité la seconde lettre est un *Omega*, & non pas un *Upsilon*, comme elle devroit l'être : mais on doit se souvenir que généralement tous les Anciens donnoient à la diphtongue *au* le son de l'*Omega*, & que tandis que les Grecs disoient ἆυλαξ ou ὦλαξ sulcus, τραῦμα ou τρῶμα, les Latins écrivoient & prononçoient *Caudex* ou *Codex*, *Caurus* ou *Corus*, &c. Festus même assûre qu'ils mettoient *Coda* pour *Cauda*, & réciproquement *Aulas* pour *Ollas*, *ausculari* pour *Osculari*, &c. Bien plus, ils confondoient l'*o* avec l'*u*, & écrivoient *Consol* pour *Consul*, *poblicum* pour *publicum*, *colpam* pour *culpam*, *Heco-*

(1) *Voyez* Pausanias pag. 109. 496. 50[illegible]. &c.

* Voyez ce que je dis de ces Lettres dans la Préface.

ba pour *Hecuba*, *notrix* pour *nutrix*, &c. Sur ce pied, on ne craint nullement d'avancer que le Graveur qui régloit l'orthographe sur la prononciation, a employé un *Omega* à la place d'un *Upsilon* (1). C'est cette même prononciation qui nous a donné deux Villages différens dans le Dauphiné, & une Ville dans la Savoie du nom *Aoste*, qui a été visiblement formé du latin *Augusta* & *Augustum*.

Après cela il n'y a aucun inconvenient de dire que la premiere lettre est un *a* grec : & l'on est d'autant plus fondé de l'assûrer, que la Paléographie de Dom B. de Montfaucon fournit des alphabets où l'*a* a la véritable forme d'une lozange ; ce qui revient assez à la figure quarrée de la lettre dont nous cherchons le son & la valeur. Ainsi voilà un A nouveau (2) que nous ne connoissions pas, & dont nous sommes redevables à notre Sardoine.

§. V.

Différens vases donnés aux Athlétes vainqueurs. Les Agonothétes plaçoient eux-mêmes ou faisoient placer ces vases. Ce que les Athlétes observoient autour de ces vases avant & après le combat. De quelle maniere les Athlétes étoient couronnés ou recevoient les prix qu'ils avoient gagnés.

J'ai dit dès l'entrée que le vase, sur lequel étoit gravée l'Inscription qui devoit nous donner tant de peine, étoit une marque certaine des jeux, dont on vouloit conserver le souvenir par le moyen de cette Sardoine. Les vases de cette sorte étoient de différente figure & de diverse grandeur, & ils servoient de prix aux Athlétes qui remportoient la victoire : j'ai Pindare pour garant de cette verité, qui dit de ceux qui avoient été couronnés, qu'ils avoient enrichi & décoré leurs maisons de trépiés, de chaudrons & de

(1) *Voyez* la Methode Latine de Port-Royal 9. edit. pag. 627.

(2) M. le Président Bouhier a aussi deterré dans une Inscription un *Omega* inconnu jusqu'ici.

phioles d'or (1). Les Scholiastes de ce Poëte disent aussi que dans les Panathenées (2) les Athéniens donnoient des *Amphores* de cuivre pleines d'huile (3) ; au lieu de quoi dans la fête appellée les *Scyres* (4), ils donnoient un calice ou tasse qu'on appelloit *Pentaploa* (5). La tasse aussi ou la coupe étoit le prix des jeux Olympiques (6). En d'autres endroits c'étoit une urne : mais soit que ce fût une urne, ou un chaudron, ou une phiole, ou une amphore, ou une tasse, ou une coupe, le vase étoit de diverses couleurs, parce qu'on avoit soin de le peindre en dehors (7).

Les Agonothétes plaçoient eux-mêmes, ou faisoient placer par d'autres, ces vases au milieu du cirque, de l'aréne, ou enfin de l'endroit où l'on devoit célébrer les jeux : & ceux qui devoient combattre, s'y rendoient tous ensemble, & y puisoient chacun en particulier de quoi faire des Libations aux Dieux. C'est pour cela qu'Aristide appelle ce Vase, *la coupe commune de ceux qui concourent, qui font des Libations, & qui offrent des Sacrifices* (8). Cette pensée dont l'Auteur se sçavoit si bon gré, est détruite par une autre plus solide de Philon, non pas sur la coupe, mais sur les Libations que les Athlétes faisoient dans cette occasion. Il dit donc que l'acte même de Religion, qu'ils pratiquoient pour marquer la réünion de leurs cœurs, étoit

(1) Ἐν τ' ἀέθλοισι θίγον πλείστων ἀγώνων
Καὶ τριπόδεσσιν ἐκόσμησαν δόμον,
Καὶ λεβήτεσσι, φιάλαισί τε χρυσοῦ.
Pind. Isthm. od. 1.

(2) La plus grande fête d'Athénes, où les Atheniens se rendoient de toute l'Attique. Thesée, dit-on, l'avoit instituée pour policer ses sujets, établir entre eux un plus grand commerce, & les engager à abandonner le séjour des champs pour celui de la Ville. Cette fête étoit accompagnée de jeux, & se célébroit de cinq en cinq ans. Les femmes ne pouvoient y assister, parce que les Athlétes y combattoient nuds.

(3) Ἐν ἀμφιφορεῦσι χαλκοῖς ἔλαιον ἐτιμῶντο οἱ ἀγωνιζόμενοι Ἀθήνησι τὰ Παναθήναια. Ibid. in Od. Nem. 10.

(4) Fête consacrée à Minerve surnommée *Sciras* du nom d'un certain Scirus qui lui avoit dédié son Temple. Cette fête consistoit en une course, que les jeunes Atheniens faisoient, tenant un sep de vigne chargé de raisins. Comme c'étoit au fort de l'Eté, les Dames y assistoient avec un parasol. *Athen. lib.* XI. *pag.* 495.

(5) Καὶ ὁ νικήσας λαμβάνει κύλικα τὸν λεγόμενον πενταπλόα. Athen. lib. XI. pag. 495.

(6) Ἐφέσιον ἡμῖν στῆσαι κρατῆρα, καὶ ἐγκαλλωπίσασθαι τῇ πατρίδι ὥσπερ οἱ νικήσαντες ὀλυμπίασιν. Themist. orat. 9.

(7) Ἐζωγράφηντο γὰρ αἱ ὑδρίαι. Schol. Pind. Nem. od. 10. pag. 420.

(8) Ἐπὶ κοινὸν κρατῆρα συνιόντων, καὶ σπενδόντων τε ἅμα καὶ θυόντων. Isthm. pag. 45.

le ſignal de leur barbarie & de leur haine (1). En effet, l'un & l'autre n'éclatoit que trop dès qu'ils en venoient aux mains ; car alors tout reſte d'humanité étoit éteint en eux : & à la fin du combat il n'y avoit que le Vainqueur qui s'approchât de nouveau du vaſe, & qui fit des Libations en action de graces de ſa victoire, après quoi il emportoit le vaſe en s'applaudiſſant du ſuccès du combat (2).

Ce vaſe étoit toûjours accompagné d'une branche de palmier, & quelquefois d'une couronne (3). Le Vainqueur recevoit l'un & l'autre des mains du Préſident des jeux, avec cette circonſtance que c'étoit dans la main droite qu'on lui mettoit la branche de palmier. Et voilà pourquoi on voit un Palmier ſur cette Sardoine : il eſt vrai qu'il n'a que deux palmes : mais c'eſt ce nombre même qui donne un nouveau jour aux jeux qui ſont ici repréſentés. Les Médailles frappées pour conſacrer de ſemblables jeux, n'ont auſſi qu'une, ou deux, ou trois palmes, & jamais davantage.

§. VI.

Que marque le nombre des Palmes ſur les Médailles. Pluſieurs prix aſſignés aux Vainqueurs. Herode inſtituë des jeux en l'honneur d'Auguſte. Différens jeux réünis en un ſeul. Pourquoi on a choiſi le Palmier pour couronner les Athlétes. Les Phéniciens prétendoient qu'Eſculape étoit de Beryte.

Ces deux Palmes peuvent ſignifier également deux choſes ; & quoiqu'on n'oſe pas décider à laquelle il faut s'arrêter, on peut aſſûrer qu'il n'y a aucun danger de s'attacher plûtôt à l'une qu'à l'autre ; parce que l'une eſt certai-

(1) Ἄσπονδα ἐν σπονδαῖς ἐργαζόμενοι. Phil. de vit. contempl. p. 895.

(2) Ἐπειδὴ τῇ νίκῃ ἅμα, κρατὴρ τῆς σπονδῆς. Schol. Pind. Nem. Od. 9. pag. 413.

(3) Οἱ δὲ ἀγῶνες φοίνικα ἔχουσιν οἱ πολλοὶ στέφανον· ἐς δὲ τὴν δεξίαν ἐστὶ καὶ πανταχοῦ τῷ νικῶντι ἐστιθέμενος φοῖνιξ. Pauſan. lib. 8. pag. 532. Ita Pollux Onomaſt. lib. III. cap. 30. pag. 169. & Plutar. ſympos. lib. 8. cap. 4. pag. 723.

nement vraie, & que l'autre y eſt liée. Les deux palmes ſignifient donc, ou les deux prix que la Ville d'Alexandrie donna dans les jeux Aſclepiens, qu'elle fit célébrer pour le recouvrement de la ſanté d'Auguſte, ou enfin qu'aux jeux Aſclepiens qu'elle fit célébrer, elle ajoûta d'autres jeux : par exemple, les jeux Pythiens, ou bien les jeux Iſthmiens; enſorte que les jeux qu'elle donna étoient Aſclepiens & Pythiens, ou Aſclepiens & Iſthmiens tout enſemble.

Le premier ſentiment eſt appuyé ſur les jeux (1), qu'Herode fonda à Ceſarée à l'honneur d'Auguſte de cinq en cinq ans, où il aſſigna des prix *vraiment Royaux*, non ſeulement au Vainqueur de tous, mais encore aux deux Athlétes, qui auroient le plus approché du premier (2). La même verité eſt confirmée par Philon; cet Auteur parlant des combats qu'il faut ſoûtenir pour acquerir les vertus, dit qu'on ne doit non plus porter envie à l'Athléte qui a été couronné, que s'affliger quand on n'a remporté que le ſecond ou le 3e. prix (3). Ces deux autorités entre pluſieurs autres que je paſſe, font voir que du tems d'Auguſte & dans les ſiécles poſterieurs, on ne ſe contentoit pas de donner un ſeul prix, comme on l'avoit religieuſement obſervé à l'origine des jeux & même long-tems après: mais qu'on en aſſignoit deux & même trois, ainſi qu'on vient de le voir. Cette eſpece de largeſſe ou de magnificence étoit d'autant plus convenable & néceſſaire pour animer les Athlétes, qu'on avoit multiplié, non ſeulement les exercices, mais encore les diverſes parties dont chaque exercice étoit compoſé: par exemple, la gymnaſtique qui au rétabliſſement des jeux Olympiques étoit réduite à de ſimples courſes de ſtade, fut portée enſuite à la courſe du double ſtade ou du *Diaule*, à quoi on joignit ſucceſſivement les jeux qu'on appella *Pentathle*.

Mémoires de l'Académ. des Inſcript. tom. 3. part. 2. pag. 321.

(1) Dans les jeux qu'Achille fit célébrer pour honorer la mort de Patrocle, il y eut trois prix ſeulement pour la courſe. *Iliad. liv.* 23.

(2) Ἐν οἷς οὐ μόνον οἱ νικῶντες, ἀλλὰ καὶ οἱ μετ' αὐτοὺς, καὶ οἱ τρίτοι τοῦ βασιλικοῦ πλούτου μετελάμβανον. Joſeph. Excid. Jeroſol. lib. 1. cap. 16.

(3) Ὥσπερ καὶ τὰ πρῶτα τῶν Ἀθλητῶν οὐ φθονητέον λαμβάνοντι· οἱ δὲ κ' ἂν δευτερείων ἢ τρίτων ἀξιωθῶσι, μὴ κατηφείτωσαν. Philo de Agricult. pag. 105.

Le ſecond ſentiment n'a pas beſoin de preuves, après ce que j'ai dit des Inſcriptions de pluſieurs Médailles de la Ville d'Ancyre, frappées à l'occaſion des jeux Aſclepiens, Pythiens & Iſthmiens, qu'on y avoit célébrés tout de ſuite & à la fois en divers tems.

Quant aux raiſons qui avoient fait choiſir le Palmier pour couronner les Vainqueurs, Plutarque qui a approfondi cette queſtion, ne ſe contentant pas de rapporter l'origine de cet établiſſement à Theſée, comme a fait Pauſanias (1), dit que le Palmier montre aux Athlétes qu'ils ne doivent jamais ceder: car cet arbre a cela de propre, que de quelque poids qu'on le charge, il ne plie point, ou plie peu, & il réſiſte toûjours (2). A quoi il faut ajoûter qu'il conſerve toûjours les mêmes feüilles, eſt toûjours vert & dure long-tems.

Le Palmier qui donne lieu à ces recherches a un fruit: & comme je n'en voyois aucun dans pluſieurs palmiers repréſentés ſur les Antiques, j'avois d'abord crû que les Anciens, dans les Pays deſquels les Palmiers produiſent de bons fruits, pour ſe diſtinguer des peuples qui n'avoient chez eux que des Palmiers ſteriles, ou dont les fruits n'étoient d'aucun uſage, avoient affecté d'enrichir les Palmiers qu'ils faiſoient graver, d'une ou de pluſieurs dattes. Mais j'ai découvert que j'étois dans l'erreur, puiſque nous avons pluſieurs Monumens de Grece, de Crete & de Cypre, qui repréſentent des Palmiers chargés de fruits, nonobſtant que les Palmiers de ces Païs n'en portent point, ou n'en portent que de mauvais. La datte donc de notre Sardoine marqueroit-elle le ſentiment particulier des Phéniciens, au voiſinage deſquels étoit l'Egypte, qui tenoient qu'Eſculape qui joüe ici un grand rôle, n'étoit ni Grec, ni Egyptien, mais leur Compatriote, & natif de Beryte (3),

(1) Liv. 8. pag. 537.

(2) Φοίνικος γὰρ ξύλον ἂν ἄνωθεν ἐπιθεὶς βαρὺ πιέζῃς, οὐ κάτω θλιβόμενον ἐνδίδωσιν, ἀλλὰ κυρτοῦται πρὸς τοὐναντίον, ὥσπερ ἀντιτεινόμενον τῷ βιαζομένῳ. τοῦτο δὴ καὶ περὶ τοὺς ἀθλητικοὺς ἀγῶνάς ἐστι. Plutar. Sympos. lib. 8. cap. 4. p. 724. Idem habet Strab. lib. 15. pag. mihi 731.

(3) Ὅτι ὁ ἐν Βηρυτῷ, φησὶν, Ἀσκληπιὸς οὐκ ἔστιν Ἕλλην, οὐδὲ Αἰγύπτιος, ἀλλά τις ἐπιχώριος Φοίνιξ. Apud Phot. Bibl. cod. 242. pag. 1073.

dont le Territoire portoit les plus beaux Palmiers & les meilleures dattes.

Je ne dis rien du Crocodile, parce que je ſuis perſuadé que tout ce qui regarde la nature de cet animal, le culte qu'on lui rendoit dans quelques endroits de l'Egypte, & enfin le ſecret qu'avoient les Egyptiens de l'apprivoiſer, eſt étranger aux vûes qu'avoient ceux qui ont fait graver la pierre, que j'ai entrepris d'expliquer.

TIGRANES.

Beau Tigranes. Forme de ſa Tiare. Les ornemens qui l'accompagnent, ont trompé le célébre M. Spanheim. La Tiare de Tigranes portée dans le triomphe de Lucullus. Tigranes obligé de venir mettre ſa Tiare aux pieds de Pompée. Sort du jeune Tigranes.

PLANCHE XI. 5.

Pierre d'une eſpece ſinguliere tenant de la Malaquite, de la Turquoiſe & de la prime d'Emeraude, montée en bracelet.

TESTE *de Tigranes Roi d'Arménie, avec celle de ſon fils ſur le col, & au bas ſon Monogramme.* Voici peut-être le plus beau Tigranes qui ſoit parvenu juſqu'à nous : ſon Cidaris ou ſa Tiare, ſi l'on veut, eſt différente de celle qu'il a ſur les Médailles; car 1°. elle n'a pas les deux fanons qui pendent ordinairement par derriere, & que les Evêques & les Abbés ont conſervé dans leur Mitre. 2°. De même le Diadême n'eſt point attaché par derriere, & ainſi les extrémités ne forment aucun nœud, & ne flottent point. 3°. La tiare eſt certainement ronde, & répond parfaitement à la deſcription que S. Jerome nous en a laiſſée. Les Grecs & les Romains, dit-il, appellent Tiare ce que quelques Auteurs nomment *Galerus*; c'eſt un bonnet rond qui a la forme d'une moitié de globe qu'on met ſur la tête (1).

Le célébre Spanheim s'eſt donc trompé, quand il a prétendu que la Tiare de Tigranes étoit quarrée, ainſi que celle des Rois des Parthes (2). Ce qui paroît d'autant moins fondé, que la Tiare des Rois des Parthes, à en juger mê-

(1) *Quartum genus eſt veſtimenti rotundum pileolum quaſi ſphæra ſit diviſa, ut pars altera ponatur in capite. Hoc Græci & noſtri Tiaram, nonnulli Galerum vocant.* Hieron. ad Fabiol.

(2) *A qua etiam quadrangulari Tiaræ forma haud recedit, uti poſtea liquebit, memorati modo Tigranis Tiara.* Differt. 8. de præſtant. & uſu Numiſm. tom. 1. pag. 452. édit. Londin. 1706.

me par le dessein qu'il en a donné, n'étoit point quarrée, mais ronde comme celle du Roi d'Arménie, dont nous parlons. A quoi on peut ajoûter qu'une coëffure quarrée n'étoit guéres propre à bien couvrir la tête des Princes, qui faisoient mettre des oreilles à leur Tiare pour être coëffés plus chaudement.

Ce qui a sans doute trompé notre excellent Médailliste, c'est l'ornement exterieur dont on relevoit les Tiares, ornement qui revenoit à peu près à celui qui se fait remarquer sur le Cidaris de Tigranes; lequel consiste en des perles posées & rangées quarrément. Mais cet ornement étoit étranger au Cidaris, qui devoit être de *Byssus* comme Spanheim même le reconnoît sur l'autorité de Josephe & lerius Flaccus (1).

On voit sur la Tiare de Tigranes un Soleil au milieu de deux Aigles contournés. Je laisse aux Contemplatifs à expliquer ces Mysteres Orientaux. Il me suffit d'observer que le Cidarisdont je parle, a reçu deux sanglans affrons pendant la vie de Tigranes; le premier lorsqu'étant tombé de la tête de ce Roi des Rois fuyant d'une bataille qu'il avoit perduë contre Lucullus, il vint au pouvoir des Romains, & fut porté dans le triomphe qui fut décerné à son Vainqueur. Le second, quand Tigranes ne voulant pas éprouver le sort de Mithridate qu'il avoit toûjours soûtenu, & se voyant abandonné de son fils qui s'étoit déclaré pour les Romains, se rendit lui-même à la tente de Pompée, & mit à ses pieds le Cidaris qu'il portoit (2). Le desespoir où il étoit, l'auroit porté à faire quelque chose de plus, si Pompée lui en eût donné le tems: mais le Général Romain le retint, & fit apporter un siege semblable au sien, dans lequel il le fit asseoir à sa droite: après quoi ayant fait venir le jeune Tigranes qu'il fit aussi asseoir à sa gauche, il dit au Pere & au fils qu'il vouloit qu'ils vécussent en bonne intelligence, & qu'il leur rendoit la Syrie, la Phénicie, la Cilicie, la Gaatie, & la Sophéne, que Lucullus leur avoit enlevées, à con-

(1) Ibid. pag. 454.

(2) Ἀφελόμενος τὴν Κίδαριν, ὥρμησε πρὸ τῶν ποδῶν θεῖναι. Plutar. in Pompeio.

dition que le jeune Tigranes, en attendant qu'il pût recüeillir la succession de son Pere, régneroit dans la Sophéne. Mais ce jeune Prince ayant peu après donné quelque sujet de mécontentement aux Romains, fut pris & mené à Rome, où il servit au Triomphe de Pompée.

THEME CELESTE D'AUGUSTE.

Que signifie le Capricorne sur les Médailles d'Auguste. Sentiment de quelques Antiquaires refuté. Plusieurs Princes pour faire leur cour à Auguste ont fait frapper des monnoyes avec le signe du Capricorne.

PLANCHE XI. 6.

Agate-onyce blanche & feüille-morte, montée en bracelet.

TESTE *d'Auguste posée sur un Capricorne, signe sous lequel ce Prince étoit né.* Auguste, dit Suetone, voyant cette chaîne d'évenemens plus heureux les uns que les autres, qui le suivoient par tout, & qui prévenoient ses desirs, se tinst si assûré du Destin & de sa propre destinée, qu'il publia lui-même le théme de sa naissance en faisant frapper des Monnoïes d'argent avec le signe du Capricorne, sous lequel il étoit né (1).

Après une autorité si expresse, fortifiée d'ailleurs par une lettre d'Auguste même rapportée par Aulu-Gelle (2), il est surprenant que des Médaillistes de profession se soient avisés de soûtenir, les uns que le Capricorne sur les Médailles d'Auguste n'avoit aucun rapport au jour de la naissance de ce Prince ; & que c'étoit plûtôt le symbole de l'abondance générale de toutes choses de terre & de mer, dont les Romains joüirent pendant la vie d'Auguste : d'autres, que le Capricorne marque l'Empire, que la victoire d'*Actium* lui procura. Mais comme toutes ces idées ont été solidement réfutées (3) par d'habiles Antiquaires, il est

(1) *Tantam mox fiduciam fati Augustus habuit, ut Thema suum vulgaverit, nummumque argenteum notâ sideris Capricorni, quo natus est, percusserit.* Sueton. in Octavian. cap. 94.

(2) Lib. 15. cap. 7.

(3) Voyez M. Lieb. *Gotha numaria pag.* 55. 56. 146.

inutile de s'y arrêter, ou même de les relever.

J'observerai seulement que quelques Princes (1) pour faire leur cour à Auguste, faisoient aussi frapper des Monnoïes sur le revers desquelles étoit un Capricorne : mais tant sur ces Monnoyes & sur celles d'Auguste, que sur certaines Médailles rares où l'on voit le Capricorne ; cet animal n'a qu'une queuë de poisson ordinaire, au lieu que le Capricorne de notre Agate a une queuë longue, élevée & repliée à peu près comme celle qu'on donne aux Dauphins, ce qui est rare ; en quoi il convient avec le Capricorne, sur lequel Venus est assise dans le marbre de M. le Duc de Sulli, que j'ai publié plus haut (2).

(1) Juba le Jeune, Ptolomée son fils, &c. (2) Pag. 309.

OBSERVATIONS

SUR LA NOUVELLE EDITION des Ouvrages de Saint Jerôme faite à Verone.

§. I.

M. Maffei est Auteur par indivis de la nouvelle édition de S. Jerôme.

EN parcourant les Antiquités choisies des Gaules de M. Maffei, je suis tombé par hazard sur la vingt-uniéme lettre, où pour toute Antiquité j'ai trouvé seulement que l'Auteur y rendoit compte d'une nouvelle édition des Ouvrages de Saint Jerôme. Je n'ai été nullement surpris de ce hors d'œuvre ; mais j'ai long-tems flotté entre M. Vallarsi & M. Maffei, pour pouvoir décider qui des deux étoit le véritable Editeur de l'ouvrage proposé.

A s'en tenir au frontispice des deux premiers tomes, il est visible que c'est M. Vallarsi ; & ce qui semble lever tous les doutes, c'est que M. Maffei dans la lettre même dont je parle, & qui fait naître cette difficulté, le dit en termes exprès.

D'autre part, ces mêmes pieces partagent l'honneur de l'édition entre M. Vallarsi & M. Maffei ; *Opem*, est-il dit dans ces Frontispices, *ferentibus aliis in eadem Civitate* (Veronensi) *litteratis viris & præcipué* MARCH. SCIPIONE MAFFEIO. La lettre de M. Maffei va plus loin encore : car l'Auteur, selon sa loüable coûtume, débute par dire » que M. Vallarsi ne manquoit pas de lui venir rendre » compte à Verone de toutes les corrections qu'il vouloit

» faire dans le texte, à mesure qu'elles se présentoient; ce » qu'il a, dit-il, continué de faire par lettres, pendant le » cours des longs voyages que j'ai entrepris (1) ».

Il y a plus, M. Maffei nous apprend lui-même, qu'il a lû en tout ou en partie les Manuscrits (2), sur lesquels l'édition est faite: qu'il a quitté l'Italie pour l'aller annoncer dans les Pays étrangers: qu'il en a fait le programme, qu'il l'a mis ou fait mettre en françois, & en a fait un corps avec ses lettres.

On sçait d'ailleurs qu'il *porte* (3) par tout cette édition favorite pour la mettre en vogue, & en procurer le débit: Qu'il en a fait consacrer les prémices à Paris par cinq Docteurs à la défense de quelques erreurs de Chronologie, qui leur étoient communes avec lui & M. Vallarsi, & l'a fait prôner dans les ouvrages périodiques: Qu'il est allé dire au Benedictin, qui est chargé de mettre la derniere main au S. Jerôme de Dom Martianay, d'abandonner son travail ou de se préparer à une guerre ouverte. Ajoûtez qu'il ne parle des anciennes éditions de S. Jerôme, que

(1) *Ventitabat ad me frequentissimè novam afferens semper, ac proponens emendationem: postquam longe absum, idem per litteras præstat*. Pag. 99.

(2) Voyez ses Lettres pag. 97. 101, &c. & le Programme qui est à la suite des Lettres, où on lit ces paroles qui caractérisent parfaitement bien M. Maffei: » Il y a actuellement quelqu'un » qui est en voyage, & qui ne laissera » pas de visiter les plus grands recueils » des Manuscrits de l'Europe, pour tâ» cher de retrouver, s'il étoit possible, » les Epîtres qui nous manquent de S. » Jerôme à Didyme, au Pape Innocent, » à Firmus, à Abondance, & au Moi» ne Antoine, & sa Version des Li» vres Περὶ ἀρχῶν, & celles de Théo» phile contre S. Jean Chrysostome, » & tout ce qui se pourroit découvrir. «

(3) Ce qui marque le cas infini qu'on fait en France de cette édition, c'est que nonobstant les éloges & les sollicitations de M. Maffei, il n'y en a que deux exemplaires à Paris; encore est-ce un probleme s'ils ont été donnés ou achetés: l'un est pourtant bien plus croyable que l'autre: entre plusieurs raisons qu'on a de parler ainsi; on se borne à rapporter deux faits qui ont dequoi picquer la curiosité du Lecteur. M. Maffei porta un jour le premier tome à la Bibliotheque du Roi, pour engager ceux qui en sont chargés, à l'acheter. Ces MM. l'ouvrirent pour juger du mérite du Livre: une Lecture de peu de lignes leur fit sentir, qu'il ne devoit pas figurer dans un Vaisseau si auguste; ce qui obligea M. Maffei à le reprendre & à s'en retourner comme il étoit venu. Il pratiqua la même chose une autrefois chez un Prélat où il alloit manger quelquefois. Le Prélat qui ne vouloit pas du Livre, voyant que plusieurs mois s'étoient écoulés sans que M. Maffei s'avisât de le reprendre ou de le demander, crut qu'on lui en avoit fait un présent; & le fit relier. Mais M. Maffei l'envoya chercher la veille de son départ.

pour les déprimer. Qu'il ſe ſert de l'autorité de ce Pere pour juſtifier les reproches qu'on lui fait de ſe vanter, & de donner pour découvertes ce qui ne l'eſt pas (1) : & enfin que la lettre que je vais examiner, a pour fin d'établir la ſupériorité de cette édition ſur celles qui l'ont précedée ; tout cela ſemble mettre l'édition entiere ſur ſon compte.

Cependant comme M. Vallarſi auroit droit de revendiquer cette partie de l'édition, que M. Maffei lui céde généreuſement, & qu'il y auroit de l'injuſtice à le dépoüiller de la gloire qu'il a de ſuivre aveuglement les ordres & les avis de ſon Mecéne, j'eſtime que le plus ſûr eſt de faire honneur à l'un & à l'autre de cet ouvrage, & de les en croire Auteurs par indivis, nonobſtant les contradictions & la maniere différente de penſer, que nous remarquerons être particuliere à chacun d'eux : Et c'eſt le vrai moyen d'expliquer le droit qu'ils ſe ſont donné réciproquement de ſe copier l'un l'autre ſans ſe nommer (2).

(1) *Imputatum mihi eſt, hæc & alia quædam in aliis voluminibus à me expoſita, nondum à quoquam animadverſa dixiſſe, quod quidem jactantiam ſapiat. Veruntamen D. Hieronymus in Præfatione ad Interpretationem nominum Hebraïcorum, librum illum ſuum* Novum opus *appellare*, & tam Græcis quam Latinis inauditum *profiteri non dubitavit : ſubjunxit autem*, non quo ſtudium meum inſolenter extollam, ſed quod ſudoris conſcius ad lectionem eorum provocem neſcientes. *Quæ quidem poſtrema S. Doctoris verba opellis à me profectis vellem præmiſſa, ut conſtaret omnibus, ſi quicquam mihi forte accidit ex quo de novitate mihi ipſi aliquando viderer placere, id profecto non quo ſtudium meum inſolenter extollerem dictum, ſed ut ſudoris conſcius ad legendum provocarem, atque ea non ſine obſervatione aliqua tranſilienda eſſe admonerem.* Pag. 172.

(2) Voyez le tome ſecond de S. Jerôme pag. 27. où l'on trouve mot pour mot ce que M. Maffei debite des Prêtres Couronnés dans ſa *Religione de Gentili* pag. 7.

§. II

§. II.

Aveu des Editeurs que les deux tiers des changemens qu'ils sont dans le texte, ne sont fondés que sur de simples conjectures, & nullement sur les Manuscrits. Omissions considérables dans le Volume des Lettres. Lettre de S. Jerôme à Sophrone donnée sur plusieurs excellens Manuscrits.

Je ne prendrai point en détail les articles que M. Maffei honore du titre impropre de corrections : un Benedictin dont j'ai parlé plus haut, s'est chargé de les examiner tous : un seul lui fournit de quoi prouver que les Editeurs de Verone n'ont point ce qu'on appelle le *Criterion* & les autres talens nécessaires pour donner au Public, dans toute sa pureté, un Pere tel que S. Jerôme. Comme donc j'ai été prévenu, je prendrai seulement une partie des articles marqués par M. Maffei, & j'observerai que les corrections qu'il donne en exemple & en témoignage de la bonté & de l'excellence de la nouvelle édition, partent la plûpart de la tête de l'Editeur : *Emendat*, dit-il, *ex ingenio partim, partim ex codice .... Suspicatur Vallarsius legendum esse .... Ex codicum vestigiis* ὀροσπίζης *reponendum esse videtur Vallarsio .... Postremus editor ita restitui posse ingeniosè suspicatus est*. Voilà ce que M. Maffei dit en termes exprès des corrections 3. 5. 7. 8. & c'est aussi ce qu'il auroit dit de la 2. 6. 15. 17. 18. 19. & 21. corrections, s'il avoit eu des expressions en nombre suffisant pour ne pas se répeter souvent ; ou plûtôt, s'il n'avoit craint de découvrir le foible des corrections faites sur un fondement aussi équivoque. Sur ce pied de vingt-quatre corrections que M. Maffei a choisies dans le premier tome, pour donner de ce volume & des suivans l'idée qu'il s'est proposée, qu'on en défalque trois qui sont de pures explications, le nombre des corrections que M. Vallarsi aura fait de son chef & de son autorité privée, excedera celui qu'il aura tiré

des Manuſcrits. Ici, tout Lecteur eſt en état de décider quel cas on doit faire d'une édition d'un Pere de l'Egliſe, dont l'Auteur s'eſt donné la liberté de changer le texte plus ſouvent de génie qu'à l'aide des Manuſcrits, & ce qui eſt encore pire, contre l'autorité même des Manuſcrits, ainſi que je le ferai voir.

Mais tirons le rideau ſur des excès auſſi grands : ſuppoſons même, du moins pour quelque tems, que les changemens faits ſur la foi des Manuſcrits, ſont ſolides & fondés ; parcourons les autres légerement, & voyons-en la juſte valeur. Afin de ne nous pas aveugler, perdons avant toutes choſes juſqu'au ſouvenir du changement d'*Heliodromus* en *Helios*, *Dromo* condamné généralement par les Manuſcrits (1), par l'hiſtoire des Mithriaques, par les Antiques conſervées juſqu'à nos jours, & ce qui eſt plus fort encore par M. Maffei même (2).

» Il paroît, dit M. Maffei, que Saint Jerôme aſſûre » dans la lettre qu'il a écrite ſur la meilleure maniere de » faire des traductions, qu'il y avoit alors *environ vingt ans* » qu'il avoit traduit la Chronique d'Euſebe. Comme ce » fait eſt une ſource de difficultés, les Sçavans ont toûjours » été embarraſſés pour fixer la datte & de cette lettre & de » celles à Népotien & touchant Népotien. Bien plus, ils » n'ont pû en conſéquence marquer en quel tems ſe ſont » élevées les diſputes ſur Origene. M. Vallarſi, continue-t-il, » fait voir par de bonnes raiſons qu'il faut lire *environ quinze* » *ans* ; moyennant quoi toutes les difficultés ſont levées (3)».

Le beau ſecret de couper la difficulté au lieu de la réſoudre ! Mais que deviendront généralement tous les Manuſcrits ? car il n'en eſt pas un ſeul qui ne porte tout au long, *ante annos circiter viginti*. D'ailleurs, le ſecret de

(1) Voyez plus haut pag. 265. & ſuivantes.

(2) Voyez plus haut pag. 231. & ſuivantes.

(3) *In Epiſtola de optimo genere interpretandi* ante annos circiter xx. *Euſebii* Χρονικὸν *in Latinum vertiſſe, affirmare videtur Hieronymus. Cum ex eo plures oriantur difficultates, viros doctiſſimos hujus Epiſtolæ annus diu torſit, & illarum quoque ad Nepotianum ac de Nepotiano : quin & Origenianæ cauſæ epocha videtur ab iiſdem ob eamdem rationem minus rectè conſignata. Noſter optimis argumentis pugnat*, Ante annos circiter xv. *legendum eſſe ; quo poſito omnia procedunt rectè.*

M. Vallarsi est un réchauffé de Blondel, dont Tillemont s'est mocqué avec raison : » Je sçai bien, dit cet habile cri- » tique, qu'on ne peut pas s'attacher absolument à ce nom- » bre de 20. ans ; mais aussi il ne faut pas s'en éloigner que » le moins qu'il se peut, & ne pas dire que Saint Jerôme » conte 20. ans, où il n'y en a que douze, si nous voulons » suivre Blondel ».

» Dans la lettre de S. Jerôme à Heliodore sur la mort » de Népotien, continuë M. Maffei, l'Editeur suivant les » traits de plume marqués dans les Manuscrits, conjectu- » re qu'il faut lire ainsi le mot grec qui s'y trouve, ὀροσπίζης· » qui est le nom d'un oiseau qui chante, & dont Aristote » & Hezychius font mention (1) ».

Mais est-il de la prudence d'un Editeur de ne consulter que des Manuscrits usés, & qui n'offrent que des Lettres fugitives, pour avoir lieu de substituer aux véritables expressions des Auteurs des mots faits à plaisir, & d'abandonner les Manuscrits bien conservés, parce qu'ils ne favorisent pas ses conjectures ? Que M. Maffei ne consultoit-il quand il étoit à Paris les Manuscrits de la Bibliotheque du Roy, sur tout le 3937. où il auroit trouvé en caracteres lisibles & bien formés ἐργοδιώκτης ? D'ailleurs, le sens ne le demande-t'il pas ? j'en appelle à tous ceux qui sçavent le latin : voici la periode entiere. *Cui jam meum sudabit ingenium ? cui litterulæ placere gestient ? ubi est ille* ἐργοδιώκτης *noster, & cygneo canore vox dulcior ?*

» Les paroles Grecques dans la lettre à Sophrone, dit » M. Maffei, ne forment aucun sens. Le dernier Editeur » a habilement soupçonné qu'on pouvoit les rétablir par » celles-ci ἀντὶ φοινίκων τὰ βαΐα σύρουσι. Je ne voudrois pour- » tant pas les expliquer par *Coram, &c.* mais par *pro arbo- » ribus ramos afferunt.* M. Vallarsi en faisant encore un pe- » tit changement croit qu'on doit lire ainsi cet endroit ; » Αντιφιλονεικῶν τοῖς κατασύρουσι· *Detractoribus libenter adver- » sans* (2) ».

(1) *Ad Heliodorum de morte Nepotiani.* Ubi est ille ἐργοδιώκτης noster, & cygneo canore vox dulcior? *Ex codicum vestigiis* ὀροσπίζης *reponendum esse videtur Vallarsio, avis canoræ nomen, quam Aristoteles & Hezychius memorant.*

(2) *Ad Sophronium Psalterium mittens :* Quod opusculum, *&c. Græca*

M. Maffei se seroit bien gardé de proposer le changement de *coram* en *pro*, s'il avoit sçû qu'il avoit été solidement refuté vingt-cinq ans auparavant dans M. le Clerc par M. Carel; voici ses paroles : » On convient avec M. le Clerc, » que le mot Grec φοῖνιξ signifie également le Palmier & » & les dattes qui en sont le fruit ; mais il n'en est pas de » même du verbe σύρειν, qui ne signifie jamais *vellere* ou » *decerpere*, mais toujours *trahere*. De plus, la suite du dis- » cours de S. Jerôme ne permet pas de donner à ces pa- » roles le sens que M. le Clerc leur donne. Saint Jerôme » veut détourner son ami Sophronius de traduire en grec, » & pour les Grecs, la Version latine des Pseaumes qu'il » venoit de faire sur l'hebreu, parce que ce seroit faire » une chose inutile ; ce seroit porter du bois à la forêt, *in* » *sylvam ligna ferre* ; ce seroit donner une version Grecque » aux Grecs, qui en avoient déja plusieurs autres qu'ils » estimoient avec raison : en un mot, ce seroit, dit Saint » Jerôme, faire connoître mon ignorance aux Sçavans de » cette nation, en leur donnant moyen de comparer ma » version avec celles qu'ils ont déja, *& doctissimos quoque* » *viros testes imperitiæ meæ facere volueris*. S. Jerôme ne » peut donc pas en cet endroit, comparer sa version aux » fruits, & celles des Grecs à des branches stériles ; ce » seroit dire tout le contraire de ce qu'il prétend, & tom- » ber dans une contradiction manifeste «.

Apud Martian Erudit. Hieronym. pag. 85.

Des raisons semblables, ou plus fortes encore obligent à rejetter le Grec purement idéal de M. Vallarsi ; car outre qu'il n'a aucune analogie avec les lettres grecques des MSS. il fait dire à S. Jerôme que Sophronius doit traduire de latin en grec la version que S. Jerôme a faite sur l'hebreu, non pour combattre & convertir les Juifs, mais pour faire face aux adversaires de notre S. Docteur ; ce qui est évidemment contre la pensée de Sophronius & de S. Jerôme même. D'ailleurs, on défie M. Vallarsi de

verba quæ in MSS. interseruntur, ut habentur nihil sunt. Postremus Editor ita restitui posse ingeniose suspicatus est, ἀντὶ φοινίκων τὰ βαΐα σύρουσι. *Quæ quidem haud transtulissem,* coram, *&c. sed*, pro arboribus *ramos afferunt. Vallarsius leviori adhuc mutatione scribi debere opinatur,* ἀντιφιλονείκῳ κατασύρουσι. *Detractoribus libenter adversans.*

prouver que le mot grec qu'il rend par le latin *Detractoribus*, ait jamais été employé dans ce ſens là. Enfin cet Editeur agit-il prudemment de forger ſon grec ſur celui de Dom Martianay, tandis que Dom Martianay ne fait nul fonds ſur le ſens, qu'il préſente ; » parce, dit-il, que » la penſée de S. Jerôme eſt achevée indépendamment » de ces mots, ſans compter qu'il y a des Manuſcrits qui » ne les ont pas, & qu'Eraſme & Marianus n'ont rien dit » de cette expreſſion proverbiale, ſans doute parce qu'ils » n'avoient aucun ancien Manuſcrit qui le renfermât (1).

Ce n'eſt pourtant pas faute de Manuſcrits, comme je ſuis en état de le prouver, qu'Eraſme & ſur-tout Marianus n'ont point donné le grec, que S. Jerôme a jetté dans ſa lettre à Sophronius ; mais faute de le pouvoir déchiffrer. L'Evêque d'Aleria, qui eſt le plus ancien Editeur des lettres de S. Jerôme, a été de meilleure foi : il a fait ſçavoir à la poſterité, que ni lui, ni ſes amis n'ont vû goute dans cet endroit des Manuſcrits : en conſéquence il a laiſſé dans les imprimés la place vuide pour l'y mettre, s'il arrivoit un jour que quelqu'un fût aſſez heureux pour venir à bout de le lire. Cet heureux ſera M. Vallarſi. Quelle gloire pour lui de l'emporter ſur tous les grands hommes que je viens de nommer, & dont le nom ſeul eſt un éloge parfait. Hâtons-nous donc de voir ce grec myſtérieux, tant vanté par M. Maffei ; mais bien loin de le trouver dans le premier Tome de S. Jerôme de Verone, où cet Antiquaire m'a annoncé qu'il ſeroit ; je n'y trouve pas même la lettre à Sophronius : au contraire, M. Vallarſi m'apprend dans ſa préface & dans ſes notes, que je ne dois m'attendre à la voir, que dans le troiſiéme ou quatriéme Tome, où elle ſera à la tête des Pſeaumes traduits ſur l'hebreu par S. Jerôme. Paſſe qu'elle ſoit là, puiſqu'après tout, elle peut ſervir de préface à la traduc-

(1) *Hæc quantumvis ſibi cohærere videantur, non mihi multum arrident ; tùm quod ſententia perfecta ſit abſque his Græcis vocibus : tùm quia reperiuntur codices manuſcripti, in quibus abſunt hujuſmodi voces : talis eſt Sorbonicus ; talis eſt Vaticanus num.* 344. *Denique nec Eraſmus, nec Marianus proverbii iſtius meminere ; an potius defectu vetuſtiorum exemplariorum.* Apud Hieron. tom. 1. col. 838.

tion de S. Jerôme. Mais qui empêche qu'elle ne soit encore dans le volume qui doit renfermer toutes les lettres de ce Pere ? Ce que je dis de cette lettre, je le dis de toutes les autres, que M. Vallarsi a reservées, & qu'il s'est proposé de donner ailleurs. Si cet Editeur avoit eu devant les yeux la derniere Edition de S. Augustin, ce modéle de toutes les bonnes éditions, il n'auroit eu garde de faire les réserves qu'il a faites. En suivant même le plan qu'il a pris, il auroit dû rémedier à ce défaut, en marquant en quel endroit du tome des lettres, il faut rapporter celles qu'il a réservées:cette attention étoit nécessaire pour l'intelligence, l'ordre, la clarté & la suite de l'histoire de S. Jerôme & de l'Eglise.

Mais puisque M. Vallarsi n'a rien fait de ce qu'il devoit faire, & que nous avons absolument besoin de la lettre à Sophronius, pour départir avec connoissance de cause à ses brillantes conjectures toutes les loüanges que M. Maffei brigue pour lui, donnons nous-même cette lettre sur trois Manuscrits dont l'un est de la Bibliotheque de Saint Germain des Prez, l'autre de celle de l'Abbaye de Marchiennes, & le troisiéme de celle d'Anchin. Ces Manuscrits sont du onziéme & du douziéme siécle : mais celui d'Anchin a cet avantage sur les deux autres, qu'il représente les mots qui forment la difficulté, & en caracteres Grecs, & en caracteres Romains ; au lieu que les deux autres ne les représentent qu'en caracteres Romains : à cela près, ces trois MSS. sont si conformes entre eux, qu'on ne sçauroit trouver aucune différence dans les lettres & les syllabes qui composent les mots contestés. Quant aux deux Manuscrits de S. Germain des Prez, & de Marchiennes, où le grec est toûjours écrit en caracteres Romains, on observe que les Copistes au lieu de diphthongues, n'employent que de simples voyelles : de même ils donnent à certaines voyelles, & à quelques diphthongues & consonnes le son & la prononciation qu'elles avoient au siécle où ils vivoient, & qui s'est conservé dans quelques Colleges. Avec cette clef tout est facile, & l'on saisit incontinent la pensée de S. Jerôme.

DE PSALTERIO

HIERONYMUS SOPHRONIO

Scio quosdam putare Psalterium in quinque libros esse divisum; ut ubicumque apud septuaginta Interpretes scriptum est γένοιτο, γένοιτο, *id est*, fiat, fiat, *finis librorum sit: pro quo in Hebræo legitur* amen, amen. *Nos autem Hebræorum autoritatem secuti, & maxime Apostolorum, qui semper in novo Testamento Psalmorum librum nominant, unum* (a) *volumen asserimus; Psalmos* (b) *quoque omnes eorum testamur Autorum qui ponuntur in titulis; David scilicet Azaph, & Idithum, &* (c) *filiorum Core, Æman Ezrahitæ* (d), *Moysi & Salomonis, & reliquorum quos Esdras uno* (e) *volumine comprehendit. Si enim* amen, *pro quo Aquila transtulit* πεπιστευμένως (f), *in fine tantum* (g) *librorum poneretur* (h), *& non interdum aut in exordio, aut in calce sermonis sive sententiæ; numquam Salvator in Evangelio loqueretur*, amen, amen dico vobis; *&* (i) *Apostoli Pauli Epistolæ in medio illud opere non continerent. Moyses quoque & Hieremias, & cæteri in hunc modum multos haberent libros, qui in mediis voluminibus suis* amen *frequenter interserunt. Sed & numerus viginti duorum Hebraïcorum librorum*, (k) *& Mysterium ejusdem numeri commutabitur. Nam & titulus ipse Hebraïcus* Sephar (l) Theillim, *quod interpretatur volumen Hymnorum Apostolicæ autoritati congruens, non plures libros sed unum volumen ostendit. Quia igitur nuper* (m) *cum Hebræo disputans, quædam*

Scripta ante an. 392.

(a) Erasm. & Marian. *Unum asserimus Psalmorum volumen.* Rom. *asseruimus.*

(b) Sic MSS. Rom. *Psalmosque* Erasm. & Marian. *Psalmos omnes.*

(c) Deest, *&* apud Erasm. & in Rom. edit.

(d) Ita optime editi, & MSS. Marchian. & Aquicint. Rom. vero *Israhelitæ.* Germ. Codex *Ezerante*: utrobique pessime.

(e) Erasm Marian. & Rom. *primo*: non ita probé; optime autem ut in textu.

(f) Codd. Marchian. & Aquicint. *Πεπίστημεν.*

(g) Pleriq. edit. *tantummodo.*

(h) Codd. MSS. *ponitur, & interdum.* German. *non interdum.*

(i) Ita fere Erasm. Marian. *nec Pauli Epistolæ .... opere continerent*, At Rom. necnon Martian. *Et Pauli Epistolæ .... opere continerent.* Male.

(k) Ita Marian. Rom. & Martian. Codd. vero MSS. *librorum & mysteriorum ejusdem numeri computabitur.* Perperam.

(l) Erasm. & Rom. *Sepher.* Cod. Aquicint. *Sephar Tallim.*

(m) Vox *nuper* desideratur. in MS. Cod. German.

pro Domino Salvatore de Psalmis Testimonia protulisti, volensque te ille (a) *illudere per sermones pene singulos asserebat non ita haberi in Hebræo, ut tu de Septuaginta Interpretibus opponebas; studiosissime postulasti, ut post Aquilam & Symmachum & Theodotionem novam* (b) *editionem Latino sermone transferrem. Aiebas enim te magis Interpretum varietate turbari* (c), *& amorem* (d) *tuum quo laberis vel translatione vel judicio meo esse contentum. Unde impulsus a te, cui & quæ possum debeo, & quæ non possum* (e), *rursum me obtrectatorum latratibus tradidi; maluique te vires potius meas, quam voluntatem meam* (f) *in amicitia quærere* (g). *Certe confidenter dicam, & multos hujus operis testes citabo, me nihil dumtaxat scientem* (h) *de Hebraïca veritate mutasse. Sicubi ergo editio mea à veteribus discreparit, interroga quemlibet Hebræorum* (i), *& liquido pervidebis* (k) *me ab æmulis frustra lacerari* (l), *qui malunt contemni* (m) *videre præclara, quam discere* (n). *Perversissimi homines: nam cum semper* (o) *novas expetant* (p) *voluptates, & gulæ eorum vicina maria non sufficiant; cur in solo studio Scripturarum veteri sapore contenti sunt? Nec hoc* (q) *dico quo præcessores* (r) *meos mordeam, aut quidquam de* (ſ) *his arbitrer detrahendum: quorum translationem diligentissime emendatam olim meæ linguæ hominibus dederim* (t): *sed quod aliud sit in Ecclesiis Christo* (u) *Credentium Psalmos legere, aliud Judæis singula*

(a) Erasm. omittit *ille*.
(b) In MSS. Codd. absunt verba *novam editionem*.
(c) Ita Codd. Marchian. & Aquicint. cum Erasm. Marian. & Rom.
(d) Codex Germ. *turbatum*; *& amore quo laberis &c.* minus concinne. Martian. *turbari, & amore quo laberis.* Codd. Marchian. & Aquicint. *Et amore quo laberis.* Apolog. 11. adv. Rufin. *Et pro amore quo laberis.*
(e) MSS. addunt *negare. Cui & quæ possum negare non possum* .... Apolog. 11. ad. Ruf. *Cui & quæ non possum, negare non debeo.*
(f) Desideratur in editis hæc vox.
(g) Erasm. & Marian. *requirere.*
(h) Ita optime cum Martian. Codd. MSS. Erasm. vero. Marian. & Rom. *Sententiæ.*
(i) Hæc vox deest in German. Codice.
(k) Cod. Marchian. *Providebis.*
(l) Cod. German. *laniari.*
(m) Ita MSS. omnes; at editi *Contemnere videri.*
(n) Marian. *dicere.*
(o) Hanc vocem ope cod. Marchian. restituimus.
(p) MS. German. *expetunt* ... *sufficiunt.*
(q) Marian. *Hæc.*
(r) Erasm. Cum codd. Marchian. & Aquicint. *Predecessores.*
(ſ) Erasm. & Marian. *Quidquam his arbitror..* Rom. *Quidquam ab his arbitror.*
(t) Apol. 11. adv. Ruf. *dedi.*
(u) Ibid. *Christi*, minus probe.

verba calumniantibus respondere. Quod opusculum meum si in Græcum, ut polliceris transtuleris, (a) Ἀνθυφάων κωνωπεῖα Σύροισιν, *& imperitiæ meæ doctissimos quosque* (b) *viros testes facere volueris; dicam tibi illud Horatianum:* In sylvam ne ligna feras. *Nisi quod hoc habebo* (c) *solamen, ut* (d) *labore communi intelligam mihi & laudem & vituperationem tecum esse communem. Valere* (e) *te in Domino Jesu cupio, & meminisse mei.*

Qu'on compare à présent le grec de la lettre à Sophronius avec les caracteres Grecs & Latins d'où je l'ai tiré, les voici tels qu'ils sont dans le Manuscrit d'Anchin; ΑΝΤΙΦΑΟΝ ΚΩΝΟΠΛΙΑCΙΡΟΥCΙΝ, *Antifaon Conopliasiroisin*; il ne faut pas être grand grec pour saisir aussi-tôt, que la leçon qu'il a plû à M. Vallarsi de fabriquer, n'a pas ombre de fondement; & que celle que ce Manuscrit présente d'abord est, Ἀντυφάων κωνωπλίας εἴρουσιν. Proverbe grec, qu'il est aussi difficile de rendre en latin qu'en françois; 1°. parce que les termes latins & les termes françois qui répondent aux termes Grecs, n'ont pas le même régime que ces derniers. 2°. C'est que les mots grecs renferment plusieurs idées qui font partie de la pensée de S. Jerôme, & que les autres langues n'ont aucune expression qui les rassemble, ou qui y réponde. A quoi on peut ajoûter qu'on dit élégamment en grec, *desourdir à quelqu'un*, pour dire, *défaire sa toile*; & que cela est insupportable en françois.

(a) Cod. Aquicint. solus has voces græcis characteribus continenter sic representat ΑΝΘΙΦΑΟΝ ΚΩΝΟΠΛΙΑCΙΡΟΥCΙΝ. Desuper vero litteris latinis legitur: *Antifaon Conopliasiroisin*. Huicce lectioni adstipulantur. Codd. German. & Marchian. in quorum primo habetur *Antiphaon Konopliasiroysin*; in altero vero *Antifaon Conopliasi roisin. Legendum ergo vel* ἀνθυφάων κωνοπλίας εἴρουσιν, *detexens arma circumnectentium*, idest detexens telam, quam araneæ nectunt circum muscas & culices quibus insidiantur: vel, ἀνθυφάων Κωνωπεῖα συῤῥοῦσιν, *texens conopea contra confluentes, scilicet, culices*: vel potius uti Vir doctus prudenter monuit; Ἀνθυφάων κωνωπεῖα Σύροισιν. *adtexens conopea Syris*. Est quippe adagium ex æquo respondens verbis Horatianis paulo infrà, *in Sylvam ne ligna feras*: videlicet, quia conopeis Syria referta erat.

(b) Martian. *quoque*.

(c) Ita MSS. omnes cum aliquot editis: alii *habeo*.

(d) Erasm. Marian. cum Martian. *Si in labore* Rom. *Si labore*: melius ut in textu ex codd. MSS.

(e) Erasm. & Marian. prætermittunt Clausulam sequentem. Rom. *vale in Christo, cupio te meminisse mei.*

Le S. Docteur compare donc les Juifs, qui chicanoient ſur tous les mots des paſſages de l'Ecriture (1), que Sophrone leur oppoſoit, aux araignées, qui non contentes de faire leur toile pour prendre les mouches, courent encore aux mouches qui ſe prennent à leurs toiles, & filent incontinent autour d'elles un tiſſu, qui les enveloppe, enſorte qu'elles ne peuvent ſe dégager, ni échaper. Il dit au contraire de Sophrone, que s'il traduit en grec, comme il le lui a promis, ſa verſion des Pſeaumes ſur l'hebreu; il ſera cet habile homme qui a l'adreſſe de dégager les mouches qui ſont priſes aux toiles des araignées, & de *déſourdir* la trame que les araignées viennent treſſer autour d'elles. Il ne s'agit donc point de tant rafiner, & de forger du Grec, qui faſſe de Sophronius un partiſan de S. Jerôme, mais un défenſeur de la Religion Chrétienne, & un Controverſiſte qui entreprend une traduction litterale des Pſeaumes ſur l'hebreu, pour parer aux coups que les Juifs lui portoient, & faire voir que toutes leurs difficultés n'étoient que des toiles d'araignées, qu'on défaiſoit & rompoit aiſément.

Une autre maniere de lire le grec ſans autre changement, que celui d'une lettre, fournit un ſens qui rentre un peu dans le premier, & découvre peut-être la véritable penſée de S. Jerôme. ΑΝΘΥΦΑΩΝ ΚΩΝΩΠΕΙΑ ΣΥΡΡΟΥΣΙΝ. *Texens Conopea contra confluentes culices.* Vous faites, dit S. Jerôme à Sophronius, une gaze pour vous mettre à couvert des couſins qui viendroient vous aſſaillir. Mais à vrai dire, ces deux différentes leçons ne ſont pas ſi naturelles, qu'une autre que le *Conopea* que j'avois trouvé a fait naître à M. Bimart de la Bâtie, & qui conſiſte en ces mots, Ἀνθυφάων κωνώπεια Σύροισιν, *adtexens Conopea Syris:* faiſant des Conopées pour les Syriens, qui en avoient, comme on dit, à revendre. Et cette fin de vers d'un Poëte grec, eſt parallele à cet Hemiſtiche d'Horace, que S. Jerôme employe immédiatement après & qui a le même ſens, *In ſylvam ne ligna feras.*

(1) *Singula verba calumniantibus.*

§. III.

Fausses corrections. Blasphéme que les Editeurs de Verone feroient dire à S. Jerôme, si une leçon qu'ils prônent étoit admise.

Le changement que M. Maffei dit avoir été fait par M. Vallarsi dans la lettre au Pape Damase sur l'enfant Prodigue, est également hazardé. Il est question du Pays, où survint cette grande famine qui fit rentrer l'enfant Prodigue en lui-même. » Il n'est point d'Editeur qui n'ait lû différemment deux mots grecs, que S. Jerôme employe » pour qualifier ce Pays : Erasme a lû μετὰ ἐκςάσεως, Ma- » rianus μετὰ ἐκτάσεως, & Dom Martianay μεταφορικῶς (1). « » Sur quoi Monsieur Vallarsi dit ces paroles : » Quoi- » que ces mots ne soient pas dans les anciens Manuscrits » que j'ai, ou qu'ils y soient entierement défigurés ; je » soûtiens que personne encore n'a sçû les lire. Je lis donc, » μετὰ ἐμφάσεως *validæ*, & je ne fais qu'un leger change- » ment aux précedentes leçons : changement nécessaire, » comme on voit, afin que la pensée de Saint Jerôme soit » claire & juste (2) ».

M. Vallarsi se montre ici tout entier, il avouë qu'il n'a aucun Manuscrit, qui porte la leçon qu'il met dans le texte : & suivant l'attrait invincible qu'il a pour faire des changemens à sa fantaisie, il fond ensemble tous les différens Manuscrits, qui ont servi en divers tems aux premieres éditions de S. Jerôme, & forge sur ce mélange une leçon, qu'il donne pour être incontestablement de ce Pere.

(1) *In epistola de filio prodigo ad Damasum adnotat noster* famem validam *dici* μετὰ ἐκςάσεως *secundum Erasmi placitum, secundum Victorii* μετὰ ἐκτάσεως, *secundum P. Martianæi* μεταφορικῶς. Pag. 101.

(2) *Nos Græcas litteras in manuscriptis hactenus probè lectas negamus, licet eas vetera nostra exemplaria vel omnino non habeant, vel depravatissimè habeant. Legimus autem* μετὰ ἐμφάσεως validæ, *minimâ, ut vides immutatione ab aliis .... ea tamen necessaria, ut sensus constet, & auctoris mens pateat.* Apud Hieron. edit. Veron. tom. 1. pag. 73.

Mais que diroit M. Vallarſi, ſi les Manuſcrits qui ont ces mots grecs, & dans leſquels ces mots ne ſont nullement défigurés, ne permettoient point quelque violence qu'on fiſt aux caracteres, de lire μετὰ ἐμφάσεως ? C'eſt pourtant ce qu'il eſt aiſé de faire voir. La Bibliotheque de S. Germain des Prez conſerve deux Manuſcrits, qui contiennent la lettre qui donne lieu à M. Vallarſi de faire voir à quel genre d'érudition il s'eſt exercé. Le premier Manuſcrit eſt au moins du dixiéme ſiécle, & eſt cotté 219. Le ſecond eſt auſſi au moins du douziéme ſiécle, & eſt cotté 734. Dans le premier la lettre de S. Jerôme au Pape Damaſe eſt la ſixiéme ; dans l'autre c'eſt la trente-cinquiéme. Le Manuſcrit du dixiéme ſiécle repréſente ainſi le grec en queſtion ; METAEKTCECOC ; le Manuſcrit du douziéme l'écrit de cette maniere; MET EKCTACETVC. Que M. Vallarſi tourne ces différentes leçons de tous les côtés, & qu'il les conſidere à toutes ſortes de jour, il n'y découvrira quoi que ce ſoit qui favoriſe ſon changement : les ſuffrages ſeront pour Eraſme & pour Marianus : & s'il veut bien ſe défaire de ſes préjugés, il avoüera de bonne foi que la leçon de ce dernier eſt ſans doute celle que S. Jerôme a employée.

La correction que M. Vallarſi fait dans la lettre à Principia eſt fondée, il ſeroit ſeulement à ſouhaiter, que M. Maffei en la rapportant eût marqué, qu'elle a été tirée de la page 391. du ſecond tome des Hexaples d'Origene donnés par D. Bernard de Montfaucont, dont M. Vallarſi fait gloire d'avoir pris des morceaux tout neufs qui relevent ſon édition. Je voudrois encore que M. Maffei eût expoſé la belle note, que M. Vallarſi fait ſur cet endroit de la lettre à Principia, où S. Jerôme oppoſant les paſſages de l'Ecriture, qui parlent de la beauté du corps du Sauveur, à d'autres paſſages, qui ſemblent renfermer un ſens diamétralement contraire, dit, *non quo Divinitas Chriſti hominibus comparata formoſior ſit.* Mais M. Maffei a eu ſes raiſons pour la ſupprimer, & nous en avons pour la publier. » Les Editeurs antérieurs à D. Martianay, dit » M. Vallarſi, liſent *non formoſior* : la particule négative ne

» fait aucun changement dans le ſens ; au contraire elle » le rend plus clair, nonobſtant que l'Interpréte Benedi» ctin penſe tout le contraire ; auſſi eſt-ce lui qui a le pre» mier effacé la négation ſur la foi de quelques manuſ» crits (1) ».

Mais ſi la particule négative ne fait aucun changement dans le ſens de S. Jerôme, & qu'elle le rende au contraire plus clair, on eſt en droit de demander à M. Vallarſi pourquoi il ne l'a pas conſervée ? Et s'il l'avoit conſervée, ne feroit-il pas dire à S. Jerôme cet horrible blaſphême, que la Divinité de Jeſus-Chriſt tireroit de la comparaiſon qu'on feroit d'elle avec les hommes, quelques dégrés de beauté qu'elle n'avoit pas ſans cette comparaiſon. En ſuppoſant même qu'il n'y eût aucun blaſphême à tenir ce langage, ces paroles qui ſuivent immédiatement ; » car la Divinité » n'eſt ſuſceptible d'aucune comparaiſon : *hæc enim non habet comparationem* : ces paroles, dis-je, ſur-tout la particule *Car* n'exclut-elle pas la négation, dont M. Vallarſi fait l'apologie en même tems qu'il la condamne en la ſupprimant ?

» Dans la lettre à Celantia, continuë M. Maffei, ces » paroles; *per ſingulas veſtimentorum fimbrias habeant cum cocco* » *Hyacintini coloris inſignia*, font un ſens ridicule ; qu'on ré» tablit en liſant, *eas cum flocco Hyacintini coloris inſigniant.* «

Bien loin que ces paroles ayent le moins du monde un ſens ridicule, elles font plûtôt voir que M. Maffei pourroit bien n'avoir pas entendu ſon ſaint Jerôme, tout clair qu'il eſt : car ce Pere parle ou de franges bigarrées de pourpre & couleur de roſe, ou bien de franges qui avoient été teintes deux fois, d'abord en couleur de roſe, & enſuite en pourpre, comme la *trabea* des Augures : *Trabea toga eſt Augurum de cocco & purpura.* Serv. in Æneid. 7. pag. 474. E.

Si ces explications ne ſatisfont pas M. Maffei, on lui permet de ſuivre la leçon du MS. 223 de S. Germain, où

(1) *Editi ante Martianæum*, non formoſior ; *quæ negandi particula ſenſum nihil immutat, immo clariorem facit, quidquid videatur Benedictino interpreti, qui primus expunxit quorumdam ope MSS.* Apud Hieron. edit. Veron. tom. 1. col. 377.

l'on trouve ainsi ce passage ; *Per singulas vestimentorum fimbrias habeant tota * Hyacintini coloris insignia.*

* Vel. *torta.*

§. IV.

Autres mécomptes de M. Vallarsi. Il défend mal-à-propos S. Jerôme sur deux endroits de S. Hilaire que ce pere n'a pas entendus. D'une seule Lettre de S. Jerôme il en fait deux contre ses propres lumieres. Il explique mal un terme de S. Jerôme.

Sur un endroit de la vingt-quatriéme lettre de S. Jerôme, M. Vallarsi fait cette belle note : » Saint Jerôme, » dit-il, rejette modestement le sentiment de S. Hilaire : » ou plûtôt, s'il y a quelque faute, il l'attribuë entiere- » ment à Heliodore. Cependant le Benedictin Editeur des » œuvres de S. Hilaire, bien que très-sçavant, soûtient » que S. Jerôme n'a pas entendu S. Hilaire ; parce que ce » dernier Pere ne prend pas le mot *Excussorum* activement, » & comme venant d'*excussor*, mais passivement, comme » venant d'*excussus* : ce qui est très-faux, & qu'on ne trou- » vera point dans S. Hilaire pour peu qu'on y fasse atten- » tion (1) ».

Tom. 1. col. 154.

Puisque M. Vallarsi nous renvoye aux paroles mêmes de S. Hilaire en preuve, que ce Pere a pris le mot *excussorum* dans un sens actif, & non pas dans un sens passif, il n'y a qu'à rapporter le passage même qui donne lieu à la dispute.

19. *Quamquam plurimis locis meminerimus esse, & mortiferas & letales sagittas, de quibus scribitur,* sagittas suas arsuris operatus est. *Verum hîc de ultricibus sagittis dici aliquid intelligi non potest ; quia nunc* sicut sagittæ in manu poten-

Tractat. in 126. Ps. col. 421. & seq. Psal. 7. 14.

(1) *Modeste Hilarii sententiam respuit Hieronymus ; immo culpam si qua est totam confert in Heliodorum. At alioqui doctissimus S. Hilarii editor Benedictinus non intellectum à Hieronymo Hilarium contendit, quod hic vocem* excussorum *active sumserit, ab* excussor, *non passivè ab* excussus ; *quod apprime falsum est, & Hilarii locum adtendenti constabit.*

tis, ita filii excussorum. *Pharao in mari rubro in interitum ob crimen impietatis excussus est. Excussum quoque Apostolicis pedibus pulverem, scimus sententiam esse maledicti. Et quia sive Prophetæ ipsi, qui excussorum, id est, peccatorum & maledictorum filii, tamquam volantes & fideles sagittæ doctrinæ cælestis emissi sunt: vel Apostoli Ecclesiarumque Doctores de excussis per impietatem suam in maledictum gentibus crediderunt: idcirco ait, tamquam sagittæ in manu potentis, ita filii excussorum: Orbem terræ volatu peragrantes, infidelia corda doctrinæ telo vulnerantes, & peccatorum omnium incentiva salutari jaculo pungentes.*

Mais peut-on nier qu'en tout cet endroit le mot *excussorum* ne soit pris par Saint Hilaire dans un sens passif ; puisqu'il dit, que ceux qui sont désignés par ce terme, ont été figurés, 1°. Par Pharaon précipité, *excussus*, dans la mer. 2°. Par la poussiere des souliers secoüée, *excussum pulverem*, en signe de malediction contre ceux qui ne vouloient pas recevoir l'Evangile. Et 3°. enfin, par les *pécheurs qui avoient été soûmis à l'anathéme.* Ce n'est donc pas à faux que le Benedictin éditeur des Oeuvres de S. Hilaire, bien que très-savant, avance que S. Jerôme n'a pas entendu la pensée de l'Evêque de Poitiers. Pour peu qu'on y fasse attention, on voit incontinent que S. Jerôme suppose par-tout que S. Hilaire appelle *excussi* les Prophétes, les Apôtres & les Evêques ou Docteurs de l'Eglise, de la poussiere des souliers qu'ils *secoüoient* sur ceux qui rejettoient leur doctrine (1). Tandis que S. Hilaire, bien loin de dire rien d'approchant, enseigne seulement, que les Apôtres, les Prophétes & les Docteurs de l'Eglise, sont *les fils* de ceux qui avoient été, pour ainsi dire, *secoüés* & *maudits*, quand les Disciples du Sauveur avoient secoüé contre eux la poussiere de leurs souliers.

Et ce qui met dans une plus grande évidence que S. Jerôme n'a pas entendu S. Hilaire, c'est qu'il loue tout de suite dans un Commentateur qu'il ne nomme pas, le

(1) *Non ut ille opinatus est pro Apostolis, qui* excussi *à pedum excussione dicantur.* Hieron. ibid. col. 155.

ſens même que Saint Hilaire donne au Latin *excuſſorum.* » J'ai lû, dit-il, dans je ne ſçai quel Auteur une » explication ingenieuſe du mot *excuſſorum :* ſçavoir qu'on » doit entendre par là les Juifs, qui avoient été chaſſés » du Temple, & privés de la Loy & de la Grace du » Seigneur. Selon quoi les Apôtres étoient enfans *des* » *reprouvés*, puiſqu'ils étoient de leur nation ; étant dans » les mains du Seigneur comme des fléches qu'il lançoit » où il vouloit (1). «

Je ferme les yeux ſur une faute que M. Vallarſi a laiſſée dans le terme Hebreu (2), que l'Auteur de la Vulgate a renduë par *excuſſorum :* car on y trouve le *Aïn* à la place du *He*, & le *He* à la place du *Aïn.* Mais je ne ſçaurois lui paſſer le dementi qu'il donne, mal-à-propos à la page 156, au Benedictin dont nous venons de parler. » Saint Jerôme, dit-il, ne ſe mocque donc pas de » Saint Hilaire, de ce qu'en expliquant le Pſeaume 127. » il a préferé la verſion *labores fructuum*, à cette autre *la-* » *bores manuum*, comme ſe l'eſt imaginé le Benedictin édi- » teur des Oeuvres de S. Hilaire ; mais de ce que ou S. » Hilaire, ou Heliodore, ſans conſulter le texte grec de » l'Ecriture, a approuvé la leçon *fructus laborum*, au lieu » de la leçon *labores fructuum*, comme préſentant un meil- » leur ſens (3). « Pour faire voir à toute la terre que M. Vallarſi n'a pas peſé ce qu'il avançoit, il n'y a qu'à rapporter le texte de S. Jerôme à côté de celui de S. Hilaire,

(1) *Legi & cujuſdam librum, & elegantem in eo ſenſum reperi,* excuſſos *Judæos dici a templo, & lege & gratia Domini, pro eo quod eſt* reprobos : *& eorum eſſe filios Apoſtolos, qui ex ipſorum ſemine procreentur ; & in ſimilitudinem ſagittarum manu Domini contineantur.*

(2) A la marge de la col. 155.

(3) *Non igitur ſugillat Hilarium, quod prætulerit,* labores fructuum, *pro* labores manuum, *ut ſibi perſuadet Hilarii ejuſdem editor Benedictinus, ſed quod vel ipſe, vel potius Heliodorus, inconſulto Græco textu,* fructus laborum, *pro* labores fructuum *approbaverit, eamque magis ſtare ſententiam dixerit.* Vide Tract. in Pſal. 127. n. 4. & 5.

Sancti

Sancti Hilarii Tractatus in CXXVII. Psal. col. 425. edit. Benedict.

4. *Labores fructuum tuorum manducabis ....*

5. *Est autem contuendum, Propheticum hunc sermonem ab usu communis opinionis discrepare. In hac enim vitæ conversatione, qui manducant, laborum suorum fructus manducant, ex proventibus elaborati operis sumentes. At vero Propheta ait labores fructuum manducandos. Non consequitur sensus humanus dicti ejus intelligentiam. Ex laboribus enim fructus est, non ex fructibus labor. Deinde labor ministerium corporis est: fructus vero merces laboris. Ministerium autem corporis incorporale est, licet corpore fit. Nihil vero edere, nisi quod corporale est possumus.*

6. *Sed Propheta nihil de terrenis & præsentibus tractat: de beatitudine enim timentium Dominum, & in viis ejus ambulantium ei sermo est. Qui enim in viis Domini ambulabunt, illi labores fructuum suorum manducabunt. Non enim hîc manducatio corporalis est; quia neque id quod manducandum est corporale sit. Sed habemus hîc cibum spiritalem, animam nostram in vitam alentem, bona scilicet opera, bonitatis, castitatis, misericordiæ, patientiæ, tranquillitatis, in quibus nobis contra corporum nostrorum vitia laborandum est. Horum laborum fructus in æternitate est:*

S. Hieronymi Epistola XXXV. ad Marcellam. edit. Veron. col. 155.

5. *In sequenti Psalmo Heliodorus magis quam noster Hilarius erravit, qui de eo loco in quo scriptum est:* Labores fructuum tuorum manducabis, *varia opinatus, asseruit magis stare sententiam si scribatur* fructus laborum *aliquem manducare, & non labores fructuum: Unde spiritalem intelligentiam debere perquiri. Et ex hac occasione longam ingrediens disputationem, tanta operositate, quod volebat intelligi, usus est persuadendi, quanta semper falsitas indiget, ut vera videatur: quum in hoc loco non Septuaginta interpretes, sed Latini de Græci verbi ambiguitate decepti,* καρπούς fructus; *magis quam* manus *interpretati sint; quum* καρποὶ manus *quoque dicantur, quod in Hebræo ponitur* CHAPHACH. *& Symmachus, quintaque editio transtulerunt,* manuum tuarum, *ut ambiguitatem prioris sermonis effugerent.*

ſed labor hîc æternorum fructuum antè comedendus eſt, eoque in vita hac corporali anima noſtra alenda eſt, per cibum horum laborum obtinentes panem vivum, panem cæleſtem ab eo qui dixit, Ego ſum panis vivus de cælo: quem qui indignè ſecundùm mandatum Apoſtoli acceperit, judicium ſibi acquirit. Hi ſunt ergo labores fructuum manducandi, eorum ſcilicet fructuum, qui in cælis metentur. Nunc dum in terra ſumus, opera ſumenda ſunt.

Je prens ici à témoin tous ceux qui entendent médiocrement le Latin, & je les prie de me dire en quel endroit Saint Hilaire, comparant la verſion *labores fructuum*, avec cette autre *fructus laborum*, préfere, comme le prétend S. Jerôme, la derniere à la premiere, & dit qu'elle préſente un meilleur ſens? N'eſt-il pas viſible au contraire que S. Hilaire, ſans examiner d'autre verſion que l'Italique, que S. Auguſtin a depuis ſuivie, & qui ſe conſerve encore dans les Pſeautiers de Rome, de Milan, de S. Germain des Prez, de Chartres, &c. S. Hilaire, dis-je, s'eſt attaché uniquement à cette verſion, & en a tiré un fort beau ſens? Que le Grec des Septante ſoit équivoque tant que S. Jerôme voudra: le Latin que S. Hilaire a devant les yeux, & qu'il explique ne l'eſt point, & n'offre pas deux ſens. S. Hilaire n'a pas donc préféré une verſion à une autre, ainſi que le dit S. Jerôme: le Benedictin éditeur des Oeuvres de S. Hilaire, a donc eu raiſon de dire, que S. Jerôme reprenoit mal-à-propos S. Hilaire d'avoir préféré *labores fructuum*, à *fructus laborum*. Cela poſé, M. Vallarſi a mauvaiſe grace de nier un fait, à quoi quiconque a des yeux ne ſauroit ſe refuſer, & il feroit infiniment mieux d'avoüer de bonne foi, que S. Jerôme a pris le contrepied de la penſée de S. Hilaire; & que ſi ce dernier Pere avoit donné à *filii excuſſorum* le ſens que S. Jerôme lui attribuë, toute ſa critique retomberoit ſur lui-même.

S. Jerôme dans ſa Lettre LIV. n. 17. col. 291. adreſſée à Furia, dit que *Noëmi* en Hebreu ſignifie *conſolée* (1). Mais

(1) *Noëmi, quæ nobiſcum ſonat* παρακεκλημένη, *quam interpretari poſſumus* conſolatam.

M. Vallarſi revoque en doute cette explication, ſur ce qu'elle ne ſe trouve pas même dans les anciens *Lexicographes*, & il décide que ce mot ſignifie plûtôt *les amenitez du Seigneur* (1).

Je n'examine pas ſi M. Vallarſi ſçait mieux l'Hebreu que S. Jerôme, qui avoit vieilli dans l'étude de cette langue, & qui a fait un ſi long ſéjour, & eſt enfin mort dans le païs même où on la parloit: ni ſi les anciens Lexicographes ont tout dit: ni ſi la ponctuation de la Maſſore, qui n'a paru que depuis S. Jerôme, n'auroit pas alteré en mille endroits la vraie ſignification des termes. J'obſerve ſeulement qu'il faut avoir une grande demangeaiſon de critiquer, pour s'en prendre à l'Auteur même qu'il a le plus d'intérêt de faire valoir, & dont nous venons de voir qu'il prend la défenſe aux dépens de la juſtice & de la vérité. Mais comment ne s'eſt-il pas apperçû que toute ſon érudition ſatyrique tombe par ce principe qu'il établit lui-même? Que »Saint Jerôme en expliquant les »noms Hebreux, a ſouvent conſulté, non pas la nature, »mais le ſon des lettres dont ils ſont compoſés (2).«

Dans la Lettre LIV. adreſſée à Fabiola nom. 20. col. 366. On lit ces mots de S. Jerôme ſelon l'édition des Benedictins; *De feminalibus lineis hoc ſolent dicere: ratio ſeminum & generationis ad carnem pertinens terræ proxima deputatur*. M. Vallarſi choqué de la fin de ce paſſage, ſans ſavoir bien pourquoi, l'a changée en celle-ci, *terræ per eam deputatur*. Sur quoi il dit; »ſous-entendez la chair, »par laquelle la ſemence & la génération de l'homme ſe »rapporte à la terre (3).«

Mais eſt-il bien poſſible que M. Vallarſi ne s'apperçoive pas, qu'il met dans la bouche de S. Jerôme cet étrange cercle-vicieux, que *la chair ſe rapporte à la terre par la chair?* Qu'il étudie attentivement la penſée

(1) *Hæc porro interpretatio non convenit, & quantum novimus, veteribus quoque Lexicographis prorſus ignota eſt. Verius diceretur* amænitas domini.

(2) Not. in epiſt. 78. col. 475. *Sed quandoque ſonum vocis, non litteras attendiſſe Hieronymum, in Hebraïcis nominibus interpretandis conſtat.*

(3) *Intellige carnem per quam terræ deputatur.*

de ce Pere, & il ſe convaincra lui-même, que S. Jerôme voulant rendre raiſon pourquoi Dieu avoit ordonné aux Prêtres de l'ancienne Loy, de porter à cru ſur les cuiſſes & les reins des eſpeces de caleçons de lin, dit que le ſentiment général des Juifs étoit, que c'étoit pour inſinuer, que comme nous étions venus de la terre, nous nous rapportions, & nous tendions à la terre; parce que le lin à la différence de la laine, venoit immédiatement de la terre. Ce qui prouve invinciblement qu'il faut retenir la leçon des Benedictins, & rejetter celle de M. Vallarſi.

M. Vallarſi col. 1059. dit dans une note que la Lettre qu'il donne pour la CXLII. n'eſt qu'un *Poſt ſcriptum* de la CXLI. il ſe fonde ſur le génie, le ſens & le ſtile de la prétenduë Lettre, & en particulier ſur deux Manuſcrits de l'Abbaye de Vendôme, qui après la 141. Lettre, ont ces mots, *Jam poſt ſuſcriptionem;* & tout de ſuite continuent, *Multi utroque claudicant, &c* (1). A ces raiſons, qui ne ſçauroient être guéres plus fortes, on peut en ajoûter deux autres qui ſont déciſives: la premiere, que deux nouveaux, mais excellens Manuſcrits qui contiennent les Lettres de S. Jerôme, dont l'un eſt de l'Abbaye d'Anchin, & l'autre de Saint-Vaaſt d'Arras, ne font qu'une ſeule & unique Lettre des deux, mettant ſeulement entre la fin de l'une & le commencement de l'autre, *Item poſt ſuſcriptionem.* La ſeconde raiſon eſt, qu'en aucun Manuſcrit, ni imprimé, on ne trouve, à la tête de l'Apoſtille dont on a fait la ſeconde Lettre, ombre d'inſcription, d'adreſſe ou de compellation: ce qui confirme la certitude, qu'on a déja d'ailleurs, que ce qu'on donne pour une véritable Lettre, n'eſt que la ſuite & la fin d'une autre.

(1) *Iſthæc epiſtola in MSS. duobus Monaſt. Vindocinenſis, referentibus Benedictinis, proxime ſuperiori ſubditur, interjectis tantum his tribus verbis,* Jam poſt ſuſcriptionem. Multi utroque claudicant, &c. *Quæ nobis conjunctio in unam cum primis probatur, quibus minime eſt veroſimile, tam breve dictatum, quo non niſi ænigma unum & alterum renuntiatur, ſic abs Hieronymo ſeorſim ſcribi ad Auguſtinum potuiſſe. Ad hæc ſcriptionis ingenium, ac ſeries hanc ſuperioris eſſe veluti appendicem probant.*

Sur quoi on peut demander à M. Vallarſi, pourquoi il fait deux Lettres de deux petites pieces, qui n'en ſont qu'une de ſon propre aveu? Et pourquoi il met à la tête de la ſeconde un titre qu'il a forgé à plaiſir, & que les Manuſcrits & les imprimés de concert ne reconnoiſſent point.

Le même Editeur expliquant ces mots qui ſe liſent à la fin de la même Lettre, *Precor coronam tuam*, dit, que S. Jerôme s'en ſert à l'égard de S. Auguſtin, parce que les Evêques d'Afrique portoient une couronne de cheveux (1). Il ignore ſans doute, que long-tems avant & après S. Jerôme, le mot de *Couronne* ſervoit dans toute l'Egliſe à déſigner la dignité Epiſcopale: témoin la réponſe que le Pape S. Corneille fit à l'Empereur Dece: *Ego de corona Domini* (Cypriani) *litteras accepi, non contra Rempublicam, ſed magis ſpeciale conſilium ad animas redimendas* (2). On peut voir pluſieurs autorités ſemblables dans l'explication des textes difficiles de l'Ecriture, pag. 381. & ſuivantes.

§. V.

Fauſſe correction de M. Vallarſi déſavouée par M. Maffei. Il n'y avoit que les Conſtellations qui ſont dans le Zodiaque, qui fuſſent repréſentées ſur Heliodromus. *Sunnia & Fretela étoient Getes, & non pas Huns. En quel tems le Temple de Marnas a été détruit. Vraie époque de la Lettre à Leta.*

1°. J'ai obſervé plus haut (3) que M. Vallarſi a corrompû de gayeté de cœur un paſſage de la lettre à Leta: Je m'apperçois ici que M. Maffei deſavouë cette *dépravation*, peut-être, dit-il, qu'au lieu de, *Heliodromus pariter initian-*

(1) *Eo dicit, quòd Epiſcopi Affricæ capillos in coronæ ſpeciem tonſos deferrent.*

(2) Anaſt. vit. S. Cornel. edit. Vatican. an 1718. pag. 22.

(3) Voyez pag. 231. 264. 265. 266. 267. & ſuiv.

tur, des anciennes éditions, il faut lire, *Heliodromo innitebantur*. La raiſon ſur laquelle il appuye ſa conjecture, renverſe encore ce qu'a avancé M. Vallarſi, que dans les Mythriaques il n'y avoit point de Simulacre monſtrueux du nom d'*Heliodromus*. » Les Simulacres des Conſtella- » tions, écrit-il, que Gracchus détruiſit & briſa, étoient » appuyez ſur le Simulacre même du Zodiaque. Or le » Zodiaque peut fort bien avoir porté le nom d'*Heliodro-* » *mus*, comme on a appellé *Hippodromus* le lieu où l'on » diſputoit du prix de la courſe des chevaux (1). «

Il n'eſt guéres perſonne qui ne voye clairement que c'eſt M. Vallarſi, que M. Maffei a en vûë, car outre qu'il n'y a que cet Editeur, qui ait hazardé un ſentiment ſi denué de raiſon & d'autorité : ce n'eſt que lui encore dont M. Maffei ait pû combattre les paradoxes avant qu'ils euſſent parû. Et voilà à quoi tient l'érudition qui ne porte ſur rien : ceux qui ſont les plus intéreſſés à la faire valoir, ſont les premiers à s'élever contre : & comme ceux-ci n'ont guéres plus de fonds que les autres, voulant aller plus loin que leurs forces ne comportent, ils donnent priſe en abbattant leur adverſaire. C'eſt ce qui eſt arrivé à M. Maffei. En effet, il eſt bien vrai, ainſi qu'il le dit, qu'il faut conſerver le mot *Heliodromus* dans le texte de S. Jerôme : il eſt vrai encore que les Mithriaques avoient un Simulacre appellé *Heliodromus* : mais il n'eſt point vrai que généralement toutes les Conſtellations fuſſent appuyées ſur *Heliodromus* : les Mithriaques auroient péché en cela contre les régles de l'Aſtronomie. Toutes les Conſtellations repréſentées, & non pas *appuyées*, ſur Heliodromus, ſe réduiſoient aux douze qui ſont dans le Zodiaque (2) : ainſi la plûpart de celles, dont S. Jerôme fait l'énumeration, n'étoient pas du nombre des Signes que les Mithriaques repréſentoient ſur Heliodromus. D'ail-

(1) *Ea ſcilicet cæleſtium ſignorum ſimulacra, antequam ſubverſa, fracta & excuſſa eſſent, ficto Zodiaco innitebantur. Heliodromus dici Zodiacus potuit, ut ab equorum curſu Hippodromus dicebatur.*

(2) Les autres Conſtellations étoient placées dans l'intérieur de l'antre de Mithras.

leurs *Heliodromus* étoit un Simulacre distinct & indépendant des autres, ainsi que les autres Simulacres étoient distincts & indépendans de celui du Zodiaque. Comme donc les Mythricoles en se faisant initier aux mystéres de Mythras, les uns prenoient le nom de *Leo*, les autres celui de *Miles*, &c. Il y en avoit aussi qui prenoient le nom d'*Heliodromus*. Ce qui fait voir qu'il ne faut pas lire dans S. Jerôme, *Heliodromo innitebantur*, comme le dit M. Maffei, mais *Heliodromus*, *Pater initiantur*.

2°. M. Vallarsi fixant l'époque de la Lettre à Leta, dit que la raison pourquoi il la met à l'an 403. c'est qu'il y est parlé de Sunnia & de Fretela, qui sont ces Huns dont S. Jerôme assûre qu'ils apprenoient le Pseautier, HUNNI PSALTERIUM DISCUNT. Il est vrai que Sunnia & Fretela apprenoient le Pseautier, comme il paroît par la longue & savante Lettre que S. Jerôme leur écrivit sur les Pseaumes ; mais ils étoient Getes & non pas Huns : S. Jerôme le dit en termes exprès dans la Lettre qu'il leur adresse (1) : & c'est s'abuser étrangement, que de confondre deux Nations si différentes, & que S. Jerôme distingue formellement dans la Lettre dont nous cherchons l'époque (2). En supposant même qu'elles ne le fussent pas, y a-t-il la moindre apparence, que de deux particuliers que Leta ne connoissoit ni ne pouvoit connoître, & dont elle n'avoit jamais entendu parler, S. Jerôme prît occasion de lui dire, que toute la Nation avoit reçû l'Evangile, & apprenoit le Pseautier. Ce que S. Jerôme marque étoit un fait connu de tout le monde, & de Leta en particulier ; & c'est sur la connoissance qu'elle en avoit, que le Saint fonde l'espérance qu'il lui donne, qu'Albin son Pere rejettera un jour les erreurs du Paganisme. Il faut donc avoir recours à d'autres passages, pour en tirer des lumieres sur le tems auquel la Lettre à Leta a été écrite.

(1) *Quis hoc crederet ut barbara Getarum lingua Hebraïcam quæreret veritatem ?* Hieron ep. ad Sunniam & Fret. sub. init.

(2) *Hunni discunt Psalterium . . . Getarum rutilus & flavus exercitus Ecclesiarum circumfert tentoria.*

Il y en a un précis, trois lignes au-dessus de celui que propose M. Vallarsi. » Marnas, le Dieu favori de la Ville » de Gaza, dit S. Jerôme, pleure enfermé dans son Tem-» ple, dont il craint à tout moment la destruction (1). « Il est certain par M. de Tillemont (2), que le Temple de Marnas fut fermé en 398. & détruit au commencement de 401. par S. Porphyre, selon quoi S. Jeróme écrivit à Leta dans l'intervalle de ces deux termes. Et comme il faut nécessairement supposer, qu'il s'écoula environ une année avant que Leta pût être instruite à Rome d'un évenement si glorieux à la Religion, arrivé dans la Palestine; & que d'ailleurs notre S. Docteur marque assez clairement, qu'il n'écrivoit une Lettre aussi longue & aussi élegante, qu'à la veille de l'entiere destruction du Temple de Marnas: on ne peut guéres rapporter la Lettre dont il s'agit, qu'aux années 399. ou 400. & jamais à l'an 403. comme le prétend M. Vallarsi.

§. V I.

Les Savans ne reconnoissent qu'un Eugipius. Tems auquel Eugipius a fleuri. Ses talens, nature & époque de ses écrits. Grands hommes avec qui il étoit en relation. Sa mort. Ecrits de S. Augustin opposés par les Papes à ceux de Fauste de Riez.

3°. Le même Editeur fait un anachronisme plus considérable dans la Préface du premier tome de son S. Jerôme page xxx. & comme si l'anachronisme ne devoit pas aller seul, il l'accompagne d'une faute contre l'histoire.

La faute contre l'histoire consiste à supposer, qu'il y a eu deux Eugipius qui ont vécu en différens tems. Sentiment pitoyable, que M. de Marca, le Pere Labbe,

(1) *Marnas Gazæ luget inclusus, & eversionem Templi jugiter pertimescit.* Idem. ep. ad Læt.

(2) Hist. Eccl. Tom. XII. pag. 233. Idem Tom. XI. pag. 151. 164.

Dom

Dom Mabillon, Conigius, Olearius, M. Basnage, Lambecius & en dernier lieu un Anonyme, ont combattu & mis dans un si grand jour, qu'on ne sauroit s'empêcher d'en être frappé.

Eclaircissemens Litt. lettre II.

L'anachronisme regarde le tems auquel M. Vallarsi croit, que l'un de ces Eugipius a fait ce qu'on appelle les *Excerpta* de S. Augustin ; & il dit que c'est sur la fin du cinquiéme siécle (1). Comme quelques Ecrivains se sont efforcés de consacrer ce paradoxe, & de le faire valoir à l'aide de quelques fades ouvrages periodiques ; il est de l'intérêt de l'Eglise & de la République des Lettres d'en établir évidemment la fausseté. Et c'est ce qu'il est aisé de faire d'après l'Anonyme même dont je viens de parler.

Pag. 65.

» Premiere proposition : Eugipius étoit Disciple de S. » Severin ; il a écrit sa vie en 509. & 510. il la envoyée » au Diacre Paschase en 511. il a assisté à la mort de S. » Severin arrivée en 482. & étoit présent à la translation » de son corps faite en 488. Eugipius lui-même est ga- » rant de toutes ces vérités dans la vie qu'il a composée de » S. Severin : les preuves seroient donc superfluës.

» Seconde proposition : Eugipius étoit contemporain » de Cassiodore, qui vers l'an 550. qu'il travailloit à son » traité *de Divinis lectionibus*, parle avantageusement des » *Excerpta* d'Eugipius, & assûre avoir vû & connu l'Au- » teur.

» De la Vierge Probe, à qui Eugipius dédia ses *Excerpta*, « & qui vivoit encore au tems que Cassiodore composoit « le Livre dont je viens de parler.

» De S. Fulgence, qui lui adressa une Lettre durant » son second exil, qui dura deux ans.

» De Ferrand Diacre, dont nous avons une Lettre à » Eugipius, mais dont nous n'avons d'autre datte, sinon » que Ferrand n'a été en place & n'a été connu que vers » l'an 525.

(1) *Facit Eugypii abbatis auctoritas, ejus nempe, qui sub quinti sæculi finem* ex operibus S. Augustini, *ut Cassiodori verbis utar*, quæstiones ac sententias ac diversas res deflorans, in uno corpore collegit.

» Enfin de Denis le Petit, qui lui dédia sa traduction du » Traité de S. Gregoire de Nice intitulé, *De la condition* » *ou création de l'homme.*

» Troisiéme proposition : Eugipius étoit à peu près de » même âge que Denis le Petit. Ce que je viens de dire » en est une bonne preuve. Une seconde preuve bien plus » forte ; c'est que Cassiodore joint ensemble ces deux Au- » teurs dans un Chapitre particulier, s'étend sur leurs » écrits, & après avoir assûré qu'il les a intimement con- » nus tous deux, il en parle comme étant morts l'un & » l'autre depuis assez peu de tems.

» Quatriéme proposition : Eugipius n'a pas vécu au-delà » de 540. Cassiodore suppose évidemment dans le vingt- » troisiéme Chapitre *de Divinis lectionibus*, qu'Eugipius » mourut avant Denis le Petit. D'autre part Dom Ma- » billon & le Pere Labbe soûtiennent que Denis le Petit » parvint à peine à l'an 540. de Jesus-Christ, donc, &c.

» Cinquiéme proposition : Eugipius n'eut jamais aucun » brillant, ni Belles-Lettres. Je ne parle que d'après Cas- » siodore. Eugipius confirme le portrait que Cassiodore » avoit fait de lui : car adressant au Diacre Paschase, non » la vie de S. Severin, comme on parle aujourd'hui, » mais des materiaux tout brutes pour la faire ; il le prie » de leur donner la forme & l'agrément, dont ils peuvent » être susceptibles : *ce qui est*, dit-il, *au-dessus de mes for-* » *ces, parce que n'ayant aucune teinture de Belles-Lettres,* » *les actions admirables du Saint, qui ont été jusqu'ici comme* » *ensevelies dans la nuit du silence, perdroient l'éclat qu'elles* » *ont par le récit insipide & ténébreux que j'en ferois.* Le Dia- » cre Paschase répond à Eugipius à peu près sur le mê- » me ton, en lui disant : *Que la vie de S. Severin qu'il lui* » *a envoyée, & qu'il vouloit qu'il retouchât, avoit dans sa* » *grande simplicité le mérite de la clarté.*

» Ces principes établis en supposant qu'Eugipius eût » soixante & dix ans quand il mourut, & qu'il soit mort » en 539. « Il est évident qu'il n'étoit pas en état sur la fin du cinquiéme siécle de faire ses *Excerpta*, puisque de son aveu en 511. qu'il composa la vie de S. Severin,

qui eſt ſon premier ouvrage, il n'avoit pas le génie & les talens néceſſaires pour le faire, bien qu'il fût infiniment au-deſſous des *Excerpta*.

Bien plus, les *Excerpta* étant poſterieurs de pluſieurs années à la vie de S. Severin, l'exactitude de l'hiſtoire oblige de les porter à plus de trente ans en deça de la fin du cinquiéme ſiécle. » En effet, il eſt conſtant par la vie » de S. Severin, que le Monaſtere de Lucullano, où Eu» gipius fit ſes *Excerpta*, n'étoit pas gouverné par un Abbé » en 511. que cette vie parut ; & que c'étoit un Prêtre » nommé Marcien, qui en avoit ſoin. Ce ne fut donc » qu'après que ce Monaſtere fut érigé en Abbaye : enco» re ignore-t-on, ſi Marin, à la priere duquel Eugipius » dreſſa ſes *Excerpta*, en fut le premier Abbé.

Pag. 71.

» Autre preuve, qui confirme la vérité que je viens d'é» tablir ; c'eſt que c'eſt la vie de S. Severin qui a mis Eu» gipius en reputation ; juſques-là perſonne ne l'avoit crû » capable d'entreprendre le moindre ouvrage. On ne lui » faiſoit aucun tort, puiſqu'il étoit lui-même dans cette » perſuaſion. Tout cela eſt déja démontré : & s'il eſt be» ſoin de nouvelles & de plus fortes preuves, on n'a qu'à » conſulter les ſources & les endroits cités, on en trou» vera en abondance.

» Dès-là qu'aucun monument ne nous fournit point de » lumieres ſur le tems, auquel Marin fut fait Abbé du Mo» naſtere de Lucullano, on ne ſauroit ſans témerité, je » ne dis pas fixer, mais même conjecturer en quel tems » Eugipius commença ſes *Excerpta* : il n'en eſt pas de mê» me de celui auquel ils ont été achevés : il eſt certain que » c'eſt ſur la fin de 530. ou peu après. Je me fonde ſur » l'Epitre Dédicatoire qu'Eugipius adreſſa à la Vierge » Probe, en lui envoyant ſes *Excerpta*, où, faiſant l'éloge » de S. Auguſtin, il dit : Que tous les Catholiques reve» rent ſa doctrine : qu'en particulier les Papes ont approu» vé & confirmé ſes écrits, & les ont reçûs avec d'autant » plus d'empreſſement, qu'ils faiſoient gloire de publier » en avoir retiré de plus grands ſecours. Car ayant à com» battre les Heretiques, & ſur-tout les ennemis infatiga-

» bles & rusés de la Grace, munis de sa Doctrine, & » éclairés de la même grace que S. Augustin, ils avoient » toûjours été vainqueurs.... Ainsi, ajoûte-t-il, c'est à » bon droit que les successeurs de celui à qui JESUS-CHRIST » lui-même a recommandé de faire paître ses brebis, ont » fait tant d'honneur à un Collegue qui a sçû tirer de l'E-» criture de quoi nourrir abondamment les fidéles, & » ont regardé comme propres les richesses, que S. Au-» gustin avoit trouvées.

» Il est visible qu'Eugipius ne parle pas seulement de » ce que les Papes S. Celestin, S. Leon & les autres Sou-» verains Pontifes qu'il n'avoit pas vûs, ou dont l'éloigne-» ment lui avoit fait oublier les decrets, avoient fait en » faveur de la doctrine & des écrits de S. Augustin; » mais qu'il avoit principalement en vûë ce qui se passoit » sous ses yeux. Les écrits de Fauste de Riez faisoient alors » dans les Gaules, à Rome & à Constantinople un bruit » étonnant, & ses erreurs sur la Grace mettoient le trou-» ble par-tout. Pour faire cesser l'un & l'autre, le Pape » Hormisdas en 520. & le Pape Boniface II. en 530. à » l'exemple de leurs Prédecesseurs, adopterent la doctri-» ne de S. Augustin, & renvoyerent aux écrits du S. Doc-» teur ceux qui étoient assez opiniâtres, pour combattre la » prédestination des Saints.

» Tout quadre ici; & l'allusion que fait Eugipius aux » Lettres ou Décrets d'Hormisdas & de Boniface II. est » trop sensible, pour ne pas la reconnoître.

» Une autre preuve qui fixe à peu près au tems que je » viens de marquer, les *Excerpta* d'Eugipius; c'est la Let-» tre que S. Fulgence écrivit à ce S. Religieux sur la fin » de 522. ou au commencement de 523. c'est-à-dire, » peu de tems avant qu'il fût rappellé de son second exil. » De cette Lettre Eugipius en a pris deux choses, premie-» rement la forme qu'il a donnée à ses *Excerpta*, en vou-» lant qu'ils commençassent & finissent par des extraits sur » la charité; parce que la Lettre que lui écrivit S. Ful-» gence, est une description admirable, & un panegyri-» que achevé de cette vertu. Aussi est-ce pour faire en-

» tendre la part que S. Fulgence avoit à l'ouvrage d'Eu-
» gipius, que ceux qui dans la suite ont fait des change-
» mens considérables à son Livre, bien loin de toucher
» au plan dont je viens de parler, ont ajoûté à l'extrait de
» la charité par où les *Excerpta* finissent, un Sermon de
» S. Fulgence sur le même sujet.

» Une autre chose qu'Eugipius a tiré de la Lettre de S.
» Fulgence, c'est la compellation qui est à la tête de la
» Lettre qu'il écrit à la Vierge Probe, en lui envoyant les
» *Excerpta*. Cette compellation est la même, que celle
» qu'employe par tout S. Fulgence; & l'imitation est telle,
» qu'elle saute aux yeux de tout le monde.

» Cela posé: considérant 1°. Ce qui manquoit d'art &
» de Belles-Lettres à Eugipius pour écrire & arranger ses
» pensées. 2°. Les deux années qu'Eugipius avoit mises à
» dresser une vie aussi courte que celle de S. Severin. 3°.
» Enfin la difficulté qu'il y avoit alors de trouver tous les
» ouvrages de S. Augustin, & l'obligation où l'on étoit de
» les chercher, de les faire venir de loin, de les emprun-
» ter, de les rendre & de les transcrire; il est moralement
» impossible qu'Eugipius ait pû mettre la derniere main
» aux *Excerpta* avant l'an 530. ou 531. »

C'est-là un anachronisme démontré, où il n'en fut ja-
mais. Passons à d'autres remarques.

§. VII.

S. Jerôme reconnoît S. Augustin pour juge de la question de l'origine de l'ame. L'édition de S. Jerôme de Verone prodigieusement surchargée de pieces inutiles & étrangeres. On ne peut faire nul fonds sur les MSS. que les Editeurs ont consultés. Mauvais ordre qu'on y suit. Quels sont vrayment les Livres de l'Ecriture que S. Jerôme a traduits sur l'Hebreu.

4°. Si l'Edition de Verone est défectueuse du côté de
la chronologie, elle l'est bien davantage du coté de tant

d'ouvrages d'Auteurs, qui sont d'ailleurs imprimés à part & qu'on y fait néanmoins entrer sans la moindre nécessité. A en juger par les deux Tomes qui paroissent déja, & par le nombre des volumes à quoi on doit porter l'édition entiere, quatre éditions différentes de la même force, rempliroient une Bibliotheque sans beaucoup l'enrichir; parce que ce ne seroit que les mêmes ouvrages multipliés qu'on y auroit. Je ne descendrai là-dessus dans aucun détail; cela me meneroit trop loin. Je cherche seulement la raison pourquoi à la page 1062. du premier Tome on a fait imprimer la Lettre de S. Augustin à Optat sur l'origine de l'ame, donnée à Vienne en 1732. & à Paris en 1734. C'est, dit-on, qu'il y est parlé de S. Jerome, juge de cette question, jusques vers le milieu de la Lettre (1). Si cette raison est bonne, M. Vallarsi a grand tort d'avoir passé tant d'autres pieces semblables des Peres, où il est parlé également de S. Jerôme. Ces pieces formeroient un juste volume, & cela auroit enflé d'autant son édition. Quand cet Editeur se seroit restreint, ce qui n'est pas, à S. Augustin, ou ce qui seroit encore plus, à ses Lettres, il ne pouvoit point se dispenser de donner les 148. 169. 197. 261. & principalement la 180. Lettre de ce Pere, qui roule toute sur S. Jerôme, & qui lui est si honorable; au lieu que les endroits de la Lettre à Optat qui ont ébloüi M. Vallarsi, comparés à la Lettre que S. Jerôme écrivit à S. Augustin par le canal d'Orose, ne sont qu'une ennuyeuse repetition de cette même Lettre: repetition au reste qui ne paroît pas faire honneur à S. Jerôme: ce qui joint à son inutilité dans le cas présent, auroit dû détourner M. Vallarsi de grossir à pure perte son édition, qu'il ne rend que trop énorme d'ailleurs.

Ce mal seroit encore supportable; mais il est fort à craindre que l'Editeur ne soit au fait ni des écrits, ni de la vie de S. Jerôme: cette crainte est fondée sur ce qu'il dit, que ce *Pere étoit juge & arbitre de la question de l'origine de l'ame* (2). Il seroit fort en peine de dire où il a trouvé ce

(1) *De Hieronymo autem ejus quæstionis arbitro loquitur ad fere medium.* Præfat. pag. 30.

(2) *Ejus quæstionis arbitro.*

trait d'érudition : il est au contraire aisé de lui prouver par son S. Jerôme même, que c'étoit S. Augustin que S. Jerôme avoit rendu arbitre d'une question si difficile : puisque écrivant à Marcellin & à Anapsychie sur ce sujet, il les renvoye à S. Augustin, en voulant qu'ils regardent le sentiment de ce Pere, comme le sien propre (1).

Mais si M. Vallarsi s'est trompé dans cette occasion, sa faute est couverte par la générosité avec laquelle il a pris la défense de l'authenticité de la Lettre de S. Augustin à Optat, contre les chimeres de quelques Auteurs qui s'étoient avisés de lui écrire par l'entremise de M. Maffei, pour l'engager à dire que cette Lettre étoit douteuse ou suspecte : le priant d'épouser leur sentiment, ou du moins de soûtenir avec eux, que cette Lettre n'avoit d'autorité, qu'autant que lui en donnoit le Fragment qu'Eugipius nous avoit conservé.

Mais M. Vallarsi leur répondit, qu'il ne pouvoit, sans se rendre ridicule, avoir pour eux toutes ces déferences : que le stile seul de la Lettre à Optat prouvoit que Saint Augustin en étoit Auteur : que l'histoire & le sujet de la Lettre faisoient foi de la même vérité ; & qu'enfin Possidius & Saint Fulgence disant que Saint Augustin avoit écrit plusieurs Lettres à Optat, on ne pouvoit pas douter que celle-ci ne fût incontestablement l'une de celles qu'on croyoit perduës (2). Monsieur Vallarsi se trompe pourtant dans la suite, en voulant qu'on corrige les fautes qui se sont glissées dans le manuscrit d'où la Lettre à Optat a été tirée, sur le Fragment des Eugipius imprimés. Un Benedictin de S. Germain des Prez a démontré invinciblement contre M. Vallarsi & les Docteurs qui sur ce point, avoient entrainé le premier dans leur

(1) *Certe habes ibi virum sanctum & eruditum Augustinum Episcopum, qui viva, ut aiunt, voce docere te poterit, & suam immo, per se nostram explicare sententiam.* Epist. ad Marcell. tom. 1. edit. Veron. col. 943.

(2) *Ejus γνησιότητα, de qua datis ad me litteris docti aliquot viri haud plane merito suspicabantur, ipse imprimis monimenti contextus probat, cui mirum in modum concinit quæstionis ejus historia, & quæstionum ea de re Hieronymi, Augustini, atque Optati series, tum Possidii ac Fulgentii testimonia planissimè evincunt.* Præfat. p. 30.

ſentiment, que le Fragment des Eugipius imprimés étoit infiniment plus fautif, que le manuſcrit ſur lequel étoient faites les éditions de Vienne & de Paris.

5°. Une remarque des plus importantes, & qui réünit ſeule tout ce qu'on peut objecter à des Editeurs ; c'eſt qu'il ne paroît pas qu'on puiſſe faire aucun fonds ni ſur les manuſcrits que M. Maffei a conſultés, ni ſur ceux que M. Vallarſi a vûs, ni ſur quoi que ce ſoit que l'un & l'autre débite des ſoins qu'ils ſe donnent pour corriger le texte de S. Jerôme : en voici une preuve qui va juſqu'à la démonſtration.

L'édition des Benedictins préſente ainſi un paſſage de la Lettre à Théophile d'Alexandrie contre Jean de Jeruſalem. *Numquid ego in turbam mitto Origenem ? Numquid cæteros Tractatores ? Scio me aliter habere Apoſtolos, aliter reliquos Tractatores.*

Tom. 4. col. 337.

Sur quoi M. Maffei dit dans la Lettre qui donne lieu à ces obſervations : » M. Vallarſi, partie de ſon creu, partie » à l'aide d'un manuſcrit, lit de cette maniere : *Numquid cæ-* » *teris Tractatoribus ſocio* (1)? « Qui ne croiroit après cela que l'édition de Verone lit de même ? Mais on ſe tromperoit fort : elle ſuit fidélement les Benedictins, hors qu'elle ſupprime le pronom *me* ; ſuppreſſion qu'elle juſtifie par cette note. » Auparavant on liſoit avec un ſolecisme, *Scio me* » *aliter habere Apoſtolos.* Un manuſcrit porte : *Numquid cæ-* » *teris Tractatoribus ſocio me ? Aliter habere Apoſtolos &c.* Pour » achever le ſens qui manque à la derniere phraſe, on pour- » roit inſerer le mot *ſcio* en cette ſorte : *Numquid cæteris* » *Tractatoribus ſocio me ? Scio aliter habere Apoſtolos &c.* » Mais nous avons crû qu'il étoit mieux de ſupprimer le » mot *me*, & d'en avertir le Lecteur (2). «

(1) *Emendat ex ingenio partim, partim ex codice:* Numquid cæteris Tractatoribus ſocio. *Pag.* 100.

(2) *Antea, non tamen ſine Solæco, erat,* ſcio me aliter habere Apoſtolos, *Porro MS.* Numquid cæteris Tractatoribus ſocio me ? Aliter habere Apoſtolos &c. *Quod alterum comma hiulco ſenſu ſcribitur ; reſtitui autem facile poterit, ſi verbum* ſcio *interſeras :* Numquid cæteris Tractatoribus ſocio me ? Scio aliter habere Apoſtolos &c. *Nos vero* me *voculam expungi ſatius æſtimantes, monitum lectorem voluimus.*

Mais

Mais eſt-ce enfin à cette leçon qu'il faut s'en tenir? Point du tout: M. Vallarſi à la page XIII. de ſa Préface, oubliant ce qu'il a dit à la col. 513. du texte, que le pronom *me* faiſoit un ſolecíſme, & qu'il le rejettoit pour cette raiſon, le reprend pourtant, & changeant de ſon autorité privée *numquid* en *aut* & ajoûtant de ſon chef *ſcio*, il a l'aſſûrance de dire qu'il a retabli ainſi ce paſſage ſur la foi des manuſcrits: *Numquid ego in turbam mitto Origenem, aut cæteris Tractatoribus ſocio me? Scio aliter habere Apoſtolos, aliter Tractatores* (1). N'eſt-ce pas avoir perdu ſon étoile, que de me préſenter trois leçons différentes, qui ſe combattent mutuellement, & que je puis détruire en détail par les raiſons, que ceux qui en ſont les Auteurs me fourniſſent? Je ferme les yeux ſur le menſonge officieux que M. Vallarſi hazarde dans ſa Préface, en diſant que c'eſt ſur l'autorité DES MANUSCRITS qu'il rétablit ce paſſage: il ſeroit facile de le convaincre par lui-même, & par M. Maffei, qu'il n'a trouvé qu'*un ſeul manuſcrit*, & non pas *pluſieurs*, où on lit ſeulement ces mots; *Numquid cæteris Tractatoribus ſocio me?* & ce manuſcrit doit être d'une autorité bien médiocre, puiſqu'on n'a pas jugé à propos de le faire connoître. Mais on a beau faire, la leçon qu'il renferme ſaiſit tout homme qui ſe connoit en manuſcrits, & lui fait juger, que le copiſte faute d'entendre S. Jerôme a touché au texte, & a cherché à faire un ſens. M. Vallarſi a crû pouvoir encherir ſur le copiſte: en conſequence il a touché & à la leçon du copiſte & à celle de S. Jerôme; le ſecret qu'il poſſede de trouver des ſolecíſmes où il n'y en a pas, lui donne cette autorité; l'uſage fréquent qu'il en fait, met en évidence que S. Jerôme ne ſauroit être en meilleure main.

6°. La Chronique d'Euſebe, dit M. Vallarſi, traduite en Latin & continuée par S. Jerôme, formera le ſeptié-

(1) *Ipſe adeo Hieronymus epiſt. 82. ad Theophilum n. 7. Tractatores canonicis θεοπνεύστοις Auctoribus confert ex oppoſito, ſeque Tractatorem eſſe non diffitetur. Sic ea verba reſtituimus e MSS,* Numquid ego in turbam mitto Origenem, aut cæteris Tractatoribus ſocio me? Scio aliter habere Apoſtolos, aliter Tractatores.

me Volume (1). Mais la traduction de la Chronique d'Eusebe peut-elle former un volume ? J'ai été au-devant de l'objection, reprend M. Vallarsi ; car à la Chronique je joindrai les notes de Pontac, & le tout fera un volume raisonnable.

Mais n'est-ce pas multiplier les êtres sans nécessité ? Car qui est celui qui avant que d'acheter les dix *in-folio* du S. Jerôme de Verone, n'ait déja Pontac, Scaliger, le Mire, Saumaise & les autres Savans qui ont exercé leur sagacité à éclaircir, corriger, & étendre la Chronique d'Eusebe ? De là double inconvenient ; inconvenient pour l'Acheteur, inconvenient pour M. Vallarsi : pour l'Acheteur, en ce qu'il est forcé d'acheter ce qu'il a déja, & qui dès-là lui est à charge : pour M. Vallarsi, en ce que les trois quarts de ceux qui acheteroient son S. Jerôme, n'en voudront pas pour éviter d'acheter ce qu'ils ont déja.

En effet, Pontac pour Pontac, il n'est personne par avance qui ne préfére l'ancienne édition à la nouvelle ; à moins que celle-ci n'encherisse sur la premiere, & qu'elle n'offre aux yeux l'ordre, les cases, les couleurs, & l'exactitude que S. Jerôme avoit employée en dressant sa Chronique : ce qui n'est point.

Mais encore, où place-t-on cette fameuse Chronique ? Entre les Commentaires sur l'Ecriture, & l'Ecriture même : c'est-à-dire, qu'elle est comme un mur de division, qui sépare des ouvrages qui tiennent les uns aux autres, & qui sont faits pour être ensemble, & s'éclaircir mutuellement.

7°. Si la place qu'on a donnée à la Chronique, lui convient si peu ; celle qu'on reserve à l'Ecriture lui convient infiniment moins (2) ; puisqu'on la relegue aux derniers to-

(1) *Septimum explet Eusebiani Chronici Latina interpretatio ac supplementum.* Præfat. pag. 23.

(2) M. Vallarsi va plus loin encore dans le second tome ; car il y affecte de renverser l'ordre des tems. En effet, nonobstant que les Livres contre Rufin soient la réponse aux calomnies que ce dernier avoit répanduës contre S. Jerôme : l'Editeur de Verone s'est fait un capital de placer l'apologie de ce Pere devant *les invectives* du Moine d'Aquilée ; & met ainsi le Lecteur dans l'impossibilité d'entendre S. Jerôme & de sçavoir ce qu'il refute.

mes des ouvrages reconnus pour être vraîment de S. Jerôme. Jusqu'ici tous les Editeurs de quelque réputation, s'étoient fait une loi de placer l'Ecriture & les ouvrages sur l'Ecriture, dans les premiers volumes des Peres qu'ils donnoient au Public : & cette loi étoit fondée, autant sur la raison, que sur la dignité de la matiere. M. Vallarsi s'est mis au-dessus de l'un & de l'autre ; il vouloit donner du neuf, & il ne pouvoit le donner qu'en suivant le plan qu'il s'est tracé. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ayant témoigné ne pas approuver, que Dom Martianay eût surchargé son édition en employant tout un gros Volume à *la divine Bibliotheque* de S. Jerôme ; vû qu'elle ne différe qu'en fort peu d'endroits de la Vulgate, excepté dans les Pseaumes qui ont été sûrement traduits sur l'Hebreu (1) : notre Editeur au lieu d'un Volume en consacre deux à l'impression du même ouvrage, & multiplie ainsi la faute qu'il condamne dans le Benedictin (2). N'est-ce pas là chanter modestement la palinodie, & céder généreusement à son Adversaire l'avantage qu'il prétendoit avoir sur lui ?

Mais ces paroles de la Préface que nous venons de rapporter, que » *la Divine Bibliotheque* ne différe presque » point de la Vulgate, excepté dans les Pseaumes, qui » ont été sûrement traduits sur l'Hebreu ; « ces paroles, dis-je, s'accordent-elles avec ces autres du Programme (3) François, que les Libraires de Verone ont débité en France par le canal de M. Maffei : » Les Prophétes, le Pseau» tier & quelques autres Livres, il faut les donner en en» tier ? « Il y a donc d'autres Livres que le Pseautier, que S. Jerôme a traduit sur l'Hebreu, & qu'il faut donner en entier. En effet, il est clair par les écrits de ce Pere,

Voyez M. de Tillemont hist. Eccl. t. 12. p. 133. 134. & suiv.

(1) *Equidem si Psalterium ex Hebraïca veritate excipias, nova isthæc universæ operum collectioni moles accrevit. Sed puto veteres editores cum Latina hæc versio locis non usque adeo multis à Vulgata Bibliorum editione distet, eaque in omnium manibus sit, &c.* Præfat. t. 1. pag. 8.

(2) *Octavum & nonum Hebraïca veritas, sive Hæbræi canonis scripturarum Latina itidem translatio, tum quæ è Græcis veteris Testamenti convertit, & novi Græcæ reddidit fidei.* Ibid. pag. 24.

(3) Ce Programme se trouve à la fin des Lettres de M. Maffei sur les Antiquités choisies des Gaules.

qu'outre les Pseaumes, il a traduit encore d'Hebreu en Latin, le Pentateuque, Josué, les Juges, Ruth, les Rois, les Paralipomenes, Tobie (1), Job, les Proverbes, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, Esdras & Nehemie, Esther, avec les grands & les petits Prophêtes. Ainsi le Pseautier n'est pas le Livre seul de l'Ecriture, que S. Jerôme ait traduit sur l'Hebreu. Si M. Vallarsi ne sait pas, ou ne veut pas distinguer ces Versions de celles de la Vulgate, ou de l'ancienne Italique, ce n'est pas la faute de ceux qui savent les distinguer.

8°. Je finis ces remarques en disant, que l'Edition de S. Jerôme de Verone fourmille de fautes d'impression. Je n'ai garde de les mettre sur le compte de M. Vallarsi: cela n'empêche pas qu'elles ne fassent tort à son travail. Il en est de même des Tables qui sont à la tête des Volumes : par exemple, celles du premier ne sont nullement exactes; car outre qu'elles ne contiennent pas toutes les Lettres qui sont dans le corps du Livre, & qu'elles ne distinguent point les véritables d'avec les fausses Lettres, elles ne donnent point souvent des Lettres l'idée qu'on doit s'en former: ainsi en rapportant à la Lettre P. l'Epitre de S. Augustin qui commence par ces mots, *Per Religiosum*; au lieu de mettre, *Augustin. ad Optatum de origine animæ*, on a mis *August. ad Optatum de Hieron.* titre pitoyable & abusif. Il y a encore dans les Notes qui sont au bas des pages, des fautes d'une autre espece que celles que j'ai déja relevées : c'est qu'on renvoye souvent à des endroits de l'édition, où l'on ne trouve point ce qu'on y a indiqué. *Voyez* col. 678. not. F. &c.

(1) S. Jerôme a traduit le Livre de Tobie sur le Chaldaïque. *Tillemont Ibid. pag.* 29.

§. VIII.

Autres défauts en général de la nouvelle édition de Saint Jerôme. Lettre du Saint à Aleta ſur quatre Manuſcrits de l'Abbaye de S. Germain des Prez.

J'avois mis fin aux Obſervations ſur la nouvelle édition de S. Jerôme, & je les avois entiérement perduës de vûë, quand des perſonnes auſſi reſpectables par leur ſçavoir, que choquées du peu de ſoin qu'à eu M. Vallarſi de remplir les devoirs d'un bon Editeur, ont voulu m'engager à deſcendre dans un plus grand détail; par exemple à mettre en jour l'inutilité de la plûpart de ſes remarques; le peu de rapport qu'elles ont avec le texte; ſon affectation de charger les marges de toutes les lectures qu'il a jamais faites, le petit nombre de Manuſcrits qu'il a conſultés; ſa négligence à en faire connoître l'âge & la qualité; l'addreſſe qu'il a de canoniſer en lui même les défauts, qu'il reproche à ceux qu'il s'étoit propoſé d'effacer; & quelques autres taches ſemblables qu'il a contractées en dépoüillant le perſonnage d'Editeur, pour ſe revêtir de celui de Commentateur. Mais au lieu de tout cela, j'ai choiſi de donner, ſur quatre excellens Manuſcrits, la Lettre même de S. Jerôme, dont nous avons vû que M. Vallarſi ſe ſçavoit tant de gré d'avoir corrompu le texte, & à laquelle il avoit attaché une fauſſe datte. J'ai déja parlé (a) de ces manuſcrits; ils ſont tous de notre Bibliotheque; & c'eſt ſelon le rang de leur antiquité, que je vais marquer les variantes leçons qu'ils fourniſſent en abondance.

(a) Voyez plus haut page 265.

EPISTOLA AD ALETAM (a).

Aletam, quam Toxotius Paulæ filius duxerat uxorem, hortatur ut filiam, ab aviâ Paula virginitati consecratam, ab ipsis incunabilis instituat ad pietatem Christianam, & statim priusquam ullis inficiatur vitiis sanctas imbibat cantiones; ut & inter blanditias nutricum & lusus puellares, Christi gustum hauriat. Deinde de cultu, de victu, & quomodo jam adolescens sit à sæcularium arcenda contagio; de studio Divinæ Scripturæ, de fugiendis apocryphis saluberrima tradit præcepta, adhortans ut maturè mittatur in Bethleem antequam ulla macula contaminetur, se & Magistrum & Nutricium fore pollicens.

Scripta an. circiter 400. 1. Cor. 7. 13. 14.

APOSTOLUS Paulus scribens ad Corinthios, & rudem Christi Ecclesiam sacris instruens (b) *disciplinis, inter cætera mandata hoc quoque posuit, dicens:* Si qua mulier habet (c) virum infidelem, & hic consentit habitare cum eâ, non (d) dimittat virum suum. Sanctificatus (e) est enim vir infidelis (f) in uxore fideli & sanctificata est mulier infidelis, in viro fideli. Alioquin filii vestri immundi essent, nunc autem mundi sunt. *Si cui forte hactenus videbuntur* (g) *nimium disciplinæ vincula laxata, & præceps indulgentia præceptoris, consideret domum patris tui, clarissimi quidem & eruditissimi viri; sed adhuc ambulantis in tenebris, & intelliget*

(a) Sic constanter codd. MSS. unus dumtaxat *Metam*, at in epistolæ decursu, *Aletam*. Veron. *Lætam*. Erant viri *Aleti* nomine; quidni & mulieres? Vide Hieronymi epist. ad Algasiam.
(b) Sic MSS. omnes: Veron. *instituens*.
(c) MSS. primus & secundus, *habens*.
(d) Cod. 3. *ne dimittat*.
(e) Idem *sanctificatur enim*.
(f) Ita Edit. omnes cum cod. 1: quibus concinit Græc. ἡγίασται γὰρ ὁ ἀνὴρ ἄπιστος ἐν τῇ γυναικί. Veron. *per mulierem fidelem*.
(g) Ita optime Cod. 1. Editi, *videbantur*; perperam.

consilium Apostoli illuc profecisse, ut radicis amaritudinem dulcedo fructuum compensaret; & viles virgulæ balsama pretiosa sudarent. Tu es nata de impari matrimonio: sed (a) *de te & Toxotio* (b) *meo Paula generata est. Quis hoc crederet ut Albini Pontificis neptis de repromissione matri* (c) *filia nasceretur? Ut præsente & gaudente avo, parvulæ adhuc lingua balbutiens* (d), ALLELUIA *resonaret? Et Virginem Christi* (e) *in suo gremio senex nutriret? Bene* (f) *& feliciter exspectavimus. Sancta & fidelis domus unum sanctificat infidelem: jam candidatus est fide* (g), *quem filiorum & nepotum credens turba circundat. Ego puto etiam ipsum juvenem* (h), *si habuisset talem cognationem, potuisse in Christum* (i) *credere. Despuat licet & irrideat Epistolam meam, & me* (k) *ut stultum & insanum clamet. Hoc & gener ejus faciebat antequam crederet. Fiunt, non nascuntur Christiani. Auratum squalet Capitolium. Fuligine & aranearum telis omnia Romæ templa cooperta sunt. Movetur urbs sedibus suis, & inundans populus* (l) *ante delubra semiruta currit* (m) *ad Martyrum tumulos. Si non extorquet fidem prudentia, extorqueat saltem* (n) *verecundia.*

2. *Hoc, Aleta, religiosissima in Christo filia, dictum sit, ut non desperes parentis salutem: & eadem fide qua meruisti filiam & patrem recipias, totaque* (o), *domus beatitudine perfruaris, sciens illud à Domino repromissum:* Quæ apud homines impossibilia, apud Deum possibilia sunt. *Nunquam est sera confessio* (p). *Latro de cruce transiit ad Paradisum: Nabuchodonosor Rex Babylonis* (q), *post efferationem corporis & cordis, & belluarum in eremo convictum, mentem recepit* (r) *humanam. Et,*

Luc 18. 27.

(a) Restituimus *sed* ope cod. 4.

(b) Cod. 1. 2. & 4. *Toxotione Paula*, cod. 3. *Toxonio mea Paula.*

(c) Ita optime cod. 734. alii vero *matris filia nasceretur*. Editi vero, *de repromissione matris nasceretur.*

(d) Editi addunt vocem *Christi*, quam codd. omnes reiiciunt.

(e) Optime ex codd. Editi autem, *Dei.*

(f) Sic MSS. ast Editi, *& bene feliciterque.*

(g) Ita optime codd. MSS. Editi *fidei*

(h) Ita MSS. omnes & Veron. ast Editi *Jovem.*

(i) Cod. 1. 2. & 4. *in Christo.*

(k) Ita MSS. omnes. Editi; *& me vel stultum vel insanum clamitet.*

(l) Cod. 4. *populis.*

(m) Cod 2. *concurrit.*

(n) Codd. 1. & 4. *salutem.*

(o) Codd. 1. & 2. *totæque.*

(p) Ita constanter MSS. & Patres. Editi, *conversio*, minus probe.

(q) Codd. 1. 2. & 4. *Babylonius.*

(r) Cod. 1. *recipit*, male: melius 3. & 4. *recepit sanam.*

ut omittam vetera, ne apud incredulos nimis fabulosa videantur, ante paucos annos propinquus vester Gracchus, nobilitatem patritiam nomine sonans, quum præfecturam gereret (a) *urbanam, nonne specum Mithræ, & omnia portentuosa simulachra, quibus Corax, Nymphus, Miles, Leo, Perses, Heliodromus* (b), *Pater initiantur, subvertit, fregit, excussit: & his quasi obsidibus ante præmissis, impetravit baptismum Christi.*

Solitudinem patitur & in urbe Gentilitas. Dii (c) *quondam nationum cum bubonibus & noctuis in solis culminibus remanserunt.* VEXILLA MILITUM, *Crucis insignia sunt. Regum purpuras & ardentes diadematum gemmas, patibuli salutaris pictura condecorat. Jam Ægyptius Serapis factus est Christianus. Marnas Gazæ luget inclusus, & eversionem templi jugiter pertimescit. De Indiâ, Perside, Æthiopia Monachorum quotidie turbas suscipimus. Deposuit pharetras Armenius, Hunni discunt Psalterium, Scythiæ frigora fervent calore fidei: Getarum rutilus & flavus exercitus, Ecclesiarum circumfert* (d) *tentoria; &* IDEO FORSITAN *contra nos æqua pugnant acie, quia pari religione confidunt.*

Ex Horatio.

3. *Penè lapsus sum ad aliam materiam, & currente rotâ, dum urceum facere cogito, amphoram finxit manus. Propositum enim mihi erat, Sanctæ Marcellæ & tuis precibus invitato* (e), *ad matrem, id est, ad te sermonem dirigere, & docere quomodo instituere Paulam nostram debeas, quæ prius Christo* (f) *consecrata est, quàm genita: quam ante vovisti, quàm utero concepisti* (g). *Vidimus aliquid temporibus nostris de Prophetalibus libris: Anna sterilitatem alvi fœcunditate mutavit. Tu luctuosam fœcunditatem vitalibus liberis commutasti. Fidens loquor, accepturam te filios, quæ primum fœtum Domino reddidisti. Ista sunt primogenita, quæ offeruntur in lege. Sic natus est Samuel, sic ortus Samson est, sic Joannes* (h) *Propheta ad*

1. Reg. 1.

(a) MSS. *regeret.*
(b) Cod. 1. *Heliodromus, Pater imitantur.* Ita etiam 2. sed posteriori manu *pariter imitantur.* 3. autem, *Corax, Innifus .... Heliodromus nuntiantur.* tandem 4. *Heliodromus, Pater innitebantur.* Veron. *Helios, Dromo, Pater initiantur*, pessime.
(c) Codd. 1. 2. & 4. *Dii condemnationum.*
(d) Codd. tertius, *confert.*
(e) Tres primi codices, *initiato*; quartus, *initiatum.*
(f) 1. & 2. *in Christo.*
(g) Primus, secundus & 4. *suscepisti.*
(h) Ita MSS. omnes: editi, *Johannes Baptista.*

introitum

introitum *Mariæ exultavit & lusit. Audiebat enim verba Domini per os Virginis pertonantis ; & de utero matris in occursum ejus* (a) *gestiebat erumpere. Igitur quæ de repromissione* (b) *nata est , dignam habeat ortu suo institutionem parentum. Samuel nutritur in Templo , Johannes in solitudine præparatur. Ille sacro crine venerabilis est, vinum & siceram non bibit ; adhuc parvulus cum Domino sermocinatur. Hic fugit urbes , zona pellicea cingitur , locustis alitur ac melle sylvestri : & in typum pœnitentiæ prædicandæ* (c) *, tortuosissimi* (d) *animalis vestitur exuviis.*

4. *Sic erudienda est anima , quæ futura est templum Dei. Nihil aliud discat audire , nihil loqui , nisi quod ad timorem Dei pertinet. Turpia* (e) *non intelligat , cantica mundi ignoret. Adhuc tenera lingua Psalmis dulcibus imbuatur. Procul sit ætas lasciva puerorum : ipsæ puellæ & pedissequæ* (f) *à sæcularibus consortiis arceantur , ne quod male didicerint , pejus doceant. Fiant ei litteræ vel buxeæ , vel eburneæ , & suis nominibus appellentur. Ludat in eis , ut & lusus* (g) *ejus eruditio sit. Et non solum ordinem teneat litterarum , & memoria nominum in canticum transeat ; sed ipse inter se crebrò ordo turbetur , & mediis ultima , primis media misceantur ; ut eas non sono tantum , sed & visu noverit. Quum verò cœperit trementi manu stylum in cera ducere ; vel alterius superposita manu teneri regantur articuli , vel in tabellâ sculpantur elementa , ut per eosdem sulcos inclusa* (h) *marginibus trahantur vestigia , & foras non* (i) *queant evagari. Syllabas jungat ad præmium : & quibus illa ætas delectari potest , munusculis invitetur. Habeat & in discendo socias , quibus invideat ; quarum laudibus mordeatur. Non est objurganda , si tardior sit : sed laudibus excitandum ingenium , ut & vicisse* (k) *gaudeat , & victa doleat. Cavendum imprimis , ne oderit studia : ne amaritudo eorum percepta* (l) *in infantia*

(a) Sic restituimus ope codd. omnium. Editi , *ei.*
(b) Cod. 3. *promissione.*
(c) Sic editi : at MSS. omnes , *prædicatæ.*
(d) Cod. 2. *tortuosi.*
(e) Ita constanter MSS. Editi , *turpia verba non intelligat.*
(f) Cod. 3. *sequipedes.*
(g) Cod. 3. *lusio.*
(h) Ita Veron. codd. omnes ac alii editi omittunt *inclusa.*
(i) Tertius German. *nequeant.*
(k) Tertius Germ. *vicisse se gaudeat , & victam doleat.* quartus *vicisse se gaudeat , & victa doleat.*
(l) Ita MSS. & editi : Veron. *præcepta*, perperam.

ultra rudes annos transeat. Ipsa nomina per quæ consuevit (a) *paulatim verba contexere* (b), *non sint fortuita; sed certa & coacervata de industria; Prophetarum videlicet & Apostolorum, &* (c) *omnis ab Adam Patriarcharum series, de Matthæo Lucâque descendat: ut dum aliud agit, futuræ memoriæ præparetur. Magister probæ ætatis &* (d) *vitæ eruditionisque est eligendus: nec puto erubescet* (e) *vir doctus, id facere in propinquâ, vel in nobili Virgine, quod Aristoteles fecit in* (f) *Philippi filio, ut ipse librariorum utilitate initia traderet* (g) *litterarum.* NON SUNT *contemnenda quasi parva sint* (h), *sine quibus magna constare non possunt. Ipse elementorum* (i) *sonus, & prima institutio præceptorum, aliter de erudito, aliter de rustico ore profertur. Unde & tibi est providendum ne ineptis blanditiis feminarum, dimidiata dicere verba filia consuescat; & in auro atque purpura ludere: quorum alterum linguæ, alterum moribus officit: ne discat in tenero, quod ei postea dediscendum est. Gracchorum eloquentiæ multum ab infantia sermo matris contulisse scribitur. Hortensii oratio in paterno sinu coaluit. Difficulter eraditur* (k), *quod rudes animi perbiberunt* (l). *Lanarum conchylia quis in pristinum colorem revocet? Rudis testa diu & saporem retinet & odorem, quo primum imbuta est. Græca narrat historia, Alexandrum potentissimum regem, orbisque Dominatorem* (m), *& in moribus, & in incessu, Leonidis Pædagogi sui non potuisse carere vitiis, quibus adhuc parvulus fuerat* (n) *infectus.* PROCLIVIS EST *enim malorum æmulatio: & quorum virtutes assequi nequis* (o), *citò imitaris vitia. Nutrix ipsa non sit temulenta, non lasciva; non garrula; habeat modestam gerulam, nutricium gravem. Quum avum viderit, in pectus ejus transiliat, &* (p) *collo dependeat, nolenti* ALLELUIA *decantet. Rapiat eam avia: patrem risibus*

(a) Ita edit. & MSS. omnes. Veron. *consuescit.*

(b) Cod. 1. *texere.*

(c) In MSS. desunt hæ voces, *& omnis.*

(d) Cod. unus, *ut vitæ.*

(e) Tres priores codd. *erubescit.*

(f) MSS. omnes, *in Philippo.*

(g) MSS. omnes, *monstraret.*

(h) Vocem *sint* restituimus ope quatuor MSS. quam editi expungunt.

(i) MSS. omnes; *ipse elementorum ordo, & parva institutio præceptoris.*

(k) MSS. omnes, *raditur.*

(l) Ita MSS. & edit. Veron. vero, *præbiberunt.*

(m) Sic MSS. omnes; editi autem *domitorem.*

(n) Ita MSS. cum Veron. alii edit. *fuit infectus.*

(o) Ita MSS. editi, *nequeas.*

(p) Editi omittunt *&.*

cognoscat : sit omnibus amabilis ; & universa propinquitas rosam ex se natam gaudeat. Discat statim quam habeat alteram (a) *aviam, quam amitam ; cui Imperatori, cui exercitui tyruncula nutriatur. Illas desideret, ad illas tibi minitetur abscessum.*

5. *Ipse habitus & vestitus doceat eam, cui promissa sit. Cave ne aures ejus perfores : ne cerussa & purpurisso consecrata Christo ora depingas ; nec collum auro & margaritis premas ; nec caput gemmis oneres ; nec capillum irrufes, & ei aliquid de gehennæ ignibus auspiceris. Habeat alias* (b) *margaritas, quibus postea venditis, emptura est preciosissimum* (c) *margaritum.*

Prætextata nobilissima quondam femina, jubente viro Hemetio (d), *qui patruus Eustochii Virginis fuit, habitum ejus cultumque mutavit : & neglectum crinem mundano more* (e) *texuit, vincere cupiens & Virginis propositum, & matris desiderium : & ecce sibi* (f) *eâdem nocte cernit in somnis venisse Angelum terribili facie minitantem pœnas, & hæc verba frangentem : Tu* (g) *ausa es viri imperium præferre Christo ? Tu caput Virginis Dei tuis sacrilegis attrectare manibus, quæ jam nunc arescent, ut sentias excruciata quid feceris ; & finito mense quinto, ad inferna ducaris. Sin autem perseveraveris in scelere, & marito simul orbaberis, & filiis. Omnia per ordinem expleta sunt, & seram miseræ pœnitentiam velox signavit interitus. Sic ulciscitur Christus violatores* (h) *Templi sui ; sic gemmas & pretiocissima ornamenta defendit. Et hoc retuli, non quod insultare velim calamitatibus infelicium, sed ut te* (i) *moneam, cum quanto metu & cautione servare debeas, quod Deo* (k) *spopondisti.*

6. *Heli sacerdos offendit Deum ob vitia liberorum. Episcopus fieri non potest, qui filios habuerit luxuriosos &* (l) *non*

1. Reg. 1. & 4.

(a) Sic cod. 4. alii ut editi, *& alteram aviam.*

(b) Cod. 3. *illas margaritas*, probe.

(c) Cod. 4. *preciosissimam margaritam.*

(d) Sic tres MSS. unus, *Hemetico.* Editi, *Himetio.*

(e) Alter cod *mundano gradu.*

(f) Tres primi MSS. *ibi.* Véron. *tibi*, male.

(g) Ita omnes cod. MSS. Editi vero, *tune ausa es.*

(h) German. 2. *in violatoribus.*

(i) Hanc vocem restituimus ope 4. MSS codd.

(k) Tres codd. *quod Domino spopondisti.*

(l) Sic constanter MSS. cum Veron. in Editis vero cæteris deest *&*.

1. Tim. 3. *subditos. At* (a) *è contrario de muliere scribitur, quod* salva fiet per filiorum generationem, si permanserit (b) in fide & *charitate, & sanctificatione cum pudicicia. Si perfecta ætas & sui juris imputatur parentibus, quanto magis lactens & fragilis, quæ juxtà sententiam Domini, ignorat dexteram & sinistram, id est, boni & mali nescit* (c) *differentiam? Si sollicita provides, ne filia percutiatur a vipera; cur non eadem cura provideas, ne feriatur a Malleo universæ terræ? Ne bibat de aureo calice Babylonis; ne egrediatur* (d) *cum Dina, & velit videre filias regionis alienæ? Ne ludat pedibus, ne trahat tunicas? Venena* (e) *non dantur, nisi melle circumlita: & vitia non decipiunt, nisi sub specie umbraque virtutum. Et quomodo, inquies? Peccata patrum filiis non redduntur, nec filiorum parentibus; sed anima quæ peccaverit, ipsa morietur. Hoc de his dicitur, qui possunt sapere, de quibus in Evangelio scrip-* Joan. 9. 21. *tum est* : ætatem habet, loquatur pro se. *Qui autem parvulus est, & sapit ut parvulus, donec ad annos sapientiæ veniat, & Pithagoræ* (f) *littera eum perducat ad bivium, tam bona ejus quam mala parentibus imputantur. Nisi fortè æstimas Christianorum filios, si baptisma non acceperint, ipsos tantum reos esse peccati, & non etiam scelus referri ad eos, qui dare noluerint: maxime eo tempore, quo contradicere non poterant qui accepturi erant: sicut è regione salus infantium, Majorum lucrum est. Offerre necne* (g) *filiam, potestatis tuæ fuit* (*quamquam alia sit tua conditio, quia* (h) *prius eam vovisti, quam conciperes*) *ut au-* Deut. 15. *tem oblatam negligas* (i), *ad periculum tuum pertinet. Qui claudam & mutilam, & qualibet sorde maculatam obtulerit hostiam, sacrilegii reus est: quanto magis qui partem corporis sui, & illibatæ animæ puritatem regis amplexibus parat, si negligens fuerit punietur?*

7. *Postquam grandiuscula esse cœperit, & in exemplum spon-*

(a) Tres codd. omittunt *at*.

(b) Ita omnes MSS. cùm Theodoreto. Editi *permanserint*.

(c) Sic tres MSS. Editi prætermittunt *nescit*.

(d) Unus Germ. *ingrediatur*.

(e) Cod. 3. addit *enim*, non malè: ita paulo post, *attende quæstionem: & quomodo, &c.*

(f) Omnes codd. *Pythagoreæ litteræ .... perducant.*

(g) Duo posteriores MSS. omittunt *necne*.

(h) Ita duo MSS. alii vero cum editis, *quæ*.

(i) Sic MSS. omnes: editi, *non negligas*.

ſi ſui creſcere ſapientia, ætate, & gratia apud Deum & homines, pergat ad Templum veri patris cum parentibus ſuis; ſed cum illis non egrediatur è Templo. Quærant eam in itinere ſæculi inter turbas & frequentiam propinquorum (a), *& nuſquam alibi reperiant, niſi in adyto ſcripturarum, Prophetas & Apoſtolos de ſpiritualibus nuptiis ſciſcitantem. Imitetur Mariam, quam Gabriel ſolam in cubiculo ſuo reperit: & ideo forſitan timore perterrita eſt, quia virum, quem non ſolebat, aſpexit. Æmuletur eam de qua dicitur:* omnis gloria ejus filiæ Regis ab intus. *Loquatur & ipſa electo* (b) *charitatis jaculo vulnerata:* introduxit me Rex in cubiculum ſuum. *Nunquam exeat foras, ne inveniant eam qui circumeunt civitatem; ne percutiant & vulnerent, & auferentes* (c) *theriſtrum pudicitiæ, nudam in ſanguine derelinquant: quin potius quum aliquis oſtium ejus pulſaverit, dicat:* Ego murus, & ubera mea turris: lavi pedes meos, non poſſum inquinare eos.

Pſal. 44. 14.

Cant. 1. 3.

Cant. 8. 10.

8. *Non veſcatur in publico, id eſt, in parentum convivio, ne* (d) *videat cibos quos deſideret. Et licet quidam putent majoris eſſe virtutis præſentem contemnere voluptatem: tamen ego arbitror ſecurioris continentiæ* (e) *eſſe, neſcire quod quæras. Legi quondam in Scholis puer:* Ægre reprendas, quod ſinas (f) conſueſcere.

Mimus P. Syrus.

Diſcat jam nunc & vinum non bibere, in quo eſt luxuria. Ante annos robuſtæ ætatis, periculoſa eſt teneris (g) *gravis abſtinentia: uſque ad idem tempus, ſi neceſſitas poſtulaverit, & balneas adeat, & vino utatur modico propter ſtomachum, & carnium edulio ſuſtentetur, ne prius deficiant pedes, quam currere incipiant. Et hæc* (h) *dico juxta indulgentiam, non juxta imperium, timens debilitatem, non docens luxuriam. Alioqui quod Judaïca ſuperſtitio ex parte facit in rejectione* (i) *quorum-*

(a) Duo codd. *Frequentiam populorum vel propinquorum & nuſquam alibi eam reperiant.* Ita etiam cod. prior, ſed omittit *alibi*: tertius vero cod. *Frequentiam turbarum & nuſquam eam reperiant.*

(b) Cod. unus, *lecto*, alter, *læto.* Veron. *dilecto.*

(c) Sic reſtituimus hunc locum ope 4. codd. MSS. Editi; *& auferant theriſtrum pudicitiæ, nudam &c.*

(d) Duo codd. Germ. *nec.*

(e) Tres MSS. *ſecurioris continentiæ neſcire quod quærat.*

(f) Sic optime in MSS. edit. *ſinis*

(g) Editi *teneris & gravis abſtinentia; uſque ad id tempus.*

(h) Editi, *hoc.*

(i) Codd. hîc ſibi invicem adverſantur: alii enim, *in execratione*, alii *in dejeratione*, alii tandem, *in ejeratione*, præferunt.

dam animalium atque escarum, quod & Indorum Brachmanæ (a) *& Ægyptiorum Gymnosophistæ in Polentæ* (b) *& Orizæ & pomorum solo observant cibo, cur Virgo Christi non faciat* (c) *in toto? Si tanti vitrum, quare non &* (d) *majoris sit pretii margaritum? Quæ nata est ex promissione, sic vivat, ut illi vixerunt, qui de repromissione generati sunt.* ÆQUA GRATIA *æquum habeat & laborem. Surda sit ad organa; Tibia, Lyra, Cithara, cur facta sint, nesciat.*

9. *Reddat tibi pensum quotidie de scripturarum floribus, certum* (e) *Græcorum versuum numerum. Sequatur statim Latina eruditio: quæ* (f) *si non ab initio os tenerum composuerit; in peregrinum sonum lingua corrumpitur, & externis vitiis sermo patrius sordidatur. Te habeat magistram, te rudis imitetur infantia. Nihil in te & patre suo videat, quod si fecerit, peccet. Mementote vos parentes Virginis, & magis eam exemplis doceri* (g) *posse, quam voce.* CITO FLORES *pereunt, cito violas & lilium & crocum pestilens aura corrumpit. Nunquam absque te procedat in publicum. Basilicas Martyrum & Ecclesias sine matre non adeat. Nullus ei juvenis, nullus cincinnatus arrideat. Vigiliarum dies & solemnes pernoctationes sic virguncula nostra celebret; ut ne transverso quidem ungue à matre discedat.*

Nolo de ancillulis suis aliquam plus diligat, cujus crebro auribus insusurret. Quidquid uni loquitur, hoc omnes sciant. Placeat ei comes, non compta atque formosa, quæ liquido gutture carmen dulce moduletur; sed gravis, pallens, sordidata, subtristis. Præponatur ei probæ fidei, & morum ac pudicitiæ Virgo veterana, quæ illam doceat, & assuescat exemplo ad orationes & psalmos nocte consurgere; mane hymnos canere, tertia, sexta, nona hora stare in acie quasi bellatricem Christi, accensaque lucernula (h) *reddere sacrificium vespertinum. Sic dies transeat, sic nox inveniat laborantem.* ORATIONI *lectio, lectioni*

Horæ canonicæ.

(a) Duo codd. *Brachminæ*: Veron. *Brachmani.*
(b) German. 4. *in Polenta & Oriza.*
(c) 3. German. *non facit.*
(d) Ita omnes MSS.
(e) Sic optime hunc locum restituimus ope trium MSS. ubi antea legebatur, *Reddat tibi pensum quotidie de scripturarum floribus carptum. Discat Græcorum versuum numerum.*
(f) Tres MSS. *cui si non.*
(g) Iidem tres MSS. *docere posse.*
(h) Codd. MSS. partim *lucerna*, partim *lucernacula.*

succedat oratio. Breve videbitur tempus, quod tantis dierum (a) *varietatibus occupatur.*

10. *Discat & lanam facere, tenere colum, ponere in gremio calathum, rotare fusum, stamina pollice* (b) *ducere. Spernat bombicum telas; serum* (c) *vellera; & aurum in fila lentescens.* TALIA VESTIMENTA *paret, quibus pellatur frigus, non quibus vestita corpora nudentur. Cibus ejus olusculum sit & simila, raroque pisciculi. Et ne gulæ præcepta longius traham, de quibus in alio loco loquutus sum plenius, sic comedat, ut semper esuriat: ut statim post cibum possit legere, orare* (d), *psallere. Displicent mihi, in teneris* (e) *maxime ætatibus, longa & immoderata jejunia, quibus* (f) *junguntur hebdomades, & oleum in cibo, ac poma vetantur. Experimento didici, asellum in via quum lassus fuerit, diverticula quærere. Faciant hoc cultores Isidis & Cybeles, qui gulosa abstinentia Phasides aves, ac fumantes turtures vorant, ne scilicet cerealia dona contaminent. Hoc in perpetuum* (g) *jejunium præceptum sit; ut longo itineri vires præpetes* (h) *supparentur: ne in prima mansione currentes, corruamus in mediis. Cæterum, ut ante scripsi in Quadragesimâ continentiæ vela pandenda sunt, & tota aurigæ retinacula equis laxanda properantibus. Quamquam alia sit conditio sæcularium, alia Virginum, ac Monachorum; sæcularis homo in Quadragesimâ ventris ingluviem decoquit, & in cochlearum morem succo victitans suo, futuris dapibus ac saginæ aqualiculum parat. Virgo & Monachus sic in quadragesimâ suos dimittant* (i) *equos, ut sibi meminerint semper esse currendum.* FINITUS LABOR, MAJOR, *infinitus moderatior est. Ibi enim respiramus, hîc perpetuò incedimus.*

11. *Si quando ad suburbana pergis, domi filiam non relinquas; nesciat* (k) *sine te, nec possit vivere; & quum sola fue-*

(a) Veron. *operum.* reclamantibus MSS.

(b) Edit. *pollice deducere.*

(c) Omnes omnino MSS. *sericum*

(d) Ita omnes MSS. in Editis deest, *orare.*

(e) Tres MSS. *vel maxime.*

(f) Ita omnes codd. MSS. Editi, *in quibus.*

(g) Unus e Germ. codd. *præcipuum jejunium.*

(h) Ita optime ex 4. MSS. codd. Edit. *perpetes vires*, mox Veron. *superent*, frustra.

(i) Ita 4. MSS. & Veron. cæteri Editi, *admittant.*

(k) MSS. partim: *nesciat sine te posse vivere*: partim, *nesciat sine te nec posse vivere.*

rit pertimescat. Non habeat colloquia sæcularium, non (a) *malarum Virginum contubernia. Non intersit nuptiis servulorum, nec* (b) *familiæ perstrepentis lusibus misceatur. Scio præcepisse quosdam, ne virgo Christi cum Eunuchis lavet* (c), *nec cum maritatis feminis : quia alii non deponunt animos virorum ; aliæ tumentibus uteris præferunt fœditatem. Mihi omnino in adulta Virgine lavacra displicent, quæ seipsam debet erubescere, & nudam videre non posse. Si enim vigiliis & jejuniis macerat corpus suum, & in servitutem redigit ; si flammam libidinis & incentiva* (d) *ferventis ætatis extinguere cupit continentiæ frigore ; si appetitis sordibus turpare festinat naturalem pulchritudinem : cur è contrario balnearum fomentis sopitos ignes suscitat ?*

12. *Pro gemmis & serico divinos codices amet, in quibus non auri & pellis Babylonicæ* (e) *vermiculata pictura ; sed ad fidem placeat emendata & erudita distinctio. Discat primo Psalterium, his se canticis* (f) *avocet ; & in Proverbiis Salomonis erudiatur ad vitam. In Ecclesiaste consuescat* (g) *quæ mundi sunt calcare. In Job virtutis & patientiæ exempla sectetur. Ad Evangelia transeat, nunquam ea positura de manibus. Apostolorum Acta, & Epistolas, tota cordis imbibat* (h) *voluntate. Cumque pectoris sui cellarium* (i) *opibus locupletaverit, mandet memoriæ Prophetas, Heptateuchum, & Regum, & Paralipomenon libros, Ezræ quoque & Esther volumina. Ultimò* (k) *sine periculo discat Canticum Canticorum ; ne si in exordio legerit, sub carnalibus verbis, spiritualium nuptiarum Epithalamium non intelligens, vulneretur. Caveat omnia apocrypha. Et si quando ea non ad dogmatum veritatem sed ad signorum reverentiam legere voluerit ; sciat non eorum esse, quorum titulis prænotantur : multaque* (l) *his admixta vitiosa*, ET GRANDIS *esse prudentiæ aurum in luto quærere. Cypriani opuscula semper in*

(a) Tres MSS. *& malarum.*
(b) Unus, *ne*; optime.
(c) Germ. tert. *habitet.*
(d) Cod. secundus, *incentivæ puerilia ætatis ;* tertius vero ; *incentiva puerilia ætatis.*
(e) Omnes MSS. *Babyloniæ.*
(f) Cod. ult. *his se canticis sanctam vocet.*
(g) Cod. tert. *consuescat cavere quæ mundi sunt. In Job.*
(h) Duo codd. *tota imbuat voluntate.*
(i) Sic constanter MSS. Editi ; *his opibus*, minus concinnè.
(k) Iterum sic omnes MSS. Editi autem, *ad ultimum.*
(l) Tres codd. *multaque in his.*

in manu teneat. Athanasii Epistolas & Hilarii libros inoffenso decurrat (a) *pede. Illorum tractatibus, illorum delectetur ingeniis, in quorum libris pietas fidei non vacillat* (b). *Cæteros sic legat, ut magis judicet quam sequatur.*

13. *Respondebis : Quomodo hæc omnia mulier sæcularis, in tanta frequentia hominum, Romæ custodire potero ? Noli ergo subire onus, quod ferre non potes : sed postquam ablactaveris eam cum Isaac, & vestieris cum Samuele ; mitte aviæ & amitæ. Redde preciosissimam gemmam cubiculo Mariæ, & cunis Jesu vagientis impone. Nutriatur in monasterio ; sit inter Virginum choros ; jurare non discat ; mentiri sacrilegium putet ; nesciat sæculum ; vivat angelicè ; sit in carne sine carne ; omne hominum genus sui simile putet. Et, ut cætera taceam, certe* (c) *te liberet servandi difficultate, & custodiæ periculo.* MELIUS TIBI EST *desiderare absentem, quam pavere ad singula, quid loquatur, cum quo loquatur, cui annuat, quem libenter aspiciat. Trade Eustochio parvulam, cujus nunc & ipse vagitus pro te oratio est. Trade* (d) *comitem futuram castitatis hæredem. Illam videat, illam amet, illam primis* miretur ab annis*, cujus & sermo, & incessus, & habitus, doctrina virtutum est. Sit in gremio aviæ, quæ repetat in nepte, quidquid præmisit* (e) *in filia, quæ longo* (f) *usu didicit nutrire, servare, docere Virgines : in cujus corona centenarii quotidie numeri castitas texitur. Felix Virgo, Felix Paula Toxotii, quæ* PER AVIÆ *amitæque virtutes nobilior est sanctitate, quam genere. O si tibi contingeret videre socrum & cognatam tuam, & in parvis corpusculis ingentes animos contuereris* (g) *: pro insita tibi pudicitia non ambigerem, quin præcederes filiam ; & primam Dei sententiam, secunda Evangelii lege mutares. Næ* (h) *tu parvipenderes aliorum desideria liberorum ; sed teipsam magis offerres Deo. Sed quia tempus est amplexandi, & tempus longe fieri à complexibus : & uxor non habet potestatem corporis sui : & unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat in Do-*

Æneïd. 8.

(a) MSS. omnes ; *currat.*
(b) Ita omnes MSS. editi, *vacillet.*
(c) Omnes MSS. *Certe libere servandi difficultatem custodiat periculum.*
(d) Ita optimè unus : Editi ; *trade comitem sanctitatis, futuram hæredem.* Minus probè.
(e) Idem, *promisit.*
(f) 4. MSS. *longa via.*
(g) Sic quatuor MSS. codd. ed. *intueri.*
(h) Alter, *& parvipenderes . . . & teipsam.*

mino ; & qui ſub jugo eſt , ita (a) *debet currere , ne in luto comitem derelinquat ; totum redde in ſobole , quod in te interim diſtuliſti. Anna filium quem Deo voverat , poſtquam obtulit in tabernaculo , numquam recepit : indecens arbitrata , ut futurus Propheta in ejus domo creſceret , quæ adhuc alios filios habere cupiebat. Denique poſtquam concepit & peperit , non eſt auſa ad Templum accedere , & vacua apparere coram Domino , niſi priùs redderet quod debebat : talique immolato ſacrificio , reverſa domum , quinque* (b) *liberos ſibi genuit , quia primogenitum Deo pepererat. Miraris felicitatem ſanctæ mulieris ? Imitare fidem. Ipſum* (c) *me , ſi Paulam miſeris , & magiſtrum & nutritium ſpondeo. Geſtabo humeris , balbutientia* (d) *ſenex verba firmabo , multo glorioſior mundi Philoſopho ; qui non regem Macedonum Babylonio periturum veneno ; ſed ancillam & ſponſam Chriſti erudiam , regnis cœleſtibus offerendam.*

(a) Omnes codd. *Sic debeat currere.*

(b) Alter cod. *quinque liberos , quia primogenitum dederat , peperit. Miraris , &c.*

(c) Ita unus MS. Editi; *Ipſe ſi Paulam miſeris , & Magiſtrum me & nutricium ſpondeo.*

(d) Unus cod. *balbutientia ſemiverba firmabo.* Alter , *balbutientia ſenis verba firmabo.* Duo , *balbutientia ſenex verba firmabo.* Editi; *Balbutientia ſenex verba formabo.*

Talisman.



Paroles qui sont sur le bord exterieur.

تنفع هذه الطاسة المباركة للسعة الحية والعقرب ولعضة الكلب الكلب ولعسر الولادة ولقطع الرعاف

والمغص وللقولنج تشرب بها الملدوغ أو يرش له بثلاث مرات يبرأ بإذن الله ولعسر الولادة ماء وزعفران ولقطع

الرعاف والمغص تشرب ماء وللقولنج تجرع منه ما دام حار نقلت في الخزانة نقلته من الملحد سنة

Mr. le Duc de Sully

le Parmentier Sculpsit

DE L'ASTROLOGIE JUDICIAIRE.

§. I.

Description d'un Talisman singulier.

VOici un monument, qui sans être de la classe & de la nature de ceux que je viens de publier, n'en est ni moins singulier, ni moins curieux : à la vérité il n'est pas d'une antiquité qui aille jusqu'aux tems de la République Romaine ; mais il est le fruit de la premiere de toutes les sciences, à quoi la vanité des hommes s'est avisé infructueusement de s'appliquer.

C'est une tasse de cuivre jaune, entierement semblable à un bassin de balance d'une mediocre grandeur. Elle est chargée en cœur d'un chien, représenté marchant de droit à gauche, & portant les yeux sur deux disques, qui quoiqu'un peu au-dessus, sont pourtant devant lui. Ces disques brochent l'un sur l'autre, & ont l'un deux, l'autre trois lignes de lettres, qui sont de véritables chiffres. Cinq étoiles accompagnent ces disques ; deux d'un côté, & trois de l'autre. Les deux étoiles sont séparées par l'angle d'un quarré où il y a neuf cases, ces cases sont formées par deux lignes perpendiculaires & deux horisontales, qui se croisent, & chaque case a un chiffre Arabe, dont voici la valeur & la position ;

8	4	3
1	6	5
7	2	9

Au côté opposé on voit un quarré semblable, qui fait paroli au premier de cette sorte,

2	9	4
7	5	3
6	1	8

Entre les deux quarrés, & perpendiculairement ſur le chien, il y a neuf petites lignes, compoſées de mots Arabes ; les mots des ſix premieres ne ſignifient rien. Le ſens des trois dernieres eſt celui-ci, ſelon Monſieur Aſcari (1) : » Le Seigneur ſuffit à celui qui » a confiance en lui ; car Dieu exauce ſon peuple. » Que la miſéricorde & la paix ſoient ſur Mahomet » notre Seigneur, & ſur ſa ſainte famille. « Au-deſſus du ſecond quarré on remarque pluſieurs caracteres arbitraires : ces caracteres ſont ſuivis de quatre lignes d'Arabe, qui porte ; [»(2) Au nom de Dieu débonnaire & miſéricordieux. De même que le Ciel s'entrouvre, qu'il obéït » à ſon Seigneur, & ſe conforme avec juſtice à ſa volonté. » De même que la terre ouvre ſon ſein, & qu'elle pouſſe » au dehors ce qu'elle renfermoit :] Ainſi puiſſe la femme » enceinte mettre au monde ſon fruit en ſanté par la grace » de Dieu : que Dieu lui-même faſſe ſortir ſon enfant, & » quand elle ſera en travail qu'elle ſe délivre aiſément. » Colique, retire-toi. «

Entre ces paroles, le dernier quarré & le chien, paroiſſent deux poiſſons ou hydres affrontées, qui ſemblent vouloir ſe devorer, & qui ont leur queuë entrelaſſée enſemble avec beaucoup d'art & de ſymmétrie. Vient enſuite un ſcorpion, & enfin un ſerpent, au-deſſous duquel on compte juſqu'à cinq petits cercles enclavés les uns dans les autres, qui partent d'un ſeul & unique centre, parce que ſe repliant les uns ſur les autres, ils vont en ligne ſpirale ſe terminer au bord de la taſſe. Ces cercles ne ſont compoſés que de mots Arabes ; & comme tous ces mots ſont arbitraires, ils ne préſentent aucun ſens.

(1) Prêtre Maronite, Interprete du Roy pour les langues Orientales. C'eſt lui qui m'a donné l'explication de tout l'Arabe dont ce Taliſman eſt chargé.

(2) Ce qui eſt enfermé entre deux crochets [ ] eſt tiré du commencement du 84. chapitre de l'Alcoran.

L'exterieur de la tasse n'a pour toutes figures qu'une ligne entiere d'Arabe, qui occupe tout le bord, & qu'on a renduë ainsi : » Cette benite tasse est salutaire contre la morsure des serpens, des scorpions, & des chiens enragés ; » contre les accouchemens difficiles & les hemorragies ; » pour procurer du bon lait aux nourrices, sans nuire à » l'enfant dont elles sont enceintes ; contre la colique.

» Ceux qui ont été mordus, s'ils veulent guérir, doi» vent boire trois fois dans cette tasse, ou envoyer exprès » des personnes qui y boivent trois fois à leur intention ; » & par la grace de Dieu ils seront guéris. Mais pour ac» coucher heureusement, il faut boire de l'eau où il y ait » du saffran. De même pour arrêter les pertes de sang, & » rendre bon le lait d'une femme grosse sans nuire à son » fruit, il faut prendre de l'eau chaude par le nez dans la » tasse, ainsi qu'on l'a experimenté.

» Tout cela est tiré des Archives de la Forteresse de » Damas, & collationné exactement sur l'original. «

Voilà un Talisman d'une espece particuliere. J'ai déja marqué en général les regles (1) qu'on observoit en faisant ces sortes de curiosités : je vais dire deux mots de la science qui enseigne à les faire.

§. II.

Origine de l'Astrologie Judiciaire. Son antiquité. Son progrés. Ses écoles différentes. Caracteres distinctifs de chaque école. Combien les Arabes modernes ont alteré l'Astrologie Judiciaire. Différence des Arabes modernes & des Arabes anciens.

Cette science est celle qu'on connoît sous le nom d'Astrologie Judiciaire ; elle doit sa naissance à l'Astronomie. Ceux qui faisoient profession de cette derniere, voyant que l'étude du cours & du mouvement des astres ne leur apportoit que peu ou point de profit, se transformerent

(1) Voyez plus haut pag. 287.

en Aſtrologues, & profitant du foible de l'homme, qui le porte à vouloir pénétrer l'avenir, ils firent d'une fort belle ſcience un art de charlatan.

Les premiers qui le mirent en vogue, furent les Chaldéens, & Strabon remarque qu'il y avoit à Babylone un Obſervatoire deſtiné à loger cette ſorte de Philoſophes du Pays, qui s'adonnoient à l'Aſtronomie, & qu'on a depuis appellés *Chaldéens*; que partie d'entre eux faiſoient mêtier de tirer l'horoſcope; mais qu'ils étoient ſifflés par les autres (1). Malgré le mépris de leurs confréres, ils ne laiſſerent pas de ſortir de la Babylonie, & de ſe répandre d'abord dans l'Egypte, enſuite dans la Grece, & enfin dans le reſte de l'Univers, où on les appelloit tantôt *Chaldéens*, tantôt *Aſtrologues*, ſouvent *Genethliaques*, quelquefois *Planetaires*, *Mathematiciens*, &c.

Ce progrés donna lieu à trois écoles différentes d'Aſtrologie Judiciaire; la premiere étoit celle des Chaldéens mêmes, l'autre celle des Egyptiens, & la derniere celle des Grecs.

L'école des Chaldéens, pour juſtifier la ſuite continuë de quatre cens ſoixante & treize mille ans d'obſervations (2) Aſtronomiques, qu'elle ſe vantoit d'avoir dreſſées à l'arrivée d'Alexandre dans l'Aſie, enſeignoit que le monde étoit de toute éternité: Qu'il étoit gouverné par quarante-une étoiles ou conſtellations, dont trente étoient hors du Zodiaque, & onze dans le Zodiaque. Que les unes & les autres étoient Dieux, avec cette différence, que les étoiles du Zodiaque avoient un pouvoir abſolu, au lieu que celui des autres étoit ſubordonné: & ainſi les trente étoiles qui étoient à droit & à gauche du Zodiaque, n'étoient que des Divinités ſubalternes: auſſi les Chaldéens ne les qualifioient-ils que du titre de *Conſeilleres*, d'où les Romains

(1) Ἀφώριστο δ' ἐν τῇ Βαβυλωνίᾳ κατοικία τοῖς ἐπιχωρίοις φιλοσόφοις, τοῖς Χαλδαίοις προσαγορευομένοις, οἳ περὶ ἀστρονομίαν εἰσὶ τὸ πλέον. Προσποιοῦνται δέ τινες καὶ γενεθλιαλογεῖν, οὓς οὐ καταδέχονται οἱ ἕτεροι. Strab. lib. 13. pag. 739.

(2) Si les Chaldéens, dit Ciceron, ont mis 470000 ans à obſerver & conſidérer la naiſſance des enfans: pourquoi ont-ils ceſſé de le faire? *De divinat. lib. 2. n. 97. Vide Diod. ſicul. lib. 2.*

ont peut-être tiré leurs Dieux *Consentes*. Quinze de ces étoiles étoient dans l'hemisphere supérieur, & les quinze autres dans l'hemisphere inférieur : c'étoient comme deux tribunaux ou regences, qui regloient tout par indivis, & qui pour agir avec plus de concert, avoient établi un commerce mutuel par le moyen d'un Courier, qu'elles s'envoyoient regulierement de dix en dix jours, qui les mettoit au fait de l'état des choses de l'hemisphere des unes & des autres.

Quant aux étoiles de la premiere classe, qui étoient celles du Zodiaque, elles avoient partagé entre elles l'année en onze parties, & comme chacune avoit son mois, chacune regnoit à son tour, quoi qu'un peu plus les unes que les autres. Il est vrai que la divinité, la vertu, la force & l'influence, tant de ces étoiles que des trente autres, ne residoient pas dans les signes ou constellations qui frappent nos yeux, & qu'on voit dans le Ciel, mais dans des étoiles infiniment plus élevées, qu'on concevoit en esprit, & qui occupoient dans le firmament la place à laquelle les étoiles apparentes répondoient. Sur ce pied le Soleil, la Lune & les autres planétes n'étoient pas Dieux, selon les Chaldéens, mais interprétes des Dieux ; & voilà pourquoi en faisant leur cours ils ne sortoient jamais du Zodiaque, afin d'être instruits de la volonté des Dieux, & de la notifier aux hommes.

Il faut avoüer que pour une science aussi impliquée & aussi abstraite que l'Astrologie Judiciaire, rien n'étoit plus simple que celle des Chaldéens : mais les Egyptiens la tirerent bientôt de cette simplicité. Car, soit qu'ils l'eussent reçûë telle des Chaldéens, ou qu'ils la leur eussent communiquée (1) eux-mêmes, ils ne furent pas long-tems à la défigurer. En effet ils tenoient bien avec leurs voisins, que tous les astres étoient autant de Dieux, mais ils prétendoient que le Soleil, sous le nom d'Osiris, &

(1) Il n'y a nul inconvenient de croire, qu'une colonie d'Egyptiens, même de sçavans Egyptiens, ont été habiter dans les plaines de la Babylonie long-tems avant que Babylone fût bâtie. Voyez Diod. de Sicile *Biblioth. lib.* 1. *p.* 17. *A.* Josephe *Antiq. lib.* 1. *c.* 5.

la Lune, sous celui d'Isis, gouvernoient l'Univers: & néanmoins, par un contraste dont on ne sçauroit guéres rendre raison, ils attribuoient aux étoiles des influences invincibles, qu'ils attachoient à leurs *Bornes*, à leurs *Domiciles*, à des *Triangles*, à des *Decans*, & à l'*Ascension* & *Exaltation* des planétes.

Pour autoriser les progrès qu'ils se glorifioient d'avoir fait dans l'étude des astres, ils se donnoient une antiquité où l'on se perdoit: car non contens d'avancer que Vulcain avoit regné parmi eux pendant des siécles innombrables, ils soûtenoient que le regne du Soleil son fils, avoit été de six cens mille six cens soixante & seize années. A la faveur de ces reveries les Egyptiens n'ont pas laissé de rendre quelque service aux Astronomes: car il est certain qu'ils ont les premiers découvert, que la Lune empruntoit sa lumiere du Soleil; ce qui a été embrassé universellement par les Grecs.

Ces derniers à leur tour, ont fait à l'égard de l'Astrologie des Chaldéens, ce que les Egyptiens avoient fait avant eux: ils en ont pris le fond, & ils l'ont accommodé à leur goût & à leur génie. Ils ont commencé par en rapporter toutes les parties à leur Mythologie: ce qui les a obligés d'assigner des raisons aussi différentes, que nouvelles de l'apothéose des astres. Ainsi en adoptant, par exemple, la constellation que leurs maîtres appelloient *le Fleuve*, ils lui attribuoient une origine de leur invention, débitant que ce fleuve étoit l'Eridan (1), tandis que les Egyptiens enseignoient que c'étoit le Nil.

Les Grecs firent encore plus; car des onze signes du Zodiaque que les Chaldéens comptoient seulement, ils en firent douze; mettant la balance à la place des pattes ou pinces du scorpion, & renfermant ce dernier dans l'espace que son corps & sa queuë occupoient auparavant. Ils partagerent de même le Zodiaque en douze parties égales, qu'ils distribuerent aux douze signes; au lieu que les Chaldéens leur assignoient aux uns vingt, aux autres

(1) Soit que ce fût le Po, ou plûtôt l'Eridan d'Attique, ou l'Eridan de Thessalie, comme on est fondé de le croire.

quarante

quarante degrés, ſelon leur qualité, ou plûtôt ſelon l'idée qu'ils s'en étoient formée.

Voilà le prélude des changemens que les Grecs firent dans la Sphére des Chaldéens, en voici la conſommation.

1°. Ils attribuerent reſpectivement aux planétes la même vertu, les mêmes qualités, les mêmes influences qu'aux conſtellations, au contraire des Chaldéens, qui referoient aux ſeules conſtellations le droit & l'honneur de décider en général & en particulier, de tous les évenemens qui arrivoient dans le monde ſublunaire; & poſoient pour principe, que les planétes n'y avoient d'autre part que celle de les annoncer.

2°. Ils n'admettoient guéres que les conſtellations viſibles dont les Chaldéens leur avoient donné la connoiſſance; & laiſſoient là les conſtellations inviſibles & intellectuelles, que les Chaldéens concevoient dans le Ciel, & auxquelles ils attribuoient la vertu *genethliaque*, c'eſt-à-dire, le privilege deſpotique de fixer le ſort des hommes; leur élevation & leur baſſeſſe, leur ſanté & leurs maladies, leur richeſſes & leur pauvreté, leur bonheur & leur malheur, leurs plaiſirs & leurs déplaiſirs, leur beauté & leur laideur, leurs agrémens & leurs deſagrémens, leur conſtance & leur légereté, leur teint, leur couleur, leur taille, les tâches de leur viſage, leurs emplois, leurs charges, leurs dignités, leurs honneurs, leur humeur, leur temperament, leur eſprit, leurs talens; en un mot leurs bonnes & mauvaiſes qualités & tout le détail de leur vie, depuis le premier inſtant de leur naiſſance juſqu'à celui de leur mort.

3°. Ils tranſporterent aux ſignes viſibles les vertus, que les Chaldéens attachoient uniquement aux ſignes inviſibles & intellectuels. Sur ce pied les Grecs croyoient de la meilleure foi du monde, que les ſignes viſibles entant que ſignes, ou parce qu'ils portoient un tel nom, ou qu'ils repréſentoient un tel animal, & avoient une telle figure, produiſoient un tel effet, ou pronoſtiquoient un tel évenement: tandis que les Chaldéens ne perdant jamais de vûë le Zodiaque intellectuel qu'ils avoient établi, rappor-

toient tout cela aux lieux mêmes du Ciel que les signes visibles occupoient, & à la distance où ils étoient d'un ou de plusieurs autres signes, selon qu'ils convenoient ou *disconvenoient* ensemble.

Je ne finirois point, si je voulois marquer exactement les changemens & les altérations, que les Grecs introduisirent dans l'Astrologie des Chaldéens: je dis des Chaldéens, car leur origine, le commerce & l'intérêt ne leur permettoient guéres d'ignorer celle des Egyptiens, ni leur esprit de la recevoir dans toute sa pureté. En revanche les Arabes ont traité depuis de même l'Astrologie des Grecs; en quoi les Modernes ont rendu le paroli aux Arabes.

Je n'ai garde au reste de confondre les Arabes, dont je parle, avec les anciens Arabes, qui ayant reçû l'Astrologie Judiciaire des auteurs mêmes de cette science, la reduisoient au culte des Planétes; non qu'ils crussent que ces astres fussent des divinités, mais parce qu'ils étoient persuadés que les pures intelligences (1), de la médiation desquelles ils ne pouvoient, disoient-ils, se passer ici bas, y faisoient leur demeure & les animoient, comme l'ame anime notre corps.

Pour se rendre donc favorable les pures intelligences, ils honoroient les planétes comme leur sanctuaire: en conséquence ils gravoient leur figure, & assignoient à chacun tel pays, telles plantes, tels arbres, tels mineraux, &c. Ils partageoient entre eux les jours, les nuits, les heures & les momens. Ensuite ils observoient leur cours, leur maison, leur séjour, leur lever, leur coucher, leur opposition, leur conjonction, leur phase, leur aspect, leurs radiations, & tout ce qui en resultoit. Cela fait, vouloient-ils, par exemple, obtenir quelque faveur par l'intercession de Saturne, ils choisissoient le Samedi & la premiere heure: parce que ce jour & cette heure sont le jour & l'heure planétaire de Saturne: & se revêtant d'habits convenables & sympathiques avec ce planéte, ils adressoient à la figure gravée qu'ils en avoient, une formule de prieres dressée exprès, avec une entiere confiance que la

(1) Voyez Pocock *Specimen historiæ Arabum*. pag. 139. & seq.

pure intelligence qui residoit dans Saturne, ne manqueroit pas de les exaucer, si ce qu'ils lui demandoient étoit de son ressort.

Quelques Arabes alloient encore plus loin; car s'appercevant que les planétes avoient leurs éclipses, leus immersions, leur lever & leur coucher : & qu'ainsi ces sanctuaires des pures intelligences ne pouvoient point faire passer jusqu'à eux leurs bienfaits & leurs influences pendant des intervalles considérables; ils suppléoient à cette inaction par des simulacres de chaque planéte, qu'ils avoient toujours présens & auxquels ils prétendoient communiquer toute la force & la vertu des planétes qui n'étoient pas sur l'horison, ou qui y étant, se trouvoient comme liés sans produire aucun effet. Dans cette vûë ils avoient soin 1°. Que chaque simulacre fût de métal sympathique avec le planéte qu'il devoit représenter. 2°. Qu'il fût jetté en fonte au jour, à l'heure & au moment que le planéte étoit le plus fortuné. On appelloit ces Arabes *Adorateurs des statuës*, à la différence des premiers, qu'on nommoit *Adorateurs des sanctuaires*. Mais tant les uns que les autres reconnoissoient le vrai Dieu sous le nom de *Seigneur des Seigneurs* : ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne qualifiassent de Dieux & de Seigneurs, les uns leurs sanctuaires & les autres leurs simulacres.

§. III.

Dogmes pernicieux & absurdités sur quoi roule tout l'art Judiciaire. Vertus propres que les Astrologues attribuent à chaque Planéte.

Tant de changemens & de variations auroient dû sans doute ouvrir les yeux aux sectateurs de l'Astrologie Judiciaire, & les convaincre une bonne fois pour toutes de sa fausseté & de son inutilité. Mais au lieu de produire cet effet, tout cela n'a servi qu'à leur faire enfanter de nouvelles chimeres, qu'ils ont ajoûtées à celles de leurs prédecesseurs; & de cet assemblage ils ont fait un composé

monstrueux, qui en séduisant leur esprit a corrompu leur cœur.

Car comment qualifier ces maximes impies, que le Ciel est un livre, où est écrit en caracteres lisibles ce qui doit arriver en détail aux Empires, aux Royaumes, aux Provinces, aux Villes & à chaque particulier?

Qu'il y a une liaison, une analogie, & une correspondance intime & nécessaire entre la partie supérieure & la partie inférieure de l'Univers. Que la partie supérieure donne en général & en particulier le branle à la partie inférieure; ensorte qu'il n'y a aucun être qui ne soit soûmis à un astre, dont il dépend dans toutes les circonstances & conjonctures possibles pour son commencement, sa durée & sa fin.

Qu'entre les astres les uns sont masculins (1) & les autres feminins, les uns Orientaux & les autres Occidentaux, les uns Septentrionaux & les autres Méridionaux, les uns Nocturnes & les autres Diurnes. Mais que Mercure est indifférent pour être planéte masculin ou feminin, ou bien planéte *Diurne* ou *Nocturne*; qu'ainsi il est masculin ou feminin, Diurne (2) ou Nocturne, selon qu'il est avec un planéte masculin ou feminin, ou enfin avec un planéte Diurne ou Nocturne.

Que les astres sont susceptibles de joie & de tristesse, d'amitié & d'inimitié, de sympathie & d'antipathie, de

(1) Les signes masculins sont le Belier, les Jumeaux, le Lion, la Balance, le Sagittaire & le Verseau: les feminins sont le Taureau, l'Ecrevice, la Vierge, le Scorpion, le Capricorne & les Poissons.

(2) Les planétes diurnes sont ceux qui sont fortunés pendant le jour, & les nocturnes sont ceux qui le sont pendant la nuit. Saturne, Jupiter & le Soleil, sont planétes de jour: Mars, Venus & la Lune sont planétes de nuit. Pour Mercure il s'accommode fort bien, ainsi que je l'ai dit, du jour & de la nuit; la seule chose qu'on observe à son égard, c'est qu'il n'est regardé comme planéte de jour, que quand il est Oriental, & comme planéte de nuit, que quand il est Occidental, quoique son influence passe pour être bien plus forte, lorsqu'il est planéte de nuit. Quant aux autres planétes, leurs différens aspects respectifs décident du bien ou du mal qu'ils opérent, selon lesquels ils influent tantôt du bien & tantôt du mal. Par exemple, si la Lune en décours vient à être en conjonction avec Venus ou Mars, elle ne pronostique que des biens & du bonheur: elle menace au contraire de toutes sortes de maux, quand étant en conjonction avec ces planétes, elle est nouvelle ou pleine-Lune.

convenance & de *disconvenance*; qu'ils ont des parties pleines, vuides, brillantes, ténébreuses, fumeuses, & *putéales*.

Que Saturne rend ceux à la naissance desquels il préside, bruns, précautionnés, graves, tardifs, avares, taciturnes, &c. Jupiter, bons, religieux, prudens, modestes, &c. Mars, roux, cruels, feroces, perfides, &c. Le Soleil, comblés de gloire, d'honneurs & de réputation, forts de corps & d'esprit, remplis d'espérance, victorieux, &c. Venus, adonnés aux femmes, beaux, polis, galans, &c. Mercure, fins, fourbes, legers, turbulens, irreligieux, &c. La Lune, inconstans, menteurs, flateurs, délateurs, gloutons, bornés, &c.

§. IV.

Dignités essentielles des Planétes. Différens dégrés de force que ces dignités leur communiquent selon les Astrologues.

Mais où en serois-je, si j'étois obligé de marquer en particulier l'efficace & les proprietés de chaque étoile? Le plus court est donc de reduire le systême de l'Astrologie Judiciaire moderne, aux cinq dignités (1) des Planétes, qui sont la base & le précis des sérieuses rêveries, qu'il plaît aux Astrologues de débiter. Ces dignités sont la Maison, l'Exaltation, la Triplicité, les Faces ou Décans, & enfin le Domaine.

1. La Maison est le signe du Zodiaque qui a le plus de rapport à la nature d'un planéte; où par conséquent le planéte fait le plus éclater sa force & sa puissance. Comme il y a douze signes, & qu'il n'y a que sept planétes,

(1) Les dignités dont il s'agit ici, sont les essentielles. On passe exprès les dignités accidentelles, parce qu'il suffit d'en faire connoître le nom pour les décrediter. Qu'est-ce en effet qu'Almugea, maison du Ciel, mouvement plus lent ou plus rapide, position Orientale ou Occidentale, & aspect?

chaque planéte a deux maisons, excepté le Soleil & la Lune, qui n'en ont qu'une; sçavoir le Lion & l'Ecrevice: le premier pour le Soleil, & l'autre pour la Lune. A l'égard des deux signes qu'on donne pour maisons aux autres planétes, on observe que l'un est masculin, & l'autre feminin: sur ce pied les maisons de Saturne sont le Verseau & le Capricorne; celles de Jupiter, le Sagittaire & les Poissons; celles de Mars, le Belier & le Scorpion; celles de Venus, le Lion & le Taureau; enfin celles de Mercure, les Gemeaux & la Vierge. Au reste, plus les Planétes s'éloignent du centre de leurs maisons, plus ils perdent de leur vigueur, ainsi quand ils sont dans des signes qui sont diametralement opposés, ils passent pour être si foibles, que les Astrologues disent, qu'ils reçoivent ou souffrent alors un grand eschec.

2. L'exaltation est l'endroit du Zodiaque où le planéte prend le plus de plaisir, sur-tout, quand le signe où il se trouve, ne met point d'obstacle aux influences qu'il envoye & répand dans l'air & dans le monde sublunaire, où il ne manque jamais de produire alors des effets & des changemens considérables. Julius Firmicus (1) place l'Exaltation du Soleil au dix-neuviéme dégré du Belier; celle de la Lune au troisiéme dégré du Taureau; celle de Saturne au vingtiéme dégré de la Balance; celle de Jupiter au quinziéme dégré de l'Ecrevice; celle de Mars au vingt-huitiéme dégré du Capricorne; celle de Venus au vingt-septiéme dégré des Poissons; & celle de Mercure au quinziéme dégré de la Vierge.

3. La Triplicité, ou le Trigone est l'union ou l'assemblage de trois signes homogénes & par conséquent sympathiques, qui se voyent & se regardent mutuellement. Leur homogeneïté & leur sympathie resulte de ce qu'ils sont tous trois de la nature d'un des quatre élemens ordinaires, c'est-à-dire, ou tous ignées, ou tous aëriens, ou tous aqueux, ou tous terrestres. Les ignées sont le Belier, le Lion & le Sagittaire; les aëriens sont les Jumeaux, la

(1) Astronomic. lib. 2. cap. 3.

Balance & le Verſeau ; les aqueux ſont le Cancer, le Scorpion & les Poiſſons ; les terreſtres ſont le Taureau, la Vierge & le Capricorne.

Les Modernes, dont je viens de rapporter le ſentiment, font ici le procès à Ptolomée, qui ſans y chercher tant de fineſſe, place les ſignes du Zodiaque, qui ſont de même nature, tout de ſuite & ſuivant l'ordre des ſaiſons. Il commence par les aëriens, qui ſont ſuivis d'abord par les ignées, enſuite par les aqueux, & en dernier lieu par les terreſtres. Les ſignes aëriens ſont les trois ſignes du Printems ; le Belier, le Taureau & les Jumeaux ; les ſignes ignées ſont les trois ſignes de l'Eté ; le Cancer, le Lion & la Vierge ; les ſignes aqueux ſont les trois ſignes de l'Automne ; la Balance, le Scorpion, & le Sagittaire ; les ſignes terreſtres ſont les trois ſignes de l'Hyver ; le Capricorne, le Verſeau & les Poiſſons.

Ceux qui ſçavent que les Anciens n'admettoient que trois ſaiſons, le Printems, l'Eté & l'Hyver, ſont également en droit de demander à Ptolomée & aux Modernes, pourquoi ils ſe combattent ainſi mutuellement ſur la nature des Planétes, & leur attribuent des proprietés eſſentielles, dont les anciens n'avoient pû découvrir aucune trace après une étude conſtante & laborieuſe de pluſieurs années.

4. Les Faces ſont ce que Julius Firmicus (1) appelle *Décans* & *Seigneurs*. Ce ſont trois planétes qui ſe partageant les trente dégrés de chaque ſigne, en prennent chacun dix, & y dominent comme dans leur propre maiſon. Voici le nom & le rang de ces faces ou *Décans* à l'égard de chaque ſigne.

(1) Aſtronomic. lib. 2. cap. 5.

	1 Décan	2 Decan	3 Decan
le Belier	Mars	le Soleil	Venus
le Taureau	Mercure	la Lune	Saturne
les Jumeaux	Jupiter	Mars	le Soleil
l'Ecrevice	Venus	Mercure	la Lune
le Lion	Saturne	Jupiter	Mars
la Vierge	le Soleil	Venus	Mercure
la Balance	la Lune	Saturne	Jupiter
le Scorpion	Mars	le Soleil	Venus
le Sagittaire	Mercure	la Lune	Saturne
le Capricorne	Jupiter	Mars	le Soleil
le Verſeau	Venus	Mercure	la Lune
les Poiſſons	Saturne	Jupiter	Mars

Je paſſe les trois petites Divinités que les Latins apploient *Munifices* ou *Cooperateurs*, & que les anciens donnoient & ſoûmettoient à chaque Décan ; & à qui neanmoins ils attribuoient tous les maux inopinés qui arrivoient aux hommes ; comme fiévres, douleurs, chagrins, froids, &c. S'il falloit tout dire, je n'aurois jamais fait.

5. La derniere dignité en termes d'Aſtrologie, eſt ce que les Auteurs Latins honorent du nom de *Fines*, ou de *Termini*, & que je rends par *Domaine*. Ce Domaine conſiſte en un certain nombre de dégrés que tous les planétes, à l'exception du Soleil & de la Lune, retiennent dans chaque ſigne, pour y regner & faire valoir leur autorité. Ainſi quoi qu'en général le Belier ait Mars pour ſon Seigneur, & qu'il ait ſes trois Décans particuliers ; il cede en propre à Jupiter les ſix premiers dégrés, à Venus les ſix ſuivans, à Mercure les huit ſuivans, à Mars les cinq ſuivans, & à Saturne les cinq derniers. Il en eſt de même des autres ſignes à quelque différence près.

Ici l'on voit clairement que les planétes empietent extrêmement ſur les terres les uns des autres, & qu'ils ſe croiſent perpetuellement. Pour peu qu'on expliquât la nature des hexagones, des quarrés, des conjonctions,

les

des oppositions, des heures planétaires (1), des sephiroths (2), des maisons du Ciel, des centres (3) ou quatre points cardinaux, des horoscopes, & de mille autres pareilles rêveries, ce conflict paroîtroit davantage; mais en voilà assez pour conclure avec certitude 1°. Que ce n'est pas sur la nature de chaque astre en particulier, mais sur la combinaison des différentes radiations des astres en telle & telle position, que l'Astrologie Judiciaire fait ses opérations. 2°. Que cette combinaison est impossible.

§. V.

La connoissance que les Chaldéens & les Egyptiens disoient avoir tiré de leurs observations Astrologiques, est une fable. Ce qui fait l'Hyver & l'Eté, le Printems & l'Automne. La combinaison des différentes radiations des astres en toutes sortes de positions, est absolument impossible.

Je ne perdrai point mon tems à prouver la premiere

(1) Les heures planétaires étoient de l'invention des Egyptiens, qui partageoient en tout tems chaque jour & chaque nuit en douze heures. Ces heures étoient inégales selon les saisons. Les heures du jour commençoient avec le jour, & celles de la nuit avec la nuit. Comme chaque jour étoit consacré à un planéte, la premiere heure étoit dévoluë au planéte qui présidoit à ce jour, & c'étoit son heure planétaire. A l'égard des heures suivantes on les attribuoit aux autres planétes, mais on suivoit un ordre retrograde, qui est le même qu'on garde encore dans la dénomination des jours de la semaine, où au lieu de dire le jour de Saturne, le jour de Jupiter, le jour de Mars, le jour du Soleil, le jour de Venus, le jour de Mercure, & le jour de la Lune; nous disons Dimanche ou le jour du Soleil, Lundi ou le jour de la Lune, Mardi ou le jour de Mars. Voyez *Kirker, œdip. Ægypt. t. 2. p. 232. Salmas. an. Climact. p. 250.*

(2) Les Sephiroths sont des noms barbares de Dieu & de ses attributs, dont on fait sur-tout usage dans la confection des Talismans, & qui servent de canal aux émanations & influences divines, qui viennent jusqu'à nous.

(3) Les centres sont l'Orient, l'Occident, le point vertical du Ciel qui est sur nos têtes, & le point du Ciel qui lui est opposé. Les Latins appelloient les deux derniers, *Medium cælum* & *Imum cælum*. Les Astrologues François appellent *Horoscope* le point du Zodiaque qui se leve avec le Soleil; *point culminant*, celui qui répond à la partie supérieure du Méridien; & *fond du Ciel*, celui qui répond à la partie inférieure.

vérité, puiſqu'elle ſaute aux yeux des moins clairvoyans : il n'eſt beſoin que de la plus légere attention pour ſaiſir la ſeconde.

En effet, ſans exiger d'après Ciceron (1) qu'on me produiſe les obſervations de tant de milliers d'années, que les Chaldéens d'un côté, & les Egyptiens de l'autre ſe vantoient d'avoir faites ſéparement ſur la nature des aſtres, & ſuivant leſquelles ils avoient dreſſé les regles d'Aſtrologie Judiciaire qu'ils reduiſoient en pratique : en un mot, ſuppoſant l'exiſtence des obſervations & la bonté des regles, dira-t-on, par exemple, que cinq tableaux d'une ſalle qui ſont à quelque diſtance les uns des autres, offrent toûjours, tous enſemble & à tous égards, le même coup-d'œil à tous les endroits de la ſalle d'où on peut les conſidérer ? La combinaiſon des radiations des aſtres, change par conſéquent à tous les pas qu'on fait. Les regles donc d'Aſtrologie Judiciaire dreſſées ſur les obſervations faites à Babylone & à Memphis, ne peuvent ſervir tout au plus qu'à Babylone & à Memphis, & non pas aux Antipodes de la Chaldée & de l'Egypte, où le Ciel & la poſition des aſtres eſt diametralement contraire. Elles ne ſçauroient être non plus d'aucun uſage ſous l'Equateur, où l'on reſpire un air entierement différent ; ni entre l'Equateur & les Tropiques, moins encore entre les Tropiques & les Poles, où les habitans jouiſſent d'un nouveau Ciel, comme ils cultivent de nouvelles terres. Mais que deviendront les prétenduës regles des Chaldéens & des Egyptiens ſous les Poles, où il n'y a ni Orient ni Occident, où les planétes ne ſe levent & ne ſe couchent qu'une ſeule fois pendant tout le cours de leur periode, où enfin le Zodiaque & les étoiles fixes ne changent point de place ?

Mais rien ne détruit mieux la chimere des combinaiſons des radiations des aſtres, que la cauſe phyſique de la différence des climats. Car enfin, que chaque aſtre ait ſes proprietés, ſes qualités, ſes effets, ſes influences, comme le Soleil a ſa chaleur & ſa lumiere : ce n'eſt ſûre-

(1) De divinat. lib. 2. num. 97.

ment pas le Soleil qui fait l'Hyver & l'Eté, le Printems & l'Automne; c'eſt la différente ſituation des pays qui produit les ſaiſons. En effet, le Soleil eſt toûjours le même, & il répand toûjours ſa chaleur de la même maniere. Il n'en eſt pas ainſi de toutes les contrées de la Terre : ſelon que chacune eſt plus ou moins éloignée de l'Equateur, chacune reçoit les rayons du Soleil plus ou moins obliquement, ou plus ou moins perpendiculairement ; & elle a l'Hyver & l'Eté, le Printems & l'Automne ſuivant que les rayons du Soleil l'échauffent & l'éclairent plus ou moins de tems.

Il n'eſt pas néceſſaire d'obſerver, que la terre a infiniment moins d'habitude avec tous les aſtres enſemble, qu'avec le Soleil. Si donc toute la vertu du Soleil à l'égard de la Terre ſe reduit à l'échaufer & à l'éclairer, à quoi doit ſe reduire celle des étoiles fixes, dont l'éloignement prodigieux ſuſpend néceſſairement toutes les influences, puiſqu'à quelque point plus ou moins éloigné du Pole que ſoit la Terre ſur l'orbe qu'elle décrit autour du Soleil, les étoiles polaires paroiſſent toûjours de la même grandeur? De même, ſi plus de cent millions de lieuës de diſtance de plus ou de moins, n'apporte de la part des étoiles aucun changement à nos yeux ; comment les radiations des étoiles mêmes, qui ſont à une diſtance infiniment plus grande, en apporteroient-elles dans la deſtinée des hommes & dans la nature des métaux?

Les Aſtrologues ont beau alleguer ici la combinaiſon des radiations & rejetter les radiations mêmes : c'eſt un retranchement où il eſt bien plus aiſé de les forcer : il n'y a qu'à les prendre par la nature même des combinaiſons qui donne bien plus de priſe que les radiations mêmes : mais ſans en venir là, écoutons la Bruyere.

» Sçavez-vous que cette diſtance de trente millions de » lieuës qu'il y a de la terre au Soleil, & celle de trois cens » millions de lieuës de la terre à Saturne, ſont ſi peu de » choſe, comparées à l'éloignement qu'il y a de la terre » aux étoiles, que ce n'eſt pas même s'énoncer aſſez juſte » que de ſe ſervir ſur le ſujet de ces diſtances, du terme

Caracteres ou mœurs de ce ſiécle. 8. edit. p. 697.

» de comparaiſon : quelle proportion à la vérité de ce qui
» ſe meſure, quelque grand qu'il puiſſe être, avec ce qui
» ne ſe meſure pas ! On ne connoît point la hauteur d'une
» étoile, elle eſt, ſi j'oſe ainſi parler, *immenſurable* : il n'y
» a ni angles, ni ſinus, ni parallaxes, dont on puiſſe s'ai-
» der. Si un homme obſervoit à Paris une étoile fixe, &
» qu'un autre la regardât du Japon, les deux lignes qui
» partiroient de leurs yeux pour aboutir juſqu'à cet aſtre,
» ne feroient pas un angle, & ſe confondroient en une
» ſeule & même ligne, tant la Terre entiere n'eſt pas eſ-
» pace par rapport à cet éloignement : mais les étoiles ont
» cela de commun avec Saturne & avec le Soleil ; il faut
» dire quelque choſe de plus. Si deux Obſervateurs, l'un
» ſur la Terre, & l'autre dans le Soleil, obſervoient en
» même tems une étoile, les deux rayons viſuels de ces
» deux Obſervateurs ne formeroient pas d'angle ſenſible.
» Pour concevoir la choſe autrement ; ſi un homme étoit
» ſitué dans une étoile, notre Soleil, notre Terre & les
» trente millions de lieuës qui les ſéparent, lui paroîtroient
» un même point ; cela eſt démontré. « Voilà une com-
binaiſon parfaite de différens aſtres, d'une étoile fixe, du
Soleil & de la Terre ; car la Terre, ſelon Copernic eſt
vrayment planéte. Si donc le Soleil, la Terre & l'eſpace
de trente millions de lieuës qui les ſépare, ne ſeroient
qu'un point à l'égard de celui qui ſeroit ſitué dans une étoi-
le : c'eſt que le volume entier que ces trois choſes for-
meroient, ſeroit reduit à rien : à combien plus forte rai-
ſon devons-nous croire, que les étoiles n'envoyent aucune
influence ſur la Terre, puiſqu'elles ne ſont à ſon égard
que de fort petits points. Ce qu'elles perdent de la gran-
deur de leur volume, garantit la perte qu'elles font de la
vertu qu'on leur attribuë. L'un ſuit de l'autre.

Et qu'on n'infere pas de la lumiere, que les étoiles por-
tent juſqu'ici, qu'elles y portent auſſi leurs influences. Il
en eſt des étoiles & de la plûpart des planétes, comme des
Phanaux qu'on éleve la nuit ſur certaines côtes. Ces Pha-
naux avertiſſent bien les Vaiſſeaux qui ſont en pleine Mer,
à quelle diſtance ils ſont de la Terre & des écueils qui

ſont aux environs, mais ils ne les éclairent ni ne les échauffent. Sur ce pied, tout le fruit que nous retirons de la foible lumiere des étoiles, c'eſt de ſçavoir qu'il y a des étoiles dans le firmament, & qu'à notre égard elles ſont ſans vertu.

§. VI.

Suite du même ſujet. Les Anciens étoient très-peu verſés dans l'Aſtronomie. Différens ſentimens ſur la Grande année. De tout tems les plus anciens peuples ont eu chacun une Sphere différente. Eloignement ſurprenant des étoiles fixes. Etoiles nouvellement découvertes.

Juſqu'ici j'ai ſuppoſé la poſſibilité, l'exiſtence même des obſervations, que les Chaldéens & les Egyptiens ſoûtenoient avoir faites pendant pluſieurs milliers d'années, & j'ai admis les regles qu'ils ſe piquoient d'avoir établies en conſéquence. Il eſt tems d'enlever cette miſérable reſſource aux Judiciaires de nos jours.

Ces obſervations, qui ont fait tant de bruit autrefois, de quel côté les prendrons-nous? Du côté des Obſervateurs, ou du côté du mouvement des aſtres? Elles donnent également priſe des deux côtés.

Du côté des Obſervateurs; parce que chacun d'eux doit néceſſairement avoir vêcu la vie de pluſieurs hommes, & les avoir ſuivi l'un après l'autre, le théme céleſte à la main, ſans les perdre un ſeul inſtant de vûë, ſur peine de perdre tout le fruit de ſes obſervations. Mais où eſt l'Obſervateur qui ait vêcu la vie de pluſieurs hommes, & qui ait ſacrifié le boire, le manger & le dormir au ſoin laborieux de comparer avec la derniere préciſion le théme céleſte avec toutes les viciſſitudes, à quoi étoient naturellement ſujets les hommes ſur leſquels il faiſoit ſes obſervations? Car poſé le principe fondamental de l'Aſtrologie Judiciaire, que c'eſt aux influences des aſtres, comme aux véritables cauſes, qu'il faut rapporter juſqu'au moindre mou-

vement des hommes, & tout ce qui leur arrive; toutes nos actions & tout ce qui nous arrive eſt néceſſairement lié au cours général & particulier des aſtres. Ainſi retirer ſa vûë un ſeul inſtant de quelqu'une de ces choſes, c'eſt rompre le fil des obſervations, & par conſéquent ſe mettre dans l'impuiſſance de donner des regles d'Aſtrologie Judiciaire.

Enviſagerons-nous ces obſervations du côté des aſtres? Elles ſont phyſiquement impoſſibles : la raiſon en eſt évidente : les obſervations prétenduës des Chaldéens & des Egyptiens étoient fondées ſur l'opinion, que les étoiles qu'on appelle fixes, étoient vrayment fixes : elles ne le ſont pourtant point, & ne l'ont jamais été. Entre les Anciens, Hipparque s'étoit déja apperçu de quelque mouvement dans le Ciel, & avoit même découvert une nouvelle étoile. C'eſt bien autre choſe à préſent; les Modernes ont beau chercher les ſignes du Zodiaque dans les endroits du Ciel, où les Anciens les avoient vûs & placés; ils ne les y trouvent plus; c'eſt que ces ſignes ont retrogradé vers l'Orient de plus de trente dégrés. Les Anciens connoiſſoient bien le mouvement du firmament, qui ſe fait en vingt-quatre heures autour des Poles du monde, & qui emporte les étoiles d'Orient en Occident : mais ils ignoroient le mouvement propre des étoiles, à l'entour des Poles de l'eccliptique, qui étant retrograde d'Occident en Orient, eſt ſi lent, qu'elles n'avancent que d'un dégré de leur cercle en ſoixante-onze ou ſoixante-douze ans.

Ces vérités étant généralement reçûës, le moyen qu'on ait pû faire des obſervations juſtes ſur la nature des aſtres, puiſqu'on en a ignoré la véritable poſition, & que c'eſt de leur poſition qu'on juge de leur nature? Suppoſant même qu'on ne l'ait jamais ignorée, quelles inductions tirer d'une poſition, qui en aucun tems n'a jamais été deux fois la même, & qui change & varie à chaque inſtant pour ne ſe retrouver jamais telle qu'elle a été? Enfin quand on accorderoit aux Aſtrologues qu'elle dût ſe retrouver la même un jour, ce ne pourroit être qu'après la révolution

de la GRANDE-ANNE'E ; c'est-à-dire, après 36500 (1) ans selon les Egyptiens d'Alexandrie, ou 30000 selon Ptolomée, ou 25920 selon Riccioli, ou 24800 selon M. Cassini, ou 25816 selon les tables Rudolphines & Tycobrahé.

Or qu'on me produise un seul homme qui ait vêcu, je ne dis pas une GRANDE ANNE'E, mais plusieurs ; car un tel homme est absolument nécessaire pour faire jour par jour les observations, sur lesquelles on puisse dresser des regles sûres d'Astrologie. Journellement les observations changent & doivent changer, puisque le cours des astres change regulierement tous les jours. Le cours du Soleil est une preuve de cette vérité, à quoi tout homme raisonnable ne sçauroit se refuser. Cet astre forme tous les ans deux années différentes ; l'année Tropique & l'année Astrale ; la premiere est le tems que le Soleil met à parcourir le Zodiaque ; l'autre est le tems que le même astre employe à ratrapper le point du Ciel, d'où il étoit parti l'année précedente. Cette seconde année a 50 ou 51 minutes de plus que la premiere. Il en est de même à proportion de tous les autres astres.

Les astres sont sans nombre, leur cours est immense, leur rapidité inconcevable, leur éloignement de nous & entre eux infini, & la [illegible] de tout cela impossible. En supposant donc qu'il y ait une *Grande* [illegible] même que la GRANDE ANNE'E soit possible : dira-t-on encore qu'entre les Chaldéens, les Egyptiens ou les autres peuples de la terre, il se soit trouvé quelques personnes qui ont vêcu non-seulement une *Grande année*, mais plusieurs ; qu'ils ont regulierement tenu un compte exact & journalier du cours des astres, & des effets prodigieux qu'on s'imagine qu'ils produisent dans les hommes, dans les métaux, dans les pierres, dans les mineraux, dans

(1) Ces années sont Juliennes, au lieu de quoi les autres Egyptiens comptoient 3652[illegible] ans. C'est qu'ils multiplioient la célébre periode de 1461 ans par le cycle Lunaire de 2[illegible] de leurs ans, qui n'est parmi nous que de dix-neuf ans. Il faut qu'Achilles Tatius, célébre Astronome d'Alexandrie, ait ignoré ce point important d'Astronomie Egyptienne ; puisqu'il reduit la GRANDE ANNE'E à 350635 ans. *Achillis Tatii Isagog. Apud Petav. Uranolog. pag.* 137.

les arbres, dans les ſimples, &c. & qu'enfin ſur les expériences qu'ils avoient devant les yeux, ils ont établi des regles infaillibles d'une ſcience, qui fût toûjours l'objet du mépris & de la riſée des gens ſenſés ?

Que les panegyriſtes des fabuleuſes obſervations des Chaldéens & des Egyptiens ouvrent ici les yeux. Tout ce que put faire Alexandre après s'être rendu maître de Babylone, fut de charger Calliſtenes d'envoyer à Ariſtote le plus d'obſervations qu'il pourroit ramaſſer. Simplicius (1) prétend qu'elles alloient à 1903 ans au-delà. Quoi qu'on ait bien de la peine à l'en croire ſur ſa parole, puiſque les plus anciennes obſervations, dont Hipparque & Ptolemée font mention, ne remontent qu'aux tems de Nabuchodonoſor, c'étoient toutes obſervations d'Aſtronomie, & non pas d'Aſtrologie. Mais encore quelles obſervations d'Aſtronomie ? Des ébauches groſſieres, dont on ne peut ſoûtenir la lecture. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'elles n'ont pour objet que le lever & le coucher des ſignes & des conſtellations, & le cours du Soleil & de la Lune en vûë d'en découvrir les éclipſes. Il n'y eſt jamais queſtion du cours des autres planétes : Hipparque cent vingt-cinq ans ſeulement avant Jeſus-Chriſt, a commen[illegible] pénetrer & à le develo[illegible] n'a pu conduire cet ouvrage à perfection. C'eſt Ptolemée, qui quelques ſiécles après a dreſſé les premieres tables du mouvement de ces aſtres. Cependant les obſervations des Chaldéens ſuppoſent une connoiſſance parfaite de ce mouvement pluſieurs milliers d'années avant la naiſſance d'Hipparque & de Ptolemée. Où eſt la bonne foi & le jugement ?

L'indignation augmente quand on vient à conſidérer en quoi conſiſtoit le ſort de ces prétenduës obſervations. C'eſt, diſoient les faiſeurs d'obſervations, que les aſtres intellectuels, dont ceux que nous voyons dans le Ciel ſont la véritable image, ſont chacun dans ſon genre de même nature, de même eſpece & de même figure que les êtres qui compoſent le monde ſublunaire. Et voilà pourquoi les aſtres viſibles, qui repréſentent les aſtres inviſibles, por-

(1) De cælo lib. 2.

tent

tent le nom d'hommes, de femmes, de quadrupedes, de reptiles, d'oiſeaux, de rivieres, de vaiſſeaux, de coupes, d'encenſoirs, &c. qui ſont autant de conſtellations qui comprennent tous les êtres d'ici bas; parce que les aſtres inviſibles reglent par les influences des aſtres viſibles le commencement, la durée, & la fin de toutes choſes (1).

Si cela eſt, il faut qu'en tout tems toutes les nations ayent donné, chacune dans leur langue, le même nom aux mêmes conſtellations, & qu'elles ayent trouvé dans la poſition des étoiles dont elles étoient compoſées, à peu près la même figure: ſans quoi la vertu propre de chaque aſtre ne ſçauroit plus être la même: & ce principe une fois admis, tout l'édifice de l'Aſtrologie Judiciaire croule entierement.

Il croule donc, s'il n'a pas de tout tems croulé; puiſqu'il eſt de notorieté publique, qu'en tout tems la ſphere des Chaldéens a été différente de celle des Egyptiens, des Grecs, des Indiens, des Tartares & des Chinois, & que chacun de ces différens peuples a repréſenté les planétes & les ſignes d'une maniere entierement différente des autres. » Il faut ſçavoir avant toutes choſes, dit un » ancien Aſtronome, qu'il n'y a dans le Ciel ni Cephée, » ni Caſſiope, ni Andromede; & il y auroit de l'extrava- » gance de s'imaginer, qu'avant la dénomination de ces » conſtellations le Ciel a été ſans conſtellations, puiſqu'el- » les ſont avant Cephée & Orion. Et voilà pourquoi cha- » que nation a donné un nom différent aux étoiles: auſſi » dans la Sphere des Egyptiens & des Chaldéens on ne » trouve ni le Dragon, ni l'Ourſe, ni Cephée: ce ſont » tous noms que les Grecs ont tranſporté de leurs Héros » aux conſtellations, afin de les diſtinguer les unes des au- » tres (2). « Selon ces vérités inconteſtables, les influen-

(1) Τὰ ἐν τῇ γενέσει καὶ φθορᾷ εἴδη πάσχει ὑπὸ τῶν οὐρανίων εἰδῶν· διὰ τοῦτο χρῶνται τούτοις οἱ στοιχειωματικοὶ τὰς ἐπεμβάσεις τῶν ἀστέρων σκοποῦντες ἐπ' αὐτοῖς. Autor. Carpi centiloq. num. 9.

(2) Ἐπὶ δὲ πᾶσι χρὴ εἰδέναι, ὅτι οὔτε Κηφεὺς, οὔτε Κασσιέπεια, οὔτε Ἀνδρομέδη ἐστὶν ἐν οὐρανῷ· γελοῖον γὰρ ὑπονοεῖν πρὸ τούτων ἀκατάστερον εἶναι τὸν οὐρανόν, ἀεὶ γὰρ ἦσαν ἀστέρες καὶ πρὸ Περσέως καὶ Ὠρίωνος. &c. Achilles Tatius. Apud Petav. Uranolog. pag. 163.

ces de la conſtellation, par exemple, que les Grecs appelloient *Belier*, devoient être différentes dans la Grece, différentes dans la Chaldée, différentes dans l'Egypte, différentes dans les Indes, différentes dans la Tartarie, & différentes dans la Chine, puiſque les Grecs, les Chaldéens, les Egyptiens, les Tartares & les Chinois donnoient une figure différente & par conſéquent un nom différent à la même conſtellation. Où cette induction ne mene-t-elle pas ?

Je paſſe ſous ſilence la diſtinction des aſtres en maſculins & en feminins, en montans & en deſcendans, en conjoints & en disjoints, en humains & en divins, en féconds & en ſteriles, en écoutans & en voyans, en ingénieux & en ſtupides, en beaux & en laids, en gras & en maigres, en ruminans & en non-ruminans, & cette longue kyrielle d'étonnant jargon qui fait tomber en ſyncope tous les gens ſenſés qui l'entendent. Je demande ſeulement pour la derniere fois aux défenſeurs des influences, quel fonds on peut faire ſur les regles que les Anciens nous ont laiſſé d'une ſcience qu'ils ne poſſedoient ſûrement pas. Ils croyoient, par exemple, qu'il n'y avoit que ſept planétes. Il y en avoit pourtant ſeize alors, auſſi-bien qu'aujourd'hui. Sçavoient-ils ce que c'étoit que les trente étoiles qu'on appelle de BOURBON, & qui ſont les Satellites du Soleil, puiſqu'elles font en quinze jours leur révolution autour de cet aſtre ? Avoient ils connu les différentes étoiles, qu'Hiparque, Tychobrahé, David Fabricius, Simon Marius & pluſieurs autres ont depuis découvertes, en divers tems ? Selon les principes des Aſtrologues anciens & modernes, toutes les étoiles dont je parle, & les milliers d'autres dont je ne parle point, ont eu anciennement, comme de nos jours, leurs influences propres : mais les Chaldéens & les Egyptiens en dreſſant les regles d'Aſtrologie Judiciaire qu'on fait tant valoir, les ont-ils conſultées ? Ont-ils même marqué le changement & l'altération que leurs radiations, combinées avec les radiations des autres aſtres, apportoient & produiſoient dans le corps des combinaiſons des radiations qu'ils connoiſ-

ſoient, & où ils ne les avoient jamais fait entrer faute de les connoître ? Il eſt donc démontré par des raiſons invincibles, que les Chaldéens & les Egyptiens n'ont pû faire ſur le cours des aſtres les obſervations qu'ils ſe glorifioient d'avoir faites ; que ſur ces obſervations ils n'ont jamais dreſſé des regles d'Aſtrologie Judiciaire, dont on ait pû faire aucun uſage ; & enfin que les aſtres, ſoit en général ſoit en particulier, n'ont aucune vertu, ſinon peut-être, celle d'échauffer & d'éclairer : par conſéquent toute celle qu'on attribuë aux Taliſmans conſtellés, eſt une vraye chimere, ou vient abſolument du Démon.

§. VII.

Les Taliſmans conſtellés n'operent qu'en vertu du Démon. A quelles marques on reconnoît l'operation du Démon.

L'alternative eſt inconteſtable, & le Taliſman que je produis eſt ma preuve. En effet, ou la taſſe operoit les guériſons prodigieuſes qui ſont marquées ſur ſon bord extérieur, ou elle ne les operoit pas. Si elle ne les operoit point, voilà la chimere : ſi elle les operoit, c'eſt le Démon qui les ſuppleoit : car ayant mis en évidence que les aſtres n'ont, & ne peuvent avoir aucune part à des effets auſſi extraordinaires, ce n'eſt qu'au Prince des ténébres qu'on peut les rapporter.

D'ailleurs des marques d'un pacte explicite ou implicite avec le Démon, ſe préſentent ici de toutes parts ; figures des planétes, conſtellations, lettres Epheſiennes, chiffres & paroles de l'Alcoran.

1°. Il n'eſt perſonne qui ne reconnoiſſe les planétes dans les cinq étoiles, & les deux diſques qui brochent l'un ſur l'autre ; les poiſſons, le chien, le ſcorpion & le ſerpent mettent ſous mes yeux, non-ſeulement les quatre conſtellations de même nom, mais encore toute la vertu du Taliſman. Car une des premieres regles de l'Aſtrologie Judiciaire eſt, que de tous les moyens les plus préſens &

les plus efficaces contre la morſure des chiens enragés & des bêtes venimeuſes, & pour faire accoucher heureuſement & promptement les femmes, & leur rendre bon le lait, c'eſt de graver dans le tems que les planétes ſont en conjonction, ſur une pierre, ou ſur une piece de métal analogue, d'un côté, les conſtellations qui portent le nom des animaux, contre la morſure deſquels on veut ſe précautionner, & de l'autre le ſigne des poiſſons. Les planétes ſont ici en conjonction, témoin le Soleil & la Lune, dont les diſques ſe dérobent l'un l'autre la lumiere, & par conſéquent rendent infortunés, ſi l'on en croit les Aſtrologues, les ſignes qui portent le nom des bêtes, dont on veut ſuſpendre & arrêter la force du poiſon. Mais pourquoi les planétes en conjonction rendroient-ils infortunés préciſement les ſignes, dont on graveroit les figures ſur un Taliſman, & non pas les autres, ſi le Démon ne s'en méloit? Eſt-ce que les aſtres ne répandent pas également leurs influences, ou que leurs influences ſont benefiques & malefiques tout-à-la fois?

2°. Une preuve bien plus forte encore de pacte implicite ou explicite avec le Démon, c'eſt les lettres Epheſiennes; par ces lettres les Anciens entendoient un charme employé expreſſément pour purifier les maiſons & les lieux infeſtés par les mauvais génies, pour guérir les maladies & chaſſer les Démons (1). Ces lettres étoient compoſées de noms & de paroles barbares & inintelligibles, dont les Dactyles du mont Ida étoient les inventeurs (2), & elles ne portoient le nom d'Epheſiennes, que parce qu'ils les avoient gravées en certains endroits de la ſtatuë de la fameuſe Diane d'Epheſe. » *Lettres Epheſiennes*, dit » Euſtathe, marque en ſtile figuré un homme qui parle » obſcurément & ſans ſuite. Quelques Auteurs aſſûrent » que les lettres Epheſiennes ſervoient de charme, & que

(1) Ὥσπερ γὰρ οἱ Μάγοι τοὺς δαιμονιζομένους κελεύουσι τὰ Ἐφέσια γράμματα πρὸς αὑτοὺς καταλέγειν καὶ ὀνομάζειν, οὕτως, &c. Plutarch. ſympos. lib. 5. 7. pag. 706.

(2) Εἰς οὓς ἡ τε τῶν Ἐφεσίων λεγομένων γραμμάτων, ἡ τῶν κατὰ μουσικὴν εὕρεσις ῥυθμῶν ἀναφέρεται. Clem. Alexandr. Strom. lib. 1. pag. 306.

» Cresus en ayant proferé un certain nombre quand » il étoit sur le bûcher, leur vertu le garantit du dernier » supplice. Il est arrivé même aux jeux Olympiques, que » deux Athlétes l'un de Milet & l'autre d'Ephese combat- » tant ensemble, l'Athléte de Milet ne pouvoit pas se dé- » fendre : ce qu'on attribua aux Lettres Ephesiennes qu'on » découvrit autour du talon de l'Athléte d'Ephese ; aussi » dès qu'on les lui eût ôtées, l'Athléte de Milet abbatit » son adversaire trente fois de suite. Pausanias, ajoûte Eu- » stathe, a mis dans son Lexicon, que les lettres Ephe- » siennes avoient un sens naturel, qui servoit de préserva- » tif contre tout mauvais accident ; & qu'ainsi celles que » Cresus avoit dites sur le bûcher, toutes obscures & énig- » matiques qu'elles étoient, avoient un sens à l'instar de » celles qu'on lit sur la couronne, sur la ceinture & sur » le piédestal de la Diane d'Ephese (1).

Que les lettres Ephesiennes ayent, si l'on veut, un sens, & même un sens naturel : dès qu'on m'accorde que les effets qu'elles produisent sont au-dessus de la nature, il est visible que le sens qu'elles renferment, ne vient & ne peut venir que d'une convention faite avec le Démon. Par conséquent tout Talisman, sur lequel on lit des lettres Ephesiennes, c'est-à-dire, des mots barbares, inintelligibles & sans liaison, n'opere que dépendamment du Démon (2), & non pas en vertu des astres sous lesquels on l'a fait & gravé.

3°. Les chiffres sont une troisiéme preuve, que les Talismans n'ont d'autre vertu, que celle qui leur vient d'un pacte implicite ou explicite avec le Démon. Il y a deux sortes de chiffres ; les uns consistent en certains traits de plume, qui sont étrangers à toutes sortes d'alphabets : tels sont ceux que notre Talisman représente gravés dans les

(1) Καὶ ὅτι ἀσαφῶς καὶ αἰνιγματωδῶς δοκεῖ ἐπὶ ποδῶν καὶ ζώνης καὶ στεφάνης ἐπιγεγράφθαι τῆς Ἀρτέμιδος τὰ τοιαῦτα γράμματα. Eustat. in Odyss. T. pag. 1864. 19.

(2) On peut voir dans Cælius Rhodiginus, *Lect. Antiq. lib.* 16. *cap.* 14. dans le P. Kirker, *œdip. Ægyp t.* 2. *part.* 2. *pag.* 4 9. & quelques autres Modernes, qu'Athenée, S. Clement d'Alexandrie, Suidas, Hesychius, Diogenien, & tous les Anciens, attribuoient à la magie tous les effets des Lettres Ephesiennes.

disques du Soleil & de la Lune, & sur quelques endroits du bord intérieur de la tasse. Comme ces traits sont mis à dessein, ils ont certainement leur sens & leur signification; & dès-là ils rentrent dans la classe des lettres Ephesiennes; c'est-à-dire, que ce sont autant de caracteres magiques.

Les autres chiffres sont ceux qui servent à marquer les nombres. Les neuf cases des deux carrés qui sont sous nos yeux, contiennent chacune un chiffre de cette sorte. Je ne perdrai point le tems à détailler toutes les chimeres, que les Philosophes Pythagoriciens & Platoniciens ont debité sur la puissance des nombres: j'entreprendrai encore moins de vouloir deviner ce que l'Auteur du Talisman a eu en vûë en gravant ceux-ci, & en les ajoûtant à tant d'autres figures bizarres. Il suffit de dire en général, que ces chiffres, ces cases & ces quarrés signifient que le Ternaire est la racine du carré ou du quaternaire, qui comprenoit, disoit-on, toutes choses. Si ces visions avoient en effet quelque vertu, d'où la tiroient-elles si ce n'est du Démon?

Voyez pag. 355.

4°. Les paroles de l'Alcoran sont un dernier indice de magie. L'Alcoran est à l'égard des Mahometans ce que l'Ecriture-Sainte est à l'égard des Juifs cabalistiques, & de ces faux Chrétiens, qui de tout tems ont fait profession de l'art magique. Les boucliers de David & les sceaux de Salomon des Juifs cabalistiques avec les Abrasax des Gnostiques, des Basilidiens, des Valentiniens, des Carpocratiens, des Cerinthiens, & autres phantômes de Chrétiens, sont remplis du nom *Tetragramme* de Dieu, de celui de ses attributs, de noms d'Anges vrais ou faux, & de différens passages de l'Ancien & du Nouveau Testament. Il est bien visible que ces noms & ces passages n'ont pas d'eux-mêmes la vertu qu'on leur attribuë, & qu'elle ne leur vient que des liaisons directes ou indirectes, que les Juifs cabalistiques, & les mauvais Chrétiens ont avec le Démon. A plus forte raison en est-il de même des passages de l'Alcoran, que les Arabes font métier de graver sur les Talismans. Donc les paroles de l'Alcoran qu'on

lit dans l'intérieur de notre tasse, sont une marque certaine que les effets extraordinaires qu'on lui attribuë, n'ont d'autre cause que le Démon.

§. VIII.

Dépendance établie par les Anciens entre les puissances célestes & les choses sublunaires. Ce que les Anciens observoient pour réünir ensemble la force de chaque puissance céleste. Moyens employés par les Egyptiens pour se faire obéïr des Démons.

Reste à sçavoir comment le Démon est, & peut être cause des effets qu'on attribuë aux Talismans, & quels moyens on employe pour mettre le Démon en jeu. Mais ce sont toutes questions qui ne sont point de mon ressort: c'est aux Théologiens à les traiter, & à nous expliquer la foi de l'Eglise sur le pouvoir *des Principautés, des Princes du monde & de ce siécle ténébreux, & des esprits de malice répandus dans l'air.* C'est encore à eux à décider si le Démon entre dans une infinité de choses, où il n'a que faire, & dont pourtant on le fait Auteur: pour moi je ne suis chargé que de répandre quelques lumieres sur l'antiquité, & voici ce que Proclus nous a laissé sur un sujet aussi singulier

Ephes. 6. 12.

» Dès les tems les plus reculés les Prêtres apprirent des » choses mêmes qui les environnoient, & qui frappoient » leurs yeux, le culte qu'on devoit rendre aux puissances » célestes: car en joignant plusieurs êtres ensemble, & » en purifiant quelques autres, ils s'apperçurent que cha- » que être en particulier renfermoit une portion de la Di- » vinité: mais comme cette portion n'étoit pas assez forte » pour leur rendre familiere la Divinité, ils réünirent plu- » sieurs êtres ensemble, & n'en firent qu'un tout, qui étoit » équivalent à la Divinité même, laquelle étoit au-dessus » de ces êtres pris séparement. C'est ainsi qu'ils firent les » Talismans, sur lesquels ils graverent plusieurs différentes

» figures, par le secours desquelles ils attiroient les influen-
» ces du Ciel. Ils reduisirent de même par les regles de
» l'art dont ils étoient les inventeurs, plusieurs baumes
» en un seul, dans lequel ils rassemblerent plusieurs par-
» ties de la Divinité, & le rendirent par là aussi fort que
» la Divinité même qu'ils s'étoient proposé de se concilier.

» Un simple au reste, ou même une pierre seule suffit
» quelquefois pour produire des effets surnaturels; le *Cne-*
» *bisum* par exemple, ou le Chardon a la vertu de faire ap-
» paroître les Dieux, & le Laurier, le Raccinum, l'Oi-
» gnon, la Squille, le Coral, le Diamant & le Jaspe ont
» celle de les retenir. Voulez-vous faire des predictions?
» servez-vous d'un cœur de Taupe: Voulez-vous purifier
» quelque lieu? employez du souffre & de l'eau de la mer:
» car l'odeur forte du souffre, jointe au feu renfermé dans
» l'eau de la mer, consume toute sorte d'impuretés.

» Le secret donc des Prêtres étoit de faire usage de la
» sympathie & de l'antipathie, qu'ils remarquoient être en-
» tre les choses qui composent l'Univers: par l'un ils réü-
» nissoient plusieurs choses ensemble, par l'autre ils les
» séparoient. C'étoit aussi là dessus qu'étoit fondé le choix
» qu'ils faisoient des animaux qu'ils offroient en sacrifice.
» Ces sacrifices mêmes leur firent connoître la différente
» puissance de chaque Génie, & quelle part il avoit à os
» actions, & à tout ce qui arrive ici bas: ce qui les mit en
» état de converser avec eux.

» Des Génies ils s'éleverent jusqu'aux Dieux, & étudie-
» rent leur force & leurs opérations. Les Génies les mi-
» rent sur les voyes en leur en donnant la premiere teintu-
» re; & l'étude fit le reste. Quand ils en furent là, re-
» gardant comme au-dessous d'eux tout ce qui les envi-
» ronnoit, les Génies mêmes; il ne voulurent plus s'entre-
» nir qu'avec les Dieux (1).

(1) *Deinde à Dæmonibus ad ipsas Deorum vires actionesque processerunt; partim quidem docentibus Dæmonibus addiscentes, partim vero industria propria interpretantes convenientia symbola, in propriam Deorum intelligentiam ascendentes. Ac denique posthabitis naturalibus rebus actionibusque, ac magna ex parte Dæmonibus, in Deorum se consortium receperunt.* Procl. de sacrif. & Mag. sub. fin. Edit. Basil. 1532.

» Rien

» Rien n'eſt ſi fou, dit Porphyre, que ce qui ſe paſſe
» en Egypte : on y voit juſqu'à des Eſclaves menacer &
» faire trembler, je ne dis pas les Génies du commun &
» les Manes, mais le Soleil, ce Roy des aſtres, la Lune
» & les autres Dieux céleſtes ; & pour arracher d'eux la
» vérité, leur faire des menaces pleines de menſonges,
» comme d'entrouvrir les Cieux, de publier les myſteres
» d'Iſis, d'expoſer au grand jour ce qui s'obſerve à Abidos
» dans le ſilence & le plus grand ſecret, d'arrêter la Bar-
» que (1) ſacrée, de diſperſer & de livrer à Typhon les
» membres d'Oſiris, & de ſe porter à de ſemblables ex-
» cès (2).

» De quelque eſpece que ſoient les Génies, dit Pſellus,
» il n'en eſt point qui ne ſoit tout enſemble fort hardi &
» fort timide, ſur-tout ſi c'eſt un Génie terreſtre. A la vé-
» rité les Génies Aëriens, comme plus ſubtils que les au-
» tres, diſcernent ceux qui les ménacent, & ils ne font
» quartier qu'aux perſonnes qui menent une vie pure, &
» qui prononcent le nom reſpectable de Dieu. Pour tous
» les autres Génies materiels en général, comme ils
» craignent autant d'être relegués dans l'abyſme & dans
» les Enfers, que la préſence des Anges qui ſont chargés
» de les y précipiter, il eſt impoſſible d'exprimer à quel
» point ils ſont ſaiſis de crainte, ſoit qu'on les ménace
» de les exiler, ſoit qu'on prononce le nom des Anges
» leurs adverſaires. Leur trouble eſt ſi grand, qu'ils ne
» connoiſſent pas même à la voix qui ſont ceux qui les
» menacent. Ainſi un vieillard, une vieille même n'a qu'à
» prendre un ton menaçant avec eux ; ce ton ſeul eſt à
» leur égard comme un Arrêt de mort qui les fait fuir :
» c'eſt pourquoi on les reduit aiſément ; & moyennant un
» peu de ſalive, des rogneures d'ongle, quelques pointes

(1) *Voyez* ce que je dis de cette Barque page 162. & ſuivantes,

(2) Πολλῷ δὲ τούτων ἀλογώτερον τὸ μὴ δαίμονι εἰ τύχοι, ἢ ψυχῇ τεθνηκότος, αὐτῷ δὲ τῷ Ἡλίῳ, ἢ Σελήνῃ, ἤ τινι τῶν κατ' οὐρανὸν, ἄνθρωπον τῷ τυχόντι ὑποχείριον, ἀπειλὰς προσφέρονται καὶ ἐκφοβεῖν· ψευδόμενον, ἵν' ἐκεῖνοι ἀληθεύσωσι· τὸ γὰρ λέγειν, ὅτι τὸν οὐρανὸν προσαράξει, καὶ τὰ κρυπτὰ τῆς Ἴσιδος ἐκφανεῖ, καὶ τὸ ἐν Ἀβύδῳ ἀπόρρητον δείξει, καὶ τὰ μέλη τοῦ Ὀσίριδος διασκεδάσει Τυφῶνι. &c. Porphyr. epiſt. ad Anebonem Ægyptium.

» de cheveux, un morceau de plomb, & un peu de cire
» attachée à un fil, on ſe délivre d'eux & l'on conjure tout
» le mal qu'ils vouloient & pouvoient faire (1).

Je mets fin à tous ces extraits pour obſerver que notre Taliſman n'a pas été fait pour être poſſedé par un particulier, mais pour être dépoſé dans un lieu public ; c'eſt ce que ſignifient ces paroles ; *Tout cela eſt tiré de la Forteresse de Damas, & collationné exactement ſur l'original.* Damas étoit ſans doute la Ville qui poſſedoit ce prétendu tréſor : c'étoit à l'exemple de toutes les Villes d'Orient. Comme il n'y en a point qui ne ſoit en garde contre quelque maladie particuliere à ſon climat, ou contre les accidens à quoi elle eſt ſujette ; chaque Ville a ſon Taliſman pour la garantir des maux qu'elle craint, ou qu'elle prévoit lui devoir arriver. » De tout tems, dit Scaliger, les
» Mahometans & les Orientaux ont frappé des médailles,
» ou gravé des pierres conſtellées, dont ils ſe ſervent com-
» me de preſervatifs contre certains maux ; par exem-
» ple, pour être à couvert des piqueures des Scorpions,
» ils gravent un Scorpion au lever du ſigne qui porte ce
» nom (2). «

L'exemple des Orientaux a été contagieux : il a gagné toute la terre ; en vain la Religion a voulu l'arrêter : l'hiſtoire nous apprend qu'il y a peu de Villes ou de Provinces qui n'ait eu des Taliſmans. Olympiodore rapporté par Photius, écrit qu'il y avoit dans la Thrace des ſtatuës d'argent conſtellées, qui empêchoient l'invaſion des Barbares, & qu'auſſi-tôt que le Prefet Valerius les eût ôtées par ordre de l'Empereur Conſtance, la Thrace & l'Illyrie furent la proye des Gots, des Huns & des Sarmates (3).

(1) Διὸ καὶ ῥᾷστα χειροῦται τοῖς περιάπτουσι, λέγω δὴ σιδήροις, καὶ ὄνυξι, καὶ θριξὶ, παρὰ τοῦ μιαροῦ τῶν γοήτων, γένους· καὶ μολύβδῳ καὶ κηρῷ, καὶ λεπτῇ προσδεθέντα μίτῳ, διὰ τῶν ἀθεμίτων ἀφορκισμῶν, πάθη τραγικὰ κατεργάζονται. Pſel. de operatione Dæmonum pag. 85. edit. 1615.

(2) *Scito igitur non ſolum Muhamedanos, ſed & Indos idololatras ab ultima antiquitate nummos ſignare, aut gemmas ſculpere ad horoſcopum, eaſque imagines φυλακτηρίων & amuletorum loco habere : verbi gratia, adverſus ictus Scorpionum nummulos horoſcopante Scorpione cum imagine Scorpionis ſignant.* In epiſt.

(3) Πρῶτον μὲν τὸ τῶν Γότθων μέρος πᾶσαν ἐπιτρέχει τὴν Θρᾴκην· ἔμελλε δὲ μικρὸν ὕστερον καὶ τὸ τῶν Οὔννων καὶ τὸ

Le même Auteur nous apprend que le Roy Alaric voulant passer de Rhegio dans la Sicile, ne put jamais faire le trajet qui les séparoit, parce qu'il y avoit une statuë constellée, dans l'un des pieds de laquelle étoit du feu, & de l'eau dans l'autre, qui garantissoient la Sicile du feu du mont Æthna, & de l'incursion des barbares (1). Enfin, car il faut finir, il n'y a pas jusqu'à la Ville de Paris qui n'ait eu ses Talismans. Du tems de Gregoire de Tours la tradition du pays étoit, que cette capitale des Gaules ne devoit ni périr par le feu, ni enfermer dans son enceinte ni rats ni serpens. Jusqu'à Gontran & à Childebert II. les rats & les serpens n'approcherent point de Paris, & le feu ne prit à aucune maison. Mais sous le regne de ces Princes, comme on fut obligé de visiter les fondemens du Pont, on emporta avec les immondices un serpent & un rat d'airain qui y étoient depuis la fondation, & peu de tems après la Ville se vit assaillie de rats & de serpens, & essuya divers incendies (2).

τῶν Σαρματῶν καταδεδεμένῳ τό τε Ἰλλυρικὸν καὶ αὐτὴν τὴν Θρᾴκην. Photh. Biblioth. August. Vindelic. 1601. p. 109.

(1) Τετέλεστο δὲ, ὡς μυθολογεῖ, παρὰ τῶν ἀρχαίων ἀποτροπαιόν τε τοῦ ἀπὸ τῆς Αἴτνης πυρὸς, καὶ πρὸς κώλυσιν παρόδου διὰ θαλάσσης βαρβάρων. Idem ibid. p. 106.

(2) *Quibus ablatis & glires ibi deinceps extra numerum, & Serpentes apparuerunt, & postea incendia perferre cæpit.* Greg. Turon. Hist. Franc. lib. 8. num. 33. col. 407.

F I N.

TABLE
DES AUTEURS,
Cités, corrigés ou éclaircis dans cet Ouvrage.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

Fin de la Table des Auteurs.

TABLE DES MATIERES PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

Le Chiffre Romain marque les pages de la Préface, le Chiffre Arabe celles du corps de l'Ouvrage, & quand il y a une N *à la suite d'une Lettrine, il faut consulter les Notes, qui sont au bas des pages.*

A.

B.

C.

D.

F.

L.

M.

O.

P.

V.

X.

Z.

Fin de la Table des Matieres.

E R R A T A.

Page 6. *note* derniere : *Puiſque dans toutes les Villes d'Orient*, liſez, *puiſque dans pluſieurs Villes.*

73. *ligne* 13. ſa peau raiſonne, *liſez* reſonne.
74. *ligne* 7. & raiſonnoit, *liſez* reſonnoit.
109. *ligne* 12. raiſonne, *liſez* reſonne.
160. *ligne* 16. abondance d'eſprit, *liſez* d'eſprits.
195. *ligne* 6. dans Galiote, *liſez* dans une Galiote.
206. *ligne* 10. paroît avoir entierement ignorée, *liſez* ignoré.
213. *ligne* 21. Ils donnoient à ce Prince deux mois & demi de règne... quoiqu'il ne fût parvenu à l'empire, ſelon les Alexandrins, que le vingt-quatriéme d'Athyr, ou le vingt de Novembre, *liſez*, ils donnerent à ce Prince quelque vingt jours de règne.... quoiqu'il ne fût parvenu à l'Empire, ſelon les Alexandrins, que le 14. de Thoth, ou le 17. de Septembre.
225. *ligne* 3. Choeas, *liſez* Choiac.
227. *ligne* 12. Choeas, *liſez* Choiac.
329. *ligne* 7. elle, *liſez* il.
370. *ligne* 13. Lerius, *liſez* Valerius.

MONUMENS
DE LA
RELIGION